

RECUEIL

DES

ACTES DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

Des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux.

Bordeaux. — G. GOUNOUILHOU, impr. de l'Académie.

S. 829. c. 20.

RECUEIL

DES

ACTES DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE BORDEAUX.

VINGTIÈME ANNÉE. — 1858.



PARIS,
CHEZ DERACHE, LIBRAIRE,
RUE DU BOULOY

REVUE

AVIS.
L'Académie n'accepte aucune solidarité relative
aux opinions émises dans le Recueil de ses Actes.

SUR LES
CHRYSANTHÈMES D'AUTOMNE
DE NOS JARDINS

ET SUR QUELQUES PLANTES QUI LEUR SONT CONGÉNÈRES;

PAR M. CHARLES DES MOULINS.

Au *Matricaria Parthenium* de Linné et des jardiniers se rattache l'une des observations les plus curieuses et les plus embarrassantes qu'il m'ait été donné de faire. Je dois en retracer ici l'historique, pour me faire pardonner la proposition que j'ose soumettre aujourd'hui aux botanistes, d'ériger *en genre* une des sections du *Pyrethrum* DC. Prodr.

Je ne me dissimule pas que, s'il est adopté, ce nouveau genre sera artificiel, pauvre, pour ainsi dire *empirique*, comme PRESQUE TOUS CEUX qui composent la tribu des Chrysanthémées du *Prodromus* de Candolle. Il n'y a qu'à jeter les yeux sur la synonymie de ces plantes, pour voir qu'on n'a jamais pu se mettre d'accord sur leur compte, et qu'on trouve fréquemment transportés comme indifféremment de l'une à l'autre, selon les auteurs qu'on compulse, des noms qui semblent de prime-abord présenter des idées si distinctes :

Chrysanthemum, Leucanthemum, Pyrethrum, Tanacetum, Matricaria, Anthemis, Achillea, etc.

Le nouveau genre aurait pourtant, sur tous les autres de la tribu des Chrysanthémées, un grand avantage : celui d'offrir *en puissance*, si ce n'est toujours *en réalité présente*, un organe distinct par sa nature, et placé dans un lieu où les autres genres ne le montrent pas, tandis que la plupart des autres genres de la tribu ne diffèrent guère entre eux que par les modifications qu'offrent les formes des mêmes organes.

Les Chrysanthémées ne se distinguent essentiellement des Euanthémidées que par ce seul caractère : *Receptaculum epaleaceum*, au lieu de *receptaculum paleaceum*. Or, le nouveau genre se distinguera de toutes les autres Chrysanthémées par ce dernier caractère, qui le rapprochera des Euanthémidées (*Receptaculum paleaceum*), sans cependant le faire entrer dans leur tribu, d'où l'éloignent son port et presque toutes ses affinités les plus évidentes. Il pourrait servir de chaînon intermédiaire aux caractères tranchés et constants des deux groupes.

Sans doute, il devrait appartenir aux Euanthémidées, si, comme chez elles, la présence des paillettes sur le réceptacle était universelle, constante, sans exception. Mais, de l'aveu des auteurs qui les ont vues avant moi, la présence des paillettes est irrégulière et inégale dans deux espèces du genre proposé, et il est certain pour moi que, dans les deux autres, elles ne se développent que pendant l'anthèse et à mesure que le capitule vieillit. Il paraît même (mais ce fait a besoin d'une vérification que je n'ai pas le moyen

d'opérer sur une assez large échelle), il paraît, dis-je, que les paillettes manqueraient souvent, à tous les âges, dans le *Matricaria Parthenium* Linn., car les auteurs ne les y mentionnent pas.

Cette dernière espèce appartient à la 1^{re} section des *Pyrethrum* du *Prodromus* de Candolle.

À côté d'elle, et pourtant bien distincte par son feuillage, prendrait place l'*Anthemis parthenioides* Bernh., DC. Prodr.

Les deux autres seraient les beaux Chrysanthèmes d'automne de nos jardins (*Pyrethrum Indicum* Cass. et *Sinense* Sabin. du *Prodromus*); et la section dernière de ce genre, DENDRANTHEMA, qu'elles composent à elles seules, donnerait son nom au nouveau genre.

Afin que les quatre espèces que je viens de désigner pussent entrer RIGOREUSEMENT dans ce genre, la caractéristique de la section n'aurait à subir, en devenant générique, que cette UNIQUE et TRÈS-LÉGÈRE modification : au lieu de « *et tunc bracteolas scariosas in receptaculo inter ligulas admittentia*, » on dirait : « *et bracteolas scariosas in receptaculo inter FLOSCULOS ligulasQUE FREQUENTER admittentia*. »

On le voit, la modification se borne à ceci :

1^o La suppression du mot *tunc*, pour montrer que la présence des paillettes ou bractéoles n'est pas subordonnée à l'état double des capitules;

2^o L'addition du mot *flosculos* (fait constaté déjà dans le *Prodromus* à la fin des descriptions des *Pyrethrum Indicum* et *Sinense* et de l'*Anthemis parthenioides*);

3° L'addition du mot *frequenter*, que des observations ultérieures permettront peut-être de généraliser en le remplaçant par ces mots : *in capitulis senescentibus*.

La partie essentielle de cette diagnose générique serait complétée en ces termes : *cætera Pyrethri DC. Prodr.*

Je reprends, et voici l'historique et l'enchaînement des observations qui m'ont conduit à la proposition que je fais aujourd'hui :

Il y a trente et quelques années que mon regrettable ami le marquis Hercule de Rabar me donna, sous le nom de *Matricaria Parthenium* L. à fleurs doubles, un échantillon cultivé dans les jardins de son château de Bomale, près Libourne. Les feuilles de cet échantillon présentaient un aspect fort différent de celui qu'offre le *M. Parthenium* simple ou double, soit sauvage, soit cultivé (tel que je l'avais recueilli moi-même en 1817 dans un jardin de Bordeaux). Je conservai néanmoins l'échantillon de M. de Rabar sans y donner beaucoup d'attention ; mais vers 1839, lorsque j'étais occupé à mettre mes Anthémidées dans l'ordre du tome VI du *Prodromus* publié en 1837, je reconnus dans cet échantillon, dont le réceptacle était PAILLETÉ, l'*Anthemis parthenioides* Bernh., DC. *loc. cit.*, p. 7, n° 14. Évidemment, Candolle ne place la plante dans ce genre qu'à cause de ce caractère ; car il fait suivre l'initiale générique A d'un point de doute, et termine sa description ainsi qu'il suit : « *Simillima Matricaria Parthenio, sed paleis inter flores instructa.*

Ferè semper plena in hortis occurrit, et fortè ideò paleæ receptaculi ex luxuriante statu ortæ, ut in Chrysanthemis indico et sinensi, sed in speciminibus capitulo semipleno donatis, jàm anno 1809 in horto Monspeliensi cultis, video paleas etiàm in disco inter flores tubulosos adstantes (v. v. c.)¹.

Il ne dit rien de semblable à l'article du *Pyrethrum Parthenium* Sm. (*Ibid.*, p. 58, n° 28), espèce évidemment distincte par la forme de ses feuilles, et dont la véritable patrie n'est pas plus certainement connue que celle de l'*Anthemis parthenioides*.

En 1840, à Paris, je parlai à M. Gay de cette dernière espèce cultivée par M. de Rabar, et comme elle n'existait dans aucun herbier parisien, je fus heureux de lui envoyer mon échantillon et de le prier d'en agréer l'hommage. Mon vénérable maître me répondit en mars 1842 par la note suivante :

« *Anthemis parthenioides* Bernh., donné par M. de

¹ Il est bon de noter qu'entre 1809 et 1837, la connaissance de ces faits avait commencé à se répandre dans le monde botanique; et je trouve dans un ouvrage peu connu, mais fait avec soin (*Flore d'Indre-et-Loire*, 1833, p. 136, en note), ces mots : « On cultive,.. le *Chrysanthemum indicum*... Ses fleurs... ont presque tous les fleurons développés en ligules ou en tuyaux. Dans ce cas, le réceptacle est garni de paillettes, ce qui avait d'abord fait nommer cette plante *Anthemis grandiflora*... »

Les auteurs de cette Flore mentionnent ensuite le *Chrysanthemum parthenioides*, plante « qu'il faut aussi rapporter à ce genre..., assez voisine du *C. Parthenium*, et appelée aussi *Matricaire*. Ses fleurs, très-doubles, formées de ligules, sont d'un blanc pur. » Ils paraissent n'avoir pas observé les paillettes de son réceptacle.

Rabar. — Il faut bien que *oui*, puisque toutes les fleurettes du capitule ont leur paillette ! Ainsi vous m'envoyez un fait très-instructif et que j'ai vainement cherché ailleurs ! »

M. de Rabar était déjà mort à cette époque, et je ne pouvais ni avoir recours à son herbier pour savoir s'il avait observé le réceptacle paléacé, ni savoir si la plante s'était perpétuée dans son jardin. Je continuai à la croire très-rare ; mais mon erreur ne dura pas longtemps.

En juin de la même année 1842, je vins du Périgord à Bordeaux, et j'eus la joie d'y retrouver ma plante. L'aimable et savant bibliothécaire de la ville, notre honoré collègue feu Jouannet, avait l'habitude, presque la manie, d'avoir toujours quelque fleur ou un bout de rameau à la main, à la bouche ou à la boutonnière, et j'obtins un jour de lui l'abandon de ce *trésor*, qui provenait tout simplement d'un pot acheté au marché aux fleurs. Je m'en procurai bientôt un semblable ; je cultivai la plante à Bordeaux et à Lanquais pendant plusieurs années ; j'en desséchai bon nombre d'échantillons, et c'est alors que je vis que les paillettes ne se montrent pas au début de la floraison, mais seulement à mesure que la capitule vieillit. Cette observation ne portait que sur des fleurs parfaitement *doubles* ; je ne les connaissais encore ni semi-doubles, ni simples ; mais je ne pus pas douter alors que la plante ne dût rester dans le genre *Anthemis*. Il n'y a rien de bien extraordinaire, en effet (quoique ce soit fort insolite), dans l'apparition *tardive* des paillettes, sur-

tout de celles-ci, qui ne sont que des diminutifs des écailles du péricline. Que sont, en effet, des paillettes, des écailles? Rien autre chose que des *feuilles* florales, des bractées, bien moins déformées assurément, bien moins détournées de leur nature *appendiculaire*, et même de leurs fonctions habituelles, que ne le sont les feuilles dites *carpellaires*. Or, dans un même genre, la naissance de la feuille ne précède pas toujours, et suit quelquefois de plus ou moins loin, le développement de la fleur (*Magnolia, Calycanthus, Daphne*, la plupart des drupacées, en un mot les *filii antè patrèm* de nos anciens).

L'*Anthemis parthenioides* était devenu alors une des plantes d'*ornement vulgaire* les plus à la mode dans notre sud-ouest, et elle conserva sa vogue pendant plusieurs années, jusqu'à ce que l'impulsion vigoureuse donnée par les Sociétés d'Horticulture eût remplacé les vieilles conquêtes du jardinage traditionnel par des nouveautés rapportées de la Californie et des climats tempérés de l'Amérique et de la Chine. A Saintes, par exemple, en juin 1844, je me souviens d'avoir vu un délicieux reposoir de la Fête-Dieu, abondamment et exclusivement orné de pots d'*Anthemis parthenioides*, mêlés à des draperies blanches. J'ai rarement vu, en ce genre, quelque chose de plus élégant et de meilleur goût.

Dès le mois de juillet 1842, le zélé collaborateur de notre Flore périgourdine, M. de Dives, avait remarqué dans son jardin de Manzac, près Saint-Astier, que cette plante, qui s'y reproduisait naturellement depuis

quelques années à l'état *double*, commençait à donner des pieds à capitules *semi-doubles* et à capitules *simples*. C'était une dégénérescence de la plante en tant que cultivée, un retour vers son état primitif et normal. M. de Dives m'envoya de bons échantillons des trois états, et il se trouva que les fleurettes des capitules *très-doubles* n'ont pas toutes des paillettes; mais ces paillettes, très-caduques, s'y rencontrent en grand nombre. Il y en a moins dans les capitules *semi-doubles*, il n'y en a plus dans les capitules *simples*.

En juin 1843, la plante *double* était abondante et garnie de paillettes dans le jardin du Petit-Séminaire de Bergerac, où M. l'abbé Revel et M. l'abbé Flamand en récoltèrent pour moi.

Depuis cette époque, aucun document nouveau ne m'est parvenu sur l'*Anthemis parthenioides*, dont le règne horticole, dans le sud-ouest, paraît à peu près fini.

Mais en revanche, la lumière commença, cinq ans après, à se faire sur une autre plante, et c'est de là que date la preuve de l'opportunité qu'il y a à considérer la section *Dendranthema* DC. comme un genre distinct.

Le 28 septembre 1848, deux archéologues justement aimés et appréciés en Périgord, servaient de guides à quelques amis au milieu des curiosités de tout genre qui abondent autour du château de Puyraseau, propriété de leur respectable père. MM. Félix et Jules de Verneilh nous firent visiter le donjon *roman* de Piégut, l'une des merveilles les plus pittoresques du Nantonnais. Tout en faisant le métier d'antiquaire, je n'avais

garde d'oublier celui de botaniste, et je fis une *razzia* aussi complète que possible des chétifs échantillons encore fleuris du *Pyrethrum Parthenium* Sm., DC. Prodr. (*Chrysanthemum* Pers., Koch.), qui avaient pullulé, dans une saison moins avancée, parmi les décombres, dans les fentes et au pied des murs de cette belle ruine. J'avais d'autant plus d'intérêt à m'emparer du peu qui en restait encore dans de bonnes conditions d'étude, que le premier capitule (avancé) que j'avais ouvert d'un coup d'ongle et soumis sur place à la loupe, m'avait montré *des paillettes* sur le réceptacle! et, dans cette localité, tous les capitules sont *simples*! Ces paillettes, que je n'ai pu retrouver dans les *jeunes* capitules encore existants en très-petit nombre, sont ciliées au bout comme les écailles du péricline, et *irrégulièrement entremêlées* aux fleurettes des vieilles calathides.

Je crus alors, ou que j'avais retrouvé, revenu à un état presque sauvage, l'*Anthemis parthenioides*, chez lequel seul j'avais jusqu'alors vu des paillettes et dont les feuilles auraient présenté une forme insolite, — ou que cette plante et le *Pyrethrum Parthenium* devaient désormais être considérés comme des formes d'une nouvelle espèce. Mon étiquette provisoire fut ainsi libellée :

Pyrethrum Parthenium (par ses feuilles);

Anthemis parthenioides (par ses paillettes).

Mais l'étude et la comparaison sont venues plus tard, et m'ont prouvé indubitablement que les deux espèces Candolliennes sont distinctes et légitimes. Il n'y a pas de passage d'une forme de feuilles à l'autre, et le *Pyrethrum Parthenium* est le seul des deux végétaux

qui, à ma connaissance, ait été jusqu'ici trouvé à l'état aussi sauvage que l'*Erigeron Canadensis* ou toute autre plante d'origine historiquement étrangère.

Les descriptions du *Prodromus* sont rigoureusement exactes.

Pour le *Pyrethrum Parthenium* : *foliis petiolatis pinnatisectis, segmentis pinnatifidis dentatis, ultimis confluentibus.*

Pour l'*Anthemis parthenioides* : *foliis petiolatis pinnatisectis, segmentis BASI CUNEATIS pinnatifidis, LOBIS OVATIS MUCRONATIS SÆPÈ TRIFIDIS.* On dirait un feuillage d'*Ænanthe Lachenalii*.

En présence de ces faits successivement et si lentement venus en lumière, étudiés et remaniés par conséquent à tant de reprises, il n'y a plus, ce me semble, à hésiter sur les conclusions auxquelles ils doivent aboutir :

1° Le *Pyrethrum Parthenium* Sm. (*Matricaria Parthenium* L.) est véritablement congénère de l'*Anthemis parthenioides* Bernh. (*Matricaria parthenioides* Desf.)!

2° Il ne reste plus un seul caractère de quelque valeur pour éloigner ces deux plantes de la section *Dendranthema* DC., dont les deux espèces (les Chrysanthèmes d'automne de nos jardins) sont, de la part de l'auteur du *Prodromus*, le sujet des notes suivantes (tome VI, page 62) :

PYRETHRUM Indicum. Receptaculum inter flosculos tubulosos nudum, paleaceum inter ligulas in floribus plenis aut semiplenis.

PYRETHRUM SINENSE. *Paleæ receptaculo adsunt inter ligulas, desunt aut paucissimæ adsunt inter tubulos, in capitulis simplicibus aut semiplenis.*

3° Cette section du *Pyrethrum* DC. est la seule, dans le groupe des Chrysanthémées, dont le réceptacle ne soit pas constamment et entièrement nu; elle mérite donc, autant et mieux que tant d'autres, d'être élevée au rang de genre, et, comme tel, elle doit conserver son nom Candollien.

4° Enfin, le nouveau genre *Dendranthema* ne peut pas, sous peine de rompre toutes ses affinités, être porté parmi les Euanthémidées; il doit être placé après le *Lasiospermum* Lag. (*Receptaculum latum BRACTEOLATUM* DC. Prodr. VI, page 37) qui termine les Euanthémidées, mais à la tête des Chrysanthémées, et comme pour montrer une fois de plus combien est faible et artificielle la distinction des deux tribus.

Je termine en présentant la synonymie des espèces connues jusqu'ici dans le genre que je propose.

TABLEAU DES ESPÈCES.

DENDRANTHEMA (sectio *Pyrethri* DC. Prodr. VI, page 62) NOB.

1. D. PARTHENIUM L. (sub *Matricariâ*). Nob.

Chrysanthemum Pers. — Koch, syn.

Pyrethrum Sm. DC.

Leucanthemum Gren. et Godr.

Tanacetum C. H. Schultz Bip.

Matricaria odorata. Lam. Fl. Fr.

France; son indigénat reste douteux.

2. D. PARTHENOIDES Bernh. (sub *Anthemide*); Nob.*Matricaria parthenioides* Desf.» *Parthenium flore pleno* Hort. Gall.*Pyrethrum chrysanthemifolium* Hort. Angl.*Chrysanthemum parthenioides* Fl. d'Indr.-et-Loir.*Anthemis parthenioides* DC. Prodr.» *apiifolia* Brown, bot. reg.

Patrie inconnue. Cultivé en France.

3. D. INDICA Cass. (sub *Pyrethro*; non Roxb.). Nob.*Chrysanthemum Indicum* L. — Sabin.» *Japonicum* Thunb.» *tripartitum* Sweet.*Pyrethrum Indicum* DC. Prodr.*Arctotis elegans* Thunb.

Cultivé en France. C'est celui de nos Chrysanthèmes d'automne qui offre une taille moins élevée, des fleurs moins grandes, mais plus régulièrement doubles, et souvent des fleurs multicolores très-petites et très-jolies dans la variété dite *Chrysanthème-Pompon* des jardiniers.

4. D. SINENSIS Sabin. (sub *Chrysanthemo*). Nob.*Pyrethrum Sinense* DC. Prodr.*Chrysanthemum Indicum* Thunb. — Lour. — Pers.*Anthemis grandiflora* Ramat.» *artemisiifolia* Willd.» *stipulacea* Moench.

Cultivé en France. Celui-ci, plus grand, plus fort, très-variable dans ses couleurs, mais non multicolore dans le même capitule, a souvent ses languettes en tuyaux et très-longues; c'est le plus anciennement cultivé dans nos jardins.

ÉTUDE LITTÉRAIRE

SUR LE

LIVRE DE JOB;

PAR M. CIROT DE LA VILLE,

Chanoine honoraire, professeur à la Faculté de Théologie.

Qui ne connaît le Livre de Job? quelle langue ne l'a reproduit? quel génie ne lui a rendu hommage? Tout lui a été prodigué : traductions, commentaires, analyses, imitations dramatiques. Le luthérien Carpsow et le calviniste Bèze l'ont divisé en scènes; Rosenmuller lui a fait un cadre de sa riche philologie; Lowth lui a réservé la place d'honneur de ses leçons; Herder l'a chanté en dialogues; La Harpe, Rollin, l'ont classé dans leur musée littéraire; Cahen l'a traduit en prose; le comte de Peyronnet, notre honorable et regretté collègue, après tant d'autres, l'a traduit en vers; Chateaubriand lui a consacré deux pages plus pleines de leur sujet que les deux *Entretiens* où M. de Lamartine a eu le malheur de prendre sa propre philosophie pour celle du patriarche arabe. Aurai-je tort de m'inscrire au bas de ce catalogue? Est-ce tenter l'impossible ou l'inutile? Non; le Livre de Job, semblable

au sol où il est né, est comme une de ces terres vierges qui ne refusent jamais ce qu'on leur demande, parce qu'elles ne s'épuisent jamais à donner. Toutes les fois qu'on y porte la main, on cueille un fruit mûr. C'est un ciel choisi, où les effets de lumière varient avec les points de vue, avec le cours du soleil, avec le cycle des jours, avec le cycle des mois; où l'on saisit le lendemain une teinte différente de la veille. Job a quelque chose de plus aujourd'hui qu'hier, ne serait-ce qu'un jour d'existence, ne serait-ce qu'un nouveau terme de comparaison avec ces littératures nationales qui, à mesure qu'elles sortent de leurs ténèbres, et portent devant lui leurs meilleurs chefs-d'œuvre, sont forcées de s'incliner devant son incomparable figure.

Avant d'entrer en matière, il faudrait apprécier à leur juste valeur les ressources de la langue hébraïque; l'exactitude rigoureuse de ses termes unie à une ampleur qui agrandit et élève la pensée; la simplicité sévère de ses formes unie à une majesté naturelle sous laquelle on sent vivre toutes les grandes choses de Dieu, de l'homme et de l'univers.

Il faudrait définir par des lignes bien tranchées le caractère de Job; ne pas en faire un de ces vagabonds de la pensée, un de ces touristes de l'opinion, qui passent de la foi au doute, du doute au blasphème, du blasphème à la certitude, et du désespoir d'esprit à une résignation raisonnée; mais lui conserver cette rectitude morale qui ne change point lorsque tout change, qui ne plie pas lorsque tout se brise, qui reste debout lorsque tout s'affaisse; qui n'est pourtant ni l'insensibilité

stoïque, ni la raideur empesée du sage d'Horace; mais la légère oscillation du cœur religieux entre la crainte et l'espérance, entre la prière et les pleurs, entre la nature humaine et la Providence divine; cette rectitude morale sans laquelle s'évanouit l'unité, et avec l'unité, la vraie beauté littéraire du drame et du héros.

Il faudrait fixer le but de ce livre sans pareil; prévenir toute confusion dans les rôles qu'y jouent la littérature, la philosophie et la foi; ne pas introduire sur la scène la littérature comme personnage premier, tandis qu'elle n'est que suivante; et la philosophie ou la foi comme suivantes, lorsqu'elles sont maitresses; rendre clair comme le jour que l'auteur du livre n'a voulu écrire ni un poème, ni un drame, ni une élégie, ni une ode, ni un discours, ni de la prose, ni des vers, mais un grand exemple de vertu; et que, parce qu'il a raconté un grand exemple de vertu, il a fait tout cela à la fois, poème, drame, élégie, ode, discours, prose et vers. Il ne pensait qu'à une œuvre de piété, il a produit un chef-d'œuvre littéraire; il n'avait en vue que le vrai, il en a trouvé la splendeur; il ne voulait qu'être bon, il a été sublime.

Il faudrait lire, relire et lire encore le livre de Job, non en un jour, jour de jeunesse, d'inexpérience, d'enivrement, où l'on ne cherche que des fleurs; non à une heure de marasme crispé où l'on s'en prend à tout, à soi-même, à l'humanité, à Dieu; non dans une phase de scepticisme inquiet et lorsque l'intelligence flottant entre ses propres idées court risque de retrouver partout le doute qui l'agite; mais à tel jour, à telle heure,

à tel moment que vous voudrez de douleur, de dégoût, d'affaissement, de désespoir même, pourvu que votre âme se laisse ouverte à la lumière, à l'espérance calmante, à l'arôme fortifiant de sa lecture. Alors elle n'ira pas se heurter à un Job imaginaire, athée, blasphémateur, scandalisé de sa dégradation, perverti par sa misère et enflé du souvenir de sa propre vertu; mais elle verra le Job réel de toute la *Bible*; le Job de l'Hébreu, des Septante et de la Vulgate; le Job de Schmidt, de Schultens, de Rosenmuller, de Duguet et de Sacy; le Job vainqueur de Satan; le Job qui ne pécha point par ses lèvres, qui craignit, pleura et expia pour les plus légères offenses de ses fils; le Job qui aurait laissé s'échapper la vie plutôt que la résignation.

Il faudrait accepter la condition indispensable d'une appréciation exacte de tout livre, prendre celui-ci en son entier, n'en séparer ni l'exorde, ni la péroraison historique, vraies narrations en prose où nous voyons l'origine, la fortune, la piété de Job, les efforts de Satan contre lui, ses revers, enfin sa patience récompensée par une prospérité plus complète que jamais; ne rien détacher de ce milieu d'indigence et de douleur où se placent ses dialogues avec ses trois amis Eliphaz, Bildad et Zophar; dialogues laissés et repris en trois réunions différentes, suivis du jugement d'Elihu trois fois interrompu par Job, et clos par un discours de Dieu lui-même; dialogues, dit Herder, dont les vers ressemblent à des perles précieuses négligemment enfilées, mais qu'un fil délicat unit étroitement entre eux; dialogues à transitions brusques et inattendues, mais

qui, étudiés dans le cadre qui les renferme, forment un tout magnifique : l'épopée de l'humanité et la *Théodicée de Dieu* ¹.

Ces prémices posées, nous voici en présence d'un homme malheureux qui égale ses lamentations à ses douleurs. Pleurer n'est pas chose rare ni difficile ; mais traduire les pleurs, mais mettre les sanglots en paroles, mais chanter les gémissements, mais tenir la note dominante de la tristesse profonde et légitime ; mais pleurer sans orgueil, sans faiblesse, sans atonie, sans prétention ; mais pleurer sans ajouter une larme affectée aux larmes de la nature ; mais faire une élégie sans défaut, qui y a réussi ? Ce n'est pas que beaucoup ne l'aient tenté. Pindare n'y a pas renoncé au milieu même de l'ivresse des triomphes olympiques. Dans la gloire, on a besoin du souvenir des maux qui ne sont que voilés et endormis. « Des tourbillons de peines et » de plaisirs, dit-il, viennent assaillir tour à tour les » faibles humains... Qui peut dire quand s'achèvera » leur carrière, et si nos jours, enfants du soleil, se- » ront finis par un jour de bonheur ²?... Celui dont un » avantage récent a enflé le cœur, vole plein d'espé- » rance à de plus hautes destinées, et par de nouveaux » efforts aspire au comble du bonheur et des richesses. » Mais si un court moment a pu élever sa fortune, un » moment aussi l'ébranle et la renverse. Hommes éphé- » mères ! songe d'une ombre ! qui peut dire ce que vous

¹ Herder ; *Poésie sacrée des Hébreux*, p. 70, 107 et 109.

² Pindare ; *1^{re} Olynth.*

» êtes et ce que vous n'êtes pas? Mais lorsque un éclair
 » de Dieu vient d'en haut, il répand sur vous la bril-
 » lante lumière et la douceur de l'éternité ¹. »

Sophocle, en introduisant sur la scène, dans *OEdipe*,
 le type des plus atroces réalités et des plus sinistres pré-
 sages, lui prête ces cris pressés et déchirants :

« Périsset celui qui dans les forêts délia les cordons
 » funestes dont mes pieds furent percés! Il m'arracha
 » des bras de la mort. Pitié barbare! Pour prix de ce
 » cruel service, puisse-t-il périr! Qu'en mourant alors
 » j'aurais épargné de maux à moi et à mes amis!... Ah!
 » que ne puis-je encore me priver de l'usage des oreilles
 » aussi bien que des yeux! Que bientôt, également sourd
 » et aveugle, je fermerais cette entrée à de nouvelles
 » douleurs! Il est doux, dans les maux, de s'en épargner
 » ou d'en adoucir au moins le sentiment. O Cithéron!
 » pourquoi me reçûtes-vous dès le berceau, ou pour-
 » quoi ne me donnâtes-vous pas la mort après m'avoir
 » reçu dans votre sein? Que ne dérobiez-vous mon sort
 » à la connaissance des hommes! O Polybe! ô Corin-
 » the! ô palais que je crus la maison de mon père,
 » quel monstre, quel assemblage de maux avez-vous
 » nourri sous l'apparence d'un fils de roi? De cette an-
 » cienne splendeur, que reste-t il? Le plus méchant
 » des hommes, issu de la plus abominable race qui fut
 » jamais. O chemin de Daulie! ô forêts! ô buisson! ô
 » sentier étroit! vous qui avez bu le sang d'un père
 » qui coulait par mes mains, avez-vous marqué par

¹ Pindare; 8^e *Pyth.*

» des traits ineffaçables le souvenir des forfaits que je
 » commis alors?... » Et ces forfaits énumérés, il ajoute :
 « Au nom des dieux, chers amis, cachez - moi dans
 » quelque terre écartée ou donnez-moi la mort, et pré-
 » cipitez-moi dans les gouffres de la mer pour ne plus
 » profaner vos regards. Approchez donc, rendez-moi
 » par pitié ce dernier office. Osez toucher un malheu-
 » reux. Que craignez-vous? mes maux ne retomberont
 » point sur vos têtes, et je suis le seul mortel qui puisse
 » jamais en être accablé ¹. »

Ces plaintes, affaiblies par leur excès même, ont leur écho dans le camp. Écoutons Achille, touché de compassion et relevant l'ennemi prosterné à ses pieds :

« Ah! malheureux Priam, par quelles épreuves ter-
 » ribles avez-vous passé? Comment avez-vous osé venir
 » seul dans le camp des Grecs, et soutenir la présence
 » d'un homme qui a ôté la vie à un si grand nombre
 » de vos enfants dont la valeur était l'appui de vos peu-
 » ples? Mais asseyez-vous sur ce siège, et donnons
 » quelque trêve à notre affliction. A quoi servent les
 » regrets et les plaintes? Les dieux ont voulu que les
 » chagrins et les larmes composassent le tissu de la vie
 » des misérables mortels, et seuls ils vivent exempts de
 » toutes sortes de peines. » Après avoir touché, sous
 l'image des deux tonneaux dans lesquels Jupiter garde
 les maux et les biens, à cette idée d'une Providence,
 qui, quoique obscurcie, prête toujours à la douleur un
 ton plus sympathique et plus pénétrant, le guerrier
 grec cite habilement l'exemple de son père, atteste ses

¹ Sophocle; *OEdipe-Roi*, act. V, sc. II.

propres revers et ajoute : « Les dieux ont versé sur
 » nous un déluge de maux. Depuis ce moment, vous
 » n'avez vu autour d'Ilion que combats, que meurtres,
 » que carnage ; mais supportez courageusement votre
 » sort, et ne vous abandonnez point à un deuil sans
 » bornes. Vous n'avancerez rien quand vous vous dé-
 » sespérerez pour la mort de votre fils, et vous ne le
 » rappellerez point à la vie ; mais vous l'irez rejoindre
 » après avoir achevé de vider la coupe de la colère des
 » dieux ¹. »

La douleur d'Achille est voisine du désespoir d'U-
 lyssé, qui semble s'augmenter des horreurs de la tem-
 pête et du naufrage : « Ah ! malheureux que je suis,
 » quels malheurs m'attendent encore?... De quels nua-
 » ges noirs Jupiter a couvert le ciel ! Quel mugissement
 » affreux des flots ! Tous les vents ont rompu leurs bar-
 » rières ; on ne voit qu'orages affreux de tous côtés, je
 » ne dois plus attendre que la mort. Heureux et mille
 » fois heureux les Grecs qui, pour la querelle des Atri-
 » des, sont morts sous les murs de la superbe ville de
 » Priam ! Eh ! pourquoi les dieux ne me laissèrent-ils
 » pas périr aussi le jour où les Troyens, dans une sor-
 » tie, firent pleuvoir sur moi une si furieuse grêle de
 » traits autour du corps d'Achille ! On m'aurait fait des
 » funérailles honorables, et ma gloire aurait été célé-
 » brée par tous les Grecs, au lieu que présentement je
 » péris d'une mort triste et malheureuse ². »

Nous voilà bien loin de l'Idumée et de la terre de

¹ *Iliade*, ch. XXIV.

² *Odyssée*, ch. V.

Hus, bien loin du désert, bien loin de Job; je me trompe : nous ne l'avons pas quitté. Priam, Achille, Ulysse, assis sur leur fumier (*κατα Κοπρον*, dit Homère), nous le représentent. Toutes les calamités sont sœurs, toutes les douleurs se ressemblent, excepté cette sublimité de situation qui fait du solitaire arabe le modèle et le roi des infortunés. Lui qui a adoré, lui qui a dit sous les premiers coups du malheur : « Nu je suis sorti » du sein de ma mère, nu j'y retournerai. Le Seigneur » m'avait tout donné, le Seigneur m'a tout ôté; il n'est » arrivé que ce qu'il lui a plu. Que le nom du Seigneur » soit béni ! » lui qui, pendant sept jours, a comprimé dans le silence le flux et le reflux d'une affliction grossie par l'outrage, comme pour prouver qu'il en était maître; lui, l'écho de l'humanité déchue, le témoin du passé, le prophète de l'avenir, le résumé de toutes les misères, le portrait de toutes les patiences, il n'a plus à craindre l'exagération de la plainte, l'apparence du blasphème, l'hyperbole du langage, le paroxysme de l'affaissement. Il a posé des barrières sacrées; quoiqu'il dise, il ne les passera pas. Sa voix est la voix des siècles; elle ne saurait être trop vibrante. Ses cris sont les cris de détresse du genre humain; faut-il s'étonner qu'ils soient si aigus?

« Périsset le jour où je suis né et la nuit où l'on a » dit : Un homme a été conçu.

» Que ce jour se change en ténèbres. Que Dieu du » haut du ciel ne le regarde non plus que s'il n'avait » jamais été...

¹ Job. 1, 21.

- » Cette nuit ! qu'un tourbillon ténébreux la possède !
 » qu'elle ne soit plus comptée parmi les jours de l'an-
 » née, ni mise au nombre des mois.
- » Que cette nuit soit triste et solitaire, privée de la
 » louange donnée au bonheur...
- » Pourquoi ne suis-je point mort dans le sein de ma
 » mère ?
- » Pourquoi n'ai-je point cessé de vivre aussitôt que
 » j'en suis sorti ?
- » Pourquoi celle qui m'a reçu en naissant m'a-t-elle
 » tenu sur ses genoux ? Pourquoi ai-je été nourri du
 » lait de la mamelle ?
- » Car je dormirais maintenant dans le silence et je
 » me reposerais dans mon sommeil...
- » Pourquoi donc la lumière a-t-elle été donnée au
 » malheureux, et la vie à ceux qui sont plongés dans
 » l'amertume du cœur ?...
- » A un homme qui marche dans une route qui lui
 » est inconnue et que Dieu a environné de ténèbres ?
- » Aussi, avant de manger, je soupire, et tel le bruit
 » des eaux débordées, tel mon rugissement ;
- » Parce que ce qui faisait le sujet de ma crainte
 » m'est arrivé, et que les maux que j'appréhendais sont
 » tombés sur moi.
- » N'ai-je pas pourtant conservé la patience et la re-
 » tenue ? N'ai-je pas gardé le silence ? Ne suis-je pas
 » demeuré en repos ? Et la colère de Dieu a fondu sur
 » moi ¹. »

A ces accents, on reconnaît une nouvelle lyre. C'est

¹ Job. II. 3. — ... 26.

bien encore la félicité de Pindare emportée par le tourbillon des peines, et sa fortune écrasée sous le poids des revers; c'est bien encore le cri spontané, l'apostrophe à la nature de Sophocle; c'est bien encore la coupe de la colère céleste d'Homère; mais dans ces jours changés en ténèbres, dans ces ténèbres condensées et silencieuses, dans ce repos des ruines où toute grandeur est confondue, tout travail arrêté, tout bruit éteint; dans ces dégoûts de la vie si amèrement sentis et pourtant si raisonnés, si raisonnés et pourtant si soumis, il y a plus que Pindare, Homère et Sophocle. Ils n'ont pas trouvé ces notes sympathiques de la tristesse qui font tout à coup languir le cœur, et que notre poète sacré a su si souvent frapper sans répétition, si longtemps soutenir sans amoindrissement, si souvent ramener sans fatigue. C'est ainsi que, dans le cours de ses discussions, il s'écrie encore :

« L'homme né de la femme vit très-peu de temps et » il est rempli de beaucoup de misères.

» Semblable à une fleur, qui n'est pas plus tôt éclos
» qu'elle est foulée aux pieds, il fuit comme l'ombre et
» ne demeure jamais dans le même état...

» Ses jours sont courts; le nombre de ses mois et de
» ses années est entre vos mains (Seigneur); vous lui
» avez marqué des bornes qu'il ne peut passer.

» Retirez-vous un peu de lui, afin qu'il ait quelque
» repos jusqu'à ce qu'il trouve, comme le mercenaire,
» la fin désirée de tous ses travaux ¹.

¹ Job. XIV. 1, 6.

» Mes jours ont passé, mes pensées se sont évanouies,
 » mais en me déchirant le cœur.

» Elles ont changé la nuit en jour, de sorte que j'at-
 » tends avec impatience la lumière qui suit les ténèbres.

» Et quand j'aurais d'autres espérances, le tombeau
 » est ma maison; j'ai préparé mon lit dans les ténèbres.

» J'ai dit à la pourriture : Vous êtes mon père; et
 » aux vers : Vous êtes ma mère et ma sœur ¹. »

Où trouverions-nous ailleurs ce pinceau sûr, ce *style de fer* par son énergie et sa hardiesse? Ovide et Horace ont fait de beaux vers sur les calamités humaines. Vous y trouverez peut-être la nature quelque peu apprêtée; vous ne vous y reconnaitrez pas vous-même. Après les avoir lus, vous direz : C'est beau! Après avoir lu Job, vous direz : C'est moi!

Mais ce qui assure la supériorité de la partie élégiaque de Job, c'est son dernier trait. Cet homme renversé par le malheur, mis en pièces par la maladie, conquis par l'amitié; cet homme « dont l'haleine fait horreur » même à sa femme ²; » cet homme qui vient de dire : « Quand l'homme est mort, et que, dépouillé de son » esprit, il est réduit en cendres, je vous en prie, où » est-il? Pensez-vous que l'homme, une fois mort, re- » vive ³? » Cet homme, si abattu, si désolé, craintif comme l'infortune, timide comme l'indigence, incertain comme sa vie; cet homme se relève tout à coup, défie ses maux, secoue ses haillons, et, saisi d'enthou-

¹ Job. XVII. 11, 14.

² Id. XIX. 17.

³ Id. XIV, 10, 14.

siasme comme devant une vision d'en haut, s'écrie : *Scio quod Redemptor meus vivit*¹ ; non pas comme l'a traduit M. de Lamartine : « Je sais qu'il y a une » justice et une réhabilitation dans le ciel, » ce n'est qu'un débris de la pensée ; mais comme l'ont traduit les plus habiles philologues, comme l'ont traduit les plus heureux poètes :

Je sais où mon Sauveur réside ;
 Qu'au dernier jour mon corps livide
 De la terre encor sortira ;
 Que ma peau doit encor vêtir ma chair grossière,
 Et que mon œil éteint, retrouvant la lumière,
 Pour voir son Dieu se rouvrira.

Oui, j'irai ; dans ce jour suprême,
 Je le contemplerai moi-même ;
 Mon œil reverra le Dieu saint ;
 Oui, l'œil vivant de Job, et non pas l'œil d'un autre.
 Ce glorieux salaire, un jour sera le nôtre ;
 C'est l'espoir qui dort dans mon sein².

Dans quel transport pindarique le lyrisme passa-t-il jamais avec plus de véhémence et d'impétuosité des dégradations et des misères de l'homme, aux sommets de sa gloire et de sa félicité ?

Job, en effet, n'est pas seulement le poète de la douleur ; il est aussi le poète de la joie, de la magnificence

¹ *Job*. XIX. 25, 27.

² Traduction de M. de Peyronnet.

bruyante et de la majesté paisible, de la nature, en un mot, prise sur le fait, dans les secrets et l'explosion de ses innombrables phénomènes. Mélancolique penseur, rêveur profond et solide, il ne refuse pourtant jamais un regard, et un regard qui se repose, à ces spectacles devant lesquels il passe, ou qui plutôt passent devant lui en imprimant leur image dans son âme et sa parole.

L'homme aime à peindre la nature ; mieux encore, il la trouve toute peinte en lui. Son intelligence est un miroir où elle se reflète ; et comme il la voit toujours, toujours il produit ses reflets. Alors, donnez-lui la langue, la plume ou le pinceau, et il produira instinctivement au dehors l'image du dedans. Mettez-le au milieu des gloires, des révolutions, des ruines de l'histoire ; tout à coup, pour reposer son regard ébloui, ou pour reposer ses douleurs, il revient à la nature. Nul épique qui ne l'ait appelée au secours de son génie fatigué, et qui n'ait trouvé des charmes jusque dans ses fureurs. Ainsi, peu de poèmes où l'on ne rencontre des descriptions de la tempête. Si vous ouvrez l'*Énéide*, rien ne manque au tableau : la cohorte serrée des vents qui s'élance sur la terre et sur la mer, les cieux assombris, les profondeurs de l'abîme bouleversées, les flots amoncelés en montagnes d'écume et poussés vers le rivage, la nuit qui s'abaisse, le tonnerre qui gronde, les éclairs qui sillonnent la nue, l'aquilon qui déchire les voiles, la mort présente partout. Et tout cela, vous le voyez, vous l'entendez dans les vers les plus connus du monde ; dans des vers qui parlent autant à vos

oreilles qu'à votre imagination, par le choix de l'expression, la vérité de la pensée et l'harmonie des mots, et même par la rudesse ou la douceur des syllabes. Parcourez l'*Illiade*, vous n'y trouverez la tempête au premier plan d'aucun tableau ; mais derrière les armées qui en viennent aux mains, les boucliers qui se heurtent, les lances qui se croisent, l'haleine et les soupirs des combattants qui se mêlent, apparaissent, comme termes de comparaison, des bruits et des furies effroyables ¹. La littérature Indienne n'est pas restée étrangère à cette scène, l'une des plus solennelles de la nature, mais en y mêlant tout ce qui peut en diminuer l'horreur : l'éclair doré qui ceint avec pompe le nuage noir qui s'avance ; les gouttes argentées qui descendent rapides de son sein, et qui, pareilles à une frange magnifique, se détachent de la robe du ciel ². Pour mettre en ligne des termes de comparaison de toute langue, il faudrait ne pas oublier les traits que Barthélemy, dans le *Voyage d'Anacharsis* ; Bernardin de Saint-Pierre, dans les *Harmonies de la nature* ; Raynal, dans l'*Ouragan des Antilles*, ont ajouté à cette description : ce ciel tendu et fermé de toutes parts, la foudre qui le brise à coups redoublés, les collines aquatiques à divers étages, les crinières d'écume, le sifflement aigu des vergues et des cordages, les sons rauques des flots, les tourbillons, les bruits, les ruines, quelque chose comme les dernières convulsions et l'agonie de la nature.

¹ *Illiade*, ch. II, IV.

² *Le Chariot d'enfant*, acte 1^{er}.

Eh bien ! je n'hésite pas à l'affirmer : tous ces bruits, depuis le mugissement des ondes, le roulement du tonnerre et le sifflement des vents, jusqu'à la dernière plainte du naufragé qui expire ; toutes ces nuances d'obscurité que l'orage diversifie en modifiant son vêtement de nuages ; toutes ces lueurs d'éclairs, de pluies argentines semées sur les *grandes routes du ciel*, Job les dit, les peint, les chante mieux que personne. S'il faut en charger les horreurs, son âme répand sur ce spectacle l'effroi dont elle est remplie : « Mon cœur est saisi » d'effroi et sort (il bat, il saute) comme hors de lui-même¹. » Mais s'il faut peindre le calme après l'orage, cette joie de la nature qui sort brillante et rassérénée de la tourmente qui l'avait saisie, qui a jamais osé, comme lui, donner des bandelettes à l'océan, un lien si faible à une force si terrible ; des portes et des verroux à la tempête ; le grain de sable pour barrière à la vague ? Quel Neptune armé de son trident, quel Éole retenant l'haleine des vents, eurent un langage pareil à celui-ci : « Tu viendras jusque-là et tu ne passeras pas plus loin ; tu briseras ici l'orgueil de tes flots ? » Dites moi une autre tempête qui meure ainsi au rivage par un baiser de l'Océan.

Le quatrième chapitre de Job renferme le songe suivant : « C'était dans l'horreur d'une vision de nuit, » lorsque le sommeil assoupit davantage les hommes.

» Je fus saisi de crainte et de tremblement, et la » frayeur pénétra jusque dans mes os.

¹ Job. XXXVII. 1.

» Un esprit vint se présenter devant moi , et les che-
 » veux m'en dressèrent à la tête.

» Je vis quelqu'un dont je ne connaissais point le vi-
 » sage ; un spectre parut devant mes yeux , et j'enten-
 » dis cette voix faible comme un petit souffle :

» Un homme osera-t-il se dire juste en se comparant
 » à Dieu ? et un mortel sera-t-il plus pur que celui qui
 » l'a créé ¹ ? »

Le poète du désert n'est pas le seul visité par les songes. Qui ne les a vus beaux et rians aux jours de ses joies, tristes et voilés dans les nuits de ses douleurs ? L'homme aime le mystère et le secret de ces phénomènes qui s'accomplissent aux confins inconnus du monde des corps et du monde des esprits. Quand il ne les voit pas, il les imagine. Sénèque, dans son *Hercule sur le mont OEta*, en a peint les terreurs, les palpitations pressées, les secousses désordonnées, les effrois glacés. Énée en ressent les tristesses inconsolées, en même temps qu'il en voit dans Hector les spectres sanglants ². Achille, endormi sur le rivage, au bruit des flots et sous le poids de sa douleur, en goûte les joies calmantes à la vue de l'âme de Patrocle, belle comme au jour du combat. Les personnages du théâtre indien ont aussi leurs songes, où se confondent les bruits des conversations de cimetière et le cliquetis des armées de fantômes. Volney, dans ses *Ruines*, ouvrage où il n'est permis de rien prendre en fait de doc-

¹ *Job*. IV. 14, 17.

² *Énéide*, liv. II, 270.

trines, parce qu'il les a toutes mises en débris, mais d'où nous pouvons tirer un nouveau terme de comparaison littéraire, Volney, au chapitre III, intitulé : *Fantôme*, imagine la vision suivante : « Cependant, » un bruit frappa mon oreille, semblable à l'agitation » d'une robe flottante et d'une marche à pas lents sur » des herbes sèches et frémissantes. Inquiet, je soule- » vai mon manteau; et jetant de tous côtés un regard » furtif, tout à coup, à ma gauche, dans le mélange du » clair-obscur de la lune, au travers des colonnes et » des ruines d'un temple voisin, il me sembla voir un » fantôme blanchâtre, enveloppé d'une draperie im- » mense, tel que l'on peint les spectres sortant des » tombeaux. Je frissonnai; et tandis qu'agité j'hésitais » de fuir ou de m'assurer de l'objet, de graves ac- » cents, d'une voix profonde, me firent entendre ce » discours... »

Littérairement, ce qui distingue Job, ce n'est donc pas d'avoir décrit un songe, mais de l'avoir environné d'une terreur religieuse que n'ont pas atteint ou qu'ont forcée toutes les descriptions antiques et modernes. Quand on invente un songe, on se croit obligé à faire grand fracas de chaînes, de spectres hideux, de fantômes menaçants, de cris désespérés. Plus il y a de bruit, plus on s'imagine produire d'effet. Parmi les auteurs dont nous avons cité les exemples, Volney est le seul qui n'ait pas embrassé ce système d'épouvante, et encore n'a-t-il pas pu résister au besoin de prêter à son fantôme une *voix grave* et des *accents profonds*. Dans Job, au contraire, rien d'exagéré; tout est naturel :

les ténèbres qui couvrent la terre, le sommeil qui tient les hommes, la frayeur, le frémissement, l'apparition, et surtout *cette voix faible, ce souffle qui vient à peine effleurer l'oreille*. Mais que ce souffle est terrible! Représentez-vous vous-même réveillé en sursaut pendant la nuit; votre œil inquiet cherche dans les ténèbres; votre oreille attentive interroge au loin le silence. Tout à coup passe une image incertaine; vous attendez un bruit, un cri qui la révèle: ce n'est qu'un souffle qui passe. N'avez-vous pas frissonné jusqu'à la moelle des os? Quelle anxiété vague! quel effroi indéfini! Tout cela est simple; ce simple est naturel; mais avec ce simple et ce naturel, Job fait le sublime du terrible, le seul terrible digne du Dieu qui s'annonce, du Dieu qui n'a pas même besoin des petites choses pour en faire de grandes.

La Mort et les Tombeaux ouvrent à la littérature un monde nouveau; aussi l'a-t-elle parcouru. Elle compte par milliers les Énée qui descendent aux enfers et se plaisent parmi les sépulcres. Il ne faut pas croire pourtant qu'il soit facile d'en saisir les couleurs sombres et sévères. Ne prend pas qui veut le visage de la mort. On a toujours à craindre de manquer ses proportions et de les faire trop petites ou trop grandes, trop terribles ou trop faibles; de compter trop ou pas assez avec elle. Ces défauts opposés se rencontrent dans un grand nombre de pages, d'ailleurs célèbres, et jusque dans ce fragment d'un poème arabe sur la mère d'un héros:

« Que la douce pluie échappée de la nuée matinale,
 » douce comme le fut naguère ta main, arrose la terre
 » devenue ton lit de repos.

» Tu es partie pour te rendre dans un lieu où ni le
 » vent du nord ni le vent du midi ne pourront t'ap-
 » ter ni un souffle rafraîchissant ni la suave fumée des
 » parfums.

» Tu t'es rendue dans une demeure où chaque habi-
 » tant est toujours un étranger. Là, éternellement ban-
 » nie de ton pays, tous les liens qui t'y attachaient sont
 » rompus.

» Nous nous ensevelissons tous les uns les autres ;
 » le monde à venir monte sur la tête du monde passé. »

Malgré les traits délicats de ce morceau, que le re-
 pos de la mort, son silence, son attente solennelle et
 mystérieuse sont bien mieux exprimés par ces vers de
 Job :

« C'est là que les impies ont cessé d'exciter des tu-
 » multes, et que se reposent les conquérants fatigués.

» C'est là que ceux qui étaient autrefois enchaînés
 » ensemble ne souffrent plus aucun mal et n'entendent
 » plus la voix de l'opresseur.

» C'est là que se trouvent le grand et le petit, et que
 » l'esclave est affranchi de la domination de son maître ¹.

» Donnez-moi donc, Seigneur, quelque relâche, afin
 » que je puisse un peu respirer dans ma douleur ;

» Avant que j'aïlle, sans espérance de retour, en
 » cette terre ténébreuse qui est couverte de l'obscurité
 » de la nuit ;

» Cette terre de misère et de ténèbres où habite l'om-
 » bre de la mort, où tout est sans ordre et dans une
 » éternelle horreur. ²

¹ Job. III. 17, 19.

² Id. X. 20, 22.

» Retirez-vous donc un peu de l'homme, afin qu'il
 » ait quelque repos, jusqu'à ce que, comme le merce-
 » naire, il trouve dans la mort la fin désirée de ses
 » travaux ¹.

» Je ne serai bientôt que pourriture et je deviendrai
 » comme un vêtement mangé des vers ².

» Mais alors, Seigneur, vous m'appellerez et je vous
 » répondrai; vous tendrez la main droite à l'ouvrage de
 » vos mains ³.

» Je sais que vous me livrerez à la mort, où est mar-
 » quée la maison de ceux qui vivent;

» Mais je sais aussi que vous n'étendez pas votre main
 » sur eux jusqu'à une consommation complète; et lors-
 » qu'ils seront tombés, vous les sauverez ⁴. »

Il faudrait citer le livre tout entier pour y revoir sans cesse la mort, non sous des images fantastiques et ridicules; non avec des regrets désespérés et des blasphèmes, mais la mort en lutte avec la vie; la vie à l'état de travail, d'épreuve, de lassitude et de dégoût; la mort à l'état de repos, de grenier où l'on recueille, de trophée qui ombre, de port qui abrite; la mort engloutissant la vie comme l'Océan engloutit un fleuve tari; mais, à son tour, la vie absorbant la mort dans un autre océan de lumière et d'action; la vie comme une voie ouverte, exposée à toutes les violences; la mort comme une forteresse environnée de tranchées profondes que l'ennemi ne franchit pas; la vie et la

¹ *Job.* XIV. 4.

² *Id.*, XVII. 28.

³ *Id.*, XIV. 19.

⁴ *Id.*, XXX. 23, 24.

mort, double sommeil dont l'un n'a trop souvent que des rêves, que des illusions amères et coupables, dont l'autre est vide de souvenirs comme de pressentiments; la vie et la mort, double réveil dont l'heure est incertaine, le coup décisif, les joies ou les douleurs sans retour. Faites silence, génies de la Grèce ou de l'Italie, bardes Celtiques ou Indiens; vous n'avez jamais su m'ouvrir ainsi les royaumes de la mort; seul, l'Arabe inspiré de la terre de Hus en a trouvé les portes sous les sables de son désert.

A côté de ces grandes scènes où la philosophie se mêle à la littérature et lui prête ses immenses horizons, on est étonné de la simplicité savante avec laquelle Job saisit tantôt les espèces, tantôt les individus du règne animal. Que de détails profonds et délicats dans les descriptions du Coq, de la Chèvre, de la Biche, de l'Ane sauvage et de l'Autruche! Les Abeilles de Virgile et de Delille ont-elles plus de grâce, d'activité et d'industrie? Le Cheval a-t-il été plus sûrement et plus magnifiquement caractérisé quelque part? Sa beauté a attiré tous les génies et ne les a pas trompés.

Tout le monde connaît la description de Buffon. L'auteur de l'*Histoire naturelle* ne pouvait pas échapper à la nécessité de décrire le Cheval; il le trouvait sur sa route obligée. Mais tant d'autres pouvaient éviter cette lutte de l'art avec la nature, s'ils n'eussent été amorcés par les charmes du sujet. Virgile et Delille se rencontrent encore ici dans une heureuse traduction :

L'Étalon généreux a le port plein d'audace;
Sur ses genoux pliants se balance avec grâce:

Aucun bruit ne l'émeut. Le premier du troupeau,
 Il fend l'onde écumante, affronte un pont nouveau.
 Il a le ventre court, l'encolure hardie,
 Une tête effilée, une croupe arrondie.
 On voit sur son poitrail ses muscles se gonfler,
 Et ses nerfs tressaillir et ses veines s'enfler.
 Que du clairon bruyant le son guerrier l'éveille,
 Je le vois s'agiter, trembler, dresser l'oreille ;
 Son épine se double et frémit sur son dos ;
 D'une épaisse crinière il fait bondir les flots ;
 De ses naseaux brûlants il respire la guerre ;
 Ses yeux roulent du feu, son pied creuse la terre.

Et après avoir été ainsi naturaliste, poète et peintre,
 Delille s'avoue, avec son original, inférieur à Job.

Pour Voltaire, le cheval est le type de l'intrépidité,
 de la valeur et de l'audace :

Tel qu'échappé du sein d'un riant pâturage,
 Au bruit de la trompette animant son courage,
 Dans les champs de la Thrace un coursier orgueilleux,
 Indocile, inquiet, plein d'un feu belliqueux,
 Levant les crins mouvants de sa tête superbe,
 Impatient du frein, vole et bondit sur l'herbe,
 Tel, etc.

Sans parler d'Homère, qui avait devancé les auteurs
 de l'*Enéide* et de la *Henriade*, avec la naïveté de sa
 langue et de son génie ; ni du Tasse, qui n'a que tra-
 duit l'épique grec, Bossuet lui-même, a trouvé une
 admirable description du cheval, à propos d'une leçon
 morale plus admirable encore :

« Voyez ce cheval ardent, si impétueux pendant que
 » son écuyer le conduit et le dompte. Que de mouve-
 » ments irréguliers ! C'est un effet de son ardeur, et
 » son ardeur vient de sa force, mais d'une force mal
 » réglée. Il se compose, il devient plus obéissant sous
 » l'éperon, sous le frein, sous la main qui le manie à
 » droite et à gauche, le pousse, le retient comme elle
 » veut. A la fin, il est dompté, il ne fait que ce qu'on
 » lui demande : il sait aller le pas, il sait courir, non
 » plus avec cette activité qui l'épuisait, par laquelle
 » son obéissance était encore désobéissante : son ardeur
 » s'est changée en force ; ou plutôt, puisque cette force
 » était en quelque façon dans cette ardeur, elle s'est
 » réglée. Remarquez, elle n'est pas détruite, elle se rè-
 » gle. Il ne faut plus d'éperon, presque plus de bride ;
 » car la bride ne fait plus l'effet de dompter l'animal
 » fougueux ; par un petit mouvement, qui n'est que
 » l'indication de la volonté de l'écuyer, elle l'avertit
 » plutôt qu'elle ne le force, et le paisible animal ne fait
 » plus, pour ainsi dire, qu'écouter. Son action est tel-
 » lement unie à celle de celui qui le mène, qu'il ne
 » s'ensuit plus qu'une seule et même action ¹. »

Je ne transcrirai pas la description de Job à la suite de celles que nous lui comparons : elle trouvera bientôt sa place dans l'étude des traductions. Un mot suffit pour en constater la supériorité, d'ailleurs avouée de tous. Ni Buffon, qui a si habilement fondu dans le caractère du cheval l'énergie et la docilité, la promptitude

¹ *Méditations sur l'Évangile.*

et la précision des mouvements, la spontanéité et l'abandon à la volonté qui le guide; ni Virgile, Homère, Le Tasse, Voltaire, Delille, dont les coursiers légers, fiers, pleins de feu, ne semblent le céder en rien à leurs héros en amour de la victoire et en mépris de la mort; ni Bossuet, dans cette ardeur tempérée, n'ont atteint cette *odeur du combat*, cette force assouplie, cette fougue retenue, *cette course rapide qui dévore la terre*, cette adresse du coursier de la description de Job.

Il donne la même concision et la même vérité à la peinture des animaux, dans lesquels la nature apparaît terrible et irritée. Là se rencontrent des difficultés avec lesquelles les poètes aiment à se mesurer. On sait comment Racine en a triomphé dans la description du monstre marin dont le fils de Thésée devient la victime, et dans des vers trop fameux pour avoir besoin d'être redits.

Ce qui est moins connu et mérite aussi moins de l'être, c'est, dans une pièce du théâtre indien, la description du Tigre, qui perd d'ailleurs son brillant oriental sous la langue par laquelle nous sommes obligés de la faire passer :

« Prenez garde, prenez garde; dans ses ébats vio-
 » lents, le jeune tigre enchainé a brisé sa cage de fer;
 » il bondit çà et là, large, robuste et vigoureux. Il par-
 » court le bosquet en ce moment. Son pied aussi terri-
 » ble que le tonnerre foule un amas de membres déchi-
 » rés... broie les os qui craquent en se brisant, en-
 » gloutit la chair palpitante. Les hommes, les animaux
 » fuient tremblants au bruit de son rugissement... Sa

» rage est insatiable et ses pas apportent la mort.»

Il faudrait prendre d'une main *Phèdre* ou le *Chariot d'enfant*, et de l'autre le poète arabe, comparer chaque image, chaque trait, les tourner et retourner au point de vue philologique et moral autant que littéraire, pour apprécier la supériorité des deux descriptions suivantes. L'auteur les met dans la bouche de Dieu lui-même, comme si Dieu seul pouvait parler avec tant de majesté :

« Considérez Béhémoth que j'ai créé avec vous : il
» mangera le foin comme le bœuf.

» Sa force est dans ses reins ; sa vigueur est dans les
» nerfs de son ventre.

» Sa queue se serre et s'élève comme un cèdre ; les
» nerfs de sa poitrine sont entrelacés l'un dans l'autre,
» de manière à lui donner une force extraordinaire.

» Ses os sont comme des tuyaux d'airain ; ses carti-
» lages sont comme des lames de fer.

» Il est le commencement des voies de Dieu. Celui
» qui l'a fait dirigera son glaive.

» Les montagnes lui produisent des herbages ; et c'est
» là que toutes les bêtes des champs viendront se jouer
» avec lui.

» Il dort dans l'ombre, dans le secret des roseaux et
» dans des lieux humides.

» Les arbres le protègent de leur ombre ; les saules
» du torrent l'environnent.

» S'il boit, il absorbera le fleuve et il croira que c'est
» peu encore ; il se promet même que le Jourdain vien-
» dra couler dans sa gueule.

» On le prendra par les yeux comme un poisson

» qu'on prend à l'hameçon, et on lui percera les narines avec des pieux ¹. »

Voilà le roi des animaux terrestres, Éléphant ou Hippopotame; voici le roi des eaux, baleine ou crocodile : ainsi deux Césars qui se disputent le globe, trop souvent pour le dévorer, et dont l'art de l'historien établit le parallèle pour en agrandir les portraits :

« Pourriez-vous enlever Léviathan à l'hameçon et
» lier sa langue avec une corde?

» Lui mettez-vous un cercle aux narines et lui per-
» cerez-vous la mâchoire avec un anneau?

» Le réduirez-vous à vous faire d'instantes prières et
» à vous dire des paroles douces?

» Fera-t-il un pacte avec vous et le recevrez-vous
» comme votre esclave à jamais?

» Vous jouerez-vous de lui comme d'un oiseau et le
» lierez-vous pour servir de jouet à vos servantes?

» Vos amis le couperont-ils par pièces et les mar-
» chands le diviseront-ils par morceaux?

» Remplirez-vous de sa peau les filets des pêcheurs
» et, de sa tête, le réservoir des poissons?

» Mettez votre main sur lui; mais souvenez-vous du
» combat et ne parlez plus d'oser l'attaquer.

» Voici que l'espérance de celui qui croit le saisir
» sera trompée; et à la vue de tous, le monstre se pré-
» cipitera au fond de l'abîme ².

Ne semble-t-il pas que l'écrivain biblique a égalé à la hardiesse des jeux de la nature la hardiesse des jeux

¹ *Job.* XL. 10, 19.

² *Id.* XL. 20, 28.

de sa pensée et de son style? L'auteur de *Phèdre* a pu, en parlant de son dragon marin, employer ces figures :

Le ciel avec horreur voit ce monstre sauvage ;
La terre s'en émeut, l'air en est infecté,
Le flot qui l'apporta recule épouvanté.

Aurait-il osé dire : *Il absorbera un fleuve et croira que c'est peu encore?* C'eût été ridicule pour Racine; c'est sublime dans Job. Grâce à la philosophie, dont il ne se sépare jamais, sous le phénomène physique respire le phénomène moral; derrière le monstre altéré de l'océan, le monstre plus insatiable de l'enfer; au delà des éléments qui s'équilibrent, les luttes incessantes du bien et du mal. Lorsque vous croyez avoir tout embrassé de votre regard, une main invisible déchire le rideau, et vous voyez encore fuir au loin les perspectives illimitées des mondes surnaturels.

C'est là, du reste, une des causes générales des beautés du livre de Job comme de toute la Bible. M. de Humboldt, qui, dans sa savante étude des lois du *Cosmos*, a tristement séparé leur action de toute puissance divine qui la dirige, et l'univers, du Dieu qui l'a créé; M. de Humboldt rend pourtant cet hommage à la poésie de la nature chez les Hébreux :

« Reflet du monothéisme, elle embrasse toujours le
» monde dans son imposante unité, comprenant à la
» fois le monde terrestre et les espaces lumineux du
» ciel... La nature n'y est pas représentée comme ayant
» une existence à part et ayant droit aux hommages
» par sa beauté propre; elle apparaît toujours aux poè-

» tes Hébreux dans sa relation avec la puissance spiri-
 » tuelle qui la gouverne d'en haut. La nature est pour
 » eux une œuvre créée et ordonnée, l'expression vivante
 » d'un Dieu partout présent dans les merveilles du
 » monde sensible. Aussi, à en juger seulement par son
 » objet, la poésie lyrique des Hébreux devait-elle être
 » imposante, majestueuse... Il est remarquable aussi
 » que cette poésie, malgré sa grandeur, et au milieu
 » même de l'enivrement causé par la musique, ne tombe
 » jamais dans les proportions démesurées de la poésie
 » Indienne. »

Puis, parlant de Job en particulier, le même auteur ajoute :

« Les aperçus sur le monde... ne sont nulle part
 » exposés d'une manière plus complète que dans le
 » 37^e chapitre de Job... On sent que les accidents mé-
 » téorologiques qui se produisent dans la région des
 » nuages, les vapeurs qui se condensent ou qui se dis-
 » sipent suivant la direction des vents, les jeux bizar-
 » res de la lumière, la formation de la grêle et du ton-
 » nerre, avaient été observés avant d'être décrits...
 » On tient généralement le Livre de Job pour l'œuvre la
 » plus achevée de la poésie hébraïque. Il y a autant de
 » charme dans la peinture de chaque phénomène, que
 » d'art dans la composition didactique de l'ensemble ¹. »

La nature de Job touche à Dieu de toutes parts; elle n'est qu'un vêtement dont il se pare, une voix par laquelle il parle, un rayon par lequel il éblouit, une

¹ *Cosmos*, T. I.

beauté par laquelle il attire. Aussi, le patriarche n'adore pas l'ouvrage à la place de l'ouvrier, et ne prend pas le vêtement pour celui qu'il couvre. Mais « Que je » sois châtié, s'écrie-t-il, si j'ai regardé le soleil dans » son plus grand éclat, et la lune lorsqu'elle était la plus » claire; si mon cœur alors en a ressenti une secrète » joie, et si j'ai porté ma main à ma bouche pour la » baiser en leur honneur et en signe d'adoration;

» Ce qui est le comble de l'iniquité et une négation » du Dieu très-haut ¹. »

De cette idée féconde de cohabitation de Dieu, hôte caché et béni que l'on sent partout près de soi, jaillissent des personnifications d'une allure propre à Job, et qui donnent à son livre la vie qu'elles prêtent à l'univers. Pour lui, bien mieux que dans Virgile, où Neptune a besoin d'un char, Dieu marche sur les sommets de la mer et sur le dos des vagues soulevées par la tempête. Dans Ossian, le soleil se lève, s'avance joyeux et fier, se couche et s'endort sur son lit de nuages. Dans Job, c'est l'aurore, qui, semblable à une héroïne déchirant le manteau des ténèbres, s'avance triomphalement dans les *grandes routes du ciel*, embrasse les contours de la terre, et façonne diversement les nuages comme la main de l'homme pétrit l'argile obéissante ². Ce sont les étoiles, filles de Dieu, qui, en rondes joyeuses, célèbrent ses louanges; armées vaillantes, qui, à sa parole, se rangent en ordre de ba-

¹ Job. XXXII. 26, 27.

² Herder; *Poésie sacrée des Hébreux*, p. 55.

taille; messagers rapides qui portent par delà les pôles les signes de sa volonté ¹. Dans Homère, les Prières figurent comme filles de Jupiter, mais boiteuses et ridées; non-seulement humiliées, mais rampantes. Dans Job, la Prière, qui n'a pas de sœur, humble et tremblante, mais bientôt confiante et sûre, déploie ses ailes, et d'un plein vol, va, avec sa clef d'or, ouvrir les trésors célestes. Dans Job, avec moins de mots et plus d'idées que dans Milton, le Péché et la Mort, qui se partagent leurs victimes, s'acharnent à l'homme, se disputent ses lambeaux, et ne s'éloignent que lorsqu'ils l'ont réduit à un souvenir effacé. En un mot, dans Job, rien d'inerte ni d'inanimé; animal, plante, astre, élément, forces et lois physiques, tout est un ouvrier habile et persévérant, toujours à sa place, toujours en action, qui vit et qui meurt à sa besogne.

Ainsi, notre écrivain biblique, pour me servir d'une expression d'Herder, est toujours « hissé sur le point » le plus élevé de l'expression et de l'image ². Et cependant il a d'autres titres plus réels à nos prédilections littéraires, dans ses Portraits Moraux.

Quand le tragique Indien veut peindre un sage, il n'a rien de mieux que cette comparaison : « Comme » la lune à son lever, quand ses rayons d'argent, glissant d'abord sur les montagnes, charment les yeux » de tous les hommes, ainsi quand le sage passe, tous » les regards se jettent sur lui ³. »

¹ Herder; *Poésie sacrée des Hébreux*, p. 48.

² *Id.* *id.* p. 99.

³ *Chariot d'enfant* (théâtre indien).

On se sent pris d'intérêt pour le bon prince peint dans la prière d'Hector, tenant son fils entre ses bras; mais on s'étonne de l'entendre demander aux dieux, tout ensemble, sagesse, valeur, victoires, et même riches dépouilles; mais on regrette que sa vertu n'ait pas inspiré un vœu d'une tendresse plus profonde et moins vaniteuse : « Puisse sa mère, témoin de ses éloges, sentir toujours la joie d'avoir un fils si grand et si vertueux ¹ ! »

Notre poète du désert est plus habile dans le mélange de ses couleurs quand il devient moraliste. Quoi de plus pur de lignes et de plus animé de traits que la physionomie de son prince sage et vertueux, dont Dieu habite la tente et dirige les pas; dont la justice est le vêtement et le diadème; qui, sévère pour lui-même comme un juge, miséricordieux pour les autres comme un père, a droit de dire sans orgueil :

J'étais l'œil de l'aveugle et le pied du boiteux;
... J'étais l'espoir des malheureux ² ?

Que de pensées graves, que d'images brillantes ramassées et distribuées avec autant de vérité que d'art dans le tableau d'une grandeur d'âme et d'une fermeté inébranlables au sein du malheur! Prince précipité du trône et chassé de ses États; type proverbial du bonheur domestique et de la paix sous la tente ruinés en un jour; arbre dont la hache a mutilé les magnifiques

¹ *Illiade*, liv. VI.

² *Job*, XXIX. 2, 18.

rameaux et sape maintenant le tronc ; cadavre prématuré qui se détache en lambeaux hideux, son juste a plus de force que de maux. Il tient l'avenir plus que le présent, les douces espérances plus que les amères réalités¹. On l'aime autant qu'on l'admire ; on le suit autant qu'on le regarde. Comparez-lui un sage antique ; ce ne sont pas des siècles, des nations qui les séparent : c'est l'infini ; l'infini qui manque à celui-ci et qui ravit celui-là.

Mais nulle part, l'énergie, la concision, une indignation juste et fondée, ne débordent de ses lèvres comme dans le Portrait du Tyran. On dirait un Tacite chargé du ciel de flageller jusqu'au sang, des lanières de sa parole, l'homme qui abuse de sa force et de sa prospérité :

« L'Impie croit en orgueil de jour en jour, et le nombre des années de sa tyrannie est incertain.

» Son oreille est toujours frappée de bruits effrayants, et lorsque la paix est partout, il soupçonne toujours des pièges.

» La nuit, il n'espère plus le retour de la lumière ; il ne voit de tout côtés que des épées nues.

» Lorsqu'il s'est donné du mouvement pour prendre sa nourriture, il la croit empoisonnée, et il croit voir préparé dans sa main le jour des ténèbres.

» L'adversité l'épouvante et les malheurs l'assiègent comme un roi qui se prépare à la bataille.

» Car il a tendu sa main contre Dieu et s'est fortifié contre le Tout-Puissant.

¹ Job. XIX.

» Il a couru contre lui la tête levée; il s'est armé
» d'un inflexible orgueil.

» La graisse de la prospérité a couvert son visage;
» et elle lui pend de tous côtés.

» Il a fait sa demeure dans des villes désolées, dans
» des maisons désertes changées en tombeaux.

» Il ne s'enrichira point, son bien se dissipera en
» peu de temps, et il ne poussera point de racines sur
» la terre.

» Il ne sortira point des ténèbres, la flamme brûlera
» ses rameaux; un souffle de la bouche de Dieu l'em-
» portera.

» Il ne croira point, séduit par une amère erreur,
» qu'il puisse être racheté par aucun prix.

» Avant que ses jours soient accomplis, il périra;
» ses mains se sécheront.

» Il sera flétri comme la vigne tendre dans sa pre-
» mière fleur et comme l'olivier qui laisse tomber sa
» fleur.

» La famille de l'hypocrite sera stérile, et le feu dé-
» vorera les maisons de ceux qui aiment à recevoir des
» présents.

» Il conçoit la douleur, il enfante l'iniquité; son cœur
» prépare de nouveaux pièges. ¹. »

Est-il possible d'écrire l'histoire à venir comme qui écrit l'histoire contemporaine, d'un burin plus ferme et plus incisif? Est-ce qu'il n'y a pas prodige d'intuition, prodige de réflexion, prodige de sentiment, pro-

¹ Job. XV. 20, 35.

dige d'expérience, tant de siècles avant Damoclès, de suspendre le glaive, non sur la tête de la victime, mais sur la tête du tyran? Est-ce qu'il n'y a pas prodige de patriotisme, prodige de moralité, prodige de foi, tant de siècles avant l'ode d'Horace, de faire asséoir les coupables puissants au banquet d'une vie où s'accumulent toutes les saveurs, qu'environnent toutes les mélodies, et dont une pointe de fer perce et glace toutes les joies? Qui avait dit au solitaire de l'Idumée qu'un jour viendrait où, dans des sociétés fières de leur vieillesse et ivres de leurs progrès, des hommes prendraient leur parole et leur sang pour les jeter, comme des traits, à la face de Dieu? Qui lui avait appris les péripéties de ce combat où l'homme s'avance contre Dieu, fier, obstiné, armé de toutes pièces par le vice et l'erreur, et où Dieu n'envoie à sa place, contre son ennemi, que le dernier de ses capitaines : la douleur? Rencontrer si juste, frapper si droit, n'est pas chose ordinaire. Et je ne vois rien de plus largement touché dans les tableaux de Job, si ce n'est celui de la Puissance Divine, qui est moins un tableau, que le fond invariable de tous ses tableaux, le ciel constant de ses mobiles paysages. Je résiste à en citer des exemples, jusqu'à ce que l'examen des traductions françaises en vers les ramène devant nous.

Arrivons à un nouveau travail d'analyse, que nous ne pouvons qu'indiquer : sur le mérite oratoire du livre de Job. Sa poésie n'est pas toute narration, tableau; elle est aussi discours, ou plutôt elle est toute discours. La narration et le tableau n'ont que la fonction de diamants destinés à produire la variété au milieu de ces

pierres précieuses qui ruissèlent avec la parole, de la bouche du patriarche affligé et patient.

On est frappé d'abord de sa réponse à Baldad, qui n'occupe pas moins de six chapitres. N'avez-vous pas un nouveau texte d'admiration dans sa composition savante et habile? Non qu'il faille chercher ici l'ordre, la méthode du rhéteur, qui distribue, la plume à la main, ses idées et ses phrases où il veut; Job n'en a ni la volonté, ni le temps; il parle de l'abondance du cœur, de la conviction de l'esprit, du sentiment intime de la conscience; il parle pour défendre la cause de Dieu; et de là cette fougue d'interrogations pressées, ces bonds spontanés et hardis qui jaillissent jusqu'au sublime. Il parle en présence d'objections qui se dressent, grondent, menacent, blasphèment autour de lui. De là, ce va et vient de son argumentation qui tour à tour lutte corps à corps avec chaque objection, la renverse, la brise, passe à un autre pour la renverser et la briser encore, et revient à la première comme pour reprendre ses débris, les réduire en poudre, les disperser à tous vents. Massillon a jeté sur le tombeau de Louis XIV, où son siècle descendait avec lui, ce mot que la postérité a recueilli et qu'elle a classé parmi les plus beaux traits d'éloquence : « Dieu seul est grand! » Job a-t-il moins saisi le secret d'étonner et d'attendrir, lorsque, couvert des lambeaux, non d'un homme, non d'un siècle, mais de l'humanité déchirée par les misères et résumée en ses douleurs, il s'écrie : Dieu vit ! *vivit Deus!*

Après ce cri, qui est tout son exorde, exorde si bref et si plein de raisons, si plein de précautions oratoi-

res, qu'il a le rare bonheur de dire sans les exprimer; après cette explosion subite d'un cœur qui a longtemps comprimé dans le silence les sentiments qui y bouillonnent, il prend en main la balance de la justice divine; il met d'un côté les vices, les châtimens, les prospérités insolentes, les orgueils triomphants, les rébellions obstinées; de l'autre, la conscience, l'expérience, la Foi, la sagesse, la vertu persécutée, les relations du présent avec l'avenir, les oppositions de sa fortune et de ses adversités; les jugemens de Dieu; des siècles sans fin. Entre les deux bassins de la balance, il y a équilibre parfait; la Providence a fait le partage. C'est alors que, fort de sa victoire, glorieux des splendeurs de Dieu, il ouvre toutes les effluves du discours à ces périodes torrentielles où il estime, où il aime, où il loue, où il conjure, où il atteste, où il attend, où il possède, et par lesquelles il est entraîné à sa péroraison, à l'enthousiasme, à l'immortalité de son livre aussi bien que de lui-même.

Le discours de Dieu, qui intervient et clôt la discussion, n'est pas moins magnifique de vérité, de convenance et de sentiment. Tout y est digne de la majesté de celui qui parle, jusqu'à cette ironie si habilement maniée, si longtemps poursuivie, avec laquelle le Créateur appelle sa créature à essayer de copier ses œuvres et d'en surprendre le secret. Pas une image, pas un mot, qui ne fasse peser sur le lecteur l'idée de la présence Divine, mais sans pourtant l'écraser. Tout l'incline à l'adoration, rien au désespoir. C'est un Dieu qui illumine, mais n'éblouit pas; un Dieu qui juge,

mais ne condamne pas ; un Dieu souverain qui peut briser et détruire , mais qui n'anéantit rien de ce qu'il a fait ; un Dieu qu'on prie , qu'on adore , qu'on aime , qu'on espère . Tout ce long débat aboutit à son triomphe , et ce triomphe est bien plus celui de la bonté que de la justice ; et ce triomphe n'est ni la défaite , ni la destruction , mais la victoire et la réhabilitation de l'humanité .

De l'examen auquel nous venons de nous livrer , et qui aura peut-être le double défaut d'être trop long et trop court , il résulte que le livre de Job tient autant et plus que nous avions promis . Cependant , nous ne saurions pas tout ce qu'il a donné et nous n'acquitterions pas la dette contractée envers lui par ce travail même , si nous n'y faisons place aux hommages que la poésie lui a rendus en le traduisant .

Les Traductions en vers prouvent de deux façons en faveur de Job : d'abord , parce qu'elles sont nombreuses , et parce que , pour être un appât à tant d'auteurs , malgré le danger imminent d'y toucher , il a dû leur offrir des éléments bien féconds de poésie ; ensuite , parce que ces traductions , même les meilleures , souvent heureuses , laissent toujours l'original à une hauteur où elles ne peuvent atteindre .

Ainsi , M. de Lamartine a exprimé la première plainte de Job en vers dont la beauté ne sera jamais contestée :

Ah ! périsse à jamais le jour qui m'a vu naître !

Ah ! périsse à jamais le jour qui m'a conçu ,

Et le sein qui m'a donné l'être ,

Et les genoux qui m'ont reçu.
 Que du nombre des jours, Dieu pour jamais l'efface!
 Que toujours obscurei des ombres du trépas,
 Ce jour parmi les jours ne trouve plus de place!
 Qu'il soit comme s'il n'était pas!
 Maintenant dans l'oubli je dormirais encore,
 Et j'achèverais mon sommeil
 Dans cette longue nuit qui n'aura point d'aurore,
 Avec ces conquérants que la terre dévore,
 Avec le fruit conçu qui meurt avant d'éclorc
 Et qui n'a pas vu le soleil.
 Mes jours déclinent comme l'ombre;
 Je voudrais les précipiter.
 O mon Dieu! retranchez le nombre
 Des soleils que je dois compter.
 L'aspect de ma longue infortune
 Éloigne, repousse, importune
 Mes frères, lassés de mes maux.
 En vain je m'adresse à leur foule,
 Leur pitié m'échappe et s'écoule
 Comme l'onde aux flancs des coteaux.

Encore un coup, ces vers et ceux qui les suivent défont la critique; mais à quelles conditions M. de Lamartine les a-t-il achetés à Job, sans compter le prix de son génie poétique? La première, d'en prendre toutes les beautés sans pouvoir les égaler; par exemple : *Ce silence dans le sommeil, ce sommeil dans le repos, d'un calme si doux et si imitatif; cette nuit dont la solitude a retenti de ce cri : Un homme a été conçu!* et tant d'autres traits qu'il faudrait comparer, titres en mains; la seconde, de trancher, de couper, de laisser

de côté ce qui embarrasse, lorsqu'il faudrait redire, à force de chevilles, ce que l'original a su redire en y ajoutant toujours; d'abandonner cette vague montante de douleur toutes les fois qu'on ne peut plus la suivre dans ses insaisissables ondulations.

Ces conditions, je ne blâme pas M. de Lamartine de les avoir acceptées; il n'est pas sans gloire pour lui de les avoir remplies. J'en conclus seulement que sur le rocher solitaire où le génie de Job l'a placé, il est défendu de tout accès par deux écueils inévitables : la concision et l'abondance; concision sans torture, abondance sans dégoût.

Plus hardi navigateur, M. de Peyronnet a affronté l'écueil de la traduction intégrale et scrupuleuse, non qu'il n'en connût pas le danger, mais peut-être parce que, pour arriver jusqu'à Job, il a compté sur l'adversité pour guide. S'il n'a pas franchi la passe, il a eu l'honneur d'une lutte sérieuse sans le déshonneur d'un naufrage dans la faiblesse et la prolixité. Qu'on en juge par le même extrait que nous venons d'entendre de M. de Lamartine :

Périsse le jour misérable
 Où le souffle du ciel dans mon sein fut reçu;
 Périsse la nuit exécration
 Dont l'orgueilleuse voix dit : Un homme est conçu!

Que cet horrible jour pareil aux nuits funèbres,
 D'un souffle impur toujours chargé,
 Demeure enseveli sous les froides ténèbres
 Où le Seigneur l'aura plongé!

Et après les six stances correspondantes aux versets dans lesquels Job tourne et retourne la même pensée, et où M. de Peyronnet la tourne et retourne avec lui, et sinon comme lui, du moins sans épithète oiseuse et parasite :

Oh! je devais, germe éphémère,
Mourir au sein fécond où Dieu m'avait caché;

Mourir, lorsque, loin de ma mère,
Je bondis palpitant, à ses flancs arraché.

.....

Silencieux, libre, immobile,
De cette nuit heureuse attendant le réveil,
Dans leur couche molle et tranquille,
Mes os reposeraient, dormant leur doux sommeil.

.....

A la fin de sa plainte, lorsque Job résume tout en ce mot : *Venit super me indignatio*, M. de Peyronnet traduit :

Et tout à coup, ouvrant son aile,
L'indignation vient et s'arrête sur lui!

Voilà un de ces exemples sur mille de l'insuffisance désespérante d'une traduction en vers. Dans l'original on indique simplement l'arrivée de l'indignation. Mais comment vient-elle? Comme un ouragan? comme un éclair? comme un coup de tonnerre? comme une vague mugissante? comme un ennemi tout armé? comme un glaive? Ce n'est rien de tout cela en particulier, et par là même, c'est tout cela à la fois. Parce que le poète arabe ne définit pas son image, il laisse à l'imagination

du lecteur le soin de l'agrandir et de la varier ; il perfectionne ce qu'il dit par l'étendue de tout ce qu'il ne dit pas. Dans la traduction, au contraire, la pensée est déterminée, circonscrite : l'indignation est comparée à l'oiseau cruel qui fond sur sa proie ; l'image est belle, mais elle est marquée au cordeau ; elle ne laisse plus ouverts à l'esprit les labyrinthes délicieux d'une pensée indéfinie, j'allais dire infinie.

Parseval de Grandmaison a traduit en vers, à la façon de M. de Lamartine, le discours de Dieu à Job. Cet éclectisme fort commode lui assure des pensées plus condensées et un vers plus ferme :

Qui renferma la mer en son vaste bassin ?
 Qui refréna les flots que vomissait son sein ?
 C'est moi qui l'entourai de mes nuages sombres,
 Qui sur elle étendis le bandeau de mes ombres ;
 Moi qui de l'Océan, dans son berceau fécond,
 Enveloppai l'enfance et l'instinct vagabond.
 Je lui dis : Jusque-là, je permets que tu grondes ;
 Plus loin, je te défends de répandre tes ondes ;
 Je veux que sur ta rive expire ton orgueil.

Écoutons M. de Peyronnet, toujours plus près des traces de son modèle :

Dis-nous, Job, quelles mains vigilantes et fortes,
 De la mer turbulente ont refermé les portes,
 Quand ses flots retombaient sur la terre épanchés,
 Comme l'enfant bondit loin des flancs qu'il déchire ;
 Quand l'ombre enveloppait ses vagues en délire,
 Comme vos jeunes fils dans leurs langes couchés.

C'est moi qui l'enfermai dans sa vaste limite ;
 Qui suspendis la rive à ses eaux interdite ;
 Et qui mis la barrière, et qui posai le seuil ;
 Moi qui dis : Jusque-là viendra ton vol agile ;
 Tu n'iras pas plus loin. Là, tremblante et docile,
 De tes flots soulevés tu briseras l'orgueil.

A part ce *vol agile* de la mer, qui n'est ni heureux ni exact, je préférerais les vers de M. de Peyronnet, surtout dans la manière de rendre cet inimitable passage : *Usque hùc venies, et non procedes amplius, et hùc confringes tumentes fluctus tuos*. Cette répétition dans trois vers successifs de la traduction de Parseval : *Je permets, je défends, je veux*, affaiblissent le style comme l'ordre divin. Moins il y a de mots pour l'exprimer, plus il est énergique, plus il se rapproche du *fiat* créateur, mieux il caractérise cette puissance pour qui faire, c'est vouloir.

Dans ce discours, et quelques vers plus bas, Parseval amène la description du Cheval :

Le coursier te doit-il ses naseaux en fureur,
 Qui de gloire gonflés et soufflant la terreur,
 Roulent un feu guerrier dans leur brûlante haleine ?
 De ses bonds orgueilleux il insulte la plaine ;
 La force est dans ses nerfs, l'audace est dans son œil :
 Son cou s'est redressé de colère et d'orgueil.
 Rien ne peut l'effrayer : sur lui le carquois sonne,
 Le glaive ardent frémit, le bouclier rayonne ;
 Sur le tranchant du fer, il s'élançe irrité,
 Frissonnant de fureur et d'intrépidité,

Dès qu'il entend l'airain, il tressaille, il s'écrie :
Allons! et des guerriers il brave la furie.

Le poète s'est borné ici à une imitation que laisse bien loin derrière elle la magnifique description de Job. Il en a tourné les dangers les plus saillants, et les plus désespérants pour qui veut traduire, tels que : *terram ungula fodit, sorbet terram, odoratur bellum*. A M. de Peyronnet de nous dire comment il en a profité :

Donnas-tu son courage à ton coursier fidèle?
 A sa voix donnas-tu ses longs hennissements?
 Il bondit; moins légère est l'humble sauterelle;
 Il court, la terreur sort de ses naseaux fumants.
 Son pied impatient bat le sol qui résonne,
 Vois, il se précipite au-devant des guerriers;
 Téméraire, il s'élance, il écume, il frissonne;
Sans peur, bravant l'épée et les dards meurtriers.
 Sur lui la lance agile en vain siffle et menace,
 En vain l'arc frémissant a vidé les carquois;
 Il va, *sa course ardente a dévoré l'espace*,
 Et du clairon sonore il devançait la voix.
 Il reconnaît de loin le souffle de la guerre
 Et ses hurlements sourds roulant dans les vallons;
 Et quand le cri fatal fait tressaillir la terre,
 Il écoute, et déjà part, vole et dit : Allons!

M. de Peyronnet dit, dans la préface de sa traduction : « Qu'il a fait tout ce qu'il a pu pour bien faire. » Je serais tenté d'ajouter : Il a fait tout ce qu'il est possible de faire en présence d'un modèle qui semble

s'élever à mesure qu'on monte pour l'atteindre. Ses efforts, Job les a récompensés par la richesse des éléments qu'il lui a fournis, et qu'opiniâtre traducteur, il a su exploiter dans des vers toujours si nobles et si nerveux. Quelques citations en seront la meilleure preuve :

L'arbre en vain crie et chancelle
 Par la cognée assailli;
 D'une tige encor plus belle
 D'autres rameaux ont jailli.
 Le temps séchant sa racine
 Couvre en vain de sa ruine
 Le rivage épouvanté.
 Sous l'haleine d'une eau pure,
 Il reprend sa chevelure,
 Comme au jour qu'il fut planté.

Mais lorsque la mort avide,
 Son jour funeste venu,
 Touche de son doigt livide
 Ce corps défaillant et nu;
 Quand le temps, courrier agile,
 De sa vie humble et fragile
 A rompu le dernier fil,
 Confondu dans la poussière,
 Ombre, esprit, fange grossière,
 Dieu terrible, où l'homme est-il ?

L'eau, sous le soleil avide,
 Fuit le lit fangeux des mers,
 Et le fleuve ardent et vide
 Se perd dans les joncs amers;
 Et quand l'ombre a marqué l'heure,

L'homme s'endort et demeure
 Plongé dans son froid sommeil;
 Il dort, captif de la tombe,
 Attendant que le ciel tombe
 Et sonne enfin le réveil.

(Ch. xrv.)

Quelle vivacité d'images dans ces comparaisons, tantôt finies d'un trait, tantôt prolongées dans les rapports les plus minutieux sans cesser d'être grands ! Comme on aime à voir le génie français s'y placer à côté du génie oriental, et s'embellir ensemble, l'un par ce qu'il emprunte, l'autre par ce qu'il donne !

On retrouve l'échange de la même fécondité dans ce Portrait de l'Impie :

Sa folle peur aux murs se fie,
 Et des palais qu'elle édifie
 Se réjouit;
 Avant l'heure où le jour s'éveille,
 Sa fleur, déjà fraîche et vermeille,
 S'épanouit;

L'ingrat, étendant sa racine,
 Aux flancs pierreux de la colline
 S'est appuyé...
 Mais les vents balayaient sa trace,
 Et le roc même qu'il embrasse
 L'a renié.

(Ch. viii.)

Quelle liberté, quelle facilité de mouvement dans le style comme dans la pensée, dans celui qui invente comme dans celui qui imite ! La cause en est aussi ad-

mirable que l'effet. C'est l'aller et le retour perpétuel de l'homme à la nature et de la nature à l'homme, qui s'y mire ou dans sa grandeur, ou dans son néant, ou dans cette rapidité de la vie que suit l'immobilité de la mort.

Vois les coursiers indociles,
Bondir, fiers et sans lien;
Mes jours ont fui plus agiles,
Hélas! et leurs yeux débiles
Jamais n'auront vu le bien.

Ma vie est la nef rapide
Qui des flots ride le sein;
Ma vie est l'aigle intrépide
Qui poursuit, chasseur avide,
La proie offerte à sa faim.

Ma chair tombe, infecte et brisée
Comme la poudre des tombeaux,
Comme la robe méprisée
Dont le temps mord la trame usée,
Dont le ver ronge les lambeaux.

(Ch. ix.)

Quelle poésie sublime dans le tableau de la grandeur de Dieu! On sent qu'elle a débordé à torrents de l'original dans la traduction :

Les montagnes qu'il transporte
Jettent de longs cris d'horreur,
Et la race antique et forte
Demande au flot qui l'emporte
Où s'alluma sa fureur.

Au bruit de sa voix profonde,
 La terre émue a tremblé,
 L'abîme frémit et gronde,
 Et les colonnes du monde
 Sur leur base ont chancelé.

S'il dit, le jour qui s'efface
 Éteindra ses rayons d'or;
 S'il a dit, voilant sa face,
 Sous le sceau de sa menace,
 La blanche étoile s'endort.

Sa main seule étend la voûte
 Qui se courbe sous les cieux;
 Il parle, et la mer écoute,
 Et son pied s'ouvre une route
 Sur les flots silencieux.

Son doigt mesure leur course
 Aux étoiles du Midi;
 Son œil ardent est la source
 Des vives clartés dont l'Ourse
 Dans le Nord a resplendi.

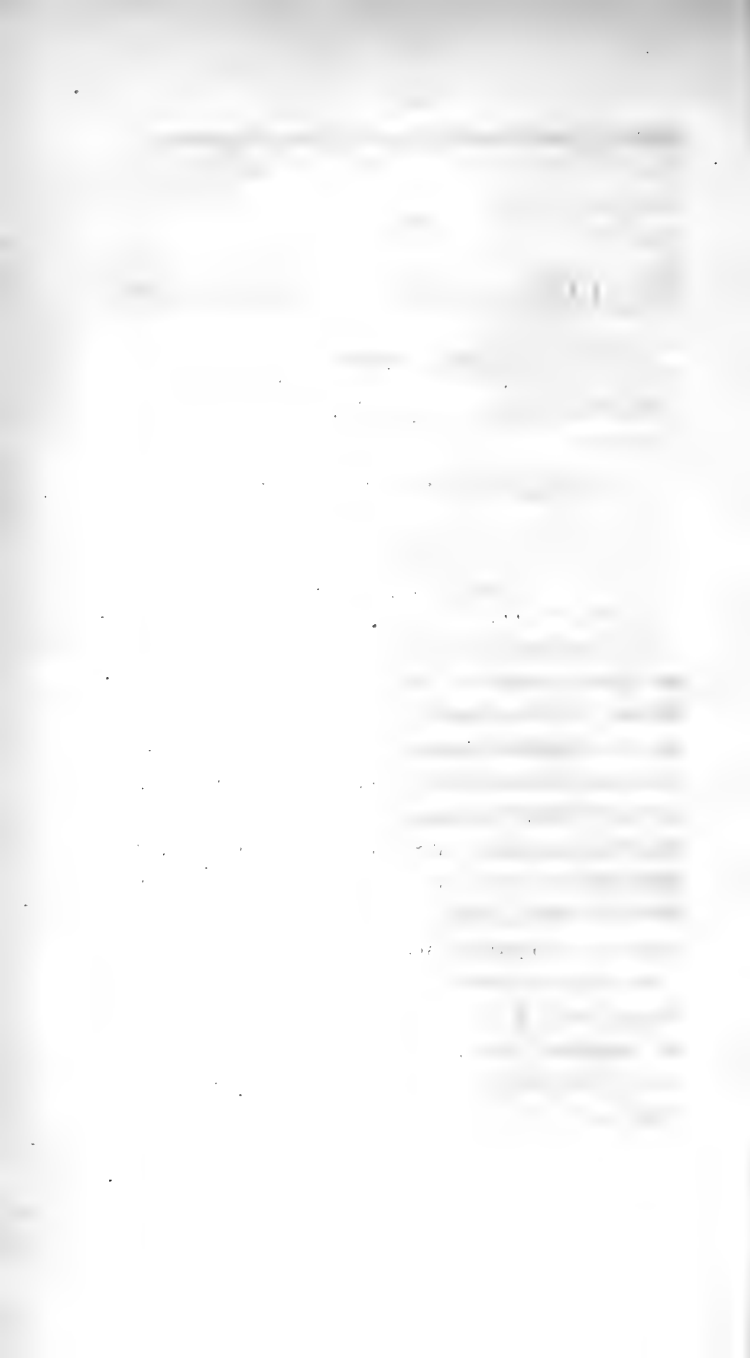
Les merveilles qu'il engendre
 Ne ne se peuvent raconter;
 L'esprit ne peut les comprendre,
 Ni la bouche les apprendre,
 Ni le regard les compter.

(Ch. ix.)

Je m'arrête; il faut se faire violence pour repousser
 d'autres strophes qui se présentent en foule, deman-

dant place dans le cortège de Job au nom de leur pure et douce majesté.

Au reste, que manque-t-il au triomphe du poète arabe? Lui demandez-vous la nature? il la met sous vos yeux, entre vos mains; il vous la fait toucher active et palpitante; il la fait entrer dans votre âme par tous vos sens, comme la douce mélodie d'un immense concert. Lui demandez-vous l'âme humaine? il vous y fait plonger avec lui, vous amenant de la surface au fond et du fond à la surface, à travers la paisible limpidité de son langage et de sa foi. Lui demandez-vous Dieu? il vous le donnera assez grand pour remplir et dépasser toute mesure de temps et d'espace, assez haut pour tout gouverner et tout voir, assez abaissé pour que tout arrive jusqu'à lui. Voulez-vous la magnificence? il la fera briller comme l'éclair, gronder comme la foudre, trôner comme une reine. La tristesse? il vous la montrera dans ses vrais habits de deuil et ses larmes naturelles. La consolation et l'espérance, le sublime dans le voir, le dire et le faire? il se montrera lui-même; et vous verrez cette grande figure s'élever au-dessus de l'Océan, fatigué de s'irriter en vain; se dégager des nuages et des vapeurs de la tempête, rester seule et radieuse entre la terre qui l'admire et le ciel qui l'attend.



DE LA
POPULATION ET DE LA PRODUCTION

PAR J. DUBOUL.

PREMIÈRE PARTIE.

DE LA POPULATION.

I. — Il se passe de nos jours un fait très-grave, mis en pleine évidence par la publication de documents officiels : c'est un ralentissement marqué dans le progrès de la population en France. De 1841 à 1846, cette population avait augmenté d'environ 1,200,000 âmes ; de 1847 à 1851, dans une même période de cinq années, l'augmentation n'atteignait pas tout à fait le chiffre de 400,000 ; enfin, le dénombrement, pour la période de 1851 à 1856, nous montre l'accroissement réduit au chiffre de 256,000.

Peut-être ces chiffres sont ils contestables jusqu'à un certain point. Il n'est pas impossible qu'ils ne soient pas l'expression rigoureusement exacte de la réalité, mais à coup sûr ils doivent être acceptés comme une évaluation assez approximative, et le résultat général

qu'ils mettent en lumière ne saurait être raisonnablement contesté.

Les appréciations diverses, quelquefois contradictoires, auxquelles ont donné lieu les résultats du dernier dénombrement officiel, ont mis à l'ordre du jour les principaux problèmes qui se rattachent au mouvement de la population. Il va sans dire que le nom de Malthus a été souvent prononcé, soit par ceux qui se sont effrayés d'un tel état de choses, soit par ceux dont les opinions, formées à l'école de l'économiste anglais, devaient le faire considérer comme un symptôme avant tout favorable.

Je n'ai pas l'intention d'entrer dans cette orageuse controverse; je ne prétends pas non plus rechercher les causes d'un phénomène assez grave pour commander l'attention des esprits sérieux; je voudrais essayer seulement, dans les pages qui vont suivre, de bien définir l'esprit et la portée de la théorie de Malthus. En admettant que son célèbre *principe de population* fût une vérité démontrée, il ne me semble pas inutile de rechercher par quels moyens on pourrait en atténuer les conséquences. La doctrine de Malthus, il ne faut pas se le dissimuler, est fort en faveur aujourd'hui; voyons donc si elle est inattaquable au point de vue de l'expérience et du raisonnement.

II. — Cette doctrine a été aussi l'objet de bien des déclamations. Était-il donc si difficile d'en saisir le véritable sens, d'essayer de la réfuter d'une manière sérieuse? Je ne le pense pas, et je crois qu'il est possible de le démontrer en peu de mots.

D'après Malthus, la population, en admettant qu'aucun obstacle ne s'opposât à sa fécondité naturelle, augmenterait indéfiniment, suivant la loi d'une progression géométrique; mais, en même temps, la production destinée à subvenir à ses besoins ne se développerait que suivant une progression arithmétique. En sorte qu'on obtiendrait les deux séries de chiffres suivantes, qui matérialisent pour ainsi dire l'idée de Malthus et en mettent sous les yeux l'inexorable conclusion :

Pour le développement de la population,

la série géométrique 1, 2, 4, 8, 16....

Pour le développement de la production,

la série arithmétique correspondante . . 1, 2, 3, 4, 5....

Ainsi, on part d'un même nombre, et bientôt on trouve une différence entre les termes correspondants. Au troisième, le chiffre de la population étant 4, celui de la production serait 3; au sixième, le premier s'étant élevé à 32, le second ne serait que 6, la différence entre eux croissant avec une effrayante rapidité.

Il faut reconnaître que, pour les nombreux disciples de Malthus, ces simples chiffres doivent avoir une irrésistible éloquence. Ils y lisent, en deux lignes seulement, la destinée des sociétés humaines lorsqu'elles ont le malheur de céder au vœu le plus impérieux de la nature. Au bout de soixante-quinze ans, quelquefois plus tôt, les moyens de subsistance d'une population ne sont plus en rapport avec sa fécondité, puisqu'ils ne lui fournissent que pour *trois*, alors qu'elle leur demande pour *quatre*. C'est déjà le malaise, la gêne, la privation; bien-

tôt après vient la disette, puis se montre la famine avec tous les autres fléaux qu'elle a pour cortège habituel.

Voilà ce qui arrive, ce qui doit nécessairement arriver, quand certains obstacles ne s'opposent pas au développement naturel, à la vertu prolifique de l'espèce humaine. Si l'homme croit et multiplie aveuglément, il voue d'avance les générations qu'il appelle à la vie aux angoisses sans nombre qu'elles doivent rencontrer dans des sociétés où toutes les places seront déjà prises et où le miracle de la multiplication des cinq pains ne s'est opéré qu'une fois.

Le devoir de l'homme est donc, d'après Malthus, d'opposer par la *contrainte morale*, c'est-à-dire par le célibat, par les mariages tardifs et par la *prudence* dans ses relations conjugales, un obstacle préventif à sa propre fécondité, qu'il est libre de régler et de proportionner ainsi à ses ressources. Un second obstacle également préventif, une cause capable de restreindre le nombre des naissances, c'est la débauche, qui vient atteindre la fécondité jusque dans sa source, et dont les conséquences, soit par rapport à l'individu, soit à l'égard de la société, n'ont peut-être pas encore été suffisamment étudiées.

Là où ces deux obstacles préventifs, dont l'un, toujours d'après Malthus, procède du bon, l'autre du mauvais usage que l'homme fait de sa liberté, ne se produisent pas avec leurs effets naturels, l'œuvre des *obstacles répressifs* commence. Or, par obstacles répressifs, il faut entendre cette funèbre série de calamités auxquelles les sociétés humaines ont été plus ou moins en proie à

toutes les époques, particulièrement la misère, le vice et le crime, qui, beaucoup plus que la vieillesse, sont devenus les grands pourvoyeurs de la mort.

Si l'espèce humaine, que Malthus considère comme douée d'une fécondité indéfinie, se multiplie au delà des ressources essentiellement limitées de la production, l'équilibre, rompu par l'imprévoyance de l'homme, est fatalement rétabli par les fléaux qui viennent le frapper sans pitié. Chercher à faire disparaître la misère, essayer seulement de la soulager, est une tentative aussi vaine que déraisonnable; toute réforme en faveur d'une répartition plus équitable des avantages sociaux, est à la fois une chimère et un danger. Au lieu de prêcher la multiplication, l'agrandissement de la famille aux pauvres comme aux riches, il faut leur recommander, aux premiers surtout, la *contrainte morale*, seul remède qu'il soit en leur pouvoir d'opposer au mal, et dont l'efficacité préventive soit réellement incontestable.

Quant à la fraternité humaine, quant à la charité évangélique, à quoi bon leur faire d'incessants appels, puisqu'elles sont impuissantes à modifier en rien le train des choses? Est-ce d'ailleurs un devoir pour le riche de jeter quelques miettes de sa table à la faim du pauvre, et Lazare a-t-il bien le droit de réclamer une petite place au soleil? Écoutez la réponse de Malthus :

« Un homme qui naît, dit-il, dans un monde occupé, si sa famille n'a pas les moyens de le nourrir, ou si la société n'a pas besoin de son travail, cet homme n'a pas le moindre droit à réclamer une portion de nourriture, et il est réellement de trop sur la terre. Au grand

banquet de la nature, il n'y a point de couvert mis pour lui. La nature lui commande de s'en aller, et elle ne tarde pas à mettre elle-même cet ordre à exécution¹. »

On a essayé d'affaiblir le sens de ces impitoyables paroles; on les a enveloppées de commentaires, comme pour en dissimuler un peu la brutalité; on a été jusqu'à les faire disparaître de l'ouvrage de Malthus, dans les dernières éditions qui en ont été données. C'était au moins un soin inutile, le but qu'on se proposait ne pouvant pas être atteint. Pour justifier Malthus sur ce point, il eût fallu supprimer, non pas seulement cette simple phrase, mais son livre tout entier, dont elle a le mérite de résumer fidèlement l'esprit et de faire connaître le dernier mot.

C'est surtout à ce propos qu'on a élevé contre Malthus les plus violentes, et parfois les plus injustes récriminations. Quelques-uns de ses adversaires n'ont pas hésité à le représenter comme un écrivain sans entrailles, et le prétendu axiome : le *style c'est l'homme*, a été exploité contre lui avec une impitoyable rigueur. Il ne faudrait pourtant pas se faire illusion et croire qu'on réfute une doctrine à coups de déclamations puériles quand elles ne sont pas odieuses. Malthus, qu'on a voulu faire passer pour une sorte d'anthropophage, était si loin d'être un méchant homme, qu'il avait su mériter l'affection et l'estime de tous ceux dont il était

¹ Je reproduis ces paroles telles que les donne M. Joseph Garnier, l'un des commentateurs et des nombreux défenseurs de Malthus, dans ses *Éléments de l'Économie politique*, notes complémentaires, p. 322.

connu. Les témoignages les plus positifs en font foi. En outre, aucune intention d'immoralité, aucune pensée suspecte à cet égard, ne peuvent lui être sérieusement imputées. C'était un de ces logiciens intraitables, comme il y en a à toutes les époques, qui tirent avec un sang-froid imperturbable, de certains principes évidents pour eux, toutes les conséquences qu'ils croient avoir le droit d'en faire sortir. Il ne faut pas accuser leurs cœurs et calomnier leurs intentions; mais il est utile de montrer que leur esprit, sous l'empire d'une idée fixe et d'une véritable hallucination de logique, a été fatalement conduit à prendre l'erreur pour la vérité.

III. — D'après Malthus, la fécondité du globe ne serait pas en rapport avec la fécondité de la population destinée à le cultiver. Celle-ci serait illimitée; celle-là, au contraire, aurait des limites plus ou moins étendues, sans doute, mais infranchissables.

Est-il vrai qu'il en soit ainsi? le principe de Malthus constitue-t-il réellement ce qu'on appelle une loi en physique, c'est-à-dire l'expression d'un fait universel, ou seulement général, mais non-pas nécessaire? voilà ce qu'il convient d'examiner d'abord,

Je ne pense pas qu'on puisse hésiter à se prononcer pour la négative, lorsqu'on n'est pas absolument étranger à l'étude des sciences naturelles. Que prouvent les faits généraux? que la fécondité des espèces est toujours en rapport direct avec les chances de destruction qui les attendent dans le milieu où elles sont destinées à se développer. Telle est, je crois, la conclusion à laquelle on est conduit quand on étudie le phénomène

de la multiplication des êtres, soit dans la série végétale, soit dans le monde animal. Quelques faits particuliers peuvent aider à faire comprendre ce qu'il y a de vraiment providentiel dans cette loi.

D'après de curieuses recherches, faites par M. Valenciennes, un turbot de 50 centimètres seulement peut fournir neuf millions d'œufs, et un muge à grosses lèvres en pond jusqu'à treize millions ¹. D'autres espèces se font également remarquer par une faculté prolifique véritablement merveilleuse. Dans la série végétale, le pavot, le tabac, la jusquiame, l'amarante et une foule de plantes connues de tout le monde, produisent, sous nos yeux, un nombre considérable de graines.

Il résulte incontestablement de ces faits, qu'un seul poisson et une seule plante pourraient, en très-peu d'années, multiplier leurs espèces au point d'en peupler toutes les mers ou d'en couvrir toute la surface du globe, à l'exclusion des autres animaux et végétaux. Or, pourquoi cela n'arrive-t-il pas? Quels sont les obstacles qui s'opposent à ce développement dont la puissance étonne à bon droit l'imagination? Ces obstacles sont précisément les chances de destruction dont je parlais tout à l'heure, et qui sont d'autant plus nombreuses pour une espèce que sa fécondité est plus grande. C'est ainsi que la plupart de ces graines, de ces œufs, produits par millions, sont anéantis par une foule de causes dont quelques-unes agissent incessam-

¹ Valenciennes et Frémy. *Recherches sur la composition des œufs dans la série des animaux.* (Mémoire lu à l'Académie des Sciences, séance du 20 mars 1854.)

ment sous nos yeux. La fécondité des plantes est singulièrement limitée par l'intervention des oiseaux, des insectes et des animaux granivores. Il en est de même de celle des poissons. Les frayères de certaines espèces deviennent en quelque sorte des magasins de vivres où d'autres espèces vont porter le pillage et la dévastation, uniquement pour s'alimenter. C'est ce que font, par exemple, les vérons lisses ¹, qui se précipitent en bandes affamées sur les innombrables œufs du meunier ou du barbeau, avec cette voracité particulière aux conquérants grands ou petits, qu'ils soient hommes ou poissons.

La fécondité diminue, au contraire, chez les espèces où les soins du père et de la mère protègent avec plus ou moins d'efficacité les petits. Ici, les chances de destruction sont combattues par une sollicitude toujours éveillée; elles deviennent elles-mêmes plus rares ou moins menaçantes. La progéniture du couple humain n'est pas nombreuse; mais les parents sont là pour la défendre contre les ennemis qui peuvent l'entourer, et en général ils savent bien remplir ce devoir. Il n'est pas rare de voir un père et une mère conserver, à force de tendresse vigilante et éclairée, tous les enfants qu'ils ont mis au monde. Chez les espèces inférieures, où les petits, abandonnés à eux mêmes, se trouvent à la merci d'une foule d'influences capables de retarder ou d'arrêter leur développement, la puissance prolifique éclate

¹ Note sur la destruction des œufs de poissons par d'autres poissons de petite taille, extraite d'une lettre de M. Chamoin fils, pêcheur, publiée dans le numéro du journal *l'Ami des Sciences* du 17 mai 1857, page 316.

avec une énergie beaucoup plus grande et dans de tout autres proportions. Là où, dans une admirable prévoyance, la nature attend l'obstacle, les moyens de le surmonter ne doivent pas faire défaut. Quand la plupart des germes sont destinés à périr, elle prend ses précautions pour en sauver au moins quelques-uns, et c'est alors qu'en les multipliant par milliers elle parvient, pour ainsi dire, à tenir la destruction en échec.

IV. — Le fait que je viens de mentionner est général, je dirai même universel. C'est donc une véritable loi dans le domaine des sciences naturelles, et cette loi, dont aucune exception ne limite la généralité, peut servir, ce me semble, à faire justice des prétendus axiômes de Malthus. C'est ce qui ne saurait être mis en doute, lorsqu'on prend la peine de l'étudier dans ses applications au développement de l'espèce humaine.

Les populations les plus misérables sont en même temps les plus fécondes, et, d'après ce que je viens de dire, il n'est pas difficile de comprendre pourquoi. En effet, chez elles comme chez certains animaux inférieurs, les chances de mortalité sont d'autant plus nombreuses et redoutables, qu'elles se produisent dans un milieu où les obstacles destinés à les atténuer sont très-rares quand ils ne sont pas nuls. Plus les petits êtres destinés à perpétuer l'espèce sont menacés dans leur existence, plus il en doit périr, plus aussi ils naissent en grand nombre, afin que la part de la mort étant prévue et faite d'avance, la société échappe à une complète destruction.

L'histoire contemporaine nous offre l'Irlande comme

la confirmation de ce grand fait physiologique. Voyez ce qui se passait avant la famine de 1846 dans ce malheureux pays. Depuis plusieurs années déjà la misère y était à son comble, et la disette était venue se joindre à la misère comme pour en augmenter les horreurs. La mort faisait des vides effrayants dans les rangs de cette population en détresse; cependant, une sorte de fécondité fiévreuse s'y manifestait alors avec une singulière énergie ¹, au point que les vides étaient instantanément comblés, et que le chiffre des naissances préparait les éléments d'une émigration formidable. Un autre fait analogue peut être ajouté à celui-ci, c'est que dans les classes de la société où l'aisance est absolument inconnue, la fécondité est beaucoup plus grande que dans les classes où le bien-être est habituellement général. Tous ces phénomènes, qui s'expliquent, je le répète, par la même loi, peuvent être invoqués comme un argument décisif contre Malthus, ou plutôt comme la réfutation vivante de son système.

¹ Après la grande peste noire de 1348, qui, au témoignage de Boccace, fit cent mille victimes dans la seule ville de Florence, le continuateur latin de Guillaume de Nangis mentionne une prodigieuse recrudescence de fécondité. D'après lui, les hommes et les femmes qui échappèrent au fléau se marièrent en foule. Les survivantes concevaient outre mesure, et il n'y en avait pas de stériles. On ne voyait que femmes grosses dont les unes mettaient au monde deux, les autres trois enfants à la fois.

Un pareil phénomène avait eu lieu, au dire de Thucydide, après cette peste de l'Attique dont il nous a fait une si vive description. — Continuateur de Guillaume de Nangis, p. 110, cité par Michelet, *Histoire de France*, tome III, liv. VI; chap. 1^{er}, p. 349.

La réciproque est vraie : « La diminution progressive du nombre des naissances, proportionnellement au degré de civilisation des époques et des contrées, » comme dit M. Moreau de Jonnés, est un fait qu'il n'est plus permis de mettre en doute. Voici des données que je puise dans un des derniers ouvrages de ce savant statisticien, et qui me paraissent destinées à faire justice de bien des erreurs.

La fécondité de la population a diminué :

- En Allemagne, d'un treizième en 17 ans ;
- En Suède, d'un neuvième en 61 ans ;
- En Russie, d'un huitième en 28 ans ;
- En Espagne, d'un sixième en 30 ans ;
- En Danemark, de près d'un quart en 82 ans ;
- En Prusse, d'un tiers en 132 ans ;
- En France, d'un tiers en 71 ans ;
- En Angleterre, de deux septièmes en un siècle.

M. Moreau de Jonnés conclut en ces termes sur cette question :

« Les variations du rapport des naissances à la population n'existent pas seulement entre des pays différents ; elles ont encore lieu dans la même contrée, dans la même ville, à des époques diverses, selon les changements qu'éprouve l'économie civile et domestique des populations...

» La progression qu'offrent ces variations, manifeste que la civilisation tend à restreindre la fécondité naturelle des peuples ; car, en les observant avec soin, on acquiert la preuve que généralement le nombre des

naissances s'amointrit, et qu'il diminue d'autant plus que le perfectionnement de l'état social devient plus grand¹. »

Cette conclusion de M. Moreau de Jonnés est celle de la science, qui ne consiste pas en déclamations banales et creuses, mais en faits généraux bien observés et en légitimes déductions.

En somme, les populations ressemblent à ces fleuves dont les eaux croissent avec une rapidité quelquefois effrayante, jusqu'à ce qu'elles aient atteint une certaine hauteur. Elles manifestent d'abord une fécondité qui étonne, qui alarme même les observateurs superficiels. Ils croient qu'elles vont déborder et tout envahir. Mais bientôt, lorsqu'elles sont arrivées aux limites de leur développement naturel, cette fécondité, qui semblait inépuisable, diminue progressivement et se règle d'elle-même. Il n'est pas besoin ici de moyens arbitraires ou artificiels, de cette prudence et de cette contrainte morale tant préconisées par Malthus. Non, il y a simplement intervention d'une loi naturelle aussi mystérieuse dans son essence qu'elle est nette et saisissable dans ses effets.

V. — Les misères de toute sorte qu'on peut constater dans les principaux centres industriels, proviennent en grande partie d'un excès de population dans ces localités. Personne assurément ne le conteste. S'il y avait partout excès de ce genre, si, sur toute la sur-

¹ Moreau de Jonnés, *Éléments de Statistique*, 2^e part., ch. I^{er}, p. 201-202 de la 2^e édition.

face du globe, la densité de la population était la même qu'à Manchester, par exemple, il y aurait dans un pareil fait d'assez graves dangers pour justifier les alarmes des disciples de Malthus. En effet, ce qui se passe dans les chefs-lieux de l'industrie se produisant bientôt partout, la décadence de la vie morale comme de la vie physique ne manquerait pas de devenir universelle. Il faudrait donc se préoccuper de renfermer en de justes limites la fécondité de l'espèce humaine, puisqu'elle se serait développée au delà des ressources du sol destiné à la nourrir.

Mais, heureusement pour nous et malheureusement pour la théorie de Malthus, il est bien loin d'en être ainsi. Le nombre total des habitants de notre globe ne dépasse pas un milliard, en acceptant même les plus fortes évaluations qui en aient été faites. Ce chiffre n'est pas le moins du monde effrayant, et fût-il doublé, l'espèce humaine ne serait point encore en disproportion avec l'étendue et les ressources de son domaine terrestre. Ce n'est pas trop-plein de population qu'il y a sur le globe, c'est distribution vicieuse, exagérée sur certains points, insuffisante sur d'autres. De là, ces agglomérations rapides qui ont transformé de nos jours et en quelques années de très-petits villages en cités immenses. De là aussi, ces vastes étendues de territoire absolument désertes ou occupées tout au plus par de rares habitants. On ne cesse de répéter que les campagnes sont abandonnées et que les bras manquent aux travaux des champs. D'un autre côté, il y a encombrement, trop-plein dans un grand nombre de

villes, ou nos populations rurales sont attirées, depuis quelque temps surtout, par un déploiement d'activité plus factice que réelle, et par la fascination du luxe, cette grande plaie de notre époque. Ces deux faits ne me paraissent pas contestables; mais ce n'est pas une surabondance dans la population, c'est simplement un défaut d'équilibre, une répartition vicieuse qu'ils mettent en lumière.

Si la population double ou peut doubler en vingt-cinq ans dans certaines circonstances favorables, c'est sous l'influence de causes tellement rares, qu'il est permis de les considérer comme exceptionnelles. Ce fait, tout accidentel, n'a donc aucun des caractères d'un principe, d'une loi, et c'est une prétention inadmissible que de vouloir lui attribuer la valeur d'une vérité mathématique. Cependant, Malthus et ses disciples n'ont pas fait autre chose, et je ne crains pas d'affirmer qu'ils doivent la plus grande partie de leur succès à l'appareil scientifique dans lequel ils ont produit leur théorie. Les chiffres exercent sur bien des esprits une sorte de fascination cabalistique; ils troublent parfois les intelligences les plus claires, et l'on en subit l'ascendant avant d'en vérifier la valeur. C'est ainsi qu'en matière de statistique on prend trop souvent des moyennes, qui sont dans une foule de cas de pures abstractions, pour l'expression mathématique de la réalité.

Mais, enfin, en admettant qu'il y eût réellement trop plein de population sur ce globe, serait-on en droit d'en conclure que la fécondité de l'espèce humaine a dépassé la fécondité du sol? Évidemment non; car le domaine

agricole de l'homme est loin d'avoir été étendu jusqu'à ses dernières limites. Je ne suppose pas, en outre, qu'on ait la prétention d'avoir obtenu de la terre tout ce qu'une culture vraiment intelligente et féconde lui fera tôt ou tard produire.

Ici, je touche au problème capital de la production. J'en ferai l'objet d'un rapide examen dans la seconde partie de ce travail.

SECONDE PARTIE.

DE LA PRODUCTION.

I. — Dans un livre sur la propriété, qui fit beaucoup de bruit il y a quelques années, mais qui n'est qu'un simple exercice de plume sur les questions les plus importantes de l'économie sociale, M. Thiers, alors un des oracles de la rue de Poitiers, a écrit ces remarquables paroles :

« Si on pouvait imaginer un jour où toutes les parties du globe seraient habitées, l'homme obtiendrait de la même surface dix fois, cent fois, mille fois plus qu'il n'en recueille aujourd'hui, De quoi, en effet, peut-on désespérer quand on le voit créer de la terre végétale sur les sables de la Hollande? S'il en était réduit au défaut d'espace, les sables du Sahara ¹, du désert

¹ Voici là-dessus quelques détails qui ne manquent pas d'intérêt. On lit dans une lettre publiée par le Dr Baudens, au sujet des vastes déserts qui s'étendent entre Alger et Laghouat, les lignes suivantes :

d'Arabie, du désert de Cobi, se couvriraient de la fécondité qui le suit partout. Il disposerait en terrasses

« L'eau ne séjourne pas à la surface du sol ; ce dernier, rendu perméable par le sable qu'il contient, fait l'office de filtre pour les eaux pluviales, qu'on retrouve limpides et pures à quelques mètres de profondeur, retenues là par une couche argileuse imperméable. Le savant colonel Tripier est convaincu, d'après ses études spéciales, qu'on pourra faire des *norias* (puits) à peu de profondeur et à peu près partout dans ces immenses plaines. » (Voir le *Moniteur* du 5 janvier 1854.)

Dans une lettre insérée au *Moniteur* du 25 juin 1856, M. le général Desvaux confirme les assertions de M. Baudens. Cette lettre constate que le forage du puits artésien du Tamerna, dans le Sahara algérien, a été heureusement terminé. La profondeur de ce puits est de 60 mètres. Quant à la source souterraine qui l'alimente, elle fournit par minute 3,600 litres de très-bonne eau.

Depuis l'an dernier, les puits artésiens se sont fort multipliés en Algérie, principalement dans le Sahara. Il n'est pas rare de trouver la source cherchée, à 50 ou 60 mètres dans le sol et après trois ou quatre jours de travail seulement.

Tout le monde sait qu'il suffit de creuser dans les sables de nos Landes, pour y trouver de l'eau, leur sous-sol, situé à une profondeur de 1 mètre 50 à 2 mètres en contenant une nappe intarissable renfermée entre deux couches imperméables. On peut donc s'y procurer à très-peu de frais toute l'eau dont la culture a besoin. Je dis à *très-peu de frais*, et les faits m'autorisent à parler ainsi. M. Chambrelent, ingénieur des ponts et chaussées, a fait ensemençer au commencement de 1850, dans la commune de Cestas, à 13 kilomètres de Bordeaux, 200 hectares de landes absolument incultes, dont les produits (tiges de pins et de chênes verts) ont figuré à l'Exposition universelle. Or, les dépenses et frais occasionnés par le défrichement du sol, l'achat de la graine, l'ensemencement, la formation des plates-bandes de semis, l'ouverture des fossés, etc., ne se sont élevés qu'à la faible somme de 52 fr. 20 c. par hectare, et chaque hectare contient 400 mètres de fossés ! Chaque puits consistant en une simple brisure de l'aliôs, et ayant 1 mètre de diamètre, n'est pas revenu à 1 fr. 50 c. dans l'exploitation de M. Chambrelent.

les flancs de l'Atlas, de l'Himalaya, des Cordillères ¹, et vous verriez la culture s'élever jusqu'aux cimes les plus escarpées du globe et ne s'arrêter qu'à ces hauteurs où toute végétation cesse. Et fallût-il ne plus s'étendre, il vivrait sur le même terrain en en augmentant toujours la fécondité ². »

Il ne faut pas oublier que M. Thiers écrivait ce passage au plus fort de la campagne faite par ses amis et lui, non pas seulement contre ce qu'ils appelaient des *utopies*, mais contre toute tentative de réforme. Il est donc à présumer qu'il en avait mesuré la portée et qu'il exprimait ainsi, au lieu d'une pure fantaisie d'imagination, une conviction mûrement réfléchie.

Quoi qu'il en soit, avant de songer à rendre féconds

Ce fait et quelques autres essais semblables annoncent que nos landes sont sérieusement menacées, et que notre domaine agricole a d'immenses étendues de terrain à conquérir. Il est temps, en transformant ces déserts par la culture, d'en faire disparaître ces foyers de fièvres dont les miasmes empoisonnent les rares et misérables habitants.

¹ J'emprunte à un savant naturaliste contemporain le passage suivant, qui mentionne un fait trop peu connu :

« L'échelle de culture la plus étendue qui existe dans le monde se déroule sur les pentes des Andes. Au bord de la mer, on cultive le sucre, l'indigo, le café, les bananes; plus haut, le coton; au-dessus, le maïs, les patates, le blé d'Europe. Les noix, les pommes, le froment et l'orge, s'arrêtent à 3,300 mètres; mais les pommes de terre, l'*alluco* et la capucine tubéreuse, montent jusqu'à 4,000 mètres : c'est à cette hauteur seulement que cessent les cultures. Au-dessus sont des pâturages parcourus par des lamas, des brebis, des bœufs et des chèvres. La limite des neiges éternelles est à 4,800 mètres; c'est la hauteur du Mont-Blanc en Europe. » (Charles Martins; *La Géographie botanique et ses progrès*.)

² *De la Propriété*, liv. 1^{er}, p. 132.

les sables des déserts de Sahara ou de Cobi, avant de disposer en terrasses les flancs de l'Atlas et de l'Himalaya, il est prudent de rechercher si la fécondité de l'espace que nous occupons est arrivée à ses dernières limites, et s'il n'y aurait pas moyen d'augmenter, par exemple, la production de nos propres champs.

II. — Le domaine agricole de la Grande-Bretagne n'a en étendue que les trois cinquièmes de celui de la France. D'un autre côté, l'agriculture n'emploie chez nos voisins qu'un nombre de travailleurs inférieur de plus de moitié à celui qu'elle occupe chez nous. Malgré cela, la Grande-Bretagne obtient un revenu brut double du nôtre. Les céréales donnent en moyenne, par an, en Angleterre, de 19 à 20 hectolitres par hectare; en France, de 40 à 42 hectolitres seulement. Pourtant notre climat et notre sol ne laissent rien à désirer. Au dire des plus savants agronomes, notre domaine agricole pourrait facilement doubler sa production s'il était aussi bien cultivé que celui de l'Angleterre. Il y a de plus, sur notre territoire, près de huit millions d'hectares de terres en friche, dont les sept huitièmes appartiennent aux communaux. Or, le dessèchement seul des sept à huit cent mille hectares de marais dont les exhalaisons infectent plusieurs de nos départements, aurait pour résultat d'ajouter un milliard et demi de capital à la richesse publique. C'est du moins ce que nos statistiques ont plus d'une fois affirmé.

Nous avons donc une foule de travaux productifs à entreprendre; nous avons notre agriculture à encourager, à relever, à investir des moyens qui lui manquent pour marcher de pair avec l'agriculture anglaise. Ce

ne sont pas les lumières qui nous font toujours défaut, puisque nous possédons un grand nombre de propriétaires instruits, d'agronomes distingués; mais ces lumières, il faudrait avoir des ressources suffisantes pour les mettre à profit. On sait, dans nos campagnes, qu'il n'y a point de belles récoltes sans engrais, point d'engrais sans bestiaux, point de bestiaux sans fourrages, point de fourrages sans eau pour les arroser. On n'avait pas besoin que M. de Gasparin et bien d'autres avec lui formulassent cette règle générale; mais on sait aussi qu'il n'y a ni engrais, ni irrigations, ni perfectionnements agricoles possibles sans argent. Nos propriétaires et nos paysans comprennent bien quels sont les besoins de leurs terres épuisées; mais, pour y satisfaire, ils n'ont le plus souvent dans les mains qu'une bourse vide. Il serait donc injuste de les taxer toujours d'inintelligence et de mettre en doute leurs bonnes intentions.

III. — Pour expliquer l'infériorité de notre agriculture par rapport à l'agriculture anglaise, on met volontiers en avant la constitution de la propriété en France. Un parti, qui serait extrêmement redoutable si l'on devait mesurer ses forces réelles au bruit qu'il fait depuis quelque temps, attaque tous les jours notre loi de succession, et déclame avec une grande violence contre le morcellement du sol, qu'elle favorise. Là est, suivant lui, la véritable plaie, et l'on ne peut la fermer qu'en rétablissant le droit d'aînesse avec toutes ses conséquences. c'est-à-dire qu'en nous ramenant purement et simplement à la société du moyen âge. Tel est le beau idéal de ce parti. Pour le réaliser, il ne recule

devant rien. Non content de faire la Providence complice de ses désappointements ou de ses rancunes, il supprime les faits qui l'embarrassent et met le *Dictionnaire de l'Économie politique* à l'index¹, ce qui est un ingénieux moyen pour s'épargner la peine de le réfuter. Si l'on voulait caractériser ces apologistes du moyen âge, trop zélés pour n'être pas un peu maladroits, on n'aurait qu'à constater que leurs doctrines sont un sujet de scandale même pour une époque qui a le singulier privilège d'avoir fait du paradoxe un lieu-commun.

Sophismes et déclamations à part, on peut, en faisant uniquement appel à la logique et aux faits, donner en quelques mots une suffisante idée de cette question du morcellement, que les exigences de mon sujet ne me permettent pas d'écarter.

Quels sont les effets du mode de propriété, soit par rapport à l'individu, soit par rapport à la société elle-même? En d'autres termes, quelles différences voit-on se manifester entre une société où tout le monde peut devenir propriétaire, et une société où la propriété n'est, au contraire, que l'apanage, le privilège de quelques-uns?

Il est clair qu'en augmentant le nombre des propriétaires, on multiplie les citoyens intéressés à la conservation, à la prospérité de la chose publique. Le moyen le plus efficace pour faire disparaître les dangers du prolétariat, c'est l'accession progressive des prolétaires à la propriété. Jamais ils ne deviendront un péril pour

¹ Voir l'*Annuaire de l'Économie politique et de la statistique* pour 1857, p. 578.

la société qui aura su leur faire une juste part dans les richesses qu'ils produisent et dans le sol qu'ils fécondent. La véritable science sociale consiste non pas à supprimer la propriété, mais à lui donner d'indestructibles bases en la rendant accessible à tous.

Voilà où nous conduit d'abord la réflexion appliquée au problème qui nous occupe. De plus, l'expérience ayant prononcé depuis longtemps sur ces questions, il suffit pour les élucider d'interroger l'histoire. Elle nous montre, à plusieurs époques, les conséquences naturelles de la grande et de la petite propriété; en sorte qu'elle porte un jugement définitif pour ceux aux yeux desquels les faits doivent passer avant tout.

C'est la petite propriété et la petite culture, par des bras libres, qui, pendant les six premiers siècles de la République, ont fait la force de Rome ¹. Plus tard, la concentration des propriétés entre les mains des patriciens amena la plupart des maux qui anéantirent la puissance du peuple de Romulus. Cette concentration devint telle, que, du temps de Pline, six familles seulement possédaient toute l'Afrique romaine. Les lois agraires avaient été abolies, et les patriciens s'étaient emparés du domaine public tout entier au détriment de l'État.

Il ne faut pas oublier que Pline a vu dans cette excessive concentration de la propriété la ruine de la

¹ On trouve de précieux détails sur cette importante question dans un savant ouvrage intitulé : *Recherches sur les arrosages chez les peuples anciens*; par Jaubert de Passa. Ce beau travail a été publié dans les *Mémoires de la Société Centrale d'Agriculture*, de 1845 à 1847.

puissance romaine. C'est pourquoi il a dit avec autant de justesse que d'énergie : « *Latifundia perdidere Italian, jam verò et provincias.* » L'étude attentive de l'histoire confirme pleinement cette opinion.

Cette étude démontre qu'une des causes les plus actives du mal a été le triomphe de la grande propriété et l'anéantissement des petits domaines. Aux champs de blé succédèrent les marais et les pâturages ; aux cultivateurs libres, les esclaves et les grands troupeaux. Quand les Barbares arrivèrent, ces esclaves n'avaient évidemment rien à défendre contre eux. Loin de les considérer comme des ennemis, ils leurs tendirent les bras comme à des libérateurs.

C'est donc surtout le triomphe de la grande propriété, et, par suite, la destruction des cultivateurs libres, qui firent de la campagne romaine, si florissante et si bien cultivée sous la République, un vaste désert facilement envahi par les Barbares.

Au moyen âge, c'est à la concentration de la propriété dans un petit nombre de mains que tenaient surtout l'infériorité et l'insuffisance de notre agriculture. Il est impossible de ne pas être frappé d'une chose : c'est qu'à l'époque où, grâce à la pratique du droit d'aînesse, les grands domaines se transmettaient indivis de génération en génération, la production était tellement insuffisante, qu'elle ne pouvait fournir aux premiers besoins d'une population pourtant clair semée. De là ces disettes, ces nombreuses famines pendant lesquelles, suivant le témoignage du moine Raoul Glaber, on allait jusqu'à manger de la chair humaine. De là aussi, en grande partie du moins, cet irrésistible entraîne-

ment des croisades, sous l'influence duquel, au dire du même chroniqueur, *les plus misérables partirent les premiers*. Et cela se conçoit sans peine ; les masses se déplaçaient avec d'autant plus de facilité, que leur situation n'était plus supportable, et que, mourant de faim, elles n'avaient pas à craindre de plus grands maux. Il y avait, au contraire, dans la perspective de ces voyages lointains, des chances de bien-être et de liberté auxquelles la foule misérable ne résistait pas.

C'est également jusqu'à cette époque des croisades qu'il faut remonter pour voir la division des propriétés se produire sur une assez vaste échelle. Beaucoup de seigneurs, qui avaient besoin d'argent, vendirent avant de partir leurs patrimoines, dont des bourgeois devinrent acquéreurs parfois pour d'assez faibles sommes. D'autres ne revinrent pas de la croisade. Pour une cause ou pour une autre, plusieurs grands domaines furent vendus, divisés, et la bourgeoisie sédentaire s'enrichit légitimement aux dépens de la noblesse, qui courait les aventures. C'est donc une erreur de ne faire remonter l'origine du morcellement qu'à la révolution de 1789. Il serait beaucoup plus légitime de le considérer comme une des causes que comme un des effets de cette révolution, rendue nécessaire par l'aveuglement, les folles résistances et les crimes de quelques hommes. Ceux qui ont étudié sérieusement notre histoire ne contesteront pas la justesse de cette opinion, car elle est basée sur les faits. Le morcellement du sol a été très-activé, mais non pas produit par les tendances du XVIII^e siècle et par les immenses résultats qu'elles ont si laborieusement conquis. C'est la division de la propriété

qui, dès cette époque, avait créé un si grand nombre de citoyens intelligents, dévoués et honnêtes, en un mot, un tiers-état capable de former une aussi glorieuse assemblée que la Constituante de 1789.

Il est à remarquer aussi que le développement agricole suit, comme le développement politique, une marche parallèle aux progrès du morcellement. D'après M. Payen, dont l'opinion est celle de M. Moreau de Jonnés, « ne voit-on pas jusqu'en 89 l'agriculture de la France, sur une égale superficie, nourrir avec peine et d'une manière parcimonieuse 24 millions d'habitants, consommant chacun bien moins de pain de froment et de viande que chaque individu de la population actuelle du même pays, qui atteint aujourd'hui le chiffre de 36 millions, et s'est accrue de 50 pour 100? On peut donc admettre, — ajoute M. Payen, — que la production à cet égard est au moins doublée ¹. »

Ainsi donc, en comparant la France d'aujourd'hui à la France d'autrefois, en mettant en regard les effets de la grande propriété et ceux de la petite, nous arrivons à cette conclusion, que les progrès agricoles vraiment sérieux et décisifs datent de 1789.

La production de l'Angleterre est le double de la nôtre, c'est vrai; mais est-ce au régime de la grande propriété que ce pays doit de l'emporter sur nous? Non; sa supériorité tient à des causes multiples, qui ont été savamment analysées dans un récent ouvrage ², et par-

¹ Payen; *De l'Alimentation publique*, III^e Partie, § II. — Voir la *Revue des Deux-Mondes* du 1^{er} février 1856, p. 609.

² *Essai sur l'Économie rurale de l'Angleterre, de l'Écosse et de*

mi lesquelles la constitution de la propriété n'exerce qu'une très-faible influence. « Les résultats généraux, dit l'auteur de cet ouvrage, M. Léonce de Lavergne, plaident beaucoup plus en faveur de la petite propriété que de la grande... La dette, voilà le mal réel de la propriété française, non la division du sol proprement dite ¹. »

On remplirait des volumes en citant les témoignages d'écrivains spéciaux, qui, après un examen attentif, à la suite de longues et patientes investigations, ont conclu en faveur de la petite propriété ².

l'Irlande; par L. de Lavergne, 2^e édition. Voyez chap. VIII, p. 128; chap. IX, p. 129; chap. X, p. 147; chap. XI, p. 161; chap. VII, p. 106; chap. XIX, p. 300 et 301.

¹ Même ouvrage, chap. VII, p. 108, 112.

² Je me borne à citer l'extrait suivant d'un récent travail de M. Wolowski, où il y a beaucoup d'optimisme, mais aussi beaucoup de vérité :

« La loi des finances de 1850, — dit ce savant économiste, — a prescrit une nouvelle évaluation des ressources que présente la propriété immobilière... Un pareil travail avait été accompli en 1821, en vertu d'une loi de 1818. Les résultats obtenus à trente années d'intervalle abondent en renseignements précieux; il suffit de les mettre en regard pour faire écrouler bien des systèmes et pour répondre à bien des déclamations.

» Un fait capital se présente d'abord : au dire des adversaires de notre loi civile, la France devait aller en s'appauvrissant sous l'influence fatale de la division des héritages. Or, la valeur de la propriété immobilière, estimée en 1821 à 39,514,000,000 de francs, se trouve portée en 1851 à 83,744,000,000 de francs. Une partie de cet énorme accroissement provient, il est vrai, de la base différente d'évaluation admise aux deux époques. En 1821, le revenu net avait été capitalisé sur le pied de 4 0/0, tandis qu'en 1851 cette capitalisation a eu lieu seulement sur le pied d'un peu plus de 3 0/0 (3 fr. 16 c.); mais, en mainte-

Le morcellement excessif du sol a des inconvénients qu'on a exagérés, mais qui sont réels; il amènera forcément, non pas la reconstitution de la grande propriété, qui serait un pas en arrière promptement suivi d'une décadence, mais le régime de l'association, qui sera un immense progrès, puisque, en joignant aux avantages de la petite propriété ceux de la grande culture, il sauvegardera tous les intérêts et donnera satisfaction à tous les droits.

Mais, jusque-là, inconvénients et avantages bien pesés, il faut se garder d'oublier une chose : c'est que le morcellement du sol est une conséquence naturelle et nécessaire de l'évolution progressive des sociétés. Pour la nôtre, en particulier, il constitue une conquête à laquelle nous devons d'autant plus tenir, que nos pères l'ont achetée au prix même de leur sang.

IV. — Quant à ceux qui seraient tentés de s'appuyer sur l'opinion de M. Thiers pour déclarer l'association

nant le mode suivi en 1851, on arrive encore à un total de 66 milliards pour la valeur vénale de la propriété immobilière, ce qui donne un accroissement absolu de plus de 50 0/0. — Le revenu net de la propriété s'est élevé de 1,580,597,000 fr. à 2,643,366,000 fr., en présentant une augmentation de 67 0/0.

» Il serait difficile de rien ajouter à l'éloquence décisive de ces chiffres. Que pèsent en présence de ce résultat les terreurs chimériques et les sophismes passionnés? »

(L. Wolowski; *De la Division du sol. Revue des Deux-Mondes* du 1^{er} août 1857, p. 648.)

« Cet accroissement de la valeur territoriale et du revenu, — dit encore le même économiste, — s'applique surtout à la petite propriété, cette cause prétendue d'appauvrissement et de misère. Tandis que la valeur de la grande propriété ne s'est guère accrue que de moitié, celle de la propriété divisée, *morcelée*, a triplé et quadruplé. »

impossible, il suffira de les renvoyer à l'étude des faits. La communauté des Jault, les fruitières de la Suisse, de la vallée du Pô, du Doubs et du Jura ¹; les associations rurales de l'agro-Romano; celles des vignobles de la Bourgogne et des salines de l'ouest; les colonies allemandes de Crimée, leur offrent un sujet digne de leurs méditations et capable de modifier leur manière de voir. Qu'on veuille bien songer qu'il ne s'agit point ici d'utopies, mais de faits contemporains et mille fois décrits par des auteurs très-connus.

On abuse d'ailleurs du mot *impossible*; il est l'ordinaire ressource de ceux qui, étant décidés à repousser toute réforme, n'ont pas un seul bon argument à faire

¹ M. Baude, conseiller d'État et député de la Loire sous le règne de Louis-Philippe, pensait, au sujet des associations, autrement que son honorable collègue M. Thiers. Il disait, en effet, dans une très-intéressante Notice sur les fruitières du Jura :

« C'est assurément une consolation et un encouragement bien faits pour calmer les esprits, que le spectacle d'une population nombreuse améliorant à la fois sa condition matérielle et son état moral par des moyens simples, faciles, efficaces. Ce spectacle est celui que donnent aujourd'hui les cultivateurs des départements du Doubs et du Jura. On voit dans leurs montagnes des communes entières changer d'aspect comme par enchantement. L'ordre et l'aisance y succèdent à l'insouciance et à la pauvreté; les jachères disparaissent, la terre se couvre de récoltes nouvelles; la transformation s'opère en deux ou trois ans sous les yeux de l'observateur. Les souvenirs sont tout récents sur les lieux où elle est consommée, et les populations restées étrangères à ce mouvement, peuvent lire leur avenir dans l'état présent de leurs voisins, partis du point où elles sont encore. Tous ces miracles sont dus à une application intelligente du principe de l'association, à l'organisation des *fruitières*, institutions dont on ne donnerait qu'une idée incomplète en les appelant les *Caisses d'épargne de l'agriculture*. »

valoir. Des savants fort recommandables n'ont-ils pas essayé de nous faire croire à l'impossibilité des chemins de fer et à l'absurdité de l'éclairage au gaz? Assurément, la pratique de l'association offrira des difficultés; il faudra lutter longtemps contre les préjugés des uns et l'égoïsme des autres; mais si nous repoussons obstinément ce remède destiné à guérir tant de maux, ce sera la force des choses qui finira par nous l'imposer.

Est-il besoin de dire qu'il n'y a rien de commun entre l'association véritable et ces bruyantes coalitions de capitalistes actuellement à la mode? Je sais que quelques personnes croient voir des analogies entre ces deux choses. Mais pour tomber dans une pareille erreur, il faut ignorer complètement les faits. Comme le paganisme, notre époque a ses saturnales : ce sont celles de l'agiotage, de la spéculation sans pudeur et sans frein. Or, ce n'est pas l'esprit d'association qui les favorise et les excite; car, s'il est favorable au travail sérieux et honnête, il réproouve sans pitié ces jeux de bourse, qui sont une des plus honteuses plaies et des plus grands scandales de notre temps.

Je ne méconnais ni le bien qui a été fait, ni les services qui ont été rendus; mais la part du mal est trop grande pour qu'il soit permis de la dissimuler. Ce sont ces coalitions de capitalistes qui, avec leurs états-majors princiers, leurs palais et l'éblouissante mise en scène qui accompagne leurs moindres actes, ont surexcité partout la convoitise avec l'appétit immodéré des jouissances matérielles. De là tant de besoins factices, qu'on ne peut satisfaire trop souvent qu'aux dépens des besoins réels; de là cette folie qui pousse tant de cultivateurs

grands et petits à contracter de ruineux emprunts par amour du luxe, ce masque trop commun du malaise et de la pauvreté.

V. — En présence des disettes qui se font si cruellement sentir en France depuis plusieurs années, il serait peut-être urgent de prendre des mesures capables d'en atténuer les effets; la plus efficace serait assurément d'augmenter la production de notre agriculture, résultat qu'on obtiendrait de deux manières, soit en agrandissant notre domaine agricole, soit en appliquant à la portion du sol actuellement cultivée les récentes innovations dont l'Angleterre a pu déjà constater les bons effets.

C'est dire que notre agriculture a plus que jamais besoin d'être aidée. Il lui faut de l'argent pour attaquer les huit millions d'hectares de terres incultes que nous comptons encore, pour étendre la pratique des procédés de culture reconnus avantageux, pour généraliser le plus possible cette situation florissante dont elle jouit dans le département du Nord et dans un trop petit nombre d'autres. N'oublions pas non plus que la propriété foncière est sous le coup d'une dette hypothécaire évaluée à plus de douze milliards, et qu'il est temps de lui faciliter les moyens de se racheter. Il y a, en effet, beaucoup trop de propriétaires qui ne le sont que de nom, et dont les embarras, malgré l'intelligence et le bon vouloir de plusieurs d'entre eux, deviennent de plus en plus inextricables. Ce serait à la fois faire œuvre de haute justice et de politique éclairée que de leur porter enfin secours.

Un bon système de crédit foncier remédierait à bien

des maux et conjurerait plus d'une ruine imminente. Je désirerais à cet égard autre chose que ce que nous avons déjà sous ce nom, et aussi quelque chose de mieux ; cependant, je ne demanderais rien de nouveau, puisque les institutions dont je voudrais voir jouir la France fonctionnent avec le plus grand succès dans toute l'Allemagne depuis bientôt un siècle. Ce sont de véritables associations de propriétaires, et l'on pourrait les appeler des sociétés de secours mutuels en matière de crédit agricole. Il y a près de dix ans que je les recommandais, dans la presse quotidienne, à toute l'attention des esprits sérieux.

Voici, en peu de mots, quels en sont le caractère et le mécanisme : l'association, composée de propriétaires fonciers, prête et emprunte à la fois. Elle fonctionne comme intermédiaire entre le capitaliste et celui qui a besoin d'argent ; elle offre au premier ses propres domaines en garantie des secours dont il lui fait l'avance ; elle procure au second, à des conditions avantageuses, les ressources qu'il réclame pour l'entretien et l'amélioration de sa propriété.

L'association constitue donc une banque de placement pour le capitaliste et une banque de prêt pour le cultivateur. Le premier reçoit en échange de son argent, pour lequel il touche un intérêt fixé au taux de 4 0/0, des lettres hypothécaires, divisées en coupures de toutes sommes, et transmissibles comme des billets ordinaires de commerce, ce qui a l'immense avantage de mobiliser des valeurs considérables et de les féconder par une vaste circulation. Le second peut emprunter

au taux de 5 0/0, s'il possède un bien d'une certaine étendue, assuré préalablement contre l'incendie, la grêle et l'épizootie; car l'association n'est pas moins attentive à sauvegarder les intérêts de ses clients qu'à veiller à sa propre existence.

C'est ici que je rencontre une combinaison dont les avantages sont incalculables : l'association ne prête, nous l'avons vu, qu'à 5 0/0, après avoir emprunté à 4 seulement. Or, l'excédant de 1 0/0 sert à constituer une caisse d'amortissement; en sorte qu'au bout d'une période de quarante-un ans, la dette se trouve éteinte, grâce à cette annuité de 1 0/0 jointe à la composition des intérêts. Pour me rendre plus clair par un exemple, je suppose un propriétaire dans l'embarras. Il emprunte à l'association 60,000 fr., qui lui fournissent des ressources suffisantes pour la culture bien entendue de ses terres. Chaque année, il lui paie 3,000 fr., 2,400 fr. pour l'intérêt, à raison de 4 0/0, et 600 fr. pour l'amortissement de sa dette, à raison de 1 0/0. Eh bien! au bout de quarante-un ans, et quoiqu'il n'ait remboursé en réalité que 24,600 fr. sur la somme de 60,000 fr. à lui prêtée, il se trouve entièrement libéré envers l'association.

Je suis persuadé que ces institutions de crédit, si communes en Allemagne, pourraient être importées en France, et qu'elles rendraient les plus grands services à notre agriculture. Il suffirait de leur faire subir quelques modifications propres, à mon avis, à les améliorer. Il n'est peut-être pas inutile de dire que la période d'amortissement peut varier selon les circonstances. En

Allemagne même, elle est quelquefois de trente-six ans, ce qui me paraît encore un trop long terme. Une annuité de 6 0/0, qui, dans bien des cas, serait une charge supportable pour le cultivateur, opérerait en vingt-deux ans l'amortissement complet d'une dette. Au reste, il serait rationnel de ne rien établir d'absolu à cet égard, et l'adoption de diverses périodes, entre lesquelles tout emprunteur aurait la faculté de choisir, me paraîtrait avoir moins d'inconvénients que d'avantages réels.

J'ai voulu seulement esquisser ici quelques traits pour donner une simple idée de la physionomie des associations allemandes de crédit foncier. Parmi les importants services qu'elles rendent, le plus signalé, ce me semble, est l'extinction progressive de la dette au moyen d'une assez faible annuité. La perspective d'une somme plus ou moins considérable à rembourser tôt ou tard, est pour le débiteur honnête une sorte d'idée fixe, une obsession de tous les instants. La faculté d'amortir insensiblement la dette qu'il a contractée, rend au cultivateur cette sérénité d'esprit sans laquelle il ne saurait y avoir ni joie à son foyer, ni réussite pour son exploitation.

VI. — L'usure et l'impôt sont les deux principales plaies de notre agriculture. L'usure, qui a plusieurs moyens d'échapper aux rigueurs de la législation, accomplit dans l'ombre une sorte de travail de sape, dont les conséquences plus ou moins prochaines sont la misère, la ruine, l'expropriation de plusieurs familles. Les contributions directes ou indirectes enlèvent au cultivateur le plus clair de ses revenus. Si l'on en croit les partisans, souvent intéressés, des gros budgets, l'impôt peut être assimilé à un nuage qui rend au sol, sous

la forme de pluie, l'eau qu'il lui enlève à l'état de vapeur. Je ne nie pas le charme poétique d'une semblable comparaison, mais j'en conteste formellement la justesse. Je vois bien de grosses et lourdes nuées se former au-dessus de nos campagnes ; mais je vois aussi que le vent les pousse invariablement vers les capitales, où elles vont épancher les trésors dont elles ont dépouillé les champs. En d'autres termes, pour descendre de ces hauteurs et pour parler sans métaphores, je vois que le tiers de l'impôt se dépense uniquement à Paris, en travaux d'embellissements dont l'agriculture ne profite pas.

L'association et les institutions de crédit agricole, qui en sont une des formes, peuvent détruire l'usure, éteindre la dette hypothécaire, et, de plus, investir notre agriculture des moyens féconds qui lui manquent encore pour multiplier ses produits. Quant à l'impôt, je ne peux que faire ici des vœux pour qu'il soit moins lourd ; pour que le chiffre des dépenses improductives, qui grossit tous les ans, soit enfin réduit, et pour que le luxe des villes cesse d'être alimenté au prix des souffrances de nos campagnes. Ce n'est pas en marâtre qu'il faut traiter l'agriculture, puisqu'on répète tous les jours qu'elle est la mère et la nourrice des nations. Jusqu'à présent, on a institué beaucoup de fêtes, porté bien des toasts et débité des discours plus ou moins éloquents en son honneur ; mais ce qui ferait bien mieux son affaire, ce serait un peu d'allègement dans les charges auxquelles nous ne la voyons que trop succomber.

ÉTUDE

SUR

LE CODE DES GENTOUX

PAR M. HENRY BROGHON.

« Les lois d'une nation forment la portion la
» plus instructive de son histoire. »

(GIBBON).

L'Inde, cet antique berceau du monde, a été, depuis quelques années surtout, le sujet de curieuses recherches. Ses religions, son état politique, ses incessantes révolutions, les ressources de son vieux sol et les riches produits de son commerce, les mouvements d'une population de plus de cent cinquante millions d'habitants, l'influence de la domination anglaise et ses envahissements continus, les abus du despotisme et de la conquête, ont donné lieu à de patientes investigations, à de pittoresques relations de voyage, à de laborieuses statistiques.

Quel empire que celui de la péninsule occidentale des Indes, de ces vastes contrées s'étendant de l'Indus au Gange, de l'Océan aux inaccessibles sommets de

l'Himalaya, égales à la moitié de l'Europe, favorisées de tous les dons du ciel, et marquées dans l'œuvre de la création d'un incomparable sceau de magnificence et de grandeur! « Il y a quelque chose de si grand et » de si puissant, a dit M. de Humboldt, dans l'impression que fait la nature sous le climat des Indes, qu'après un séjour de quelques mois, on croit y avoir séjourné une longue suite d'années. Tout, en effet, ici paraît neuf et merveilleux. Au milieu des champs, dans l'épaisseur des forêts, presque tous les souvenirs de l'Europe sont effacés... Le soleil n'éclaire pas seulement, il colore les objets, il les enveloppe d'une vapeur légère, qui, sans altérer la transparence de l'air, rend les teintes plus harmonieuses, adoucit les effets de lumière, et répand dans la nature le calme qui se reflète dans notre âme. »

Aujourd'hui que les passions des hommes ont si profondément troublé le calme de cette grande nature, et que des événements aussi graves qu'inattendus, en ébranlant l'établissement britannique, sont venus absorber l'attention du monde entier, l'étude de l'immense empire connu sous le nom d'*Indoustan*, captive plus fortement que jamais les esprits sérieux : c'est un problème que ce peuple qui semblait si doux, et qui s'insurge, cruel, sanguinaire, implacable.

Pour résoudre ce problème, il ne faut pas oublier que l'Inde anglaise n'est pas une nation compacte, homogène, mais bien la réunion de plusieurs races, de plusieurs tribus, de populations diverses et contraires, où se rencontrent et se mêlent, sous le joug de la con-

quête, et les peuplades débiles et pusillanimes des Indous proprement dits, des cantons de Benarès, du Carnatique et du Bengale, et les tribus guerrières, audacieuses, du Punjab, du Rajpoutana et des Mahrattes. Peut-être aussi doit-on reconnaître, dans les excès de l'insurrection indienne, la ténébreuse influence de la secte des *Thugs*, de cette franc-maçonnerie sauvage dont un roman célèbre a popularisé la sombre histoire¹.

Il faudrait encore, pour expliquer les violences et les atrocités de la réaction de la part du peuple conquis, connaître et mesurer celles de l'oppression de la part du conquérant; et ce jugement, qui appartient à l'histoire, n'aurait d'à-propos ni dans un travail purement juridique, ni à un moment où, quand le sang coule à flots, les victimes seules ont droit à notre pitié.

Quoi qu'il en soit, nous nous bornerons à remarquer que ce n'est pas dans la législation indienne que se révèlent de féroces instincts; car tout y respire, au contraire, la débonnairété et la mollesse des mœurs.

La législation des Indous n'est pas moins intéressante à étudier que leurs croyances religieuses ou que leurs vicissitudes politiques, et cette étude est même le complément obligé de toute recherche historique et de toute appréciation morale. En remontant à ces lois dont l'antiquité se perd dans la nuit des temps, et qui sont au moins contemporaines de celles de Moïse, on est parfois surpris d'y retrouver la pensée, l'esprit, jusqu'au texte

¹ *Le Juif Errant*, d'Eugène Sue. — Voir *l'Inde anglaise*, de M. le comte de Warren, t. II, p. 96 et suiv.

même de plusieurs lois romaines, comme si les traditions mythologiques se trouvaient justifiées par cette transmission d'idées et de principes entre des nations que, dans la réalité historique, le temps et l'espace paraissent avoir complètement séparées.

C'est dans le siècle dernier qu'un document authentique, solennel, a révélé la législation qui va nous occuper. Voici comment une main puissante a soulevé tous les voiles du temple de la loi :

Les brahmes étaient restés seuls dépositaires des livres sacrés des *Vedas*; et, malgré la domination anglaise, ils en avaient conservé intacte la tradition, au milieu des persécutions et des supplices.

Cependant, la Compagnie des Indes, cette Société de marchands plus puissants que des rois, se proposa d'arracher aux brahmes le secret de leur dépôt. Onze vieillards appelés *Pundits* (brahmes, jurisconsultes), les plus habiles et les plus vénérés de l'Indoustan, se réunirent à l'appel du célèbre gouverneur de l'Inde, de Warren Hastings, et consentirent, à force de sollicitations et surtout d'or, à rédiger un Code complet de leurs antiques lois. Commencée en mai 1773, la rédaction de ce Code s'est terminée en février 1775. Pour bien établir l'authenticité de cette compilation et son autorité, donnons ici la lettre que Warren Hastings adressait, le 27 mars 1775, à la Compagnie des Indes, en envoyant à ses directeurs ce Code, traduit en anglais :

« Enfin, après toutes sortes de peines, j'ai la satisfaction » de vous envoyer une copie exacte et complète d'une traduction du *Code des Gentoux*, faite avec beaucoup de

» fidélité et d'intelligence par M. Halhed. Pour rendre ce
 » Code plus digne de paraître aux yeux du public, j'aurais
 » désiré qu'on en retranchât quelques passages ; mais lorsque
 » j'ai fait sur cela des sollicitations auprès des brahmes qui
 » ont rédigé le Code, il n'a pas été possible de les engager
 » à y rien changer ; ils m'ont déclaré, d'un commun accord,
 » que chacun de ces passages est consacré par leurs *shasters*
 » (écriture), et que ce serait un crime de les altérer ou de
 » les supprimer.

» WAREN HASTINGS. »

C'est donc un texte pur et sans mélange que cette compilation authentique¹ ; elle est faite en langue sanscrite, et elle a pour titre : *Le Code des Gentoux*. Ce nom doit être considéré comme synonyme de *Code des Indous*, ou plutôt, dans la pensée de sectateurs de Brahma, c'est la loi de tous, c'est le Code de l'humanité tout entière. « *Gent* ou *Gentoo*, dit le traducteur » français de ce curieux monument de la législation » indienne, veut dire le *genre humain* ; dans le dia- » lecte sanscrit, ni même dans la langue moderne du » Bengale, il n'est approprié particulièrement à ceux » qui suivent la doctrine de Brahma. »

¹ En écrivant cette Étude, je ne connaissais pas un excellent article publié, en 1855, dans la *Revue historique de Droit français et étranger*, par un savant magistrat, M. Boscheron Desportes, ancien président de la Cour de Pondichéry, aujourd'hui président à la Cour impériale de Bordeaux. Il paraît que le texte anglais du *Code des Gentoux* n'est pas considéré comme aussi pur que le ferait supposer la lettre officielle de Warren Hastings ; on aurait reconnu que le traducteur anglais avait travaillé sur un original sanscrit incorrect et fautif.

Au surplus, quelques incorrections de texte, quelques erreurs de détail, importent peu dans une étude qui est plutôt historique que juridique. — Décembre 1857.

On serait enclin à supposer que l'examen de ce Code des Gentoux ne constitue qu'une étude rétrospective, qu'un regard jeté sur un passé qui n'est plus; on le prendrait ainsi pour une de ces curiosités historiques qui intéressent seuls quelques patients chercheurs des bizarreries de l'esprit humain.

Ce serait une erreur, bien excusable, du reste, tant les institutions de ces riches et vastes contrées sont, surtout au point de vue juridique, peu connues en Europe.

Le *Code des Gentoux* est encore en vigueur, surtout en matière civile, dans l'empire indo-britannique; seulement, il n'y règne pas seul, car, indépendamment du Code musulman, il a à ses côtés les lois anglaises se mêlant, s'enchevêtrant avec lui, dans une application aussi confuse que les juridictions de ce pays.

On y rencontre deux espèces de tribunaux d'origine différente, fonctionnant sous des hiérarchies rivales : les unes appartenant à la couronne, les autres appartenant à la Compagnie. Il y a les Cours royales, qui n'ont juridiction sur les indigènes que dans une circonscription extrêmement limitée autour de chacune des trois présidences de Calcutta, de Bombay et de Madras; il y a les Cours civiles et criminelles, représentant la législation de la Compagnie : à ces juges, le soin d'appliquer les lois indigènes puisées dans les Codes musulman et indou ¹.

L'Angleterre a compris, surtout depuis l'administration éclairée de William Bentinck, l'importance de ra-

¹ La population musulmane forme à peu près le seizième de la population totale de l'Indoustan

mener à plus d'unité ces législations éparses, souvent contradictoires. Une Commission spéciale a été chargée de la révision des codes indigènes et de la rédaction d'un code anglo-indien. Cette œuvre n'est pas achevée ; et la guerre, allumée aujourd'hui, est peu compatible avec le calme labeur d'une bien difficile codification.

C'est donc une étude pleine d'actualité que celle du Code des Gentoux ; elle montre l'Inde de nos jours, l'Inde en ce moment insurgée, dans sa législation civile, dans sa procédure, dans son droit criminel primitif¹.

Il est loin de mon dessein de présenter à l'attention de l'Académie une analyse complète de la législation indienne, une longue nomenclature des dispositions légales, dont l'ensemble forme un gros volume in-4° de 324 pages. Mon ambition ne va qu'à en donner un aperçu sommaire, qu'à dresser une sorte de table des matières de ce vaste corps de lois. Dans un inventaire

¹ Les lois criminelles primitives ont cependant été pour la plupart remplacées par les ordonnances (régulations) que lord Cornwallis, en 1793, réunit en code. Ce code, complété au jour le jour, forme aujourd'hui la législation criminelle en vigueur dans l'empire indo-britannique.

Lord Bentinck a institué un tribunal spécial, composé d'officiers choisis parmi les plus intelligents et les plus énergiques, dans le but de poursuivre sans relâche l'atroce secte des *thugs* : 3,266 thugs furent livrés à la justice en 1837, sur lesquels 412 furent pendus. Le thuggisme ne paraît cependant pas encore détruit.

Dans la présidence de Bombay, le Code *Elphinstone*, promulgué en 1827, sous l'administration du fonctionnaire de ce nom, a cherché à opérer un compromis équitable entre les lois indigènes et la législation britannique.

volontairement incomplet, je m'attacherai, je dois le dire, bien plus à signaler les dispositions judicieuses, les textes intelligents et sages, qu'à dénoncer les puérités, les incohérences de cette législation primitive, où la sagesse et l'absurdité semblent avoir apporté une part à peu près égale, où, à côté du texte le plus sensé, se rencontre un autre texte ridicule au point d'être bouffon ; je citerai peu de ces derniers ; je préférerai les pages instructives aux pages amusantes.

Ce qui domine la législation de l'Indoustan, c'est la division de la nation en quatre classes ou castes principales : on sait que, d'après la Genèse indienne, de la bouche de Brahma sortit la première caste, celle des brahmes, symbole de la sagesse ; de son bras, la seconde, symbole de la force ; de son ventre, la troisième, représentant la nourriture et renfermant l'industrie et le commerce ; de son pied enfin, la quatrième caste, condamnée à la dépendance et à la soumission.

Et encore, s'il n'y en avait que quatre, on pourrait s'y reconnaître ! Mais, malgré les inhibitions légales prohibant le mélange des castes par l'union des sexes, ces unions ont eu lieu bien souvent, et leurs nombreux fruits ont constitué des castes nouvelles qui se sont subdivisées à leur tour.

Au dire des voyageurs les plus accrédités, le nombre de ces classes intermédiaires ou mélangées fut d'abord fixé à trente-six ; mais il ne s'arrêta pas là. Sans cesse on en découvre de nouvelles, à mesure qu'on pénètre plus profondément dans la connaissance de l'état social de l'Inde. Déplorable hiérarchie ! monstrueuses distinc-

tions qui échelonnent un peuple entier en d'innombrables degrés, avec un brahme au sommet de l'échelle et au plus bas un malheureux paria!

Toutes les lois civiles et criminelles se diversifient suivant les rapports hiérarchiques des castes entre elles. La législation se trouve ainsi rivée aux préjugés religieux.

Aux brahmes le privilège et le monopole! Chargés par Brahma de diriger et d'éclairer l'espèce humaine, ils se sont exclusivement réservés le sacerdoce, la médecine, la justice et l'instruction publique, c'est-à-dire la conscience, la santé, la fortune, la liberté, l'honneur et l'intelligence des autres hommes. Les lois sont empreintes à chaque ligne de cette odieuse suprématie : le meurtre d'un brahme par un homme des classes inférieures est puni de mort; le meurtre de cet homme par un brahme n'est puni que d'une simple amende; « Car, dit la loi, un brahme ne sera jamais mis à mort pour quelque cause que ce soit. » Nous en trouverons plus tard un exemple notable. Ces stupides privilèges de castes dont l'Inde est la terre classique, ont imprimé à sa législation un vice radical, constitutionnel, incurable. Toute réforme législative devra être préparée par une réforme religieuse et sociale.

Et maintenant, ouvrons le livre sacré de la loi, et, d'un regard indiscret et profane, saisissons quelques-uns des traits les plus caractéristiques; découvrons le cadre dans lequel se renferme le droit civil et criminel de l'Indoustan.

Les onze brahmes jurisconsultes, rédacteurs du Code

des Gentoux, l'ont fait précéder d'un *discours préliminaire* inspiré par un remarquable esprit de tolérance philosophique.

« Les hommes éclairés et raisonnables (c'est le début
 » du discours) qui, en recherchant la vérité, ont balayé
 » la poussière de malice qui remplissait leurs œuvres,
 » savent que la diversité des religions et des croyances,
 » source de haine et de jalousie pour les ignorants, est
 » une démonstration manifeste de la puissance de l'Être
 » suprême... Les différences et les variétés des choses
 » créées sont des rayons de l'essence glorieuse du Créa-
 » teur, et la contrariété des institutions est un type de
 » ses merveilleux attributs... Dieu a assigné à chaque
 » tribu sa croyance propre, et à chaque secte sa reli-
 » gion particulière. Comme il a introduit un grand
 » nombre de castes et une multitude de coutumes di-
 » verses, il aime dans chaque pays la forme de culte
 » qui y est observée; il écoute dans la mosquée les
 » dévots qui écoutent des prières en comptant des grains
 » sacrés; il est présent aux temples, à l'adoration des
 » idoles; il est l'intime du musulman et l'ami de l'in-
 » dou, le compagnon du chrétien et le confident du
 » juif; et les hommes d'un esprit et d'une âme élevés,
 » qui n'ont vu dans les contrariétés des sectes et les
 » différents cultes de religion que des effets de la puis-
 » sance du Très-Haut, ont gravé leurs noms d'une
 » manière immortelle sur les pages de l'histoire. »

Ce sont des prêtres de Brahma qui s'expriment ainsi au fond de l'Indoustan! L'esprit de tolérance du XVIII^e siècle avait-il donc pénétré jusqu'à eux? Dépo-

sitaires des livres sacrés, héréditaires gardiens des mystérieux Vedas, lisaient-ils donc aussi l'Encyclopédie? Ne nous étonnons pas de rencontrer cet esprit philosophique dans des brahmes du siècle dernier, car il a de tout temps existé dans la nation indienne; constatons-le à son honneur : son respect pour l'Être suprême a toujours admis la diversité des cultes, la variété dans l'hommage et dans la prière.

Le discours préliminaire se termine par les noms des onze Portalis indiens et par les noms des auteurs cités par eux, inscrits ainsi au frontispice du monument élevé par leurs mains en témoignage de leur véracité.

Le Code comprend d'abord une sorte d'*introduction*, subdivisée en deux parties, l'une intitulée : *Histoire de la Création*; c'est là que se trouve établie l'origine divine des quatre principales castes. — La seconde partie de l'introduction traite des *qualités nécessaires à un magistrat*, et présente un véritable intérêt.

L'expression de *magistrat* y est prise dans son acception la plus large : c'est celui qui est revêtu, à un titre quelconque, d'une part de l'autorité souveraine. — « La Providence, — y est-il dit, — a créé le magistrat » pour la garde du peuple..... Que le magistrat fasse » de bonnes œuvres; qu'il parle au peuple en termes » tendres et affectueux, afin qu'il soit heureux et recon- » naissant sous son administration; qu'il soit si formi- » dable que ses ennemis n'osent jamais paraître en sa » présence; qu'il ait de l'indulgence et de la commisération, et qu'il partage les afflictions et les maux de » son peuple!..... Le magistrat dominera sa concupis-

» cence, sa colère, son avarice, son ivrognerie et son
 » orgueil. Comment celui qui ne pourrait pas soumettre
 » ses passions, serait-il en état de nourrir et de proté-
 » ger son peuple?

» Le magistrat donnera des biens et de l'argent à
 » l'homme bon; il parlera amicalement aux enfants,
 » aux vieillards, aux hommes dans le besoin..... Tous
 » ceux qui chercheront un asile auprès de lui, il les
 » consolera, il leur accordera sa protection. »

Tout à l'heure, c'était l'esprit philosophique et tolérant du XVIII^e siècle; maintenant, ce portrait du magistrat ne semble-t-il pas tracé par un sage de la Grèce ou de Rome? N'est-ce pas comme une page détachée de Platon ou de Cicéron, à côté d'un fragment des bonnes pages de d'Alembert ou de Voltaire?

Le Code des Gentoux se divise en vingt-un chapitres, qu'aucune classification méthodique n'a mis en ordre. — L'analyse se gardera bien de prendre ce soin : sa fidélité doit reproduire le désordre peu logique de l'original.

Le chapitre 1^{er}, divisé en quatre sections, est relatif *au prêt et au paiement des dettes.*

Au milieu de dispositions qui attestent la simplicité des anciennes mœurs, domine un grand sentiment d'honnêteté.

« Il est permis aux hommes, porte la disposition fondamentale, de prêter de l'argent; mais ils ne doivent pas en prêter aux femmes, aux enfants et aux serveurs; s'ils font un prêt, ce sera sur un gage, sur une caution, sur un billet, devant des témoins et non

» autrement ; le gage et la caution répondent du paiement de la dette ; le billet et les témoins en prouvent l'existence. »

Deux principes bien souvent contestés dans les législations européennes, servent de base à celle des Indous en matière de prêt d'argent : le service d'un intérêt, loyer du capital emprunté ; la fixation du maximum de cet intérêt, sauvegarde de l'emprunteur contre la tyrannie de ses besoins et celle du prêteur. Au delà du taux légal, la convention d'un intérêt exorbitant est nulle.

Seulement, le taux légal est variable suivant la classe du prêteur et de l'emprunteur : déplorable inégalité devant la loi, que nous retrouvons partout, car elle émane des superstitions, des mœurs et des institutions politiques de ce peuple.

L'intérêt varie aussi, suivant que le capital a été prêté sur ou sans gage, avec ou sans caution. Une telle loi n'est pas dépourvue de sagesse ; elle considère, dans le prêt ordinaire, que ne garantissent ni gages ni cautionnement, l'intérêt servi au propriétaire de la somme prêtée comme renfermant, avec le loyer de cette somme, une sorte de prime pour l'assurance de son remboursement. Dans notre jurisprudence, les commissions accordées aux banquiers, en sus du taux légal, n'ont pas d'autre raison d'être.

Au surplus, le Code Gentoux se montre entièrement favorable aux prêts sur gages ou moyennant caution : de nombreuses dispositions, qui se retrouvent en grande partie dans le Code Napoléon, réglementent avec un soin judicieux les emprunts de cette nature.

La fraude, la mauvaise foi, sont sévèrement punies. Voici l'une de ces lois :

« Si un homme ayant engagé une chose auprès d'un » autre, vient à bout par fraude de la mettre en gage » chez un second, le premier engagement sera réputé » valide et non pas le second. Cependant, le second » créancier recevra le principal et l'intérêt de son ar- » gent, et le coupable sera puni comme un voleur. »

Le stellionat est également l'objet d'une pénalité rigoureuse.

Je disais qu'un grand sentiment d'honnêteté avait inspiré cette législation. Nous trouvons dans la section intitulée : *Des Cautions*, un texte remarquable à ce point de vue :

« Quand un homme à qui on demande de l'argent à » emprunter doute du caractère de l'emprunteur, et » qu'il s'en informe auprès d'un tiers; si ce tiers répond » du caractère de celui qui demande de l'argent, et » qu'affirmant qu'à sa connaissance on peut se fier à » lui, il excite ainsi à prêter de l'argent, il faut le re- » garder comme une caution. Quiconque, en attribuant » un caractère d'honnêteté à un homme méchant, le » met en état d'emprunter de l'argent et certifie sa » probité, répond du principal et de l'intérêt de la » dette.... »

Les deux sections relatives au paiement et au recouvrement des dettes présentent des singularités qui méritent d'être signalées :

« Si un homme meurt endetté, ses fils fourniront » chacun leur part pour acquitter ses dettes. — Si un

» homme meurt endetté, ses petits-fils contribueront
 » respectivement à payer. — Si un homme meurt en-
 » detté, *ses arrière-petits-fils ne paieront pas ses*
 » *dettes.* »

« Les dettes d'un bisaïeul, porte une autre loi, n'o-
 » bligent pas un arrière-petit-fils, à moins qu'il n'y ait
 » gage. »

L'héritier, tenu des dettes, est affranchi des intérêts. A la mort du père, si le fils ou le petit-fils sont très-jeunes et incapables d'administrer leurs propres affaires, ils ne paieront les dettes paternelles qu'à l'âge de raison.

Le fise est moins favorisé que parmi nous.

« Si un homme qui doit une amende à une Cour de
 » justice meurt sans l'avoir payée en entier, son fils
 » ne paiera pas ce reste. Si aucune partie de l'amende
 » n'a été payée pendant la vie du père, le fils n'en est
 » point du tout responsable. »

Un autre texte sacrifie étrangement les droits du trésor public :

« Si un homme meurt sans enfants, celui de ses pa-
 » rents qui deviendra son héritier paiera ses dettes;
 » s'il n'a point de parents, les brahmes du village où
 » il résidait administreront ses biens et paieront ses
 » dettes; si aucun brahme n'habite ce canton, le ma-
 » gistrat paiera les dettes du montant des effets du
 » défunt, et il jettera le surplus dans la rivière ou dans
 » la mer. » C'était un moyen de se passer de curateurs
 aux successions vacantes.

Les dispositions qui ont trait aux modes de recouvre-

ments des dettes sont intéressantes comme étude de mœurs. Rien n'en caractérise mieux l'àpreté ou la douceur, que cette partie de la législation. Je citerai, malgré sa longueur, un texte vraiment curieux :

« Si un créancier, au jour nommé pour le paiement, demande de l'argent au débiteur, qui refuse d'acquitter la dette, il parlera d'abord aux parents et aux alliés du débiteur, et il les engagera à solliciter son paiement ; ensuite, il ira en personne demander son argent avec importunité, et il restera quelque temps dans la maison de son débiteur, mais sans manger ni boire ; si ces expédients ne réussissent pas, il emmènera le débiteur dans sa propre maison, et après l'avoir fait asseoir devant des hommes d'une probité et d'une réputation reconnues, il l'y renfermera ; si ce moyen n'a pas de succès, il tâchera, par des prétextes feints, de recouvrer quelques-uns de ses effets... S'il ne peut pas venir à bout par adresse de prendre les effets du débiteur, et s'il n'a point de gage en sa possession, il saisira et tiendra en séquestre la femme de son débiteur, ses enfants, son bétail, ses buffles, ses chevaux et autres animaux utiles, ainsi que ses vases, vêtements, nattes et meubles ; et s'asseyant ensuite à la porte de son débiteur, il y recevra son argent quand on le lui offrira ; si ces expédients ne réussissent pas non plus, il saisira et liera la personne du débiteur, et il se procurera de force le paiement de ce qui lui est dû. »

Ainsi, intervention de la famille du débiteur, sollicitations du créancier poussées jusqu'à l'importunité,

emploi de tous les moyens de persuasion et d'influence, hospitalité offerte au débiteur, médiation d'hommes considérés et graves ; tous ces expédients précéderont, préviendront, s'il est possible, les mesures coercitives dont la dernière est la contrainte par corps. Ne nous étonnons pas du séquestre autorisé sur la femme et les bestiaux du débiteur récalcitrant. Nous reviendrons bientôt à la partie de la législation indienne relative aux femmes, et nous verrons qu'elles n'ont pas toujours l'honneur d'être placées dans l'estime de la loi aussi haut que les animaux.

Deux dispositions qui terminent ce chapitre sont d'une incontestable moralité.

Si le débiteur vit dans l'oisiveté, le créancier peut le contraindre à travailler jusqu'à libération.

Si un homme riche, fût-il même d'une caste supérieure à celle du créancier, s'obstine à ne pas acquitter sa dette, le magistrat lui fera payer la somme due, et le condamnera à payer, en outre, un tiers du principal, comme punition de sa mauvaise foi et indemnité du retard.

Le second chapitre, intitulé : *De la division des propriétés dont on peut hériter*, se subdivise en seize sections comprenant dans leur ensemble 286 dispositions, que nous appellerions des articles si elles étaient numérotées.

Tout ce qui concerne l'ordre des successions et la division des biens héréditaires s'y trouve réglementé avec un soin extrême, et le plus souvent avec sagesse.

Notre analyse ne fera qu'effleurer ces 286 textes, en ne s'arrêtant qu'à quelques-uns d'entre eux.

Le père doit transmettre à ses enfants ses biens par portions égales, s'il les tient lui-même de l'aïeul. La faculté d'avantager n'a lieu que pour les biens advenus au père par un gain personnel. Bien que cette distinction soit formellement proscrite dans notre législation, elle a sa raison d'être, car elle repose sur ce principe, que les biens transmis par l'aïeul ne sont qu'un dépôt entre les mains du père.

Comme dans nos lois, la représentation est admise en ligne directe. Mais un trait distinctif de cette législation en matière de transmission héréditaire, c'est que les biens des hommes passent aux hommes, et les biens des femmes aux femmes. Ainsi, le fils hérite du père et non la fille; la fille hérite de la mère et non le fils.

Les biens propres des femmes comprennent tout ce qu'elles ont apporté en se mariant; tout ce qu'elles ont reçu pendant le mariage, de leur famille ou de leur mari, leurs vêtements, leurs bijoux; tout ce qu'elles peuvent gagner par leur travail personnel.

Plusieurs restrictions viennent singulièrement amoindrir ces avantages de la femme.

D'abord, pendant une famine, pour une bonne œuvre religieuse, à raison de maladie, ou pour satisfaire ses créanciers en cas de saisie, le mari est autorisé à disposer des biens de sa femme sans être tenu à récompense.

Un autre texte porte : — « Toute femme qui est d'un » mauvais caractère, qui a manqué à la modestie que

» doit avoir son sexe, qui n'a pas soin de ce qu'elle a,
 » ou qui n'est pas chaste, est incapable de posséder la
 » propriété dont on a parlé dans cette section. »

Une loi plus digne d'approbation, c'est celle qui flétrit la donation faite par une femme à un brahme; ce qui justifie du moins les brahmes du reproche d'avoir voulu profiter de leur influence en vue de profits personnels.

Seulement, ils héritent de ceux qui ne laissent pas d'héritiers au degré successible.

Il est, dans ce chapitre, un sujet sur lequel je m'arrêterai quelques instants, car il intéresse au plus haut degré le repos des familles : je veux parler des *partages d'ascendants*.

De nos jours et parmi nous, il n'est pas de matière qui donne lieu à de plus nombreuses et à de plus regrettables contestations. L'incertitude de la jurisprudence augmente avec le nombre des arrêts, et leurs contradictions fournissent des armes à toutes les tentatives judiciaires : la mort d'un père qui, par amour pour ses enfants, s'est dépouillé de son vivant, en leur faveur, donne le signal d'un combat dans lequel l'intérêt personnel est toujours vainqueur de la piété filiale. Trop souvent, une lutte impie s'engage sur la tombe paternelle, mal scellée encore; et il n'est pas un fils ingrat dont l'audace ne puisse invoquer l'autorité des arrêts et les rigueurs de la loi. Vainement ont-ils, maîtres et maîtres de leurs droits, accepté, sollicité même de l'abnégation de leur père, le pacte de famille qu'ils attaquent, lui mort; ces fils ont la jurisprudence pour

eux, sinon la loi! Rien, dans l'état actuel de la jurisprudence française, ne réclame plus vivement la révision du législateur.

Il est intéressant de voir comment une législation primitive a traité cette matière importante.

Elle distingue entre les biens venus de l'aïeul et dont le père donateur n'était que le dépositaire, et les biens acquis par le père lui-même.

Quant aux premiers, c'est le patrimoine de la famille; les enfants ont droit à des parts égales. Mais le père a une sorte d'usufruit légal, et rien ne l'oblige à un partage de présuccession.

« Si le père ne veut pas, dit la loi, faire le partage » de sa propriété, les fils n'ont aucun droit de lui enlever par force la part qu'ils peuvent prétendre à la propriété de leurs ancêtres, lors même qu'il n'y a point d'espérance que le père ait un nouveau fils. »

Si, de son propre et libre mouvement, le père veut le partage, le Code des Gentoux, dans sa sage prévoyance, dispose que le père prendra pour lui une part double, et donnera une part simple à chacun de ses fils; disposition légale qui prévient ainsi tous les dangers, pour la vieillesse du père, d'un dépouillement trop absolu.

Malgré le principe d'égalité qui domine cette nature de partages, la loi autorise néanmoins quelque avantage en faveur du fils qui a une très-grande famille, ou qui est incapable de gagner sa vie, à moins que les autres fils, en corps, ne réclament la stricte égalité.

Quant aux biens gagnés par le père, il est maître

de les distribuer quand il veut et comme il veut ; sa liberté n'est restreinte que dans le cas indiqué par le texte suivant :

« Si tous les fils se rendent en corps auprès du père, » et qu'ils lui demandent conjointement le partage de » sa fortune, le père donnera des parts égales de la » propriété qu'il a acquise au fils incapable de gagner » sa vie, au fils qui lui a montré un attachement partiel » culier, et au fils qui a une très-grande famille. Quant » aux autres fils qui ne se trouvent dans aucune de » ces trois circonstances, il pourra régler le partage » comme il le jugera convenable. »

On aime à trouver, dans une législation et chez un peuple où les femmes sont dans un état d'infériorité si regrettable, des lois qui maintiennent le respect dû par les enfants à la mère de famille.

« Si un homme, ayant un femme et des fils nés de » cette femme, abandonne tous ses biens tant que la » mère vivra, il n'est ni juste ni convenable que les » fils partagent la propriété laissée par le père ; mais si » la mère le leur permet, les fils ont droit de faire ce » partage. Au temps du partage, si la mère vient à » recevoir une part, elle lui sera donnée égale à celle » d'un fils ; si elle ne veut point avoir de part, elle sera » nourrie et vêtue. »

La dernière section de ce chapitre devrait, dans une codification plus méthodique, constituer un chapitre à part ; elle a pour titre : *De la manière d'acquérir par usufruit un droit de possession sur la propriété d'un autre*. En termes plus brefs et plus exacts, c'est le titre de la *prescription*.

La prescription acquisitive de la propriété s'accomplit par dix années de possession pour les valeurs mobilières, par vingt ans pour les immeubles; elle ne court pas contre les mineurs; elle n'a pas lieu si la possession est à titre précaire comme celle du créancier gagiste ou du dépositaire; elle est interrompue s'il y a eu empêchement ou réclamation du propriétaire dépossédé. On dirait une page détachée du Digeste ou du Code Napoléon. En présence de cette conformité de dispositions, on est plus que jamais porté à donner à la prescription l'honorable qualification de *Patronne du genre humain*; car on la retrouve ainsi gardienne de ses intérêts et de son repos dans tous les temps et chez toutes les nations.

Nous arrivons au Chapitre III, ayant pour titre : *De la Justice*, et renfermant onze sections dont voici les intitulés :

Section 1. — *Des formes administratives de la justice.*

Section 2. — *De la nomination d'un vakeel (procureur.)*

Section 3. — *Des circonstances où l'on ne doit pas saisir la partie accusée.*

Section 4. — *De l'obligation de répondre sur-le-champ à une plainte.*

Section 5. — *Des raisons alléguées en preuve et de la réponse.*

Section 6. — *Des deux sortes de réponses.*

Section 7. — *De l'évidence.*

Section 8. — *De l'évidence propre et impropre.*

Section 9. — *De la manière d'examiner les témoins.*

Section 10. — *De la nomination des arbitres et de la manière d'exposer une affaire.*

Section 11. — *Du jugement ou de la préférence qu'on donne à l'une des parties.*

C'est, comme on le voit, le Code de Procédure civile; et il est juste d'ajouter que, sauf quelques singularités de détail, on doit admirer la sagesse de la plupart des dispositions, et le respect constamment accordé au droit sacré de la défense.

Le Code des Gentoux prévoit la faillibilité du magistrat, et comprend la nécessité de donner des auxiliaires à sa justice.

« Un magistrat, porte la loi, au temps de l'examen, » aura près de lui un homme judicieux et éclairé, des » officiers d'une expérience consommée, et un savant » brahme, et il examinera ensuite la cause du demandeur et du défendeur. » En un autre texte, elle ajoute : « Si un homme savant se trouve présent quand on examine une affaire devant un magistrat, quoiqu'il ne soit pas chargé de l'examen par le magistrat, cependant il pourra en dire son sentiment. »

Toutes les garanties d'une défense complète sont données aux plaideurs. Sous le nom de *vakeel* sont institués des procureurs pour l'instruction des affaires civiles.

La caution *judicatum solvi*, que notre législation française n'impose qu'à l'étranger demandeur, la loi

indienne l'exige de toute partie. A défaut de caution, chaque plaideur est placé sous la surveillance d'un gardien nourri à ses frais.

Les débats de l'audience sont réglémentés fort sagement.

« Le demandeur, est-il dit, exposera les circonstances de sa demande, de manière qu'il emploie peu de paroles qui signifient beaucoup, qu'il ne puisse pas s'élever de doute sur le sens de son discours dans l'esprit d'un seul des auditeurs, et que la première et la dernière partie de cet exposé soient liées et cohérentes; que l'objet en litige soit expliqué, ainsi que la raison pour laquelle on prétend que le défendeur doit être condamné. Dès que le demandeur aura fini, le défendeur donnera sa réponse de la même manière.»

Ce n'est pas seulement devant les Tribunaux de l'Inde qu'une telle loi trouverait d'utiles applications ¹.

La maxime : *Actore non probante; reus absolvitur*, se retrouve eomme traduite dans le texte suivant : « Si un homme intente une action contre un autre, sans pouvoir prouver ce qu'il avance, la cause sera jugée en faveur du défendeur. »

La juridiction arbitrale est reconnue et organisée.

« Quand deux personnes en litige s'en rapportent à des arbitres, ces arbitres, lors de l'instruction, examineront soigneusement le demandeur et le défendeur. Si l'un des deux, en parlant, perd la voix, s'il change de couleur, si son front sue, si les poils de

¹ *Avocat, soyez bref! — Je ne réponds de rien.* (Racine; *Les Plaideurs.*)

» son corps se dressent, si les muscles tremblent ou
 » frissonnent, si ses yeux se mouillent, ou si, durant
 » l'instruction, il ne peut pas toujours se tenir à la
 » même place; s'il remue et humecte souvent sa lan-
 » gue, si son visage se dessèche, ou si, en parlant
 » d'un objet, il s'écarte ou passe à un autre, ou si,
 » quand on lui adresse une question, il est incapable
 » de répondre, ces circonstances serviront à leur faire
 » distinguer le coupable. »

Seulement, les arbitres sont soumis à une responsabilité personnelle qui n'atteint pas le magistrat; ils répondent de la sagesse de leurs décisions.

« Quand les arbitres ont fort approfondi l'instruction, si celui qui est reconnu coupable va ensuite se plaindre au magistrat, le magistrat ne lui accordera pas un nouvel arbitre; mais s'il dit : Les arbitres ont commis une injustice, je consens à payer une somme double de celle qui fait la matière de notre contestation; après une pareille proposition, le magistrat pourra nommer d'autres arbitres.

» Si les arbitres ont commis une injustice que le demandeur puisse prouver, le magistrat nommera de nouveaux arbitres, et il rendra les premiers responsables de leur conduite. »

Est-il, dans ces conditions de responsabilité, facile de trouver des arbitres?

Après avoir ainsi institué les juges et réglé le débat, le Code des Gentoux s'occupe de différents modes de preuve : il donne des règles judicieuses pour la preuve écrite, qu'il proclame la plus sûre, puis il traite de la preuve testimoniale.

Certes, l'une des plus faillibles garanties de la justice humaine, une cause incessante de ses erreurs, c'est la preuve par témoins. On s'étonne de la confiance qu'elle inspirait aux législateurs anciens. *Témoins passent lettres*, disait un vieux brocard. De nos jours, qui ne frémirait à la pensée de voir sa fortune, sa vie, son honneur, dépendre de la véracité d'un témoignage? Je ne sais pas de spectacle plus triste qu'une enquête. Nulle part l'humanité ne se montre sous un jour plus défavorable; et le jurisconsulte, le moraliste, le magistrat, s'affligent chaque jour de tout ce que ce mode de preuve renferme de hasards, d'incertitudes, de corruption. Au milieu de ces témoignages contradictoires, de ces affirmations en sens contraire, dont souvent aucune n'est sincère, le juge, hélas! est condamné à une trompeuse option :

Devine si tu peux, et choisis si tu l'oses!

Aussi, un éminent jurisconsulte, M. Toullier, s'écriait-il du fond de sa conscience alarmée : « Quelle habileté, quelle profonde connaissance du cœur humain, » quelle habitude des affaires, quelle attention ne faut-il pas pour juger avec certitude quand un témoin est » sincère ou qu'il trahit la vérité! On n'a pas moins à » redouter, en cette matière, le défaut de sagacité ou » l'inexpérience des juges, que la fragilité ou la mauvaise foi des témoins ¹. »

Nulle part plus que dans l'Inde le législateur n'a dû

¹ Toullier, t. IX, p. 12.

se préoccuper des dangers de la preuve testimoniale ; car le faux témoignage pullule chez les Indous : il est dans les mœurs et dans le caractère de ce peuple faible et dissimulé. Aussi, la loi s'est-elle attachée à régler avec un soin extrême et une rare prudence tout ce qui concerne l'audition des témoins, et elle prononce des peines justement sévères contre le faux témoignage.

Je citerai quelques textes aussi précis que judicieux :

« Quand un demandeur et un défendeur désirent
 » qu'on fasse comparaître un témoin dans leur cause,
 » si le magistrat ou l'arbitre mandent ce témoin et l'in-
 » terrogent, la partie de sa déposition relative à ce qu'il
 » a vu de ses yeux ou entendu de ses oreilles est ap-
 » prouvée.

» Quand un homme qui a été témoin d'une chose en
 » a expliqué les circonstances à un autre, le deman-
 » deur et le défendeur peuvent interpellier ce tiers com-
 » me témoin, et le sommer d'attester tout ce qui lui a
 » été expliqué par le témoin oculaire ou auriculaire ;
 » il est alors appelé témoin secondaire, et la déposition
 » de ce témoin secondaire est approuvée.

» Quand un demandeur ou un défendeur cache se-
 » crètement une personne dans un endroit où elle puisse
 » entendre des discours, et qu'ensuite il demande à un
 » témoin les détails exacts de la cause, si la personne
 » cachée entend de ses propres oreilles le récit du té-
 » moin, cette personne est appelée témoin caché, et la
 » déposition d'un témoin caché est bonne.

» Celui qui est témoin gardera un état par écrit de

» chaque événement dont il est témoin, afin qu'après
 » un espace de temps considérable il puisse encore s'en
 » souvenir.

» Un mineur avant l'âge de quinze ans, une personne
 » seule, une femme, un homme de mauvais principes,
 » un père ou un ennemi, ne peuvent pas être témoins;
 » mais quand le père et l'ennemi sont d'un caractère
 » reconnu, s'ils disent la vérité et si on connaît qu'ils
 » sont véridiques et qu'ils ont de la probité, ils pour-
 » ront être témoins. »

Bien que, dans cette dernière loi, *une personne seule* soit exclue d'une enquête, et qu'en principe, suivant d'autres textes, il faille au moins trois témoins pour constater un fait avec certitude, néanmoins, par une sage exception, il est déclaré par une autre loi appartenant à la même section, que « si le demandeur » ou le défendeur fait entendre un homme seul, connu » pour être véridique et d'une bonne conduite, cet » homme seul pourra être témoin. »

Cette exception ne s'applique pas à un brahme. Un seul brahme ne peut pas être témoin; la disposition qui le défend mérite d'être rapportée :

« Quand les brahmes savants dans les Védas donnent » leur déposition, il faut qu'ils soient neuf. S'il n'y en » a pas neuf, on tâchera d'en trouver sept; s'il n'y en » a pas sept, on tâchera d'en trouver cinq; s'il n'y en » a pas cinq, on tâchera d'en trouver quatre; s'il n'y » en a pas quatre, on tâchera d'en trouver trois; deux » donneront leur déposition. Un seul brahme savant » dans les Védas ne peut être témoin. »

Pourquoi cette exigence de la loi? procéderait-elle d'un sentiment de défiance? Il est impossible de l'admettre. Ne faut-il pas supposer plutôt que le législateur n'a pas voulu que le témoignage d'un brahme, étant isolé, fût suspecté?

Le serment religieux a été supprimé depuis 1838. Le mahométan et l'Indou ne jurent plus, sur le Coran ou les idoles, de dire la vérité. Cette réforme a détruit la dernière barrière que les superstitions religieuses opposaient au parjure, et a provoqué la réclamation de tous les hommes éclairés de la magistrature ¹.

L'anathème prononcé par la loi contre le faux témoignage, prouve, par son exagération même, combien elle le sait fréquent et redoutable.

« Dans une affaire concernant des vaches, si quel-
» qu'un rend un faux témoignage, il est sujet au châ-
» timent qu'on inflige à celui qui a assassiné dix per-
» sonnes.

» Dans une cause concernant un homme, si quel-
» qu'un rend un faux témoignage, son crime est aussi
» grand que s'il assassinait mille personnes.

» Dans une affaire où il est question de terre, si
» quelqu'un rend un faux témoignage, il sera sujet au
» châtiment qu'on infligerait à celui qui aurait assas-
» siné toutes les créatures vivantes dans le monde.

» Dans une affaire où il est question d'or, si quel-
» qu'un rend un faux témoignage, on le traitera com-
» me un coupable qui aurait assassiné tous les hommes
» nés et à naître dans le monde. »

¹ M. de Valbezen, p. 319.

A côté de ce foudroyant anathème, le faux témoignage trouve cependant une tolérance non moins exagérée. La modération n'est donnée qu'à la force; un homme ou un peuple faible va toujours aux extrêmes. On lit dans d'autres textes :

« Dans le cas où une déposition vraie priverait un homme de la vie, il est permis de faire un faux témoignage; il n'est pas permis cependant de faire un faux témoignage pour conserver la vie de celui qui a assassiné un brahme ou tué une vache. »

« On peut dire une fausseté, si le faux témoin procure un mariage à quelqu'un. »

« Si un homme dit des mensonges pour l'utilité d'un brahme, cela est permis. »

L'immoralité de la loi est la pire des immoralités. Quelle nation que celle où le législateur autorise le faux témoignage !

Je franchirai sans m'y arrêter le Chapitre IV^e sur *le Dépôt*, et le Chapitre V^e sur *la Vente des biens d'étrangers*; ils ne présentent rien d'intéressant.

Dans le Chapitre VI^e sur *les Partages*, il y a une

¹ « Les dimensions que le faux et le parjure atteignent dans l'Inde, dit M. de Valbezen (*Les Anglais et l'Inde*, p. 38), dépassent toute conception, et jusqu'ici, malheureusement, il faut reconnaître que les mesures prises par le Gouvernement, pour porter remède à ce déplorable état de choses, n'ont pas produit grand résultat. Les formes ambiguës et métaphoriques des idiômes natifs, les relations de parent à parent, de maître à domestique, tout semble conspirer à faire du mensonge la loi commune de l'Inde. Une fausse déposition n'entraîne aucun déshonneur pour le parjure dans cette société corrompue. »

section qui se compose de dispositions bien singulières; elle traite des partages entre les peintres, les chanteurs, les voleurs, etc. :

« Parmi les chanteurs, les musiciens et les autres
 » qui exercent de semblables professions, celui qui règle la mesure recevra une part et demie; les autres
 » en recevront chacun une simple, et le chef en aura
 » deux. »

« Voilà le partage qu'observeront les voleurs, continue la loi : Si quelques voleurs, par l'ordre ou avec
 » l'aide du magistrat, ont commis des déprédations dans
 » une autre province, et en ont rapporté du butin, le
 » magistrat recevra un sixième du tout; s'ils ont agi
 » sans l'ordre ou sans l'aide du magistrat, ils donneront
 » au magistrat un dixième pour sa part, et leur chef
 » aura quatre parts du reste; celui d'entre eux qui est
 » habile au pillage en aura trois; celui qui est très-fort
 » et très-robuste en aura deux, et les autres en recevront
 » chacun une. Quand quelqu'un de la troupe des voleurs est pris, s'il est relâché de la Cour de justice
 » en payant une certaine somme d'argent, tous les
 » autres voleurs contribueront à cette somme par égales
 » parts. »

Lorsque j'ai dit, en commençant cette Étude, que généralement un sentiment d'honnêteté dominait dans la législation de l'Indoustan, mon éloge ne pouvait évidemment s'appliquer à ce petit code à l'usage des voleurs, qui adjuge trois parts au plus habile et deux au plus fort. Il convient néanmoins de remarquer qu'il ne s'agit pas ici du vol contre les particuliers, que nous trouve-

rons plus loin sévèrement réprimé; il est question en ce moment des prises faites à main armée, du pillage. Les voleurs dont s'occupe cette loi sont les flibustiers, les bandits, les boucaniers, qui s'attaquent à une province.

Puisqu'en ce moment je signale les parties de cette législation incohérente qui méritent le plus de réprobation et qui attestent le plus de dérèglement dans les mœurs des Indous, j'indiquerai la section 2^e du chapitre IX, ayant pour titre : *Des Gages ou Salaires*. Cette section est relative au *salaire des danseuses et prostituées*.

C'est ainsi que, dans ce livre étrange, l'absurde est toujours à côté de la sagesse, l'inconvenance à côté de la plus pure morale; les choses les plus extravagantes se heurtent aux choses les plus sensées et les plus délicates, et l'on voit avec surprise, après tant de sages dispositions, la loi tomber et s'avilir jusqu'à réglementer le pillage, jusqu'à prêter sa sanction et sa force à l'immoralité des plus honteuses conventions.

Au surplus, ces incohérences ont leur explication dans l'état social de l'Indoustan : les lois d'un peuple sont toujours l'expression de ses mœurs; la législation des Indous, généralement pure quand il s'agit des choses, devient faible et corrompue quand il s'agit des personnes; car elle a pour but de favoriser leurs folies et leur corruption en les consacrant de l'autorité de la loi.

Pour en finir avec ce qui touche aux lois civiles, je ne parlerai que du chapitre XII sur *les bornes et limi-*

tes, dans lequel la sagesse de la législation indienne, dans la réglementation des intérêts purement matériels, se retrouve tout entière. La loi romaine et le Droit français ancien et moderne n'ont pas, dans cette difficile matière des servitudes que comprend ce chapitre, plus de prévoyance et plus d'équité.

Ici se termine l'analyse de la partie du Code des Gentoux qui constitue leur *Droit civil*. Il aura suffi de cet examen sommaire, de ce regard rapide jeté sur ces vieilles lois, pour donner la mesure de leur discernement, trop souvent démenti par d'étranges contradictions, par de monstrueuses incohérences. Une telle législation ne peut se comparer qu'aux idoles de leurs temples, qu'à ces divinités charmantes et hideuses dont la tête révèle l'élévation de la pensée, et qui se terminent en un corps informe et bestial.

Il me reste à parcourir, — et je me propose de le faire rapidement, — la seconde partie de cette législation, dans laquelle se trouve renfermé le Droit criminel primitif de l'Indoustan. Elle se compose de six chapitres.

C'est surtout dans ce Code pénal indigène que se manifeste l'abus des castes. Un acte punissable n'est pas classé comme crime ou comme délit et puni plus ou moins sévèrement suivant sa gravité, mais bien suivant la classe du coupable et de la victime.

Voici la loi à laquelle j'ai fait allusion au commencement de cette Étude :

« Si un homme prive un autre de la vie, le magis-
 » trat privera aussi le coupable de la vie; si un brahme
 » prive quelqu'un de la vie, on n'ôtera pas la vie au
 » brahme, mais il sera condamné à l'amende : *Un*
 » *brahme ne sera jamais mis à mort pour quelque*
 » *cause que ce soit.* » (Chap. XVI, sect. 4^{re}.)

On lit encore dans d'autres textes :

« Il n'y a pas dans le monde de crime aussi grand
 » que de tuer un brahme. »

« Le magistrat ne demandera jamais la mort d'un
 » brahme. »

En présence de ces dispositions, le législateur a eu à prévoir un cas fort embarrassant : Qu'arrivera-t-il si un brahme assassine un autre brahme? il aura commis *le plus grand crime qu'il y ait au monde*, et cependant il ne peut être mis à mort *pour quelque cause que ce soit*.

Pour se tirer d'embarras, le Code des Gentoux a créé une pénalité spéciale, exceptionnelle :

« Si un brahme assassine un autre brahme, le ma-
 » gistrat lui fera imprimer sur le front l'image d'un
 » homme sans tête. »

L'homicide pour cause de légitime défense est excusé. Mais, ajoute une loi bizarre : « Même pour se défendre, on ne pourra tuer ni une vache ni un brahme. »

Une autre loi plus rationnelle, et qui constitue, en regard de celle que je viens de rapporter, une véritable antinomie, s'exprime ainsi :

« Quand une vache entreprend de tuer quelqu'un,
 » si la personne attaquée n'a pas moyen de s'échapper,

» elle pourra tuer la vache pour la conservation de sa
 » vie, sans être traduisible en justice. »

La vache, cet animal si respecté des Indous, n'est pas le seul à la conservation duquel veille la loi¹ : le meurtre des animaux donne lieu aux dispositions les plus singulières :

« Si un homme, lisons-nous au chapitre XVI, section 3, prive de la vie une chèvre, ou un cheval, ou un chameau, le magistrat lui coupera une main et un pied. C'est un cas d'amende que de tuer un oiseau, un poisson, un insecte, même un tigre, un ours ou un serpent. »

Ces prohibitions doivent prendre leur source dans les superstitions de la Métempsychose.

Le chapitre XVII définit très-bien le vol et le réprime par des pénalités rigoureuses :

¹ Le bœuf et la vache sont des animaux sacrés. — « A chaque pas, dans Bénarès, dit M. de Valbezen, page 360, vous vous trouvez en présence d'un bœuf sacré, aussi fier que pouvait l'être Apis aux plus beaux jours de sa puissance, et tout prêt à défendre à la pointe de ses cornes le privilège du haut du pavé. La présence de ces animaux, qui pullulent presque autant dans la ville indienne que les chiens dans les bazars de Constantinople, est une véritable calamité contre laquelle l'autorité anglaise ne peut prendre que des mesures secrètes; car les habitants regardent avec une vénération tout égyptienne ces quadrupèdes qu'ils nourrissent pieusement. Il est, en effet, de croyance avérée parmi les Indous, que si on lâche un taureau sacré à la mort d'un parent ou d'un ami, l'animal emporte à la pointe de ses cornes tous les péchés du défunt, auquel cette manière d'expiation évite de revenir à la vie, pour des milliers d'années, sous les espèces désagréables d'un ver de terre ou d'un crapaud. »

« C'est un vol lorsqu'un homme prend quelque chose
 » sans la connaissance de celui à qui elle appartient,
 » et qu'il dit ensuite : Je n'ai pas pris cette chose. »

« Le magistrat qui poursuit avec soin les voleurs,
 » étend sa réputation et assure la tranquillité du
 » royaume. »

Toute fraude, même légère, est sévèrement punie ; de fortes amendes sont prononcées contre le marchand qui pèse infidèlement les denrées qu'il vend ou qui trompe l'acheteur sur leur qualité ; contre ceux qui répandent de fausses nouvelles ; contre le blanchisseur qui porte les habits ou le linge à lui confiés ; contre ceux qui exercent illégalement la médecine.

Et toujours le texte déraisonnable à côté des textes les plus sensés ! De même que nous avons vu l'arbitre responsable de la sagesse de sa décision, nous trouvons ici le médecin responsable du remède qu'il ordonne :

« Il y a vol, lorsqu'un médecin, ne donnant pas à
 » la personne malade la médecine convenable à sa ma-
 » ladie, lui administre des remèdes hors de saison, de
 » manière que la maladie devient plus grave ; qu'il dit
 » ensuite : Cet homme est attaqué d'une maladie très-
 » difficile à guérir ; et que, malgré cela, il se fait payer
 » de sa médecine. »

Et plus loin : « Quand un homme qui n'est pas versé
 » dans la médecine, ou si, versé dans sa profession, il
 » ne donne pas à un malade le remède convenable à sa
 » maladie, il sera condamné à l'amende. » Et cette
 amende s'augmente suivant la caste du malade. Dans

ces conditions, comment les brahmes peuvent-ils trouver des médecins? -

D'autres dispositions, dans ce chapitre sur le vol, ont plus de sagesse. Cette loi, par exemple : — « Un homme » qui n'a point de revenus et qui fait beaucoup de dé- » pense, sera soupçonné de vol. » — Et cette autre loi encore qui manque à notre législation : — « Si un » homme qui a trouvé une chose perdue néglige d'en » informer le magistrat, il sera puni comme un vo- » leur. » (Chap. XXI, sect. 2.)

Le chapitre XV a pour objet la répression de l'injure et de la diffamation ; il repose sur les mêmes principes que notre législation française, et renferme des dispositions aussi minutieuses que raisonnables.

Je n'en citerai qu'un petit nombre :

« Quand un homme est voleur ou chassé de sa pro- » pre caste, il n'est pas bien de l'appeler voleur ou » proscrit ; si quelqu'un lui en donne les noms, le ma- » gistrat le condamnera à la moitié de l'amende impo- » sée au voleur ou au proscrit. »

La loi suivante se conforme, en matière d'injures, à la maxime : *Non mutuâ compensatione tolluntur* : — « Si deux personnes se disent mutuellement des in- » jures, ou qu'elles profèrent l'une contre l'autre des » accusations fausses, le magistrat les condamnera » toutes deux à des amendes égales. »

Nous arrivons à deux chapitres fort curieux, qui peuvent être examinés simultanément : c'est le chapitre XIX : *De l'Adultère et de l'Incontinence*, et le chapitre XX : *Des Femmes*.

La pudeur de l'analyse est obligée de trier avec soin dans les étranges textes de ces deux chapitres. Nous ne leur emprunterons que quelques-unes de leurs dispositions prises parmi celles que la décence permet de rapporter :

« Un homme, porte la disposition fondamentale, doit » le jour et la nuit contenir tellement sa femme dans » la soumission, qu'elle ne puisse rien faire de sa propre volonté : une femme qui est maîtresse de ses actions se comporte toujours mal, quoiqu'elle vienne » d'une caste supérieure. »

On remarquera un autre texte, qui, — rencontre singulière, — se retrouve à peu près textuellement dans les Proverbes de Salomon :

« Une femme, dit le texte indien, n'est jamais satisfaite des approches d'un homme, ainsi que le feu n'est jamais satisfait du bois qu'on lui donne à dévorer ; ou » le grand Océan, des fleuves qu'il reçoit dans son sein ; » ou l'empire de la mort, des hommes et des animaux » qui s'y précipitent à chaque instant ; il ne faut donc » jamais compter sur la chasteté d'une femme. »

Sous l'empire de telles défiances, le Code des Gentoux devait avoir et promulguer, en effet, les pénalités les plus raffinées contre l'adultère.

« Il est des adultères, dit-il, de divers degrés : lorsque, dans un endroit où il n'y a pas d'autres hommes, quelqu'un entretient une conversation avec une » femme, et qu'ils emploient l'un et l'autre les coups » d'œil, les galanteries et les sourires .. voilà la première espèce d'adultère et la moins grave. » Et ce premier cas est puni d'une assez forte amende.

« Lorsqu'un homme envoie du bois de sandal , ou un
 » collier, ou des aliments, ou des liqueurs, ou de l'or,
 » ou des bijoux à une femme, c'est la seconde ou
 » moyenne espèce d'adultère. » Et, pour ce second
 cas, l'amende est double.

« Lorsque le coupable est d'une caste inférieure, il
 » expiera l'honneur de la séduction qu'il aura exercée
 » sur une femme de caste supérieure, par la perte d'un
 » membre si l'adultère est de la seconde catégorie,
 » et par la perte de la vie si son succès a été com-
 » plet. »

Bien entendu qu'il y a exception en faveur des brahmes Lovelaces : « Un brahme coupable d'un adultère
 » qui dévoue les hommes des autres castes à la mort,
 » ne sera point privé de la vie; mais on lui coupera
 » les cheveux. S'il commet souvent le même crime,
 » après lui avoir coupé les cheveux on le bannira du
 » royaume. »

La pénalité édictée contre les femmes adultères pro-
 cède encore de la distinction des castes : indulgence
 pour celle qui subit l'ascendant d'un séducteur appar-
 tenant à une caste supérieure; sévérité implacable con-
 tre celle qui s'avilit au point d'être faible pour un
 homme d'une caste inférieure à la sienne.

« Si un homme commet un adultère avec une femme
 » d'une caste inférieure, la femme ne sera sujette pour
 » cela à aucun châtement, mais elle accomplira une
 » pénitence. »

« Si un homme d'une classe inférieure commet un
 » adultère avec une femme d'une caste supérieure, le
 » magistrat fera brûler la femme à petit feu. »

Ces lois sont relatives à la femme faible et entraînée. Quant à la femme impudique qui prend l'initiative de la séduction, la loi s'arme des plus extrêmes rigueurs.

« Si une femme va de son propre mouvement trouver un homme et l'excite à avoir avec elle un commerce criminel, le magistrat fera couper les oreilles, les lèvres et le nez de cette femme, et il ordonnera qu'on la mette sur un âne, puis qu'on la noie ou qu'on la fasse manger aux chiens. »

La rigueur draconienne de cette loi ne fait qu'attester le désordre extrême des mœurs. Au surplus, comme toutes les lois qui dépassent les limites d'une juste sévérité, celle-ci est tombée en désuétude; et, d'après tous les voyageurs, la plus scandaleuse prostitution s'affiche impunément dans l'Inde anglaise : triste fruit de la plus désolante misère ¹.

Le viol est puni de la peine *sui generis* de la castration; dans le cas où la victime est d'une caste supérieure, c'est la peine de mort.

Après tout ce luxe de pénalité sans mesure, le Code des Gentoux consacre tout le vingtième chapitre à la proclamation d'un grand nombre d'aphorismes à l'usage des Bartholos de l'Indoustan.

« Six choses, y est-il dit, caractérisent les femmes :
» 1^o une passion désordonnée pour les bijoux, les ajus-

¹ M. de Warren, dans son intéressant ouvrage : *l'Inde anglaise*, donne de poignants détails sur cette misère et sur ces habitudes de prostitution. (T. III, p. 241.)

On peut lire aussi avec fruit un article de la *Revue des Deux-Mondes*, 1842, intitulé : *Impressions d'un voyageur*.

» tements brillants, les habits magnifiques et les nour-
 » ritures délicates; 2° une concupiscence immodérée;
 » 3° une violente colère; 4° un ressentiment profond-
 » (personne ne connaît les sentiments cachés dans leur
 » cœur); 5° le bien que fait un autre paraît un mal à
 » leurs yeux; 6° elles commettent des actions désor-
 » données.

« L'Être-Suprême a créé la femme pour que l'hom-
 » me puisse habiter avec elle et qu'il naisse des enfants
 » de cette union, » porte une loi qui est la reproduc-
 tion identique de la définition que Portalis donnait du
 mariage dans un beau Rapport sur notre Code civil;
 et puis, avec l'incohérence de principes qui se retrou-
 vent partout dans la législation indienne, elle ajoute
 immédiatement : « Un mari sera le maître de cesser,
 » quand il voudra, des relations intimes avec sa femme,
 » si elle est stérile ou si elle engendre toujours des
 » filles ¹. »

La pensée qui domine ce chapitre tout entier se ré-
 sume dans ce texte :

« Une femme qui agit toujours suivant le bon plaisir
 » de son mari et qui ne parle mal de personne; qui
 » peut faire elle-même tout ce qui est dans les attributs
 » de son sexe; qui a de bons principes; qui enfante un
 » fils; qui se lève avant son mari, ne s'obtient que par
 » un très-grand nombre de bonnes œuvres et par une
 » destinée singulièrement heureuse. Si un homme aban-

¹ La répugnance pour les enfants du sexe féminin va jusqu'à
 tolérer l'infanticide des filles dans plusieurs tribus. (Buckin-
 gham; *Tableau de l'Inde*, p. 109. — M. de Valbezen, p. 176.

» donne une telle femme de son propre mouvement,
 » le magistrat lui infligera la peine portée contre un
 » voleur. »

Après toutes ces défiances et tous ces mépris, quand il s'agit d'un être si suspect et si malfaisant, on comprend mieux la loi si connue dont voici le texte :

« Il est convenable qu'une femme se brûle avec le
 » cadavre de son mari. Toute femme qui se brûle ainsi
 » accompagnera son mari en paradis. »

La loi ne prévoit pas le cas où le mari n'irait pas en paradis.

Au surplus, cette loi n'était point impérative et ne constituait qu'une exhortation ¹.

Le 24^e et dernier chapitre a pour titre : *Règlement sur différentes matières.*

Nous remarquons la première section, qui traite *du jeu.*

Le jeu est considéré comme un délit; et les paris auxquels donnent lieu les combats d'éléphants, de taureaux, de coqs ou d'autres animaux, sont assimilés au jeu et punis comme lui.

« Si un homme, dit la loi, joue une somme stipulée,
 » le gagnant ne pourra pas se faire payer de cette
 » somme, mais le magistrat condamnera les deux par-
 » ties à l'amende.

¹ La loi de *suttee* a été abolie dans ces derniers temps, sous l'administration éclairée de lord Bentinck. Néanmoins, la coutume survit encore malgré la prohibition, et quelques cas de *suttee* ont encore eu lieu subrepticement.

» Si un homme se rend coupable de fraude ou de
 » tromperie au jeu, le magistrat lui fera couper deux
 » doigts. »

Par une rigueur fort exceptionnelle, la peine du bannissement est portée contre le brahme qui aura mangé volontairement des oignons ou de l'ail.

Arrivons au terme de cette trop longue analyse.

Ce Code pénal, où plus encore que dans les lois civiles les clartés de la civilisation la plus délicate se mêlent aux ténèbres les plus épaisses de la barbarie, se termine par une belle définition du châtement :

« Le châtement est le magistrat; le châtement ins-
 » pire la terreur; le châtement est le gardien de ceux
 » qui dorment; le châtement est le défenseur contre
 » les calamités; le châtement au visage noir et à l'œil
 » rouge épouvante le coupable. »

Enfin, le Code des Gentoux promulgue, dans une disposition finale, une sorte de droit prétorien, confié par le législateur à l'omnipotence du magistrat.

« Le magistrat, y est-il dit, administrera la justice
 » suivant les règlements rapportés dans cette compila-
 » tion. S'il lui survient une affaire dont elle ne parle
 » pas, il considérera l'esprit général de ce code, et il
 » jugera et condamnera d'après cet esprit. Dans les
 » cas où l'on ne parle pas de l'amende particulière
 » qu'il faut imposer, il examinera l'affaire et il déci-
 » nera l'amende qui lui paraîtra la plus juste. »

Cette omnipotence, cet arbitraire du magistrat suppléant au silence de la loi, c'est la négation de la maxime de Bacon : *Optima lex quæ minimùm relin-*

quit arbitrio judicis; optimus judex, qui minimum sibi.

En parcourant cette législation débile, ces lois si souvent puérides et contradictoires, toujours inspirées par un esprit de privilège et d'inégalité, on ne peut se défendre d'une réflexion pénible au sujet de la domination anglaise : c'est que, dans ce vaste et riche empire, où les marchands de la Grande-Bretagne sont devenus d'opulents souverains, ils n'ont rien fait pour accomplir une œuvre de progrès et d'émancipation intellectuelle et morale.

Ce qui justifie le fait de la conquête, ce qui l'excuse tout au moins, c'est le bienfait de la civilisation que le vainqueur apporte fraternellement au vaincu.

Lorsque l'Afrique devient française, la France, la généreuse France, à côté de son glorieux drapeau, y plante la croix du Christ; — elle féconde le désert en y faisant merveilleusement jaillir des sources bienfaisantes, et groupe des peuplades errantes et altérées autour de ces puits civilisateurs; — elle bâtit des cités et y fait aimer les délicatesses de l'esprit et le charme des arts; — elle est heureuse de partager avec les Bédouins et les Kabyles soumis ses secrets de gloire, de prospérité, de supériorité sociale. Voilà l'œuvre de la France en Afrique.

L'Angleterre n'a songé qu'à pousser incessamment en avant, du cap Comorin aux chaînes de l'Himalaya, le flot de ses égoïstes conquêtes. Par quels bienfaits

a-t-elle racheté les victoires de ses armées, et surtout de son astucieuse politique? Qu'a-t-elle fait pour les cent cinquante millions d'âmes soumises à sa puissance! Si elle l'eût voulu, il lui eût été facile, avec une faible portion des trésors fournis par l'Inde elle-même, d'assainir, de féconder ces heureuses contrées : la civilisation leur eût apporté ses lumières, le christianisme ses vertus ¹.

Sans doute, il est digne d'une grande nation comme l'Angleterre de respecter les lois et la religion des peuples conquis, de ne rien imposer, pas même la vérité, à la liberté des consciences. Mais sans les violenter, il est permis de les éclairer. La civilisation, comme le soleil qui dissipe les ténèbres, a pour mission et pour devoir de dissiper l'ignorance et l'erreur. Que ne pouvaient de bons enseignements, de bonnes lois, et surtout de bons exemples! Cette législation dans l'enfance, qui a fait le sujet de notre Étude; cette législation, codifiée depuis près d'un siècle, eût-il fallu la laisser, sauf quelques lois de répression lentement réformées, en vigueur si longtemps? L'Angleterre n'a-t-elle pas, en ne cherchant dans ses immenses possessions de l'Inde que la puissance ou plutôt que le lucre, autorisé ce jugement sévère porté sur l'inanité de sa domination par un officier de Sa Majesté Britannique : — « Si » quelque tempête politique venait tout à coup à ren- » verser la domination anglaise, la trace de son passage » pourrait bien n'être marquée que par des monnaies à

¹ *Impressions d'un voyageur.* (Revue des Deux-Mondes, 1842.)

» l'effigie de la couronne, et la numismatique devrait
 » la classer au-dessous des rois barbares qui, à diverses
 » reprises, ont subjugué ces contrées jadis si floris-
 » santes ¹. »

¹ *L'Inde anglaise*, t. III, p. 270.

« Jusqu'à ces dernières années, dit aussi M. de Valbezen, si
 » quelque événement imprévu et terrible avait mis fin à la do-
 » mination anglaise dans l'Inde, elle eût laissé bien peu d'em-
 » preintes sur le sol, et le voyageur des siècles futurs, qui eût
 » rencontré à chaque pas les splendides ruines qui témoigne-
 » ront longtemps encore de la puissance des empereurs mogols,
 » eût à peine trouvé, dans quelque fort demantelé, un fusil ou
 » un canon Paixhans, souvenir de ces Européens auxquels le
 » Dieu des batailles avait octroyé l'empire de l'Inde. »

Septembre 1857.

DE L'ÉTAT ACTUEL
DE
L'INDUSTRIE AUX ÉTATS-UNIS

ET DES BREVETS D'INVENTION

QUI Y ONT ÉTÉ DÉLIVRÉS EN 1855.

PAR M. W. MANÈS.

Les États-Unis occupant une étendue superficielle presque aussi grande que l'Europe, et présentant les climats et les sols les plus variés, sont habités par un peuple essentiellement agriculteur et commerçant, moins avancé il est vrai en manufacture, mais du moins très en progrès sous ce rapport.

I.—L'agriculture, dépendante de la composition géologique du sol, est entièrement nulle dans le vaste espace occupé par les formations de grès rouge et de terrain créacé d'entre le Mississipi et les Montagnes-Rocheuses ; mais elle est très-florissante et fort bien entendue dans la zone de terrain tertiaire qui s'étend de l'Atlantique au pied des monts Alleghanis, et qui se prolonge par l'Alabama sur une grande partie de la Louisiane et du Texas, tout le long du golfe du Mexique.

Ses principaux produits sont les céréales, les bestiaux, les bois, le tabac et le coton.

Les États du nord et du centre produisent des quantités considérables de céréales et exportent annuellement pour plus de 200 millions de francs en farine, froment et maïs. La ville de Richemond, en Virginie, est surtout renommée pour son marché de farine. La réputation dont jouissent les farines américaines est due à ce qu'elles sont rigoureusement inspectées avant leur exportation. Cette inspection est également étendue à toutes les autres denrées d'exportation sur lesquelles la fraude est possible, et il serait bien à désirer que les mêmes mesures fussent appliquées en France pour l'honneur de notre commerce.

Les contrées du nord ou de la Nouvelle-Angleterre présentent de nombreuses prairies où s'élèvent et s'engraissent des troupes de bestiaux dont on fait une assez grande exportation. La valeur des produits animaux ainsi exportés, quelque peu à l'état vivant, la plus grande partie à l'état de salaison, ne s'élève pas à moins de 75 à 80 millions de francs, en bœuf, porc, lard, saindoux, etc. C'est surtout à Cincinnati que se fait sur une grande échelle le commerce des salaisons : là sont d'immenses tueries de pores, où il s'en abat environ 450,000 par an.

Les bois, autrefois si abondants sur le territoire des États-Unis que ce pays apparut à Volney comme une forêt presque universelle, s'éclaircissent de plus en plus, dans les parties du nord et du centre, sous la hache du pionnier. Ces bois, principalement composés, au nord, de pins, sapins, mélèzes, cèdres et autres

arbres résineux ; au centre, de chênes, hêtres, érables et acacias, fournissent d'excellents matériaux pour la charpente et la marine ; il s'en exporte annuellement pour près de 35 millions de francs.

Le tabac vient le mieux et acquiert sa qualité la plus supérieure dans les comtés de la Virginie, du Maryland et de la Caroline.

L'industrie à laquelle il donne lieu consiste surtout dans la vente et l'exportation des tabacs en feuille, qui s'expédient sur tous les points du globe. Cette exportation n'est sujette à aucun droit, mais soumise à une inspection, et variable suivant les années. En 1854, elle a été de 126,107 boucauts, de 544 kilog., d'une valeur de 54,536,000 fr. ; en 1855, elle s'est élevée à 180,213 boucauts, d'une valeur de 78,417,000 fr.

La fabrication porte sur environ 3,600 boucauts, soit sur 2 millions de kilog. de tabac, qui est destiné à la consommation intérieure ou à l'exportation dans quelques contrées de l'Amérique. Les tabacs fabriqués qui sont exportés consistent en tabacs à mâcher, dont il existe dans toute l'Amérique de nombreuses fabriques.

Enfin, le coton, principal élément de la puissance américaine, est surtout cultivé dans les États du sud. La production totale du coton dans le monde s'étant élevée, en 1853, à 679 millions de kilog., voici la part que les différentes nations y ont prise :

Les États-Unis.....	587 millions de kilog.	
L'Égypte.....	31	—
Les Indes-Orientales.....	30	—
Le Brésil.....	25	—
Quelques autres pays.....	6	—

On voit combien, sous le rapport de cette production, les Etats-Unis l'emportent sur toutes les autres. Dans cette année 1853, ils ont consommé la quantité de 424 millions de kilog., et leur exportation s'est élevée à 466 millions de kilog., d'une valeur de 476 millions de francs.

II.—Les arts et manufactures des Etats-Unis, comprenant les travaux civils et maritimes, l'exploitation des mines et les fabriques, montrent le peuple américain sous un jour encore très-favorable.

Les plus importants travaux civils exécutés par lui sont les canaux, les chemins de fer, les conduites et distributions d'eau.

Les canaux forment un réseau continu de navigation intérieure reliant le Mississipi, les lacs du Nord, le Saint-Laurent, l'Atlantique et le golfe du Mexique. Ces canaux, exécutés en grande partie depuis 1815, construits avec assez de perfection et beaucoup d'économie, offrent actuellement un développement de 2 millions de lieues de 4 kilomètres; ils ont une longueur près de deux fois plus grande que ceux de la Grande-Bretagne et de trois fois plus grande que ceux de France. Ils ont coûté en moyenne environ 100,000 fr. par kilomètre.

Les chemins de fer, commencés en 1820, avaient déjà en 1835 une longueur de 804 lieues de 4 kilomètres, et avaient coûté en moyenne près de 70,000 fr. par kilomètre; aujourd'hui, leur longueur atteint presque celle de tous les chemins de fer de l'Europe. La plupart présentent des courbes plus roides et des pentes plus fortes que les chemins de fer d'Europe; il en

est même qui s'élèvent, sur les monts Alleghanis, à plus de 4,200 pieds, qui les franchissent à toute vapeur, au moyen de locomotives de forme exceptionnelle et de zig-zags à courbes de rayons plus petits qu'on n'a jamais essayé d'en risquer en Europe. Il ne paraît pas cependant que les chemins de fer américains occasionnent plus d'accidents. L'économie de leur construction est due à l'emploi du bois dans l'établissement des ponts et pontceaux.

Le système de distribution d'eau dans les villes a donné lieu à de grands travaux que les Américains peuvent avec orgueil montrer aux étrangers. Souvent ils sont allés chercher cette eau à 20 ou 30 lieues, et l'ont amenée, au moyen d'aqueducs, à travers collines, vallées et rivières; d'autres fois, au moyen de machines hydrauliques ou à vapeur placées sur les fleuves qui bordent les villes, ils ont envoyé par des pompes l'eau dans des réservoirs élevés, d'où elles sont conduites dans les divers quartiers par des tuyaux en fonte. Sous ce rapport, on cite particulièrement le réservoir de Boston, l'aqueduc de New-York et la machine hydraulique de Philadelphie, qui sont de véritables constructions romaines, dans lesquelles a été employé un granite de la plus belle espèce.

Les travaux maritimes, pour lesquels le peuple américain trouve chez lui le bois et le fer indispensables, ont pris depuis un demi-siècle un développement qu'on ne saurait trop admirer. Vers 1785, ce peuple n'avait aucune marine; aujourd'hui, il est à la tête du monde entier. De 1815 à 1845, il a été construit aux États-

Unis 4,303 navires de 1,000 à 1,200 tonneaux; 4,357 bricks et 18,912 shooners; de 1819 à 1854, il est sorti des chantiers de l'Union près de 1,400 trois-mâts, et le nombre des steamers construits de 1823 à 1854 s'élève à 3,726.

En 1832, le tonnage total de la marine commerciale américaine était de 1,440,000 tonneaux, et celui de la marine anglaise, de 2,225,000 tonneaux. En 1855, le tonnage des États-Unis s'élève à 5,200,000 tonneaux, tandis que celui de l'Angleterre ne dépasse pas 5 millions de tonneaux.

Le nombre des vaisseaux construits aux États-Unis pendant l'année finissant au 30 juin 1854, s'élève à 1,777 navires jaugeant près de 400,000 tonneaux. Les États qui ont principalement contribué à cette production sont : le Maine, pour 348 bâtiments; le New-York, pour 300; la Pensylvanie, pour 237; le Massachusetts, pour 180; et le Maryland, pour 122.

Les principaux chantiers de construction sont ceux de Portland, New-York, New-Albany, Philadelphie, Boston et Baltimore. Les vaisseaux qui sortent de ces chantiers se font remarquer par leur capacité, leur légèreté et leur solidité; ils prouvent l'aptitude du peuple américain pour ce genre de construction. Ils sont en outre d'un prix moins élevé que ceux des autres nations : ainsi, en Angleterre, les navires reviennent en moyenne à 517 fr. par tonneau, tandis qu'aux États-Unis ils ne coûtent pas plus de 320 à 347 fr. C'est d'ailleurs dans ce dernier pays qu'ont pris naissance ces clippers à forme élancée, de 1,500 à 2,000

tonneaux, qui ont l'avantage de réunir à cette capacité une vitesse en rapport avec celle des steamers.

Les États-Unis sont admirablement partagés sous le rapport des richesses minérales. A l'occident se trouvent les gisements d'or et de mercure de la Californie et des terres voisines; au centre, la grande formation houillère du bassin du Mississipi, riche en houille de toute nature et si bien située pour les débouchés; au nord, les minerais de cuivre et d'argent natif du Lac-Supérieur, ceux de plomb du Wisconsin et ceux de zinc de l'Illinois; à l'est, les mines de sel gemme de l'État de New-York et celles de bismuth de la Caroline du sud; sur toute la surface de l'Union, des minerais de fer en dépôts considérables dans les différentes formations géologiques qui en constituent le sol.

L'exploitation de ces richesses est d'ailleurs encore dans l'enfance, et à l'exception des mines de houille, de fer et de cuivre, tout est pour ainsi dire à faire dans ce pays.

La formation houillère, qui forme un des traits géologiques les plus frappants, constitue deux grands dépôts: l'un oriental et continu, situé au pied des Alleghanis et s'étendant de la Pensylvanie à l'Alabama; l'autre, occidental et discontinu, occupant l'Illinois, l'Iowa, le Missouri, et se prolongeant jusque dans l'Arkansas. Leur étendue totale a été évaluée à 500,000 kilomètres carrés, soit à dix fois celle des terrains houillers de l'Europe entière.

Le premier dépôt, le seul exploité avec activité, présente des couches nombreuses et puissantes d'excellent

combustible : anthracite n'éclatant pas au feu , houille grasse et houille maigre.

La houille bitumeuse est exploitée aux environs de Pitzbourg pour les bateaux à vapeur de l'Ohio et pour l'alimentation des nombreuses usines à vapeur de cette ville , le Birmingham des États-Unis.

L'anthracite est tiré des mines de la Pensylvanie , et est d'un usage universellement répandu sur le littoral de l'Atlantique , où il a remplacé le charbon bitumeux.

Vers 1824 , les Etats-Unis n'exploitaient encore qu'environ 300,000 tonnes de houille , et déjà ces États occupent le deuxième rang parmi les nations qui produisent cette substance. Voici quelle est , en effet , la production annuelle des quatre principales nations :

1. L'Angleterre extrait.... 73 millions de tonnes.
2. Les États-Unis..... 8 à 9 millions.
3. La Belgique..... 5 1/2 millions.
4. La France..... 4 1/2 millions.

Les minerais de fer , si abondamment répandus à la proximité des forêts et des mines de charbon des États-Unis , placent ce pays dans les conditions les plus favorables pour la fabrication de la fonte et du fer. Deux grandes formations constituent surtout sa richesse : celle des minerais oxydés magnétiques et des hématites , qui sont dépendants des roches métamorphiques , et qui ont été , dès le principe , traités avec succès au charbon de bois dans la Nouvelle-Angleterre , pour fer de qualité supérieure et pour acier ; celle des fers carbonatés argileux , qui sont dépendants du terrain houiller , et qui ont été , depuis , traités à la houille dans

les usines de la Pensylvanie, devenue le grand centre de l'industrie du fer.

Les principaux districts métallurgiques dans lesquels ont été introduits les divers perfectionnements connus, sont ceux de la rivière Hudson, de la Delawarre, du Shuikill, du Susquehanna, du Potomac, de l'Ohio et du Tennesée. La production totale, égale à celle de la France, s'y élève à près de 750,000 tonnes de fer, mais est loin de suffire à la consommation, qui est de 1,200,000 tonnes. C'est l'Angleterre qui fournit le complément.

Les minerais de cuivre du Lac-Supérieur consistent en filons courant au travers d'une roche de trapp et tenant du cuivre métallique en grains disséminés ou en masses parfois considérables, ainsi que de l'argent natif, soit pur, soit mélangé au cuivre. Ces mines furent exploitées, dans des temps très-reculés, par des tribus indiennes, qui se servaient de ce métal pour leurs armes et comme objets d'échange.

Les travaux modernes entrepris par des Compagnies sérieuses et puissantes ont commencé en 1842, mais ne sont devenus réguliers que depuis 1850, époque à laquelle l'achèvement de la carte géologique a donné une connaissance plus parfaite de l'allure des gites.

En 1850, les mines du Lac-Supérieur fournissaient moins de 600 tonnes de cuivre; en 1856, elles ont produit 3,600 tonnes. L'accroissement est, comme on voit, très rapide, et ne paraît pas près de s'arrêter.

Les Américains, attentifs et entreprenants, énergiques et persévérants, furent longtemps empêchés, par

la rareté et la cherté de la main-d'œuvre, de tirer tout le parti possible des matières premières qu'ils produisaient en abondance, et ils durent faire venir de l'étranger la plupart des objets manufacturés à leur usage. Depuis une vingtaine d'années, cet état de choses a d'ailleurs beaucoup changé, et de grands progrès ont été accomplis par eux sous le rapport des fabriques.

Ainsi, sans parler des nombreuses machines agricoles qui placent les Américains au premier rang des nations, et dont la construction alimente des ateliers considérables; sans faire mention ici des grands ateliers de construction où se fabriquent les machines à vapeur destinées à cette flotte de steamers qui vont et viennent sur les eaux intérieures, et de ces vastes chantiers où se préparent les vaisseaux à coque légère qui sillonnent en tous sens les différentes mers du globe, nous ferons remarquer, d'une part, le degré de perfection qu'ont atteint les appareils mécaniques chez ce peuple fécond en inventions, qui en tout veut économiser le temps et cherche à résoudre mécaniquement toutes les opérations, depuis les plus simples jusqu'aux plus compliquées. Nous citerons sous ce rapport les petites machines ménagères, comme celles à fendre le bois, à laver le linge, à hacher les légumes, à peler les fruits verts, à faire le beurre, etc.; et les grandes machines industrielles, comme métiers à tisser, filer et coudre; machines à planer, percer et polir les métaux; machines à faire des boulons, des pointes, des épingles, etc., etc.

Nous signalerons, d'autre part, le développement incroyable qu'a pris depuis quelques années la fabrication des étoffes de coton.

En 1825, l'Union ne livrait à ses manufactures qu'environ 80,000 balles de coton, du poids de 170 kilog.

En 1835, elle livrait 216,000 balles.

En 1845..... 390,000 —

En 1852..... 603,000 — (103 millions de kilog.),
soit près du double de ce que l'Union livrait à la France en 1851.

La manufacture américaine est donc parvenue, dans les dix dernières années, à doubler à très-peu près la fabrication de cotonnades et à se placer au niveau, sinon au-dessus, de celle de la France. En 1825, elle ne livrait à l'étranger que pour 900,000 dollars environ de cotonnades; en 1845, ses exportations s'élevaient à 4,033,385 dollars, ou plus de 22 millions de francs; en 1854, elles atteignaient le chiffre de 38,424,000 fr. Ce sont les marchés de l'Inde et de la Chine qui reçoivent la plus grande partie de ces produits. Les établissements gigantesques du nord des États-Unis, et notamment ceux de Lowell, la merveille des manufactures américaines, produisent aujourd'hui des indiennes qui rivalisent avec les indiennes d'Angleterre.

Nous citerons encore parmi les principales fabriques : la carrosserie, qui occupe depuis longtemps un rang important dans l'industrie des États-Unis; la confection des coffres-forts, si utiles dans un pays où les incendies sont très-fréquents; la fabrication des épingles et des aiguilles, qui a pris depuis peu beaucoup de déve-

loppement; enfin, la construction des armes à feu, dont les Américains varient à l'infini les systèmes et les formes.

III. — La vaste étendue de côtes, sur lesquelles se trouvent d'excellents ports de mer, les rivières, les lacs et les canaux qui divisent le pays, donnent aux États-Unis les plus grands avantages pour le commerce.

L'Américain envoie en Europe les matières premières que son sol produit en abondance, et il reçoit en échange les produits manufacturés qui lui manquent.

Le tonnage total de la marine marchande américaine était :

En 1815, de.....	1,368,127	tonneaux.
1830.....	1,191,776	—
1850.....	3,525,454	—
1855.....	5,212,001	—

Elle a donc quadruplé dans les vingt-cinq dernières années.

Dans l'année finissant au 30 juin 1855,

La valeur de l'importation

s'est élevée à..... 261,382,960^{ds} = 1,393,171,177^f

L'exportation à..... 275,156,846 = 1,466,585,989

La valeur totale des échanges a été de..... 536,539,806^{ds} = 2,859,757,166^f

Les deux ports de New-York et de la Nouvelle-Orléans se partagent la plus grande partie du commerce des États de l'Union. En effet, le premier a importé dans l'année 1853 à 1854 pour 195,427,933 dollars, sur une importation totale de 304,562,381 dol-

lars, soit 64 1/2 0/0 et le deuxième a exporté pour 105,551,740 dollars, sur une exportation totale de 255,390,870, soit 41 0/0. L'ensemble des transactions effectuées par ces deux grands marchés s'est donc élevé à près de 400 millions de dollars, soit à plus de 2 millions de francs, ce qui représente près des trois quarts de tout le commerce extérieur des États-Unis.

Les articles d'exportation les plus considérables sont : 1° les cotons, dont la valeur exportée équivaut au 0,35 de la valeur totale; 2° les métaux, faisant les 0,24; 3° les céréales, montant à 0,18; 4° les produits animaux, s'élevant à 0,06, et le tabac, à 0,05.

Voici d'ailleurs comment, en 1854, ces divers objets se sont répartis entre les différentes nations :

L'Angleterre a reçu les 0,67 de la valeur des cotons exportés, et la France les 0,15.

Les céréales se sont placées en Angleterre pour les 0,60, en France pour les 0,14, dans les colonies anglaises d'Amérique pour les 0,11.

Le porc salé a été envoyé pour les 0,56 en Angleterre, et pour les 0,29 dans les colonies anglaises d'Amérique et les Antilles espagnoles.

Le tabac, pour les 0,22 dans les villes anséatiques, pour les 0,21 en Angleterre, pour les 0,13 en France, et autant dans les Pays-Bas.

Les principaux articles d'importation sont : 1° les tissus de soie, de coton, de laine, de chanvre, dont la valeur importée équivaut au 0,32 de la valeur totale; 2° les fers et aciers, équivalant à 0,10; 3° le café et le sucre, à 0,10; 4° la quincaillerie, taillanderie, coutellerie, à 0,03; 5° les métaux manufacturés, à 0,04.

Les nations avec lesquelles les États-Unis entretiennent les principales relations sont : 1° l'Angleterre, dont les échanges s'élèvent en 1854 au 0,51 de la valeur totale; 2° la France, dont les échanges vont à la même époque à 0,40; 3° les Antilles espagnoles; 4° les villes anséatiques; 5° le Brésil; 6° le Canada; 7° la Chine.

En 1856, les États-Unis occupent le deuxième rang parmi les nations qui font des échanges avec la France; ils viennent immédiatement après l'Angleterre, et la Belgique occupe le troisième rang.

Voilà comment, dans cette année 1856, se divisent les transactions des trois nations ci-dessous avec la France :

	Importé en France.	Exporté.	Total des échanges.
Angleterre..	251 millions.	279 millions.	530 millions.
Etats-Unis..	202 —	244 —	446 —
Belgique....	152 —	149 —	301 —

Des considérations qui précèdent ressort avec évidence cette conclusion, que l'Américain est un peuple grand et fort, qui a le génie du travail et à qui quelques années ont suffi pour atteindre ou même surpasser, en industrie agricole, commerciale ou manufacturière, tout ce qu'avaient fait les anciens peuples de l'Europe.

IV. — Un tel peuple devait être des premiers à reconnaître que la propriété industrielle ne se développe que lorsque ses efforts sont libres et protégés; il devait conséquemment entrer dans sa pensée de garantir à tout inventeur, pendant un temps donné, la jouissance pleine et entière de sa découverte, à la condition qu'il livrerait cette découverte à la société après l'expiration

de son privilège. C'est aussi ce qu'il fit par une loi du 17 septembre 1787, qui fixa à quatorze ans la durée des patentes pour inventions. Cette loi a depuis été modifiée par celle du 4 juillet 1836. D'après cette dernière, des brevets ou patentes sont accordés pour l'invention ou le perfectionnement d'un objet utile et nouveau. Il n'en est délivré pour importation qu'aux inventeurs étrangers qui se sont déjà fait breveter pour le même objet dans un autre pays depuis moins de six mois.

Tout citoyen américain qui n'est pas encore en mesure de prendre un brevet et qui craint d'être devancé par un tiers, peut prendre d'abord un *caveat*, dont le bénéfice dure un an, et qui lui confère le droit de s'opposer à la délivrance de tout brevet demandé pour une invention analogue.

Les demandes de brevets sont soumises à un bureau de douze examinateurs, qui sont chargés chacun de l'examen d'une certaine catégorie de demandes, mais qui opérant indépendamment les uns des autres et possédant un esprit et des vues différentes, suivent différentes règles d'appréciation. Cependant, la multiplicité des affaires rend absolument impossible au commissaire d'exercer une révision personnelle des décisions prises dans chacun des cas d'admission. Quand donc l'examineur donne un avis favorable à une demande, elle est accordée sans plus ample information. Quand, au contraire, l'examineur est d'avis du rejet, la loi et la pratique permettent un appel au commissaire, et finalement à un des juges de la Cour du district; mais ces appels occasionnent tant de gêne et de dépense, que,

dans la plupart des cas, et spécialement lorsque le demandeur est éloigné, le rejet de l'examineur est par le fait définitif. Dans de telles circonstances, l'importance de l'exactitude et de l'uniformité des premières décisions ne peut sans doute être trop hautement appréciée. Mais on comprend que l'on doit d'autant moins y compter, que le système prend plus d'extension.

Pour remédier à cette difficulté, deux plans ont été proposés : le premier consisterait à nommer un ou trois examinateurs en chef, dont l'unique fonction serait de revoir les décisions des examinateurs actuels dans le but d'y introduire de l'exactitude et de l'uniformité. Mais où trouver, dit M. Masson, des personnes compétentes et convenables pour cette place qui exigerait une haute capacité pour comprendre et découvrir tous les objets se rapportant à la philosophie naturelle et mécanique.

Le deuxième consisterait à faire des examinateurs actuels de simples conseillers qui accorderaient le brevet dans tous les cas, même alors que dans l'opinion du bureau il serait sans valeur; mais alors il faudrait l'insistance formelle du demandeur, et l'on pourrait obvier en grande partie aux difficultés à craindre, en donnant à la patente la marque visible des dissentiments auxquels elle aurait donné lieu.

Quoi qu'il en soit, le Gouvernement des États-Unis publie chaque année : 1° la liste des brevets expirés dans l'année précédente; 2° la liste par catégorie des patentes qui ont été accordées dans la même période; 3° la liste alphabétique des brevetés, avec leur adresse.

A la suite se trouve un rapport présentant une courte description de chacun de ces brevets, et donnant une idée générale de sa nature et de son but. Des plans sont en outre annexés audit rapport, à l'effet de rendre les descriptions plus intelligibles.

Ces recueils, plus portatifs que ceux de France, leur sont d'ailleurs très-inférieurs sous le rapport des planches, qui laissent beaucoup à désirer et ne suffisent pas toujours pour l'intelligence du texte. Ce dernier ne se compose pas, comme chez nous, du mémoire même présenté par chaque inventeur, mais d'une description rédigée par un examinateur, qui peut ne pas rendre la véritable pensée de l'inventeur. Ceci est peut-être commandé par le grand nombre d'inventions qui surgissent dans un pays beaucoup plus vaste et plus peuplé que le nôtre.

Le tableau suivant montre combien le nombre des demandes de brevets s'est accru dans les dix dernières années :

	Années 1845.	1850.	1855.
Nombre des demandes de brevets...	1,246	2,193	4,435
<i>Id.</i> de caveat.....	456	602	906
<i>Id.</i> des patentes accordées....	502	995	2,024

Il fait voir aussi combien le nombre des brevets accordés diffère de celui des demandes présentées, et semblerait indiquer dans l'examen des demandes une sévérité que la lecture du rapport qui nous a été soumis ne paraît pas justifier.

On y trouve en effet conservées des demandes inep-tes, comme celle d'un sieur Minthorn, qui se fait

breveter pour les cordons avec lesquels les mères de famille attachent les bas de leurs enfants à leur corsage ou à la ceinture de leurs vêtements.

Sur les 2,024 demandes accordées en 1855, on en compte 210 concernant l'agriculture, 177 les gros outils de charpentier et tonnelier, 125 la métallurgie, 134 le chauffage, 151 les substances textiles, 98 l'hydraulique et la pneumatique, 98 les transports sur terre, 95 les travaux civils, 86 les machines à vapeur et à gaz, 66 la navigation, 59 les armes à feu, etc., etc.

Nous allons passer en revue quelques-unes de ces catégories et indiquer les principaux objets qui y sont contenus.

Le chapitre 1^{er}, relatif à l'agriculture, donne la description des perfectionnements apportés aux charrues, aux semoirs, aux extirpateurs, aux machines à faucher et à moissonner, à vanner et nettoyer les grains, ainsi qu'aux hache-paille et aux barattes; mais il ne signale aucune machine nouvelle.

Parmi les charrues, nous en remarquons une du sieur Arnton Smith, qui est à deux socs, pouvant recevoir chacun un mouvement en quelque sorte libre et indépendant.

Les semoirs présentent différentes dispositions dans le but de répandre également la semence; la plus grande partie sont des tubes avec valves ou élévateurs.

Les machines à faucher et à moissonner y sont en très-grand nombre. On sait que la difficulté des machines de ce genre est due à ce que la coupe s'accumule sur les plateaux qu'elle encombre. Plusieurs ont proposé

l'emploi de chaînes sans fin pour obvier à cet inconvénient.

Le chapitre II, relatif à la métallurgie, ne contient rien de bien saillant : ce sont des perfectionnements aux machines à faire des rivets, des boulons et des pointes, des chaînes et des tubes de métal, ainsi que des perfectionnements aux machines à forger, percer, planer et polir les métaux. Tous ces perfectionnements reposent en général sur des agencements mécaniques, quelquefois assez compliqués, et dont il serait dans tous les cas fort difficile de déterminer le mérite. Nous mentionnerons seulement ici la machine à faire des tubes de métal, soit par l'enroulement spiral d'une feuille de métal sur un mandrin et son passage entre trois rouleaux, comme le propose M. William Beasley, soit par le passage de la feuille de métal, d'abord entre des cylindres qui lui donnent la forme d'un U, puis entre des rouleaux à faces cannelées et unies, comme le propose M. Edwin Ells.

Le chapitre IV, relatif aux procédés chimiques, expose, entr'autres, quelques perfectionnements :

Dans la fabrication du borax, que l'on obtiendrait au moyen du borate de chaux et d'une solution de soude ;

Dans la composition des mélanges lubrifiants, qui seraient formés ou d'huile de baleine combinée avec l'oléate de zinc, ou de salpêtre combiné avec du savon dur et de la graisse salée de porc ;

Dans le mode de traitement des sulfures aurifères et argentifères, que l'on oxyderait par le nitrate de soude et non plus par le nitre commun ;

Enfin, dans la fabrication du blanc de zinc au moyen

de fourneaux à cuve ou à reverbère, dans lesquels on brûlerait le zinc, dont les vapeurs seraient oxydées par un courant d'air chaud, puis condensées dans une chambre séparée.

Le chapitre VI, relatif aux machines à vapeur et à gaz, mentionne de nombreux brevets de perfectionnement pour les chaudières à vapeur, et quelques-uns, pour machines oscillantes, machines rotatives et machines à air.

Les perfectionnements pour chaudières à vapeur en comprennent quelques-uns concernant les moyens de prévenir les incrustations.

Les perfectionnements proposés pour les machines oscillantes ont rapport à la disposition des valves d'introduction et de sortie de la vapeur.

Ceux relatifs aux machines rotatives consistent tous dans les dispositions à donner aux chambres à vapeur et aux pistons.

Quant aux machines à air, M. John Éricson, l'inventeur du système de régénération de la chaleur au moyen des toiles métalliques, en propose une qui diffère notablement de celles déjà publiées sous son nom.

On sait d'ailleurs que les machines Éricson donnant une assez grande économie de combustible, ont des proportions énormes qui en rendent l'application à la marine très-désavantageuse, et aux chemins de fer impossible.

Le chapitre VII¹, relatif à la navigation, ne comprend aucune patente pour système particulier de cons-

¹ Les chapitres VII à XIX ont été examinés par mon collègue M. de Lacolonge, et ce que j'en dis ici est extrait de ses notes.

truction navale, et ne donne qu'un petit nombre de propulseurs à hélice peu différents des modèles connus; mais on y trouve beaucoup de projets de bateaux de sauvetage, inventions d'un grand intérêt dans un temps où les naufrages deviennent si fréquents.

Le chapitre IX, consacré aux constructions civiles, montre que dans les villes des États-Unis le fer est très-employé pour les habitations. Un grand nombre des brevets qui y sont indiqués, portent sur des volets, fenêtres, persiennes, devantures, etc., en tôle et fer. MM. les architectes de Bordeaux, qui, jusqu'à ce jour, sont à peine entrés dans cette voie, y trouveraient de bons modèles à suivre. Ils y verraient, entr'autres, une devanture composée de volets qui se relèvent et sont masqués par l'attique surmontant la porte, tandis que le mécanisme moteur est caché dans la colonne en fonte qui forme un de ses montants.

Le chapitre X comprend de nombreux appareils relatifs aux transports par terre, et prouve qu'on s'occupe activement aux États-Unis de tout ce qui se rattache aux voies ferrées; on y trouve en effet une foule d'inventions dont plusieurs méritent l'attention, et qui se rapportent aux boîtes à graisse, barres d'attelage, chasse-pierres, ressorts, roues, essieux, tampons, etc., etc.

Le chapitre XI, concernant l'hydraulique et l'aréométrie, comprend un grand nombre de patentes pour pompes, compteurs à eaux, roues pendantes, turbines et moulins à vent, à ailes auto-réductibles. Les inventions relatives aux pompes sont nombreuses; le meilleur

modèle indiqué ici est celui d'Appold, légèrement modifié par Palmer. Les inventions pour turbines n'offrent rien de bien neuf ou de bien saillant. Celles pour ailes auto-réductibles sont des conceptions plus ou moins compliquées et plus ou moins heureuses.

Le chapitre XII contient de nombreuses presses pour le tabac, le coton et le foin. On comprend de quelle importance peut être la création d'une bonne machine à faire les balles de coton dans un pays où cette matière textile est l'objet d'un si grand commerce. Les presses à foin, d'une grande utilité pour les transports de cette matière, intéressent toutes les nations par le secours qu'elles peuvent leur prêter dans les expéditions militaires.

Le chapitre XIII comprend tout ce qui est relatif au broyage des matières alimentaires et tinctoriales. On y trouve un ventilateur accélérateur peu différent de celui de M. Cabane, un mode de repiquage par rayons brisés qui paraît très-rationnel, de nombreux appareils de criblage et nettoyage de blé, des blutoirs, des zasseurs, etc. On regrette d'ailleurs de n'y voir aucun spécimen de ces machines à battre américaines, parmi lesquelles il y en a qui opèrent à la fois le battage et le nettoyage du grain, son mesurage et sa mise en sac.

Les chapitres XIV et XV comprennent les outils destinés à travailler le bois et la pierre; ils sont très-nombreux, et il serait difficile de se figurer une opération quelconque à faire sur ces matières qui ne trouvât, dans l'un ou l'autre de ces chapitres, l'appareil propre à l'exécuter.

Enfin, le chapitre XIX, relatif aux armes à feu, donne l'idée des soins que la défense individuelle demande aux États-Unis. Ce ne sont en effet ici que des revolvers et des fusils à un nombre infini de coups, espèce d'armes dont la première invention est due aux Américains.

Nous terminerons ici notre revue des inventions qui ont été brevetées aux États-Unis dans le cours de l'année 1855. Quelque incomplète qu'elle soit, elle suffira, nous l'espérons, pour prouver que si dans cette année les Américains n'ont enrichi l'industrie d'aucune découverte nouvelle, ils ont du moins apporté dans ses différentes branches une foule de perfectionnements de détails, pouvant être consultés avec fruit par les personnes s'adonnant à ce genre de recherches. Nous pensons, par suite, que l'Académie ferait une chose utile en faisant annoncer par les journaux que les deux volumes dans lesquels se trouvent décrits ces perfectionnements seront mis à la disposition de ceux de nos concitoyens qui voudront en prendre connaissance.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

PHILOSOPHY

PHILOSOPHY DEPARTMENT

1100 EAST 58TH STREET, CHICAGO, ILL. 60637

TEL: 773-936-3300 FAX: 773-936-3301

WWW.PHIL.DEP.CHICAGO.EDU

ADMISSIONS: 773-936-3300

GRADUATE ADMISSIONS: 773-936-3300

UNDERGRADUATE ADMISSIONS: 773-936-3300

ALUMNI: 773-936-3300

DEPARTMENT OFFICE: 773-936-3300

DEPARTMENT OFFICE: 773-936-3300

DEPARTMENT OFFICE: 773-936-3300

DEPARTMENT OFFICE: 773-936-3300

DEPARTMENT OFFICE: 773-936-3300

DEPARTMENT OFFICE: 773-936-3300

DEPARTMENT OFFICE: 773-936-3300

DEPARTMENT OFFICE: 773-936-3300

DEPARTMENT OFFICE: 773-936-3300

DEPARTMENT OFFICE: 773-936-3300

DEPARTMENT OFFICE: 773-936-3300

DEPARTMENT OFFICE: 773-936-3300

DEPARTMENT OFFICE: 773-936-3300

DEPARTMENT OFFICE: 773-936-3300

DEPARTMENT OFFICE: 773-936-3300

DEPARTMENT OFFICE: 773-936-3300

DEPARTMENT OFFICE: 773-936-3300

DEPARTMENT OFFICE: 773-936-3300

LES LUGUES,

VALLÉES DU CIRON ET DE L'AVANCE.

VIII.

CASTELNAU-DE-MESME.

De quelque part que le voyageur s'achemine vers le château de Castelnau-de-Mesme, soit qu'il vienne de Captieux, soit qu'il ait quitté la ville de Bazas ou celle de Casteljaloux, rien ne lui annonce les charmes du gracieux *quartier* où reposent ces ruines. De vastes forêts de pins, de plus vastes landes, et des sables dont son cheval doit refouler les flots, comme s'il traversait le gué d'une rivière, tels sont les ennuis de la route ; et même, dans peu d'années, grâce aux nombreux semis dont on a couvert toutes ces landes, l'oasis de Saint-Michel (Saint-Michel est le nom de la commune et paroisse représentant l'ancien pays ou fief de Mesme) restera perdu au sein de *pinadas* inextricables et inaccessibles à la brise qui glisse encore, pour le moment, sur ces plaines de bruyères, même durant les journées les plus lourdes de l'été.

Aux abords de Castelnau tout change, comme une représentation théâtrale sous le sifflet du machiniste. Vous quittez à peine les derniers sables, que vous touchez déjà aux bosquets de Saint-Michel, et qu'au sommet de ces chênes et de ces ormes d'une taille colossale

qu'arrose une eau fraîche et limpide, vous voyez poindre les tours et les toits aigus de Castelnau.

La tradition attribue la fondation de ces murs à l'un de ces princes de l'Église qui formèrent la cour de Clément V. L'on sait, en effet, d'après De Lurbe, que sous ce pape gascon, et par ses soins ou par ceux de ses cardinaux, s'élevèrent dans le Bordelais et dans le Bazadais les châteaux de Villandraut, de Budos, de La Brède, de La Trave, de Fargues, de Castets, de Roquetaillade... Mais le style du château de Castelnau-de-Mesme n'est pas de la même époque, et ne doit pas remonter au delà des dernières années du XV^e siècle. Seulement, je crois me rappeler qu'ayant visité dans ma jeunesse cette demeure beaucoup mieux conservée alors qu'aujourd'hui, j'y remarquai des restes d'une plus ancienne construction. Mais je me trouvais, dans cette occasion (je parle de l'année 1844), avec de jeunes dames qui passaient en courant, ou pour mieux dire en dansant, à travers ces vénérables ruines. Il fallait les suivre et les imiter. Moi-même, à cette heureuse époque, je n'avais pas encore consacré mes loisirs à des études archéologiques dont je fais mon bonheur maintenant (on l'a dit souvent : *qui se ressemble, s'assemble*), en telle sorte que je ne puis donner un caractère de certitude à un simple souvenir pris ainsi au vol durant une partie de plaisir.

Je me souviens pourtant d'une manière plus positive, et ceci doit être noté pour l'intelligence de ma VIII^e *Lugue*, oui ! je me souviens parfaitement que la prison, dont on ne retrouve plus les traces aujourd'hui, restait intacte alors ; que nous nous y introduisimes,

et que nos jolies compagnes y manièrent de leurs doigts délicats les chaînes et les fers des prisonniers. Sous cette prison s'engouffrait le ruisseau de Saint-Michel, dont le bruit incessant devait occasionner de cruelles insomnies à ces victimes de la justice féodale. En face de la porte, où l'on avait pratiqué un guichet défendu par des barres de fer mises en croix, ce torrent reparaisait, et disparaissait ensuite sous les rochers qui soutiennent le château, n'en ressortant qu'à quelques cents pas plus loin, en dehors de l'enceinte de Castelnau, d'où il descendait au Ciron, le long d'un ravin sinueux et couvert des plus heureux ombrages.

L'appropriation de Castelnau-de-Mesme à une forge a beaucoup dénaturé et dégradé ce vieux manoir. On a détourné le ruisseau pour le jeter dans une grosse tour, où se trouvent de haut-fourneaux avec leurs soufflets. Les eaux, rendues ensuite au ravin inférieur, s'y voient retenues dans un bassin pour servir de moteur à des marteaux. Le Ciron lui-même a subi le joug d'une chaussée, qui l'a forcé de se répandre dans tout le vallon, où cette rivière forme de nos jours un lac remarquable par ses rives bordées de forêts profondes et de l'aspect le plus sauvage.

L'intérieur du château de Castelnau fut, d'un autre côté, approprié au goût moderne, et ce fut une autre dégradation. On n'a respecté qu'une petite chapelle dans le voisinage des cuisines, ainsi qu'une des principales pièces du premier étage. Celle-ci dut être la chambre à coucher du châtelain : l'alcôve et les peintures qui la décorent m'ont paru appartenir au règne de Louis XV. De cette chambre, on pouvait commu-

niquer directement avec la prison dont j'ai déjà parlé, au moyen d'un escalier qui descendait dans la cour où cette prison se trouvait bâtie. Une disposition à peu près pareille se fait remarquer dans le château de La Brède; et, chose à noter ici, c'est sans doute à côté de la porte de l'escalier qui touchait à la prison de ce dernier manoir, que Montesquieu, le pied appuyé contre une cheminée où la trace en est restée jusqu'à nos jours, jeta, dans son *Esprit des Lois*, les premières lueurs de notre liberté.

C'est en pleines guerres religieuses que commence l'histoire du château de Castelnau-de-Mesme, c'est en pleines guerres de la Fronde qu'elle finit. Agrippa d'Aubigné, à la tête des religionnaires de Casteljaloux, l'enleva aux catholiques sous Henri III; et, après avoir déjoué une entreprise du capitaine La Sale du Ciron sur ce même château, il y brava même le marquis de Villars, qui y conduisit une armée et quatorze canons.

Durant les guerres de la Fronde, le colonel Balthazar, partisan de Condé, entreprit le siège de Castelnau. On lit dans ses *Mémoires* que, « voyant que l'endroit » où le canon avait été mis en batterie, n'était pas propre pour faire une brèche suffisante, il en fit dresser » deux autres : l'une vers la courtine du soleil levant, » et l'autre à celle du midi, pour abattre la galerie qui » du haut de la tour carrée incommodait la tranchée. » Cette tour carrée n'existe plus. Du reste, Castelnau capitula.

À l'égard de la légende qui va suivre, j'avoue que je ne puis offrir à mes lecteurs des autorités aussi positives.

I. — C'était en 1594, Henri, roi de Navarre, devenu Henri IV et roi de France par la mort de Henri III, guerroyait au loin, où ses bons capitaines l'avaient suivi pour la plupart, et la Gascogne ne se voyait sillonnée, depuis le départ de ce prince, que par des *bandes* au lieu d'armées. Il fallut que les communautés (ou communes) se réunissent par députés, et grâce aux soins de ces derniers, une trêve fut signée dans la ville de Lavit, au vicomté de Lomagne, pour obvier aux maux de cette triste époque. Un arrêt du Parlement de Bordeaux, du mois de juin 1594, autorisa d'un autre côté les peuples à *courir sus aux voleurs et exacteurs qui pillaient les bestiaux et enlevaient des prisonniers*. Enfin, au mois de juillet suivant, les députés des différentes villes de Gascogne, *avisant à la tyrannie que les perturbateurs du repos du pays exerçaient en tous lieux*, arrêterent, dans Nérac, qu'il serait levé à cet effet, par ces communautés, 3,600 hommes de pied, avec un corps de cavalerie.

Tout semblait donc promettre plus de tranquillité à nos malheureux aïeux, et l'on ne sera pas surpris qu'au mois d'août, même année, et dans le petit coin de terre, pour ne pas dire de sable, où nous allons transporter maintenant le lecteur, on songeât à de joyeuses noces, l'amour et l'*hyménée* (ce dernier mot a fort vieilli, sinon la chose, Dieu merci!); l'amour et l'hyménée, disons-nous, ces deux grands consolateurs et réparateurs du genre humain, ne manquant jamais de survivre à tous nos désastres.

Sur le chemin qui mène du joli village de Lerme au bourg populeux autrefois baronie de Captieux, dans

le Bazadois, on trouve les restes de la chapellenie d'Escaudes. Jeanne d'Albret, reine de Navarre et baronne de Captieux, ayant ordonné, presque au début de nos guerres religieuses, la vente dans ses seigneuries des biens ecclésiastiques, Escaudes échut au sieur de Bacoue, membre fort zélé de l'Église réformée à Casteljalous, et celui-ci venait de s'y établir avec sa femme et sa fille Marguerite, jeune calviniste d'une beauté remarquable, et chez qui la gaieté comme les grâces débordaient de toutes parts le puritanisme... C'est du mariage de cette jeune religionnaire qu'il s'agit dans notre modeste récit.

Et maintenant, posons et distribuons nos personnages :

Dans l'ancienne bibliothèque du chapelain évincé, transformée en boudoir ou cabinet de toilette, nous trouverons la *damoiselle* de Bacoue s'occupant, avec deux jolies *donzelles*, de la coiffure de sa fille. Sur un bahut aux clous dorés, vous voyez la robe de la fiancée, ainsi que son voile et sa couronne de vierge. De fois à autre, la gracieuse Marguerite s'échappe des mains de sa mère, au risque d'y laisser quelque mèche de sa blonde chevelure, pour aller jeter un regard sur le clocher de la vieille chapelle. C'est qu'au sommet de cette tour veille une sentinelle, non, comme on pourrait le croire, pour donner l'alarme en cas de danger (vraiment on n'y songe guère en un tel jour), mais bien pour annoncer sans retard la venue du fiancé, que l'on attend d'heure en heure, voire même de minute en minute. Ce fiancé, c'est Henri de Savignac, jeune gentilhomme de la religion, fort épris de Marguerite, et

oubliant , pour épouser son aimable coreligionnaire , que les Bacoue n'étaient que de petite noblesse , comme l'a déjà fait connaître le titre de *damoiselle* accordé seulement à la mère de la fiancée. Nous savons aussi que le château de Savignac , aujourd'hui Luxuriguy , s'élève au sein des grandes landes d'Allons. Le clocher bénédictin d'Escaudes dominant les forêts qui l'entourent , cette sentinelle pouvait porter ses regards au loin , et le cortège du marié débouchant sur la lande voisine ne devait pas échapper à sa vue.

Si du clocher d'Escaudes , nous descendons sous la nef gothique de la chapelle , devenue pour cette occasion un temple ou oratoire calviniste , nous y verrons M. de Sauvage , ministre du *saint Évangile* , venu tout exprès de Casteljaloux pour impartir la bénédiction nuptiale aux deux amants.

Enfin , dans un salon d'honneur , les premiers arrivés des invités à ces noces s'étaient divisés en plusieurs groupes , où figuraient les meilleurs gentilshommes du Bazadois ; car les Bacoue , qui soutinrent et perdirent plus tard un procès au sujet de leur noblesse au siège de Casteljaloux , avaient essayé de tous les temps de s'élever par leurs relations et leurs alliances.

Dans l'embrasement d'une fenêtre qui de ce salon s'ouvrait sur la cour , le seigneur de Flaujagues et celui de Sauros se communiquaient leurs observations au sujet des nouveaux venus , et c'est à ces deux gentilshommes que nous allons , si vous le voulez bien , prêter l'oreille.

II. — En ce moment , une litière toute vitrée et à

piliers doublés de *velours incarnadin d'Espagne*, venait d'entrer dans la cour, sous l'escorte d'un seigneur aussi bien monté que richement vêtu, de quatre *salades* et de dix arquebusiers à cheval. Il sortit de cette litière une jeune et belle dame toute couverte de pierreries et de broderies.

« — Quel train et quels atours! dit le seigneur de Flaujagues; vraiment, il n'y paraît guère de leur mésaventure! »

« — De qui et de quoi me parlez-vous donc? » fit alors le seigneur de Sauros.

« — Et d'où sortez-vous, très-cher, pour ignorer de telles choses?... de dessous terre, sans doute? »

« — Pas précisément, j'arrive des *Eaux-Chaudes*, qui m'ont guéri d'une arquebusade reçue à l'affaire d'Ivry. Vous me voyez, par conséquent, à court de nouvelles. Donc, messire, videz votre escarcelle, s'il vous plaît? »

« — Je ne demande pas mieux, et si l'on m'en laisse le loisir, ce que je vais vous raconter n'est pas l'aventure la moins piquante de ce siècle de guerres et d'amour. »

Au même instant, on ouït une voix inquiète jeter cette question à la sentinelle du clocher :

« Espie, ne vois-tu rien venir? »

Et la sentinelle répondre : « Rien encore, damoiselle! »

Flaujagués reprit aussitôt :

« Le château de Casenave, situé dans la paroisse d'Insos, au bord du Ciron, appartient à notre prince

» comme duc d'Albret. Mais Henri se trouvant sans
 » argent, comme il ne paraît que trop souvent aux cou-
 » des de son pourpoint, donna cette terre en gage, vers
 » l'an 1583, à Guillaume de Rancé, qui lui fournit
 » quelques milliers de francs bordelais pour soutenir la
 » guerre. Celui-ci a fait du château de Casenave sa
 » demeure habituelle.

» Non loin de là, et sur la même rivière du Ciron,
 » on trouve, vous le savez, le château de la Trave,
 » démantelé en 1450 lors de la trahison et du supplice
 » de Pierre de Montferrand, qui l'avait possédé. Le ca-
 » pitaine Rognac, chef de Ligueurs, s'est logé depuis
 » quelque temps dans ces ruines qu'il a relevées, et si
 » M. de Bacoue avait pu l'inviter avec sa femme aux
 » noces de notre jolie Marguerite, vous seriez d'avis
 » que la châtelaine actuelle de la Trave ne le cède ni
 » en beauté ni en richesse à M^{me} de Rancé.

» Un soir de cet hiver, le capitaine Rognac se déli-
 » béra de marcher sur Casenave, et, dès la même nuit,
 » il mit ce projet à exécution. Or, comme il est pru-
 » dent et expérimenté, au lieu de suivre la route ordi-
 » naire, il fit un détour, afin de dérober à tous les yeux
 » son entreprise.

» Mais le hasard fit que, dans la même nuit, Guil-
 » laume de Rancé quitta son château de Casenave pour
 » aller surprendre celui de la Trave, en côtoyant la
 » rive gauche du Ciron, tandis que Rognac cheminait
 » à quelque distance de la rive droite, si bien que
 » chaque châtelain parvint sans obstacle au château de
 » son adversaire, et que l'ayant trouvé vide de ses dé-

» fenseurs, il lui fut facile de s'en rendre maître...
 » Passerons-nous les détails? »

« — Bien volontiers! De ces sacs de villes et de
 » châteaux, de femmes outragées, d'enfants et de
 » vieillards égorgés, nous en tenons assez, voyez-
 » vous! »

« — Mais ce que vous ne devinez guère, c'est qu'à
 » la Trave comme à Cazenave, on avait laissé, ne pou-
 » vant s'attendre à ce jeu perfide du hasard, une jeune
 » châtelaine sans défense, dont chaque chef opposé ne
 » manqua pas de s'emparer pour la mettre à rançon.
 » Déjà, au retour, le maître de la Trave supputait à
 » part lui les beaux et nombreux écus au soleil que lui
 » vaudrait sa capture. Autant en faisait, n'en doutons
 » pas, Guillaume de Rancé. Or, comme le capitaine
 » Rognac n'avait plus de motif pour cacher sa marche,
 » les deux partis ne manquèrent pas de se rencontrer,
 » le lendemain matin, à mi-chemin de Cazenave et de
 » la Trave... »

« — Et ce dut être une rude affaire, ayant tous les
 » deux une telle injure à venger!... »

« — Détrompez-vous, messire de Sauros!... A la
 » droite du châtelain ennemi, chacun reconnut sa jolie
 » dame captive... Des pourparlers, des explications s'en
 » suivirent. Que vous dirai-je? il n'était pas besoin
 » d'experts pour voir que le butin de chaque côté se
 » balançait, ainsi que les avaries. Les deux prison-
 » nières d'ailleurs se trouvaient à peu près du même
 » âge, ou, si vous l'aimez mieux, du même prix, et ils
 » firent du tout un échange sans soulte ni retour. Après

» quoi, chaque chef rentra dans son château, la tête
 » basse et oubliant de faire sonner les trompettes. »

« Mais, par le ciel ! n'est-ce pas le son des trom-
 » pettes que j'entends?... Ah ! c'est la belle, c'est la
 » noble, c'est la vaillante Régine de Budos avec sa
 » troupe de chevaliers... Dieu ! qu'elle est adorable sous
 » cette robe de satin toute couverte de broderies de
 » canon ! Il y en a, je gage, pour 8 ou 900 écus ! Et
 » ce beau cheval si fier d'un tel fardeau, de quel prix
 » le ferons-nous?... Si vous n'avez jamais entendu par-
 » ler de cette amazone... »

« — Mon Dieu ! je le vois bien, mon cher Flauja-
 » gues, vous brûlez de me raconter une autre anec-
 » dote à l'endroit de cette Régine de Budos!... Faites
 » donc, messire le médisant, tant que la sentinelle ne
 » viendra pas nous interrompre... »

« — Oh ! reprit le seigneur de Flaujagues, il faut y
 » regarder à deux fois avant de s'attaquer à une aussi
 » belliqueuse veuve!... Oyez plutôt, pendant que ces
 » dames vont réparer dans la pièce voisine le désordre
 » de leur toilette... Mais un moment!... n'entendez-vous
 » rien du côté de la tour?... Notre fiancé, savez-vous,
 » tarde bien à venir!... En vérité, la douce et jolie
 » Marguerite méritait plus d'empressement, ce me
 » semble, et, dans une occasion semblable, la noble
 » Régine eût éclaté déjà.

» Celle-ci, jeune, riche, belle et libre de faire un
 » choix parmi les seigneurs les plus puissants du pays,
 » hésitait à se donner un maître, et à substituer par là
 » une vassalité domestique à cette royauté de la beauté

» dont elle tenait si bien le sceptre. Jean de Lalande ,
 » l'un de ses prétendants , ne pouvant réussir à lui
 » plaire , résolut de la conquérir, entreprise que n'en-
 » courageaient que trop les malheureux troubles dont
 » nous sortons à peine. Un jour qu'elle tenait *cour*
 » *plénière* dans son fort château de Budos , ce rude
 » seigneur, cuidant la surprendre seule et sans défense,
 » osa se présenter aux portes à la tête de vingt salades
 » et d'un corps d'arquebusiers à cheval.

» A cette nouvelle, Régine demande des armes.
 » L'instinct des combats se réveillant en elle pour la
 » première fois , elle s'élance à cheval hors de Budos ,
 » après avoir jeté à ses courtisans ces mots qui les ra-
 » vissent : « Ma main à qui me vengera ! » L'injure
 » fut vengée, et l'insolent châtié ; mais la main de Ré-
 » gine est à donner encore !... »

« — Ceci , mon cher Flaujagues , exige quelques
 » explications , n'est-ce pas ? »

« — C'est que Jean de Lalande ne tomba que sous
 » les coups de Régine de Budos , et qu'il devint , quand
 » il fut remis de ses blessures , le plus soumis de ses
 » partisans. Depuis , cette héroïne , catholique à la vé-
 » rite , mais loyale et passionnée royaliste , suivit
 » l'exemple de la célèbre dame de Miraumont. On l'a
 » vue livrer maints et maints combats aux Ligueurs ,
 » sans éprouver une défaite ; et lorsque la garnison de
 » Villandraut , avant que ce château n'ouvrît ses por-
 » tes à Matignon , opérât quelques courses pour buti-
 » ner ou se procurer des vivres et des fourrages , il
 » était rare que Régine de Budos ne leur enlevât pas

» des dépouilles et des prisonniers!... Mais, cette fois,
 » l'entendez-vous?... Le signal est donné, voici venir
 » M. de Savignac avec sa compagnie. »

La sentinelle avait annoncé, en effet, qu'un groupe de cavaliers se portait sur Escaudes au galop. A cet avis, tous les invités se précipitent aux portes, tandis que, joyeuse et troublée tout à la fois, Marguerite s'est écriée : « Enfin ! enfin ! c'est Henri ! »

Hélas ! ce n'était pas Henri de Savignac.

III. — Henri, dont on accusait si injustement les retards à la chapellenie d'Escaudes, avait pris au contraire toutes ses mesures, la veille, pour se rendre de bonne heure le lendemain auprès de Marguerite, dont le séparait un espace de trois lieues environ ; et sur ses instances d'amoureux, les premiers venus parmi ses amis se présentèrent presque dès l'aurore au château de Savignac. Mais des portes brisées, des meubles renversés dans le sang et des cadavres, c'est tout ce qu'ils y trouvèrent. Un souffle de guerre pénétrant dans cette demeure et n'y laissant que des morts, en avait emporté toutes les richesses, de sorte qu'à l'affreux tumulte d'une surprise à main armée et d'un château mis à sac dans la nuit, venait de succéder le silence d'une tombe. Ce fut un triste spectacle que celui de ces jeunes seigneurs en habits de fête, ainsi que de ces dames parées de fleurs, et fleurs de jeunesse elles-mêmes pour la plupart, survenant successivement au milieu de cette scène de deuil, et posant leur légère chaussure sur ces flaque d'un sang tiède encore!... Revenus d'un premier mouvement de terreur, leur premier soin fut de recher-

cher, parmi tous ces cadavres, celui du maître du château, de ce jeune gentilhomme si cruellement surpris dans ses rêves d'amour et de bonheur. Mais Henri ne se retrouva pas au nombre des morts, et il fut permis d'espérer qu'il n'avait pas péri dans la lutte. Et qu'aurait-on fait de ses restes inanimés?... Il n'y avait pas à spéculer sur l'affection religieuse d'un père ou d'une mère qui auraient pu les racheter à prix d'argent pour les ensevelir dans leur caveau héréditaire... Henri était orphelin. Mais, lui vivant et prisonnier, sa grande fortune assurait à ses ravisseurs une rançon de prince, et c'est pour cela sans doute qu'on l'avait épargné.

Il restait à savoir d'où venaient ses ravisseurs et où ils l'avaient mené. Si le château de Villandraut, comme on le sait déjà, s'était rendu en août 1592 au maréchal de Matignon, après avoir reçu dans ses flancs douze cent soixante boulets; si Castelnau-de-Mesme était royaliste et Casteljaloux de la religion prétendue réformée, le capitaine Rognac tenait toujours à la Trave, et du côté de l'Armagnac toute la noblesse venait de guerroyer pour la Ligue et n'avait pas encore reconnu Henri IV. Il y avait Bezolles, il y avait Lau, puis Montespan et Montbrun. Plus près de Savignac, Réaux, autre chef ligueur, faisait naguère des courses et des *tueries* dans tout le pays, et le capitaine Santo, du même parti, commandait dans le château de Levèze, qui ne se rendit aux troupes royales que le 9 novembre 1594. Il ne faut pas oublier aussi que M. de Castelnau, gouverneur de Marmande, et qu'il ne faut pas confondre avec le seigneur de Castelnau-de-Mesme,

avait pu tout récemment pousser un corps de huit cents Ligueurs jusqu'à Blaye, pour y renforcer la garnison qu'y commandait M. de Lussan, autre capitaine du parti de la Ligue. Lequel de ces chefs avait enlevé le jeune Henri de Savignac, c'est ce qu'il était bien difficile de préciser, les ravisseurs paraissant avoir pris des soins extrêmes pour se soustraire aux recherches, car la justice du Parlement commençait à intimider les plus hardis.

Il faut dire aussi que, dans cette fatale matinée, on s'occupa peu de ces recherches. Ce coup de main venait de réveiller toutes les craintes. On crut à une recrudescence des brigandages contre lesquels avait fulminé le Parlement de Bordeaux et s'étaient armées les communes. De sorte que, si nous exceptons le gros de cavaliers qui s'empressèrent de porter cette triste nouvelle à Escaudes, ainsi que ceux qui eurent le courage de rester à Savignac pour faire rendre aux morts les derniers devoirs, chacun courut se mettre à l'abri derrière les murs d'un château ou dans l'enceinte d'une ville.

A Escaudes, comme à Savignac, tandis que la pauvre Marguerite, dans les bras de sa mère, demeurait livrée à un désespoir qu'il est plus facile de comprendre que de peindre, les mêmes craintes et la même désertion ne tardèrent pas à se manifester. Seule, Régine de Budos voulut rester, comme consolateur et comme défenseur, jusqu'à ce que M. de Bacoue eût reçu de Casteljaloux quelques arquebusiers que l'on s'empressa de lui envoyer. Mais les jours se succédèrent sans

nouvelles alarmes, et des avis pacifiques étant survenus de tous côtés, on dut considérer le sac du château de Savignac comme un fait isolé et inexplicable.

Parmi les amis que les maîtres d'Escaudes avaient invités aux noces de leur fille, nous en avons négligé un, que son obscurité ne pouvait permettre de placer à côté, par exemple, des seigneurs de Sauros, de Flaujagues ou de Rancé : c'était le frère de lait de la jeune Marguerite de Bacoue. Mais si certains personnages modestes s'effacent dans l'auréole des grands qui les avoisinent, quand le malheur vient, on les retrouve au premier rang de ceux qui se dévouent et se sacrifient. Tel fut Jean de La Rue, fils d'un petit marchand de Casteljalous. D'une nature généreuse et d'élite, doué d'intelligence, de force et de courage, ce jeune homme, à peine âgé de dix-neuf ans, ne put voir avec indifférence l'affreuse douleur où menaçait de s'éteindre la jeune fille à qui la mère de La Rue avait donné son sein. « Damoiselle ma sœur, lui dit-il en la quittant, » ayez bon courage ! je retrouverai et je vous ramènerai » notre Henri, ou je mourrai à la peine ! » Et le voilà qui, chargé d'un ballot de rubans et d'autres articles de toilette, s'en va cheminant de château en château et de ville en ville, l'œil au guet, l'oreille tendue à tous les propos, n'ayant pour toute arme, du moins ostensible, que sa demi-aune, et s'introduisant ainsi jusque dans la salle d'armes du châtelain comme jusque dans l'oratoire de la châtelaine. Si Jean de La Rue était notre héros (et vraiment nous y avons quelque regret), nous ferions un gros livre du récit de ses aventures, durant

les deux semaines qu'il mit à visiter le Bazadois, la lisière de l'Armagnac et les rives de la Garonne; car on ne voyageait pas, dans ces temps de désordres de toute espèce, avec la facilité et surtout avec la sécurité monotones, nous dirons presque importunes, qui ôtent à nos courses toute émotion, et rendent le voyageur impatient ou morose... Au surplus, de Henri de Savignac, nulle nouvelle. C'était à se désespérer, et Jean de La Rue regagnait fort triste la chapellenie d'Escaudes, lorsque passant à la vue de Castelnau-de-Mesme, le poids du jour, autant que de son fardeau journalier, le força, presque à la dernière heure de son voyage, à prendre quelque repos sous les arbres qui ombrageaient le ruisseau de Saint-Michel, à sa sortie des rochers que surmontent les tours de ce château. En ce moment, une branche d'aubépine balançait à la surface des eaux un lambeau de soie qui s'y était accroché, peut-être dans la journée, peut-être depuis plus longtemps. Tout naturellement le jeune colporteur se l'appropriä.

Une heure après, il se trouvait dans Escaudes, assis en face de Marguerite, et la désolant du récit de ses vaines recherches.... Nous ne savons comment il se fit que, durant son discours, accompagné de ces gestes familiers aux natures généreuses et méridionales, le lambeau de soie du ravin de Saint-Michel vint à s'échapper de son pourpoint. La jeune Marguerite s'en étant aussitôt saisie : « Ce reste d'écharpe blanche... je la re-
» connais!... cette fleur... ô mon Dieu! je l'ai brodée...
» brodée pour Henri! » s'écria-t-elle.

« — Je n'en demande pas davantage! » dit à son tour Jean de La Rue avec cette promptitude d'intelligence qui le distinguait; et dans la même soirée il repartit d'Escaudes sans dire son secret à personne.

Mais nous ne serons pas aussi discrets envers nos lecteurs.

Il faut que l'on sache que ce jeune homme connaissait la disposition de la prison du château de Castelnaud-Mesme, sur le ruisseau de Saint-Michel, disposition que nos lecteurs sont priés de se rappeler également. Le jeune colporteur venait de deviner que Henri de Savignac, entraîné dans ce cachot, avait perdu dans une lutte ce lambeau d'écharpe, ou que, prisonnier aux mêmes lieux, il l'avait jeté par l'étroite lucarne de son cachot, dans l'espérance que les eaux du ruisseau porteraient à des mains amies ce témoignage de sa captivité. La Rue ne se trompait pas dans ses conjectures. Nous en avons déjà fait l'observation, le seigneur de Castelnaud, homme dur et farouche, n'était plus cependant du parti de la Ligue. Mais à cette époque, et la Saint-Barthélemy ne l'avait que trop prouvé, les querelles de religion voilaient bien des querelles particulières. Le mari s'y débarrassait de l'amant, l'héritier de son cohéritier ou de celui qui lui faisait trop attendre son héritage. Souvent aussi, au moyen d'un coup de dague ou d'arquebuse, le débiteur se débarrassait de son créancier. Nous ne vous l'avions pas encore dit, mais c'est le moment ou jamais de vous l'apprendre, le seigneur de Castelnaud s'était épris de la jolie Marguerite d'Escaudes; mais ses ouvertures de mariage, malgré le

rang qu'il tenait dans l'aristocratie du Bazadois, n'avaient pas abouti, M. de Bacoue se trouvant un puritain trop rigide pour s'allier à un catholique, et un père trop tendre pour faire violence au cœur de sa fille, de qui les chastes affections appartenaient déjà au jeune maître de Savignac. Ces refus poussèrent M. de Castelnau à tous les excès que l'on devait attendre de son orgueil humilié et de la fougue de son caractère, trop en harmonie avec les mœurs de ce temps de meurtres et de rapines. C'était donc à ce rival éconduit qu'étaient dus et le sac de Savignac et l'enlèvement du jeune Henri.

IV.—Trois jours après le second départ de La Rue de la chapellenie d'Escaudes, Lucmau, meunier de Castelnau, s'aperçut que les eaux du Ciron, sur lequel son moulin était situé, n'offraient plus la limpidité qui distingue cette petite rivière lorsque de grandes pluies ne viennent pas la troubler. Mais, pour cette fois, il n'accorda qu'une attention fort légère à cette particularité. Le lendemain matin, même observation. Cependant on n'avait pas appris que des orages eussent éclaté dans les paroisses supérieures, soit de Lartigue d'Ariet, de Goux, d'Esqueys ou d'Allons, soit de Lubbon, où naît cette rivière. D'ailleurs, dans ces occasions, les eaux du Ciron empruntent une couleur ferrugineuse aux minières qui parsèment les landes, au lieu de la teinte blanchâtre qui avait surpris le meunier Lucmau. Autant par curiosité que par désœuvrement, le voilà remontant cette rivière le long de la rive droite. Parvenu au confluent du ruisseau de Saint-Michel, et s'apercevant que

c'est de ce ruisseau que provient la teinte dont il recherche la cause, il suit les détours de ce dernier ravin jusqu'à la bouche du souterrain qui vomit ce torrent, à peu de distance en aval de Castelnaud ; et là, penché un instant vers cette ouverture, son oreille a saisi un bruit sourd qui vient du côté du château. « Mon maître, » se dit-il alors, fait opérer quelques travaux dans sa demeure, et je n'ai pas à m'en enquérir. » Puis il reprit le chemin de son usine.

Or, ce n'était pas à des ouvriers mandés par le seigneur de Castelnaud qu'étaient dus et ce bruit lointain et ces eaux qui semblaient avoir traversé les décombres d'un mur en démolition... Jean de La Rue n'avait point perdu son temps. Dans la nuit qui suivit son départ d'Escaudes, il s'était introduit, avec un *carrier* de ses amis, dans le souterrain dont nous venons de parler. Munis de vivres et des instruments nécessaires, ils n'avaient pas craint d'entreprendre le travail difficile de s'ouvrir, à l'aide du pic, des coins et du marteau, un chemin vers la prison du château, où ils avaient l'espoir de trouver Henri de Savignac. Dès le lendemain de leur entrée, grâce à cette persistance dont les âmes fortes se trouvent capables, ils avaient cheminé sous terre fort avant. Il faut dire aussi que ce souterrain prenait en certains lieux les dimensions d'une grotte, si dans d'autres, ses parois se rapprochant ou sa voûte s'abaissant, force était de tailler dans le roc le passage si désiré. Ceux qui, comme nous, ont visité des lieux semblables, doivent se rappeler leurs angoisses lorsqu'il leur fallut s'y traîner, la poitrine et les épaules pressées également

par les rochers. Ces inégalités permirent à nos deux compagnons de ranger les débris du roc taillé par eux, à droite comme à gauche du ruisseau qui leur servait de guide. Il va sans dire qu'ils s'étaient bien gardés de laisser des traces de leur pic dès l'entrée même du souterrain, quitte à eux de l'élargir pour leur retour, leur travail n'ayant commencé qu'à partir d'une première grotte située quelques pas plus en avant. Mais ils n'avaient pas songé, tout en gardant avec soin dans l'intérieur les blocs détachés des rochers, que le ruisseau de Saint-Michel ne laisserait pas d'en recevoir une teinte compromettante. Guidé par cet indice, le meunier Lucmau venait d'entendre les derniers coups par eux donnés vers la fin de leur quatrième nuit; car ils ne travaillaient que la nuit, à la lueur d'une seule lampe, se reposant le jour sur une couche de rochers, pour ne pas éveiller l'attention de celui qui devait être attaché au service de la prison.

Le jour d'après, Lucmau eut occasion de s'entretenir avec un valet, qui vint du château au moulin, de ce qu'il avait vu et entendu la veille. Grande fut sa surprise d'apprendre que leur maître n'avait mandé aucun ouvrier chez lui depuis plusieurs semaines, et ce valet, ainsi que le meunier, crurent qu'il était de leur devoir de donner au château l'avis de ce qui se passait. Mais le châtelain n'avait pas, contre ses usages constants, quitté sa chambre de cette matinée. On s'en inquiétait même déjà, et la nouvelle apportée par le meunier servit de prétexte pour faire violer cette retraite. Soin inutile et nouvelles inquiétudes! M. de Castelnau n'était

pas dans sa chambre, l'état de sa couche prouvant en outre qu'il n'y avait point passé la nuit... Seulement, la porte qui touchait à l'escalier de la prison se trouvait ouverte, et l'on s'empressa d'y descendre. Mais dans cette prison plus de prisonnier, et du maître de ces lieux nulle trace, nul vestige!... Enfin, c'est vainement aussi que l'on visita le château, depuis les caves jusques aux combles; c'est vainement, d'un autre côté, que l'on interrogea les portiers: « M. de Castelnau, dirent-ils, n'a pas quitté depuis hier cette demeure! » Et pourtant l'absence de M. de Castelnau ne pouvait plus être révoquée en doute.

Pour dissiper vos inquiétudes sur ce personnage intéressant, nous allons vous transporter dans un cachot ménagé sous l'escalier du clocher d'Escaudes. Mais ici les rôles sont changés. Dans cet homme aux habits déchirés et souillés de boue, dans ce prisonnier chargé de chaînes, il vous faut reconnaître le seigneur de Castelnau en face de Henri de Savignac, devenu libre et maître de son oppresseur. Néanmoins, nous nous hâtons d'ajouter qu'une blanche et gracieuse apparition, illuminant en quelque sorte ces lieux sinistres, était venue ôter tout aspect tragique à la scène qui se préparait. Nous voulons parler de Marguerite de Bacoue.

Pour expliquer ce revirement de fortune, peu de mots vont suffire.

Jean de La Rue et le *carrier*, son compagnon, étaient venus à bout de leur tâche à la fin de la quatrième nuit de cette entreprise. Mais le jour ayant paru, ils se virent dans l'obligation de remettre à la nuit d'après l'at-

taque de la prison. Le soir venu, ils se disposaient à déboucher dans la petite cour où cette prison se trouvait située, lorsqu'ils aperçurent la clarté d'une lampe et qu'ils ouïrent ouvrir une serrure et retirer un verrou. La Rue ayant avancé la tête avec précaution en dehors du souterrain : « C'est le maître lui-même, dit-il à voix » basse. Il vient sans doute pour jouir de la détresse de » son prisonnier ou pour lui extorquer une grosse ran- » çon... Nous allons rire ! » A ces mots, ils se glissent comme deux serpents le long du torrent, dont le bruit devient leur complice en dérobant leur marche à l'ennemi. Maintenant, les voilà debout, les mains cramponnées à la crête du mur qui retient les eaux dans leur lit. Ils se hissent dans la cour, ils font invasion dans le cachot, où venait en effet de s'introduire M. de Castelnau ; ils se ruent sur lui, ils le renversent, ils le contiennent au moyen de leurs mouchoirs, et comme il avait jeté un premier cri pour appeler ses gens, trop éloignés d'ailleurs, La Rue lui met un poignard sur la gorge en lui disant d'un ton décidé : « Un mot de plus » et je vous tue ! »

A cette époque, plus d'un seigneur gardait sur lui les clefs de la prison et des fers de ses prisonniers avec non moins de soin que celles du coffre de bahut où il renfermait ses chartes et son argent. Celui-ci n'était pas homme à déroger à cet usage, surtout à l'égard d'un prisonnier de l'importance de Henri de Savignac. La Rue trouva donc dans les poches du seigneur de Castelnau le moyen de délivrer le jeune fiancé, et bientôt ce fut son ennemi qui reçut les mêmes chaînes que

Henri venait de porter ; puis, descendus dans le lit du torrent et pouvant disposer par bonheur de toute une nuit, ils entreprirent l'opération difficile, et à laquelle leur captif se prêta de fort mauvaise grâce, d'extraire celui-ci de son propre château, en le faisant passer, comme un ballot bien et dûment cordé, par le souterrain où ils s'étaient ouvert un passage dans les nuits précédentes. Durant ce trajet, et malgré leur sollicitude pour un prisonnier valant à leur yeux son pesant d'or, nous ne garantissons pas que cette *tête si chère* n'ait heurté quelquefois les rochers trop voisins, ou plongé dans le torrent et puisé quelques gorgées d'un liquide dont M. de Castelnau n'avait guère le goût ; mais enfin les ténèbres duraient encore quand ils revirent le ciel. Après quoi l'on remit M. de Castelnau sur ses pieds, dont on relâcha quelque peu les chaines, et Henri de Savignac, tenant une autre chaîne passée aux bras et aux mains de son prisonnier, ouvrit la marche vers Escaudes, Jean de La Rue se tenant à la gauche de M. de Castelnau, armé de sa dague, le *carrier* à sa droite, armé de son pic, et prêts l'un à le piquer, l'autre à l'assommer, pour le rendre plus docile s'il faisait mine de résister. Aussi ne manifesta-t-il aucune intention de rébellion, et dès le point du jour Escaudes les reçut tous les quatre dans ses murs.

Cela dit, rentrons dans le clocher de cette chapellenie.

V. « — Vous n'ignorez pas, messire, fit Henri, les » arrêts de Messieurs du Parlement à l'endroit des exac- » tions et des tueries du genre de celles que vous vous

» êtes permises à Savignac. Les gens du roi, soyez-en
 » bien assuré, ne demanderaient pas mieux que de fonc-
 » tionner sur un accusé de votre importance. Or, j'ai
 » pour vous mener à eux vingt arquebusiers éprouvés.
 » Faites état que Belzébuth lui-même, lui eussiez-vous
 » cédé votre âme, ne vous retirerait pas de leurs mains.
 » La première halte serait pour vous dans une basse
 » fosse du château de Villandraut, dont la garnison est
 » maintenant à notre dévotion; la seconde dans un ca-
 » chot du château de Budos, où la noble Régine saurait
 » prendre ses sûretés. Quant à la troisième halte, nous
 » forcerions un peu la marche, pour vous la procurer
 » dans les prisons du Parlement, où vous auriez le
 » temps de goûter quelque repos. »

« — Toutes ces menaces, répondit Castelnau, sont
 » peine perdue, et je ne suis pas de ceux que l'on in-
 » timide; mais je connais les lois de la guerre. Aujour-
 » d'hui je vais les subir; demain je les imposerai peut-
 » être. Donc, au fait, messire de Savignac, qu'exigez-
 » vous pour ma rançon? »

« — Sans relever ces expressions de *lois de la guerre*,
 » dont vous faites à votre endroit une si abusive appli-
 » cation, voici ce dont il s'agit entre vous et moi. Ou-
 » tre la rançon pour votre personne, vous me devez
 » une restitution des pertes que vous m'avez fait éprou-
 » ver. Vous êtes trop juste aussi pour souffrir que je
 » laisse sans récompense les deux honnêtes garçons qui
 » prirent la peine de vous escorter jusqu'ici. Tout bien
 » compté et tout considéré, je crois me surfaire moi-
 » même que d'exiger seulement cinq mille livres. »

« — J'annonce à messire de Castelnau, dit à son tour
 » M^{lle} de Bacoue, que je me crois en droit d'accepter
 » un pot de vin. C'est l'usage. »

« — Où voulez-vous, reprit le prisonnier, que je
 » trouve cinq mille francs? Mon bahut n'a jamais ren-
 » fermé la moitié de cette somme. »

« — Je n'ai pas dit cinq mille francs, ce qui ne ferait
 » pas quatre mille livres de Tours. Et puis, vous ou-
 » bliez que nous traitons de votre rançon en Gascogne,
 » et que c'est de livres morlancs que j'ai entendu par-
 » ler. »

« — Mais à ce compte, ce serait quinze mille livres
 » de Tours ou vingt mille francs bordelais que vous ti-
 » reriez de moi. »

« — Mon Dieu! oui, messire. Songez, je vous prie,
 » qu'outre mes pertes personnelles et tout ce que vous
 » valez personnellement aussi, il est dû quelque dédom-
 » magement aux veuves comme aux orphelins que vous
 » avez faits. »

« — Faut-il s'inquiéter de cette valetaille? »

« — A vous permis de n'en tenir aucun compte. Pour
 » moi, je ne saurais oublier ceux qui m'ont donné leur
 » vie... Au surplus, messire, je connais votre fidélité
 » à une parole d'honneur, et je voudrais que votre hu-
 » manité s'égalât à votre loyauté. Si vous n'avez pas
 » tout cet argent, je serai de bonne composition pour
 » les échéances. Il y a, par exemple, vos garennes de
 » Gonalade qui dépérissent sur pied, dit-on. Eh bien!
 » nous en attendrons la coupe!... Mais en vérité, mes-
 » sire, vous vous ravalez trop à nos yeux! »

« — M. de Savignac a le droit de se dire d'aussi bonne
 » maison que les Castelnau, et hier encore, sous mes
 » verroux, je me suis montré moins exigeant à son en-
 » contre... »

« — Moins exigeant, merci!... Eh! oui, vous vous
 » seriez contenté de dix mille francs de rançon. Mais
 » cette autre condition dont vous veniez m'obséder cha-
 » que soir, et que chaque soir j'ai repoussée, la comp-
 » tez-vous pour rien? Cet ange de beauté et d'amour
 » que nous avons devant nous, ce trésor inappréciable
 » auquel vous vouliez me faire renoncer, savez-vous,
 » messire, que je le mets bien au-dessus de nos deux
 » fortunes et de ma propre vie?... Moins exigeant, vive
 » Dieu! »

A ces mots, le front du jeune maître de Savignac s'é-
 tait enflammé de courroux, et peu s'en fallut même que
 la jolie Marguerite ne montrât son petit poing au sei-
 gneur captif. Celui-ci sentit la nécessité d'opérer une
 diversion.

« — Ne puis-je connaître, dit-il en se tournant du
 » côté de la gracieuse fiancée, autant que ses chaînes
 » pouvaient le lui permettre, en quoi consisterait le pot
 » de vin? »

« — Je n'accepterai qu'une robe, pour en avoir rêvé
 » quelquefois, répondit Marguerite. Tenez, écrivez,
 » Henri : une robe à l'espagnole en toile d'or noire,
 » avec des bandes de broderie de canetille d'or et d'ar-
 » gent, et un pourpoint de toile d'argent blanche en
 » broderie d'or. »

« — Cette parure, reprit le prisonnier, ne serait pas

» indigne d'une comtesse; mais il manquerait, ce me
 » semble, à celle qui doit la porter, un carcan de pier-
 » reries; et si je l'ajoutais à la robille, obtiendrais-je
 » mon pardon d'une aussi bonne chrétienne que vous
 » l'êtes? »

« — Oh! dans ce cas, et pour répondre à cette cour-
 » toisie, s'écria le maître de Savignac, je serais tout
 » disposé à me réduire à dix mille francs bordelais! »

C'est à cette dernière somme que le marché fut conclu.

Peu de jours après, les Lugues virent un nombreux cortège s'avancer vers les portes de Savignac. Montée sur une légère haquenée, vêtue à l'Espagnole et toute couverte de pierreries, une jeune dame se tenait en tête, à la droite d'un jeune et brillant gentilhomme que son beau cheval semblait fier de porter. C'étaient (vous les avez déjà nommés sans doute) la jolie et gracieuse Marguerite et le seigneur de Savignac, qui devenus époux, ramenaient dans cette demeure naguère si désolée la joie et le bonheur. La Gascogne, de son côté, ne tarda point à jouir de meilleurs jours, les succès du roi, qu'elle s'enorgueillit d'avoir pour fils, ayant produit d'heureux contre-coups dans nos contrées. Enfin, quatre ans après les noces d'Escaudes, l'édit de Nantes vint nous donner la paix, et, ce qui valait mieux encore, réconcilier tous les partis.

SCÈNES DU DÉLUGE

EN 1856 ¹.

Dieu s'est-il repenti d'avoir créé les moissons ?

Genèse, VI, 17.

Et la grandeur de la disette détruira la grandeur de l'abondance

Genèse, XII, 51.

I.

Un bruit s'entend... lointain... diffus.

Dans l'espace...

Un avertissement confus,

Voilé, passe,

Agitant l'air. — Le vent est froid.

Le fleuve trouble ;

Depuis trois jours son niveau croit.

Son courant double.

On désenchaîne les bateaux.

On les démâte ;

Aux pontons sonnent les marteaux

En toute hâte.

Des bords et des quais menacés

Par les hautes marées,

On ôte les bois entassés,

Le linge, les denrées.

Dans les granges, dans les greniers.

¹ Lu en séance du 28 janvier 1858.

Les magasins du voisinage,
 A draps tendus, à pleins paniers,
 Par la fenêtre on déménage.
 Percevant un signe distinct,
 L'essaim de pigeons prédit la tourmente ;
 Le bétail, inquiet d'instinct,
 Dans l'étable humide en chœur se lamente ;
 Les tombereaux lourds et criards,
 Les traîneaux à bœufs, les chars, les charrettes,
 Chargent un peuple de fuyards,
 Pâles, abattus de terreurs secrètes! —
 Sur la pointe du vieux clocher,
 Une voix, signalant la houle envahissante,
 Répète : — « Il faut se dépêcher!
 » L'eau se presse, élargit sa ligne frémissante,
 » Ferme chaque passage ouvert! » —
 Et bientôt, redoublant d'aveide véhémence,
 Sur le pays presque désert,
 S'abat avec fracas le mascaret immense !

II.

Blondes campagnes! blés si beaux!
 Promesses d'un an, inouies,
 En moins d'une heure évanouies!
 Ah! les cités ont leurs fléaux;
 L'air fétide et flétri des villes,
 Les pestes, les luttes civiles,
 L'incendie aux rouges flambeaux!

Mais quelle infortune plus prompte,
 Quel sacrifice plus amer,
 Que d'entendre fondre une mer

Que rien n'arrête ni ne dompte,
 Sur les gras fourrages fleuris,
 Sur les froments presque mûris !
 Au bout du sillon, quel mécompte !

Sueurs ! soleils subis en vains !
 Inexorable Providence !
 Lorsque s'annonçait l'abondance,
 Quand le travail touchait à fin ;
 Comme dans l'Egypte punie,
 Voir apparaître l'agonie
 De la misère et de la faim !

III.

Chœur des Flots.

Frères, déracinons les chênes,
 Les chênes qu'épargnaient les ans ;
 Brisons les défaillantes chaînes
 Qui vibrent sous nos bonds pesants.
 Croulez, vieux remparts, digues neuves !
 Nous ne sommes plus les lents fleuves
 Aux fertiles stagnations ;
 Nous sommes des fléaux sur l'aire,
 De lourds messagers de colère,
 Des poids de malédictions !

Nous n'avons plus de noms ! — Les plaines
 Confondent nos cours et nos bords.
 Pour fuir nos immensités pleines,
 Les coteaux seuls offrent des ports.
 Atteignant l'horizon pour borne,
 Sous un niveau mobile et morne,
 Aussi loin que l'effroi peut voir,

Aux pleurs d'une foule attérée,
 Nous changeons l'heureuse contrée
 En océan de désespoir!

IV.

PREMIER FLOT.

- « J'ai descellé le seuil où priaient les aïeux;
 » Aux vieux gonds arrachant leur porte,
 » Avec les murs, témoins de ces âges pieux,
 » J'ai pris ces souvenirs où s'attachaient les yeux,
 » Et dans l'oubli je les emporte!
- » Des greniers, s'effondrant sous les boisseaux comblés,
 » Broyant la poutre condamnée,
 » Jusqu'à leur dernier grain j'ai dispersé les blés!
 » Sous d'impuissants regards, de détresse accablés,
 » J'entraîne le pain d'une année. »

SECOND FLOT.

- « J'ai dépouillé les champs de leur éclat fleuri,
 » J'ai fauché les maïs en herbe;
 » D'un limon corrupteur, par ses levains aigri,
 » J'ai brûlé jusqu'au sol la racine, et flétri
 » L'espoir de la future gerbe! »

TROISIÈME FLOT.

- « Moi, j'ai fait mieux encor. — Sillons où j'ai passé,
 » Vous ne verrez plus la charrue!
 » J'ai, d'un sable infertile, à couches entassé,
 » Non couvert, mais, — ô deuil! à jamais remplacé
 » La terre même disparue! »

QUATRIÈME FLOT.

- « Vous avez englouti des richesses d'un jour,
 » Détruit de fragiles demeures,

- » Moi, j'ai surpris vivant le maître du séjour,
- » Au laboureur courbé sur son dernier labour,
- » J'ai dit : — Suis moi, pour que tu meures ¹ ! —
- » Ici, j'ai réuni deux amants, que la Mort,
- » Mieux que l'amour, rendra fidelles !
- » Ailleurs, j'ai séparé, par un barbare effort,
- » Deux cœurs, dont l'un pour l'autre, — ô coups railleurs
- » Aura des larmes éternelles ! » [du sort ! —

CINQUIÈME FLOT.

- « Moi, je n'ai rencontré, sur terre, aucun vivant.
- » Balayés par vous, tous les êtres
- » Avaient fui sous la peur comme le sable au vent.
- » Alors j'ai défriché, — de mon levier mouvant ; —
- » La terre où dormaient les ancêtres !
- » Secouant au chevet les cadavres surpris
- » Dans leurs ténèbres cavernes,
- » J'ai décloué les joints des funèbres lambris,
- » Et le soleil verra leurs blanchâtres débris
- » Sécher aux branches limoneuses !
- » L'enclos sacré n'est plus qu'un livide chaos ;
- » Ainsi le portait la sentence :
- » — Ma droite en les comptant dispersera leurs os :
- » Jusque dans les sommeils du suprême repos
- » Je poursuivrai leur existence ! »

TOUS.

- « Les hommes nous raillaient!... leur sacrilège essor
- » Ne connaît pas de saint obstacle ;

¹ A Trélaze, près d'Angers, des *faucheurs*, surpris par l'impétueuse irruption des eaux, ont disparu dans des courants improvisés.

- » Nous n'étions plus pour eux qu'un splendide décor!
 » Nos cent cinquante jours, dont tout frémit encor,
 » Se changeaient en riant spectacle !¹
- » Renversons de l'orgueil les fragiles états.
 » Sous l'œil du Maître qui nous juge,
 » Mieux que sur leurs tréteaux, — parodiques essais, —
 » Jouons, — acteurs plus grands, plus terribles, plus vrais, —
 » Une des scènes du déluge! »

V.

Scène.

Subit, poignant, désespéré,
 Portant au loin l'horreur de l'angoisse dernière,
 Un cri part. — Sur un toit, de vertige entouré,
 Une tribu groupée, appelle, prisonnière...

Un craquement constant et sourd
 Sous les genoux tremblants s'est déjà fait entendre,
 Pour ses supports minés le poids était trop lourd,
 L'eau convoitait sa proie et s'indignait d'attendre...

Tous disparaissent à la fois
 Dans le gouffre affamé dont le cratère s'ouvre,
 Et cet immense cri, fait de toutes leurs voix,
 S'éteint dans le remous qui bouillonne et les couvre...

Un homme, — un seul! — revient à flot,
 Son bras nerveux et nu sur la vague s'allonge,
 Il cherche où sont les siens, appelle un matelot,
 Et ne voyant personne, il se retourne, il plonge,

Remonte encore, — toujours seul! —

¹ A cette époque, l'Ambigu donnait tous les soirs la pièce intitulée : *Le Déluge*.

Redescend dans l'abîme, en sonde les mystères,
Fouille les plis glacés du mobile linceul,
Et renonce... le sang figé dans les artères! —

Il pense à lui-même... trop tard!
Ses membres sont raidis, sa force est dépensée,
Le frisson vient, la peur altère son regard,
Un éblouissement alourdit sa pensée,

Et n'ayant plus ni volonté
Ni désir d'épuiser la lutte abandonnée,
Il se résigne, et livre à la fatalité
Une chose sans nom qui suit sa destinée.

Ce front décomposé, jauni,
Des affres de l'esprit garde le sceau livide;
On y peut lire encor le grand combat fini;
Et l'hydre a pour butin la masse inerte et vide.

Attendus par l'immensité,
Silencieusement, se hâtant dans leur voie,
Voguant vers l'Océan ou vers l'Éternité,
L'âme et le corps disjoints vont où Dieu les envoie.

A distance en vain rassemblés,
Méfians de ces bords qu'un cours secret ravine,
Les peuples sont muets, — les bras, les pieds scellés,
Et regardent passer la justice divine!

VI.

Ah! spectacle lugubre et désolant! — tout voir
Du rivage, — et sentir son néant, ne pouvoir
Sauver ces lentes agonies!
Amour! Pitié! Courage! Humanité! Devoir!
Mots stériles... Les flots montent, pleins d'ironies!

Ils vont, grondants et fiers, à leur but inconnu.
 Qui peut savoir le deuil dans leurs flancs contenu?
 Qui, — pendant la nuit triste et sombre, —
 Les ayant écouté longtemps, — n'est revenu
 Le front terrifié de visions sans nombre?

Quels supplices sans noms, — ignorés et soufferts!
 Que d'adieux éternels par ces clameurs couverts,
 Que de mains en silence étreintes!
 Que de bras embrassés éperdûment ouverts,
 De volontés de vivre à renoncer contraintes!

Impassibles, suivant leur élan désastreux,
 Les flots passent toujours, — ne se disant qu'entre eux
 Ces drames secrets et terribles,
 Ces douleurs sans témoin, ces yeux ternes, vitreux,
 Et ces cheveux dressés par les tranes horribles!

VII.

Fureur opiniâtre! Effroyable tableau!
 On fait la part du feu, mais il faut tout à l'eau.
 Dans un cercle sauveur on circonscrit la flamme,
 Le tison prisonnier s'éteint dans un îlot.
 Mais nul effort humain ne peut borner le flot.
 Du souverain courroux on sent qu'il porte l'âme!

L'eau! de l'orgueil de l'homme étrange châtiment,
 L'eau résiste et poursuit! — C'est le libre élément
 Dont le ciel règle seul le régime suprême!
 Dieu de le contenir s'est réservé le soin;
 Dieu seul encor lui dit : — « Tu n'iras pas plus loin! » —
 S'il le retient d'un geste, il le lance de même!

Va! reprends des projets sur l'obstacle échoués!

Rêve des plans meilleurs, à leur tour déjoués,
 Science vaniteuse, Impuissance infinie!
 Puis, vienne un jour d'orage arracher ton bandeau,
 Et soudain, nous verrons, dans quelques gouttes d'eau.
 Comme leare aveuglé s'abîmer ton génie!

Calculs anéantis par les événements,
 A quoi bon relever ces vains endiguements!
 Il pleut; — le fleuve gonfle, envahit l'étendue,
 Couvre un travail géant comme on efface un trait;
 Et le granit dissous s'affaisse et disparaît
 Dans un trop-plein subit fait de neige fondue!

Tableau.

Que font dans l'ombre, au loin, ces sinistres lueurs?
 Pour qui, sans le soleil, ces hâtives sueurs?
 Ces fantômes courbés sous des torches funèbres?
 Pourquoi d'un peuple entier ce labeur surhumain?
 Ah! c'est qu'un grand danger menacera demain,
 Et que la Loire énorme enfle dans les ténèbres!...

A hausser un niveau que l'onde affleure et suit,
 Trois mille travailleurs s'acharnent jour et nuit;
 Un lac monte, et l'assiège avec ses vagues bleues.
 Tout à coup, — sous l'effort sourd et persévérant,
 Le mur crève, la brèche éclate; — et le torrent
 Du pays consterné court inonder vingt lieues!...

Terne, trouble, plombée, une nappe s'étend;
 Son œuvre dans ses flancs pleine et morne s'entend.
 L'œil voit de l'eau, du ciel, des toits, des mains penchées,
 Des échelles, des mâts, des bouts de peupliers,
 Un océan qui marche en roulant des halliers,

Et dont le lit est fait de récoltes couchées
 Que sondent en pleurant de pâles bateliers!

VIII.

Cependant, le courroux qui menaçait Ninive
 Voit des justes encore et semble s'oublier.
 Il ne veut pas la mort du pécheur, — mais qu'il vive,
 Et que son vaste orgueil dans une foi plus vive
 Vienne, front bas, s'humilier.

De l'épreuve indulgente il a fixé le terme;
 Il dit au Châtiment : — « Là tu t'arrêteras! » —
 Le fleuve dans ses bords lentement se renferme,
 La mer sous le soleil redevient terre ferme,
 Le courage renaît aux bras!

Ces maux dans la pitié vont trouver un refuge :
 Tu montres l'olivier, Chrétienne Humanité!
 Voici qu'à l'horizon de ce nouveau déluge,
 Brille, — apportant l'espoir, et le pardon du Juge, —
 L'arc-en-ciel de la Charité.

D'Angers à Nantes. — Juin 1856.

FAITS

POUR SERVIR A LA PHYSIOLOGIE DE LA VIGNE;

PAR J.-P. COUERBE.

CONSTITUTION DES EAUX DU SOL.

Mes recherches sur la *Physiologie de la vigne* exigent la connaissance exacte de la *constitution des eaux du sol*. J'ai donc dû, avant de publier la suite de mes expériences, faire avec un soin tout particulier l'analyse de ces liquides.

Par la composition de l'eau dont s'imbibent les plantes en effet, on doit expliquer l'origine et la formation de la sève, car celle-ci ne peut être que de l'eau du sol plus ou moins *organisée*; de telle sorte, que la sève des végétaux livrée à sa décomposition spontanée doit, à quelques différences près, se reconstituer en *eau du sol*.

C'est pour apprécier et me rendre compte de ces diverses métamorphoses, que j'ai étudié l'eau qui filtre au sein de la terre végétale du lieu où je fais mes expériences, celle qui séjourne plus ou moins longtemps dans le sous-sol, celle de sources plus profondes qui s'élève par capillarité jusqu'aux racines.

Les matières salines de l'eau ne sont pas les seules qui m'ont captivé ; je me suis également occupé de l'étude des matières organiques qui les accompagnent.

Généralement, on considère comme de l'albumine la substance azotée qui se dépose avec les carbonates terreux pendant l'évaporation des eaux ; je doute pourtant que des recherches bien nettes aient été faites pour le démontrer. Doit-on dès lors considérer comme de l'albumine une substance précipitable par la chaleur, par cela seul qu'elle donne de l'ammoniaque quand on la brûle ? Sûrement non. De nouvelles recherches devenaient donc indispensables pour nous éclairer à l'égard de ces matières.

La composition de l'albumine a été déduite par divers savants d'un très-grand mérite : MM. Gay-Lussac et Thénard, Prout, Dumas et Cahours, Wurtz, Mulder, etc., s'en sont occupés successivement, et leurs résultats se confondent à peu de chose près.

L'albumine de l'œuf, abstraction faite du soufre qui s'y trouve dans le rapport de 2 p. 400 environ, se compose, d'après Gay-Lussac et Thénard, de :

Carbone.....	52,88
Hydrogène.....	7,54
Azote.....	15,70
Oxygène.....	25,88

Ces résultats conduisent très-exactement à la formule :



Lieberkuhn, partant de la constitution des albumina-

tes, donne à l'albumine la formule $C^{134} H^{113} O^{34} A_2^{18}$, qui est à peu près le double de celle que j'ai calculée des résultats de Gay-Lussac et Thénard. Je néglige le soufre pour mieux comparer.

L'albumine végétale, qu'on aurait pu supposer un peu différente de l'albumine animale, a fourni à MM. Dumas et Cahours une composition presque identique; la différence, qui porte seulement sur le carbone, se trouve dans la limite des erreurs possibles, quand on songe surtout à l'extrême difficulté d'obtenir d'une pureté sans reproches les produits incristallisables.

La quantité que j'ai recueillie de substances organiques par l'évaporation de plusieurs centaines de litres d'eau, m'a permis de formuler la composition élémentaire des principales, et d'assigner ou de présumer leur état dans les eaux.

Mes recherches ayant principalement pour but d'établir un rapprochement entre la composition de l'eau du sol et celle de la sève décomposée spontanément au contact de l'air, je présenterai dans un autre Mémoire la constitution de la sève ainsi transformée, afin de nous fixer sur la métamorphose de l'eau en sève, et en produits subséquents par l'acte de la végétation.

Les analyses qui font la substance de cette dissertation ont été obtenues à l'aide de méthodes simples qui me sont particulières, et avec lesquelles je me suis familiarisé. Les résultats ont été contrôlés par une expérience spéciale que la théorie vient corroborer. Toute analyse de cette importance qui n'est pas suivie d'une épreuve de contrôle ne doit inspirer aucune garantie

en ce qui touche le rapport des principes constitutifs des eaux. Tous les jours pourtant on publie des travaux de cette nature entachés de cette négligence; semblables à des recettes mensongères, ces compositions sont inscrites même sans données principales; de telle sorte qu'il est impossible de vérifier les calculs, d'estimer la valeur des résultats et d'apprécier la sagacité de l'observateur. Cette manière d'écrire la science dans un Mémoire de faits nouveaux ne saurait être trop blâmée, parce qu'elle n'est d'aucun profit pour l'enseignement et qu'elle peut faire naître des doutes sur l'exactitude des résultats. Je ferai donc en sorte d'éviter ce défaut, en plaçant le lecteur dans la possibilité de vérifier mon travail et de relever les erreurs qui pourraient s'y être glissées.

Les divers nombres qui ont servi de base à mes calculs sont :

Coefficient de dilatation des gaz... 0,00567

Poids de 1 cent. cub. d'azote.. 0^{gr}0012562

— 1 — d'ac. carb. 0,004977

ÉQUIVALENTS.

Carbone.....	75
Oxygène.....	100
Hydrogène.....	12,5
Azote.....	175
Chlore.....	445
Acide carbonique.....	275

Acide nitrique.....	675
— sulfurique.....	500
Soude.....	587
Potasse.....	590
Magnésie.....	250
Chaux.....	550
Baryte.....	958
Chlorure de sodium.....	750
— de potassium.....	955
— de magnésium.....	595
Carbonate de soude.....	662
— de potasse.....	865
— de magnésie.....	525
— de chaux.....	625
— de baryte.....	1255
Nitrate de soude.....	1062
— de potasse.....	1265
— de magnésie.....	925
— de chaux.....	1025
Sulfate de soude.....	887
— de potasse.....	1090
— de magnésie.....	750
— de chaux.....	850
— de baryte.....	1458

§ 1^{er}.**Eau filtrant au sein de la terre végétale.**

A la suite d'une pluie de printemps, et après que la surface du sol fut sèche d'eau apparente, une cavité de 50 centimètres de profondeur fut pratiquée au milieu

d'une pièce de vigne dont le fond était argileux; l'eau qui macérait le terrain suinta aussitôt en se réunissant dans la cavité, qui pouvait contenir 45 litres. Toutes les vingt-quatre heures, on creusait un nouveau réservoir, afin d'obtenir un liquide toujours pur d'altération, ayant remarqué que l'eau du sol des vignes, par une exposition à l'air trop prolongée, perdait de sa saveur, un peu analogue à celle de la sève de vigne. Par ces soins, l'eau, après filtration, pouvait être soumise avec confiance aux évaporations ménagées.

C'est sur un pareil liquide et sur une quantité de 400 litres d'abord que j'ai expérimenté de manière à obtenir les produits fixes. On en verra plus loin les résultats, après l'examen des gaz contenus dans cette eau.

GAZ.

500 centim. cubes d'eau ont donné, à l'aide d'un appareil convenable et par une ébullition suffisamment prolongée :

Gaz.....	48 cent. cub.
à + 44° pression 0,760	—
La potasse en a absorbé..	5 —

On a donc :

Air.....	45 —
Acide carbonique.....	5 —

L'air, analysé avec beaucoup de soin par le phosphore, a fourni pour résultats :

Azote.....	70
Oxygène.....	50

précisément le rapport qui se trouve dans l'air de la sève.

Plus loin je ferai quelques observations au sujet de l'analyse de l'air par la combustion vive du phosphore.

Pendant l'extraction des gaz, il s'est déposé sur la paroi intérieure du ballon :

0^{sr}040 carbonate calcaire.

exigeant pour se transformer en bi-carbonate 17,60 d'acide carbonique. On a obtenu 5 cent. cubes de ce gaz, qui à 0° pèsent 9,40, un peu plus de la moitié de 17,60 que donne la théorie; ce qui doit être, en raison d'un peu de carbonate de magnésie qui accompagne le carbonate de chaux. Le sel terreux déposé se trouvait conséquemment à l'état de *sesqui carbonate* dans le liquide.

Nous verrons dans d'autres paragraphes que l'eau du sous-sol et de sources renferment assez d'acide carbonique pour transformer les carbonates, qui se précipitent par l'ébullition, en *bi-carbonates*.

RÉSULTATS D'ÉVAPORATIONS.

	1 ^o	2 ^o	3 ^o
Eau.....	20 litres.	50 litres.	50 litres.

Obtenu :

Prod. insoluble.	4 ^{sr} 250	6 ^{sr} 500	10 ^{sr} 350
soluble. . .	4, 085	4, 600	2, 650
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	5 ^{sr} 555	7 ^{sr} 900	15 ^{sr} 200

Ces résultats donnent pour 4 litre :

Produit insoluble.....	0,211
— soluble.....	0,054

L'eau soumise aux expériences était parfaitement limpide, d'une densité de 1,0005.

Les évaporations ont été faites dans de grands plats en porcelaine, de la contenance de 4 lit. 1/2; ces vases, que je recommande, conviennent parfaitement dans ces recherches; ils me paraissent préférables aux capsules, parce qu'ils sont plus commodes et moins coûteux. Par leur forme, leur épaisseur, ils constituent des vases évaporatoires parfaits. Avec cinq plats de la contenance que j'indique, on peut évaporer de 15 à 20 litres d'eau par jour, à la température de 80 à 90° centigrades.

Il n'est pas toujours facile de détacher les dernières portions de carbonates terreux qui adhèrent assez fortement aux vases; aussi, comme vérification, avons-nous l'habitude de faire une expérience sur 400 cent. cubes de liquide dans une capsule légère, de la contenance de 25 cent. cubes. La pesant avant et après l'expérience, et multipliant par 40 le résultat, on a exactement le produit d'un litre, et en quelques heures on est satisfait.

La quantité de produit obtenue, qui est de 26^{sr}500, permet de revoir et de varier les expériences de manière à être mieux fixé. Je ne pense pas, d'ailleurs, que l'on puisse se former une idée bien nette de la na-

ture des matières organiques contenues dans les eaux en n'opérant que sur deux ou trois litres de liquide, et il n'est pas plus permis de négliger ces matières aujourd'hui que les substances salines qui les accompagnent; car elles jouent probablement un rôle tout aussi important que les sels dans l'accroissement des plantes et dans la formation d'autres êtres qui habitent le sein des eaux? sans compter que c'est peut-être par leur concours que l'azote s'organise dans les végétaux...

En outre des produits que je viens de signaler, on obtient constamment, vers la fin de l'expérience, nageant dans un liquide jaunâtre, des flocons chevelus insolubles dans les acides, que je décrirai brièvement au troisième paragraphe.

PRODUIT SOLUBLE.

Ce produit est d'une couleur roussâtre, légèrement alcalin, répandant une odeur de lessive lorsqu'on concentre sa dissolution. Chauffé comme pour le dessécher fortement, il dégage une odeur particulière un peu analogue à celle de l'urine qu'on évapore.

Par le contact d'un acide, sa dissolution aqueuse laisse déposer quelques légers flocons organiques bruns, et le mélange acquiert une odeur de bois de chêne; si on chauffe après cette addition, l'odeur urineuse dont je viens de parler ne se manifeste plus. La trop petite quantité de matière m'a empêché de pénétrer ce phénomène.

Par quelques essais, j'ai pu me convaincre que le produit soluble renferme :

des chlorures,
 — nitrates,
 — carbonates,
 — sulfates;
 de la potasse,
 — magnésie, etc.

Par la destruction à l'air libre de la matière organique, le produit se transforme en un sel blanc, soluble presque en totalité dans l'eau. L'expérience a donné :

100	=	78
50	=	59,5
80	=	62,5

Ces rapports sont constants. Ce sel perd 22 p. 100 par son incinération. Quelques légères scintillations qui se manifestent dès le début de la combustion, indiquent la présence de *nitrates*. Le dégagement de traces de *chlore* par l'acide sulfurique indique encore un mélange de *nitrate* et de *chlorure*.

Par la calcination du produit, il est impossible de connaître le rapport exact des carbonates alcalins existant primitivement dans le sel; attendu que s'il renfermait des sels organiques, ils produiraient des carbonates avec leurs bases. Les nitrates disparaîtraient également et donneraient des carbonates par le concours des matières organiques. Il est donc indispensable de faire des expériences sur le produit directement.

J'avais d'abord pensé qu'en traitant la solution par le nitrate de baryte, on précipiterait d'une manière constante les acides sulfurique et carbonique combinés à la baryte; mais non-seulement la précipitation du carbonate est incomplète, il se mêle encore une quantité variable de matière organique qui complique les résultats. En effet, le précipité incinéré m'a donné des rapports tellement différents, qu'il ne m'a pas été possible de prendre une moyenne de trois expériences.

Dans cet embarras, j'ai eu recours à d'autres moyens; et d'abord à celui qui donne le volume du gaz carbonique. Voici le résultat :

Température 18°. Pression 0,765	
Produit employé.....	0 ^{gr} 094
Gaz obtenu.....	2 ^{cc} 8
qui deviennent à 0° 76 pression...	2,642
pesant.....	0 ^{gr} 00525

Ces résultats donnent p. 100 de sel :

Acide carbonique.....	0 ^{gr} 005744
-----------------------	------------------------

produisant

Carbonate de potasse.....	0 ^{gr} 01805
---------------------------	-----------------------

L'expérience a été faite sur le mercure dans un tube divisé en 1/10^e de cent. cubes. La décomposition s'opérait par l'acide chlorhydrique étendu de deux tiers d'eau. Un demi cent. cube de ce liquide était plus que suffisant pour compléter la dissolution et la décomposition.

La colonne de liquide était comptée comme gaz. La tension de la vapeur a été négligée.

ANALYSE DE CE PRODUIT PAR L'ALCOOL.

Produit soluble.....	400
L'alcool a dissous.....	65
Résidu.....	57

SOLUTION ALCOOLIQUE.

Le produit primitif contenant des *chlorures*, des *nitrates*, des *sulfates* et des *carbonates*, j'ai eu pour but, en le traitant par l'alcool, de séparer les *chlorures* et les *nitrates*, des autres sels.

La solution était légèrement colorée par de la matière organique. On l'a évaporée dans un creuset de platine et faite déflagrner, étant facile, par le carbonate formé, d'apprécier la proportion du nitrate. Par cette incinération, les 63 milligr. dissous se sont réduits à 54, résultant en un sel parfaitement blanc. Cela donne 12 de perte, provenant de la matière organique et des éléments nitriques.

Le produit salin obtenu repris par l'eau s'est dissous, moins un dépôt blanc pesant 2 milligr., qui n'était que du *carbonate de magnésie*, reconnu à ces signes : dissous dans quelques cent. cubes d'eau légèrement acidulée, il y a eu effervescence, et la potasse caustique a donné lieu à un précipité blanc, floconneux, immédiatement soluble dans le chlorure d'ammonium.

Séparée de ce léger dépôt magnésien, la solution ne contenait ni chaux ni magnésie; précipitée par le nitrate de baryte, pour apprécier le carbonate dérivant du nitrate, elle a donné :

Carbonate de baryte 42

correspondant à

6,44 carbonate de soude

et à

40,55 nitrate de soude,

en admettant la soude pour base : ce que les nombres vérifieront plus loin.

La nouvelle solution, séparée du dépôt barytique, placée dans un flacon convenable et légèrement acidulée par l'acide nitrique, éprouvée par une solution de nitrate d'argent titrée, dont chaque cent. cube correspondait à 4 milligr. de chlore, en a saturé 26 cent. cubes, indiquant conséquemment 26 milligr. de chlore et à :

42,84 chlorure de sodium.

$$42,84 + 2 \text{ carb. mag.} + 6,44 \text{ carb. sod.} = 51,28.$$

En admettant la potasse pour base, on aurait obtenu 69,29; donc nous avons affaire à des composés sodiques. Ajoutons d'ailleurs, pour lever tous les doutes, que les produits donnaient à peine signe de précipité par le bi-chlorure de platine. D'un autre côté,

15	sulfate de ce produit ont donné
25	sulfate de baryte.
Or,	
25	sulfate de baryte correspondent à
44,96	sulfate de soude.

L'expérience suivante rendra ces résultats encore plus concluants.

Produit soluble.....	50
L'alcool a dissous.....	51
Résidu.....	49

La solution desséchée et le produit déflagré a donné :

Résidu salin.....	25
-------------------	----

contenant le chlorure et le carbonate provenant du nitrate. Par divers traitements alcooliques faits dans le creuset même, on a dissous :

Chlorure.....	20,5
Résidu de carbonate.....	4,5

Cela donne p. 100 :

Chlorure.....	41,0
Carbonates.....	9,0

Le résidu de carbonate se compose de

2 carb. de magnésie déjà signalé,
7 — de soude.

On a trouvé plus haut 6,4 carbonate de soude par la baryte; nous ne sommes donc pas très-éloigné.

Je puis admettre conséquemment, en partant des premiers résultats, que la portion soluble dans l'alcool, dont le poids est de 63 p. 100 de sel soluble, se compose de :

Nitrate de magnésie.....	5,52
— de soude.....	40,55
Chlorure de sodium.....	42,84
Matière organique.....	6,51

Par d'autres résultats non moins importants, dérivant d'une expérience générale, on verra que ces nombres seront vérifiés et contrôlés.

La matière organique qui se présente ici en dissolution dans l'alcool est insoluble dans l'éther. Je la considère comme de l'*ulmine*; peut-être se trouve-t-elle à l'état d'*ulmate*, ce qui expliquerait sa solubilité dans l'eau. Il ne m'a pas été possible d'en faire une étude suffisante, encore moins de l'analyser.

RÉSIDU INSOLUBLE DANS L'ALCOOL.

Ce produit, qui se trouve dans le rapport de 37 p. 100, est d'une couleur jaune et se compose :

- 1° D'une matière org. azotée,
- 2° De sulfate de potasse,
- 5° De carbonate de potasse.

Son incinération détruit facilement la matière organique, en produisant du gaz ammoniacal sensible au papier de tournesol rougi, humecté et placé à la surface du creuset.

Pour apprécier le rapport de ces diverses substances, j'ai incinéré le produit, qui s'est réduit :

à	27
Perte en matière organique.....	40

La masse saline a été saturée par l'acide acétique, qui a transformé le *carbonate* en acétate avec effervescence, et que j'ai séparé, après dessiccation, du *sulfate* par l'alcool. Le résidu, qui pesait 0^{sr}009, précipitait abondamment par le bi-chlorure de platine et le nitrate de baryte. C'était du *sulfate de potasse*.

La portion dissoute dans l'alcool, desséchée et reprise par l'eau, précipitait également par le bi-chlorure de platine, attirait puissamment l'humidité de l'air à la manière de l'*acétate de potasse*.

Dosant maintenant le carbonate de potasse par différence, puisque nous n'avons affaire qu'à un composé de deux sels, on a $27 - 9 = 18$.

Cette expérience est satisfaisante, car on doit se rappeler que dans un essai préliminaire, et par le volume du gaz carbonique, la quantité obtenue correspondait précisément à 48,05 carbonate de potasse, le gaz s'appliquant à cette base.

Encouragé par ces résultats, j'ai voulu les vérifier par une autre épreuve non moins sûre. Pour cela, j'ai incinéré la même quantité de résidu, = 37, qui s'est réduite à 27, comme dans le premier cas; sa solution dans l'eau précipitée par le nitrate de baryte, a donné :

Précipité barytique.....	58
--------------------------	----

L'eau hydrochlorique, en dissolvant le carbonate, fa réduit, après lavages suffisants,

à..... 42

Cela donne :

Carbonate de baryte..... 26

Sulfate de baryte..... 42

sels et nombres qui correspondent à :

Carbonate de potasse..... 18,24

Sulfate de potasse..... 8,97

nombres trop forts de 0,47, mais suffisamment rapprochés des résultats précédents.

Je conclurai de ces divers essais que le carbonate de potasse existe naturellement; que c'est à sa présence que le produit doit ses propriétés alcalines, et que la portion insoluble dans l'alcool, qui est de 37 p. 100, se compose, en nombres ronds, de :

Carbonate de potasse..... 48

Sulfate de potasse..... 9

Matière organique azotée..... 40

La matière organique renferme une assez forte proportion d'azote, et possède quelques propriétés de l'*acide crénique*. Si elle n'est pas soluble dans l'alcool, c'est qu'elle est probablement combinée à des traces d'alcali. On sait que les *crénates* sont insolubles dans l'alcool. Ne pouvant, faute de matière, l'étudier suffi-

samment ici, j'y reviendrai au paragraphe de l'eau du *sous-sol*, où cette substance se trouve en plus grande quantité combinée à la magnésie et au sulfate de chaux, qu'elle rend plus soluble.

Une expérience spéciale a été faite dans le but de vérifier, de contrôler tous les nombres déduits des essais précédents. La voici :

400 de sel soluble se sont réduits par l'incinération à 78,5. Ce produit sulfatisé a donné :

Sulfate chauffé au rouge..... 97

Dissous dans l'eau et décomposé par le nitrate de baryte, on a obtenu :

Sulfate de baryte..... 148

Trois expériences ont amené des résultats parfaitement identiques.

Eh bien ! si nous transformons par le calcul les divers membres de l'analyse en sulfate de leur base, puis en sulfate de baryte correspondant, on doit, si l'analyse est exacte, retrouver les nombres ci-dessus. En effet,

	Analyse.	Sulfates.	S. de baryte.
Chl. sodiq....	42,84	55,42	85,55
Nit. mag.	5,52	2,85	5,55
— sodiq....	40,55	8,65	44,77
Carb. potasse.	48,24	22,87	50,59
Ŝulf. potasse..	9,00	9,00	42,05
	<u>85,95</u>	<u>96,77</u>	<u>148,47</u>

En remplaçant les nitrates par les carbonates cor-

respondants qu'on obtient par la calcination du sel, on a 78,52 pour 78,5 obtenus par l'expérience, 96,77 sulfate pour 97, enfin 148,47 sulfate de baryte pour 148, rapports qui ne laissent rien à désirer.

Cette méthode de contrôle, que je recommande aux analystes, est tellement exacte, que si j'obtiens une différence de plus d'un 1/2 milligr. dans le sulfate de baryte, je ne néglige jamais de recommencer l'analyse.

On n'obtient pas toujours les sels isolés comme je viens de les rencontrer; ils se mêlent souvent, suivant la température, en réagissant les uns sur les autres. C'est ainsi que le chlore, comme on le verra plus loin, se partage quelquefois sur la soude et la potasse, de manière à donner deux chlorures et à compliquer l'analyse. Mais dans le plus grand nombre des cas j'ai trouvé le chlore combiné au sodium, et je le calcule toujours ainsi quand ces deux corps se saturent dans le produit.

Quoi qu'il en soit, nous concluons des expériences précédentes que la portion soluble de l'eau du sol contient p. 100 :

Chlorure de sodium.....	42,84
Nitrate de magnésie.....	5,52
— de soude.....	10,55
Matière ulmique.....	6,54
Carbonate de potasse.....	18,24
Sulfate de potasse.....	9,00
Matière crénique azotée.....	9,76

Cette formule offre une particularité : c'est la présence du nitrate de magnésie avec le carbonate de po-

tasse, qui devrait donner naissance à du carbonate de magnésie. Le fait existe cependant, et je l'attribue à la matière organique qui s'oppose, à n'en pas douter, à la réaction des deux sels. On verra, dans une autre analyse, qu'une combinaison analogue rend soluble, presque en toute proportion dans l'eau, le sulfate de chaux, qui n'est soluble, comme l'on sait, que dans le rapport 4/500 environ.

4 litre d'eau du sol contenant 0^{sr}054 de matières solubles, sa composition devient en milligrammes environ la moitié des résultats que je viens d'obtenir. Je l'établirai plus loin dans un tableau général.

PRODUIT INSOLUBLE.

Cette portion de l'eau du sol est d'une couleur rousâtre. Des essais préliminaires n'y ont dénoté que de la *chaux*, de la *magnésie* à l'état de *carbonates*, de la *matière organique*, de l'*oxyde de fer* et un *produit siliceux*. Son analyse n'a donc pu présenter de difficultés. J'ai opéré sur 0^{sr}500 pour apprécier la silice et l'oxyde de fer, et sur le 1/10 de cette quantité pour le dosage de la chaux et de la magnésie. En opérant ainsi :

Produit..... 0^{sr}500

Traité par l'acide chlorhydrique étendu, j'ai obtenu une dissolution très-légerement colorée et un produit siliceux, grisâtre, se séparant et se précipitant à la ma-

nière d'une substance coagulée. De là deux produits :

- 1° Un chlorure,
- 2° Un résidu siliceux.

CHLORURE

Cette solution renferme la chaux, la magnésie, des traces de matière organique et d'oxyde de fer. On l'a additionnée d'ammoniaque et d'un peu de chlorure d'ammonium¹; l'oxyde de fer s'est précipité. Par la chaleur du bain-marie, le précipité ferrique, d'abord léger et floconneux, a pris de la cohésion et s'est aggloméré au fond du tube par le repos. On a décanté le liquide transparent, lavé le précipité, qu'on a porté dans le creuset de platine en l'aspirant avec une pipette. Desséché, chauffé au rouge,

Son poids était de 2 mill. $\frac{1}{2}$.

Les solutions réunies ont été ramenées au volume de 26 cent. cubes.

2 cent. cubes de cette dissolution représentent conséquemment 50 milligr. de sel terreux. Cette quantité m'a toujours paru suffisante pour la détermination de la chaux et de la magnésie, que j'obtiens par sulfatation, parce qu'il est plus facile de maîtriser l'expérience

¹ Le chlorure d'ammonium, ajouté pour éviter la précipitation d'une partie de la magnésie, devient inutile si le chlorure est acide.

et les lavages dans le creuset, où toutes les opérations se pèsent et se calculent. Le chlorure d'ammonium qui se trouve dans la dissolution, après la précipitation de l'oxyde ferrique, n'entrave nullement l'analyse, ce sel étant volatil.

On prend donc 2 cent. cubes de la dissolution calcaire, et on la dessèche en la chauffant convenablement. La petite masse saline que l'on obtient n'est qu'un mélange de chlorure de calcium et de magnésium, entièrement soluble dans l'alcool, ce qui indique l'absence du sulfate de chaux. On a sulfatisé et chassé l'excès d'acide par la chaleur, puis porté le sulfate au rouge à la lampe d'émailleur. On a obtenu :

Sulfate..... 60,5

On l'a traité par 4 cent. cubes d'eau dans le creuset même, en élevant la température. Après refroidissement de quelques heures, le liquide, décanté dans un petit tube gradué, occupait 3 1/2 cent. cubes. Le creuset, desséché et chauffé au rouge, a accusé une perte de 45 milligr., perte représentée par le sulfate de magnésie et *une certaine quantité de sulfate de chaux*.

Par un grand nombre d'expériences de ce genre, je me suis assuré qu'il se dissolvait 4 1/2 milligr. sulfate de chaux par chaque cent. cube d'eau. C'est donc dans l'espèce 5 milligr. sulfate de chaux qui ont accompagné le sulfate de magnésie. Dès lors on tire :

45 — 5 = 40 sulfate de magnésie,
et 60,5 — 40 = 20,5 sulfate de chaux.

Transformant ces résultats en carbonate, on a :

50,5 sulfate de chaux = 57,25 carbonate
 40, — de magnésie = 7,00 carbonate :

Cela donne p. 100, avec l'oxyde de fer :

Carbonate de chaux.....	74,5
— de magnésie.....	44,0
Oxyde de fer.....	0,5
Matière organique.....	4,0

La matière organique qui se trouve ici en dissolution dans les chlorures, a été évaluée par défaut. Elle est azotée, ne dégage point d'ammoniaque par la chaux caustique avant l'action de l'acide hydrochlorique; mais par cet acide elle se transforme en *ammoniaque* et en une *matière soluble*, précipitable sans azote par les sels de plomb. C'est donc une substance analogue aux *amides*. Nous en reparlerons plus tard.

RÉSIDU SILICEUX.

Ce produit est grisâtre, insoluble dans l'eau, les acides et la solution de potasse. C'est un corps organisé à la façon des os; c'est-à-dire que la matière organique est combinée à la silice, comme l'osséine l'est au phosphate et au carbonate de chaux.

Son poids était de.....	0,055
Après son incinération.....	28
Perte en matière organique....	7

La silice était légèrement rouilleuse. Par l'acide chlorhydrique étendu de $\frac{2}{3}$ d'eau j'en ai séparé l'oxyde de fer ; après décantation et lavages, la silice s'est montrée d'un très-beau blanc.

Son poids était de.....	27
Perte en oxyde de fer.....	4

Il a été facile de s'assurer, par les réactifs du fer, que la dissolution acide contenait réellement l'oxyde indiqué par la perte.

L'oxyde de fer qui se décèle par l'incinération ne doit pas être considéré comme faisant partie constituante de la matière organique, car par l'acide hydrochlorique aidé de la chaleur on en sépare la plus grande partie ; le reste appartient à la silice. D'un autre côté, on verra plus loin que notre eau de source fournit la même substance exempte de fer.

Quant au résidu blanc de silice, on l'a fondu avec du carbonate de soude pour obtenir la silice dans son plus grand état de pureté, en suivant à cet égard les soins et les procédés bien connus. On a eu :

Silice pure.....	25,5
------------------	------

La solution et les eaux de lavages, traitées par l'ammoniaque, ont précipité une matière blanche, gélatineuse, se déposant difficilement, insoluble dans le chlorure d'ammonium, soluble en entier dans la potasse caustique, que je considère comme de l'alumine. On a donc par différence :

Alumine.....	4,5
--------------	-----

Toutes ces opérations se passent dans un creuset de platine de la contenance de 40 gram. d'eau. Pesant constamment les résidus dans le creuset même, les erreurs deviennent à peu près nulles si les soins sont observés.

D'après ces expériences, le résidu siliceux se compose de :

Silice.....	25,5
Alumine.....	4,5
Oxyde de fer.....	4,0
Matière organique azotée.....	7,0

Je formulerai conséquemment la composition du produit terreux carbonaté, sur 100, par :

Carbonate de chaux.....	74,5
— de magnésie.....	44,0
Oxyde de fer.....	0,5
Matière organique soluble.....	4,2
Silice avec trace d'alumine.....	5,2
Substance azotée.....	4,6

Si on jette un coup d'œil sur cette composition, on remarque qu'elle peut perdre par une chaleur rouge :

$$\begin{array}{r}
 40,40 \text{ d'acide carbonique,} \\
 \underline{5,80 \text{ matière organique.}} \\
 45,90
 \end{array}$$

Or, si l'analyse est exacte, 100 soumis à l'incinération doivent se réduire à 54,4, composé de silice, de chaux et de magnésie caustiques. Deux expériences ont donné très-exactement 54.

La matière organique combinée à la silice contient

de l'azote, ce que l'on peut constater en plaçant, pendant sa combustion, un papier de tournesol rougi et humecté à la surface du creuset. Et comme jusqu'à présent cette substance a été confondue avec l'albumine, on me saura peut-être gré des recherches auxquelles je vais me livrer pour en connaître sa composition élémentaire.

35 de résidu siliceux contenant 7 de matière organique, cela donne un rapport assez simple de 20 p. 100. Il est donc facile, en brûlant une quantité connue de ce produit, de connaître la proportion réelle de matière organique. C'est une sorte de capacité de saturation à prendre.

Pour obtenir ce composé siliceux, il suffit de traiter les carbonates terreux qui le renferment par l'acide chlorhydrique étendu, en ayant soin de tenir la solution légèrement acide, et de laver le résidu grisâtre qui se dépose, jusqu'à ce que les eaux de lavage soient insensibles au nitrate d'argent. Dans cet état, on le jette dans un filtre pour le sécher.

La recherche de ce rapport nécessite une balance prompte aux pesées, parce que cette matière absorbe facilement 5 p. 100 d'eau, qui semble nécessaire à sa constitution normale.

Cette propriété, que possède cette substance d'absorber assez rapidement l'humidité dans une proportion constante, ne dépend pas seulement de la matière organique, elle se rattache à l'état globulaire dans lequel se trouve la silice ¹.

¹ Dans un autre travail, je ferai connaître une variété d'*hydrophane* que j'ai obtenue, qui contient 35 0/0 d'eau, qu'elle

Dans l'espèce, 1 gram. de sel terreux produit 0,070 de silice organique; 15 gram. en donnent 1^{sr}050, contenant 0,240 matière organique. Cette quantité est plus que suffisante pour doser le carbone et l'hydrogène, et la moitié de cette quantité pour doser l'azote. Ces rapports correspondent à 100 litres d'eau environ.

AZOTE.

Résidu siliceux..... 0^{sr} 400, contenant
Matière azotée..... 80

Obtenu :

Temp. + 44°, 0^m764 de pression.
Gaz azote..... 4^{cc}5

qui, réductions faites, deviennent à :

4^{cc}154

Cela donne p. 100 de matière organique :

Gaz azote..... 5^{cc}192
Pesant..... 0^{sr}006525

peut perdre par la chaleur pour la reprendre très-exactement en moins de 24 heures, au contact de l'air.

Pendant longtemps, j'ai pris cette substance pour de la *gibbsite* (hydrate d'alumine), qui se compose, comme l'on sait, de

35 d'eau
et de 65 d'alumine.

Ce n'est que par des expériences minutieuses que j'ai pu me convaincre que j'avais réellement affaire à un *hydrate de silice pur*, paraissant globuliforme au microscope.

Le dosage de l'azote a été effectué d'après la méthode de M. Dumas, qui consiste à brûler par l'oxyde de cuivre une quantité connue de matière dans un appareil purgé d'air, appareil que je dispose toutefois d'une manière plus simple et moins fragile que ne le fait M. Dumas. Avant et après l'analyse, j'ai fait passer un courant de gaz carbonique fourni par du carbonate de plomb, placé à cet effet au fond du tube à combustion. Le tube, entouré d'un manchon de fort clinquant, a été chauffé graduellement jusqu'au rouge. Après l'expérience, le mercure est remonté dans le tube conducteur du gaz à la hauteur de 55 cent., et s'y est maintenu, indice d'une bonne construction d'appareil.

Au mélange de matière et d'oxyde de cuivre, j'ai ajouté quelques grammes de carbonate de plomb (du carbonate de cuivre serait préférable); de là une atmosphère de gaz carbonique dans laquelle l'azote se trouvait mêlé et entraîné dans une éprouvette, où il rencontrait une solution de potasse qui en opérant la séparation. La potasse est restée incolore et le gaz sans odeur. L'expérience s'est donc faite dans les conditions les plus favorables pour amener un résultat précis.

CARBONE ET HYDROGÈNE.

Résidu siliceux.....	0 ^{sr} 650, contenant
Matière organique azotée.....	450
Obtenu :	
Acide carbonique.....	485
Eau.....	88

Cela donne p. 400 de matière organique :

A. carbonique.	440,77 = carbone...	58,59
Eau.....	67,69 = hydrogène.	7,54

La détermination du carbone et de l'hydrogène a été obtenue à l'aide d'un système d'appareil très-connu, dans lequel la substance est brûlée et transformée en eau et en acide carbonique. L'eau est reçue dans un tube plein d'amiante ou de ponce sulfurique, et l'acide carbonique dans le tube à boules de Liébig, condenseur ingénieux que l'on peut aisément souffler soi-même. Après l'expérience, le surcroît des deux tubes donne précisément l'eau et l'acide carbonique, et par suite l'équivalent de carbone et de l'hydrogène.

Lorsque les matières sont difficiles à brûler, je fais subir une légère modification aux procédés ordinaires : je place au fond du tube, au lieu d'oxyde de cuivre pur, un mélange de cet oxyde et d'environ 3 grammes d'acide plombique, qui, chauffé à la fin de l'expérience, emplît bientôt tout l'appareil d'oxygène et complète la combustion.

Quoi qu'il en soit, il résulte des données précédentes, que la matière azotée, organisée avec la silice, se compose de :

Carbone.....	58,59
Hydrogène.....	7,54
Azote.....	6,52
Oxygène.....	47,58

Cette composition conduit à la formule $C^{14} H^{16} O^{13} A_z$

qu'il est impossible de faire rentrer dans celle de l'albumine.

Je sais pourtant que des esprits difficiles pourraient, à la rigueur, attaquer la pureté de cette matière et la considérer, par exemple, comme un mélange de 41,60 d'albumine (l'azote répondant à cette quantité), et de 58,44 d'un corps inconnu qui aurait pour formule $C^5 H^8 O^9$. Mais l'objection ne serait pas sérieuse, car l'on conçoit qu'il n'est pas de principe immédiat azoté contenant moins de 46 p. 100 d'azote, et suffisamment riche en carbone, qu'on ne puisse dédoubler de cette façon. Je n'admettrai conséquemment ces sortes de subtilités que sur une expérience décisive, les jeux d'esprit n'étant pas du domaine des sciences exactes.

Je considérerai donc cette matière comme distincte; l'ayant constamment rencontrée dans les eaux, je lui propose la dénomination d'*hydruline*.

La combinaison de l'hydruline avec la silice est très-remarquable; elle constitue une substance véritablement organisée, qui, nouvellement obtenue et vue au microscope, paraît roussâtre, transparente et globulaire, mêlée à quelques filaments irréguliers dérivant d'organisations plus complètes et de même nature. C'est sans nul doute cette matière globuleuse qui donne naissance aux organisations capillaires dont j'ai parlé, et sur lesquelles nous reviendrons. Je distingue cette combinaison physiologique de silice et d'hydruline par le nom de *globulithe*

Reste maintenant à formuler la composition d'un litre d'eau du sol.

La matière azotée qui accompagne les carbonates terreux et que l'acide chlorhydrique dissout, présente, comme je l'ai déjà dit, les caractères d'une *amide*; c'est-à-dire que les acides la transforment en ammoniac qui n'existait pas et en une matière non azotée. Il y a donc quatre substances organiques dans cette eau; savoir: une *matière ulmique*; 2° une *amide*, que j'appellerai provisoirement *hydramide*; 3° une matière crénique; 4° l'*hydruline*. Je placerai ces quatre substances à la fin du tableau.

Le carbonate de chaux qui se dépose par l'ébullition du liquide, comparé à la quantité d'acide carbonique qui se dégage, indique que ce sel est tenu en dissolution sous forme de *sesqui-carbonate*, et que l'excédant de sel terreux reste dissous à la faveur de la masse d'eau et des autres principes tant organiques que salins. Conséquemment, l'eau ne renferme pas d'acide carbonique libre.

Ayant obtenu 0^{sr}019 d'acide carbonique, cela donne 0,406 *sesqui-carbonate de chaux*, en l'appliquant au sel de chaux. Il devient donc facile maintenant de dresser le tableau de la composition de l'eau qui nous occupe. Le voici par ordre d'opérations:

Température de l'eau, = celle de l'air ambiant.

Densité.....	4,0005
Acide carbonique libre.....	0
Air atmosphérique.....	25 cent. cub.
Oxygène.....	5

Chlorure de sodium.....	0 ^{gr} 025
Nitrate de magnésie.....	0, 002
— de soude.....	0, 006
Carbonate de potasse.....	0, 010
Sulfate de potasse.....	0, 005
Sesqui-carbonate de chaux....	0, 106
Carbonate de chaux.....	0, 070
— de magnésie.....	0, 050
Oxyde de fer.....	0, 004
Silice.....	0, 042
Alumine.....	0, 001
Matière ulmique.....	0, 005
— crénique ¹	005
Hydramide.....	0, 008
Hydruline.....	0, 005
	0 ^{gr} 285

0,284 — 49 acide carbonique = 265, trouvés par l'expérience.

§ II.

Eau du sous-sol.

Ce liquide filtrait au travers d'une couche de sable blanc, très-pur, brillant au soleil, contenant à peine des traces de matières organiques, placée sous une légère couche de terre argileuse, déposée elle-même à 50 centi-

¹ Cette matière recevra plus loin le nom d'*acide azocrénique*.

mètres sous la terre végétale. Plus profondément, ce banc de sable prend une teinte brunâtre et présente l'aspect d'un alios désagrégé.

C'est au milieu d'une pièce de trois hectares et sur un point où la vigne, malgré les soins, succombait après quelques années, que j'ai fait pratiquer des travaux coûteux dans le but de connaître la cause de l'infertilité du terrain. Arrivé à 4 mètre de profondeur, une eau un peu louche, légèrement écumeuse, a ruisselé dans la cavité que nous formions par l'enlèvement du sable et de l'argile, tellement qu'après quelques jours de travail je me suis trouvé en présence d'un petit lac de 490 mètres carrés.

L'abondance avec laquelle l'eau se réunissait dans le réservoir m'indiquait que la superposition des couches était accidentée, qu'à peu de distance l'argile bornait l'amas sablonneux, formait comme les bords d'un bassin dans lequel l'eau se réunissait et stagnait. C'est ce que des sondages ont vérifié.

L'analyse de l'eau du sous-sol a été faite d'après les principes que je viens d'exposer. Toutefois, ce liquide présentant une composition un peu différente de l'eau du sol, j'entrerai dans quelques détails utiles.

GAZ.

250 cent. cubes d'eau ont produit :

43,5 de gaz contenant à + 40° et à 0^m768 de pression.

Acide carbonique.....	8
Air.....	5,5

L'air analysé par la combustion vive du phosphore a donné les résultats qui suivent :

Air.....	46 volumes.
Résidu d'azote.....	56,5

Cela donne p. 100 volumes :

Azote.....	79,55
Oxygène.....	20,65

On peut donc considérer l'air contenu dans l'eau du sous-sol comme étant semblable, par sa composition d'oxygène et d'azote, à l'air atmosphérique.

Le résidu calcaire légèrement coloré déposé dans le ballon, pesait 0,034; dissous par l'acide chlorhydrique et sulfatisé, il a produit :

Sulfate chauffé au rouge.....	45
-------------------------------	----

contenant :

Sulfate de magnésie.....	2
— de chaux.....	45

résultats qui correspondent à :

Carbonate de magnésie.....	4,4
— de chaux.....	51,6

4,4 carb. magnésie contiennent	0,75 A. carb.
51,6 — de chaux.....	45,90

On a trouvé plus haut 8 cent. cubes d'acide carbonique qui se réduisent à 0°, et 0^m76 de pression

à.....	7,795
Pesant.....	0 ^{gr} 015,44

Or, c'est environ la quantité qu'exigent les carbonates précipités pour passer à l'état de bi-carbonates. Ces sels se trouvaient donc sous ce dernier état dans l'eau. Néanmoins, je ne les considérerai pas ainsi, et ils seront portés, sur le tableau de la composition de ce liquide, comme *sesqui-carbonates*.

PRODUITS D'ÉVAPORATIONS.

L'eau, avant d'être soumise aux évaporations, a été filtrée. Dans ce dernier état, elle était parfaitement limpide, d'une saveur terreuse, d'une densité de :

	4,0005	
Résultats :	1°	2°
Eau.....	50 litres.	60
Produits solubles...	2 ^{gr} 570	5,080
— insolubles..	8, 500	40,200
	<u>44^{gr}070</u>	<u>45,280</u>

Ce qui fait pour 1 litre :

Produit soluble.....	0,0514
— insoluble.....	0,4700
	<u>0,2214</u>

Comme dans l'évaporation de l'eau précédente, j'ai obtenu de petites houppes siliceuses, sur lesquelles adhéraient une multitude de grains de carbonate de chaux. Ces faisceaux, composés de tubes capillaires, reparaisant ici, ne peuvent être que des conferves. Elles sont très-répandues; nous les retrouverons encore dans l'eau de source, bien qu'elle ne renferme que des traces de matières organiques.

PRODUIT SOLUBLE.

Ce composé, qui est d'une couleur jaunâtre, est neutre au papier de tournesol, et attire facilement l'humidité de l'air. En voici les caractères principaux :

Sa calcination produit une très-vive déflagration, indice d'un mélange de *matière organique* et de *nitrate*. Le lavage du résidu de la déflagration laisse un dépôt calcaire qui dégage de l'hydrogène sulfuré par un acide, indice de la présence d'un *sulfate*. La solution précipite en jaune par le chlorure de platine, cela indique de la *potasse*.

L'acide sulfurique concentré en dégage du chlore, signe d'un mélange de *chlorure* et de *nitrate*, un pareil mélange dégageant constamment du chlore par l'acide sulfurique.

Le nitrate de baryte précipite, surtout à l'aide d'une légère chaleur, un mélange de sulfate de baryte et d'une *matière extractive*. Cela semble indiquer l'existence d'une combinaison de cette matière avec une base.

Nous verrons plus tard que cette base n'est autre que la *magnésic*. Le *sulfate* qu'indique le sel de baryte a déjà été entrevu plus haut par la présence du sulfure.

L'alcool en dissout un peu plus de la moitié de son poids, qui précipite par le nitrate d'argent, se composant de *nitrates* et de *chlorures* déjà indiqués.

D'après ces signes, le produit en question renferme au moins

des chlorures,
— nitrates,
— sulfates,
à base de chaux,
— potasse.

On verra plus loin que la *soude* et la *magnésie* en font partie.

ANALYSE PAR L'ALCOOL.

Produit soluble.....	400
L'alcool a dissous.....	56
Résidu.....	41
Perte en humidité.....	5

Les traitements alcooliques ont été faits dans un petit creuset de platine de la contenance de 40 gram. d'eau, et la substance pesée dans le creuset même. Trois macérations, aidées d'une très-légère chaleur, ont été suffisantes pour séparer les principes solubles. Les décantations se faisaient à l'aide d'une pipette convena-

ble, moyen préférable au filtre quand on opère sur d'aussi faibles proportions; et, avec des balances qui apprécient le 1/4 de milligramme, employer plus de 0^{er}100 de matière, c'est vouloir perdre du temps et compromettre l'analyse. Par un quatrième lavage, on s'assurait que les portions solubles étaient complètement enlevées.

SOLUTION ALCOOLIQUE.

Soumise à une évaporation ménagée, elle a fourni un résidu salin coloré légèrement en jaune. Ce résidu, chauffé avec ménagement, est entré en fusion, et la matière organique, qui est analogue à l'ulmine, s'est consumée sans déflagration sensible, malgré la présence des nitrates.

Dosant, comme précédemment, les nitrates par les carbonates obtenus, et le sel ne contenant pas assez de matière organique pour la destruction complète des nitrates en carbonates, j'ai projeté quelques milligrammes de sucre en poudre sur le sel en fusion. L'expérience, qui exige quelques précautions, s'est faite avec déflagration. J'ai obtenu :

Résidu salin..... 40

Traité par un peu d'eau, il s'est dissous, moins un dépôt calcaire pesant 3, composé de :

Carbonate de chaux..... 2
— de magnésie..... 1

correspondant à :

Nitrate de chaux	5,28
— de magnésie.....	1,76

J'ai apprécié ces deux carbonates en les dissolvant dans un peu d'eau hydrochlorique, saturant par l'ammoniaque et précipitant par son oxalate. La solution renfermait la magnésie, qu'il a été facile de caractériser. Le poids de la chaux caustique obtenu de la calcination de l'oxalate conduit à celui du carbonate et à celui de magnésie par différence.

Les chlorures et les carbonates alcalins contenus dans la solution pesaient 27. Par l'alcool, on a dissous le chlorure sans toucher au carbonate, qui était sans action sur le chlorure de platine. Son poids était de 16. C'était du *carbonate de soude*.

16 carbonate de soude = 25,67 nitrate.

La portion dissoute dans l'alcool agissait sur le bichlorure de platine et pesait 24 milligr.

Sulfatisée, on a obtenu :

Sulfate fondu.....	25
--------------------	----

Dissous et précipité par le nitrate de baryte, il a donné :

Sulfate de baryte.....	59,5
------------------------	------

Du chlorure de potassium aurait produit :

Sulfate alcalin.....	24,4
— de baryte.....	52,8

Le chlorure ne contenant ni chaux ni magnésie, ne

peut être qu'un mélange de *chlorure de potassium* et de *sodium*.

Dans une autre expérience, le produit de la déflagration, dégagé par l'eau des 0^{re}003 carbonates terreux déjà caractérisés, précipité par le nitrate de baryte, a donné :

Carbonate de baryte..... 29,5

correspondant à :

Carbonate de soude..... 45,8

On a trouvé plus haut 46 par l'alcool. Ces deux expériences se contrôlent et ne peuvent résulter du hasard.

Le liquide, surnageant le dépôt barytique contenant les chlorures, a saturé 42 cent. cubes de nitrate d'argent titré, qui correspondent à 42 milligr. de chlore.

Il devient facile maintenant de répondre aux chiffres trouvés plus haut en portant :

5 chlore sur le potassium.

9 — sur le sodium.

On obtient :

6,50 chlorure de potassium.

44,80 — de sodium.

$6,30 + 44,80 = 51,10$ trouvés par l'alcool, et produisant par la théorie :

Sulfates..... 25,54

Sulfate de baryte..... 59,40

nombres presque obtenus par l'expérience.

Enfin, pour contrôler tous ces résultats, j'ai sulfatisé le produit de la déflagration, qui pesait 40, et j'ai obtenu :

Sulfate..... 51

Dissous et décomposé par le nitrate de baryte, il a précipité :

Sulfate de baryte..... 82

Ces nombres s'obtiennent d'une manière constante; trois expériences ont fourni exactement les mêmes résultats. Eh bien! les divers membres de l'analyse calculés dans cet esprit produisent précisément ces nombres. En voici le tableau :

		Sulfates.	S. baryte.
Carb. de soude...	46,00	24,45	55,24
— de chaux...	2,00	2,71	4,65
— de magnésie	4,00	4,45	2,78
Chlorure sodique.	44,80	47,98	29,56
— potassiq....	6,50	7,56	9,84
	<u>40,40</u>	<u>50,95</u>	<u>82,07</u>

Les précipités barytiques se font dans un tube de verre vert, de la capacité de 30 cent. cubes environ, d'une longueur de 20 cent. Dans ces tubes, les précipités n'adhèrent pas à leur paroi. Le sel de baryte, après lavages, est versé dans un creuset de platine à l'aide d'un peu d'eau, où après nouveau dépôt il est desséché et chauffé au rouge pour le peser. L'expérience se fait si bien, qu'elle s'opère sans la moindre perte, à tel point qu'avec un peu d'art on peut répondre du plus léger poids que la balance peut indiquer. Je n'ai jamais pu

obtenir de résultats aussi précis avec le même réactif titré, parce que les précipités barytiques ne sont pas complètement instantanés.

Les précipités de carbonates sont plus légers et semblent graisser les tubes. Lorsqu'on les chauffe au bain-marie, comme j'ai coutume de le faire, il s'élève parfois des bulles opalines à la surface du liquide, et y séjourne en formant un léger anneau de carbonate qui résiste aux lavages. Lorsque cela se présente, il est indispensable de peser le précipité dans le tube même, après l'avoir séché par un courant d'air sec et chauffé fortement.

Des expériences qui précèdent, nous concluons que la portion soluble dans l'alcool ne contient que des nitrates et des chlorures dans les proportions suivantes :

Nitrate de soude.....	25,67
— de chaux.....	5,28
— de magnésie.....	1,76
Chlorure de sodium.....	14,80
— de potassium.....	6,50
Matière organique.....	4,19
	<hr/>
	56,00

PRODUIT INSOLUBLE DANS L'ALCOOL.

Par des essais préalables, je me suis assuré que ce résidu, que nous avons trouvé pesant 44 et qui est sous forme de poudre jaune, contenait :

Du sulfate de chaux,
De la magnésie,
Une mat. org. azotée.

Ce qui rend ce produit remarquable, c'est, malgré la présence du sulfate de chaux, sa solubilité presque en toutes proportions dans l'eau. Ce caractère ne peut dépendre que de la matière organique, qui forme une sorte de combinaison saline avec la magnésie, dans laquelle le sulfate de chaux serait soluble.

Par l'incinération, une partie du sulfate donne des traces de sulfure, et le sel magnésien se transforme en carbonate. Pour éviter la formation du sulfure de calcium, j'ai ajouté un mince cristal de nitrate d'ammoniac, et chauffé au rouge pour amener la magnésie à l'état caustique. Le sel obtenu pesait 15. Après avoir saturé la magnésie par l'acide chlorhydrique et ajouté un peu de chlorure d'ammonium pour éviter la décomposition du chlorure de magnésium, le tout a été chauffé fortement. Le nouveau mélange salin, qui pesait 22, était formé de *chlorure de magnésium* et de *sulfate de chaux*. Par l'alcool, j'ai dissous le chlorure sans toucher au sulfate, qui pesait 10. $22 - 10 = 12$ chlorure magnésium.

12 chl. de magnésium = 5 de magnésie.

On a pu se convaincre que ce chlorure était bien à base de magnésium en évaporant la solution alcoolique, reprenant par l'eau et soumettant le liquide aux réactifs propres à décèler la magnésie.

Si, au lieu de transformer le produit en chlorure on le traite par l'acide sulfurique, on obtient un double sulfate, qui pèse 25 et que l'on sépare aisément en :

Sulfate de chaux.....	10
— de magnésie.....	15

Or, 45 sulfate de magnésie correspondent exactement à 5 de magnésie et à 42 environ chlorure de magnésium : le calcul donne 44,86. Je formulerais dès lors la composition du produit en question par :

Sulfate de chaux.....	40
Magnésie.....	5
Matière organique azotée.....	26

4 litre d'eau du sous-sol contenant 0^{sr}0544 de matières solubles en toutes proportions dans l'eau, il devient facile de rapporter les résultats obtenus au litre par une série de proportions. A la fin de l'analyse, on trouvera ce rapport dans un tableau.

La matière organique qui accompagne la magnésie et le sulfate de chaux renferme de l'azote, que j'ai déterminé très-exactement, ainsi que la proportion des autres éléments, par les expériences suivantes :

AZOTE.

Produit insoluble dans l'alcool 0^{sr}440.

Temp. = 40°,5. Pression. 0,775	
Gaz azote.....	2 ^{cc} 9

Les réductions faites, on a :

Gaz azote.....	2,845
Pesant.....	0 ^{sr} 005574

44 de ce produit contenant très-exactement 26 de

matière organique, 110 en contiennent 69,75. Or, ramenant les résultats à 100 on a :

$$69,75 : 5574 :: 100 : x$$

$$x = \frac{5574 \times 100}{69,75} = 5,124.$$

CARBONE ET HYDROGÈNE.

Produit..... 0^{gr}550, contenant
Matière organique..... 220,5

Obtenu :

Acide carbonique..... 590
Eau..... 105

Cela donne p. 100 de matière organique :

Acide carbonique.. 176,866 = carbone.. 48,251
Eau..... 46,710 hydrog... 5,185

On a donc pour composition élémentaire :

Carbone..... 48,251
Hydrogène..... 5,185
Azote..... 5,124
Oxygène..... 41,460

Ces résultats conduisent à la formule



qui représente un hydrate de carbone combiné à un

équivalent d'azote. La composition théorique de cette formule devient :

Carbone.....	48,529
Hydrogène.....	5,447
Azote.....	5,447
Oxygène.....	44,077

Les caractères du produit magnésien qui vient d'être analysé tendent à le faire confondre avec les *crénates* ; comme eux, il est légèrement astringent, insoluble dans l'alcool, même faible ; soluble dans l'eau, qu'il colore en brun de caramel ; précipite les sels ferriques en roux clair, les sels de cuivre en vert sale, ceux d'argent en jaune rosé.

Mulder, qui s'est occupé des matières brunes de nature ulmique, a fait l'analyse de l'acide crénique, et il admet que son azote appartient à de l'ammoniaque, qu'il a séparée par l'acide acétique. D'après ces vues, l'acide crénique de Berzélius serait un *sur-crénate ammoniacal*, et les crénates naturellement des *sels doubles*.

L'acide crénique, selon Mulder, a pour formule : $C^{24} H^{13} O^{16}$, qui conduit à la composition théorique que voici :

Carbone.....	50,77
Hydrogène.....	4,22
Oxygène.....	45,04

De mon côté, j'ai fait quelques expériences pour m'éclairer sur ce point à l'égard du produit dont je viens de donner l'analyse, et il ne m'a pas été possible d'ob-

tenir un sel ammoniacal par les acides. La chaux potassée n'en dégageait pas non plus d'ammoniaque à la température ordinaire. Je n'ai pas été plus heureux en précipitant par le sous-acétate de plomb; le précipité plombique, de couleur jaune, contenait encore de l'azote. D'où il faut conclure que l'azote se trouve ici, comme les autres éléments, sans combinaison préalable.

N'ayant fait aucune expérience sur l'acide crénique directement, je ne puis discuter le travail de Mulder; mais ce qu'il y a de positif, c'est que le produit sur lequel j'ai expérimenté, et qui paraît revêtu de quelques propriétés des crénates de Berzélius, n'a pu me donner d'ammoniaque sans sa destruction complète. En raison de cette particularité, je propose à la matière organique qui le constitue la dénomination d'*acide azocrénique*.

Il est néanmoins fort curieux de voir l'analyse de Mulder présenter un certain rapport avec celle que je viens de formuler. En effet, supprimons de notre analyse l'azote comme ammoniaque, eh bien! on trouve que 5,147 d'azote exigeant 1,100 d'hydrogène, l'analyse renferme 5,147 d'hydrogène.

En sortir.....	1,100
Reste.....	4,047

D'après cela, la composition devient :

Carbone.....	48,529
Hydrogène.....	4,047
Oxygène.....	41,077
	<hr/>
	95,655

Si on ramène ces nombres à 100, on obtient :

Carbone.....	51,81
Hydrogène.....	4,52
Oxygène.....	45,87
	100,00

nombres peu distincts de ceux de Mulder, et qui conduisent, en admettant 24 équivalents de carbone, à la formule $C^{24} H^{12} O^{15}$, qui ne diffère de celle de ce savant que par un équivalent d'oxygène en moins.

Plus brièvement, on peut opérer sur la formule représentée ainsi :



Ramenant le premier membre au rapport de 24 at. de carbone, on obtient :

$$\begin{aligned} \text{Pour l'hydrogène. } & 22 : 11 :: 24 : x = 12,0 \\ \text{— l'oxygène... } & 22 : 14 :: 24 : x = 15,2 \end{aligned}$$

et la formule devient, comme dans le cas précédent, $C^{24} H^{12} O^{15}$.

Cette coïncidence est en vérité très-remarquable, et elle indique clairement que nous avons eu affaire, Mulder en Allemagne et moi à Verteuil, à des *composés créniques*.

Je ne m'attendais guère, en commençant la rédaction de ce paragraphe, à cet intéressant travail de chiffres, qui me fait naître le désir, malgré le peu de temps que j'ai à sacrifier aux sciences, d'obtenir une quan-

tité suffisante de ce produit, puisque j'en possède une source, et d'en faire une étude aussi approfondie que pourront le permettre mes connaissances. Ce travail, d'ailleurs, est d'autant plus nécessaire que le composé magnésien n'est pas une combinaison définie, qu'il ne peut conséquemment servir à contrôler l'analyse élémentaire, qui conduit à l'équivalent 3,302; tandis que le chiffre qui découle du composé magnésien = 4,300, qui n'est pas un sous-multiple précisément simple du premier. Il est : : 4 : 2,54.

Ce composé magnésien ne peut donc être considéré que comme un mélange qui réclame de nouveaux renseignements.

PRODUIT INSOLUBLE.

Cette portion des éléments de l'eau est d'une couleur roussâtre; elle renferme les carbonates terreux, la silice, des matières organiques, etc. L'acide chlorhydrique en dissout les carbonates avec effervescence et environ les deux tiers de la matière organique, ainsi que des traces d'oxyde de fer.

ANALYSE.

Produit..... 0^{gr}500

Après l'action complète de l'acide hydrochlorique, il est resté un résidu siliceux pesant 0,48. Les autres substances se trouvaient dans la dissolution à l'état de chlorures.

CHLORURE.

Il était d'une couleur jaune, couleur due à la matière organique, qui sera évaluée par défaut. Traité par l'ammoniaque, l'oxyde de fer s'est précipité. Cet oxyde, recueilli et calciné, pesait 0,040.

La dissolution a été concentrée jusqu'au volume de 20 cent. cubes. 2 cent. cubes de ce liquide, comme nous l'avons déjà dit, représentent 0,050 de produit terreux. Cette quantité, desséchée de manière à en chasser l'excès d'acide, reprise par l'alcool, s'est dissoute, sauf des traces de matière organique mi-charbonée. La solution alcoolique, évaporée à siccité et sulfatisée, a donné :

Sulfate..... 56

4 cent. cubes d'eau en ont dissous 8, contenant :

Sulfate de chaux..... 6

— de magnésie..... 2

On a donc :

Sulfate de chaux... 54 = carbonate... 59,70

— de magnésie. 2 = — ... 1,40

Cela donne p. 400 :

Carbonate de chaux..... 79,40

— de magnésie..... 2,80

Oxyde de fer..... 2,00

Matière organique..... 6,20

La matière organique, qui adhère aux carbonates terreux à la manière d'une *laque*, contient de l'azote, et me paraît être en tout semblable à celle que j'ai signalée dans l'eau du sol, et qui a été désignée par le nom d'*hydramide*.

Les carbonates terreux ne dégagent point d'ammoniaque par les alcalis à la température ordinaire; mais si on les dissout dans l'acide chlorhydrique, la matière organique qui leur est adhérente se dédouble en ammoniaque et en une substance non azotée, que l'on peut précipiter par les sels de plomb, principalement par le sous-acétate.

Par l'incinération du précipité plombique mêlé d'un peu de chaux sodée, on peut se convaincre que l'azote ne fait pas partie de ce composé. Il n'en est pas de même des eaux mères, qu'il suffit de dessécher et de calciner avec de la chaux pure ou sodée pour obtenir de l'ammoniaque.

Ici, comme dans le cas de l'eau du sol, la matière organique jaunâtre qui se dépose avec les carbonates terreux est une substance analogue aux *amides*. Le nom d'*hydramide* lui sera donc conservé dans ce Mémoire.

Les carbonates terreux m'ayant fait défaut, il ne m'a pas été possible d'étudier cette matière à fond et de l'analyser. Mais par une expérience qui a parfaitement réussi, j'ai pu apprécier la quantité d'azote, et cela en brûlant le carbonate terreux, qui contient l'hydramide avec l'hydruline.

Dans l'espèce, 2 gr. de ce carbonate contiennent :

0,124 d'hydramide et 0,058 d'hydruline.

2 grammes carbonate terreux, brûlés d'après la méthode de M. Dumas dont j'ai parlé, ont donné, la température étant à $+ 44^{\circ}$, la pression $0^{\text{m}}764$:

Gaz azote. $7^{\text{cc}}7$:

Réductions faites, ils deviennent $7,57$,

Pesant. $0^{\text{sr}}0095$

Nous savons déjà que l'hydruline renferme $6,42$ d'azote p. 400 ; 38 en renferment donc $2,44$. Dès lors :

$9,5 - 2,44 = 7,6$ d'azote, appartenant à 424 d'hydramide.

Or,

$$424 : 7,06 :: 400 : x. x = 5,69.$$

D'après ces résultats de calcul, l'hydramide renfermerait $5,69$ d'azote p. 400, et donnerait $6,90$ d'ammoniaque en se dédoublant par les acides.

La propriété que possède l'hydramide de se dédoubler en ammoniaque, etc., par les acides, rapproche cette substance de la matière crénique analysée par Mulder.

RÉSIDU SILICEUX.

Assez ordinairement, on considère comme de la silice cette portion qui résiste à l'acide chlorhydrique ; je l'ai presque toujours trouvée combinée à des traces

d'alumine, de chaux, d'oxyde de fer ou de magnésie. Il est donc important de ne pas s'arrêter à l'action des acides, d'autant plus qu'elle est constamment combinée à de la matière organique. Dans le cas qui nous occupe,

Ce résidu siliceux pesait.....	0,048
Après calcination.....	,058,5
Perte en matière organique..	9,5

Le résidu de la calcination était rouilleux; fondu avec du carbonate de soude, et la frite traitée convenablement, la silice s'est présentée à l'état de pureté.

Son poids était de..... 55

La solution, qu'on avait acidulée par l'acide chlorhydrique, contenait la perte. Elle a précipité l'oxyde de fer par la potasse; le liquide, acidulé de nouveau, a donné de l'alumine par l'ammoniaque et de la chaux par son oxalate. Le résidu siliceux contient, d'après ces résultats :

Hydruline.....	9,5	
Silice.....	55	
Alumine.....	}	5,5
Chaux.....		
Oxyde de fer.....		
		<hr/> 48,0

Ces rapports correspondent à 0^{sr}500 de produit car-

bonaté. 4 litre d'eau n'en contenant que 0,470, les résultats pour 4 litre deviennent :

Hydruline.....	5,25
Silice.....	44,90
Alumine.....	} 4,49
Chaux.....	
Oxyde de fer.....	
	46,52

La matière organique azotée, ou l'*hydruline*, se trouve, dans ce composé siliceux, dans le rapport de 20 p. 100, comme dans celui de l'eau précédente. Il devenait curieux, cela étant, d'en chercher la proportion de ses éléments organiques, la constance de composition caractérisant les principes immédiats définis.

AZOTE.

Globulithe.....	0 ^{gr} 400, contenant
Hydruline.....	80
Température + 4°. Pression.	0 ^m 775

Obtenu :

Gaz azote.....	4 ^{cc} 2
----------------	-------------------

qui deviennent, réductions faites :

à.....	4,204
--------	-------

Cela donne p. 100 de matière organique :

Gaz azote.....	5,255
Pesant.....	0 ^{gr} 006604

CARBONE ET HYDROGÈNE.

Globulithe.....	0 ^{gr} 800, contenant
Hydruline.....	460

Obtenu :

Acide carbonique.....	227
Eau.....	405

Ce résultat donne p. 100 d'hydruline :

Carbone.....	58,69
Hydrogène.....	7,27
Azote.....	6,60
Oxygène.....	47,44

Cette analyse ne se distingue de la première que par + 0,30 de carbone + 0,08 d'azote et — 0,24 d'hydrogène, différence qui n'altère nullement la formule $C^{15} H^{16} O^{13} A_2$ qui en a découlé.

J'arrive à la composition d'un litre d'eau du sous-sol.

L'acide carbonique obtenu s'élève, pour 250 cent. cubes d'eau, à 0,454, ce qui fait quatre fois cette quantité, = 64^{millig}64 pour 1 litre. D'un autre côté, 1 litre de ce liquide renferme 434^{millig}98 carbonate de chaux, et 4^{millig}76 carbonate de magnésie, qui exigent, pour passer à l'état de bi-carbonates :

Le premier.....	59,4 d'acide carb.
Le second.....	2,5
	<hr/>
	61,7

D'après ce calcul, l'acide carbonique se trouverait dans la proportion exacte pour transformer les carbonates terreux en bi-carbonates. Mais nous avons vu plus haut que la quantité d'acide carbonique pour transformer ces sels en sesqui-carbonates était suffisante pour les maintenir en dissolution ; il est donc probable qu'il en est de même dans l'eau du sous-sol. J'admettrai par conséquent ici qu'il y a *acide carbonique libre* et *sesqui-carbonates*, et on aura :

Acide carbonique libre.....	45 ^{cc} 59
Sesqui-carbonate de chaux...	464 ^m 68
— de magnésie.	6, 44

Il est remarquable de voir cette eau abandonner tous les carbonates terreux qu'elle contient par son ébullition ; en général, il ne s'en précipite guère que les deux tiers. Ce fait serait-il dû aux matières organiques et au sulfate de chaux qui se trouvent en assez grande proportion dans ce liquide ? Je ne puis en prévoir d'autres causes.

Les substances organiques sont encore ici au nombre de quatre : 1^o une *matière ulmique* ; 2^o l'*acide azocrénique* ; 3^o l'*hydramide* ; 4^o l'*hydruline*.

Partant de ces considérations, j'établirai la composition d'un litre d'eau ainsi qu'il suit :

Densité.....	1,0005
Acide carbonique libre.....	45 cent. cubes.
Air atmosphérique.....	21

Nitrate de soude.....	0 ^{gr} 015
— de chaux.....	0, 002
— de magnésie.....	0, 001
Chlorure de sodium.....	0, 008
— de potassium.....	0, 005
Sulfate de chaux.....	0, 005
Magnésie.....	0, 005
Sesqui-carbonate de chaux....	0, 165
— de magnésie..	0, 006
Oxyde de fer.....	0, 005
Silice.....	0, 012
Alumine, chaux, oxyde de fer.	0, 001
Ulmine.....	0, 004
Acide azocrénique.....	0, 015
Hydramide.....	0, 010
Hydruline.....	0, 004
	<hr/>
	0 ^{gr} 255

0,253 — 34 acide carbonique = 222 ; trouvé 221 par l'expérience.

En calcinant les produits avec de la potasse, on obtient une frite légèrement colorée en vert, qui, dissoute, passe au rose par l'acide nitrique. Cette eau renferme conséquemment aussi des traces de manganèse.

§ III.

Eau de source.

Cette eau, dont la source est à 6^m80 au-dessous de la surface du sol, possède une très-grande limpidité,

ainsi qu'une fraîcheur excessivement délicate au goût. Par une expérience de dix années qui a tourné au profit de ma santé, je lui ai reconnu des propriétés digestives et sédatives éminemment remarquables. On verra par sa composition, qui est très-simple, qu'il doit en effet en être ainsi.

Sa température varie peu de 42° centigrades, ce qui fait qu'elle paraît à nos sens froide l'été, plus douce l'hiver. Sa densité est de 1,0055. Par son ébullition, elle dégage un gaz composé d'air et d'acide carbonique, et dépose des carbonates terreux incolores dans le rapport qu'indique cette expérience :

Eau.....	250 cent. cub.
Température + 42°.	Pression. 0 ^m 770
Gaz obtenu.....	47 ^{cc} contenant
Acide carbonique.....	42
Air.....	5

Réductions faites, ces nombres deviennent :

Acide carbonique.....	44 ^{cc} 64
Pesant.....	0 ^{gr} 025

Après l'extraction des gaz, il s'est déposé dans le ballon 0,53 carbonates calcaires, contenant 23,32 d'acide carbonique; cette même quantité de carbonate exige également 23,32 d'acide carbonique, on vient d'en obtenir 23,032. On pourrait donc admettre encore que le sel de chaux se trouve à l'état de bi-carbonate dans le liquide. Toutefois, m'appuyant sur les raisons que j'ai données plus haut, je le considérerai comme

sesqui-carbonate. D'ailleurs, ces diverses manières de voir ne changent rien au résultat brut de l'analyse.

L'air analysé par la combustion vive du phosphore a offert la composition de l'air atmosphérique. Voici les données de l'expérience :

Air.....	45 ^{vol} 5
Résidu d'azote.....	56

Ce qui donne p. 100 volumes :

Oxygène.....	20,88
Azote.....	79,12

Dans l'analyse de l'air, par la combustion vive du phosphore, il est indispensable, lorsqu'on opère sur l'eau ordinaire, pour obtenir un résultat exact, de faire passer après l'expérience un fragment de potasse dans l'éprouvette courbe et d'agiter le gaz résidu dans la solution de potasse, qui instantanément diminue le volume de 5 à 6 centièmes.

Cette augmentation de volume dépend des carbonates contenus dans l'eau, dont l'acide se mêle à l'atmosphère d'azote, ce que l'on démontre en opérant sur l'eau distillée, avec laquelle le phénomène ne se manifeste pas.

Mais par quelle cause l'acide carbonique se dégagait-il dans cette expérience, et comment ne se redissout-il pas dans l'eau de la cloche courbe, qui est plus que suffisante pour cet effet?

Je me suis livré à un grand nombre d'essais pour expliquer ce fait nouveau : successivement, j'ai fait pas-

ser dans un tube plein d'eau des acides énergiques, l'acide phosphorique principalement sur lequel mon attention devait se porter, et dans aucun cas je n'ai pu reproduire le phénomène; il ne se formait pas une bulle de gaz. Il faut donc admettre que pendant la combustion vive de phosphore, il se produit un corps particulier qui dégage le gaz des carbonates contenus dans l'eau, et s'oppose ensuite à sa dissolution. Mais ce corps nouveau, quel est-il? Serait-ce de l'ozone... un *ozonide de phosphore*? Je l'ignore.

Ce qu'il y a de remarquable, c'est que l'augmentation de volume ne se manifeste que lorsque, après l'expérience, l'appareil étant froid, on ferme avec le doigt l'ouverture du tube courbe, et que l'on agite le liquide comme pour détacher les gouttelettes de phosphore adhérentes à la partie courbe du tube; en ouvrant le tube alors dans le vase d'eau, la colonne de liquide est visiblement refoulée. La potasse, après agitation nouvelle, la fait remonter comme je l'ai dit. Rien de semblable avec l'eau distillée.

Par des traits de lime indiquant le volume de gaz, on peut calculer exactement le phénomène, et s'assurer que le volume de gaz carbonique est en rapport avec les carbonates et l'acide carbonique contenus dans l'eau; de telle sorte qu'on pourrait approximativement les apprécier par cette intéressante expérience.

Dans un travail spécial, je reviendrai sur cette observation, que je crois nouvelle, parce qu'il m'est venu dans la pensée qu'elle pourrait se rattacher à une note inédite sur les *phénomènes de la combustion à l'air*

libre, que j'ai présentée à l'Institut il y a plus de vingt années, et qui est restée dans les cartons de l'illustre Thénard, rapporteur de ce travail.

Ces renseignements inscrits, poursuivons l'analyse de l'eau de source.

MATIÈRES FIXES.

Eau.....	50 ^{lit}
Résidu obtenu.....	25 ^{gr}

Contenant :

Sels solubles.....	40
— insolubles.....	45

Cela donne pour 4 litre :

Sels solubles.....	0,200
— insolubles.....	0,500

Une expérience sur 400 cent. cubes a produit le même résultat.

L'évaporation de l'eau de source a donné naissance, comme les eaux précédentes, à plusieurs houppes sili- ceuses de la plus grande netteté, sur lesquelles nous re- viendrons bientôt.

PRODUIT SOLUBLE.

Ce produit se dessèche et se réduit facilement en poudre. Il est d'une couleur ambrée, soluble en toutes

proportions dans l'eau. Sa solution est très-légèrement alcaline au papier de tournesol rougi, et répand une odeur de lessive assez marquée quand on la concentre. La propriété alcaline dépend de traces de carbonate de potasse.

Si on le chauffe dans un creuset, il entre en fusion en bouillonnant, noircit, enfin la matière organique se dissipe sans déflagration, malgré la présence d'une assez forte proportion de nitrate; et si l'expérience est faite avec précaution, 100 parties se réduisent très-exactement à 95.

Jeté sur les charbons incandescents, il fuse et en active la combustion, ce qui indique la présence d'un *nitrate*. L'acide sulfurique en dégage du *chlore*. Sa solution donne un précipité insoluble dans les acides par le chlorure de baryum, ce qui indique un *sulfate*. La potasse occasionne un léger précipité floconneux, soluble dans le chlorure d'ammonium, signe de la présence de la *magnésie*. Le nitrate d'argent produit un précipité soluble dans l'ammoniaque; cela dénote un *chlorure* déjà indiqué. Enfin, le bi-chlorure de platine, produisant un précipité jaune presque insoluble, accuse l'existence de la *potasse*.

De ces divers essais, on peut admettre que le produit soluble contient :

Un nitrate,
Un chlorure,
Un sulfate,

à base de potasse et de magnésie.

Nous verrons bientôt que la *soude* entre dans ce composé.

ANALYSE.

Sel soluble.....	400
L'alcool a dissous.....	77
Résidu.....	25

RÉSIDU.

Ce résidu est alcalin, fait une légère effervescence avec les acides, précipite par le chlorure de platine, ainsi que par les sels solubles de baryte. Sa plus grande partie se compose donc de sulfate de potasse et de carbonate.

La quantité de carbonate est si faible, qu'il ne m'a pas été possible de l'apprécier d'une manière rigoureuse par le chlorure de baryum. Une expérience d'un autre genre sera faite pour le doser.

Le résidu pesant 0,23 a été saturé par une goutte d'acide nitrique, puis dissous et précipité par le nitrate de baryte. On a obtenu :

Sulfate de baryte.....	29
------------------------	----

qui correspondent à :

Sulfate de potasse.....	21,69
-------------------------	-------

$$25 - 21,69 = 4,51.$$

Si le sel était exempt de matière organique, 4,34 serait précisément la quantité de carbonate mêlée au sulfate de potasse. On verra que ce chiffre se rapproche beaucoup de la vérité.

Sel..... 400

L'alcool a laissé un résidu

de..... 92

Cette faible quantité de matière a exigé 80 cent. cubes d'alcool, à 37 Cartier, pour être complètement épuisée de ses principes solubles, *chlorures* et *nitrates*. Le résidu incinéré s'est réduit à 89; saturé par l'acide chlorhydrique, desséché et chauffé au rouge, son poids est revenu à 92. Par l'alcool chaud dans lequel je l'ai fait digérer, le chlorure formé en a été séparé. Le résidu de sulfate, chauffé de nouveau au rouge, pesait 87.

Perte en chlorure..... 5

L'alcool contenant le chlorure, placé dans une petite capsule, a été abandonné à l'évaporation spontanée; réduit à 4 cent. cube environ, le chlorure de platine a précipité immédiatement en jaune. C'était du *chlorure de potassium*.

5 chl. de potass. = 4,65 carb. potass.

$$\frac{4,65}{4} = 1,16$$

1,16 est, d'après cette expérience, la quantité de carbonate de potasse contenue dans 100 de sel soluble.

Ce résultat a été vérifié par le volume de gaz carbonique obtenu d'une quantité connue de sel.

Expérience :

1 gramme sel soluble = 1,000

a donné :

Acide carbonique..... 2 cent. cubes
à 0 de température et 0^m765 de pression,

qui deviennent à 0° et à 760 de pression.

Acide carbonique..... 2,01
Pesant..... 0^{gr}00397,

formant :

Carbonate de potasse..... 0,01248

Ce résultat donne 1,24 p. 100.

La moyenne de ces deux expériences égale 1,20. On peut donc considérer le résidu de sulfate et de carbonate comme composé de :

Sulfate de potasse..... 21,69
Carbonate de potasse..... 1,20
Matière organique..... 0,11

SOLUTION ALCOOLIQUE.

Ce liquide contient les nitrates, le chlorure et des traces de matière organique. Il a été évaporé, desséché

et fondu pour dissiper la matière organique. Le résidu repris par l'eau a laissé déposer :

Carbonate de magnésie..... 0^{sr}005,

correspondant à :

5,28 nitrate de magnésie.

Le sel obtenu par l'évaporation du liquide aqueux, déflagré avec du sucre, pour transformer le nitrate en carbonate, a donné un produit carbonaté pesant 59. Dissous et décomposé par le nitrate de baryte, il a fourni :

0,050	carbonate de baryte =
21,05	— de potasse =
50,78	nitrate de potasse.

Le liquide, dans lequel s'est formé le carbonate de baryte, légèrement acidulé par l'acide nitrique, a saturé 23 cent. cubes de nitrate d'argent titré, correspondant à 23 milligr. de chlore et à 37,90 chlorure de sodium.

$37,90 + 21,05 = 58,95$ pour 59.

Ces nombres expriment que la potasse et le sodium sont bien dans le rapport indiqué par l'expérience.

Un second essai par le bi-chlorure de platine a donné d'ailleurs des résultats à peu près semblables, que voici :

Après avoir séparé le chlorure et les nitrates du sulfate et du carbonate comme précédemment par l'alcool, j'ai évaporé la solution alcoolique et fondu le sel ob-

tenu. Par l'eau, j'ai séparé le carbonate de magnésie formé du nitrate. L'évaporation du liquide aqueux a donné un sel qui a été déflagré avec du sucre pour réduire tout le nitrate en carbonate. Le produit pesait 59,5. Divers traitements alcooliques ont dissous le chlorure et laissé un résidu du poids de 21,5. Ce résidu carbonaté, transformé en chlorure, pesait 23. Dissous dans un peu d'eau fortement alcoolisée et précipité par le bi-chlorure de platine, j'ai obtenu, en observant les précautions les plus minutieuses, 72,5 chlorure double de platine et de potassium.

72,5 chlorure double correspondent
à 20,55 carbonate de potasse
et à 50,05 nitrate de potasse.

La moyenne de ces deux expériences donne 20,8 carbonate et 30,42 nitrate.

L'expérience ci-contre est donc aussi exacte qu'on puisse le désirer.

Dans ces diverses expériences, les chlorures ayant été le plus souvent fondus, se dissolvent assez difficilement dans l'alcool; aussi, pour hâter les opérations, j'ai l'habitude de faire tomber quelques gouttes d'eau dans le creuset pour dissoudre le sel. L'alcool que l'on fait agir ensuite le précipite en poudre impalpable, sur laquelle il agit avec plus de facilité.

Des expériences précédentes, il résulte que le sel soluble de l'eau de source contient, sur 100 milligrammes :

Nitrate de magnésie.....	5,28
— de potasse.....	50,78
Chlorure de sodium.....	57,90

Sulfate de potasse.....	21,69
Carbonate de potasse.....	1,20
Matière organique.....	5,15

Si par notre méthode on cherche à contrôler ces nombres, on trouve que :

,100 de sel soluble produisent exactement :

400 de sulfates
et 150 sulfate de baryte.

Eh bien! si on transforme la composition trouvée en sulfates correspondants, puis en sulfate de baryte, on remarque que :

	Analyse.	Sulfates.	Sulf. baryte.
Nitrate de magnésie...	5,28 =	4,28 =	8,51
— de potasse.....	50,78 =	26,52 =	55,47
Chlorure sodique.....	37,90 =	46,05 =	75,69
Sulfate de potasse.....	21,69 =	21,69 =	29,01
Carbonate de potasse..	1,20 =	1,51 =	2,02
	<u>96,85</u>	<u>100,05</u>	<u>150,50</u>

Ces nombres sont aussi précis qu'on puisse le demander. La plus légère différence dans la proportion de soude, de potasse ou de magnésie, apporterait un écart très-sensible dans le sulfate de baryte.

Un litre d'eau contenant 0^{gr}200 de sels solubles, sa composition devient égale ou double des résultats obtenus. On a donc :

Nitrate de magnésie.....	0 ^{gr} 0106
— de potasse.....	0, 0615

Chlorure de sodium.....	0 ^{gr} 0758
Sulfate de potasse.....	0, 0454
Carbonate de potasse.....	0, 0024
Matière organique.....	0, 0060

PRODUIT INSOLUBLE.

Il est d'un blanc de neige, se compose en grande partie de carbonate de chaux et de magnésie, et de traces de globulithe, substance globulaire que j'appelle ainsi parce que la silice en constitue la plus grande partie, = 80 p. 100.

ANALYSE.

Sel..... 0,500

Dissous dans l'acide chlorhydrique étendu, il a donné une dissolution complètement incolore et un léger résidu de globulithe pesant 0^{gr}020.

SOLUTION.

Elle a été réduite au volume de 20 cent. cubes. Elle précipitait légèrement par le nitrate de baryte, non par l'ammoniaque. Ce liquide ne contenait par conséquent ni fer, ni alumine, ni phosphate de chaux. La potasse indiquait de la magnésie; l'oxalate d'ammoniaque de la chaux.

2 cent. cubes de cette dissolution, qui représentent

0^{sr}050 de sel terreux, ont été desséchés jusqu'à disparition de l'excès d'acide, repris par l'alcool il est resté indissous 0^{sr}004. C'était du sulfate de chaux.

La solution alcoolique renfermant les chlorures, desséchée de nouveau et sulfatisée, a donné :

Sulfate.....	64
4 ^{cc} d'eau ont dissous.....	46, contenant
Sulfate de magnésie.....	40

Cela donne :

Sulfate de chaux....	54 = carbonate.	59,7
— de magnésie. 40 =	—	7

et p. 400 :

Carbonate de chaux.....	79,40
— de magnésie.....	44,00
Sulfate de chaux.....	2,00
Résidu siliceux azoté.....	4,00
Perte = hydramide?.....	0,60

RÉSIDU SILICEUX.

Cette portion insoluble pesait.....	20
Incinérée, elle s'est réduite à.....	46
Perte en matière azotée.....	4

Le produit de l'incinération était d'un très-beau blanc. Fondu avec du carbonate de soude, j'ai obtenu un silicate soluble entièrement incolore. Décomposé par de

l'acide nitrique étendu, etc., la silice s'est présentée sous forme de poussière brillante au microscope, et tellement transparente qu'elle était invisible dans l'eau de lavage, d'où elle se précipitait.

Son poids était de.....	45,5
Perte.....	0,5

La solution n'a donné aucun signe avec l'ammoniaque; elle s'est opalisée avec son oxalate. On peut donc considérer le résidu siliceux comme composé de :

Silice.....	46
Matière azotée (hydruline).....	4

0,500 sels terreux ayant fourni cette quantité, 100 contiennent :

Silice.....	5,20
Hydruline.....	0,80

En réunissant les deux membres de l'analyse, on a :

Carbonate de chaux.....	79,4
— de magnésie.....	44,0
Sulfate de chaux.....	2,0
Silice.....	5,2
Hydruline.....	0,8
Perte.....	0,6

Cette formule renferme 42,26 d'acide carbonique + 4,40 matières organiques = 46,66, qui peuvent se dissiper par l'incinération. Dès lors, si l'analyse est exacte, 100 de produit terreux carbonaté doivent se ré-

duire à 56,34. Deux expériences ont donné constamment 56. Je ne suis donc pas très-éloigné du résultat théorique.

Un litre d'eau contenant 0^{gr}300 de ce produit carbonaté, en multipliant par 3 les nombres précédents, on obtient le rapport au litre. On a donc :

Carbonate de chaux.....	258 ^{mil} 2
— de magnésie.....	42, 0
Sulfate de chaux.....	6, 0
Silice.....	9, 6
Hydruline.....	2, 4
Hydramide.....	4, 8

La matière organique représentée par la perte ne peut être que de l'*hydramide*. Quant à celle qui est combinée avec la silice sous forme d'organisation globulaire, que j'appelle globulithe, c'est de l'*hydruline*. Elle se trouve encore ici, comme dans les eaux précédentes, combinée à la silice dans le rapport de 20 p. 100.

La globulithe, formée au sein d'un liquide qui ne contient que des traces de matières organiques, doit être dans son plus grand état de pureté, par conséquent très-propre à nous fixer sur la composition élémentaire de l'*hydruline*; aussi ai-je considéré une troisième analyse comme indispensable. La voici :

AZOTE.

Globulithe.....	0 ^{gr} 480, contenant
Hydruline.....	96

Température + 4°5. Pression 0^m774

Obtenu :

Gaz azote.....	5 cent. cubes
	à 0° 76 pression.
Même volume ==	5
Qui pèsent.....	0 ^{sr} 00628

Cela donne p. 100 d'hydruline :

Azote.....	5,2
Pesant.....	6 ^{mil} 35

CARBONE ET HYDROGÈNE.

Globulithe.....	0 ^{sr} 720, contenant
Matière azotée.....	444

Obtenu :

Acide carbonique.....	0 ^{sr} 205
Eau.....	0, 097

Cela donne p. 100, pour composition élémentaire :

Carbone.....	58,44
Hydrogène.....	7,48
Azote.....	6,55
Oxygène.....	47,55

composition parfaitement en harmonie avec celles que j'ai formulées plus haut. La moyenne de ces trois ana

lyses, faites sur des échantillons différents, devient :

Carbone.....	58,51
Hydrogène.....	7,42
Azote.....	6,55
Oxygène.....	17,52

qui conduit exactement à la formule



que l'on peut considérer comme un composé d'un équivalent d'ammoniaque, = $H^3 A_z$, et d'un hydrate de carbone = $C^{14} H^{13} O^{13}$; mais je n'ai aucune preuve en faveur de cette constitution rationnelle qui donnerait la formule $C^{14} H^{13} O^{13} + H^3 A_z$.

Des résultats que je viens d'obtenir, et en considérant les carbonates comme sesqui-carbonates, on obtient pour composition d'un litre d'eau de source le tableau suivant :

Température.....	12°
Densité.....	1,00055
Air atmosphérique.....	20 cent. cub.
Acide carbonique.....	14
Nitrate de magnésie.....	0 ^{gr} 0406
— de potasse.....	0, 0616
Chlorure de sodium.....	0, 0758
Sulfate de potasse.....	0, 0154
Sesqui-carbonate de potasse....	0, 0028
Matière analogue à l'ulmine.....	0, 0058

Sesqui-carbonate de chaux.....	0, 2906
— de magnésie.	0, 0550
Sulfate de chaux.....	0, 0060
Globulithe 0,042 =	{ silice... 0, 0096
	{ hydruline. 0, 0024
Perte ou hydramide.....	0, 0018
	<hr/>
	0 ^{sr} 5654

0^{sr}5634 — 64 acide carbonique = 0^{sr}499,6 pour 0,500 trouvés par l'expérience.

Ce liquide, comme on le voit, ne contient que des traces de matières organiques, et sa composition est très-simple. Le premier membre de l'analyse, c'est-à-dire la portion soluble dans l'eau, se rapproche des formules médicales dites *tempérantes*, si salutaires dans les affections qui dérivent d'un état anormal des fonctions digestives et d'un trouble du système nerveux, etc. Le grand usage de ce liquide ne peut donc tourner qu'à l'avantage de la santé.

C'est vainement que j'ai cherché dans les eaux que je viens d'analyser la présence des *iodures* et des *bromures*. Je considère ces sels comme très-rares dans les eaux douces.

Parmi les substances que je viens de signaler dans les eaux, celles qui se précipitent sous forme de flocons filamenteux sont excessivement remarquables. Ces petites masses chevelues, du poids seulement de 3 milligrammes, sont de véritables organisations de la famille des *algues*, composées principalement de silice et d'une matière azotée. Vues au microscope, elles paraissent

comme un assemblage de tubes cloisonnés, de 1/30 de millimètre de diamètre. Quelques-unes sont multicolores. Lorsqu'on les calcine sur une lame de platine, elles se crispent, brunissent légèrement, puis blanchissent, et le résidu qui, à peu de chose près, a conservé la forme du faisceau primitif, reste inattaquable par les acides. Vus dans cet état au microscope, les filaments, un peu détruits, paraissent blancs et opaques.

Il ne m'a pas été possible de faire d'autres expériences, en raison du peu de masse que présentent ces organisations ; mais je les crois composées dans le rapport de la globulithe que j'ai analysée plus haut, que je considère comme leur état globulaire.

J'ai voulu m'assurer si cette substance, qu'on aurait pu tout d'abord prendre pour du duvet, était particulière aux liquides que j'examinais, et, par un grand nombre d'expériences, j'ai pu me convaincre que sa formation était commune à toutes les eaux qui renferment de la silice, *cet oxyde se trouvant constamment dans ces liquides à l'état d'organisation complète ou globulaire.*

Ces algues, qui n'apparaissent qu'après l'évaporation de 40 à 45 litres d'eau, et lorsque le liquide est parvenu à une certaine densité, existent-elles toutes formées, ou bien éclosent-elles pendant l'évaporation ?

Une expérience très-simple, qui consiste dans la filtration de l'eau, m'empêche de supposer l'existence de ces conferves dans les eaux. Comment, en effet, pourraient-elles passer au travers du filtre sans se détruire?... Mais alors, dans quel état s'y trouvent-elles ?

Longchamp, abordant ce sujet à l'occasion de la *barégine*, pense que ces végétaux peuvent se former par la seule puissance de l'attraction. Il ne trouve pas plus étrange que les forces de l'affinité réunissent les atomes élémentaires en tubes vivants qu'en cristaux réguliers.

Il se peut qu'il en soit ainsi; mais en attendant que de semblables assertions se vérifient, il me paraît plus rationnel d'admettre, avec les naturalistes, que ces êtres naissent d'individus, qu'ils se trouvent à l'état globulaire dans les eaux, qu'ils peuvent y germer et se développer par l'élévation de température. Cette opinion, d'ailleurs, est vérifiée par l'étude que le D^r Fontan a faite de la *sulfuraire*, qui est aussi une *conferve*, classée par quelques auteurs dans la tribu des anabaines, où elle y constituerait un genre nouveau.

« J'ai cherché à connaître, dit le D^r Fontan, le développement de la sulfuraire, mais je n'ai pu encore parvenir à vérifier son mode de fécondation; j'ai pu cependant suivre son développement depuis l'état de globule jusqu'à celui de conferve complète.

» Ces globules, après être sortis du tube, s'agglomèrent au nombre de quelques-uns, se gonflent et finissent par se rompre par un point de leur circonférence; peu à peu on voit sortir par cette déchirure un tube extrêmement fin, dans lequel on ne peut encore apercevoir les globules; mais bientôt ce tube grossit et s'allonge, et présente tous les caractères de l'état adulte.

» Les filaments qu'on voit à l'œil nu sont des réu-

» nions d'un nombre considérable d'individus de cette
 » conferve, qui ne sont bien perçus isolément qu'à
 » l'aide d'un microscope ¹. »

Cette observation intéressante démontre jusqu'à l'évidence que la *sulfuraire* végète d'un globule microscopique. Or, ces globules peuvent facilement traverser les filtres, les pores de ceux-ci ayant plusieurs centièmes de millimètre de diamètre. Il est donc naturel de penser que les conferves qui se sont offertes dans mes expériences se sont formées pendant l'évaporation du liquide, par le développement de séminules existant primitivement dans l'eau.

L'*hydruline*, qui évidemment donne naissance à ces conferves, est une matière dont l'étude ne manquerait pas d'être féconde en résultats si on pouvait l'isoler de la silice sans altération; mais résistant à tous les agents, précisément parce qu'elle se trouve dans un état physiologique avec un corps indissoluble, je ne vois guère la possibilité d'en faire une histoire satisfaisante. Toutefois, par un examen intelligent de la globulithe, c'est-à-dire des globules siliceux, peut-être parviendra-t-on à connaître l'origine et l'utilité de sa présence dans les eaux.

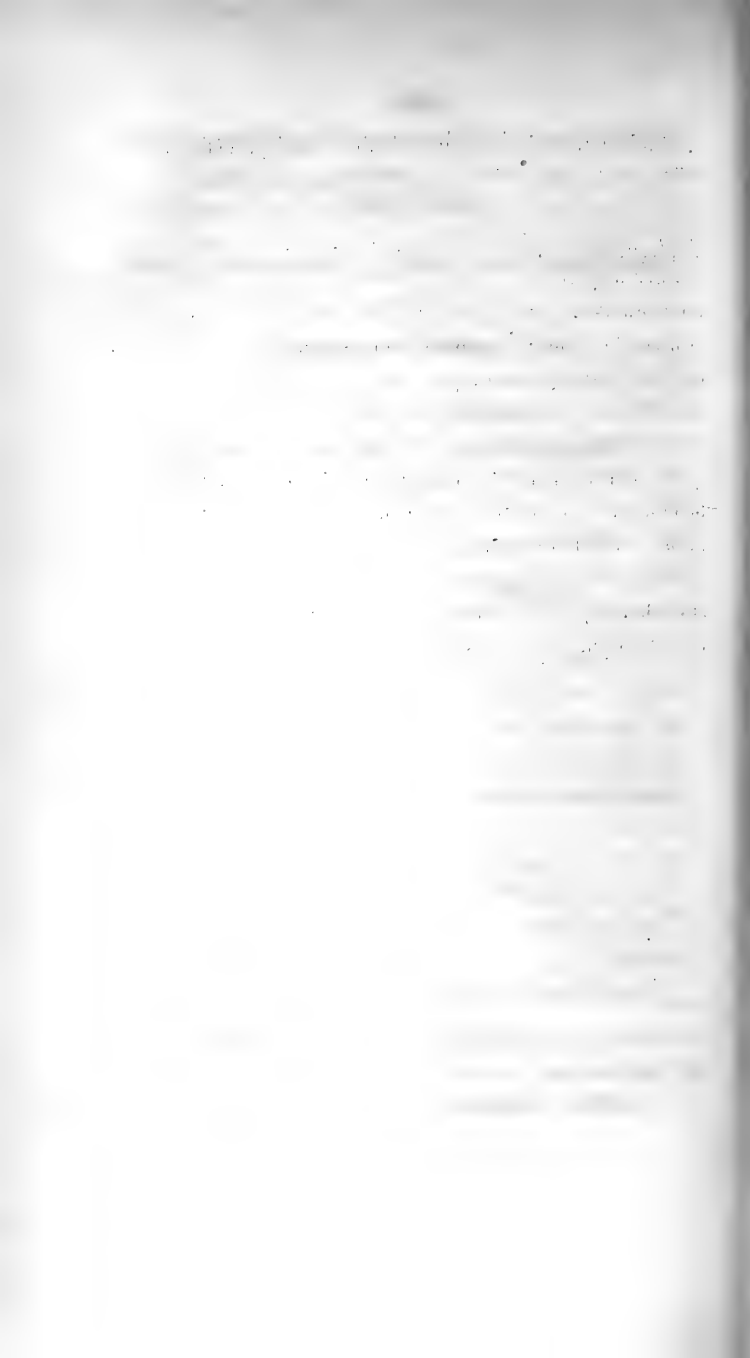
Les substances organiques azotées des eaux du sol sont au nombre de trois, contenant d'azote p. 100 :

1° L'hydruline.....	6,52
2° L'acide azocrénique.....	5,15
3° L'hydramide.....	5,69

¹ J.-P. Amédée Fontan; *Recherches sur les eaux minérales des Pyrénées*, page 88. Paris, 1838.

Quoi qu'il en soit, il découle de ce qui précède que l'histoire des eaux laisse encore beaucoup à désirer, et que tout un monde nous sépare de leur véritable *constitution organique*. Que les hydrologistes veuillent se donner la peine de réfléchir, en effet, que pas une de leurs analyses n'a été vérifiée par une expérience de contrôle, et que les matières azotées, dont la plus riche en azote n'en renferme pas 7 p. 100, ont été considérées comme de l'albumine.

Les sciences physiques et naturelles, la thérapeutique générale, partie de l'art de guérir qui s'appuie sur la connaissance intime des médicaments, etc., réclament, selon nous, de nouvelles recherches sur les eaux minérales. Nous souhaitons que cet immense travail soit abordé par de jeunes savants exercés aux expériences de précision, et dévoués à leur art.



RAPPORT

FAIT A L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BORDEAUX,

LU A LA SÉANCE DU 29 AVRIL 1858;

PAR M. G.-J. DURAND.

MESSIEURS,

L'Académie a reçu des États-Unis d'Amérique divers ouvrages considérables à tous les points de vue, et qui déjà ont donné lieu à quelques Rapports partiels. J'ai cru intéressant d'appeler votre attention sur l'ensemble de ces communications, toutes écrites en anglais, afin de vous en donner une idée sinon complète, du moins suffisante pour provoquer et faciliter les recherches et les études auxquelles elles peuvent donner lieu; tel est le but du travail que j'ai l'honneur de présenter à l'Académie.

Voici d'abord la liste des ouvrages dont il s'agit. :

- 1° *Notice sur l'Institut Smithsonian*. Broch. in-8°.
- 2° *Dixième Rapport annuel du Bureau des régents de l'Institut Smithsonian*. 1 vol. in-8°.

- 3° *Tribut de l'Institut Smithsonien à l'accroissement et à la diffusion des sciences.* 8 vol. in-4°.
- 4° *Relations historiques et statistiques relatives à l'histoire, à l'état actuel et à l'avenir des tribus indiennes des hommes rouges des États-Unis, réunies et publiées par les soins du Bureau des affaires indiennes.* 3 vol. in-4°; par M. Schoolcraft.
- 5° *Description du grand Lac salé dans la contrée d'Utah,* par Stansbury, imprimé par ordre du Sénat. 1 vol. in-8° et 1 atlas.
- 6° *Rapport fait à la Chambre des Représentants par le Surintendant de l'inspection des côtes pour 1855.* 1 vol. in-4°.
- 7° *Publications de l'Académie des Sciences naturelles de Philadelphie.* 1 broch. in-8°.

Je passe maintenant à l'examen successif de ces divers ouvrages.

1° *Notice sur l'Institut Smithsonien.*

James Smithson, fondateur de l'Institut qui porte son nom, naquit à Londres. Il explique, dans son testament, qu'il descend de Hugues, premier duc de Northumberland, et d'Élisabeth, héritière des Hungerfords d'Audley, mère de Charles *le fier*, duc de Somerset. Il fit ses études à Oxford, où il prit ses degrés en 1786. Il porta d'abord le nom de James Lewis Macie, et quelques années après être sorti de l'Université, il prit celui de Smithson, nom de famille des Northumberland. Il paraît n'avoir pas eu de domicile fixe en Angleterre. Il voyagea beaucoup sur le continent, et il

passa successivement plusieurs années à Paris, à Berlin, à Florence, etc. Enfin, il mourut à Gènes en 1828 dans un âge avancé.

La Société Royale et les Annales de Philosophie ont publié de nombreux ouvrages de lui, relatifs à la chimie, la minéralogie et la géologie. Ce furent là les bases de sa réputation scientifique, et ses autres écrits témoignent que presque toutes les sciences avaient été l'objet de ses études et de ses méditations. Il n'a jamais été marié, et son ambition paraissait être de se faire un nom par ses propres travaux ou par la fondation d'un établissement scientifique. Il déclare dans ses écrits ne se prévaloir en rien de ce que le plus noble sang d'Angleterre coule dans ses veines et vouloir, par ses ouvrages, se créer une renommée qui vécût dans la mémoire des hommes longtemps après que les titres des Northumberland et des Percys seraient éteints ou bien oubliés. Éminemment cosmopolite, il disait que l'homme voué à la science n'était d'aucun pays en particulier; que le monde était sa patrie et tous les hommes ses compatriotes.

Il voulut d'abord laisser sa fortune à la Société Royale de Londres, à la condition de l'employer aux progrès de la science; mais, n'ayant pu s'entendre avec cette Société, il choisit pour légataires les États-Unis d'Amérique.

Le montant primitif du legs s'élevait à 540,469 dollars, soit 2,700,845 fr., et cette somme a été considérablement accrue par les intérêts qu'elle a produits.

D'après les propres termes du testateur, sa volonté

était de *fonder, à Washington, un établissement sous le nom d'Institut Smithsonian, pour le progrès et la diffusion du savoir parmi les hommes. (To found, at Washington an establishment for the increase and diffusion of knowledge among men.)* Comme je l'ai déjà dit, il chargea de l'accomplissement de sa volonté le gouvernement des États-Unis, et celui-ci ayant accepté cette mission, qui se réduisait à celle d'exécuteur testamentaire, il s'occupa de la remplir avec une sollicitude digne de la générosité comme des lumières de l'illustre Smithson.

Pour accomplir sa noble tâche, le gouvernement des États-Unis organisa d'abord une administration spéciale à la tête de laquelle il mit le Président des États-Unis, et qui fut composée des hommes les plus éminents d'Amérique, soit par leur position, soit par leur savoir. Cette administration fit un appel à toutes les capacités, et recueillit ainsi de nombreux mémoires scientifiques qu'elle a publiés : Ce sont ceux dont je vais avoir l'honneur de présenter à l'Académie un aperçu sommaire. J'insiste à dessein sur ces mots : *aperçu sommaire*, d'abord parce que la nature essentiellement substantielle de ces Mémoires les rend peu susceptibles d'analyse, ensuite parce que cette analyse, fût-elle rationnellement possible, le nombre et l'étendue des ouvrages auxquels elle serait relative la rendraient beaucoup trop longue pour trouver place ici. Je me bornerai donc à des indications, et je renvoie aux ouvrages eux-mêmes ceux qui voudront les bien connaître et en apprécier tout le mérite.

Les ouvrages publiés par la Société Smithsonian sont de deux espèces : d'abord, les œuvres scientifiques, artistiques et littéraires; ensuite, la description des établissements destinés au siège de l'Institut. Je commencerai par ces dernières :

1^o *Établissements.*

Le bâtiment, je pourrais dire le *palais* Smithsonian et ses dépendances, occupent à Washington l'emplacement nommé *The Mall*. Il s'étend, de l'est à l'ouest, de la 7^e à la 12^e rue, et du nord au sud, du canal à la rue B. Sa superficie est d'environ 52 acres, soit un peu plus de 24 hectares. On a voulu donner aux constructions le style architectural de la dernière époque du plein-cintre au moyen âge. Elles occupent un espace de 126 mètres sur 44, et se composent de neuf tours, dont l'une a 32 mètres de hauteur, de nombreuses salles distribuées dans les deux étages du bâtiment et destinées à un amphithéâtre, une bibliothèque, un observatoire, une galerie de tableaux, un musée, des salles de réunion, et toutes les dépendances de ces objets principaux. Ce vaste bâtiment, dont toutes les parties principales ont de grandes dimensions, est couvert en ardoises, et c'est le premier de ce style qui ait été construit en Amérique.

2^o *Dixième rapport annuel du bureau des régents de l'Institut Smithsonian.*

Il contient diverses pièces administratives, et, à la suite, les mémoires ci-après indiqués.

Des algues marines. — Histoire naturelle appliquée à l'agriculture. — Instinct et transformation des insectes. — De l'oxigène et de ses combinaisons. — Des aérolytes. — Des perturbations planétaires. — Du climat de la Californie. — Instructions relatives aux observations météorologiques. — Du tremblement de terre. — Des aurores. — Du baromètre de Green. — Des phénomènes périodiques. — Du tonnerre et des éclairs. — Du galvanisme.

3^o *Tribut de l'Institut Smithsonian au progrès et à la diffusion des sciences.*

J'ai déjà dit que l'Institut Smithsonian a réuni et publié de nombreux Mémoires scientifiques composant jusqu'ici huit volumes in-4°. J'ajoute que le moindre mérite de ces huit volumes est un luxe d'impression et de gravures qui ne le cède en rien aux plus somptueux ouvrages européens. Je vais d'abord indiquer le contenu de chacun d'eux :

1^{er} VOL. — Anciens monuments de la vallée du Mississipi. — Ouvrages en terre. — Enceintes. — Ouvrages militaires. — Enceintes sacrées. — Monts de sacrifices. — *Id.* de sépultures. — *Id.* d'observation. — *Id.* d'une destination inconnue. — Amas de pierres. — Débris d'objets d'art trouvés dans les monts. — Poteries. — Objets en argile, en métal, en pierre, en or. — Sculptures. — Métaux, minéraux, fossiles, — crânes humains.

48 planches, dont la majeure partie contient divers sujets. — 207 gravures sur bois.

2^e VOL. — Recherches sur la planète Neptune. — Des sons vocaux d'une aveugle-sourde-muette de Boston. —

Observations microscopiques sur les produits des sondages faits sur les côtes des États-Unis. — Géographie physique des États-Unis. — Le Mosasaurus, l'Holcodus, le Conosaurus et l'Amphorosteus. — Classification des insectes. — De la propriété explosive du nitre. — Observations microscopiques (botanique). — Monuments aborigènes de l'État de New-York. -- Ouvrages en terre, enceintes, monts, amas d'ossements, instruments, ustensiles, etc.

14 planches presque toutes contenant plusieurs sujets ; 65 gravures sur bois.

Éphémérides de Neptune. — Occultations visibles aux États-Unis.

3^e VOL. — Observations sur le magnétisme terrestre. — Recherches sur la rhéométrie électrique. — Des poissons d'eau douce de l'Amérique septentrionale. — Des algues marines de l'Amérique du Nord. — Botanique. — Lois des dépôts marins. — Anciens ouvrages de l'Ohio. — Éphémérides de Neptune. — Occultations visibles aux États-Unis. — 25 planches.

4^e VOL. — Grammaire et dictionnaire de la langue. — Dacotah.

5^e VOL. — Flore et faune dans les animaux vivants. — Mémoire sur le bœuf fossile. — Anatomie du système nerveux de la Rana pipiens. — Algues de l'Amérique septentrionale. — Botanique. — 42 planches.

6^e VOL. — Botanique. — Des invertébrés marins. — Sur les vents de l'hémisphère boréale. — Faune fossile. — Occultations. — 54 planches.

7^e VOL. — Relation d'une trombe près de Newharmony. — Observations microscopiques (botanique). — Antiquités du Wisconsin. — Mémoire sur la tribu, éteinte, des Sloth. — 55 planches, dont beaucoup à plusieurs sujets ; 61 gravures sur bois.

8^e VOL. — Archéologie des États-Unis. — Des aurores boréales. — De la tangence des cercles et des sphères. — Recherches sur les vertébrés américains. — 27 gravures sur bois.

En résumant ce qui vient d'être dit des huit volumes de l'Institut Smithsonian, on trouve que les articles qu'ils contiennent sont relatifs aux objets ci-après énoncés : archéologie, — philologie, — géographie, — géologie, — histoire naturelle, — botanique, — zoologie, — médecine, — physique, — météorologie, — astronomie, — mathématiques. — Presque tous ces articles sont spécialement applicables aux États-Unis, que les auteurs se sont appliqués à décrire sous les rapports qui viennent d'être indiqués. En outre du texte, on y trouve environ 250 planches dont une grande partie est multiple, et près de deux cents vignettes sur bois. Toutes ces vignettes, indispensables, comme les planches, à l'intelligence des sujets auxquels elles sont relatives, sont exécutées avec un soin et un talent remarquables. Quant aux planches, elles sont de diverses natures. Les lithochromies représentant des scènes, ou des sites divers avec des personnages, sont les moins dignes d'éloges; elles sont en petit nombre. Les lithochromies relatives aux armes, aux costumes et autres détails, ne laissent rien à désirer sous aucun point de vue. Les lithographies en noir sont toutes fort bien, et certaines, entre autres celles des ossements fossiles, témoignent d'une supériorité d'intelligence et de talent qui n'a été dépassée nulle part.

En ce qui concerne le texte, je vous l'ai déjà dit,

Messieurs, son analyse ne saurait trouver place ici, en raison de l'étendue des divers Mémoires, et surtout parce qu'ils sont rédigés avec une précision et une concision extrêmes. Par ces motifs, je ne puis que me borner à quelques indications succinctes.

L'archéologie des États-Unis paraît surtout avoir été un sujet d'étude favori; et dans un précédent Rapport, j'ai eu l'honneur de vous entretenir des immenses ouvrages en terre exécutés dans ces régions, par une race dont le nom même a péri, dont il ne reste que ces monuments qui attestent une haute civilisation, des connaissances remarquables, entre autres en mathématiques et en castramétation. Ils n'ont rien de commun avec ces collines artificielles qu'on est convenu d'appeler *tumulus*, et que l'on trouve partout, entre autres dans les environs de Bordeaux. On sait que l'origine et l'usage de ces derniers sont demeurés d'impénétrables mystères que n'ont nullement éclairci les mille conjectures plus ou moins ingénieuses auxquelles ils ont donné lieu. J'ai aussi signalé à votre attention les monuments d'art découverts dans certains des ouvrages américains que je viens d'indiquer, entre autres des sculptures, quelquefois en porphyre parfaitement poli, et qui, sous le rapport de l'art proprement dit, égalent les productions connues, qu'elles surpassent au point de vue de la difficulté d'exécution, puisque évidemment leurs auteurs ne connaissaient l'usage des métaux qu'à un degré trop faible et trop rudimentaire pour l'avoir appliqué à l'exécution des ouvrages dont il s'agit. J'ajoute à ces remarques que parmi les antiques

pointes de flèches et de lances recueillies en Amérique, beaucoup sont de formes et de dimensions absolument identiques avec celles que l'on trouve dans les environs de Bordeaux; mais qu'elles en diffèrent par leur nature, car les nôtres sont, à peu près sans exception, exécutées en silex, en pierre à feu ordinaire, pendant que celles des États-Unis le sont généralement en quartz.

Après ces faibles, mais remarquables vestiges d'un peuple perdu, les seuls objets archéologiques des États-Unis paraissent être les ossements fossiles qui ont été décrits avec soin, et reproduits, je le répète, avec supériorité dans de nombreuses lithographies.

La race actuelle des peuplades rouges américaines ne se considère pas comme descendant du peuple perdu dont il vient d'être question, et qui paraît avoir été sédentaire et cultivateur; elle prétend, au contraire, à une origine toute différente; mais sur ce point, les traditions vagues ou contradictoires ne donnent aucune lumière certaine. Quoi qu'il en soit, l'état de civilisation, fort peu avancé, des races actuelles, n'indique aucune liaison entre elles et le peuple perdu, qui ne lui a transmis aucune des connaissances dont il était amplement doué. Aussi, cette race actuelle n'a-t-elle conservé aucune tradition positive de ses prédécesseurs; aussi ignore-t-elle l'origine comme l'usage de leurs immenses travaux, et n'en élève-t-elle aucun semblable.

Dès longtemps, on a demandé à la philologie des lumières sur l'origine des peuplades actuelles, et, suivant la marche de cette science encore nouvelle, on

s'est d'abord préoccupé des mots pour y chercher des analogies de son ou de signification avec ceux d'autres langues; mais cette méthode, dès longtemps abandonnée, n'a donné aucun résultat rationnel. On a procédé ensuite par la recherche des similitudes radicales entre divers dialectes; mais, comme précédemment, le but a continué à n'être pas atteint. Enfin, et suivant la méthode actuellement adoptée sur la proposition de Frédéric Schlegel, en 1808, on a porté son attention sur la structure grammaticale, sur les diverses manières d'associer et d'exprimer les idées, sans s'arrêter à de vaines consonnances. Cette méthode, la seule avouée des savants, n'a encore donné que des résultats négatifs, en écartant les conjectures précédemment émises, et selon lesquelles les dialectes américains actuels auraient eu quelque relation avec ceux du vieux monde, des Israélites, des Phéniciens, des Indous, des Chinois, des Scandinaves, etc. : la question demeure donc pendante.

Ces recherches et ces descriptions relatives aux hommes rouges des États-Unis occupent une notable partie de l'ouvrage dont il s'agit, et elles ont été traitées avec plus d'étendue encore dans celui publié par le Bureau des Affaires Indiennes, dont il sera bientôt question.

Les différentes branches de l'histoire naturelle d'Amérique ont donné lieu à divers Mémoires remarquables sous tous les rapports, entre autres sous celui de l'excellente exécution des nombreuses planches annexées au texte.

Enfin, quelques Mémoires, moins exclusivement relatifs aux États-Unis, ont traité divers sujets de mathématiques, d'astronomie, de physique, de chimie, etc.

Ici se termine ce que je puis dire sur les publications de l'Institut Smithsonien.

4^o Relations historiques et statistiques relatives à l'histoire, à l'état actuel et à l'avenir des tribus indiennes des États-Unis, publiées par les soins du Bureau des Affaires Indiennes.

1^{er} VOL. — Histoire de la nation et des tribus. — Origine. — Tradition de l'époque anti-Colombienne. — Type mental de la race indienne. — Antiquités. — Archéologie générale. — Habileté dans les fortifications antiques. — Preuves de cultures sédentaires à une époque reculée. — État des arts et divers objets. — Tentatives métallurgiques. — Ossuaires. — Preuves archéologiques du séjour sur le continent d'un peuple lettré antérieurement à Colomb. — Carte et observations relatives à la découverte du Mississipi. — Observations minéralogiques et géographiques relatives au territoire primitif. — Action géologique actuelle des lacs américains. — Ostéologie antique de la période des monstres. — Un palladium aborigène. — Minnesota. — Organisation, histoire et gouvernement des tribus. — Capacité intellectuelle et caractère de la race indienne. — Mythologie et traditions orales. — Pictographie. — Population et statistique (73 planches).

2^e VOL. — Histoire générale. — Mœurs et coutumes. — Caractères généraux. — Traces d'une origine étrangère. — Phases de l'état de chasseur. — Costumes. — Ustensiles. — Antiquités. — Géographie physique. — Organisation des tribus, leur histoire et leur gouvernement. — Capacité in-

tellectuelle. — Traditions orales. — Développement pratique de l'esprit indien. — Langage. — Principes des langues indiennes. — État de l'art indien. — État actuel et avenir de cette race. — Démonologie. — Sorcellerie et magie. — Connaissances médicales des Indiens. — Littérature. — Statistique et population (45 planches et 25 gravures sur bois).

Ainsi que l'annonce le titre de cet ouvrage et qu'on vient de le voir par ce qui précède, ce même ouvrage est exclusivement consacré à des études sur la race des hommes rouges. Ce sujet, déjà traité par les publications Smithsoniennes, l'est ici avec plus d'extension et de détails. D'ailleurs ces deux ouvrages sont identiques, et tout ce qui a été dit du précédent s'applique en tout à celui-ci.

5° *Exploration et description de la vallée du Grand Lac Salé d'Utah*; par H. Stansbury, imprimé par ordre du Sénat. (1 vol. in-8° et 1 atlas.)

Cet ouvrage contient, en outre du texte descriptif, 35 vues pittoresques, 8 planches de reptiles, 2 d'insectes, 9 de plantes, 4 de paléontologie, et 2 cartes géographiques. L'atlas se compose de deux grandes cartes topographiques, l'une du Grand Lac Salé et de la contrée adjacente, l'autre de la région entre le Grand Lac Salé et le fort Leavenworth.

Écrit avec une simplicité qui commande la confiance, cet ouvrage est plein de descriptions intéressantes et d'observations qui attestent la science et le soin de son auteur. Les nombreuses planches dont il est enrichi

sont bien exécutées, et donnent des lieux et des choses des représentations qui ont tous les caractères de la vérité.

6° *Rapport fait à la Chambre des Représentants par le Surintendant de l'inspection des côtes des États-Unis pour l'année 1825.*

Le titre de cet ouvrage dit assez quel en est le sujet. Il est rempli d'observations relatives à tout ce qui est afférent aux côtes, et les 60 cartes jointes au texte présentent une foule de renseignements d'un haut intérêt. Son exécution, analogue à celle des ouvrages précédents, est également digne d'éloges.

7° *Acte d'incorporation et Statuts de l'Académie des Sciences naturelles de Philadelphie.*

Après divers documents administratifs, cet ouvrage contient un catalogue raisonné et des explications, le tout relatif à une collection de 4035 crânes humains, classés systématiquement par l'Académie dans son musée. Cette collection, formée par le Dr Morton, a été payée 20,000 fr. par quarante Américains qui se sont réunis pour en faire les frais, et qui, ensuite, en ont généreusement fait don à l'Académie. Leurs noms sont cités, et je regrette de ne pouvoir les reproduire ici, car on ne saurait trop faire connaître les auteurs de pareils actes de noble désintéressement, qui honorent non-seulement ceux à qui on les doit, mais encore la nation à laquelle ils appartiennent. 67 gravures sur bois sont disséminées dans cet ouvrage.

Telles sont, Messieurs, les publications américaines que l'on a bien voulu nous transmettre. J'ai cru devoir les réunir en groupe, parce qu'elles sont intimement liées les unes aux autres, et par leur origine et par l'analogie des sujets auxquels elles sont relatives. Cette importante collection de Mémoires, émanés de sources différentes, mais réunis et publiés par les soins et sous le patronage du gouvernement des États-Unis d'Amérique, traitent d'une infinité de sujets différents, parmi lesquels il faut remarquer les recherches relatives aux peuplades encore à l'état sauvage et connues sous le nom de *tribus d'hommes à peau rouge*. Cette race, qui, bien que fort réduite, comprend encore environ 500,000 individus, recule et diminue sans cesse devant la civilisation, qui la presse de toutes parts, et qui finira sans doute par la faire disparaître. Elle n'est encore qu'imparfaitement connue de ses plus proches voisins, et elle ne l'est guère que de nom en Europe. Elle paraît, sous tous les rapports, digne d'un haut et vif intérêt.

Des accusés de réception et des remerciements ont dû être adressés à tous ceux de qui nous tenons ces communications bienveillantes, ainsi que notre Compagnie le fait toujours en pareil cas. Mais, en cette occasion, je pense que nous devons faire davantage, et je vous demande d'abord de répondre aux communications dont il s'agit par des remerciements motivés et plus explicites que ceux ordinaires; ensuite, par l'envoi d'une copie en forme de ce Rapport, qui témoigne que notre Compagnie a examiné les Mémoires dont il s'agit avec

la sérieuse attention qu'ils méritent, et qu'elle applaudit aux nobles sentiments qui leur ont donné naissance, comme à la sollicitude éclairée qui a réuni et publié tant de pièces d'un haut intérêt. Enfin, et en outre de ce qui précède, je demande à l'Académie d'ajouter à ce que je lui ai déjà proposé, toutes les marques en son pouvoir de sa sympathie et de sa haute approbation.

A Bordeaux, le 2 avril 1858.

INTRODUCTION

A UN

TRAITÉ SUR L'ALIÉNATION MENTALE

ÉTUDIÉE DANS SES RAPPORTS AVEC LE DROIT CIVIL ET CRIMINEL ;

Par M. HENRY BROCHON.

L'aliénation mentale est, parmi les maladies qui affectent l'humanité, l'une de celles dont la nature et les causes sont le moins connues. Dans la mystérieuse union de l'âme et du corps, dans cette secrète et réciproque dépendance de l'esprit et de la matière, dans cette incompréhensible dualité qui est l'homme, tout est obscur, merveilleux et caché ; et si l'homme sain est le plus difficile des problèmes, si la raison humaine, dans sa plénitude et son intégrité, ne s'explique elle-même qu'en remontant à sa divine origine, l'aliéné présente un mystère plus ténébreux encore¹ ; car le mal qui trouble son intelligence se révèle seulement par ses effets, et ses effets sont appréciés diversement.

Que l'aliénation mentale soit une maladie physique,

¹ « Expliquez-moi, disait Esquirol, comment l'homme raisonne, et je vous dirai comment il déraisonne. »

plus ou moins provoquée par des influences morales, c'est ce que l'on ne conteste plus aujourd'hui, c'est ce que les faits ont invinciblement établi, et ce que reconnaissent à la fois les physiologistes et les médecins. Mais quelle est cette maladie redoutable? où est son siège? quelle est sa valeur, quelles sont ses causes? de quelles lésions organiques procède-t-elle? C'est là qu'est l'insoluble problème; et le scalpel de l'anatomiste s'est émoussé sur cet impénétrable secret.

L'école de Broussais en a cherché la solution dans une lésion inflammatoire du cerveau; d'autres ont prétendu la trouver dans une exaltation douloureuse de la sensibilité morale¹; d'autres encore, dans la prédominance organique d'une portion de l'encéphale². Enfin, la science, à bout de voie, s'est mise à comparer la pesanteur proportionnelle des cerveaux des aliénés et des sains d'esprit; mais cette recherche, féconde seulement en résultats contradictoires, n'a abouti qu'à une incertitude plus grande encore. Meckel a trouvé le cerveau des fous d'un poids moindre que celui des sages; M. Parchappe, d'un poids plus élevé; M. Lélut, d'un poids égal³. Heureuse contradiction qui permet à la raison de se considérer comme chose impondérable!

De tous ces systèmes morts-nés sur les causes physiques de la folie, que doit-on conclure?

La Pithie de Delphes répondit à Chérophon lui de-

¹ M. Gislain; *Traité des Phrénopathies*, 1835.

² M. Parchappe; *Recherches sur l'encéphale*.

³ M. Archambault; *Introduction de la traduction du Traité d'Aliénation mentale du docteur anglais Ellis*.

mandant s'il y avait un homme plus sage que Socrate, qu'il n'y en avait aucun; et Socrate expliqua cet oracle en disant qu'il avait la science de son ignorance, qu'il savait ne savoir rien ¹. Quand il s'agit des causes de l'aliénation mentale, des lésions qui la déterminent, de son siège, la suprême science, c'est de ne rien affirmer; et les plus savants aliénistes ont confessé leur impuissance. — « Existe-t-il, dit M. Leuret, une modification » organique qui occasionne le dérangement de nos » idées? Je le crois. Quelle est cette modification? Je » n'en sais rien ². » — « On ne sait pas, dit M. Lélut, » on ne peut savoir quelle est la condition cérébrale » réelle et spéciale de la manie aiguë, et encore moins » de la démence simple ³. » — « Il s'en faut, dit M. Pariset, que l'expérience apprenne rien d'absolu sur les » relations qui existent entre les états du cerveau et » ceux de l'esprit ⁴. »

On a bien constaté des altérations dans le cerveau des aliénés, et de curieuses expériences ont été faites à ce sujet par les anatomistes modernes ⁵. Mais il est également constaté que les mêmes altérations encéphali-

¹ M. Lélut (*Du Démon de Socrate*) a ingénieusement soutenu que le plus sage des hommes était un aliéné; nous reviendrons plus tard à sa théorie sur les hallucinations.

² M. Leuret; *Fragments psychologiques sur la folie*.

³ M. Lélut; *Introduction sur la valeur des altérations de l'encéphale dans le délire aigu et la folie*.

⁴ M. Pariset; *Notes sur Cabanis*.

⁵ M. Lallemand; *Recherches anatomico-pathologiques sur l'encéphale*. — M. Bayle; *Maladies mentales*. — M. Scipion Pinel; *Physiologie de l'homme aliéné*.

ques se rencontrent chez des individus sains d'esprit. Et ce double fait s'explique aisément : c'est que les altérations dont il s'agit se rattachent aux maladies qui viennent si souvent compliquer l'aliénation mentale, à la paralysie, aux convulsions, à l'épilepsie. Les lésions organiques, remarquées par les observateurs, sont les causes des maladies concomittantes de la folie, mais ne suffisent pas pour rendre compte de la folie elle-même. M. Esquirol a clairement, nous le croyons, établi ce point, et il déclare que, *dans l'état actuel de nos connaissances, la modification cérébrale qui produit la folie est encore inconnue.*

Nous avons hâte de sortir du domaine exclusif de la science médicale, de ce domaine enveloppé de ténèbres, où nos pas inexperts s'égareraient bien vite, et d'aborder un terrain moins périlleux.

Si la nature des maladies mentales, si leur diagnostic pathologique est un abîme, même pour les plus doctes, leurs effets, qui du moins peuvent être plus facilement observés, ont, dans tous les temps, donné lieu aux erreurs les plus nombreuses et bien souvent les plus déplorables : la longue suite de ces erreurs, c'est de l'histoire.

Quand on étudie l'aliénation mentale au point de vue historique et philosophique, ce qui frappe au premier abord, c'est la prodigieuse variété des formes de cette maladie. Toute maladie a d'ordinaire des effets généraux qui lui sont propres, des symptômes fixes qui la caractérisent et la révèlent. Dans l'aliénation, les phénomènes varient suivant les époques et les lieux ; les

causes morales entrant comme élément essentiel dans la perturbation physique qui amène la folie, les circonstances, les climats, les habitudes, les mœurs, diversifient à l'infini les effets par lesquels la folie se révèle; aussi a-t-on dit avec raison qu'on pourrait faire l'histoire de l'humanité par celle des aliénés : chaque siècle n'a-t-il pas marqué son empreinte sur les formes de l'aliénation? Triste Protée, la folie varie avec les croyances, les superstitions et les événements.

Le tableau historique de ces variétés dans les effets de l'aliénation mentale a été plusieurs fois tracé par d'habiles mains ¹, et nous n'avons pas la prétention de le refaire. Disons seulement qu'au milieu de ces folies si diverses, aux formes si changeantes, ce ne sont pas les fous qui étonnent le plus; hélas! ce sont les sages, ce sont les esprits sains et éclairés qui, à toutes les époques, ont été asservis aux plus grossières erreurs.

Et ces aberrations des sages, il faut les rappeler, non comme un sujet de vaine curiosité, mais parce que l'histoire nous donnera ainsi une leçon de réserve, de prudence et de modestie.

Jetons donc rapidement un coup d'œil rétrospectif sur les folies des gens sages, à propos des fous ².

Dans l'antiquité, l'opinion publique attribuait à l'aliénation un caractère divin et une origine sacrée : tous les phénomènes naturels de la folie semblaient le

¹ Esquirol; article *Aliénation mentale* de l'*Encyclopédie du XIX^e siècle*.

² M. Archambault, dans son Introduction déjà citée, rappelle la plupart de ces faits.

résultat de l'intervention d'une cause surnaturelle. L'aliénation, surtout à l'état de monomanie, apparaissait le plus souvent comme un privilège, et l'admiration de la crédulité y voyait un don du ciel, une inspiration divine : *Deus, ecce Deus!*

On sait aujourd'hui comment les prêtres du paganisme exploitaient à leur profit cette crédulité des peuples, en abusant du misérable état de quelques malades, dont ils faisaient des oracles. Devant l'histoire et devant la science, la Pythie n'est plus qu'une malheureuse femme atteinte d'hystérie, d'extase, d'hallucinations, de catalepsie, une pauvre victime expiant par d'odieuses souffrances les honneurs qu'on lui rendait ¹.

Ne médisons pas cependant de l'antiquité tout entière. Hippocrate, Aretée, Cicéron, ont réclamé, au nom de la science et de la philosophie, contre ces tristes superstitions. — « Pour moi, a dit Hippocrate avec l'indépendance d'une raison supérieure guidée par une vaste expérience, aucune maladie n'est plus divine ou plus humaine que l'autre; mais toutes sont semblables et toutes sont divines. Chaque maladie a une cause naturelle, et sans cause naturelle aucune ne se produit. » Belles paroles qui devançaient la sagesse des temps!

Le Christianisme, suivant l'heureuse expression de

¹ Plutarque; *De Pyth. oracul. def.*, t. II : « Ce sont des filles » pauvres et de la condition la plus obscure, sans éducation, » sans expérience, de mœurs très-pures et d'un esprit très-borné... Elles exercent des fonctions odieuses qui ont déjà » coûté la vie à beaucoup de leurs semblables. »

Fontenelle, en éclairant le monde, rendit les oracles muets sur toute la terre. Mais bien des ténèbres vinrent obscurcir ses divines clartés; et l'erreur, en matière d'aliénation mentale, ne fit que se transformer.

A la superstition païenne succéda une superstition plus déplorable encore. L'antiquité avait admiré, divinisé les fous; l'Europe moderne les persécuta. Leur inspiration ne vint plus des dieux, elle vint des démons. Au lieu de temples, l'aliénation eut des échafauds; au lieu du trépied prophétique de Delphes, l'infâme bûcher de la sorcellerie : elle n'avait mérité

Ni cet excès d'honneur, ni cette indignité.

Quelle page, à la fois lamentable et bouffoane, dans le livre de l'humanité, que l'histoire de la sorcellerie ! Pauvres aliénés ! que de persécutions et que de supplices les Sages ont appesantis sur vous pendant des siècles ! L'Église, les Rois, l'Université, les Parlements sont tous tombés dans les mêmes erreurs. Et Voltaire a eu le droit de s'écrier : — « Il n'y a pas un tribunal dans » l'Europe chrétienne qui ne se soit souillé par de tels » assassinats juridiques pendant quinze siècles; et en » disant qu'il y a plus de cent mille victimes de cette

¹ « Il y a présomption de sorcellerie, disaient les jurisconsultes, quand l'individu inculpé est fils de sorcier; quand il » porte sur la peau des marques faites par le diable; quand il » parle tout seul; quand il se dit damné; qu'il demande à être » rebaptisé; qu'il marmotte entre les dents, les yeux fixés contre terre, des paroles inintelligibles. »

» jurisprudence idiote, barbare, et que la plupart étaient
 » des femmes et des filles enceintes, je ne dirais pas en-
 » core assez. »

La science et la raison ont enfin revendiqué les droits de la vérité : Pinel, dont Paracelse et Montaigne, dès le XVI^e siècle, avaient été les précurseurs, a inauguré une ère nouvelle pour l'étude des maladies mentales ; et depuis un demi-siècle, ce champ fécond pour la science et pour l'humanité a été labouré par des mains habiles qui ont su y faire germer des vérités nouvelles. Grâce au progrès des études aliénistes, aujourd'hui d'heureuses guérisons sont obtenues ; de doux soins calment et consolent les états incurables.

En présence de ces incontestables progrès de la science médicale en matière d'aliénation mentale, la justice est appelée chaque jour à résoudre, en droit civil et en droit criminel, les redoutables problèmes de la folie.

Dans le droit civil, les questions d'interdiction, les nullités des contrats et des libéralités entre vifs ou testamentaires pour cause d'insanité d'esprit, placent dans les mains de la magistrature la fortune et l'honneur des familles.

Dans le droit criminel, la responsabilité morale du juge est terrible : son erreur déshonore et tue. Si l'innocence ne doit jamais être frappée, il ne faut pas non plus que le crime reste impuni et que la société soit désarmée. Après le malheur de condamner un innocent, il n'y en a pas de plus grand que celui d'acquitter un coupable. Les questions d'aliénation mentale

sont souvent posées devant les Cours d'assises : le crime et la folie ont souvent des ressemblances et des affinités. D'inconcevables forfaits, comme celui de Papavoine, par exemple, laissent dans la conscience publique de pénibles inquiétudes.

L'aliénation mentale, ses formes si variées, ses phénomènes si étranges, ses effets si multiples, sont-ils suffisamment étudiés, suffisamment connus devant les tribunaux? L'étude médico-légale de ces matières ardues a-t-elle une place assez importante dans l'enseignement du droit, dans la pratique du Palais, dans les décisions de la jurisprudence? Nous ne le croyons pas. Nos codes sont bien laconiques, et les plus habiles commentateurs ne fournissent que des indications sommaires et générales. Il y a des médecins aliénistes, il n'y a pas de jurisconsultes aliénistes.

Osons tout dire.

La science aliéniste est quelque peu dédaignée au Palais. Des esprits, très-sagaces et très-éclairés par ailleurs, font profession de se passer d'elle et la mettent en complète suspicion. Pour beaucoup de jurisconsultes et pour beaucoup de magistrats, la raison seule suffit pour discerner et reconnaître sûrement les cas d'aliénation soumis à leur appréciation. Les études spéciales, les observations quotidiennes des aliénistes, égarent, dit-on, leur jugement bien plus qu'elles ne l'éclairent : à force d'étudier la folie, on ne voit plus que des fous. — Et la justice se défie ainsi de la science, dans la crainte que de trop nombreuses contestations en matière civile, en matière de testaments surtout,

ne viennent troubler le repos des familles et la cendre des morts; de crainte aussi qu'en matière criminelle, le glaive de la loi ne reste impuissant et oisif entre les mains de ses ministres.

Nous ne partageons ni ces défiances ni ces craintes, et nous croyons que la justice civile et criminelle, qui recherche incessamment la vérité, ne doit négliger aucun des moyens propres à la découvrir. Nous ne lui demandons pas d'abdiquer ses droits; jalouse de son pouvoir, parce qu'elle a la conscience de sa responsabilité, la magistrature ne subordonne ses arrêts à aucun avis; mais elle ne saurait sans imprudence négliger, refuser d'entendre ceux qui peuvent l'éclairer. Aussi n'hésitons-nous pas à protester contre les dédains, de si haut qu'ils viennent, à l'égard de la science aliéniste.

Le plus autorisé des jurisconsultes modernes, l'esprit éminent que sa supériorité a justement placé au faite de la magistrature française, M. Troplong, a posé, dans son plus récent ouvrage ¹, des règles souvent invoquées devant les tribunaux pour repousser toute intervention scientifique dans les questions d'aliénation mentale :

« Il faut le dire, la plus grande partie des médecins sont enclins à se donner sur ces matières une »
 » compétence exclusive.

» Il y a cependant des médecins qui ont soutenu que »
 » la monomanie ne rend l'homme incapable qu'en ce »
 » qui a rapport au côté obsédé de son intelligence; mais »
 » que, hors de là, ses actes étant raisonnables, doivent

¹ Troplong; *Traité des donations entre vifs et des testaments*, 1855, t. II, p. 35 et suiv., nos 452 et 453.

» être jugés comme ceux d'un homme sain d'esprit. Je
» ne parlerais pas de ce faux et dangereux système, si
» la médecine appelée légale n'avait affiché depuis quel-
» que temps la prétention d'imposer ses oracles à la
» jurisprudence. Je sais que tous les médecins d'aliénés
» ne partagent pas cette erreur cardinale de la divi-
» sibilité de la raison de l'homme. Les plus sensés et
» les plus expérimentés se sont rangés à l'opinion juri-
» dique de tout temps adoptée dans les tribunaux, à
» savoir : que le fou dont la démence n'a que des ap-
» parences partielles est aussi bien fou que celui dont
» la démence est absolue. Mais, il faut le dire, la plus
» grande partie des médecins sont enclins à se donner
» sur ces matières une compétence exclusive, se con-
» sidérant comme possédant plus particulièrement la
» solution des problèmes de l'entendement humain. Je
» suis loin de récuser le témoignage des médecins ; je
» le considère même comme très-digne d'attention, car
» c'est celui d'hommes exercés et d'observateurs savants.
» Mais leur jugement ne saurait toujours être le juge-
» ment du magistrat ; nos points de vue sont bien dif-
» férents pour conduire au même but. Les médecins
» sont préoccupés du soin de guérir ; nous, du soin de
» la liberté des hommes et de la sincérité des actes de
» la vie civile. Un homme peut avoir une constitution
» nerveuse et mélancolique, considérer avec tristesse
» les scènes du monde, apporter une humeur sombre,
» jalouse ou violente dans ses relations. Il y a peut-
» être là matière à guérison ; mais il n'y a pas matière
» à interdiction. Je réclame l'office du médecin ; je re-

» pousse l'intervention du juge, et je ne veux pas que
 » la médecine légale argumente de quelques symptômes
 » qui réclament une cure, pour transformer une sus-
 » ceptibilité malade, une surexitation éphémère, un
 » trouble superficiel en une de ces altérations profon-
 » des qui abolissent la raison. Il faut l'avouer, ce que
 » j'ai vu et entendu de certains médecins dans ma car-
 » rière judiciaire, dépasse toute croyance; il n'y a pas
 » un homme qu'on ne pourrait déclarer monomane en
 » les écoutant. Si Pascal n'était pas mort, il devrait
 » prendre garde à lui, car je connais maint docteur qui
 » le tient pour halluciné. Socrate est bien heureux
 » d'être venu si tôt; il a péri du moins avec la répu-
 » tation du plus sage des hommes, tandis qu'on pour-
 » rait bien trouver, dans plus d'un savant écrit mé-
 » dical, qu'il était à peu près monomane avec son
 » démon familier. Enfin, faut-il le dire? combien n'ai-
 » je pas vu de consultations qui rappellent trait pour
 » trait les scènes de notre divin Molière! Un mouve-
 » ment nerveux dans le visage, un tic familier, une
 » manière de parler, un geste, les choses en un mot les
 » plus simples et les plus naturelles étaient tournées en
 » diagnostic et pronostic, comme la *sputation fré-*
 » *quente* de M. de Pourceaugnac. Et l'on voudrait que
 » nous autres juges, qui tenons dans nos mains la li-
 » berté et la capacité civile des personnes, nous fas-
 » sions dépendre de si frivoles symptômes ces grandes
 » questions où sont engagés l'honneur des familles, la
 » succession des biens et les droits les plus chers à
 » l'homme!

» Je pense que la médecine légale, malgré ses prétentions, n'a ajouté aucun progrès sérieux aux doctrines reçues dans la jurisprudence, et qu'elle ne doit en rien les modifier. D'Aguesseau a résumé avec beaucoup de sagacité, de sagesse et de mesure les motions qui font la règle des tribunaux. Le Code Napoléon y a conformé ses préceptes légaux. Je ne connais rien de mieux, et nous ne devons pas avoir d'autres oracles. »

Nous avons cité textuellement et en entier cette thèse, dont nous ne contestons pas la verve spirituelle, et que pourra accueillir avec faveur la causticité du public, cet ingrat toujours prêt à applaudir les attaques dirigées contre la faillibilité de la science médicale. Et cependant, quel que soit notre respect pour la parole du maître, nous n'hésitons pas à dire, dans l'indépendance de notre conviction personnelle, que sa thèse n'est, à nos yeux, qu'une piquante boutade : la justice ne peut ainsi dédaigner les secours de l'observation et de la science ; c'est parce qu'elle tient dans ses mains la liberté et la capacité civile des personnes, c'est parce qu'elle décide ces grandes questions où sont engagés et l'honneur des familles et les droits les plus chers à l'homme, qu'elle ne doit repousser aucun auxiliaire utile. Les médecins aliénistes peuvent avoir, eux aussi, leurs exagérations et leurs boutades ; mais ils ont à coup sûr des études et des observations incessantes qui manquent aux plus savants magistrats. Pourquoi ceux-ci n'en feraient-ils pas leur profit ? La science n'est-elle pas une magistrature aussi ?

Est-il exact, est-il juste de dire que la médecine légale, depuis D'Aguesseau, n'a fait aucun progrès et n'a pu apporter aucune lumière à la jurisprudence? Pinel et l'école entière du XIX^e siècle peuvent-ils être ainsi destitués du rang où les a placés la reconnaissance publique? Notre conviction proteste en leur faveur.

Dès l'année 1854, un autre magistrat, qui a appartenu à la magistrature bordelaise, M. Sacaze, aujourd'hui conseiller à Toulouse et secrétaire perpétuel de sa savante Académie de législation, avait hautement et énergiquement réclamé, dans l'intérêt de la justice et de l'humanité, les droits de la science médico-légale et son utile intervention dans les questions d'aliénation mentale, tant au civil qu'au criminel. Son ouvrage sur *la folie considérée dans ses rapports avec la capacité civile* ¹ avait devancé l'opinion de M. Troplong et se trouve l'avoir réfutée à l'avance. Nous ne pouvons résister au désir de citer un fragment de ce substantiel écrit :

« La marche actuellement suivie offre-t-elle toutes
 » les garanties désirables pour l'exacte solution d'un
 » problème médico-légal aussi grave que celui de l'alié-
 » nation? Oui, tant qu'il ne s'agit que d'un cas d'alié-
 » nation tellement caractérisé, que deux ou trois faits
 » mêmes suffiraient pour écarter tous les doutes sur
 » son existence. Mais les descriptions de la folie, celles
 » de la folie monomaniaque surtout, telles que la science
 » contemporaine les expose à nos yeux, ne disent-elles

» pas que ceux auxquels l'habitude de l'observation n'a
 » pas appris à connaître ces maladies avec sûreté, se
 » trompent fréquemment sur les signes qui les révèlent ;
 » que tantôt ils confondent la folie avec un état qui en
 » diffère ; que plus souvent encore ils la méconnaissent,
 » quand sa présence est indubitable ; que rien n'est plus
 » difficile que de marquer l'heure de son explosion, plus
 » périlleux que de juger avec les lumières communes,
 » soit les actes qui la précèdent, soit ceux qui la sui-
 » vent ; qu'enfin les symptômes moraux et affectifs,
 » ceux qui témoignent de la lésion des sentiments et de
 » l'altération du caractère, échappent, par la conviction
 » de leur douteuse gravité, à ceux que des études spé-
 » ciales n'ont pas initiés à leur gravité trop réelle ?
 » Croit-on qu'il serait inutile d'emprunter à la science
 » médicale son appui pour se guider à travers tant de
 » problèmes obscurs et sans cesse renaissants?...

» La doctrine médico-légale de la folie suppose,
 » en effet, pour être construite avec exactitude, d'abord
 » la connaissance intime des facultés de l'homme et des
 » phénomènes qui dérivent de leur exercice régulier,
 » ensuite l'habitude d'observer les altérations morbides
 » de ces facultés. C'est par ce double labeur de l'intui-
 » tion psychologique et médicale qu'on peut seulement
 » arriver à concevoir et à résoudre le problème de la
 » folie au point de vue médico-légal. Du reste, comme
 » on l'a dit avec une haute raison, la philosophie mo-
 » derne est éminemment psychologique. Le mouvement
 » philosophique, qui, à la voix de l'illustre M. Royer-Col-
 » lard, se manifesta dans notre pays par l'adoption de la

» méthode de Reid et de son école, a poussé les esprits
 » vers l'étude des phénomènes habituels de la cons-
 » cience, du moi humain. La science de l'âme en est
 » devenue plus accessible à chacun, et c'est grâce à un
 » commerce plus familier avec ses données, ainsi qu'aux
 » précieuses ressources de l'expérience, qu'en aucun au-
 » tre temps la médecine n'a possédées au même degré,
 » qu'il est loisible aux médecins spécialistes de notre
 » âge d'aborder avec succès l'examen des atteintes que
 » peut essayer la volonté de l'homme. Désormais donc,
 » qu'à l'égard des doctrines que n'a pas consacrées en-
 » core l'évidence scientifique, qui n'est, en d'autres ter-
 » mes, que l'induction justifiée par l'observation des
 » phénomènes, la justice civile maintienne ses doutes,
 » à la bonne heure ! Mais quand la médecine tire ses
 » déductions de l'expérience, elle devient une utile al-
 » liée, et loin de la repousser, le plus sage est de s'ap-
 » puyer sur elle. »

On ne peut dire ni mieux ni plus, et il ne reste, après d'aussi sages réflexions, qu'à s'efforcer de les faire pénétrer dans l'esprit et dans la pratique des tribunaux. Nous voudrions que ces réflexions fussent sans cesse reproduites comme nous les reproduisons ici, afin qu'elles pussent protester partout et toujours contre les regrettables dédains de la magistrature pour les conseils et les progrès de la science médico-légale en matière d'aliénation mentale.

Et cependant, à notre avis, M. Sacaze fait une trop large concession en disant que les aliénistes sont suffisamment consultés dans les procès criminels.

Sans doute, il est de grandes affaires de Cour d'assises, il est des causes célèbres, il est quelques accusés fameux à l'occasion desquels les investigations des médecins et leurs observations prolongées étudient attentivement l'état mental, question de vie ou de mort qu'un jury doit trancher. Nous pourrions citer telle affaire criminelle où l'innocence de l'accusé, par suite de sa folie instantanée, n'est devenue évidente pour toutes les convictions; où son acquittement, proclamé sans délibérer par un jury unanime aux applaudissements d'un public immense et unanime aussi en faveur du pauvre aliéné, n'a été éclatant et incontesté que grâce à l'ajournement du débat, aux longues observations des médecins, à leur savante intervention dans le débat lui-même? Mais en est-il bien toujours ainsi? Tous les accusés dont l'état mental peut mériter d'être étudié, sont-ils, dans tous les ressorts de France, l'objet d'aussi patientes investigations? Est-il entré dans la pratique courante des informations criminelles, pour les meurtriers vulgaires, d'ajourner facilement le jour du verdict et d'employer fréquemment l'observation du médecin pour scruter bien à fond leur état mental? Il est permis d'en douter.

M. le Dr Vingtrinier, médecin en chef des prisons de Rouen, a publié en 1852 une brochure ayant pour titre : *Des aliénés dans les prisons et devant la justice*¹, qui contient des faits palpitants d'intérêt et des réflexions judicieuses :

¹ Paris. Baillière. 1852. M. Dégranges a fait un Rapport à l'Académie sur cet ouvrage.

» Quand un crime vient affliger la société, la première question qu'elle doit se poser est celle de savoir si l'individu qu'elle traîne à la barre de la justice est un misérable sur lequel doivent s'appesantir toutes les rigueurs des lois, ou un malheureux fou qui ne saurait inspirer que de la pitié.

» Je soutiens qu'il y a pour l'humanité une consolation réelle à ne trouver qu'un aliéné là où elle pouvait se croire déshonorée par un scélérat ; mais il n'en faut pas vouloir moins fermement que partout où il a pu y avoir discernement dans la perpétration d'un acte criminel, le glaive de la justice atteigne le coupable.

» C'est là ce qui constitue la bonne justice, la justice digne de ce nom.

» Mais comment acquérir une certitude dans ces cas, heureusement rares ? Comment s'assurer qu'un criminel ne soit pas acquitté sous prétexte de folie, et qu'un fou ne soit pas condamné sous présomption de simulation ?

» La folie pourra être difficilement reconnaissable lorsqu'elle sera restée circonscrite dans quelques idées folles ou même dans une seule idée fixe irrésistible, marchant de pair avec toutes les facultés intellectuelles demeurées intactes, mais dominées par cette idée qui sera devenue une véritable *possession*, un obstacle incessant à toute action des facultés réfectives qui constituent la liberté morale.....

» On le voit, autant de cas possibles qui ne font plus de doute en médecine pratique, et pour lesquels ce

» n'est pas trop des examens les plus minutieux, de
 » l'observation de chaque jour, des recherches incessan-
 » tes et de l'appréciation la plus scrupuleuse, si l'on
 » veut prononcer en connaissance de cause et dans le
 » calme de la conscience.

» On ne comprendra pas le juge qui croira pour-
 » voir s'isoler des lumières de la science, et assumer,
 » sans la consulter, la terrible responsabilité de tomber
 » dans une erreur judiciaire.

» Si la médecine a réclamé d'intervenir dans les cas
 » d'aliénation mentale, si elle a sollicité l'honneur d'as-
 » siser la magistrature, c'est qu'elle sent que la science
 » oblige et qu'il ne lui est pas permis d'être modeste
 » quand il s'agit de dévouement.

» Ce n'est pas pour rien, sans doute, que Pinel, en
 » renversant l'empirisme, a fondé sur le terrain de la
 » psychologie expérimentale une théorie qui est deve-
 » nue une loi inattaquable.

» Mais cette théorie si sûre exige dans son applica-
 » tion un savoir spécial, la connaissance des facultés
 » de l'homme, l'étude des phénomènes compatibles avec
 » leur fonctionnement normal, et la science des altéra-
 » tions morbides qui peuvent les oblitérer; il faut de
 » plus la pratique.

» Sont-ce là, je le demande, des connaissances qui
 » soient familières à d'autres qu'à des médecins, et en-
 » core à des médecins aliénistes? Ce n'est cependant
 » qu'à la condition de posséder soi-même ces connais-
 » sances qu'on pourrait se passer des représentants de
 » la science.

» De deux choses l'une : le magistrat sait ou il ne
 » sait pas. S'il sait, il n'en éprouvera qu'un désir plus
 » ardent de consulter l'observation plus pratique de
 » l'homme spécial; s'il ne sait pas et qu'il repousse tout
 » appel à la science, on peut affirmer que le hasard
 » présidera surtout à ses décisions.

» Je n'ignore pas que la magistrature a pu, pendant
 » de longues années, conserver des préventions légitimes
 » contre une science qui n'était pas encore fixée; mais
 » depuis un demi-siècle l'évidence scientifique est faite,
 » et il n'est plus permis aujourd'hui de la contester.

» La médecine mentale a fait ses preuves, et l'humani-
 » tés et la justice auraient à cette heure profondément
 » à souffrir si l'on ne lui accordait pas l'existence offi-
 » cielle qu'on a déjà accordée à tant d'autres branches
 » de la science médicale.»

Cette existence officielle, elle a été consacrée; et M. Vingtrinier invoque avec raison, à l'appui de ces réflexions, la loi du 30 juin 1838 sur les établissements d'aliénés. Le législateur moderne a fait dépendre de l'opinion des médecins, sous le contrôle de l'administration, le placement des aliénés dans les asiles ouverts à leur infortune; c'est à cette même opinion que leur sortie de ces établissements est subordonnée.

Si l'intervention des spécialistes a été reconnue indispensable pour les séquestrations administratives, pourquoi ne le serait-elle pas pour les décisions judiciaires? La justice, comme l'administration, ne recherche-t-elle pas le juste et le vrai par tous les moyens possibles?

Ajoutons en passant, à propos de la loi de 1838,

qu'il est d'autant plus nécessaire que les médecins et les administrations publiques veillent à l'exécution de cette loi bienfaisante, que, comme elle impose aux communes la charge de leurs aliénés nécessiteux, on n'est que trop enclin à voir dans un fou un délinquant, dans l'aliéné qui court les rues ou les campagnes un vagabond, et que l'on grève ainsi l'État, chargé des prisons, et le département qui les subventionne.

Écoutons encore M. le médecin en chef des prisons de Rouen, et recueillons ses utiles observations :

« La maison de détention de Bicêtre reçoit chaque
 » année environ dix fous de cette sorte pour le seul ar-
 » rondissement de Rouen. Le lecteur remarquera que
 » ces individus sont le plus souvent des fous avérés et
 » connus comme fous depuis longtemps dans leurs com-
 » munes, et il s'étonnera avec moi que des maires, qui
 » sont des hommes honorables, puissent ainsi chaque
 » jour violer ou éluder les lois, sans s'être certainement
 » rendu compte une seule fois de l'immense responsa-
 » bilité qu'ils encourent.

» On le voit ici, il ne s'agit pas seulement d'un tort
 » fait au budget du département au profit de la com-
 » mune; il y va d'un intérêt plus terrible; car enfin, si
 » le fou n'est pas reconnu fou par les tribunaux, s'il est
 » condamné au lieu d'être envoyé dans un asile, quels
 » remords ne se prépare pas le magistrat municipal qui
 » a trompé la justice!

» Les habitudes judiciaires ne tendent pas moins
 » que les fausses déclarations et les préjugés à égarer
 » les magistrats.

» J'ai déjà dit que les individus le plus absolument
 » fous répondent encore parfaitement aux questions qui
 » n'ont pour but que le nom, la demeure, la profes-
 » sion, etc. Ce n'est guère qu'en les mettant sur la voie
 » de leur délire et avec mesure, que la folie se révèle
 » évidente, incontestable.

» Cependant, la rapidité donnée aux débats d'une au-
 » dience chargée de quinze ou vingt affaires ne laisse
 » pas de place à un interrogatoire de cette nature. L'a-
 » lié né que rien n'a dénoncé d'une manière positive,
 » n'est pas interrogé autrement que les inculpés assis à
 » côté de lui, et qui sont le plus souvent des habitués
 » de police correctionnelle.

» Ce n'est qu'en assistant à de pareils débats que j'ai
 » pu comprendre comment des cas de folie, évidents
 » pour le médecin spécial, pouvaient n'être pas aper-
 » çus par les magistrats qui condamnaient. »

Ce tableau de ce qui se passe devant un tribunal de police correctionnelle connu de l'habile et judicieux docteur, est généralement exact. Et l'instruction devant les Cours d'assises laisse également à désirer. Comment en douter si la statistique constatée par M. Vingtrinier à Rouen peut aussi se présenter en d'autres ressorts ?

» 82 condamnations ont été prononcées sans que les
 » médecins aient été consultés, ou même malgré leur
 » opinion exprimée.

» Six de ces condamnations portent sur des affaires
 » criminelles, et aucune de celles-là n'a été précédée
 » de consultations de la part des hommes de l'art.

» Les faits relatifs à ces six affaires, consignés dans

» les notices que l'on vient de lire, établissent si, en
 » présence des présomptions de folie qu'ils faisaient
 » naître, il a été sage de ne pas faire appel aux lumières
 » de la science. Le temps s'est chargé de répondre
 » à cet égard pour cinq de ces dix condamnés.

» L'un, Pautard, fou au bain, où il a subi sa peine,
 » est resté stupide et bizarre, ainsi qu'on peut s'en as-
 » surer tous les jours à Rouen, où il se promène tout
 » déguenillé et toujours en parlant seul de ses affaires,
 » de ses procès et de l'argent qu'on lui doit.

» L'autre, Bejard, condamné à perpétuité, est fou à
 » Brest, si l'on en veut bien croire le médecin en chef
 » du bain et l'aumônier.

» Le troisième, Prestel, s'est laissé dominer par son
 » compagnon de cachot, au point de conserver dans la
 » bouche et dans le gosier une composition de sublimé
 » dont il est mort sans oser ni l'avaler ni la rejeter.

» Le quatrième, Dasnouette, a, malgré sa condam-
 » nation, dû être envoyé à l'asile des aliénés, où il est
 » mort.

» Le cinquième a été recueilli à sa libération par son
 » honorable famille, où on le voit tomber dans le der-
 » nier degré de la folie : l'idiotisme.

» Il serait douloureux de se demander maintenant si
 » la justice eût gagné à appeler la science à son aide.

» Le temps n'a rien à apprendre sur le sixième,
 » Lepetit. Ce condamné a été exécuté.

» Soixante-seize condamnations ont eu lieu pour cas
 » correctionnels, sans avis de médecins ou malgré ces
 » avis.

» Un condamné est mort peu après l'arrêt qui l'avait
» frappé.

» Dix-neuf ont subi leur peine à la prison de Bicé-
» tre, mais la plupart au quartier des aliénés.

» Sur ces dix-neuf condamnations, dix étaient d'un
» mois à trois mois; trois s'élevaient à six mois; deux
» atteignaient à huit mois et frappaient un jeune homme
» de dix-sept ans et un vieillard de quatre-vingt-quatre
» ans; trois entraînaient un an et une seule deux ans.

» Presque tous ces condamnés sont des récidivistes,
» idiots incapables de pourvoir à leurs premiers besoins,
» pour qui la prison est un refuge, et qui n'en sortent
» que pour y rentrer.

» Que les magistrats soient amenés par la charité
» même à prononcer de telles condamnations, on ne le
» conteste pas; mais c'est dans un asile, et non dans
» une prison, que les médecins voudraient voir placer
» de tels individus.

» Quant aux cinquante-six autres condamnations
» prononcées aussi malgré l'avis des médecins, la ma-
» gistrature a évidemment douté de la science, et ce
» doute a dicté ses jugements.

» Si c'est une expérience qu'elle a voulu faire, il ne
» faut s'en plaindre qu'avec modération, car l'expé-
» rience a été décisive.

» Les cinquante-six condamnés, sans en excepter
» un seul, ont dû être extraits de la prison quelques
» jours après leur condamnation, pour être transférés
» à l'asile des aliénés, où leur folie a été constatée de
» nouveau.

» En face de pareils faits et de pareils chiffres, l'indispensabilité du concours de la science à la formation des appréciations de la justice ne saurait plus faire l'objet d'une question. »

Et cependant, ce concours indispensable est bien souvent repoussé, et son utilité fait question dans beaucoup d'esprits encore prévenus!

Grâce au ciel! nous ne sommes plus au temps où un criminaliste disait cette parole coupable : « Si la monomanie homicide existe, il faut la guérir en place de Grève. » Aujourd'hui, il faut l'étudier.

Et cette étude, elle ne peut être complète qu'avec l'indispensable auxiliaire de la *psychologie légale*.

En présence des enseignements de l'histoire, lorsqu'on voit, à toutes les époques et dans tous les pays, tant et de si funestes erreurs régner en souveraines, sachons nous défier de nous-mêmes et douter un peu de notre infailibilité.

Les études du droit ne préparent guère les jeunes juriconsultes et les jeunes magistrats à la connaissance des maladies mentales. Quelques vagues notions sur des textes trop laconiques eux-mêmes, voilà ce qui est enseigné.

L'observation personnelle vient rarement en aide à l'insuffisance de la théorie. Les maisons d'aliénés sont fermées à la curiosité publique; elles n'offrent, du reste, que des spectacles pénibles et qui attirent peu. Bien des hommes au Palais n'ont jamais franchi le seuil de ces asiles : ils connaissent la folie pour l'avoir vue courir les rues à l'état bruyant, ridicule ou hideux. Mais

ces affections plus cachées, ces monomanies, ces perversions de la volonté et du libre arbitre, qui exigent une observation attentive et éclairée pour être bien connues, bien peu d'hommes, même de magistrats, ont été en situation de les voir et de les étudier.

Parcourez les bibliothèques des avocats et des juges les plus instruits, rarement vous y rencontrerez les œuvres des grands aliénistes : Pinel lui-même est à peu près ignoré au Palais. Pour combien d'hommes de loi ce que nous allons citer du maître de la science ne serait-il pas un sujet d'étonnement, une véritable nouveauté?

« On peut avoir, dit Pinel, une juste admiration pour
 » les écrits de Locke, et convenir cependant que les
 » notions qu'il donne sur la manie sont très-incomplètes, lorsqu'il la regarde comme inséparable du délire.
 » Je pensais moi-même comme cet auteur lorsque je
 » repris à Bicêtre mes recherches sur cette maladie, et
 » je ne fus pas peu surpris de voir plusieurs aliénés qui
 » n'offraient, à aucune époque, aucune lésion de l'entendement, et qui étaient dominés par une sorte d'instinct de fureur, comme si les facultés affectives seules avaient été lésées. Les exemples d'une manie avec
 » fureur, mais sans délire, sans aucune incohérence
 » dans les idées, sont loin d'être rares; et ils font voir
 » combien les lésions de la volonté peuvent être distinctes de celles de l'entendement, quoique souvent aussi
 » elles soient réunies... On sait qu'une des variétés de
 » la manie, qu'on appelle dans les hospices *folie raisonnante*, est marquée surtout par la cohérence la

» plus extrême dans toutes les idées et la justesse du
» jugement. »

Et le D^r Marc ajoute : « Il n'est aucun cas d'aliéna-
» tion qui mérite autant de fixer l'attention du méde-
» cin et du criminaliste que la *manie sans délire*, à
» peu près ignorée avant les travaux de Pinel, et sou-
» vent inconnue ou négligée même de nos jours (Marc
» écrivait ceci il y a trente ans) : *elle a conduit au*
» *supplice une foule de déplorables victimes qui mé-*
» *ritaient plutôt la commisération publique que la*
» *vindicté des lois...* »

Ces axiomes de la science, le monde judiciaire sem-
ble s'en effrayer, et son scepticisme repousse les con-
victions des plus doctes observateurs.

En définitive, le jour où des connaissances plus ré-
pandues dans le monde judiciaire en matière de psy-
chologie légale auront diminué la population des bagnes
et des prisons en augmentant celle des maisons d'alié-
nés, nous ne voyons pas en quoi la justice et l'humani-
té auront à s'en affliger. Il nous semble, au contraire,
qu'il vaut mieux avoir des malades à soigner que des
coupables à punir.

Loin de nous la pensée de désarmer la justice et de
réclamer l'impunité pour le criminel; mais la protec-
tion des lois est pour tous, et le malheureux aliéné doit
y trouver sa sauvegarde. « Ce serait une suprême in-
» justice, a dit M. le procureur général Bellart, de ju-
» ger, surtout de condamner l'un ou l'autre de ces in-
» sensés (par folie instantanée ou par folie permanente)
» pour une action qui leur a échappé pendant qu'ils

» n'avaient pas l'usage de leur raison : outre que ce se-
 » rait une injustice, ce serait une injustice inutile pour
 » la société, car les châtimens n'étant infligés que pour
 » l'exemple, toutes les fois que l'exemple est nul, le
 » châtiment est une barbarie... L'exemple n'empêche-
 » rait pas dès lors que le même nombre de délits pa-
 » reils ne se commit toujours, non plus que la mort
 » donnée publiquement aux fiévreux n'empêcherait
 » personne d'avoir la fièvre. »

Ce que nous disons pour les matières criminelles, nous croyons pouvoir le dire aussi dans le droit civil.

Il n'est pas de questions plus fréquentes ni plus graves devant la justice civile que les questions de testaments, et nous croyons pouvoir ajouter qu'il n'en est pas sur lesquelles les appréciations de la jurisprudence soient plus incertaines et plus variables.

La jurisprudence se place d'ordinaire à ce point de vue que, pour pouvoir frapper de nullité un testament, le juge doit avoir la preuve que le testateur était *en démence*. L'article 904 du Code Napoléon, qui porte : « *Pour faire un testament, il faut être sain d'esprit,* » est traduit ainsi par les tribunaux : « *Pour ne pouvoir faire un testament, il faut être en démence; il faut être fou.* »

N'est-ce pas aller plus loin que la loi? n'est-ce pas forcer son sens, dénaturer sa pensée, manquer son but? *La santé, la santé de l'esprit*, voilà ce qu'elle exige en un testateur. N'y aurait-il pas entre cet état *sain* de l'intelligence et la *démence* ou la *folie*, comme on l'entend en justice, un état *maladif* des facultés in-

tellectuelles, un état d'infirmité, une décrépitude avancée et morbide de l'esprit, qui suffit pour abolir la faculté de tester? En d'autres termes, qu'en matière criminelle, que pour innocenter un grand crime, la loi et la société exigent un état de démence bien caractérisé, nous le comprenons. Mais quand il s'agit de testaments, nous ne comprenons pas que l'état maladif et la décrépitude avancée de l'esprit ne puissent pas suffire pour destituer l'homme de la faculté d'exhérer sa famille.

Restons dans les termes de la loi; elle n'a pas dit et n'a pas voulu dire : « *Les fous* sont incapables de tester. » Elle a dit : « Pour tester, il faut être *sain* d'esprit. » Donc, par une circonstance rigoureusement logique, tout esprit *non sain* est incapable de tester. C'est donc *la santé* ou *l'insanité* de l'intelligence qu'il faut rechercher, et dans cette recherche, le juge ne saurait trop se renfermer dans les limites de la loi : — l'esprit du testateur était-il *sain*?

Dans les questions épineuses, les bien poser, c'est presque les avoir résolues. Que l'on n'objecte pas que tout esprit qui n'est pas sain est fou, et que *l'insanité* de l'intelligence est synonyme de la *démence*; l'objection n'aurait de portée qu'à la condition d'étendre la démence à tous les états maladifs de l'esprit; et la jurisprudence est loin d'en être là.

Où serait donc le regret, si elle se montrait plus rigoureuse pour les conditions de capacité dans la personne des testateurs? La loi, en réglant l'ordre des successions *ab intestat*, suivant les liens du sang et les affections présumées, n'a-t-elle pas rédigé le testament

de ceux en qui l'intelligence et la volonté ont péri avant le corps? Est-il donc si nécessaire, soit dans l'intérêt des familles, soit dans l'intérêt de la société, que de pauvres êtres tombés dans une enfance sénile, que des vieillards dont l'esprit est encore plus usé et plus débile que le corps, attendent, pour tester et pour exhériter leurs plus proches parents, la veille de la mort, le temps de la caducité, l'agonie intellectuelle, pendant laquelle ils n'ont plus le discernement de leurs idées, de leurs volontés et de leurs affections?

Sans doute l'extrême vieillesse n'empêche pas toujours de tester : « *Senium quidem ætatis, vel ægritudinem corporis, sinceritatem mentis tenentibus, testamenti factionem certum est non auferre.* » La loi romaine le disait avec raison de ces vieillesse du corps qui n'excluaient pas la vigueur et l'intégrité de l'intelligence : *Sinceritatem mentis* ; et M. Troplong fait remarquer que ces mots doivent avoir une grande étendue : *latè patent*, comme dit Cujas.

Mais lorsqu'il s'agit de ce qu'on appelle *les dernières volontés* d'un être qui n'a plus de volonté, *des dernières dispositions* de celui qui ne dispose plus de sa raison, je dis, au nom de la raison, au nom de la famille, au nom de la dignité humaine et de la loi, que la jurisprudence ne saurait se montrer trop sévère sur les conditions de la capacité testamentaire.

Ubi legassit, jus esto! Lorsque le droit romain a ainsi érigé, par cette solennelle et expressive formule, le testateur en législateur, et a donné force de loi à la volonté du mourant, c'est que le testateur, délégataire

de la puissance de la loi, était présumé en état de s'associer à sa sagesse. Il faut donc demander à ce législateur, dont la loi posthume enrichit ou dépouille, le discernement, l'intelligence, la sagesse qu'exige toute législation.

Ces règles si simples et si évidentes ont, il faut le reconnaître, un médiocre crédit dans la jurisprudence; elles n'y sont accueillies et appliquées qu'avec une extrême circonspection, et même avec une sorte de défiance. Naguère encore, des arrêts de Cours souveraines allaient jusqu'à exiger que le testament lui-même révélât des traces de la démence; et en présence d'une rédaction raisonnable, qu'un aliéné avait parfaitement pu copier machinalement ou écrire sous une dictée intéressée, le juge ne croyait pas avoir le droit de scruter la raison du testateur.

La jurisprudence progresse en ces matières; elle marche lentement, mais elle marche, et des décisions notables de la Cour de Bordeaux ont contribué à ses progrès.

C'est ainsi qu'en matière de monomanie on commence à comprendre aujourd'hui la solidarité qui unit étroitement entre elles toutes les parties de l'entendement et de la volonté; la jurisprudence entre, d'un pas timide, dans la voie que la science lui a montrée; plusieurs arrêts, fort novateurs si on les compare à beaucoup d'autres, ont proclamé cette incontestable vérité : — que toute impuissance des facultés mentales, toute oblitération des idées, toute lésion partielle du cerveau, était incompatible avec la capacité de tester.

Lord Brougham, en Angleterre, M. Troplong, en France, ont appuyé de toute leur autorité personnelle l'application de cette théorie de l'indivisibilité dans la santé de l'esprit.

« Si l'esprit est dérangé sur un seul sujet, dit lord Brougham, quelque limité qu'il soit, pourvu que ce dérangement soit toujours le même, il est complètement erroné de supposer l'esprit sain sur les autres sujets. »

Et M. Troplong : « La raison de l'homme est une ; elle n'est pas susceptible de division. Quand la folie s'en rend maîtresse, ne fût-ce que sur un côté isolé, elle la vicie dans son entier, semblable à ces cancers qui ne rongent qu'une seule partie du corps, mais sont une corruption de toute la masse du sang. »

Le magistrat, grand jurisconsulte et grand écrivain, qui sait emprunter à la science d'aussi saisissantes comparaisons, ne devrait pas repousser son secours et ses lumières dans ces redoutables questions.

C'est par l'union de la science de la médecine à la science du droit que de tels problèmes peuvent, devant les tribunaux, recevoir de sages solutions ; et sur ce point, il y a beaucoup à faire. Un service signalé aura été rendu à l'humanité et à la justice par celui qui, à l'exemple de M. le conseiller Sacaze et de M. le docteur Vingtrinier, saura faire entendre haut et loin la voix de l'observation du jurisconsulte et de la science du médecin, et obtenir des hommes du Palais, par l'influence de ses exhortations, une étude plus attentive de la psychologie légale, avec moins de dédains pour la science aliéniste, auxiliaire indispensable de la magistrature.

SAINT GRÉGOIRE DE NAZIANZE

ET

M. A. DE LAMARTINE¹

PAR

M. L'ABBÉ GAUSSENS.

Il peut paraître étrange, au premier abord, de rapprocher deux hommes qui semblent si peu faits l'un pour l'autre, un Père de l'Église et un écrivain profane, un orateur et un poète. Il est vrai, le poète fut parfois orateur, et l'orateur fut souvent poète. Grégoire de Nazianze composa des vers, et M. de Lamartine fit des discours. Ce n'est pourtant pas sur le terrain de l'éloquence que se sont rencontrés ces deux hommes, c'est sur celui de la poésie. Saint Grégoire de Nazianze composa un nombre considérable de poèmes sur des sujets religieux et philosophiques, et M. de Lamartine inaugura sa carrière poétique par des méditations et des harmonies religieuses. Or, chose surprenante, les sujets traités par les deux poètes sont souvent les mêmes, et les titres de leurs poèmes quelquefois identiques.

¹ Lecture du 29 juillet 1858.

Voici quelques-uns de ces titres :

SAINT GRÉGOIRE DE NAZIANZE.

La Providence.
Une suite d'hymnes à Dieu.
Hymne du soir.
Prière du matin, du soir, du
lendemain.

Hymne au Christ.
De la nature humaine.
De la vie humaine.
De la vanité des choses humaines.
Vanité de cette vie.
Tristesse.

Chant élégiaque.
Plaintes, lamentations.
Désir de la mort.

M. DE LAMARTINE.

La Providence à l'homme.
Une série d'hymnes à Jéhova.
Hymne du soir.
La prière, hymne du matin,
hymne du soir, impressions
du matin et du soir.

Hymne de l'enfant à son réveil.
Hymne de la nuit.
Hymne au Christ.
L'homme.
L'humanité.
Eternité de la nature, brièveté
de l'homme.

Tristesse.
Pourquoi mon âme est-elle triste?
Mon âme est triste jusqu'à la
mort.
Hymne de la douleur.
Le désespoir.
Hymne de la mort.

Que conclure de ces ressemblances singulières et de ces analogies inattendues entre les deux poètes? Que le dernier venu a été le copiste, le servile imitateur de son devancier? Nullement. Il y a dans M. de Lamartine trop de richesse d'imagination, trop d'abondance d'idées, trop de verve spontanée, trop de génie prime-sautier, pour qu'il ait pu jamais s'accommoder du rôle de copiste; le plagiat, surtout en ce qui touche la poésie, le plagiat n'est pas son fait. Peut-être même pourrions-nous dire, sans faire tort à l'érudition de M. de Lamartine, que les poésies de saint Grégoire de

Nazianze lui furent peu familières, et qu'il crut sincèrement tracer des sentiers nouveaux alors qu'il ne faisait que rouvrir des voies anciennes, mais délaissées.

D'où vient donc, à quinze siècles de distance, cet accord étrange, cette rencontre inespérée des deux poètes?

Les écrivains, en général, et cela est plus vrai encore des poètes en particulier, les écrivains et les poètes sont les miroirs de leur époque. Ils n'inventent pas, ils reflètent. Les vérités qui illuminent un siècle, les sentiments qui l'animent, les préoccupations qui l'agitent, les idées qui le poussent, les poètes les expriment, les redisent, les chantent, sensuels quand le siècle est livré aux sens, spiritualites quand l'esprit domine en lui, sceptiques quand la foi l'abandonne, religieux quand la religion fait le fond de ses pensées. Avec le siècle le poète prie, avec le siècle il blasphème, avec le siècle il rit, avec le siècle il pleure. La voix des poètes, c'est la voix des peuples.

Entre notre âge et l'âge de Grégoire de Nazianze il y aurait donc des rapports, des analogies, rapports assez réels, analogies assez marquées pour que les deux poètes des deux âges reproduisent dans leurs vers les mêmes images, les mêmes sentiments, les mêmes pensées? Oui assurément, et cette ressemblance du XIX^e siècle, quelque imparfaite qu'elle puisse être, avec le IV^e, un tel siècle, le plus grand, sans contredit, des siècles chrétiens, n'est pas, que je sache, de nature à faire déshonneur à notre époque.

Quand, au sortir des poésies grecques et latines qu'inspira le paganisme, on entre dans les poésies chrétiennes de saint Grégoire de Nazianze, on sent qu'on est dans une région nouvelle. Les cieux y sont plus hauts, les horizons plus vastes, les sites plus grandioses ; un air plus vivifiant y circule, une lumière plus pure y rayonne, un souffle plus chaud s'y répand et vous indique que vous avez changé de zone, et que vous êtes dans une température meilleure.

Ce ne sont plus, en effet, de minces intérêts qui font le sujet des poèmes, la querelle de deux guerriers, les aventures d'un héros ou même la fondation d'un empire. Des intérêts plus hauts, des sujets plus vastes appellent votre attention. C'est l'homme en général, c'est son origine, ce sont ses destinées qui s'agitent dans ces poèmes d'un genre nouveau ; c'est le ciel, c'est la terre, c'est la création tout entière, c'est Dieu, le temps, l'éternité, en un mot tout ce qui est, qui apparaît à vos regards surpris.

En présence de ces graves et imposants sujets, le poète se recueille, ses pensées s'élèvent, son génie s'agrandit. Les chants frivoles ne sont plus de son goût, les jeux et les ris ne vont plus à sa taille. Il a compris sa dignité ; il n'est plus, il le sent, un barde harmonieux fait pour charmer les oreilles, un joueur de flûte appelé à conduire des danses ou à égayer des festins. Non, son rôle est plus haut. Le poète, désormais, c'est un sage sondant les mystères profonds de la nature, étudiant les grands problèmes de l'humanité, discutant, résolvant toutes les grandes questions qui peuvent

préoccuper ici-bas la pensée; le poète, c'est un prophète traitant des choses saintes, parlant de Dieu aux hommes, leur transmettant ses ordres, leur expliquant ses enseignements; le poète, c'est un prêtre célébrant les grandeurs divines, chantant les merveilles de la création, priant et faisant monter comme un parfum ses hymnes vers l'Éternel.

Avec une telle mission, on le comprend, le poète ne peut plus rire. M. de Lamartine s'étonne que le rire puisse jamais effleurer les lèvres du poète. Saint Grégoire de Nazianze ne s'en serait pas moins étonné. Les larmes, d'ailleurs, depuis le Christianisme, conviennent bien mieux à l'homme que les ris; or, le poète est l'organe et la personnification de l'homme.

Soit qu'il considère, en effet, les hauteurs d'où il est tombé,* soit qu'il contemple les sublimes destinées auxquelles il aspire, l'homme est saisi d'un sentiment profond de tristesse. À la vue de ces vastes horizons qui se déroulent devant sa pensée, de ces profondeurs mystérieuses où plongent ses regards, de ces espérances sans bornes qui lui sourient, de ces bonheurs infinis qui lui tendent les bras, l'homme voit mieux sa petitesse, comprend mieux son néant, et, par le contraste des joies futures qu'il espère, sent plus vivement les douleurs présentes qui l'accablent. Il est comme ces femmes troyennes, debout sur les rivages de la Sicile, regardant la mer profonde et pleurant :

..... cunctœque profundum
Pontum aspectabant flentes.

Debout sur les rivages du temps, lui aussi, il pleure ; il pleure ses joies perdues, ses gloires évanouies, et cherche du regard au-delà des flots agités du présent le calme heureux et le repos inaltérable de l'avenir.

« Depuis le jour, dit saint Grégoire, où, m'étant arraché aux pensées de la terre, j'ai livré mon âme aux lumineuses pensées du ciel ; depuis le jour où, se séparant de la chair, mon esprit s'est élevé au-dessus des sens et s'est caché dans les sanctuaires éternels ; depuis le jour où la lumière incomparable de la Trinité a brillé à mes yeux, de cette Trinité qui, du haut du trône où elle est assise, répand d'ineffables clartés sur tout l'univers, et donne naissance à tous les êtres que le temps sépare des célestes demeures ; depuis ce jour, je suis mort pour le monde, et le monde est mort pour moi ; et je suis mort bien que vivant encore, et mes forces se sont évanouies comme un songe : ma vie s'en est allée ailleurs ; je gémiss sous le poids de la chair, de cette chair que les sages appellent *ténèbres de l'esprit*. Je désire être dégagé de cette vie, je désire échapper aux ténèbres qui m'entourent, aux hommes qui rampent sur la terre, aux hommes qui trompent et sont trompés ; je désire voir les choses immuables d'une vue claire et distincte, et non point confusément et mêlées aux images vaines dont l'ombre les obscurcit et ofusque les yeux les plus clairvoyants ; je désire voir la vérité elle-même des yeux purs de l'esprit ; mais cela viendra plus tard. Quant au présent, le présent est une vile fumée, une vaine poussière pour ceux qui préfèrent à cette vie, à cette vie terrestre et périssable, la grande, la céleste et l'éternelle vie. »

(T. II, p. 640.)

Tel est le sentiment qui remplit les poésies de saint

Grégoire de Nazianze, aussi bien que celles de Lamartine; l'aspiration vers une vie meilleure, d'où naît la tristesse, ou, pour parler le langage moderne, la mélancolie; la mélancolie, état d'un être qui n'est pas à sa place, qui regrette le passé, souffre du présent, et soupire après l'avenir.

A ces motifs de tristesse, ajoutez l'ombre du Calvaire, s'allongeant sur l'humanité et la couvrant d'un crêpe funèbre; ajoutez un Dieu mourant pour les hommes, et ce spectacle rappelé tous les jours dans les rites chrétiens; ajoutez le sang des martyrs coulant durant trois siècles, les terreurs, les angoisses des persécutions, les glaives, les bûchers, les catacombes; ajoutez les haines, les injustices, les spoliations auxquelles le poète lui-même fut en butte, et vous ne serez plus étonné qu'avec de tels souvenirs, après de telles scènes et au milieu de telles épreuves, Grégoire de Nazianze ait préféré aux rires folâtres de Tibur, les plaintes mélancoliques du Golgotha.

Avec quel ton pénétré, avec quel accent douloureux il raconte lui-même ses malheurs!

« Où sont ces discours auxquels l'éloquence donnait des ailes? Ils se sont perdus dans les airs. Où est cette fleur brillante de ma jeunesse? Elle a péri. Et ma gloire? Elle s'est évanouie. Qu'est devenu ce corps robuste et vigoureux? Il s'est courbé sous la maladie. Où sont mes possessions et mes richesses? Aux mains de Dieu. L'envie en a livré une partie à l'avidité cupide des méchants. Et mes parents, et le couple sacré de mes frères? Ils sont descendus dans la tombe. Mon pays seul me restait. Le démon jaloux, soulevant contre

moi une noire tempête, m'a chassé de mon pays. Et maintenant, étranger, solitaire, j'erre sur la terre de l'exil, traînant une vie triste, une vieillesse sans force, privé de mon siège, de ma patrie, de mes enfants, dont le souci, néanmoins, me poursuit partout. »

Une douce résignation termine ces plaintes :

« O Christ, ô Seigneur, vous êtes pour moi et ma patrie, et mes richesses, et ma force et mon tout. Que je me repose en vous, après avoir secoué le fardeau de mes peines et changé cette vie contre une vie meilleure. » (Saint Grégoire avait été chassé de Constantinople, d'où il était évêque.)

(*Saint Grégoire*, t. II, p. 912.)

Les douloureux et tragiques spectacles de la Révolution, tant d'échafauds dressés et tant de sang répandu, tant de proscriptions, tant d'exils et tant de cachots, n'ont-ils pas dû aussi attrister l'âme de M. de Lamartine et répandre sur sa poésie une teinte mélancolique et sombre? Peut-être aussi, par ce regard pénétrant, par cette vue prophétique qu'on attribue aux poètes, le chantre des méditations présentait-il à l'avance les chagrins de sa vieillesse, l'oubli, l'indifférence, plusieurs diront l'ingratitude de ses concitoyens. Dans ce cas, pour Grégoire de Nazianze, les malheurs étaient dans le présent; pour Lamartine, ils étaient dans l'avenir.

Toutefois, quelque amère que soit la douleur de saint Grégoire de Nazianze et de Lamartine, elle n'est

jamais inconsolable. Au fond de leurs plus grandes tristesses se retrouve toujours l'espérance ; dans leurs plus grandes angoisses, une lumière luit toujours à leurs yeux, une image leur sourit et les console, l'image d'un Dieu bon, sur le sein duquel ils s'appuient et se reposent.

La méditation suivante (car c'est une véritable méditation) nous donnera une idée de ce mélange touchant de douleur et de consolation, de doute apparent et de foi réelle, qui animait l'évêque de Nazianze. Le doute, en effet, n'est ici qu'une forme que le poète donne à ses pensées, ou plutôt aux pensées de l'humanité, dont il est l'interprète. Cette incertitude à laquelle il se livre en présence des grands problèmes que posent devant lui Dieu, la nature, l'humanité, n'est autre chose que le balancement voluptueux d'un esprit qui ne s'abandonne au mouvement de ses pensées que parce qu'il sent une puissante attache qui le retient et le fixe à l'immuable vérité. •

« Hier, en proie à mes ennuis, je m'étais assis seul sous l'ombrage d'un bois épais, dévorant mon propre cœur. J'aime ce remède à mes douleurs, j'aime à converser silencieusement avec moi-même. Les vents et les oiseaux chanteurs gazouillaient ensemble du haut des arbres ; ce doux concert me charmait, malgré mon profond chagrin. Perchées sur la cime des chênes, les cigales, amies du soleil, faisaient retentir le bois de leur chant sonore. Une onde fraîche baignait mes pieds et fuyait à travers le bocage. Et moi, j'étais toujours livré à ma douleur, et je prenais peu garde à toutes ces choses ; car l'esprit, quand il est en proie à ses chagrins, ne

souffre pas volontiers d'en être distrait. Emporté par le tourbillon de ses pensées, mon esprit engagea avec lui-même la lutte suivante : Qu'ai-je été, que suis-je, que serai-je ? Je ne le vois pas clairement, ni aucun de ceux qui sont plus sages que moi. Enveloppé de nuages, j'erre çà et là, n'ayant rien, pas même un songe de ce que je désire. Car nous rampons à terre, nous errons tristement, nous tous sur qui pèse le nuage épais des sens. Celui-là est plus sage que moi, qui plus que les autres échappe au mensonge artificieux de son cœur. Je suis : que veut dire cela ? Déjà une part de moi-même a disparu ; maintenant je suis autre ; autre je serai encore, si toutefois je continue d'être. Rien de stable en moi : je suis semblable au flot troublé du fleuve, qui coule toujours, et jamais ne s'arrête. »

Après ce mélancolique début, le poète interroge son corps, interroge son âme, s'étonne de l'union de deux êtres si différents, s'apitoie sur les maux de l'un et de l'autre ; et puis, mettant aux pieds du Très Haut ses incertitudes et ses douleurs, il s'écrie :

« Arrête, ô mon esprit. Tout est soumis à Dieu ! cède à sa sagesse. Non, ce n'est pas sans but que Dieu m'a créé. Je rétracte mes discours ; c'est la faiblesse de mon esprit qui a parlé. Maintenant c'est la nuit ; viendra le jour, le jour de la vérité ; à sa lumière tu verras toute chose, ou contemplant Dieu, ou dévoré par les flammes.

» Après que mon âme eut fait entendre ce chant, ma douleur tomba. Le soir, je revins de la forêt ombreuse à la maison, tantôt riant des erreurs des hommes, tantôt souffrant encore des agitations de mon esprit. »

(*Saint Grégoire*, t. II, p. 468.)

Quel rapport frappant entre la méditation que nous venons de citer et la biologie de M. de Lamartine, qui a pour titre : *Le Désespoir; la Providence à l'homme.*

Dans la première de ces pièces, le poète se livre à une douleur sans mesure, à un désespoir excessif dans la forme peut-être, bien qu'il ne soit pas sincère au fond; il fait entendre des plaintes qui semblent autant de blasphèmes à l'endroit du Créateur; mais dans la méditation suivante, il répond à ces plaintes; il apaise l'homme, dont il a personnifié la douleur en lui-même; il le console, il l'éclaire; il lui rend l'espérance, et lui fait entrevoir, dans un avenir qui n'est pas loin, la lumière succédant aux ténèbres, et des joies sans fin remplaçant des peines qui n'auront duré qu'un instant :

.....
 Mais ton cœur endurci doute et murmure encore :

Ce jour ne suffit pas à tes yeux révoltés,

Et dans la nuit des sens tu voudrais voir éclore

De l'éternelle aurore

Les célestes clartés !

Attends; ce demi-jour, mêlé d'une ombre obscure,

Suffit pour te guider en ce terrestre lieu :

Regarde qui je suis, et marche sans murmure,

Comme fait la nature,

Sur la foi de son Dieu.

Et plus loin :

Marche au flambeau de l'espérance

Jusque dans l'ombre du trépas,

Assuré que ma Providence
 Ne tend point de piège à tes pas,
 Chaque aurore la justifie,
 L'univers entier s'y confie,
 Et l'homme seul en a douté !
 Mais ma vengeance paternelle
 Confondra ce doute infidèle
 Dans l'abîme de ma bonté.

N'est-t-il pas évident que les deux poètes ont puisé à la même source, à la source riche et profonde de la foi chrétienne ?

Un autre sentiment non moins développé que le sentiment de la tristesse dans les poésies de saint Grégoire de Nazianze comme dans celles de M. de Lamartine, c'est le sentiment que nous appellerons peut-être improprement le *sentiment de la personnalité*. On s'étonnera, sans doute, de rencontrer ce sentiment, surtout à ce degré d'intensité, dans un chrétien des premiers siècles et dans un Père de l'Église. Parmi les poèmes nombreux, il est vrai, de saint Grégoire de Nazianze, quatre-vingt-dix-neuf ont pour sujet l'auteur lui-même. Deux fois le poète y raconte sa vie, longuement et avec les plus minutieux détails. Est-ce vanité, désir de paraître et de se mettre en scène ? Nous ne saurions le croire d'un homme grave, d'un humble chrétien, d'un pontife désintéressé, et qui donna, durant sa vie, tant d'exemples d'abnégation et d'oubli de soi-même. Il y a donc autre chose que de l'orgueil dans les poésies personnelles de l'évêque de Nazianze aussi bien que dans

celles de M. de Lamartine, et nous pourrions dire de la plupart des poètes de nos jours. Nos poésies modernes, en effet, sont pleines de leurs auteurs, des pensées qui les occupent, des sentiments qui les agitent; elles racontent l'histoire de leur cœur, elles retracent les erreurs de leur esprit, elles disent leurs luttes, leurs ennuis, leurs désirs, leurs espérances. Il y a bien eu, sans doute, dans quelques-uns de ces poèmes, recherche, convention et fatuité; mais un bon nombre, il faut le reconnaître, ont été sincères. Or, ces poésies intimes, ainsi qu'on les appelle, ces confidences du cœur, ces mémoires de l'âme, dont le sujet exclusif était, ce semble, des hommes inconnus pour nous, que nous n'avions jamais vus, que nous n'espérions jamais voir, ces poésies, nous les avons lues, nous les avons savourées; elles nous ont offert plus d'intérêt, nous ont causé plus d'émotion que le récit des grands événements de l'histoire, que la description des batailles ou le tableau de la fondation des empires. L'orgueil, la vanité chez les autres ne produisent pas ces effets sur nous. C'est qu'il n'y a pas seulement dans ces poésies personnelles l'histoire d'un homme et de son cœur, il y a aussi l'histoire de l'humanité et de ses destinées. En parlant de lui, le poète parle de tous; en racontant ses pensées, il raconte les pensées de l'espèce humaine tout entière. Chacun se retrouve, chacun se reconnaît, chacun se contemple dans les tableaux que son pinceau trace. Ses combats, vous les avez livrés; ses passions, vous les avez senties; ses douleurs, vous les avez éprouvées. C'est l'homme qui se raconte, qui se

dépeint à l'homme : de là, l'intérêt et le charme de ces poésies :

Homo sum, humani nihil à me alienum puto.

N'est-ce pas là, pour passer à un ordre d'écrits plus élevés, n'est-ce pas là ce qui nous touche si vivement dans les épîtres de saint Paul, alors que le grand apôtre nous dévoile son cœur, nous dit ses joies, ses espérances, et plus souvent ses douleurs, ses travaux et ses combats? N'est-ce pas là ce qui rend si attachante la lecture des confessions de saint Augustin, ce livre qu'on pourrait dire le plus vrai, le plus ample, le plus complet des poèmes intimes, bien qu'il soit écrit en prose. Dans les confessions de saint Augustin comme dans les épîtres de saint Paul, la poésie, la vraie poésie, la poésie du cœur, débordent de toutes parts.

Les poètes anciens parlaient peu d'eux-mêmes. Qui auraient-ils pu intéresser par le récit de leur vie, et surtout par l'histoire de leur cœur? L'homme, alors, était presque étranger à l'homme; l'insensibilité aux infortunes d'autrui était une des conditions du bonheur le plus soigneusement recommandées :

Nec doluit miserans inopem, nec invidit habenti.

Les séparations si tranchées entre les peuples, les séparations plus tranchées encore entre les classes de la société faisaient de l'homme un être isolé dont la voix ne trouvait pas d'écho dans l'âme des autres hommes.

Dans le Christianisme, il n'en est pas ainsi; dans le

Christianisme, l'humanité tout entière n'est plus qu'une famille de frères. Là, un homme ne peut parler sans que des milliers d'hommes l'entendent ; là, un homme ne peut se plaindre sans que tous les cœurs répondent à ses plaintes.

La rédemption, d'ailleurs, a si fort agrandi l'homme et lui a donné une telle importance, que sans sortir de lui-même et en ne paraissant occupé que de lui, le poète touche à tout, embrasse tout, Dieu, le monde, l'esprit, la matière, le bien, le mal, l'espace, le temps, l'éternité : tout, en effet, d'après les desseins du Créateur révélés par le Christianisme, tout converge vers cet être privilégié, objet des complaisances divines, tout y aboutit, tout s'y rencontre. Un philosophe ancien, Démocrite, disait que l'homme est un petit monde ; c'est un grand monde qu'il fallait dire.

En parlant de l'homme, ou, ce qui est la même chose, en parlant de lui-même comme personnification de l'homme, le poète est donc sûr d'intéresser. Son sujet, uniforme en apparence, varie à l'infini. Il n'est pas d'être dans l'univers avec qui l'homme, et, par suite, le poète, ne se trouve en rapport ; à qui il ne parle et qui ne lui répond ; il parle au ciel, à la terre, à la mer, aux bois, aux fleuves, aux montagnes, à ses semblables ; il parle à Dieu. Ah ! c'est à Dieu surtout qu'il aime à parler, depuis que le Christianisme lui a fait ce Dieu si bon, si tendre, si compatissant, depuis qu'il lui a permis de l'appeler *mon père*, c'est à Dieu qu'il aime à dire ses pensées, ses sentiments, ses combats, ses misères, ses passions et jusqu'à ses faiblesses. La pensée

de Dieu est toujours dans son cœur, et son nom ne quitte pas ses lèvres.

Jéhova! Jéhova! ton nom seul me soulage!
 Il est le seul écho qui réponde à mon cœur!
 Ou plutôt ces élans, ces transports, ce langage,
 Sont eux-même un écho de ta propre grandeur!

Tu ne dors pas souvent dans mon sein, nom sublime,
 Tu ne dors pas souvent sur mes lèvres de feu!
 Mais chaque impression t'y trouve et t'y ranime,
 Et le cri de mon cœur est toujours toi, mon Dieu!

(Lamartine ; *harmonies poétiques et religieuses*,
 liv. III, 3.)

« O toi qui es au-dessus de tous les êtres, s'écrie saint Grégoire, animé du même sentiment que M. de Lamartine, que peut-on dire autre chose, en effet, pour te célébrer dignement? Comment le discours te louera-t-il? Aucune parole ne saurait t'exprimer. Comment l'esprit t'apercevra-t-il? Aucun esprit ne peut te comprendre. Tu es seul incompréhensible, car c'est toi qui as fait tout ce que l'esprit comprend. Tu es seul ineffable, car c'est toi qui as créé tout ce que la parole énonce. Tout publie ta gloire, et les êtres qui parlent, et ceux qui ne parlent pas. Tous les êtres t'honorent, et ceux qui sont doués de raison, et ceux qui en sont dépourvus. Tu es le but de tous les désirs, tu es le terme de tous les efforts. La création tout entière te supplie. Tous ceux qui te connaissent te chantent un hymne secret. Pour toi seul tout demeure; vers toi tout tend et se hâte. Tu es la fin de toutes choses, etc., etc. »

(*Œuvres de saint Grégoire*, t. II, p. 286.)

De ce besoin de converser avec Dieu, avec la nature, de méditer les grandes vérités, les vérités philosophiques, morales, religieuses, nait pour le poète chrétien un troisième sentiment, qui se manifeste dans l'évêque de Nazianze et dans le chantre de Saint-Point, je veux parler de l'amour de la solitude. Quatre fois saint Grégoire quitta le monde, malgré les efforts de ses parents et de ses amis pour l'y retenir; quatre fois il s'enfuit au désert, et la quatrième fois il y mourut.

Cet amour de la solitude dans le poète chrétien, hâtons-nous de le dire, ne ressemble en rien à l'amour des champs qui se montre parfois dans les écrits des poètes païens.

O rus quando ego te aspiciam?

Ce n'est pas cette humeur sombre et chagrine qui dicta les *Embarras de Rome* ou de *Paris*; ce n'est pas non plus ce désir d'une vie facile et commode, exempte de soucis, après laquelle soupirait l'épicurien Horace,

Beatus ille qui procul negotiis;

ce n'est pas cette aspiration à de doux et tranquilles loisirs, mélange voluptueux de repos, d'étude et de sommeil qu'ambitionnait par-dessus tout ce poète ami de ses aises,

Nunc veterum libris, nunc somno et inertibus horis
Ducere sollicitæ jucunda obliviam vitæ.

Non, ce que cherche le poète chrétien dans la solitude, ce n'est pas le repos, c'est le travail. La solitude ne l'amollit pas, elle le retrempe, elle le vivifie, elle donne du ressort à son âme, des ailes à ses pensées, de l'élan à son enthousiasme. Les grandes scènes de la nature l'émeuvent, l'élèvent, le rapprochent de Dieu. Les poètes païens ! ils ne trouvaient pas plus Dieu dans les champs que dans les villes. Leurs dryades, leurs amadryades, leurs faunes et leurs nymphes, toutes ces divinités mensongères dont ils peuplaient les campagnes, en avaient chassé le Dieu véritable. A force de diviniser la nature, ils l'avaient rendue froide et muette. Elle était devenue un livre hiéroglyphique, où les sages eux-mêmes ne savaient plus lire.

Mais que ce livre parlait éloquemment à l'évêque de Nazianze ! et qu'il eût voulu pouvoir y lire sans cesse !

« Je voudrais être la colombe aux larges ailes, dit-il, ou l'hirondelle, pour fuir la société des mortels ; je voudrais habiter quelque solitude et vivre avec les bêtes sauvages (car elles sont plus fidèles que les hommes) ; je voudrais y vivre au jour le jour, exempt de peines, de chagrins, d'inquiétudes ; je voudrais ne différer des bêtes des champs qu'en ce point, à savoir : que ma pensée connût Dieu, qu'elle fût constamment dans le Ciel, et qu'après une vie exempte de trouble, je pusse entrer en possession de l'éternelle lumière, etc., etc. »

(*Saint Grégoire*, t. II, p. 878.)

La solitude plaît également à M. de Lamartine et lui offre d'utiles enseignements.

Heureux qui, s'écartant des sentiers d'ici-bas,
 A l'ombre du désert allant cacher ses pas,
 D'un monde dédaigné, secouant la poussière,
 Efface encor vivant ses traces sur la terre,
 Et dans la solitude enfin enseveli,
 Se nourrit d'espérance et s'abreuve d'oubli.

.....
 Il voit les passions sur une onde incertaine,
 De leur souffle orageux enfler la voile humaine,
 Mais ces vents inconstants ne troublent plus sa paix ;
 Il se repose en Dieu qui ne change jamais ;
 Il aime à contempler ses plus hardis ouvrages,
 Ces monts, vainqueurs des vents, de la foudre et des âges,
 Où dans leur masse auguste et leur solidité,
 Ce Dieu grava sa force et son éternité.

.....
 Comme au prêtre habitant l'ombre du sanctuaire,
 Chaque pas te révèle à l'âme solitaire :
 Le silence et la nuit et l'ombre des forêts
 Lui murmurent tout bas de sublimes secrets ;
 Et l'esprit, abimé dans ces rares spectacles,
 Par la voix des déserts écoute tes oracles.
 J'ai vu de l'Océan les flots épouvantés,
 Pareils aux fiers coursiers dans la plaine emportés.....

.....
 J'ai vu ces monts, voisins des cieus où tu reposes,
 Cette neige où l'aurore aime à semer ses roses,
 Ces trésors des hivers où, par mille détours,
 Dans nos champs desséchés multipliant leurs cours,
 Cent rochers de cristal, que-tu fonds à mesure,
 Viennent désaltérer la mourante verdure ;
 Et ces ruisseaux pleuvant de ces rocs suspendus.

Et ces torrents grondant dans les granits fendus,
 Et ces pics où le temps a perdu sa victoire,
 Et toute la nature est un hymne à ta gloire.

(Lamartine; *Méditations poétiques* : *Solitude*.)

Quelque frappants, néanmoins, que soient les rapports que l'on remarque entre les poésies de saint Grégoire de Nazianze et celles de M. de Lamartine, ces rapports ne vont pas jusqu'à la ressemblance parfaite. Les deux poètes se rapprochent bien plus par le fond que par la forme. Ils ont traité les mêmes sujets, mais non pas toujours de la même manière. La différence qui existe entre les personnes se remarque aussi dans les ouvrages. Or, deux hommes ont rarement différé davantage l'un de l'autre que saint Grégoire de Nazianze et M. de Lamartine, par le caractère, par l'état, par l'éducation, par les mœurs et les habitudes. Saint Grégoire était prêtre et évêque; la rigueur de son enseignement l'avait fait surnommer, par ses contemporains, le *théologien*. Sa poésie, par conséquent, ne sort jamais des strictes limites de la pure orthodoxie. Tout en chantant, le pontife enseigne encore. Son style est simple, serré et précis. — M. de Lamartine, homme du monde, chrétien par sentiment plus encore que par raison, ne prétend pas dans ses vers à cette précision savante et à cette exactitude théologique qui distinguent l'évêque de Nazianze. Il se balance sur ses molles et harmonieuses stances. Une pensée, qui sous la plume sévère de Grégoire s'enfermera dans quelque vers nerveux et substantiels, cette pensée, sous le pinceau flot-

tant de M. de Lamartine, s'étendra en strophes gracieuses, mais parfois indécises. En voici un exemple : Les deux poètes avaient à rendre cette idée que l'homme est plus grand que le monde, par la raison que l'homme se connaît et que le monde s'ignore lui-même. Grégoire adopte la forme du dialogue.

LE POÈTE.

« Je veux te faire une querelle, ô monde ! Qui es-tu, d'où viens-tu, où vas-tu ? Dis-moi cela, tout d'abord. Pourquoi m'emportes-tu comme un tourbillon emporte une fourmi ?

LE MONDE.

Je ne sais d'où je viens, de Dieu sans doute, et je vais à un état meilleur. Je ne t'emporte pas ; mais toi, mal-appris que tu es, tu m'insultes.

LE POÈTE.

Pourquoi donc demeures-tu, toi, tandis que moi je passe ?

LE MONDE.

Moi je suis matière, et quel profit en ai-je ? Mais toi, ayant une volonté, si tu le veux, tu es plus que moi.

LE POÈTE.

Bien ; mais la matière, qui la gouverne ?

LE MONDE.

Que vois-tu donc de mal en elle ? Elle est pour les bons une occasion de salut.

LE POÈTE.

Il vaut mieux, n'est-ce pas, s'accuser soi-même ?

LE MONDE.

Justement, c'est cela.

(*Saint Grégoire*, t. II, p. 466.)

Dans une autre pièce sur le même sujet, le poète termine ainsi le développement des mêmes pensées :

« Comme un dauphin accoutumé à fendre les flots, jeté sur le rivage, je meurs au sein de l'air ! O monde ! j'ai passé ; conduis heureusement l'humanité ! »

(Ibid.)

Le monde est comparé par le poète à un navire ayant pour mission de conduire les hommes à leur destinée.

Les mêmes pensées ont inspiré à M. de Lamartine le cantique intitulé : *Éternité de la nature, brièveté de l'homme*. Nous n'en citerons que les deux dernières strophes :

De l'Être universel, unique,
 La splendeur dans mon ombre a lui,
 Et j'ai bourdonné mon cantique
 De joie et d'amour devant lui ;
 Et sa rayonnante pensée
 Dans la mienne s'est retracée,
 Et sa parole m'a connu ;
 Et j'ai monté devant sa face,
 Et la nature m'a dit : passe,
 Ton sort est sublime, il t'a vu.

Vivez donc vos jours sans mesure,
 Terre et ciel, céleste flambeau ;
 Montagnes, mers, et toi, nature,
 Souris longtemps sur mon tombeau !
 Effacé du livre de vie,
 Que le néant même m'oublie :

J'admire et ne suis point jaloux !
 Ma pensée a vécu d'avance,
 Et meurt avec une espérance
 Plus impérissable que vous !

Une autre nuance sépare encore les deux poètes : c'est l'austère gravité de l'un, c'est la teinte quelque peu sensuelle de l'autre. Dans les vers de M. de Lamartine, l'amour divin et l'amour profane se donnent souvent la main : Bethléem et Paphos s'y rencontrent ensemble, David et Sapho y mêlent quelquefois leurs lyres. Dans les vers de saint Grégoire de Nazianze, jamais rien de pareil. Le poète est toujours chrétien, chrétien rigide, sans faiblesse, sans condescendance pour l'humaine nature. Ce sont les vers, non pas seulement d'un prêtre, d'un évêque, mais d'un anachorète et d'un pénitent. Qu'on en juge par le morceau suivant : il est dans le goût d'Horace et de Boileau causant avec leur esprit ou avec leur jardinier. Mais sous une forme badine et finement railleuse, quel fonds de sérieuses pensées, quels préceptes de pure et sainte morale !

« Que veux-tu, ô mon âme ? C'est toi que j'interroge ?
 Quel bien, grand ou petit, veux-tu parmi ceux qu'estiment
 les hommes ? Demande quelque chose de brillant, et je te le
 donnerai de grand cœur. Veux-tu l'anneau de Gygès, veux-
 tu, comme ce berger de Lydie, régner par ce talisman, in-
 visible quand tu cacheras le chaton de la bague, et visible
 quand tu le montreras ? Veux-tu le sort de Midas, qui mou-
 rut sur ses trésors, pour qui tout se changeait en or et que

l'or affamait, en punition de son insatiable vœu? Veux-tu des perles étincelantes, de vastes et fertiles campagnes, de nombreux troupeaux de brebis, de bœufs et de chameaux? Je ne te donnerai point cela; car il ne te serait pas utile de le recevoir et je serais hors d'état de te le donner. J'ai banni tout souci de la terre depuis que je me suis tourné vers Dieu.

» Veux-tu des trônes et des empires, fragile vanité d'un instant, pour que demain tu sois à terre, baissant humblement les yeux, tandis qu'un autre portera la tête haute, qui naguère te servait debout à tes côtés, qui peut-être n'est qu'un pervers et un méchant? Veux-tu que toutes les bouches célèbrent ta gloire? Veux-tu réunir les assemblées? Veux-tu vendre les lois par d'injustes artifices, trainer les autres et être trainé toi-même devant des tribunaux iniques? Veux-tu brandir la lance? Plein d'une ardeur martiale, ambitionnes-tu la couronne, prix des combats? Veux-tu faire la guerre aux bêtes féroces? Désires-tu les applaudissements de la ville et les statues d'airain? Je le vois, tu veux l'ombre d'un songe, un souffle qui s'enfuit, le sifflement d'une flèche qui ne laisse pas de traces, le bruit des mains qui claquent. Car, qu'y a-t-il de grand pour le sage parmi ces biens qui sont aujourd'hui et ne seront plus demain? auxquels les méchants eux-mêmes ont part, et dont nous n'emporterons rien au sortir de cette vie?

» Mais quoi! puisqu'on ne te donne point cela, que veux-tu donc qu'on te donne? Veux-tu devenir Dieu, oui Dieu, veux-tu t'asseoir glorieuse auprès du Dieu Très-Haut, et te mêler aux chœurs des anges? Eh bien! pars, déploie vers le ciel tes désirs rapides. Je purifierai tes ailes, je te soulèverai par mes discours; comme un oiseau au vol agile, je te lancerai dans les airs. »

Voilà pour l'âme. Voici maintenant pour le corps.

Ici le ton devient plus rude et l'apostrophe plus amère. Ce n'est plus, on le voit bien, au maître du logis, c'est à l'esclave que le poète entend parler.

« Et toi, dis-moi, vile et méchante chair, corps fétide, puisqu'enfin je suis liée à toi, comme la maîtresse de maison est liée à son cuisinier, que veux-tu que je te donne, pour que tu me conserves le souffle de la vie? car je ne te dois pas autre chose, et c'est en vain que tu voudrais de force m'arracher d'amples faveurs. Tu veux, n'est-ce pas, une table embaumée de parfums, chargée des vains produits de l'art culinaire, tu veux des chants harmonieux, aiguillon de tes vices, les sons de la lyre et les battements de mains, tu veux des danses lascives, des vins qui enflamment tes sens? Si c'est là ce que tu attends de moi, tu seras exaucé : je te donnerai..... le cordon pour te pendre. C'est là ce que je donne à ceux de mes amis que rien ne peut satisfaire. »

Suit une description peu attrayante du toit, du vêtement, de la nourriture que l'austère chrétien destine à son corps. Et il termine ainsi cette double et vigoureuse admonition aux deux substances qui composent son être :

« Ainsi devra se parler à lui-même quiconque est sage. Celui qui ne veut pas se parler ainsi, pour celui-là, c'est en vain qu'il a traversé la vie, si toutefois il l'a traversée en vain et non à son immense détriment. »

(*Saint Grégoire*, t. II, p. 982.)

J'ai dit les analogies que présentent entre elles les poésies de saint Grégoire de Nazianze et de M. de Lamar-

tine, ainsi que les différences qui s'y rencontrent; reste à dire la raison de ces analogies et pourquoi, à quinze siècles d'intervalle, les mêmes sujets, les mêmes pensées, les mêmes sentiments si longtemps oubliés, se sont reproduits avec une ressemblance si frappante, je dirai presque avec une identité si parfaite. Cette raison, il la faut chercher dans le caractère des temps où ont paru les deux écrivains. La ressemblance des siècles a fait la ressemblance des poètes.

Quand le fils de Constance eut donné la paix à l'Église, tout ne fut pas dit, tout ne fut pas fait pour le Christianisme. La religion chrétienne n'était plus persécutée, il est vrai, mais elle n'était pas complètement triomphante. L'ancien culte vivait encore; il avait de profondes racines dans les esprits, dans les mœurs, dans les institutions. Les prêtres des faux dieux faisaient encore fumer la chair des victimes, les philosophes enseignaient encore leurs erreurs dans les écoles, le crime et la débauche avaient encore leurs autels. Pour affermir sa victoire et la rendre durable, le Christianisme avait donc encore besoin de combattre, non plus par le sang, il est vrai, mais par la parole et par les écrits.

Dans ce déplorable milieu de corruption et de ténèbres où avait si longtemps vécu le monde païen, les notions les plus simples avaient été altérées, les vérités les plus essentielles mises en oubli. Or, le Christianisme pouvait désormais parler librement, prêcher sur les toits et exposer ses doctrines en plein soleil. Il profita de cette situation que la conversion des Césars lui avait

faite, et s'efforça de répandre la vérité par tous les moyens qui étaient en son pouvoir. La poésie se fit apôtre aussi bien que l'éloquence. Les grandes vérités, les vérités éternelles devinrent l'objet de ses prédications. Elle parla de Dieu, du monde; elle exposa les mystères chrétiens, source nouvelle et non encore explorée d'inspirations. Elle étudia l'homme surtout, l'homme jusque-là si peu connu de l'homme, malgré l'inutile recommandation de l'oracle de Delphes, γνωθι σεαυτον. De là ces poèmes sans nombre de saint Grégoire de Nazianze, où la religion, la philosophie et la morale jouent le principal rôle; de là ces analyses de l'homme, de son cœur, de ses sentiments, de ses joies, de ses douleurs; de là ces vues intimes qui nous font lire dans les replis les plus cachés de son esprit, dans les profondeurs les plus secrètes de sa conscience. *Noverim te, noverim me!* s'écriait saint Augustin en parlant à Dieu. En effet, Dieu et l'homme, voilà tout le sujet des poésies de saint Grégoire de Nazianze, aussi bien que des poésies de M. de Lamartine. (Nous parlons toujours des *Méditations* et des *Harmonies*.)

La situation du XIX^e siècle, à sa naissance, était semblable à celle du IV^e; l'état des esprits et des doctrines analogue : les sujets de poésies devaient être les mêmes.

Vainqueur des erreurs païennes qu'il était enfin parvenu à refouler dans les ombres du passé, le Christianisme avait régné de longs siècles sur la société soumise et respectueuse. Mais au XVI^e siècle la Réforme était venue, qui avait fait aux remparts de la cité chrétienne

une large brèche, par où était entrée à son tour la philosophie, avec son cortège de vieilles erreurs rajeunies et de débris de systèmes tant bien que mal rajustés. La philosophie du XVIII^e siècle, c'était tout simplement le paganisme dans sa forme la moins grossière, il est vrai, et la moins matérielle, se levant de la tombe et venant prendre sur son vainqueur d'autrefois une terrible et sanglante revanche. La persécution éclata de nouveau : la robe de l'Église se teignit encore une fois de sang ; les temples furent abattus et la religion proscrite.

Au début du XIX^e siècle, un nouveau Constantin rendit la paix à l'Église ; mais en relevant les autels, il ne releva pas les doctrines. Or, *les vérités avaient été singulièrement diminuées parmi les enfants des hommes*. Il fallait les rétablir, il fallait leur rendre l'empire sur les âmes : œuvre immense, difficile, que Châteaubriand, parmi les écrivains, eut l'honneur de commencer ; et c'est là sa gloire, sa gloire la plus pure, celle qui le fera regarder comme le génie et pour ainsi dire le père de ce siècle.

M. de Lamartine entra dans la même voie où d'autres le suivirent. Regardez : au XIX^e comme au IV^e siècle, tout ce qui s'élève au-dessus de la foule par l'intelligence et par le talent, vous apparaît armé, armé pour la grande cause religieuse et sociale de l'époque, pour la cause du Christianisme : saint Grégoire de Nazianze, saint Basile, saint Jean-Chrysostôme, saint Ambroise, saint Jérôme, saint Augustin, — Châteaubriand, Lamartine, de Maistre, de Bonald,

Lamennais, Frayssinous, de Ravignan, Lacordaire.

Tant d'efforts réunis, tant de lumières répandues, de si hauts et de si puissants enseignements, firent du IV^e siècle un siècle d'élite, un siècle fort et éminemment chrétien. La Religion, en s'emparant alors de la société, la remplit d'un esprit de vie qui la mit à même de résister aux plus grandes épreuves qu'elle ait jamais eu à soutenir. Les barbares, accourus de mille points divers, s'abattirent sur elle pour la détruire. Mais ces vautours furieux, qui semblaient devoir tout dévorer, se prirent, comme de timides colombes, aux filets que la vérité avait tendus sous leurs pas. La religion, comme l'arche antique, surnagea au-dessus du déluge nouveau qui couvrait la terre, et la société, abritée et sauvée par elle, reprit tranquillement le cours de ses immortelles destinées.

Aujourd'hui, de semblables espérances ne nous sont-elles pas permises? Les mêmes efforts de la part de nos écrivains n'auront-ils pas produit les mêmes résultats? Il y a eu au XIX^e siècle moins d'ensemble et moins de précision dans la lutte, il faut le reconnaître; les combattants se sont montrés généralement moins sages et moins bien disciplinés qu'au IV^e; mais, nonobstant cette infériorité de tactique, une telle coalition du génie en faveur de la foi, tant de combats livrés et tant de vaillance déployée ne seront pas demeurés inutiles. Oui, notre siècle, comme le siècle des Grégoire et des Augustin, a été largement imbu de l'esprit chrétien; un principe de vie lui a été inoculé par la Religion tout à la fois et par le génie; et, vienne l'heure du dan-

ger, viennent les barbares avec leurs redoutables menaces, quels qu'ils soient, fussent-ils les barbares de la civilisation, vivifiée par la foi la société repoussera leurs attaques. Vaincus ou soumis, ils tomberont au pied de la croix, espoir et salut du monde. Mais ne l'oublions point sous peine d'être ingrats, au XIX^e comme au IV^e siècle, le génie n'aura pas été étranger à cette victoire.





MÉMOIRE

SUR LE

PROBLÈME DE LA ROTATION DES CORPS SOLIDES

PAR M. H. RESAL.

A la manière simple et élégante dont M. Poinsot a traité le problème de la rotation des corps, il semble que l'on n'aurait plus à revenir sur ce sujet. Cependant, la solution donnée par M. Poinsot suppose que les accélérations centripètes sont les mêmes que si les rotations instantanées étaient continues; et c'est à une compensation d'erreurs que l'on doit attribuer l'exactitude des résultats auxquels elle conduit.

M. de Saint-Guilhem, qui avait d'abord partagé cette manière de voir dans un travail publié en 1854 dans le *Journal de Mathématiques pures et appliquées*, reconnut son erreur et donna plus tard, dans les *Mémoires de l'Académie de Toulouse*, une solution très-rigoureuse du même problème.

Dans ce Mémoire, nous nous proposons d'arriver au même but, en partant de considérations géométriques

d'un ordre différent. Nous prendrons pour point de départ ce théorème de cinématique dû à M. Rivals¹ :

« L'accélération en chaque point d'un corps solide autour d'un point fixe se compose de l'accélération centripète due à la rotation instantanée considérée comme continue, et de l'accélération due à l'accélération angulaire du corps. »

Nous rappellerons que *l'accélération angulaire* d'un corps solide est le rapport à l'élément du temps dt , de la rotation infiniment petite qui, composée avec la rotation instantanée ω , au bout du temps t , reproduit celle $\omega + d\omega$, qui correspond à la fin de l'intervalle $t + dt$. On reconnaît sans difficultés que les accélérations angulaires se composent et se décomposent comme de simples rotations.

Les équations générales du mouvement de rotation autour d'un point fixe que nous établirons d'abord, exigent, dans leur application immédiate aux quelques problèmes particuliers que l'on sait résoudre, des transformations analytiques assez pénibles. Nous terminerons en montrant de quelle manière on peut arriver immédiatement, et pour ainsi dire sans calculs, aux mêmes résultats, et en étudiant avec plus de détails qu'on ne l'a fait jusqu'ici les phénomènes mis en évidence par quelques appareils imaginés par divers physiciens.

¹ Voir un Mémoire de M. Bresse, publié dans le 35^e cahier du journal de l'École Polytechnique. Nous avons généralisé ce théorème dans un Mémoire présenté à l'Académie des Sciences, dans la séance du 8 décembre 1856.

La projection de l'accélération angulaire sur un axe fixe est évidemment la dérivée par rapport au temps de la projection de la rotation sur le même axe; or, il en est encore de même lorsque cet axe, au lieu d'être fixe, est entraîné dans le mouvement du corps auquel il reste invariablement lié. En effet, soient oA et oA' , les droites partant du point fixe o autour duquel le corps tourne, représentant, en grandeur et en direction, les rotations consécutives ω et $\omega + d\omega$; ox, ox' les positions correspondantes de l'axe de projection; p et $p + dp$ les projections respectives de ω et $\omega + d\omega$ sur ox et ox' . L'axe de projection est passé de la position ox à la position suivante ox' en tournant autour de oA ; de sorte que le plan xox' est perpendiculaire au plan xoA . Dès lors, les projections de $\omega + d\omega$ sur ox et ox' sont égales, à un infiniment petit du second ordre près; en d'autres termes, la projection de AA' sur ox est égale à dp ; enfin, $\frac{dp}{dt}$ est la projection sur le même axe de l'accélération angulaire $\frac{AA'}{dt}$.

Cela posé, soient (*fig. 1*) ox, oy, oz , les trois axes d'inertie principaux du solide passant par le point fixe o , p, q, r , les projections respectives de la rotation instantanée ω sur ces trois axes: $\frac{dp}{dt}, \frac{dq}{dt}, \frac{dr}{dt}$, seront les projections correspondantes de l'accélération angulaire. Nous considérerons chacune de ces six projections comme positive ou négative, selon que son sens aura lieu de la gauche vers la droite, ou de la droite vers la gauche pour l'observateur couché suivant la

partie positive de l'axe en ayant les pieds en o .

Soient de plus :

$$A = \Sigma m (y^2 + z^2).$$

$$B = \Sigma m (x^2 + z^2).$$

$$C = \Sigma m (y^2 + x^2).$$

les moments d'inertie du corps par rapport à ox, oy, oz .

On se rappellera que

$$\Sigma mxy = 0, \Sigma mzy = 0, \Sigma mzx = 0.$$

Appelons x, y, z les coordonnées d'un point m du corps ; l'accélération de ce point, due à l'accélération angulaire totale, est la résultante de celles auxquelles on arrive en considérant isolément les accélérations angulaires partielles $\frac{dp}{dt}, \frac{dq}{dt}, \frac{dr}{dt}$, qui se comportent ici comme de véritables rotations. On déduit de là que les composantes suivant les axes ox, oy, oz , de l'accélération ci-dessus du point m , sont :

$$z \frac{dq}{dt} - y \frac{dr}{dt}$$

$$x \frac{dr}{dt} - z \frac{dp}{dt}$$

$$y \frac{dp}{dt} - x \frac{dq}{dt}.$$

Le moment de la force correspondante est, par suite :

$$\Sigma m \left\{ \left(y \frac{dp}{dt} - x \frac{dq}{dt} \right) y - \left(x \frac{dr}{dt} - z \frac{dp}{dt} \right) x \right\} = A \frac{dp}{dt}$$

Pour les axes oy et oz on obtiendrait de la même manière les expressions

$$B \frac{dq}{dt}, \quad C \frac{dr}{dt}.$$

Soient mp la perpendiculaire abaissée du point m sur l'axe instantané de rotation, $\alpha \beta \gamma$ les angles formés par op avec ox, oy, oz , on a :

$$\cos \alpha = \frac{p}{\omega}, \quad \cos \beta = \frac{q}{\omega}, \quad \cos \gamma = \frac{r}{\omega},$$

et d'après un théorème connu :

$$op = x \cos \alpha + y \cos \beta + z \cos \gamma.$$

La projection de l'accélération centripète $\omega^2 op$ sur ox est, par suite :

$$\omega^2 \{ (x \cos \alpha + y \cos \beta + z \cos \gamma) \cos \alpha - x \} = p^2 x + pqy + prz - \omega^2 x$$

Les projections analogues sur oy et oz sont de même :

$$\begin{aligned} q^2 y + pqx + qrz - \omega^2 y \\ r^2 z + prx + qry - \omega^2 z \end{aligned}$$

La somme des moments des forces correspondantes par rapport à ox est, par suite :

$$\begin{aligned} \Sigma m \{ (r^2 z + prx + r q y - \omega^2 z) y - (q^2 y + pqx + q r z - \omega^2 y) z \} = \\ = r q \Sigma m (y^2 - z^2) = r q (C - B). \end{aligned}$$

Les moments analogues relatifs à oy et oz sont de même :

$$pr(A - C), \quad pq(B - A).$$

Si donc nous appelons L, M, N les moments des forces qui sollicitent les corps par rapport aux axes ox, oy, oz , on a pour les équations du mouvement, posées pour la première fois par Euler :

$$\begin{aligned} \text{A} \frac{dp}{dt} + (C - B) r q &= L \\ \text{(4)} \quad \text{B} \frac{dq}{dt} + (A - C) p r &= M \\ \text{C} \frac{dr}{dt} + (B - A) p q &= N \end{aligned}$$

REMARQUE. Si $B=A$ et $N=0$, r est constant, et l'on a ce théorème : *Si les forces qui sollicitent un solide de révolution se réduisent à une force ou à un couple situés dans un plan passant par l'axe de révolution de ce corps, la composante de la rotation instantanée suivant cet axe reste constante pendant toute la durée du mouvement.*

On démontrerait, comme nous l'avons fait pour les accélérations dues à l'accélération angulaire, que les moments des quantités de mouvement par rapport aux trois axes ox, oy, oz , sont respectivement Ap, Bq, Cr . Les moments des mêmes quantités par rapport à une droite fixe dans l'espace, faisant avec ox, oy, oz les angles a, b, c , sera :

$$Ap \cos a + Bq \cos b + Cr \cos c.$$

et l'on a, en vertu du principe des moments des quantités de mouvement,

$$Ap \cos a + Bq \cos b + Cr \cos c = \int (L \cos a + M \cos b + N \cos c) dt$$

Si donc la droite qui représente en grandeur et en direction le moment total des forces est constamment perpendiculaire à une droite fixe dans l'espace, on a pour cette droite la relation

$$(2) \quad Ap \cos a + Bq \cos b + Cr \cos c = \text{constante},$$

que l'on substituera avec avantage à l'une des équations (4).

Si, en cas particulier, le solide n'est sollicité par aucune force, le moment total des quantités de mouvement est constant, et en appelant K sa valeur; on a :

$$(5) \quad A^2 p^2 + B^2 q^2 + C^2 r^2 = K^2.$$

La force vive totale du corps autour du point fixe est

$$\Sigma m[(qz - ry)^2 + (ra - pz)^2 + (py - qx)^2] = Ap^2 + Bq^2 - Cr^2$$

et l'on a, en appelant T le travail total des forces et h la force vive initial, l'équation

$$(4) \quad Ap^2 + Bq^2 + Cr^2 = 2T + h,$$

que l'on substituera à l'une des équations (1) lorsque l'on pourra obtenir l'intégrale représentée par T . Dans le cas où le corps n'est sollicité par aucune force, l'équation (4) devient :

$$(5) \quad Ap^2 + Bq^2 + Cr^2 = h.$$

Nous avons de cette manière tous les éléments nécessaires pour étudier les belles propriétés découvertes par M. Poinsot, relativement au mouvement d'un corps autour d'un point fixe, lorsque les forces qui le sollicitent se font équilibre autour de ce point.

Supposons maintenant que l'on ait obtenu p, q, r en fonction du temps t , et que l'on veuille déterminer au bout de cet intervalle la position des axes ox, oy, oz , par rapport à des axes fixes oX, oY, oZ (fig. 2). Soient θ l'angle formé par les parties positives des axes oz et oZ ou par les deux plans xoy, XoY ; φ l'angle formé par la trace oA du plan xoy sur le plan XoY avec ox ; ψ l'angle d'inclinaison de oA sur ox ; oB la position que prendrait la trace oA si on la faisait tourner de 90° dans le plan xoy de ox vers oy .

Les rotations p et q donnent les composantes :

$$\begin{array}{ll} p \cos \psi + q \sin \psi & \text{suivant } oA \\ -p \sin \psi + q \cos \psi & \text{suivant } oB. \end{array}$$

Les droites oB , oZ , oz étant dans un même plan perpendiculaire à oA , on peut décomposer la rotation suivant oB en deux autres estimées suivant oZ et oz , et qui ont pour valeurs :

$$\begin{array}{ll} -(-p \sin \psi + q \cos \psi) \cot \theta & \text{suivant } oz \\ \frac{-p \sin \psi + q \cos \psi}{\sin \theta} & \text{suivant } oZ. \end{array}$$

De sorte que, en définitive, la rotation totale peut être considérée comme la résultante des trois suivantes :

$$p \cos \psi + q \sin \psi,$$

autour de oA , qui n'a d'autre effet que de faire varier l'angle θ des deux plans oxy , XoY ;

$$\frac{-p \sin \psi + q \cos \psi}{\sin \theta}$$

suivant oZ , en vertu de laquelle oA se déplacera dans le plan XoY ;

$$r - (q \cot \psi - p \sin \psi) \cot \theta,$$

suivant oz , qui déplacera les axes ox , oy dans leur plan, en réduisant l'angle ψ .

On a, par conséquent :

$$\begin{aligned} (6) \quad p \cos \psi + q \sin \psi &= \frac{d\theta}{dt} \\ q \cos \psi - p \sin \psi &= \sin \theta \frac{d\varphi}{dt} \\ r - (q \cos \psi - p \sin \psi) \cot \theta &= -\frac{d\psi}{dt} \end{aligned}$$

Les différentes formules établies ci-dessus sont ap-

plicables au mouvement d'un corps solide libre autour de son centre de gravité; mais, dans certains cas, on pourra avec avantage substituer à l'une d'entre elles l'équation des forces vives dans le mouvement réel du corps, où il faut dès-lors faire entrer les quantités p, q, r . On arrive facilement à ce résultat en s'appuyant sur le théorème suivant, auquel la géométrie conduit facilement :

« La force vive d'un système matériel se compose de la force vive estimée dans son mouvement relatif par rapport à son centre de gravité, et de la force vive de ce centre, où toute la masse du système se trouverait concentrée. »

De sorte qu'en appelant V la vitesse du centre de gravité du corps solide, M la masse de ce corps, T le travail total des forces qui le sollicitent, on a :

$$(7) \quad Ap^2 + Bq^2 + Cr^2 + MV^2 = T + \text{constante.}$$

Les questions relatives au mouvement d'un solide de révolution pesant, assujetti, ou à tourner autour d'un point fixe situé sur son axe, ou à s'appuyer sur un plan horizontal par un point de cet axe, ou par un point de sa surface, sont les problèmes les plus intéressants qui aient été résolus comme applications des formules que nous venons d'établir; cependant, on aurait pu en simplifier notablement la solution, en s'attachant plus à appliquer les principes qui correspondent à ces équations, que ces équations elles-mêmes. Ainsi, comme nous allons le voir, il est plus commode, dans certains cas, de substituer aux axes coordonnés reliés

invariablement au corps, des axes mobiles suivant une certaine loi, surtout lorsque ces derniers sont des axes principaux d'inertie du corps.

—————

**Du mouvement d'un solide pesant de révolution autour
d'un point fixe o situé sur son axe.**

Soient (*fig. 5*) $o\alpha$ l'axe du corps; G son centre de gravité; o le point fixe; M la masse du corps; oV la verticale du point o ; α l'angle que forme $o\alpha$ avec oV ; oz la perpendiculaire en o à $o\alpha$ menée dans le plan $Vo\alpha$; oy la perpendiculaire en o au plan αoz ; l la longueur oG ; p, q, r les composantes suivant $o\alpha, oy, oz$ de la rotation instantanée ω ; A, B les moments d'inertie du corps par rapport aux axes principaux $o\alpha, oz$ ou oy . Les axes oz et oy ne sont pas fixes dans le corps.

D'après ce que nous avons vu plus haut, la rotation p sera constante pendant toute la durée du mouvement, puisque le moment des forces par rapport à $o\alpha$ est nul.

La formule des forces vives donne :

$$(a) \quad B(q^2 + r^2 - q_0^2 - r_0^2) = 2Mgl(\cos\alpha_0 - \cos\alpha).$$

Le moment des quantités de mouvement estimé suivant la verticale étant constant, on a :

$$(b) \quad Ap \cos\alpha + Br \sin\alpha = Ap \cos\alpha_0 + Br_0 \sin\alpha_0.$$

Des formules (a) et (b) on déduit pour les valeurs des composantes inconnues q et r de la rotation pour chaque valeur déterminée de α .

$$(c) \quad r = \frac{Ap(\cos\alpha_0 - \cos\alpha) + Br_0 \sin\alpha_0}{B \sin\alpha}$$

$$(d) \left\{ q = \pm \sqrt{\frac{(\cos \alpha_0 - \cos \alpha) [2Mgl(\cos \alpha_0 - \cos \alpha) + B(q_0^2 + r_0^2)]}{B} - \frac{[Ap(\cos \alpha_0 - \cos \alpha) + Br_0 \sin \alpha_0]^2}{B^2 \sin^2 \alpha}} \right.$$

ou

$$(d') \left\{ q = \pm \frac{1}{B \sin \alpha} \sqrt{(\cos \alpha_0 - \cos \alpha) [2Mgl(1 - \cos^2 \alpha) - A^2 p^2 (\cos \alpha_0 - \cos \alpha)] + B^2 (\cos \alpha_0 + \cos \alpha) (r_0^2 + q_0^2) - 2ABpr_0 \sin \alpha_0 + B^2 q^2 \sin^2 \alpha_0} \right.$$

Il est clair que l'on a de plus :

$$(e) \quad q = \frac{d\alpha}{dt}$$

Et la détermination de t en fonction de α se ramène à une quadrature. Avant d'aller plus loin, nous ferons remarquer que la rotation r peut être considérée comme la résultante de la rotation $r \cot \alpha$ autour de $o\alpha$, et de la rotation $\frac{r}{\sin \alpha}$, qui est celle qui correspond au mouvement giratoire variable du plan $Vo\alpha$ autour de la verticale.

Il faudra prendre le radical de q tantôt avec le signe $+$, tantôt avec le signe $-$. Nous allons maintenant entrer dans cette discussion.

Considérons en premier lieu le cas où q_0 n'est pas nul, et admettons, pour fixer les idées, qu'il soit positif. D'après la formule (e), α croîtra à partir de α_0 , et l'on devra d'abord prendre le signe $+$ pour q . Mais α , en croissant, finira par atteindre une valeur α_1 qui annulera q , car pour $\alpha = 180^\circ$, la quantité sous le radical devient $-\infty$, à moins que l'on ait

$$Ap \cos \alpha_0 + Br \sin \alpha_0 = Ap,$$

deviendra nul pour une valeur α_1 de α moindre que 180° , comme on le reconnaîtra à l'inspection de l'équation (f), q changera alors de signe, α décroîtra jusqu'à α_0 , et ainsi de suite.

Si

$$2MgBl \sin^2 \alpha_0 + 2B^2 \cos \alpha_0 r_0^2 - 2ABpr_0 \sin \alpha_0 = 0,$$

ou

$$(g) \quad Mlg \sin^2 \alpha_0 + Br_0^2 \cos \alpha_0 - Apr_0 \sin \alpha_0 = 0$$

q sera constamment nul, et l'angle α ne variera pas.

En effet, eu égard à la relation (g), la formule (f') devient

$$q = \pm \frac{(\cos \alpha_0 - \cos \alpha) \sqrt{2MgBl \cos \alpha + \cos \alpha^0 - A^2 p^2 - B^2 r_0^2}}{B \sin \alpha}$$

Si α variait, la quantité sous le radical serait aux premiers instants très-peu différente de la quantité

$$4MgBl \cos \alpha_0 - A^2 p^2 - B^2 r_0^2$$

qui est négative; car en remplaçant dans l'inégalité

$$A^2 p^2 + B^2 r_0^2 > 4MgBl \cos \alpha_0$$

M, par sa valeur tirée de (g), on trouve

$$(Ap \sin \alpha - 2Br \cos \alpha)^2 + B^2 r^2 \sin^2 \alpha > 0$$

Ainsi donc, lorsque l'équation (g) sera satisfaite, l'inclinaison de l'axe du corps sur la verticale restera constante, ainsi que r , et, par suite, la rotation $\frac{r}{\sin \alpha}$ du plan zOV autour de la verticale, qu'il suffira de choisir dès-lors en conséquence.

Admettons maintenant que, outre $q_0 = 0$, on ait $r_0 = 0$, ou, si l'on veut, que le mouvement initial se réduise à

une rotation du solide autour de son axe, les formules (f) deviennent

$$(h) \quad q = \pm \frac{1}{\sqrt{B}} \sqrt{(\cos \alpha_0 - \cos \alpha) \left\{ 2Mgl - \frac{A^2 p^2}{B^2 \sin^2 \alpha} (\cos \alpha_0 - \cos \alpha) \right\}}$$

$$(h') \quad q = \pm \frac{1}{B \sin \alpha} \sqrt{(\cos \alpha_0 - \cos \alpha) [2MgBl(1 - \cos^2 \alpha) - A^2 p^2 (\cos \alpha_0 - \cos \alpha)]}$$

α croîtra depuis zéro jusqu'à une certaine valeur α_1 donnée par

$$\frac{2MgBl}{A^2 p^2} (1 - \cos^2 \alpha_1) - (\cos \alpha_0 - \cos \alpha_1) = 0,$$

reviendra à α_0 , et ainsi de suite.

Si la rotation p est assez grande pour que $\frac{2MgBl}{A^2 p^2}$ soit une quantité très-petite par rapport à l'unité, $\cos \alpha_1$ différera très-peu de $\cos \alpha_0$, ou autrement l'axe du corps s'écartera fort peu dans le plan zOV de sa position initiale. Posant donc

$$\alpha = \alpha_0 + \delta$$

δ étant du même ordre de grandeur que $\frac{2MgBl}{A^2 p^2}$, dont nous négligerons le carré, on a

$$\cos \alpha_0 - \cos \alpha = \sin \alpha_0 \delta$$

$$q = \frac{d\delta}{dt} = \pm \sqrt{\delta \left(\frac{2Mgl \sin \alpha_0}{B} - \frac{A^2 p^2}{B^2} \delta \right)}$$

ou

$$q = \frac{d\delta}{dt} = \pm \frac{Mgl \sin \alpha_0}{Ap} \sqrt{1 - \left(1 - \frac{A^2 p^2}{MglB \sin \alpha_0} \delta\right)^2}$$

L'écart maximum est donné par

$$\delta_1 = \frac{2MglB}{A^2 p^2} \sin \alpha_0$$

On a pour le temps écoulé correspondant à l'angle $\alpha_0 + \delta$

$$t = \frac{Ap}{Mgl \sin \alpha_0} \int_0^\delta \frac{d\delta}{\pm \sqrt{1 - \left(1 - \frac{A^2 p^2}{MglB \sin \alpha_0} \delta\right)^2}}$$

$$= \frac{B}{Ap} \operatorname{arc} \cos \left(1 - \frac{A^2 p^2}{MglB \sin \alpha_0} \delta\right)$$

d'où

$$\delta = \frac{MglB \sin \alpha_0}{A^2 p^2} \left(1 - \cos \frac{Ap}{B} t\right) = \frac{2MglB \sin \alpha_0}{A^2 p^2} \sin^2 \frac{1}{2} \frac{Ap}{B} t$$

et

$$\alpha = \alpha_0 + 2MglB \sin \alpha_0 \sin^2 \frac{Ap}{B} t$$

La durée d'une demi-oscillation est donnée par

$$T = \frac{\pi}{2} \cdot \frac{B}{Ap}$$

et la rotation $\frac{r}{\sin \alpha}$ autour de la verticale, par

$$\frac{r}{\sin \alpha} = \frac{Ap}{B \sin \alpha_0} \cdot \delta.$$

Cette rotation est nulle pour $\delta = 0$, maximum pour $\delta = \delta_1$ et sa valeur moyenne est

$$\Omega = \frac{Ap}{B \sin \alpha_0} \frac{\delta_1}{2} = \frac{Mgl}{Ap}$$

Soit θ l'angle décrit au bout du temps t par le plan zOy autour de la verticale, on a

$$\theta = \frac{Ap}{B \sin \alpha_0} \int_0^t \delta dt = \frac{Mgl}{Ap} \left(t - \frac{B}{Ap} \sin \frac{Ap}{B} t \right)$$

et pour une oscillation complète de l'axe ou pour

$$t' = \pi \frac{B}{Ap}$$

$$\theta' = \pi \cdot \frac{MglB}{A^2 p^2}$$

Enfin, la durée d'une révolution complète de l'axe autour de la verticale a pour valeur

$$\tau = \frac{2\pi}{\theta'} t' = 2\pi \cdot \frac{Ap}{Mgl}.$$

Ces divers résultats sont d'accord avec une expérience exécutée, je crois, pour la première fois par M. Foucault. L'appareil dont s'est servi ce physicien se compose d'un tore maintenu dans une chappe d'une masse incomparablement moindre, et auquel on imprime autour de son axe un mouvement de rotation extrêmement rapide, 3 à 4000 tours par minute. Une tige fixée à la chappe, dans le prolongement de l'axe de rotation, est terminée par un crochet qui se loge dans une crapaudine. L'instrument étant abandonné à lui-même, l'axe paraît décrire aux yeux de l'observateur un cône circulaire droit, d'une ouverture constante, autour de la verticale, avec une vitesse de rotation d'autant plus petite que p est plus grand, comme un appareil acoustique monté sur la chappe a permis de le reconnaître.

En réalité, le cône décrit n'est pas circulaire; mais les petites trépidations de l'axe dans le plan zOV sont insensibles et n'affectent pas l'œil de l'observateur; de sorte que cet axe paraît fixe dans le plan ci-dessus.

La rotation de ce plan variant périodiquement, mais dans des périodes extrêmement courtes, l'œil ne se rend compte que de la vitesse moyenne, qui, toutes choses égales d'ailleurs, est en raison inverse de celle du tore autour de son axe.

J'ai vu chez M. Maurel, ingénieur en chef des ponts et chaussées, un appareil présentant dans sa construction des différences notables avec celui de M. Foucault. La théorie de cet appareil ne se rattachant pas d'une manière immédiate aux considérations que nous venons d'exposer, nous l'avons placée un peu plus loin.

Supposons que les circonstances initiales du mouvement soient telles que

$$Ap \cos \alpha_0 + Br_0 \sin \alpha_0 = Ap, \text{ d'où } r = \frac{Ap}{A} \operatorname{tang} \frac{\alpha_0}{2}$$

on a

$$r = \frac{Ap}{B} \operatorname{tang} \frac{\alpha}{2}$$

et

$$q = \pm \frac{1}{\sqrt{B}} \sqrt{2Mgl(\cos \alpha_0 - \cos \alpha) + Bq_0^2 - \frac{A^2 p^2}{B} \left(\operatorname{tang}^2 \frac{\alpha}{2} - \operatorname{tang}^2 \frac{\alpha_0}{2} \right)}$$

Si q_0 est différent de zéro et positif, il faut prendre d'abord le signe +; α croît jusqu'à une certaine limite inférieure à 180° , car pour $\alpha = 180^\circ$, la quantité sous le radical passe par l'infini négatif; q change alors de

signe; α diminue, repasse par α_0 , et peut même devenir négatif, car $2Mgl(\cos \alpha_0 - 1) + Bq_0^2 + \frac{A^2 p^2}{B^2} \tan^2 \frac{\alpha_0}{2}$ peut être positif; par la même raison que tout à l'heure α atteindra une valeur α_1 inférieure à -2π , q changera de nouveau de signe, α croîtra jusqu'à α_1 , et ainsi de suite.

Lorsque q_0 sera nul, on aura :

$$q = \pm \frac{1}{\sqrt{B}} \sqrt{4Mgl \sin\left(\frac{\alpha + \alpha_0}{2}\right) \sin\left(\frac{\alpha - \alpha_0}{2}\right) - \frac{A^2 p^2}{B} \left(\tan^2 \frac{\alpha}{2} - \tan^2 \frac{\alpha_0}{2}\right)}$$

ou

$$q = \pm \frac{1}{\sqrt{B}} \sqrt{\left(4Mgl - \frac{A^2 p^2}{B \cos^2 \frac{\alpha}{2} \cos^2 \frac{\alpha_0}{2}}\right) \sin\left(\frac{\alpha + \alpha_0}{2}\right) \sin\left(\frac{\alpha - \alpha_0}{2}\right)}$$

Si $4Mgl < \frac{A^2 p^2}{B \cos^2 \frac{\alpha_0}{2}}$, α décroîtra à partir de α_0 et q

sera négatif; α atteindra une certaine valeur α_1 , pour laquelle q sera nul; cette valeur est donnée par :

$$\frac{\cos^2 \frac{\alpha_1}{2}}{\cos^2 \frac{\alpha_0}{2}} = \frac{A^2 p^2}{4MglB \cos^2 \frac{\alpha_0}{2}}$$

pourvu que $\frac{A^2 p^2}{4MglB \cos^2 \frac{\alpha_0}{2}}$ soit inférieur à l'unité; dans

ce cas, comme le second membre est supérieur à l'unité, on devra prendre pour α_1 le plus grand arc positif qui

satisfait à cette équation. Mais lorsque $\frac{A^2 p^2}{4MglB \cos^2 \frac{\alpha_0}{2}}$

sera plus grand que l'unité, α décroîtra jusqu'à $-\pi + \alpha_0$ et l'axe de rotation oscillera en passant par la verticale, et en décrivant sous chaque oscillation un angle de 180° .

On arrive à des résultats analogues lorsque :

$$4Mgl > \frac{A^2 p^2}{B^2 \cos^2 \frac{\alpha_0}{2}}$$

Des efforts nécessaires pour obliger l'axe du corps à décrire une surface conique donnée.

Lorsque l'on tient dans les mains, placées respectivement suivant les deux prolongements de l'axe, l'appareil décrit plus haut de M. Foucault, et que l'on cherche à déplacer brusquement l'un de ces prolongements, tandis que l'autre est maintenu fixe, la main mobile est soumise, selon le sens du déplacement, à un effort de traction ou de compression assez considérable pour que l'observateur ne puisse le surmonter lorsque ce déplacement est exécuté d'une manière suffisamment rapide.

Nous allons chercher à évaluer cet effort ou, si l'on veut, la force capable d'un mouvement donné qui lui est égale et opposée, dans le cas étudié expérimentalement par M. Foucault, c'est-à-dire dans l'hypothèse de $r_0 = 0$, $q_0 = 0$.

Soient X, Y, Z les composantes parallèles aux axes ox, oy, oz de la force agissant en un point de l'axe, distant du point fixe de la longueur l , p reste constant, et le principe des forces vives donne :

$$B \left(q \frac{dq}{dt} + r \frac{dr}{dt} \right) = Mgl \sin \alpha. q + r l Y - q Z l.$$

et celui des projections des moments des quantités de mouvement sur la verticale :

$$\frac{dA p \cos \alpha}{dt} + \frac{dB r \sin \alpha}{dt} = Y l \sin \alpha$$

d'où, en se rappelant que $q = \frac{d\alpha}{dt}$:

$$Y l = - A p q + B q \frac{r}{\sin \alpha} \cos \alpha + B \frac{dr}{dt}$$

enfin, en portant cette valeur dans l'équation établie en premier lieu, il vient :

$$Z l = Mgl \sin \alpha - A p r + B r \frac{r}{\sin \alpha} \cos \alpha - B r \frac{dr}{dt}$$

Si le tore ne tournait pas, il faudrait supposer $p = 0$; de sorte que l'excédent d'effort nécessité par l'inertie du tore en mouvement a pour moments composants :

$$Y l = - A p q$$

$$Z l = - A p r$$

d'où

$$\frac{Y l}{Z l} = \frac{q}{r}.$$

et le moment total a pour expression :

$$M = A p \sqrt{q^2 + r^2}$$

Ainsi donc, le moment de l'effort que l'on supporte

est égal au moment d'inertie du tore multiplié par sa vitesse angulaire et par la vitesse angulaire instantanée imprimée à l'extrémité mobile de son axe. La droite qui représente ce moment est dirigée suivant l'axe instantané relatif à cette dernière vitesse, ou en sens contraire, selon que la rotation correspondante est de même sens que celle du mouvement giratoire du tore ou de sens contraire.

Supposons, par exemple, que le tore soit un anneau en fer dont le cercle générateur ait 0^m04 de diamètre, le lieu décrit par le centre de ce cercle ayant lui-même 0^m12 de diamètre : le poids du tore est sensiblement égal à 0^k240, et l'on a avec une semblable approximation :

$$A = 0,0004.$$

Admettons que le tore fasse 3,000 tours par minute, ou que

$$p = 5000 \frac{2\pi}{60} = 514,45.$$

et que la vitesse imprimée à l'une des extrémités de l'axe soit de 0^m60 à une distance de 0^m10 de l'extrémité maintenue fixe, on a pour la vitesse angulaire correspondante $\frac{0,60}{0,10} = 6$, et

$$M = A.514,45 + 6 = 0,18849.$$

enfin, il vient pour l'effort auquel la main mobile est soumise :

$$\frac{M}{0,10} = 1^k865.$$

Lois du mouvement de l'appareil de M. Maurel.

Cet appareil se compose d'un tore auquel on imprime un mouvement rapide de rotation, et dont les extrémités de l'arbre sont maintenues dans des coussinets ménagés dans les deux branches parallèles d'une chappe rectangulaire d'une masse au moins comparable à celle du tore; le troisième côté de la chappe est maintenu vers l'un de ses angles dans une fourchette au moyen d'une goupille formant articulation. La tige de cette fourchette est une douille qui se place sur un tourillon fixe vertical. On voit ainsi que le plan moyen vertical de la chappe a la faculté de tourner autour de l'axe de la goupille, tandis que tous les points de la chappe ne peuvent se mouvoir que parallèlement à ce plan.

Cela posé, soient (*fig 5*) :

oV l'axe vertical du tourillon;

o le point où il est rencontré par la goupille d'articulation;

ox, oz, oy , les trois axes principaux d'inertie relatifs au point o du système formé par la chappe et le tore; deux d'entre eux, les deux premiers par exemple, sont nécessairement situés dans le plan moyen vertical commun à la chappe et au tore;

A, B, C , les moments d'inertie correspondants aux axes ci-dessus;

AB , l'axe du tore;

I , le moment d'inertie du tore par rapport à AB ;

oK , la parallèle à AB menée par le point o ;

ε , l'angle formé par oK avec $o\alpha$;

φ , l'angle $Vo\alpha$;

p, q, r , les composantes de la rotation instantanée de la chappe suivant $o\alpha, o\gamma, o\zeta$;

γ , la rotation du plan zox autour de oV , on a :

$$(1) \quad \begin{aligned} p &= \gamma \cos \varphi \\ r &= \gamma \sin \varphi \end{aligned}$$

ω , la rotation initiale du tore autour de son axe.

Si l'on néglige les frottements, les réactions des coussinets de l'arbre du tore rencontrent son axe AB , d'où il résulte que, dans son mouvement absolu, la composante de sa rotation suivant AB reste constante et égale à ω .

Nous continuerons à considérer comme positives les rotations p, q, r, γ lorsqu'elles auront lieu de la gauche vers la droite pour l'observateur couché successivement suivant $o\alpha, o\gamma, o\zeta, oV$, en ayant les pieds en o , et comme négatives dans le cas contraire.

Pour fixer les idées, nous supposerons que la rotation ω a lieu de la gauche vers la droite pour l'observateur couché suivant AB , en ayant les pieds en A .

La rotation relative du tore autour de AB par rapport à la chappe est évidemment $\omega - p \cos \varepsilon - q \sin \varepsilon$. Les quantités de mouvement auxquelles elle donne lieu forment un couple perpendiculaire à oK , dont le moment est exprimé par

$$I (\omega - p \cos \varepsilon - q \sin \varepsilon) = I [\omega - \gamma \cos (\varphi + \varepsilon)]$$

Ce moment a pour composantes, suivant oV :

$$I [\omega - \gamma \cos (\varphi - \varepsilon)] \cos (\varphi - \varepsilon)$$

Le moment total des quantités de mouvement de la chappe et du tore estimé suivant oV est égal à la somme des moments estimés de la même manière du tore dans son mouvement relatif et du système total dans son mouvement commun.

Or, dans le dernier mouvement, les composantes suivant ox , oy du moment des quantités de mouvement étant $Ap = Ar \cos \varphi$, $Cr = c\gamma \sin \varphi$, leur projection sur oV est $\gamma (A \cos^2 \varphi + C \sin^2 \varphi)$; de sorte qu'en appelant φ_0 la valeur initiale de φ , et remarquant qu'à l'origine γ est nul, il vient d'après un principe connu :

$$(A \cos^2 \varphi + C \sin^2 \varphi) \gamma + I[\omega - \gamma \cos(\varphi - \varepsilon)] \cos(\varphi - \varepsilon) - I \omega \cos(\varphi_0 - \varepsilon) = 0$$

d'où (*)

$$(1) \quad \gamma = \frac{I \omega \{ \cos(\varphi_0 - \varepsilon) - \cos(\varphi - \varepsilon) \}}{A \cos^2 \varphi + C \sin^2 \varphi - I \cos^2(\varphi - \varepsilon)}$$

Soient x , y , z les coordonnées d'un point quelconque de la chappe dont les composantes de la vitesse parallèles aux trois axes sont :

$$\begin{array}{ll} qz - vy = qz - \gamma y \sin \varphi & \text{suivant } ox \\ rx - pz = \gamma(x \sin \varphi - z \cos \varphi) & \text{suivant } oy \\ py - qx = \gamma y \cos \varphi - qx & \text{suivant } oz \end{array}$$

La force vive de la chappe est, par suite :

$$(a) \quad \Sigma' m \{ (qz - \gamma y \sin \varphi)^2 + \gamma^2 (x \sin \varphi - z \cos \varphi)^2 + (\gamma y \cos \varphi - qx)^2 \}$$

(*) En supposant $\varepsilon = 0$, $A = I$, et remarquant que $\gamma = \frac{r}{\sin \alpha}$, on retombe sur l'une des formules établies plus haut, relative-ment à l'appareil de M. Foucault.

Le signe Σ' se rapportant à la somme des molécules de la chappe.

Soient m une molécule du solide de révolution; c le centre de la circonférence qu'elle décrit; n sa projection sur le plan zox ; $x'y'z'$ les coordonnées du point m ; u la longueur cn .

La vitesse relative $\{\omega - \gamma \cos(\varphi - \varepsilon)\} cm$ de m a respectivement pour composantes parallèles à oy et cn :

$$\begin{aligned} & - \{\omega - \gamma \cos(\varphi - \varepsilon)\} u && \text{suivant } oy \\ & \{\omega - \gamma \cos(\varphi - \varepsilon)\} y' && \text{suivant } cn \end{aligned}$$

Cette dernière donne elle-même les composantes :

$$\begin{aligned} & - \omega \{\omega - \gamma \cos(\varphi - \varepsilon)\} y' \sin \varepsilon && \text{suivant } ox \\ & \{\omega - \gamma \cos(\varphi - \varepsilon)\} y' \cos \varepsilon && \text{suivant } oz \end{aligned}$$

Les composantes de la vitesse absolue du point m respectivement parallèles aux axes ox , oy , oz , ont, par suite, pour valeurs :

$$\begin{aligned} & qz' - \gamma y' \sin \varphi - [\omega - \gamma \cos(\varphi - \varepsilon)] y' \sin \varepsilon \\ & \gamma (x' \sin \varphi - z' \cos \varphi) - [\omega - \gamma \cos(\varphi - \varepsilon)] u \\ & \gamma y' \cos \varphi - qx' + [\omega - \gamma \cos(\varphi - \varepsilon)] y' \cos \varepsilon \end{aligned}$$

Et enfin, en affectant le signe Σ à l'ensemble des molécules du solide de révolution, la force vive de ce solide a pour expression :

$$\Sigma m \left\{ \begin{aligned} & [qz' - \gamma y' \sin \varphi - \{\omega - \gamma \cos(\varphi - \varepsilon)\} y' \sin \varepsilon]^2 \\ & [\gamma (x' \sin \varphi - z' \cos \varphi) - \{\omega - \gamma \cos(\varphi - \varepsilon)\} u]^2 \\ & + [\gamma y' \cos \varphi - qx' + \{\omega - \gamma \cos(\varphi - \varepsilon)\} y' \cos \varepsilon]^2 \end{aligned} \right\}$$

ou

$$(b) \left\{ \begin{aligned} & \Sigma m \{ (qz' - \gamma y' \sin \varphi)^2 + \gamma^2 (x' \sin \varphi - z' \cos \varphi)^2 + (\gamma y' \cos \varphi - qx')^2 \\ & + 2[\omega - \gamma \cos(\varphi - \varepsilon)] \{-\sin \varepsilon \Sigma m (qz' - \gamma y' \sin \varphi) y' - \gamma \Sigma m (x' \sin \varphi - z' \cos \varphi) \\ & + \cos \varepsilon \Sigma (\gamma y' \cos \varphi - qn') y'\} + \{\omega - \gamma \cos(\varphi - \varepsilon)\}^2 [\Sigma m y'^2 - \Sigma mu^2] \end{aligned} \right.$$

La force vive du système total s'obtiendra en ajoutant les expressions (a) et (b).

Or, l'expression (a) ajoutée à

$$\Sigma m \{ (qz' - \gamma y' \sin \varphi)^2 + \gamma^2 (x' \sin \varphi - z' \cos \varphi) (\gamma y' \cos \varphi - qx') \}$$

est la force vive que posséderait tout le système considéré comme invariable et ne possédant que le mouvement de la chappe ; elle est donc égale à

$$Ap^2 + Bq^2 + Cr^2 = \gamma^2 (A \cos^2 \varphi + B \sin^2 \varphi) + Bq^2.$$

Si donc on remarque que $\Sigma m y'^2 + \Sigma mu^2 = \frac{I}{2}$, et que, en vertu de la symétrie, $\Sigma mx' y' = 0$, $\Sigma m z' y' = 0$, la force vive totale est représentée par :

$$(c) \left\{ \begin{aligned} & \gamma^2 \{ A \cos^2 \varphi + C \sin^2 \varphi \} + Bq^2 + I [\omega - \gamma \cos(\varphi - \varepsilon)]^2 + 2[\omega - \gamma \cos(\varphi - \varepsilon)] \\ & \left(\gamma \sin \varepsilon \sin \varphi \frac{I}{2} + \gamma \cos \varepsilon \cos \varphi \frac{I}{2} - \gamma \sin \varphi \Sigma ux' + \gamma \cos \varphi \Sigma uz' \right) \end{aligned} \right.$$

Le tout se réduit donc à calculer $\Sigma mu x'$, $\Sigma mu z'$.

Soient x'' , z'' les coordonnées du point c , parallèles à ox , oz , on a :

$$x' = x'' - u \sin \varepsilon$$

$$z' = z'' + u \cos \varepsilon$$

$$\Sigma mu x' = \Sigma mu x'' - \sin \varepsilon \frac{I}{2}, \quad \Sigma mu z' = \Sigma mu z'' + \cos \varepsilon \frac{I}{2}.$$

Or, $\Sigma mu x''$, $\Sigma mu z''$ sont nulles, car elles le sont pour une même tranche du corps perpendiculaire à

AB, et, par suite, pour leur ensemble ou pour le tore.

En faisant les réductions, l'expression (c) se réduit à

$$\gamma^2 \{ A \cos^2 \varphi + C \sin^2 \varphi - I \cos^2 (\varphi - \varepsilon) \} + I \omega^2 + Bq^2$$

Soient G le centre de gravité du système; l la longueur oG ; δ l'angle $Go\alpha$; M la masse totale, le principe des forces vives donne :

$$(2) \quad \gamma^2 \{ A \cos^2 \varphi + C \sin^2 \varphi - I \cos^2 (\varphi - \varepsilon) \} + Bq^2 = \\ = 2Mgl \{ \cos (\varphi_0 - \delta) - \cos (\varphi - \delta) \}.$$

d'où, eu égard à la rotation (1) :

$$= \pm \frac{I}{\sqrt{B}} \sqrt{2Mgl [\cos (\varphi_0 - \delta) - \cos (\varphi - \delta)] - \frac{I \omega^2 \{ \cos (\varphi_0 - \varepsilon) - \cos (\varphi - \varepsilon) \}^2}{A \cos^2 \varphi + C \sin^2 \varphi - I \cos^2 (\varphi - \varepsilon)}}$$

ou

$$q = \pm \frac{2}{\sqrt{B}} \sqrt{\sin \left(\frac{\varphi - \varphi_0}{2} \right) \left\{ Mgl \sin \left(\frac{\varphi + \varphi_0}{2} - \delta \right) \right.} \\ \left. - \frac{I \omega^2 \sin^2 \left(\frac{\varphi + \varphi_0}{2} - \varepsilon \right) \sin \left(\frac{\varphi - \varphi_0}{2} \right)}{A \cos^2 \varphi + C \sin^2 \varphi - I \cos^2 (\varphi - \varepsilon)} \right\} \quad (*)$$

Les formules (1) et (3) se discuteront facilement; mais il faudra faire préalablement des hypothèses sur les relations de grandeur entre A, C, I d'une part, et δ , φ_0 , ε de l'autre. Nous n'entrerons pas dans cette

(*) En supposant $\varepsilon = 0$, $\Lambda = I$, $\gamma \cos \varphi = p$, $\gamma \sin \varphi = r$, on retombe sur la formule analogue établie pour l'appareil de M. Foucault.

discussion, qui nous entraînerait plus loin que ne le comporte le cadre dans lequel nous avons cru devoir nous restreindre.

Mouvement d'un corps pesant de révolution assujetti à glisser par un point de son axe sur un plan horizontal.

Conservons les notations du problème précédent, en nous bornant à supposer que les axes coordonnés aient été transportés, parallèlement à eux-mêmes, au centre de gravité G (fig. 5). La réaction du plan rencontrant l'axe du corps, il en résulte que la rotation p est constante pendant toute la durée du mouvement. La composante horizontale de la vitesse de ce centre est constante, et nous la représenterons par w . Pour déterminer sa composante verticale, nous remarquerons qu'elle est égale et de sens contraire à la même composante de la vitesse du point o autour de G , c'est-à-dire à $q l \sin \alpha$. Le principe des forces vives donne, par suite, l'équation :

$$(h) \quad B(q^2 + r^2 - q_0^2 - r_0^2) + Ml^2(q^2 \sin^2 \alpha - q_0^2 \sin^2 \alpha_0) = 2Mgl(\cos \alpha_0 - \cos \alpha)$$

Le moment des quantités de mouvement rotatoires autour de G par rapport à la verticale étant constant, on a de plus :

$$(i) \quad Ap \cos \alpha + Br \sin \alpha = Ap \cos \alpha_0 + Br_0 \sin \alpha_0$$

Des équations (h) et (i) on déduit :

$$(i) \quad r = \frac{Ap(\cos \alpha_0 - \cos \alpha) + Br_0 \sin \alpha_0}{\sin \alpha_0}$$

$$q = \pm \sqrt{\frac{1}{B + Mt^2 \sin^2 \alpha} \left[\frac{2Mgl(\cos \alpha - \cos \alpha_0) + Mq_0^2 \sin^2 \alpha_0 + B(q_0^2 + r_0^2)}{[Ap(\cos \alpha_0 - \cos \alpha) + Br_0 \sin \alpha_0]^2} \right]}$$

formules analogues aux formules (e) et (d), et qui conduisent aux mêmes conséquences. On a ainsi l'explication du mouvement de la toupie, en remarquant que p , q , r représentent également les composantes de la rotation instantanée autour du point o , considéré comme fixe par rapport à des axes parallèles à ceux qui passent par le centre de gravité G .

Supposons que l'on rapporte le mouvement du point o à celui de la projection horizontale g du centre de gravité, ce point décrira autour de g , considéré comme fixe, une courbe dont le rayon vecteur sera représenté par $og = \rho = l \sin \alpha$; l'angle θ que forme og avec sa position initiale sera donné par l'expression :

$$\theta = \int \frac{r}{\sin \alpha} dt = \int_{\alpha_0}^{\alpha} \frac{r}{q \sin \alpha} d\alpha$$

que l'on pourra calculer, pour chaque valeur de α , par les méthodes connues de quadrature par approximation.

La vitesse du point o perpendiculaire à og , due à la rotation r autour de Gz , a pour expression lr ; la vitesse du même point estimée suivant og , et due à la rotation q , a pour valeur $q \cos \alpha$; de sorte que si η désigne l'angle que forme la tangente à la courbe avec og ou φ , on a :

$$\operatorname{tang} \eta = \frac{r}{q \cos \alpha}$$

En général, relativement aux limites α_1 et α_2 de α , pour lesquelles q est nul, $\operatorname{tang} \eta$ sera infini, ou autrement le lieu décrit par le point o par rapport à g sera tangent aux circonférences ayant ce point pour centre et pour rayons $l \sin \alpha_1$ et $l \sin \alpha_2$.

Cependant, si pour l'une de ces valeurs r est nul, η pourra être nul, et alors la courbe sera normale au cercle correspondant : c'est ce qui arrivera, notamment pour le cercle intérieur lorsque q_0 et r_0 seront nuls.

Mouvement d'un corps pesant de révolution reposant, par un point de sa surface, sur un plan horizontal.

Soient G le centre de gravité du corps (*fig. 4*); Gx son axe; o son point de contact avec le plan, nécessairement situé dans le plan vertical passant par cet axe; α l'angle formé par Gx avec la verticale GV ; Gz la perpendiculaire en G à Gx dans le plan $Go\omega$; Gy la perpendiculaire menée au même point de ce plan; M la masse du corps; A et B les moments d'inertie principaux du corps par rapport aux axes Gx et Gz ou Gy ; p, q, r les composantes de la rotation instantanée autour de G par rapport aux axes Gx, Gy, Gz ; x et z les coordonnées du point o .

Comme dans les deux questions précédentes, p est constant, et

$$(A) \quad Ap(\cos \alpha - \cos \alpha_0) + B(r \sin \alpha - r_0 \sin \alpha_0) = 0.$$

$$(B) \quad q = \frac{d\alpha}{dt}$$

La vitesse du point o par rapport au point G , a pour composantes respectives suivant Gx et Gz , qz et $-qx$; la composante verticale de cette vitesse, égale en grandeur à la même composante de la vitesse du centre de gravité, a , par suite, pour expression :

$$q(z \cos \alpha - x \sin \alpha).$$

La projection de Go sur la verticale étant $x \cos \alpha + z \sin \alpha$, le principe des forces vives donne :

$$(C) \quad \begin{cases} B(q^2 + r^2) + Mq^2(z \cos \alpha - x \sin \alpha)^2 = \\ = 2Mg\{x \cos \alpha + z \sin \alpha - x_0 \cos \alpha_0 - z_0 \sin \alpha_0\} \\ + B(q_0^2 + r_0^2) + Mq_0^2(z_0 \cos \alpha_0 + x_0 \sin \alpha_0)^2 \end{cases}$$

L'équation $f(x, z) = 0$ de la courbe méridienne du solide jointe à la relation $\tan \alpha = -\frac{dx}{dz}$ fera connaître les valeurs de x et z en fonction de α , que l'on substituera ensuite dans les formules (A) et (C).

Ces dernières donnent les suivantes :

$$(D) \quad r = \frac{Ap(\cos \alpha_0 - \cos \alpha) + Br_0 \sin \alpha_0}{B \sin \alpha}$$

$$q = \pm \sqrt{\frac{4}{B + M(z \cos \alpha - x \sin \alpha)^2} \sqrt{2Mg\{x \cos \alpha + z \sin \alpha - x_0 \cos \alpha_0 - z_0 \sin \alpha_0\}}}$$

$$\leftarrow \frac{B(q_0^2 + r_0^2) + Mq_0^2(z_0 \cos \alpha_0 - x_0 \sin \alpha_0)^2 - \left\{ \frac{Ap(\cos \alpha_0 - \cos \alpha) + Br_0 \sin \alpha_0}{B \sin^2 \alpha} \right\}^2}$$

L'axe Gx oscillera en général dans le plan mobile VGx de part et d'autre de sa position initiale sans pas-

ser par la verticale, et on déterminera les deux limites de α en cherchant les valeurs de cet angle qui annulent le radical, et choisissant celles qui, comprenant l'angle α_0 , en diffèrent le moins. Pour les mêmes valeurs de α dans les demi-oscillations de sens contraire, r conservera la même valeur et le même signe; q , tout en conservant la même valeur, changera de signe.

Dans le cas où

$$Ap \cos \alpha_0 + Br_0 \sin \alpha_0 = Ap,$$

on a

$$(F) \quad r = \frac{Ap}{B} \operatorname{tang} \frac{\alpha_0}{2}, \quad r = \frac{Ap}{B} \operatorname{tang} \frac{\alpha}{2}$$

$$(G) \quad \left\{ \begin{aligned} q &= \frac{1}{B + M(z \cos \alpha - x \sin \alpha)^2} \sqrt{2Mg(x \cos \alpha + y \sin \alpha - x_0 \cos \alpha_0 - \alpha_0 \sin \alpha)_0} \\ &\quad + Bq_0^2 + Mq_0^2(z_0 \cos \alpha_0 - x_0 \sin \alpha_0) - \frac{A^2 p^2}{B} \left(\operatorname{tang}^2 \frac{\alpha}{2} - \operatorname{tang}^2 \frac{\alpha_0}{2} \right) \end{aligned} \right.$$

L'axe Gx pourra passer par la verticale GV ; il suffit pour cela, en appelant a la distance du point G à l'extrémité de cet axe qui tend à se mettre en contact avec le plan, que

$$2Mg(a - x_0 \cos \alpha_0 - z_0 \sin \alpha_0) + Bq_0^2 + Mq_0^2(z_0 \cos \alpha_0 - x_0 \sin \alpha_0)^2 + \frac{A^2 p^2}{B} \operatorname{tang}^2 \frac{\alpha_0}{2} > 0$$

La quantité sous le radical se compose d'une quantité positive indépendante de p , dont le maximum, que je représenterai par L , a une valeur déterminée. L'an-

Fig 1

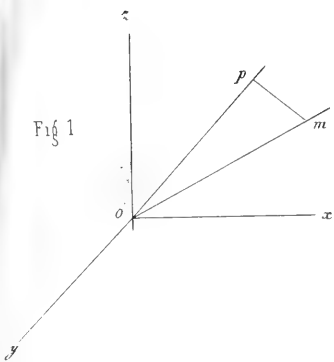


Fig 2.

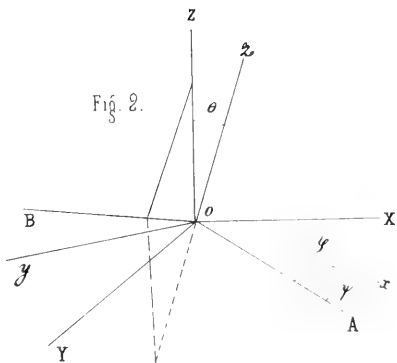


Fig 3.

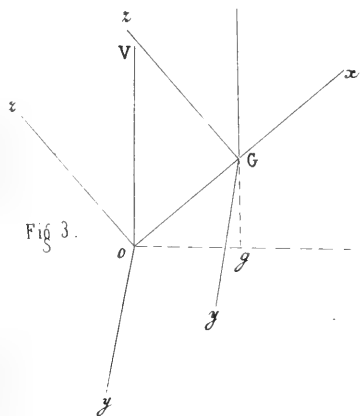


Fig. 4.

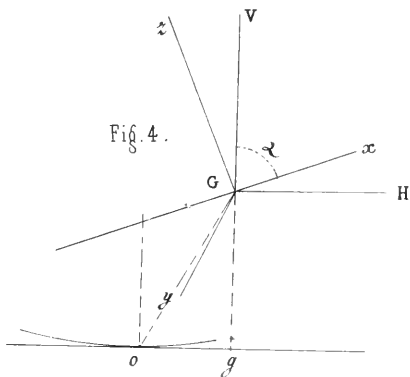
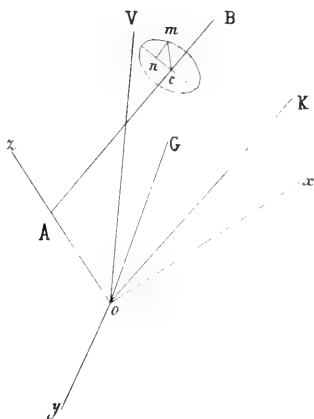


Fig 5





gle α oscillera entre des limites qui satisferont à la condition :

$$\frac{\{Ap(\cos\alpha_0 - \cos\alpha) + Br_0 \sin\alpha_0\}^2}{B \sin^2\alpha} < L$$

et, à fortiori, à :

$$\{Ap(\cos\alpha_0 - \cos\alpha) + Br_0 \sin\alpha_0\}^2 < BL$$

Il suit de là que plus la rotation p autour de l'axe du corps sera grande, plus les écarts de cet axe de part et d'autre de sa position initiale rapportés à la verticale seront petits; car plus $\cos\alpha_0 - \cos\alpha$ sera lui-même petit, et plus p sera petit, et plus les écarts seront considérables.

Ces considérations théoriques ne se trouvent justifiées par l'expérience qu'autant que les surfaces en contact sont suffisamment polies pour que le frottement soit insensible; car autrement le solide, tout en oscillant se relève rapidement jusqu'au moment où il repose sur l'une des extrémités de son axe.



DE L'ENSEIGNEMENT
DE LA LANGUE FRANÇAISE;

DES ÉTUDES

QUI DEVRAIENT ENTRER DANS LE PROGRAMME DE CET ENSEIGNEMENT ;

CONSIDÉRATIONS

SUR LE PRÉSENT ET L'AVENIR DE NOTRE LANGUE NATIONALE ;

PAR M. Ch. SÉDAIL,

membre correspondant

MESSIEURS,

Le Français qui a passé trente ans de sa vie à l'étude constante de sa langue maternelle, est étonné d'y faire chaque jour des découvertes qu'il n'avait pas même soupçonnées; à plus forte raison doit-il en être ainsi du jeune homme, au sortir du collège, car il s'y est à peine occupé des auteurs de sa nation, dont on s'est borné à lui faire apprendre par cœur les plus beaux passages, mais sans qu'on ait pris soin de lui faire analyser les principales beautés qu'il renferment.

Cette étude approfondie de la langue maternelle eût été bien utile cependant et eût pu être continuée jusqu'à son dernier jour, sans effort aucun et par le train

ordinaire des choses de la vie, tandis que les études qui ont exclusivement employé tout le temps de son adolescence seront, à part de très-rares exceptions, fatalement délaissées.

Devant ces lacunes de notre enseignement public ou privé, je me pose cette question : *Quelles études le jeune homme, après avoir quitté les bancs de l'école, devrait-il faire pour connaître le mieux possible la langue qui, par ses écrivains, a conquis, chez les modernes, la place qu'occupait la langue grecque dans l'antiquité?* Pour nous, contemporains de la seconde moitié du XIX^e siècle, on peut dire qu'il y a trois langues françaises, que nous classerons dans cet ordre chronologique inverse :

Le français actuel,

Le français du XVIII^e siècle,

Le français du XVII^e siècle.

Mais ceux qui s'arrêteraient à l'étude de ces trois âges de notre langue nationale, ignoreraient la portion la plus riche de cette précieuse mine. Est-ce que le français de Montaigne et d'Amyot, de Marot et de Rénier, que l'influence de Richelieu académisa, passez-moi cette expression, Messieurs, n'est pas un idiome plus prosodique, plus riche d'harmonie, plus gracieux, plus naïf que la langue que lui préféra Malherbe? La Fontaine le croyait.

Voilà donc quatre âges de la langue française que devraient étudier nos jeunes gens s'ils voulaient savoir à fond la langue maternelle. Et ces études seraient tout aussi sérieuses, tout aussi fortes, comme on dit aujour-

d'hui, et surtout tout autrement utiles pour le présent et pour l'avenir, que l'étude exclusive des langues mortes. — Je suis loin de prétendre qu'on doive laisser se perdre ces langues; à Dieu ne plaise! ce serait un blasphème seulement que de le penser. Mais ce que je réclame, ce que je ne cesserai jamais de réclamer, c'est qu'on fasse à notre langue la part qui lui est due.

Outre le vocabulaire et la syntaxe, ce qui distingue la langue du XVII^e siècle de la langue de Montaigne et d'Amyot, c'est l'ellipse. On s'en sert dans les deux idiomes, mais beaucoup plus dans le français de Pascal que dans celui de Montaigne, et cela se conçoit, puisque c'est une figure plus savante.

Il serait donc essentiel d'étudier l'ellipse dans les écrivains d'élite du grand siècle et dans ceux des siècles suivants.

Qui ne sait que l'ellipse est une figure d'une si grande beauté, que c'est surtout par elle qu'on cherche à redonner de l'énergie aux langues sur leur déclin? Mais rien de ce qui est artificiel ne saurait lutter contre les produits de la nature. — L'ellipse de Perse ne ressemble pas plus à celle d'Horace que celle de Tacite, quelque grand écrivain qu'il soit, ne ressemble à l'ellipse de Salluste ou de César.

Si l'ellipse est une des plus grandes beautés des langues, c'est qu'elle n'est, en définitive, qu'un retour à la synthèse. Notons, Messieurs, que la langue française, si remarquable par ses qualités analytiques, est une de celles où l'on citerait les ellipses les plus hardies en même temps que les plus claires et les plus fécondes.

Ce n'est pas sans raison qu'on a dit que dans le Panthéon, ce chef-d'œuvre de Soufflot, ce n'était pas seulement son architecture, ni ses sculptures, ni ses peintures, quelque remarquables qu'elles fussent, qui méritent d'être louées, mais que c'était encore son inscription : « Aux grands hommes la patrie reconnaissante. » Ceux qui ont colligé les inscriptions des monuments égyptiens, ainsi que des autres peuples tant anciens que modernes, se croient autorisés à dire que le français est la langue la plus riche en chefs-d'œuvre de style lapidaire, ce qui prouve qu'il se prête admirablement à l'ellipse et à l'inversion, d'où découlent la force et la grâce des langues.

Une étude beaucoup trop négligée et néanmoins fort importante est celle de l'accent et de la prosodie. Ceux que les parisiens appellent provinciaux, c'est-à-dire ceux qui ne sont pas nés dans la capitale, ne leur sont inférieurs que sous le rapport de l'accent et de la prosodie, lesquels toutefois se sont, depuis trente ans, dans nos départements, considérablement modifiés à leur avantage. Les charlatans ambulants, les troupes dramatiques sédentaires ou nomades, le tour de France, le recrutement, les écoles normales et primaires, la plaidoirie dans les tribunaux, la prédication religieuse, sont autant de causes de cette amélioration. Mais néanmoins, pour me servir de la formule à la mode, il y a encore beaucoup à faire.

Je voudrais que des professeurs spéciaux fissent, une semaine par an, dans les chefs-lieux de canton, des cours de lecture à haute voix, et que la prosodie et l'ac-

cent fussent mis en ligne de compte dans les examens d'aspirants au diplôme d'instituteur ou d'institutrice.

S'il est vrai que tout Russe bien élevé qui n'a jamais habité la France parvient, par l'étude, à prononcer le français aussi bien qu'un parisien, pourquoi un jeune homme d'une de nos provinces méridionales, qui ferait les mêmes efforts, n'obtiendrait-il pas les mêmes résultats?

Je sais bien que le patois du Midi a une prosodie complètement contraire à celle de la prosodie française. Ses syllabes brèves sont précisément les syllabes longues du français, et *vice versa*; mais ces divergences ne sauraient être comparées à celles de l'idiome russe et du nôtre.

J'ai visité, cet été, le département du Gers, et j'ai passé deux jours à Auch; je suis à même de comparer ce qu'étaient, dans ce chef-lieu de département, l'accent et la prosodie, il y a quarante ans, et ce qu'ils sont aujourd'hui. Le progrès est le même qu'entre la charrette à bœufs et la diligence; mais un progrès reste encore à accomplir, celui de Fulton quand il détrôna cette dernière par le wagon de la locomotive lancée à toute vapeur. Faites de cette infériorité de nos provinces, à l'égard de Paris, une question d'orgueil national, et vous ne tarderez pas à voir s'établir le niveau.

Toute langue, comme toute civilisation, nous présente successivement deux manières, deux procédés entièrement différents : 1^o la méthode synthétique; 2^o la méthode analytique. Les idiotismes sont le produit de la méthode synthétique, méthode essentiellement elliptique, et, partant, on ne peut plus expressive.

Examinez les caractères de la synthèse, vous n'en verrez pas un qui ne soit contenu dans les idiotismes. Règle sans exception : une langue commence d'abord par être synthétique, mais elle finit toujours par devenir analytique ; de là, deux langues dans la même langue ; les idiotismes représentent spécialement ce qui a survécu à la langue primitive.

Une langue, c'est la monnaie des idées. L'empreinte de cette monnaie finit par s'user tout aussi bien que l'empreinte de celle qui représente les valeurs matérielles ; mais ce qui, dans les langues, s'use le moins, ce sont les idiotismes, qui ne sont, en définitive, que la formule primitive de tout idiome. L'idiotisme est, après le symbole, ce qui résiste le plus à l'action du temps. Ne l'oublions pas, Messieurs, il en est des langues comme de tous les procédés humains ; toujours la synthèse a précédé l'analyse.

Les étrangers qui ont étudié quelque temps notre langue connaissent mieux nos idiotismes que nous-mêmes. Pourquoi cela ? Parce que les gallicismes ne pouvant être traduits mot à mot, force est aux étrangers de s'initier au plus tôt à leur véritable signification.

Mais ce travail préliminaire et si difficile auquel se voue tout étranger désireux d'apprendre notre langue, pourquoi ne nous y livrerions-nous pas aussi nous-mêmes ? Cette ignorance des formes primordiales de notre langue maternelle a plus d'inconvénients qu'on ne pense. J'ai connu des personnes pleines d'esprit, et qui se croyaient lettrées, prendre pour des fautes de goût ou de langue, un style nourri d'idiotismes.

La plupart des grammariens modernes ne sont guère

plus éclairés sur la véritable nature des idiotismes. Le plus grand nombre les considèrent comme des exceptions.

Les idiotismes sont si peu des exceptions, que nos phrases les plus usuelles se composent presque toutes de gallicismes. Ainsi, par exemple, jamais phrase fut-elle plus fréquemment employée que celle-ci : *Comment vous portez-vous?* expression complètement *idiotique*, bien plus généralement usitée et bien meilleure, sous tous les rapports, que la phrase équivalente : *Comment est l'état de votre santé?*

Remarquons en passant, ce qui semble confirmer la justesse de notre opinion, qu'il est peu de langues où cette formule ne soit pas exprimée par un idiotisme.

Et cependant consultez nos grammaires le plus en vogue, elles vous disent :

On appelle gallicismes certaines locutions particulières à la langue française. Ces locutions, quoique autorisées par l'usage, sont contraires aux règles générales et ne supportent point l'analyse. Si donc on veut se rendre compte d'un gallicisme, il faut d'abord le traduire, c'est-à-dire en chercher l'équivalent sous une forme régulière.

Nous contestons l'exactitude de cette définition.

Il serait cependant bien essentiel d'apprendre, dans un cours de grammaire, ce que c'est qu'un idiotisme, qui prend le nom de gallicisme quand il appartient à notre langue. Chaque langue a ses idiotismes, nous avons dit pourquoi, et c'est ce qui constitue ce qu'on pourrait en appeler la partie granitique. Les proverbes

ne se composent, en général, que d'idiotismes, et les chefs-d'œuvre de nos plus grands écrivains sont précisément celles de leurs productions qui contiennent le plus d'idiotismes ; je ne parle pas de Rabelais, de Montaigne, d'Amyot, dont on pourrait contester l'autorité, puisque ces illustres auteurs ne représentent que la vieille langue ; mais je parle de Corneille, de Molière, de La Fontaine, de Racine, de Pascal, de Bossuet, de La Bruyère.

D'où vient cette prédilection des grands écrivains pour l'idiotisme, si, comme le prétendent la plupart des grammairiens, ces locutions, quoique autorisées par l'usage, sont contraires aux règles générales et ne supportent pas l'analyse ?

Je me le rappelle encore, quoiqu'il y ait déjà trente-cinq ans d'écoulés. Un jour que l'on me faisait traduire, pour la première fois, le *Vicaire de Wakefield* de Goldsmith, cet écrivain le plus parfait peut-être de l'Angleterre : Cette première page de ce livre vous paraît bien difficile, me disait mon professeur ; savez-vous pourquoi ? C'est qu'elle est remplie d'idiotismes, et c'est ce qui la rend si belle. Ce professeur était dans le vrai. On pourrait en dire autant de la comédie les *Plaideurs* de Racine et des meilleures fables de La Fontaine.

Aussi, pour bien enseigner une langue à un étranger, et sa langue maternelle à chacun, devrait-on commencer par faire apprendre tous les idiotismes et les principaux proverbes de cette langue. A cette condition surtout d'en connaître tous les idiotismes, vous saurez une langue ; sinon, vous en ignorerez ce qui en constitue précisément la substance.

Est-ce que les lettres de M^{me} de Sévigné, ces lettres inimitables qui seules feraient la gloire littéraire d'un peuple, ne fourmillent pas d'idiotismes?

Supprimez les idiotismes d'une langue, c'est comme si vous supprimiez la charpente osseuse d'un animal de l'échelle supérieure des êtres. Qui ne sait qu'après leur apogée ou l'époque de leurs grands auteurs, les langues se gâtent quand on perd la trace des idiotismes ou qu'on en dédaigne l'emploi? La Fontaine le savait bien, lui qui lisait tous les jours nos vieux fabliaux, Marot ou Régnier. J.-J. Rousseau ne devint un si grand prosateur que pour avoir lu et relu pendant son enfance et son adolescence l'admirable traduction de Plutarque par Amyot. Cette traduction est la mine la plus riche en idiotismes.

Est-ce que Boileau lui-même, à son insu et contre son propre système littéraire, ne rendait pas justice à notre vieille langue? Qui ne se rappelle ce vers de l'auteur des *Satires* :

Ou le sec traducteur du français d'Amyot.

Qui n'a pas maudit la malencontreuse idée de ce jésuite, homme d'esprit du reste, qui, ne sachant pas ce que c'est que le beau style, avait cru corriger et embellir la prose de saint François de Salles, cette prose si naïve, si suave, si pleine de grâce et de charme, et si abondante en idiotismes! C'était, pour le dire en passant, une ignorance analogue qui, sous le premier Empire, croyait embellir nos cathédrales gothiques en ajoutant aux unes, des péristyles grecs, aux autres, des autels païens.

L'auteur de *Paul et Virginie*, Bernardin de Saint-Pierre, n'a pas manqué, depuis l'âge de dix-huit ans jusqu'à sa mort, de lire au moins une fois par an *Daphnis* et *Chloé*, traduction d'Amyot, laquelle fourmille, comme on sait, d'idiotismes.

Paul-Louis Courier, ce rival de Pascal comme pamphlétaire, avait fait une étude approfondie de nos idiotismes, et c'est une des causes pour lesquelles il figure au nombre des plus grands prosateurs qui aient existé.

C'est parce qu'au XVIII^e siècle on avait déjà perdu la tradition des idiotismes, que Paul-Louis Courier disait, sans que personne l'ait contredit : Il y a plus de français dans une fable de La Fontaine que dans toute l'Encyclopédie.

Aussi, quand après leur grand siècle les langues veulent se rajeunir, passez-moi ce mot, Messieurs, elles perdent le sens des idiotismes, et c'est fait d'elles.

Mais qu'est-ce que c'est donc que les idiotismes ?

C'est la plus substantielle expression d'une langue à l'époque où elle avait une syntaxe conforme à son génie primitif, mais qui depuis a été modifiée par des circonstances étrangères, contraires même à ce génie primitif, et qui néanmoins ont prévalu ; de sorte que, si dans toute langue il y a des idiotismes, c'est que cette langue est l'œuvre de deux systèmes de composition : le primitif et le nouveau. La langue du Dante n'est pas la langue du Tasse, pas plus que la langue de Régnier n'est la langue de Boileau. Mais vous ne connaîtrez jamais l'italien si vous n'étudiez pas le Dante, pas plus que vous ne connaîtrez à fond le français, si

vous ne lisez les grands auteurs qui ont précédé le siècle de Louis XIV.

On a dit des proverbes qu'ils sont la sagesse des nations; on pourrait ajouter qu'ils sont aux langues ce que les médailles sont à l'histoire; voilà pourquoi il n'est permis de rien ôter, de rien ajouter à un proverbe: le plus petit mot de plus ou de moins, et le proverbe disparaît; ce n'est plus alors qu'une maxime ou une sentence. Tout à l'heure c'était une nation tout entière qui parlait; maintenant ce n'est plus qu'une fraction de cette nation ou même un seul individu.

Les proverbes nous font connaître le génie prédominant d'un peuple. Ainsi, par exemple, il est peu de proverbes anglais qui ne soient tirés de la vie maritime ou commerçante. *Time is money*, — *le temps, c'est de l'argent*; — et tant d'autres non moins expressifs que nous pourrions citer.

Mais pour n'insister que sur ce qui a trait au sujet dont nous nous occupons, les proverbes indiquent, à ne s'y pas tromper, la succession des âges et les transformations qu'a subies une langue. Chaque siècle, chaque époque a ses proverbes. Les peuples sont-ils mus par des idées généreuses, les proverbes ont le caractère de cette honorable origine. Se laissent-ils aller aux instincts d'un étroit et vil égoïsme, les proverbes conservent la trace de cet abaissement des âmes, de cette flétrissure des cœurs. L'époque de la fin du règne de Louis XIV, celle du Régent et de Laws, celle de Louis XV, ont donné des proverbes. Comparez-les à ceux qui datent du beau temps de Henri IV ou de Louis XIV, ou

de 1789, et vous jugerez de l'importance de leur témoignage dans l'histoire d'une langue.

Le vers se sent toujours des bassesses du cœur.

disait Boileau.

De même le proverbe se sent toujours des vertus ou des vices des peuples et des époques où il prit naissance.

Les proverbes, a-t-on dit encore, sont la science de ceux qui n'ont jamais étudié dans les livres. Mais l'expérience a précédé les livres. Pour moi, je voudrais que cette science ne fût pas dédaignée, autant dans l'intérêt moral des populations que dans l'intérêt linguistique.

« Je ne dédaigne jamais, disait Arago, les observations des laboureurs ou des matelots ; mais j'ai toujours le soin de les contrôler. »

Pourquoi n'en serait-il pas de même de la morale populaire contenue dans les proverbes ? Toutes les fois que cette morale ferait fausse route, on la redresserait.

Ce n'est pas seulement dans la littérature des Hébreux que figurent avec gloire les proverbes du peuple juif, mais c'est aussi dans la littérature de tous les peuples que les proverbes figurent avec le plus d'éclat.

Cervantes avait eu le pressentiment de cette vérité, lui qui a enrichi son *Don Quichotte* de la fleur des proverbes espagnols. Aussi, quelle place ce livre occupe-t-il parmi les chefs-d'œuvre des nations modernes !

Une observation, que je crois assez curieuse et que

je ne sache pas avoir été faite encore : les langues ne deviennent aptes aux saillies, aux traits d'esprit, à la fine raillerie, qu'après leur siècle de gloire. Auparavant elles pouvaient être propres au comique, à la naïveté, mais jamais à ce qu'on appelle proprement *esprit*. Chez nous, c'est Voltaire qui est le maître du genre, et Voltaire n'est venu qu'après le grand siècle. Ce phénomène n'est pas exclusif aux langues et aux littératures, il se manifeste sans exception dans tous les arts ¹. Je n'ai pas besoin de consulter mon dictionnaire chronologique pour savoir si Téniers est venu avant ou après Rubens.

Lucien et Voltaire indiquent leurs dates par leurs écrits. Le rire sardonique, qu'il soit provoqué par la plume ou par le crayon, ne saurait appartenir qu'aux époques critiques et par conséquent de scepticisme.

La dernière célébrité de la langue latine moderne fut, si je ne me trompe, Érasme. C'était un écrivain éminemment spirituel, dans le sens que nous donnons à ce mot depuis Voltaire.

Mais ce règne de l'esprit, comme toutes les choses de ce monde, dure peu ; ensuite vient la vogue du calemberg, qu'on a si bien défini l'esprit de ceux qui n'en ont pas ; puis les écrivains sacrifient les idées à l'harmonie du style, ambitieux qu'ils sont de rivaliser

¹ Les bas-reliefs des cathédrales gothiques, qui se composent presque tous de sculptures satiriques, confirment, je crois, pleinement la justesse de cette remarque, ces bas-reliefs étant l'œuvre d'artistes qui ont survécu aux grands architectes de ces basiliques.

avec les musiciens. Mais quoi qu'ils disent, quoi qu'ils fassent, le plus grand lyrique du monde ne saurait, en fait d'harmonie, lutter avec Mozart ou Haydn. Qu'on ne l'oublie pas, si l'art d'écrire est le premier des arts, c'est qu'il s'adresse surtout à l'intelligence.

De même qu'il y a des règles pour dessiner et qu'il n'y en a pas, dit-on, pour peindre, de même aussi il y a des règles pour les vers, mais non pour la prose; c'est à l'instinct de chacun d'en découvrir les secrets; de là les études des grands maîtres dans nos musées et dans nos écoles de beaux-arts. Pourquoi n'en serait-il pas ainsi des œuvres de nos grands prosateurs?

C'est en les lisant et les relisant, en copiant leurs plus beaux passages, que l'on s'initierait aux secrets de ce bel art. Sans vouloir raviver ici l'éternelle et stérile discussion sur la prééminence des poètes ou des prosateurs, je ferai remarquer que notre langue est, parmi les langues modernes, celle qui l'emporte par le nombre et par le mérite des écrivains en prose.

Pascal et Laroche-foucault, Bossuet, Fénelon, Montesquieu, Voltaire, J.-J. Rousseau, Buffon, n'ont de rivaux ni chez les peuples anciens ni chez les modernes. Tout peuple a des poètes, mais tout peuple n'a pas de prosateurs; je ne parle que des écrivains éminents. C'est ce qui place si haut la langue française dans l'estime des connaisseurs impartiaux. Eh bien! l'étude de la prose est tout à fait négligée. On se borne à apprendre la partie superficielle de la syntaxe en insistant sur les règles des participes. Mais la partie si essentielle du style, celle des inversions, c'est à peine si l'on s'en

doute. C'est pourtant dans la construction et les inversions que gît tout le secret de la phrase. Sans inversion, pas de vers français, a-t-on dit. Mais sans inversion, pas de prose non plus. Quoique Voltaire ait dit avec son bon sens toujours assaisonné d'esprit : « Ce qui n'est pas clair n'est pas français, » ne croyez pas pour cela que notre prose soit dépourvue d'inversions; seulement elles doivent se dissimuler et sembler des constructions directes. Il est peu d'idiomes où la prose soit non-seulement aussi claire que la nôtre, mais encore aussi riche en inversions; tantôt elles proviennent de la place qu'occupent les mots, tantôt de l'arrangement des phrases. Cette observation ne s'applique pas seulement à Pascal et à La Bruyère, les plus savants de nos prosateurs; elle s'applique encore à Voltaire, dont on a comparé la prose, pour la lucidité, la netteté et la facilité, à notre monnaie décimale.

Si ces considérations sont justes, étudier la langue française, c'est l'étudier non-seulement dans ses règles grammaticales, dans sa syntaxe, ses constructions, ses ellipses et ses inversions, dans ses idiotismes et ses proverbes, mais encore dans ses quatre âges principaux, en s'arrêtant à Montaigne et à Marot; ce serait enfin l'étudier dans les vers et surtout dans la prose, qui est, sans contredit, le plus beau fleuron de sa couronne.

Ces idées, je ne crains pas de le dire sans aucune prétention à la vanité, ne sont peut-être pas absolument dépourvues de quelque utilité. Quoi qu'on veuille, quoi qu'on fasse, les langues mortes deviendront de moins en moins indispensables; les langues vivantes,

qui les ont déjà remplacées pour toutes les relations sociales, tendent de jour en jour à absorber même leur influence littéraire. Shakespeare et Pope ont plus de disciples, chez les lettrés d'aujourd'hui, que n'en ont Eschyle et Lucrèce. On lit plus Molière que Plaute ou Aristophane, Voltaire que Lucien. Fénelon a surpassé de bien loin Platon; mais, circonstance aussi bizarre que déplorable, la science du français semble même ne pas exister pour le plus grand nombre de nos concitoyens. Je ne parle pas du vulgaire ou même des gens du monde, je parle de la portion la plus nombreuse des classes lettrées.

C'est cette science que je voudrais faire entrer en première ligne dans le programme des études classiques.

Les chemins de fer et les bateaux à vapeur ont déjà posé, par le fait, la question qu'avait posée, par la théorie, Leibnitz. Le temps, qui, selon l'expression pittoresque de Franklin, est l'étoffe dont la vie est faite, le temps devient de jour en jour plus court pour les peuples comme pour les individus. Autrefois, les uns et les autres ne remplissaient qu'une des trois existences physique, morale, intellectuelle. Les hommes de notre époque ont la juste et légitime prétention de les remplir toutes trois. Les sciences, qui jadis ou n'existaient pas ou existaient à peine, se sont tellement étendues, que l'étude d'une seule peut absorber maintenant toute la vie d'une personne; puis tous les peuples se visitent, échangeant leurs produits en même temps que leurs idées. Ces circonstances font déjà songer à la né-

cessité plus ou moins prochaine d'une langue sinon universelle, au moins universellement prépondérante, qui sera plus tard appelée à devenir langue unique.

On a défini l'unité : — un seul Dieu, — une seule loi, — un seul peuple, — c'est à dire tous les hommes, l'humanité, ce qui se résume en ces mots : une seule civilisation. Mais la solution de ce problème suppose nécessairement cette condition *sine quâ non* : une seule langue.

Quelle sera cette langue? Une des deux les plus répandues, une des deux que parlent les deux peuples les plus civilisés aujourd'hui, l'anglais ou le français.

C'est donc pour nous un devoir de patriotisme que d'étudier, dans toute sa profondeur, la langue de cette nation qui, par son dévouement à toutes les idées philanthropiques, a mérité qu'on la nommât le chevalier armé de toutes les idées généreuses. N'est-ce pas un français qui a dit : « Les grandes pensées viennent du cœur. » Il est donc de l'intérêt de la civilisation que la langue du peuple le plus généreux soit aussi celle de l'humanité tout entière.

Paris-juin 1858.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
DIVISION OF THE PHYSICAL SCIENCES
DEPARTMENT OF CHEMISTRY

REPORT OF THE
COMMISSION ON THE ORGANIZATION
OF THE DEPARTMENT OF CHEMISTRY
AND THE DIVISION OF THE PHYSICAL SCIENCES
AT THE UNIVERSITY OF CHICAGO
FOR THE YEAR 1964-1965

INAUGURATION

DES

STATUES DE MONTAIGNE ET DE MONTESQUIEU.

L'inauguration des statues de Montaigne et de Montesquieu a eu lieu le 5 septembre 1858, à midi, sur la place des Quinconces, au milieu d'une foule compacte. M. le Maire, entouré de M. le Préfet et des membres des diverses administrations de la cité, présidait la cérémonie.

L'Académie Impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux avait été invitée, par M. le Maire, à porter la parole dans cette mémorable solennité. M. Cirot de La Ville, son président, s'est acquitté de cette honorable mission et a prononcé le discours suivant :

MESSIEURS,

Ce n'est pas la première fois que Montaigne et Montesquieu ont mis Bordeaux en émoi. A des heures his-

toriques ⁽¹⁾ ils ont parlé de leur tombe ou respiré sous le marbre, ils vivent dans des pages que le temps n'a pas refroidies. Vos oreilles sont faites à leur noms, vos âmes à la passion des gloires et des intérêts publics qui les prennent pour drapeaux. On dirait que, franchissant le cercle restreint des lettrés, ils sont parvenus, du moins dans leurs antiques provinces, au rare privilège de la popularité. On a tout dit, on a tout jugé d'eux. Ce qu'ils ont fait, ce qu'ils ont écrit, est comme un acte authentique et indélébile ouvert à tous les regards; chaque siècle, en passant, y a apposé son sceau, chaque révolution son contrôle, et la postérité, à l'âge de la sagesse et de l'expérience, lui donne son rang définitif parmi les monuments de la littérature et de la philosophie. C'est un double sujet qu'on ne peut plus aborder sans courir des risques de présomption, de redites ou d'insuffisance.

Il n'appartenait qu'à vous, Messieurs, de lui prêter le charme de la nouveauté, d'en varier les aspects et d'en faciliter l'accès. A l'éclat de cette solennité civique préparée par l'initiative de l'Administration Municipale et votre concours empressé, vous ajoutez l'intérêt du rapprochement inédit de Montaigne et de Montesquieu honorés et étudiés ensemble. Vous donnez la parole à l'Académie Impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts, pour louer l'Edile en même temps que l'Académi-

(1) Inauguration du tombeau de Montaigne dans la chapelle du Lycée de Bordeaux et du buste de Montesquieu au Palais de Justice.

cien, et, en lui donnant la parole, vous lui donnez la voix de la Cité.

Ainsi vous avez créé les honneurs et les périls, les exigences et les ressources de la situation, ma crainte et ma sécurité : ma crainte, car la parole publique se pèse au poids de celle qui la précède, de celle qui la suit, et de ceux à qui elle s'adresse ; ma sécurité, car ma route est ouverte entre les grandes lignes que vous avez tracées et que je ne saurais franchir. Vous n'attendez pas de moi deux éloges et deux éloges dans un discours. Ce n'est ni le temps, ni le lieu, et quand vous auriez eu cette attente, vous me pardonneriez de ne la point satisfaire et de ne pas m'essayer à un si grand ouvrage. Vous me demandez de dire ce que vous diriez bien mieux que moi, de saisir vos émotions, de les faire passer par mon âme et sur mes lèvres, pour les retourner à leur source. Vous voulez entendre les enseignements du présent répondant aux leçons du passé, un écho qui les a recueillis et les redit avec fidélité. J'en accepte le rôle ; l'écho exerce-t-il jamais une illusion plus douce et rend-il l'attention plus captive, que lorsque ses sons, à travers de lointains espaces, arrivent à l'oreille plus timides et plus affaiblis ? Vous voulez que pour parler de vos grands hommes, on emprunte leur langage et leur esprit ; je le veux bien encore, afin que tout autre mérite me faisant défaut, il me reste celui de l'indépendance et de la sincérité.

Le pied de nos soldats franchirait d'une étape la distance qui sépare le château où naquit Montaigne du château où naquit Montesquieu. En ce moment même,

grâces à votre imagination, à laquelle il n'en coûte pas d'abaisser quelques monts et d'incliner quelques forêts, ne les voyez-vous pas, aux deux extrémités de notre horizon agrandi, dresser leurs fronts séculaires? Mais tout intervalle disparaît, leurs profils semblent se confondre lorsqu'on les regarde dans l'histoire. L'un est habité par sa propre race, l'autre n'a de la sienne, continuée par un autre nom ⁽¹⁾, que les souvenirs. Mais parmi ces hôtes du présent comme parmi ceux du passé, dans ces âtres dont on ne remue les cendres qu'avec vénération, couvent encore la vieille Foi et la vieille noblesse françaises; cette Foi que le temps n'a pas usée; cette Noblesse qui, de plus en plus mêlée au cours élargi de l'histoire du peuple, s'y fait encore reconnaître à des nuances d'autant plus appréciées qu'elles deviennent plus rares.

L'une et l'autre, en abritant le berceau de Montaigne et de Montesquieu, s'associèrent pour former leur cœur et resserrer entre eux par la parenté des traditions domestiques la parenté du génie. Liés par la ressemblance d'origine et d'éducation, ils rencontrèrent en grandissant la même atmosphère et s'y développèrent comme ces plantes de la montagne exposées à l'influence des mêmes souffles. Ce fut d'abord le commerce trop exclusif de l'antiquité païenne, cette douce et illustre étrangère, mais si perfide, quand au lieu de la dominer par des mœurs chrétiennes, on souffre que des mœurs chrétiennes soient dominées par elle. Ce fu-

(1) M. le comte de Kercado et sa famille.

rent plus tard des voyages parallèles par le point de la vie où ils furent entrepris, par les nations parcourues et conquises au profit de la science, et par la pente qui entraîne trop souvent à changer d'opinions comme on change de pays. Avec ces éléments, Montaigne et Montesquieu hommes faits, Montaigne et Montesquieu prêts à verser dans leur patrie de leur abondance, se trouvaient en présence de deux siècles qui se suivent, mais qui s'étreignent dans leur commune tendance vers la nouveauté.

Quel enchaînement prolongé de circonstances impérieuses ! Il n'y a pas d'homme, Messieurs, qui ne soit de son siècle. C'est une nécessité, un avantage, quelquefois une fatalité. Le génie lui-même n'échappe pas à cette loi ; il est fils de son époque. A la vérité, c'est un fils qui, après avoir sucé le lait de sa mère, secoue de bonne heure les langes dont elle l'enveloppe, échappe à sa tutelle, va bien plus vite et plus loin, mais sans perdre jamais le signe dont elle a marqué son front.

Dans une société où, sans changer de place, déjà tout se bouleversait ; dans un océan où la tempête n'était pas encore déchainée, mais dont les ondes se préparaient, par de premiers balancements, à franchir leurs rivages, comment deux hommes, seuls au milieu de tant d'autres souples esclaves des oscillations et de la mobilité, n'en auraient-ils rien ressenti ? Comment ne s'en serait-il rien communiqué à leur plume ? Quand les pilotes pliaient devant l'orage, faut-il s'étonner si les passagers ne lui résistaient pas ? Et ne tenons-nous pas ici le secret des phases où ils apparaissent « divers et

» ondoyants en leurs propos et en leur conduite, en
 » leurs rêveries et en leurs mœurs ¹. » Astres lumineux, mais dont les révolutions ne sont pas exemptes d'éclipses et se rencontrent jusque dans leurs bizarres inégalités!

Montaigne et Montesquieu étaient admirablement dotés pour la vérité. L'un en avait instinctivement le goût, l'autre la vue. Laissés à eux-mêmes, ils portent à son service, d'une part, un inimitable naturel d'éloquence et de bon sens; d'une autre, une vigueur rare de haute et savante raison. Mais soumis aux courants d'idées qui se croisent autour d'eux, ce goût et cette vue s'altèrent, et tandis que le naturel disparaît dans les fuites désordonnées de la pensée et du style, cette vigueur se détend jusqu'à céder au paradoxe. L'un devine les hommes en se repliant sur soi; l'autre les apprend en se mêlant à eux; tous deux glissant parfois de la critique des vices et des travers des hommes au dédain mélancolique ou au mépris de l'humanité. Là où le premier « se tient tout d'une pièce dans sa foi et son honneur ², » lançant, comme des éclairs, à l'erreur triomphante, les prévisions si sûres d'un terrible avenir, vous trouverez le second stipulant de toute sa puissance de logique et d'érudition pour la justice, l'ordre, la liberté, l'État, la Religion, et leur apportant des témoignages qui en reçoivent en échange un cachet d'immortalité.

Mais que le vent souffle à la licence, et les voilà, pour un moment entraînés par le flot des mœurs et des

¹ Montaigne.

² *Idem.*

théories hasardées. Alors Montaigne s'égaie à la façon de Charronet d'Amyot, et philosophe comme Sébonde; Montesquieu prend le rire de Voltaire et systématise entre Bodin et Beccaria. On se trouve pris et embrassé ¹ dans l'amitié de Montaigne pour la Bécotie, et dans la conversation de Montesquieu révélée par Mau-pertuis. Montaigne a, de Lafontaine, la bonhomie fine et sensée, et de La Bruyère, la vérité des portraits; Montesquieu, par sa méthode, s'est fait le Descartes de la politique.

Quand Montaigne est ressaisi par ses inspirations soudaines de philosophie, il présage Pascal et de Maître; quand Montesquieu met au jour l'idée moderne qui a fondé des prix pour l'Agriculture et l'Industrie, on croirait entendre un héritier d'Olivier de Serres et de Colbert. Malgré la divergence des caractères et des pensées, une langue vive et pittoresque, une originalité ingénieuse et féconde, une spirituelle et scintillante naïveté placent à côté l'un de l'autre Montaigne et saint François de Sales. Une même vigueur de raison, une tournure mâle et nerveuse, un même regard jeté sur Rome et ses destinées, font redire avec deux admirations dont l'une a quelque chose de l'autre : Montesquieu et Bossuet. Rare bonheur pour des écrivains qu'une telle compagnie! Alors même qu'ils s'en écartent, ils en conservent un reflet qui nous porte à les y ramener et à les y voir toujours.

L'homme se rapproche entre Montaigne et Montes-

¹ Montaigne.

quieu comme l'écrivain. Placés, par leur vie publique, au confluent de la politique et de la magistrature, ils tiennent aux rois qui les associent à leurs conseils; aux peuples, dont ils protègent les intérêts; à cette incomparable monarchie, qui fit des uns et des autres, pendant tant de siècles, la plus glorieuse et la plus féconde unité. L'œil qui les cherche dans l'ombre de la vie privée s'étonne de les surprendre tout à coup, tantôt au milieu de la nuit, près du chevet d'un moribond, tantôt dans l'atelier de l'ouvrier malheureux, ou bien devant le tribunal de leur propre conscience, dans une de ces actions sans apprêt qui jettent un éclat d'autant plus vif qu'elles brillent sur un fond plus pâle et plus uniforme.

Comme ils ont marché, ils s'arrêtent et meurent ensemble, à la même limite, pour donner à leurs derniers actes, dans le pèsement de leur vie, le poids de la maturité, et protéger contre le doute et le mépris la piété, la charité, l'humilité, ces fruits tardifs de leur vieillesse, de la majesté de leurs cheveux blancs en même temps que de l'autorité de leur génie. Qui croirait que la mort même n'a pas séparé leur sort, et que sur leur tombe on s'est disputé leurs écrits comme d'obéissantes dépouilles? Qui croirait que des hommes d'esprit se sont rencontrés, prenant Montaigne et Montesquieu pour maîtres, afin de les dénaturer et les asservir plus sûrement au triomphe de leurs propres opinions? Qui le croirait, si l'expérience n'avait appris que l'on abuse de tout, et plus encore du génie, précisément parce qu'emporté par la hardiesse de son vol, il s'aventure dans

des régions inexplorées, où ceux qui ont l'ambition sans la force de le suivre s'égarent loin du but.

Loin de vous, Messieurs, qui êtes venus honorer si noblement le génie, le crime de le calomnier comme le crime de le flater. Vous le savez trop grand pour redouter la vérité ou pour avoir besoin du mensonge. Si donc on s'attaquait encore à sa grandeur, si de ces phares placés providentiellement dans chaque siècle pour les illuminer, on voulait faire de sinistres augures d'un cataclysme général; si en scindant leurs écrits et sans tenir compte de l'unité qui en conserve l'indispensable pondération, on voulait les poser en apôtres de scepticisme, en adorateurs d'une raison sans foi, en hommes à idées sans croyances; si en leur nom, des utopistes chagrins voulaient saper les bases de l'ordre social, briser avec le passé, tout refaire à nouveau, précipiter les nations dans des voies inconnues et périlleuses, tous, Messieurs, et cette Administration, qui, à des degrés divers, rend partout présente la main d'un pouvoir réparateur; et tous ces rangs de la cité représentés ici avec leurs dévouements et leurs services; et cette Académie, fière de fêter un des siens; et ce peuple, qui n'a besoin pour être sage et vrai que de n'être pas arraché à ces instincts patriotiques et religieux, tous, Messieurs, vous vous lèveriez comme un seul homme, et par respect pour ces grands génies, pour les sauver de l'outrage, vous couvririez leurs statues d'un voile de deuil.

Que si, au contraire, des âmes ingénieuses à faire le choix du bien, veulent voir en eux le triomphe d'idées et plus encore d'actions saines et généreuses; que si on

cherche à lire dans les lignes accentuées de ces grandes figures l'expression de l'esprit, de la mémoire, de la réflexion, de l'étude, des connaissances, de l'expérience, du caractère, « de l'amour de ses devoirs, de » sa patrie, de son prince, de ses lois ¹, de tout ce » qui fait l'homme bon et heureux, » ce dessein est le vôtre; ces pensées, vous les inaugurez; vous les avez jetées dans l'intelligence de l'artiste, d'où elles sortent revêtues du corps qui va les exprimer éternellement à une grande cité. Vous avez droit de dire à l'œuvre de votre foi morale, religieuse et sociale, en la présentant aux honneurs publics, ce que Michel-Ange disait à l'œuvre par excellence de son ciseau : « Parle donc, puisque tu vis ! »

Ainsi, Messieurs, quand une société s'arrête tout-à-coup dans sa marche, et, se retournant vers le passé, évoque ces grands hommes, elle n'appelle pas une résurrection générale de leurs doctrines et de leurs systèmes. Ce serait un anachronisme et une faute, elle s'imposerait à elle-même un mouvement rétrograde et menteur. Elle est tenue à faire un choix, à laisser dans l'ombre « les humaines fantaisies, » ² à mettre en relief les raisons réglées et rassises, ³ à ne s'approprier que ce qui répond à ses vraies et légitimes aspirations. A la société religieuse, à l'Église, le privilège de professer sans réserve, le culte de ses grands hommes, et de les proposer à la vénération publique sans avoir besoin de cacher leurs fautes, parce qu'elle possède le secret d'une

¹ Montesquieu.

² Montaigne.

³ *Idem.*

réparation d'où ils sortent avec une inaltérable splendeur. Vivez donc au milieu de nous, incarnés dans ces marbres, immortels génies, afin que dans les rayons de votre front, tout œil lise le nom du Dieu qui sème les intelligences d'élite dans la vie des peuples comme les étoiles dans le firmament. Laissez tomber de votre bouche à la foule qui passera devant vous, trop souvent absorbée par les intérêts matériels, un puissant appel aux grandeurs morales, aux jouissances du cœur, aux espérances de l'âme, un cri de dévouement à notre chère et glorieuse patrie.

Les anciens plaçaient les statues de leurs grands hommes au péristyle des temples pour annoncer les Dieux et préparer à leurs mystères : c'était la gloire conduisant les hommes à la piété. Qu'à vos statues soit ici réservée cette grande et noble destination. Qu'elles montrent d'une main animée par les souvenirs les sanctuaires de l'Art, de la Science, de la Famille, de la Religion, au milieu desquels s'opère le mouvement, s'exerce l'activité d'un peuple ; où s'alimente sa vie, s'engendrent ses progrès, se découvrent à ses conquêtes d'impénétrables avenir.

1870

...

...

...

COMPARAISON
DES
DÉPARTEMENTS DE LA GIRONDE ET DE LA DORDOGNE

SOUS LE RAPPORT DE LEUR VÉGÉTATION SPONTANÉE

et de leurs cultures;

PAR M. CHARLES DES MOULINS.

Les départements de la Gironde et de la Dordogne sont au nombre des plus grands de la France. Par l'étendue de sa superficie, la Gironde est le premier (9,740 kilom. carrés), et la Dordogne le troisième (9,460 kilom. carrés). Ce sont donc des fractions assez considérables du territoire français, et nécessairement assez variées dans leur composition inorganique comme dans leurs productions organiques, pour devenir l'objet d'une étude comparative. Ils sont d'ailleurs limitrophes, souvent enchevêtrés l'un dans l'autre à cause des sinuosités des cours d'eau qui marquent leurs limites administratives; mais, faisant partie tous deux de la grande région si tranchée qu'on appelle le sud-ouest, il faut s'attendre qu'ils différeront seulement dans leur ensemble et par leurs extrêmes, et que là où ils se touchent, on ne les trouvera plus comparables, mais bien identiques.

Sous le rapport des races d'hommes qui les habitent, ces deux départements donnent lieu à des observations analogues. Là où leurs limites ne sont qu'administratives, c'est-à-dire toutes nouvelles, on chercherait vainement des différences notables entre les deux circonscriptions; les nuances ne s'y manifestent que graduellement et à mesure qu'on s'éloigne de la ligne de démarcation.

Là au contraire où les limites sont naturelles ou politiquement très-anciennes, les différences se produisent nettement à des distances linéaires très-rapprochées.

C'est ainsi que, sauf quelques nuances locales dans le dialecte, ou quelques îlots *coloniaux*, dispersés çà et là (les communes dont l'idiome est *gavache*, par exemple), la même langue est parlée depuis le fond des Landes jusqu'au pied du plateau central de la France, c'est-à-dire jusqu'auprès de Nontron, sur une longueur de 220 kilomètres, et cela parce que toutes ces populations sont d'origine gasconne; tandis que si l'on traverse la Gironde pour aller de Pauillac à Blaye, qui n'en est qu'à 9 kilomètres, on laisse en Médoc les gascons et leur langue *d'oc*, pour se trouver au milieu des populations celtiques et entendre leur langue *d'oïl*.

Mais ce n'est pas à cette attrayante étude, épuisée déjà peut-être par de savants et nombreux travaux, que j'ai l'intention de me livrer aujourd'hui. Je borne le rapide examen que je désire vous soumettre, Messieurs, à la physionomie physique des deux beaux dé-

partements que j'ai nommés en commençant; et ce n'est même que sur un des traits de cette physionomie que j'arrêterai spécialement mon attention et que j'appellerai la vôtre.

Au moment où j'écris les dernières pages d'un travail commencé depuis vingt-trois ans et qui a pour but l'étude de la végétation spontanée de la Dordogne, j'ai pensé que je trouverais et que peut-être même vous trouveriez quelque intérêt à comparer, d'une manière très-briève et très-sommaire, cette végétation à celle de la Gironde. Mais pour que cet intérêt soit justement acquis aux observations qui vont suivre, il faut que j'élargisse un peu mon cadre, et que j'y fasse figurer les produits de la culture à côté de ceux qui croissent naturellement dans les deux départements.

La Gironde et la Dordogne occupent une forte partie du bassin du sud-ouest ou bassin aquitain. Leur superficie s'étend sur bien plus de la moitié de la *cuvette* crayeuse qui en occupe le centre et dont ils n'outrepassent les bords que par quelques *bavures* presque insignifiantes en comparaison de l'ensemble, — un peu de terrain jurassique aux approches du Lot et de la Corrèze, un peu de terrain primitif aux approches de la Haute-Vienne. La Gironde ne s'enrichit d'aucun de ces empiétements sur les formations anciennes : elle est toute tertiaire; et si, sur deux points de son territoire, à peu près centraux quant à l'ensemble du bassin ¹, elle laisse venir au jour la craie sur

¹ A Villagrains, où la craie a été reconnue par MM. Jos. Del-

laquelle le sol du département repose en entier, ce ne sont que des affleurements isolés, des *témoins* retrouvés au milieu des sables des landes, mais desquels il conste que le fond crayeux du bassin est continu dans la totalité de sa vaste étendue de 220 kilomètres à peu près, des roches de Tercis, près Dax, aux falaises de Royan.

Les emprunts aux formations anciennes sont donc exclusivement du fait de la Dordogne, et cela suffit à faire prévoir, sans crainte d'erreur, que ces mêmes emprunts tendront à contre-balancer, au profit de la Dordogne, une partie du moins de la supériorité que la Gironde a sur elle, à cause de sa région maritime, sous le rapport du nombre d'espèces végétales qui s'y développent spontanément.

Je dis *une partie* seulement, car cette supériorité ne peut pas être contre-balancée tout entière par l'influence de la constitution plus montagneuse de la Dordogne. Presque toute celle-ci est calcaire, comme la moitié de la Gironde, et le peu de terrain siliceux qu'elle possède dans le Nontronnais ne peut aucunement entrer en balance avec la masse siliceuse des landes bordelaises. Bien moins encore la Dordogne aurait-elle de marais à opposer à ceux de ces landes, et elle se trouve dépourvue de tout élément de comparaison et de lutte, dès que la Gironde fait appel à la ceinture maritime dont son flanc occidental est orné.

Et en effet, pour ne parler que des plantes phanérobos et de Collegno; dans le vallon du Trustan, entre Budos et Landiras, où elle a été décou

games spontanées, qui seules sont cataloguées dans les deux départements, la Gironde en compte 4,500 à 4,600 espèces, tandis que la Dordogne dépasse à peine le nombre de 4,300.

La climature aussi donne à la Gironde quelques végétaux de plus. Elle s'avance davantage vers le midi, et partout elle est attiédie par le voisinage immédiat de la mer, tandis que les neiges de l'Auvergne et la longitude un peu plus orientale qui ramène la courbe isotherme vers le Nord, ont sur la température de la Dordogne une influence sensiblement réfrigérante. J'estime qu'au total, et en faisant abstraction des expositions privilégiées, on peut évaluer à 2° centigrades la différence entre les moyennes des deux départements ¹. Je me souviens, en effet, de ce qui arriva dans la partie centrale de chacun d'eux pendant le formidable hiver de 1829 à 1830, pour deux végétaux arborescents, étrangers à nos Flores autochtones, mais que tout le monde connaît.

Le *Laurier-Cerise*, qui n'est pas un laurier, mais un prunier ou cerisier à feuilles persistantes, perdit seulement, à Bordeaux, ses rameaux supérieurs, tandis que toutes ses tiges furent gelées en Périgord; les racines seules y demeurèrent intactes et repoussèrent au printemps.

¹ La température moyenne générale de la France est de + 12° environ. D'après *Patria*, Bordeaux et Agen offrent 13°6 et 13°7. Je n'ai aucun document sur Périgueux considéré comme représentant de la partie montagneuse et froide de la Dordogne; j'évalue *approximativement* sa température moyenne en la plaçant entre 11 et 12°.

Le *Laurier d'Apollon*, le véritable Laurier, eut à Bordeaux toutes ses parties aériennes gelées, et ne put que repousser du pied. En Périgord, il fut entièrement gelé jusque dans la terre, sans pourtant que ce phénomène ait été absolument général; car j'ai vu en 1848, à Pluviers, près Nontron, un Laurier si vieux qu'il était passé à l'état d'arbre véritable, et sa vigoureuse ramure s'élevait à quelque chose comme 8 mètres. Les végétaux ont donc parfois ce privilège, que la vieillesse les préserve, au moins pour un temps, de la mort!

Je reviens à la partie centrale du bassin aquitannique, à laquelle appartient le nom spécial de *Bassin de la Gironde*. Ce nom dit assez qu'il renferme, à peu près en entier, les départements dont les chefs-lieux sont Périgueux et Bordeaux; car le fleuve de Gironde est formé des deux grands cours d'eau qui les traversent en les fertilisant. L'Adour a son bassin particulier, et la Charente le sien, qui demeurent tous deux étrangers à mon étude.

Si l'on fait abstraction des accidents orographiques, le bord crayeux du bassin de la Gironde, qui part de zéro à Royan dans la Charente-Inférieure et à Bidart dans les Basses-Pyrénées, s'élève à 404 mètres à Barbezieux dans la Charente ¹, sur le sol de la ville; à 42 mètres seulement à Mouleydier, dans la Dordogne, au niveau de la rivière ²; il disparaît ensuite sous les

¹ Voir Raulin; *Nivellement barométrique de l'Aquitaine*.

² Évaluation approximative, déduite de l'*Annuaire du Bureau des longitudes* et du Mémoire de M. de Collegno sur le forage de la place Dauphine à Bordeaux.

terrains tertiaires, pour former vers le sud une anse immense où s'étendent la vallée de la Garonne, le Gers et les Landes, et ne se relève, pour compléter son vaste contour, qu'au pied de la chaîne pyrénéenne.

A l'altitude du bord crayeux dans la Dordogne, il faut ajouter celle qu'acquiert le terrain granitique dans le Nontronais; celle-ci porte à 258 mètres environ ¹ le point le plus élevé du plan, incliné de l'est à l'ouest, selon lequel se développent les deux départements dont nous allons comparer les produits végétaux.

Après avoir fait toutes mes réserves relativement aux nuances nécessairement graduées qui doivent distinguer deux districts si étroitement liés l'un à l'autre, je commence par écarter de la comparaison les éléments *extrêmes*, et par conséquent non ou peu comparables de chacun d'eux.

Ainsi, pour la Gironde, sa *ceinture maritime*; elle se divise en trois zones :

La zone *marine*, qui nourrit les plantes exclusivement aquatiques, dont les unes, au nombre de trois seulement (les *Zostères*, vulgairement nommées *algues marines*, quoique ce ne soient point des Algues), ne peuvent vivre que dans l'eau de mer proprement dite, — et dont les autres, bien plus nombreuses, sont propres aux eaux saumâtres, comme les *Ruppia*, qui font la base de la nourriture des *Mulles* ou *Muges* dans les réservoirs à poissons du bassin d'Arcachon; — ou bien, quoique appartenant originairement aux eaux douces,

¹ Voir Raulin; *Division de l'Aquitaine en pays*.

comme les *Nymphæa*, les *Typha*, quelques Cypéacées, quelques Potamots et genres voisins, elles jouissent d'un tempérament susceptible de s'accommoder, à divers degrés néanmoins, de ce mélange constant ou intermittent d'eau douce et d'eau salée.

Si nous quittons le terrain inondé, nous observerons des nuances absolument correspondantes dans le terrain exondé qui borde immédiatement la mer, et qui forme la deuxième zone maritime ou zone *des Dunes*. Quoique pendant par racines au sol le plus aride, le plus improductif et le plus sec du monde, — au sable siliceux entièrement pur, — elles sont vigoureuses, bien plus nombreuses en espèces, presque aussi nombreuses en individus, et tout aussi exclusives de toute autre station quelconque, que le sont les trois *Zostères* habitantes de l'eau de mer pure.

Admirable sollicitude de la divine Providence, qui, voulant peupler de végétaux un sol que sa nature minéralogique rend si improductif, et dont l'atmosphère qui le baigne est tour à tour si brûlante, si violemment turbulente et toujours si corrosive, a donné à ces végétaux une organisation variée, mais dont toutes les variétés ont cela de commun qu'elles servent également de bouclier à la plante contre la trop rapide évaporation de l'humidité qu'elle élabore dans ses vaisseaux! Il n'existe, en effet, dans les Dunes pures, aucune plante à feuilles molles et membraneuses! *Toutes* sont réparties sous ces quatre chefs :

Plantes *sèches*, à parenchyme presque nul, à épiderme siliceux, comme le Gourbet (*Psamma arena-*

ria), qui sert de nourriture aux chevaux à demi-sauvages de nos côtes, quelques autres graminées ou *Carex*, et le Pin lui-même, qui du reste n'y est pas originairement spontané.

Plantes *dures*, à parenchyme plus abondant, mais cuirassé d'un épiderme coriace, comme le Chardon maritime (*Eryngium*), comme les Caillelaits (*Galium*), les Genêts (*Sarothamnus*), et l'OEillet des sables.

Plantes *velues*, — soit que la toison qui les couvre soit longue et laineuse comme dans l'*Hieracium eriophorum*, ou courte, comme dans le *Diotis candidissima*, ou visqueuse, comme dans les *Ononis*.

Plantes *charnues* enfin, presque aussi charnues que les *plantes grasses* de nos serres, comme le *Glaucium* et le *Cakile*, le *Convolvulus soldanella* dont les fleurs roses sont si belles, le *Chlora imperfoliata*, l'*Erythraea chloodes*, gracieuse transfuge du Portugal, et l'*Halianthus peploides*. — Si quelques plantes à feuilles habituellement membraneuses s'aventurent à pénétrer dans cette région, ce n'est qu'en modifiant leur tissu qui devient plus épais et même charnu, comme on l'observe chez le *Lotus corniculatus*.

C'est là la zone végétale terrestre la plus tranchée qu'il y ait au monde. Elle a son analogue exact, et grâce aux mêmes moyens de préservation, dans la végétation des déserts de sable pur de l'Afrique.

La troisième zone maritime est une zone de transition; c'est la zone *saline*. Ses plantes veulent de la terre, de l'air et de l'eau; mais il faut que cette eau, cet air et cette terre soient constamment salés. Il faut

même, pour la plupart d'entre elles, que cet air et cette eau agissent *alternativement* sur elles : toujours à sec, sur la terre salée, elles languiraient et végèteraient mal ; toujours dans l'eau, elles ne pourraient ni fleurir, ni fructifier. Ce sont encore en presque totalité des plantes charnues ou à tissu dur ou fort épais, comme le *Scirpus parvulus*, les Salicornes, les *Cochlearia*, les *Statice*, et quelques Graminées ou Chénopodées, que la mer couvre et découvre régulièrement deux fois par vingt-quatre heures, ou moins régulièrement aux fortes marées.

Cette zone a un appendice formé de près plus ou moins salés par les grandes eaux, toujours salés par l'air qui les baigne, et dont le fonds ne perd que lentement et graduellement la salure originaire dont il fut jadis imprégné, car ce sont toujours là d'anciennes *laisses de mer*.

Telle est la part *exclusive* de la Gironde. Celle qui lui correspond à ce titre dans la Dordogne n'a avec elle aucun élément commun, car c'est celle qui recueille les miettes de la végétation des pays froids ou montagneux, auxquelles est départi le privilège de pouvoir se conserver dans un pays de simples coteaux et de climature bénigne. Les *Arabis alpina* L., *Gnaphalium dioicum* L., *Valeriana tripteris* L. fournissent des exemples de cette série. La Dordogne compte aussi quelques richesses que son voisinage du Midi ne lui permet pas de partager avec un département à la fois maritime et trop occidental. Telles sont des plantes qui appartiennent fondamentalement à la région des Oli

viers, le Sumac, le Pistachier Thérébinthe, la Lavande, le *Leuzea conifera*, le *Stipa pennata*, et le *Stæhelina dubia*; aussi, les stations périgourdines de ces végétaux méridionaux sont-elles plus ou moins restreintes et bornées aux cantons voisins de l'Agenais ou du Quercy.

Maintenant que nous avons mis de côté ces produits exceptionnels, nous nous trouvons en mesure d'entrer dans la comparaison directe des deux départements.

Nous nous occuperons d'abord des terrains sablonneux. Pour la Gironde, ce sont les landes, les plus nouveaux de ceux qui appartiennent aux temps géologiques. Pour la Dordogne, au contraire, ce sont les plus anciens, puisque les sables du Nontronais ne sont que des gneiss et des granites désagrégés. Entre les uns et les autres, la différence est rachetée par la similitude de la composition où domine la silice, et par l'identité des conditions physiques, — désagrégation, perméabilité.

Dans l'une et dans l'autre région, le froment ne prospère pas, parce que l'élément calcaire est en défaut complet. Les moissons se composent de seigle, et le maïs n'y vient qu'à l'aide d'une large fumure. L'orge, qui aime le froid, se plaît assez dans le Nontronais, et le millet entre pour une grande part dans la nourriture des habitants des landes. Le châtaignier trouverait, dans les deux contrées, toutes ses convenances sous le rapport du sol; mais le voisinage de la mer et l'atmosphère lourde des basses plaines l'éloignent des landes, tandis qu'il prospère d'autant mieux qu'on se rapproche davantage de la protubérance granitique du Limou-

sin et de l'Auvergne. Le pin, au contraire, vient tant bien que mal dans les sables de l'intérieur; mais sa sève y est appauvrie et il ne rend que peu ou point au *gémage*, qui forme une si grande partie du revenu des landes.

A vrai dire, l'agriculteur et l'horticulteur peuvent obtenir, dans les terrains sablonneux, tout ce que la température locale leur permet de demander à la terre, mais cela à une seule et souveraine condition : c'est qu'une humidité suffisante et une abondante fumure seront distribuées au sol pour féconder son infertilité native. C'est ainsi que, dans les tout petits jardins des brigades à cheval de la Douane, dispersés à longues distances dans les dunes de la Gironde, j'ai vu croître des racines extrêmement volumineuses, carottes, raves, oignons, pommes de terre, à l'aide des produits de l'écurie et de l'eau verdâtre qu'on amasse en creusant un peu dans le sable. Mais ces tours de force de la très-petite culture ne se peuvent réaliser dans la grande, et c'est faute d'avoir reconnu d'avance les conditions indispensables de la fertilité *alimentaire* dans les sols sablonneux, que les landes ont vu commencer bruyamment, — brillamment même, — tant d'exploitations qui sont mortes d'épuisement dès leurs premières années.

Règle générale, donc : les récoltes épuisantes, les récoltes sarclées, ne se trouveront qu'exceptionnellement dans les contrées sablonneuses.

Sous ce rapport, le Nontronais est néanmoins plus favorisé que les landes. Quand celles-ci n'ont pas trop peu d'eau, elles en ont beaucoup trop, parce qu'elles

sont plates, et que leur sous-sol, argileux ou *alioitique*, est imperméable; tandis que le Nontronais, montagneux et perméable par son fonds comme par les fissures de ses rocs primitifs, est également et uniformément rafraîchi par des sources abondantes.

Aussi, quelle différence d'aspect! Au lieu de ces lagunes inertes où pullule et s'entasse une végétation qui n'enrichit que le botaniste, et ruine, par les fièvres qu'elle engendre, la santé des habitants des landes, vous voyez dans le Nontronais, à la tête de chaque vallon, un étang dont le fond est propre et l'eau transparente. Les roseaux et les grands joncs (*Typha*, *Scirpus*) s'élèvent de son sein, qu'ombragent leurs panaches ondoyants, et les larges feuilles des Nénuphars s'étalent à leur surface, laissant entre elles de spacieux intervalles pour l'épanouissement de leurs belles fleurs.

La masse immense des eaux qui se réunissent au pied des dunes, sur la lisière des landes, pour former les vastes étangs de la Gironde, offre bien, dans leur centre et sur quelques parties de leurs bords, le même aspect et la même pureté que les étangs du Nontronais; mais leurs extrémités, — ce qu'on nomme leurs *queues*, — présentent tous les dangers hygiéniques des marais et des lagunes de l'intérieur. Il en est de même, en Périgord, dans le pays qu'on nomme la *Double*.

Les richesses botaniques, je l'ai déjà fait entrevoir, sont immenses dans ces contrées marécageuses de la Gironde, et le Périgord n'a rien, absolument rien qui puisse entrer en balance avec les raretés qui s'y produisent. Les eaux dormantes du Périgord ne possèdent que le fonds commun des marais les plus vulgaires. La

Gironde, au contraire, offre à l'avidité des collecteurs de l'Europe entière : *Juncus heterophyllus* Léon Duf., *Lobelia Dortmanna* L., *Potamogeton variifolius* Thore, des Utriculaires et des *Chara* qui manquaient naguère dans la plupart des herbiers, le *Lemna arhiza* L. dont nous devons la découverte à M. Philippe (de Bagnères), le *Sison verticillato-inundatum* Thore dont la monographie a suffi à notre collègue M. Lespinasse pour prendre rang, aux yeux des savants parisiens, parmi les botanistes sérieux, l'Aldrovande enfin, cette plante rare entre les plus rares du globe, que les yeux de lynx de M. Durieu de Maisonneuve ont dé-mêlée au fond des lagunes de Lacanau, où nul n'avait su la retrouver depuis quarante-sept ans.

Sur les sables granitiques du Nontronais, les Bruyères abondent en individus, comme dans les landes bordelaises; mais elles y sont moins nombreuses en espèces. La Gironde garde pour elle seule, dans toutes ses landes, l'*Erica tetralix* L., à Pauillac l'*E. mediterranea* L., à La Teste l'*E. lusitanica* Rudolf; et c'est grâce à ces deux dernières raretés qu'elle demeure sans conteste le département le plus riche de France en plantes de cette belle famille. Elle fait part de ses richesses à la Dordogne en lui cédant deux de ses plus jolies espèces, l'*E. ciliaris* L., qui ne s'éloigne pas des terrains exclusivement sablonneux des deux circonscriptions, et l'*E. vagans* L., gracieuse transfuge des végétations montagnardes qui se plaît uniquement sur les plateaux argilo-sableux de l'Entre-deux-Mers et du Sarladais.

Ces plateaux *argilo-sableux*, qu'on nomme terres

boulbènes ou *bouvées*, forment une classe de transition entre les sables purs et la terre franche où la présence de l'élément calcaire porte au complet les conditions d'un terrain *normal*. En Périgord, ils appartiennent au vaste manteau de molasse éocène que recouvre immédiatement çà et là la formation de meulières et de calcaire d'eau douce de cette même période géologique. Dans la Gironde, ils font partie d'un dépôt plus malaisé à définir, supérieur aux calcaires tertiaires miocènes, et qui a longtemps exercé la sagacité de géologues pourtant bien expérimentés.

Là, dans les deux départements, on retrouve des *landes*, mais des landes bâtardes, restreintes, qui manquent, si je l'osais dire, de toute l'aristocratie végétale des terrains sablonneux, et n'en conservent que les menus et vulgaires habitants. Le Chêne Tauzin y représente, il est vrai, l'élément sablonneux dont il est le témoin le plus fidèle et par ses dimensions le plus marquant. Le Pin, lui aussi, y réussit partout, mais à l'aide des semis. Enfin, ce sont à vrai dire des *bruyères*, plutôt que de véritables landes. Ces sortes de terrains se lient et parfois se mêlent bien étroitement au terrain de *diluvium*, qui, chez nous, les recouvrent d'ordinaire immédiatement, et même aux *alluvions anciennes*; et ces trois dépôts, plus ou moins meubles, se partagent fraternellement les mêmes produits végétaux.

Si, dans le premier des trois, la vigne et le froment commencent à se montrer, ces deux cultures y sont encore pauvres en quantité comme en qualité. Le blé, friand du calcaire, ne gagne guère à passer dans le

diluvium, qui le plus souvent en contient fort peu; mais la vigne, amie de tout ce qui est pierre, y donne des produits sinon toujours abondants, du moins recherchés pour leur qualité et parfois même exquis.

Les *graves* de Sauternes, de Haut-Brion et du Médoc prouvent combien peu il faut de chaux pour donner au pressoir des résultats éminemment distingués; et si les coteaux presque uniquement calcaires, comme à Saint-Émilion, ont aussi leurs illustrations œnologiques, il faut bien avouer que la vigne est essentiellement *ubiquiste* ou indifférente au sol qui la nourrit, puisqu'elle donne des récoltes énormes dans les terres meubles et jusque dans ces fortes et grossières *palus d'alluvion moderne* qui forment le fond de la vallée de la Garonne. Il est vrai qu'alors, ce que la quantité gagne, la qualité le perd; mais ne dirait-on pas, au demeurant, que la vigne est une sorte de parasite, d'*orchidée* aérienne, ne demandant au sol qu'un support et quelques éléments qui suffisent indifféremment à accroître la masse de ses produits, tandis qu'elle emprunte ses parfums si divers à l'inépuisable et volatile richesse de l'atmosphère et du soleil?

Les trois terrains : argilo-sableux, diluvien et alluvionnel, n'ont aucun caractère spécial de production qui les distingue dans nos deux départements, en dehors du moins de ceux qu'ils doivent à la différence des températures moyennes.

Venons donc, — car il faut se hâter, — à l'ossature de leurs terrains, à ce qui en forme le fond et la masse dominante, à la formation *calcaire* enfin.

Nous avons en Périgord si peu de terrains jurassi-

ques, qu'il serait superflu de chercher dans ceux-ci une physionomie botanique un peu tranchée; et d'ailleurs il est universellement reconnu de nos jours que l'influence *géologique* des terrains sur la végétation est nulle, et que celle-ci n'est soumise qu'à l'empire des causes minéralogiques, physiques ou chimiques. Ce sera donc principalement à titre d'espèces propres aux contrées moins chaudes ou plus montagneuses, que je citerai, dans le terrain jurassique du Périgord, *Prunella grandiflora* L., et *Geranium lucidum* L. La grande Digitale y est abondante dans le terrain schisteux de Brardville, rarissime au contraire dans le calcaire. — Le calcaire marin miocène n'occupe également qu'une fraction bien minime du territoire duranien : c'est celle qui touche à la Gironde. Atteinte la première par les influences de la mode, qui partent de Bordeaux, elle a commencé à substituer, la première aussi, les toits plats bordelais, recouverts en tuiles creuses, aux vieux toits périgourdins à pentes rapides, recouverts en tuiles plates à crochet.

Il y avait pourtant, au fond de ces deux usages différents, une bonne raison que je vais exposer, et au moyen de laquelle je formulerai la différence existant entre les cultures dominantes des deux départements.

L'agriculteur bordelais, qui produit avant tout du vin, a besoin de chais; il faut que ses récoltes, les éléments de son aisance, s'emmagasinent au rez-de-chaussée. Le blé, qui tient moins de place et veut être tenu à sec, les légumes de garde et autres menues provisions de ménage, sont assez spacieusement et plus économi-

quement logés sous une toiture basse de cerveau, faiblement inclinée, et qui, vu le peu d'éloignement de la mer et le plus grand éloignement des montagnes, n'a guère à redouter le poids des neiges.

Par les mêmes raisons, mais prises en sens contraire, le cultivateur périgourdin avait adopté les toits élancés et les greniers à haut cerveau, car ses récoltes accessoires devaient seules passer l'hiver au niveau du sol. Des greniers élevés lui étaient nécessaires pour la dessiccation du maïs, pour sa conservation et celle des châtaignes.

De nos jours, cette différence entre les cultures dominantes des deux départements subsiste encore, mais elle s'efface graduellement. On fait plus de vin en Périgord qu'on n'en faisait jadis, parce qu'on a défriché sur une large et bien déplorable échelle. Les châtaigniers occupaient beaucoup de place, et les cultures qu'on essayait à l'ombre de leur épais feuillage réussissaient mal. On laisse dépérir, puis on détruit les châtaigneraies, et la culture de la pomme de terre prend un accroissement considérable. La culture du blé n'a pas augmenté, par le fait, dans la même proportion, parce que les défrichements qu'une imprévoyante ignorance multiplie sur des roches calcaires presque nues et dans les mauvais terrains sylvatiques, n'ont pour résultat que de diminuer la quantité du bois, et non d'accroître sensiblement les récoltes céréales.

Notons encore quelques différences. Les terres étant plus chères dans la Gironde, le Périgord a plus de *feuillard*, c'est-à-dire plus de taillis de châtaignier cul-

tivés pour cercles de barriques ; et, plus verts, plus lisses, plus jolis en un mot, ceux de la Gironde ne valent pas les siens pour la résistance et la durée.

La Gironde, où l'agriculture est un peu plus modernisée et l'aisance des propriétaires plus grande, a par conséquent plus de fourrages artificiels et de fourrages-racines. Mais les prés naturels, en Périgord, fournissent plus de regain, parce qu'ils sont en général plus frais, et conservent leur vie annuelle et leur verdure quand la plupart de ceux du Bordelais sont déjà incurablement desséchés.

Les cultures industrielles sont jusqu'ici peu de chose dans les deux départements. La Gironde avait essayé, avec beaucoup de succès, aux environs de La Teste, celle du riz, qui y donna, en 1856, un rendement de 4,500 hectolitres. Mais l'accroissement effrayant des fièvres paludéennes a forcé de restreindre cette culture, qu'on commence à remplacer par celle du tabac. Il n'y a que deux ou trois ans que cette dernière est autorisée dans la Gironde, et à dater de la présente année seulement (1858) elle l'a été dans la Dordogne.

J'ai vu, sur pied, la récolte du premier propriétaire qui a usé de la permission ; elle donne de bonnes espérances, mais on ne peut encore rien préjuger sur le succès, au point de vue de la qualité. La question reste à décider par l'expérience, dans le Bordelais comme dans le Périgord.

Le Sorgho, dans les landes surtout, paraît bien réussir, du moins comme fourrage. La betterave, gourmande des meilleurs terrains, y donne de très-beaux

produits pour les bestiaux dans l'une comme dans l'autre province; mais, à Bergerac, elle n'a rien donné pour le sucre, parce qu'on avait eu la malencontreuse idée de la confier aux terres maigres, froides, argilo-sableuses de la plaine qui avoisine la ville; et comme on avait eu en même temps la prévoyance non moins malencontreuse de construire usine et magasins avant de savoir s'il pousserait une récolte qu'on y pût utiliser, on a fait de détestables affaires.

Je ne parle pas de la culture du Topinambour pour l'extraction de l'alcool, ni de la pompeuse société l'*Hélianthe*, qui a *pensé* éclore à cette occasion dans les landes. Heureusement pour la Gironde et pour le Périgord, la vigne et la pomme de terre se guérissent toutes seules, et la disparition de leurs deux maladies semble destinée à faire rentrer le Topinambour dans l'humble classe des racines fourragères. Encore une gloire évanouie, après

Avoir vécu ce que vivent les roses,
L'espace d'un matin!!!

Il me reste à dire quelques mots sur la végétation spontanée de la masse calcaire de la Gironde et de la Dordogne. Là, cette masse est toute tertiaire; ici, peut-on dire, elle est toute secondaire, puisqu'elle appartient à la formation de la craie. Encore une fois, cette différence chronologique n'en produit aucune dans la végétation, et les deux pays ont un aspect à peu près identique dans leurs parties cultivées, sauf sous le rapport des procédés de culture.

Mais il existe des considérations bien plus élevées dans l'ordre scientifique, quoique bien moins saisissables, au premier coup d'œil, dans leurs effets sur la végétation, et c'est à ces considérations que l'observation attentive doit des résultats intéressants.

Permettez-moi de vous citer, Messieurs, une excursion botanique que fit dans le Bourgeais, à Marcamps, le 4^{er} juillet de cette année 1858, la Société Linnéenne, qui célébrait sa 44^e fête annuelle.

Sur les hauteurs calcaires qui séparent Marcamps de Tauriac et de Saint-Laurent, nous rencontrâmes quelques plantes beaucoup plus *périgourdines* que bordelaises (*Barkhausia fœtida*, *Hypericum hirsutum*, *Teucrium montanum*, *Helianthemum appeninum*, *Convolvulus Cantabrica*, *Anchusa italica*, *Delphinium Ajacis*, *Papaver Argemone*, *Echinosperrum Lappula*, *Inula montana*, et surtout les *Coronilla minima* et *Kæleria Valesiaca*).

La contrée girondine que nous explorions semblait devoir nous offrir, en vertu de sa position géographique, des rapports intimes avec la végétation *saintongeaise*; mais elle ne le fut pas assez pour nous offrir le *Catananche cœrulea*.

Au contraire, et malgré son éloignement beaucoup plus grand du Périgord, les traits saillants de cette végétation nous l'ont montrée essentiellement *périgourdine*; elle ne l'était pas assez cependant pour que nous ayons trouvé partout, dans cette excursion, le *Convolvulus Cantabrica*.

Ce n'est pas tout : les traits de ressemblance des en-

virons de Marcamps avec la végétation du Périgord sont confinés sur le penchant des coteaux, sur les plateaux surtout. Tout ce qui est plaine ou fond de vallons est entièrement *bordelais*.

D'où vient cela?

De ce que la dissémination des plantes, *dans les bas-fonds*, est soumise à l'influence du régime des eaux de l'époque *actuelle*, tandis que la dissémination des plantes, *sur les hauteurs*, est un témoignage encore existant, — ineffaçable peut-être, — de l'influence du régime des eaux *anciennes*, de ces courants gigantesques qui ont élargi, approfondi, façonné, — sinon creusé, — les deux longues et larges vallées de la Dordogne et de la Garonne.

Une source de dissemblances bien plus apparentes entre nos deux départements est celle-ci : le Périgord est demeuré bien plus boisé que le Bordelais; mais ses coteaux, à pentes plus rapides, sont aussi plus secs, parce que la craie est plus dure et plus compacte que le calcaire miocène. La végétation sylvatique est donc beaucoup plus maigre, en général, dans la Dordogne; et le disgracieux usage qu'on y conserve d'étaucher continuellement les baliveaux et les chênes de bordures, enlève à ses bois la grâce et la majesté dont sont encore parés ceux du Bordelais.

Les friches herbeuses, au contraire, sont meilleures en Périgord et d'un aspect plus agréable. La couche de terre forte et argilo-calcaire, épaisse de quelques centimètres seulement, qui garnit ses pentes abruptes, et qu'on appelle terrain de *Caussonnal*, est excellente

et nourrit un gazon serré, sec, vigoureux, court, mais assez parfumé par le serpolet pour plaire aux bêtes ovines. Quand cette couche de terre manque, comme sur certains coteaux déboisés et sur les plateaux qui séparent Périgueux de l'Angoumois, oh! alors, c'est la stérilité presque absolue, la désolation, le désert; désert embelli, aux yeux du botaniste, par les jolies fleurs blanches et jaunes des *Helianthemum*, semé de *Carlina vulgaris*, d'*Inula montana* et d'Immortelles jaunes (*Helichrysum Stæchas*), égayé par les petites étoiles rosées des Érythrées et par les rayons bleus de la Laitue vivace.

Cette végétation, qui n'a rien de bien rare et qu'on retrouve sur les coteaux arides et aux environs des carrières de la Gironde, cette végétation, dis-je, sort pourtant du commun et dérobe aux yeux la triste infertilité du sol. Ce ne sont pas les diamants de Flore; mais l'élégance que son nom promet ne lui fait jamais défaut: elle sait aussi bien se parer de simples rubans.

Les gourmets de tous les pays du monde me jetteront la pierre si je ne parle pas de la Truffe, cette production si prisée du Périgord, à laquelle ils donneraient volontiers le rang de *diamant* de la gracieuse déesse; mais je m'y refuse absolument. La Truffe n'appartient pas à Flore, car elle n'a pas de fleurs et n'est qu'une humble cryptogame. Qu'on l'appelle *perle*, si l'on veut, j'y consens, et cela va même très-bien au procédé dont on use pour sa recherche — *margaritas antè...*

J'ai touché, Messieurs, les points principaux du cercle que je m'étais tracé. En 1854, dans sa thèse pour le doctorat ès sciences, notre jeune et savant compa-

triotte M. Joseph Delbos avait déjà traité un sujet dont le mien est à la fois l'extension et l'abrégé.

L'*extension*, parce que le beau travail de M. Delbos se borne à décrire le *Mode de répartition des végétaux dans le département de la Gironde* (c'est là son titre), tandis que j'ai embrassé dans un coup d'œil commun la distribution des plantes dans deux départements comparés l'un à l'autre.

L'*abrégé*, parce que M. Delbos a traité à fond son sujet avec le talent d'observation, d'analyse et de rédaction qu'il porte dans tous ses travaux, tandis que je me suis uniquement proposé de faire entrevoir, en les groupant dans une synthèse nécessairement superficielle parce qu'elle est très-resserrée, les points de vue principaux qu'un travail approfondi devrait aborder et étudier en détail.

J'aurais à m'excuser peut-être d'avoir écrit un discours et non un livre sur ce riche et beau sujet, si ce modeste discours n'était spécialement destiné à résumer, en me tenant en dehors des aridités de la science, les observations, toutes de détail, qui constituent le fond de mon *Catalogue des Phanérogames de la Dordogne*, ou qui, en ce qui touche la Gironde, y sont fréquemment mêlées.

C'est dans la thèse de M. Delbos qu'on apprendra à connaître ce qu'on appelle la *philosophie* de la végétation girondine, et ce travail manque encore pour la Dordogne.

Mon *Catalogue*, au contraire, comme toutes les Flores locales, se borne à énumérer les végétaux du dé-

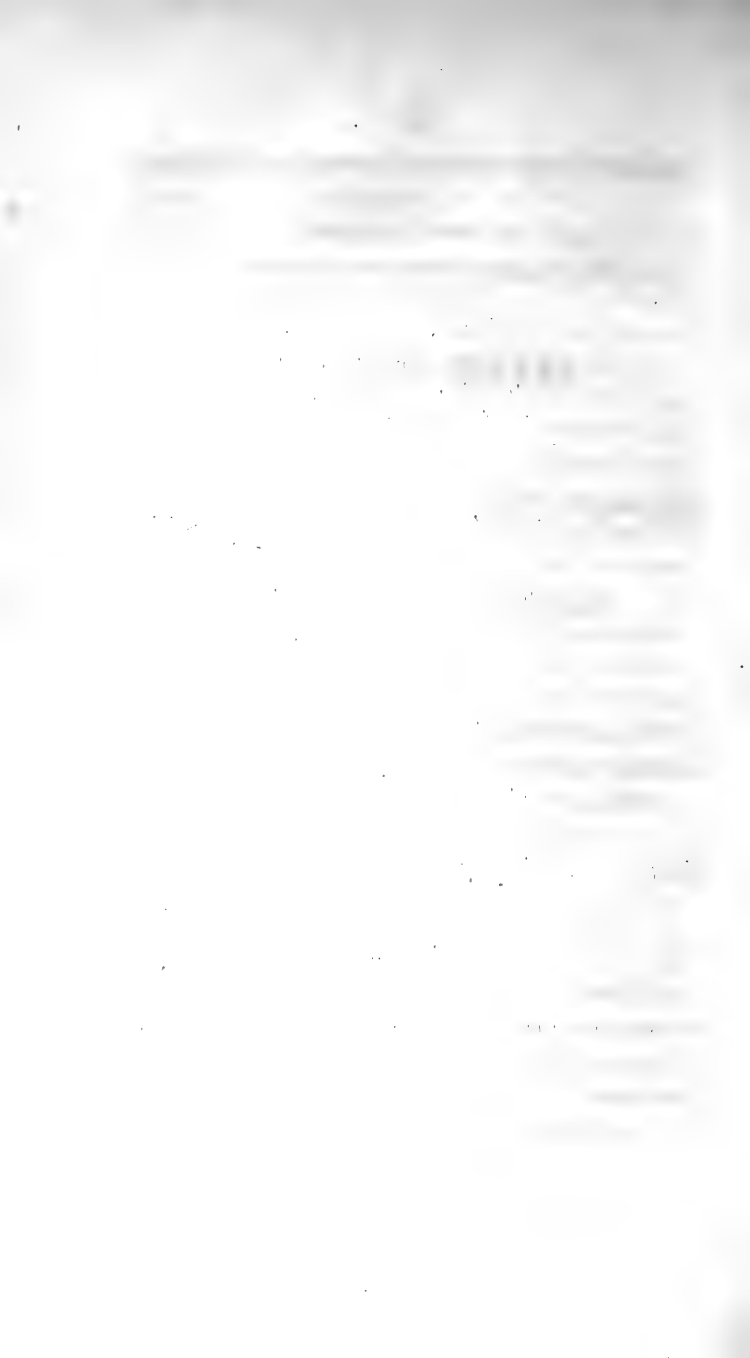
partement et leurs localités géographiques, en joignant à cette énumération des observations critiques qui appartiennent exclusivement à la botanique descriptive.

Si, après avoir pris connaissance de ces deux études, on désire se faire, sans fatigue, une idée sommaire des rapports qui les unissent, mon unique ambition, dans ce discours, est de donner une forme à cette idée.

Souffrez, Messieurs, que je le répète : s'il me fallait, non ébaucher devant vous, mais traiter à fond son vaste sujet, s'il me fallait l'aborder à tous ses points de vue, dans tous ses détails, et, — passez-moi l'expression, — dans tous ses *affluents*, je m'engagerais volontiers à livrer un volume de cinq cents pages. Aujourd'hui, je désirais seulement l'effleurer, — non le pressurer, — comme eût fait Camille, courant pieds nus sur les épis d'une riche moisson. Mais, vous le savez trop, la science ne marche que pesamment chaussée; et quand par malheur elle veut courir, comment l'empêcher de froisser le feuillage, d'écraser la fleur délicate, et même de défoncer un peu le sol?... Vous trouverez peut-être que j'ai trop fait comme la science;... mais enfin je m'arrête, heureux d'avoir essayé d'accomplir un devoir.

Car c'en était un pour moi, Messieurs, — et il m'était cher, — d'offrir à l'Académie de Bordeaux une sorte de résumé synthétique du travail qui a occupé une si longue part de ma vie, et de placer ainsi ce travail sous le patronage, en quelque sorte, du premier corps savant de l'Aquitaine.

12 octobre 1858.



ACADÉMIE IMPÉRIALE
DES SCIENCES BELLES-LETTRES ET ARTS DE BORDEAUX.

SÉANCE PUBLIQUE

du 9 décembre.

RÉCEPTION DE M. LE MARQUIS DE LA GRANGE.

Présidence de M. CIROT DE LA VILLE.

Une société choisie et nombreuse assistait à cette solennité académique. M^{gr} le Cardinal, Archevêque de Bordeaux, M. le Préfet de la Gironde, M. le Maire, M. le Procureur Général, M. le général de Tartas, l'honoraient de leur présence.

Le Clergé, le Barreau, les Lettres, les Beaux-Arts, toutes les professions libérales y étaient représentées. On y remarquait un grand nombre de dames; des places réservées étaient occupées par plusieurs hauts fonctionnaires de la ville et du département.

A huit heures, M. le Président déclare la séance

ouverte, et prie MM. Gout Desmartres et Brochon d'introduire le récipiendaire.

La parole est donnée à M. De Lagrange, élu membre de l'Académie, qui prononce le discours suivant :

MESSIEURS,

J'éprouve un véritable regret de me rendre si tard aux invitations bienveillantes de l'Académie; mais l'état de ma santé s'opposait à l'accomplissement d'un devoir auquel je ne pourrai suffire aujourd'hui que si vous m'accordez votre indulgence.

Depuis mon élection, déjà trois présidents se sont succédé à votre bureau; permettez-moi de les remercier ici du concours qu'ils m'ont offert. Dans l'un je retrouvais mon collègue au Conseil général et l'ami qui avait provoqué ma candidature; il voulait m'associer à la réception d'un collègue auquel me rattachent à la fois et nos liens de parenté et l'estime que j'ai pour son talent. Le second Président, savant éminent, m'avait désigné un jour, jour perdu puisque je n'ai pu déférer aux désirs de l'Académie. Enfin, Messieurs, je me trouve à côté de votre digne Président; je le connais depuis longtemps, il promettait beaucoup alors; il a tenu tout ce qu'il promettait, puisque ses excellents travaux lui ont ouvert les portes de votre compagnie.

Déjà, dans une réunion intime, vous m'avez permis de vous exprimer combien je me sentais honoré des

suffrages que vous m'aviez donnés, en prenant pour des titres suffisants quelques essais et surtout le goût des lettres et des sciences où chacun de vous occupe un rang si distingué.

Aujourd'hui c'est une épreuve nouvelle; le membre élu doit se produire encore une fois, non plus seulement devant des collègues dont il a éprouvé la bienveillance, mais devant un public choisi parmi les notabilités d'une grande cité dont les habitants sont renommés à si juste titre et pour la vivacité de leur esprit et pour la délicatesse de leur goût.

Il y a là, Messieurs, de quoi décourager de plus habiles, et même parmi ceux qui ont fait leurs preuves dans les chaires de nos maîtres, à plus forte raison celui qui, comme moi, n'a pris la parole que dans nos assemblées politiques, où l'on est plus préoccupé du fond des choses qu'esclave de la forme, où l'entraînement de la lutte sert de véhicule à l'éloquence, où le sentiment du devoir soutient seul celui qui n'a jamais brillé dans nos arènes littéraires, mais qui a cherché dans l'étude un délassement plutôt qu'un exercice, et qui n'en a recueilli d'autre fruit que le désir d'apprendre et l'émotion de l'idée.

Et lorsque je considère, Messieurs, quels hommes a produits, à toutes les époques, ce pays privilégié; quel rôle a joué dans l'histoire l'Aquitaine, placée, pour ainsi dire, comme une région intermédiaire entre le nord et le midi, zone tempérée et favorisée du ciel, retenant plus longtemps qu'aucune autre partie des Gaules, la législation et la langue romaines, conservant

un caractère à elle, résistant aux Sarrazins et aux Normands, et soumettant successivement ses conquérants, en leur faisant subir l'influence de son génie, comme si elle avait à remplir dans le monde une mission civilisatrice ;

Je me demande comment il se fait que cette ancienne patrie des poètes, des rhéteurs et des historiens de l'Empire, illustrée au moyen âge par ses troubadours, plus tard par Montaigne et Montesquieu, qui sous la Monarchie et la Révolution jeta tant d'éclat sur le barreau et sur la tribune, depuis le girondin Vergniaux jusqu'au vertueux Desèze, et depuis le chaleureux Lainé jusqu'au docte Ravès, je me demande, dis-je, comment la Guyenne a vu s'éteindre ces générations de grands hommes qui perpétuaient à travers les siècles l'auréole de sa gloire.

Cette terre si féconde serait-elle devenue stérile ? les esprits seraient-ils frappés d'impuissance ? la sève de l'imagination si riche et si productive de nos populations, se serait-elle tarie tout à coup ? A Dieu ne plaise que je veuille accuser les hommes d'aujourd'hui. Bordeaux est toujours la ville la plus spirituelle du monde, ses habitants ont la même vivacité ; mais leur intelligence s'est appliquée ailleurs. Ce n'est donc point une cause particulière ou locale, c'est une cause générale qui produit partout les mêmes résultats : j'accuserai seulement les tendances de l'époque.

Dans les temps de transition, après les ébranlements de la société, après la surexcitation des révolutions, les hommes aspirent au repos ; après les émotions mo-

rales ils s'attachent aux intérêts matériels. La sécurité qui succède aux angoisses de l'âme laisse dans l'esprit une sorte de torpeur; on est avide de bien-être. Les sciences positives qui par leurs découvertes modifient les conditions de la vie et mettent à la portée de tous ce qui était naguère le privilège de quelques-uns, sont devenues l'objet d'une préoccupation générale. En effet, leurs heureuses applications étendent le domaine de la science et semblent présager un développement plus grand encore de nos facultés.

Sans doute, le rapprochement par la vapeur des contrées les plus éloignées, l'électricité transmettant presque aussi vite que la pensée les événements d'un pôle à l'autre, les intérêts desservis, les idées voyageant dans l'espace avec le fluide, tout cela a imprimé à notre activité, à nos relations, un mouvement plus rapide qu'à aucune autre époque de l'histoire. Déjà on en peut signaler les résultats : bien des barrières sont tombées devant ces courants civilisateurs; les législations se sont rapprochées, les guerres entre les peuples, qui se connaissent davantage, sont devenues plus difficiles. Les arts ont été exploités par des procédés merveilleux qui prennent la nature sur le fait et la reproduisent dans toute sa vérité; la force industrielle a été centuplée; l'agriculture elle-même emprunte à la vapeur la puissance que lui refusent les bras défaillants de l'homme.

Faut-il s'étonner si les esprits s'élancent avec ardeur dans ces voies nouvelles? Les avantages qu'on y recueille offrent d'irrésistibles séductions. Le cours des idées a changé; l'éducation publique profondément

modifiée se partagea en deux branches : l'étude des sciences positives et celle des belles lettres ; cette division, qui existait déjà en fait dans l'enseignement, comme elle a toujours existé dans l'esprit de l'homme, devint de plus en plus tranchée ; l'Université fit fléchir la sévérité de ses règlements : on dispensa des études littéraires ceux qui se consacraient plus spécialement aux sciences exactes.

En favorisant ces tendances, le gouvernement ne fit qu'obéir au mouvement des esprits. Le positivisme du siècle se faisait ressentir jusque dans les ouvrages qui sont du domaine de l'imagination ; une nouvelle école se formait ; le réalisme avec une crudité sauvage se manifestait dans les romans et dans la littérature dramatique ; la pureté du goût s'altérait en même temps que la morale se corrompait par des spéculations honteuses. Enfin, avant même que la nouvelle réglementation de l'enseignement ait pu produire ses conséquences, on sentait déjà que l'équilibre que l'on avait cherché à maintenir entre les facultés de l'homme, n'existait plus.

Un fait triste à reconnaître, non-seulement en France mais partout, semble caractériser notre époque : en même temps que l'enseignement élémentaire et professionnel se propage dans toutes les classes de la société, le sommet des études supérieures semble s'abaisser ; on dirait que l'instruction perd en élévation ce qu'elle acquiert en surface ; la même observation peut s'appliquer aux hommes ; les ignorants deviennent plus rares, les capacités secondaires s'ac-

croissent dans une forte proportion ; mais le nombre des hautes capacités diminue, comme si la science, de même que la lumière, ne pouvait briller que dans les ténèbres ! Déjà les gouvernements se préoccupent de la difficulté de trouver des hommes assez habiles pour suffire aux exigences du temps ; les autorités imposantes manquent dans les sciences, dans les lettres et dans les arts. D'où vient cette pénurie de grands hommes d'État, d'administrateurs éminents, de célébrités dans toutes les branches des connaissances humaines ? La science se serait-elle démocratisée au point de ne pouvoir supporter aucune supériorité, ou bien le sentiment qui a voulu niveler les conditions dans l'ordre social aurait-il exalté l'orgueil de l'homme au point de lui persuader qu'il était moins difficile d'initier les masses au privilège du génie que d'améliorer leur existence et leur bien-être matériel ?

Je crois avoir signalé le mal : j'en chercherai la cause : elle n'est point dans les hommes, elle n'est point dans les gouvernements ; elle provient uniquement des temps que nous avons traversés, des entraînements du présent, de la fascination des esprits. L'étude des sciences positives qui portent avec elles leur récompense, a aujourd'hui l'attrait qu'avait jadis la recherche de la pierre philosophale ; à la vérité, l'or n'est plus à trouver, il abonde, et de nombreux pionniers vont l'arracher aux placers de l'Atlantique ; il ne s'agit plus aujourd'hui que de l'attirer à soi ; et quel aimant plus puissant que ces applications de la science, d'un usage habituel et général, qui deviennent des propriétés

pour l'inventeur et mettent à contribution le monde entier ? Aussi néglige-t-on les études qui moralisent le cœur et élèvent l'esprit ; on abandonne ces classes auxquelles nos pères avaient donné ce nom si beau *d'humanités*, comme si on pouvait réellement être un homme sans elles. C'est que les lettres embellissent tout, c'est qu'elles prêtent au sujet le plus aride la forme qui attache le lecteur ; mais elles ne se bornent pas à clarifier la pensée, elles la transfigurent, elles lui donnent à la fois la couleur et la vie, elles développent nos meilleurs instincts, elles stimulent nos plus nobles facultés.

Si l'homme n'a pas mûri son esprit par ces hautes études qui le transportent dans les régions de l'idéal et qui lui font comprendre les œuvres du génie en les rattachant à la marche des idées de l'humanité, il s'arrêtera au seuil même de toutes les connaissances pour se vouer à des études spéciales ; concentrant son application sur les sciences positives, il ne verra naturellement le monde que du petit coin où il s'est confiné, c'est-à-dire du point de vue le plus étroit ; supposez qu'il réussisse dans la spécialité à laquelle il s'est restreint, il ne s'élèvera jamais bien haut. Il y a en Allemagne deux sortes d'études : d'abord celles des *belles sciences*, et par celles-ci on entend les lettres et les sciences morales ; puis les *études qui servent de gagne pain*, c'est-à-dire celles qui sont purement professionnelles.

Ces démonstrations sont significatives.

Si les esprits se spécialisaient en France, la science

ne deviendrait plus qu'un métier où ils seraient parqués comme dans les castes des Indous; à ces rapports si féconds qui unissent entre elles les diverses branches des connaissances humaines, et qui les reliaient à un tronc commun en étendant leur domaine au profit de tous, succéderait un état d'abaissement, et le nombre des hommes attachés à la glèbe des intérêts matériels, que les Allemands qualifient encore de *Philistins* pour les séparer du peuple de Dieu, s'accroîtrait d'une manière effrayante.

L'homme a toujours été agité par deux courants divers; il a flotté entre l'esprit et la matière; la religion, la foi et la poésie l'attiraient d'un côté; la raison pure, le philosophisme et l'étude des sciences exactes l'entraînaient vers le pôle opposé.

Les plus belles époques de l'histoire ont été celles où le doute a été vaincu par la foi, où la foi assez éclairée satisfaisant à la fois la conscience et la raison, les facultés de l'homme ont atteint leur plus grand développement, et où le génie de l'individu a grandi avec la gloire des peuples.

Les époques les plus malheureuses ont été celles où tout a été mis en question, où l'orgueil révolté a ébranlé les fondements de la société en sapant les bases de la religion et de la morale.

Après avoir recherché la cause du mal, j'essaierai d'en indiquer le remède. L'application en est difficile; il faut remonter le courant du siècle; au lieu de séparer les études, il faut resserrer les liens qui unissent les

sciences et les lettres, il faut développer toutes nos facultés en les exerçant tour à tour. Qu'une initiation première saisisse les esprits et les prépare à leur destinée. Suffirait-il des classes de grammaire pour former des hommes? Évidemment non; il faut encore leur enseigner ce qu'ils doivent être, ce qu'ils peuvent devenir; leur inspirer l'amour du bien et le sentiment du beau; élever leur âme, développer leur imagination et mûrir leur raison? Autrement, le monde resterait pour eux une terre inconnue; restreints prématurément à une spécialité unique, ils seraient comme le laboureur qui creuse péniblement un sillon dans la plaine et reste étranger à toutes les beautés de la nature; tandis que l'esprit et le cœur, formés d'abord par l'étude des lettres et des sciences morales, suivraient ensuite une vocation particulière, avec cette étendue de vues et cette vivacité de compréhension qui rendent tout facile. Préparez donc d'abord le sol, ce que vous y sèmerez profitera. Vous rencontrerez partout l'émulation et le progrès, et non plus ces natures abstraites et arides, ces esprits stéréotypés qui matérialisent pour ainsi dire la science et qui ne sont propres à rien dès qu'on les sort du cercle où ils ont emprisonné leur action. Qu'importe que tout le monde sache lire et écrire, si personne ne sait plus penser! Nos lettrés de village, rougissant des nobles travaux de la terre, désertent les campagnes et se précipitent dans les villes, heureux encore quand ils n'y trouvent pas, avec la misère et la dépendance, les vices qui les dégradent et les remords qui les rongent!

Ces savants improvisés qui n'ont appris que des

mots, ressemblent aux fruits gâtés avant d'être mûrs ; dans leur superbe dédain, ils se croient des hommes supérieurs, des êtres incompris, tandis que ce sont eux qui ne comprennent ni les hommes, ni leur époque, ni leur insuffisance, ni même ce qu'ils prétendent savoir.

Cette présomption précoce qui saisit la jeunesse et lui fait abandonner les bancs de l'école au moment où les études sérieuses devraient commencer, est une plaie de notre siècle ; on a hâte d'être quelque chose, on se précipite sur les fonctions publiques ; on sacrifie l'avenir au présent ; on croit tout savoir parce qu'on a tout effleuré. On fait le procès au passé, on méprise les chefs-d'œuvre anciens, l'esprit voudrait dévorer l'espace, comme le soleil, en l'illuminant de sa splendeur. On ne se rend pas compte des efforts qu'il faut faire pour produire quelque chose de durable. Le chêne a besoin de plonger ses racines dans la terre pour élever vers le ciel sa cime majestueuse ; il en est de même du génie de l'homme : pour qu'il brille dans l'avenir, il faut qu'il descende profondément dans le passé. Cette vérité est comprise aujourd'hui ; les travaux des véritables savants remontent aux documents primitifs ; ils scrutent les origines du langage, de la littérature et de l'histoire. Ce retour aux bonnes et fortes études ne s'étend pas seulement de Paris sur toutes les provinces de l'empire ; il se manifeste dans le monde entier ; mais il est d'autant plus remarquable en France, que le courant de ces études avait été plus qu'ailleurs, détourné de sa source par le mouvement du XVI^e et du XVII^e siècles. En effet, dans la littérature, la philosophie et les

arts, la renaissance, cette restauration capricieuse de l'antiquité, nous avait éloignés des traditions du moyen âge, tandis que les nations de race germanique s'étaient développées d'une manière plus rationnelle, dans le sens même de leurs origines.

Et alors s'est présenté ce contraste singulier, que le génie de la France, qui par sa supériorité avait au XII^e et au XIII^e siècles, imposé au monde ses épopées romantiques et chevaleresques, vint au XVII^e et au XVIII^e siècles substituer à ses anciennes poésies originales, la propagande de ses chefs-d'œuvre classiques, imitations des Grecs et des Romains.

Ces imitations, modifiées par l'esprit du temps, sont devenues à leur tour des types qui ont répandu au loin le goût de la langue et de la littérature françaises. Cependant, cette dernière, si haut qu'elle soit placée dans le monde, et quoiqu'elle ait produit Rabelais et Montaigne, n'a pas trouvé son expansion dans l'originalité et dans la liberté de son génie; mais elle a conquis sa gloire par l'appropriation des modèles et des formes de l'antiquité.

Maintenant qu'elle a atteint dans ce genre une perfection qu'il est difficile d'égaliser et presque impossible de surpasser, quel avenir lui est-il réservé?

Tandis que les sciences positives continuent à marcher d'un pas ferme et sûr dans la voie du progrès, où sont aujourd'hui la pensée et le sens littéraire? où sont le mouvement et la vie de l'intelligence? Au règne des grands auteurs a succédé à Rome l'ère des rhéteurs, des philologues et des commentateurs du bas-empire.

La critique, si utile pour discerner le vrai d'avec le faux, pour éclairer le goût et pour préserver l'imagination de ses écarts, ne peut suppléer le génie qui crée ; elle signale les progrès et montre les écueils, mais elle n'est pas un but ; lorsqu'elle usurpe une trop grande place dans les lettres, c'est un symptôme de stérilité et de décadence. Jamais on ne verra sortir un nouveau Phidias d'une école d'anatomie ; si le feu sacré s'éteint, il faut chercher à le rallumer, il faut frayer des voies nouvelles à une littérature essoufflée et haletante, ou bien se résoudre à d'éternelles pastiches. De là ce grand mouvement qui reporte les esprits vers le passé ; on essaie de renouer les anneaux brisés de la chaîne du temps, on exhume les monuments ensevelis sous la poussière des siècles, on cherche à s'inspirer des traditions du moyen âge. Il y a dans l'inconnu un charme particulier qui stimule les facultés de l'homme ; on espère retrouver ce qui est ignoré ou perdu ; on s'y précipite avec la même ardeur qu'à l'exploration de nouveaux mondes ; on voudrait ressusciter ces sociétés déjà si éloignées de nous, dévoiler leurs mystères, dissiper les ténèbres qui les couvrent ; remonter à ces aspirations du christianisme qui se sont manifestées dans la foi, par l'Imitation de Jésus-Christ et par les Sermons de saint Bernard ; dans l'art, par le style ogival, les émaux bysantins et les verrières du XII^e siècle. On s'efforce de débrouiller le chaos des éléments confus des idiômes et des races diverses, qui par leur fusion ont concouru à former la langue et la nationalité françaises.

Il semble qu'en revenant à son point de départ, l'esprit se retrempe à son origine, comme les fleuves dont on remonte le cours pour trouver l'or qu'ils charrient à leur source.

Aussi l'Empereur, qui honore le passé parce qu'il le comprend, comme il connaît le présent, comme il sait préparer l'avenir, s'est-il mis à la tête de ce mouvement : il n'a pas voulu laisser aux philologues de l'Allemagne et aux bibliophiles anglais l'honneur de publier les monuments de notre ancienne poésie; la même pensée qui recompose aujourd'hui la carte des Gaules sous la domination romaine et après l'invasion des barbares, lui a inspiré un décret qui ordonne la publication des poèmes français, depuis le XII^e jusqu'au XIV^e siècles. L'impression du cycle de Charlemagne est commencée; cette première série comprendra seule quarante volumes. Ainsi donc paraîtront successivement toutes ces grandes épopées qui s'ouvrent par la magnifique chanson de Rolland, et se terminent, avec les temps chevaleresques, par le poème de Jeanne-d'Arc et par la chronique de Bertrand du Guesclin.

Ces manuscrits si précieux moisissaient dans nos bibliothèques, ils vont en être exhumés par la sollicitude du Ministre de l'instruction publique; ces parchemins sont les titres de noblesse de la littérature française. Elle n'est point une parvenue anoblie au XVII^e siècle par les emprunts qu'elle a faits aux Grecs et aux Romains; elle remonte jusqu'au XI^e siècle, et son ancienneté se prouve par une filiation non interrompue; à son aurore, ses poèmes, imités ou traduits

dans toutes les langues, rayonnaient déjà sur le monde. Beaucoup ont été perdus; plusieurs n'existent plus que dans une copie unique; encore pour les retrouver a-t-il fallu explorer la Hollande et la Suède, l'Angleterre et l'Allemagne, la Suisse et l'Italie; quelques-uns même de nos poèmes nationaux ne nous sont connus que par des traductions étrangères.

Cette restauration des ouvrages du moyen âge, qui vient trois siècles après la restauration des œuvres de l'antiquité, portera-t-elle également ses fruits? ouvrira-t-elle des voies nouvelles à la liberté et à l'originalité du génie de la France? créera-t-elle enfin une littérature nationale dans ce sens, qu'elle devienne populaire et par sa forme et par les sujets qu'elle traite? Que notre langue, sans rien perdre de son admirable clarté, retrouve un peu de l'énergie de sa jeunesse; que la poésie s'humanise, pour ainsi dire; qu'elle fasse fléchir, s'il est possible, la sévérité de ses règles et n'impose pas à celui qui est né poète, la dure nécessité de se restreindre à la prose.

Notre ancienne poésie offre ces caractères; elle se chantait sur les places publiques et dans les palais des rois; inégale dans sa marche, elle monte et redescend tour à tour du comique au sérieux, du vulgaire au sublime; naïve, elle réfléchit les croyances et les préjugés du temps; elle s'appuie sur la tradition, lorsqu'elle décrit les guerres entre les feudataires et la couronne, lorsqu'elle chante les exploits des Croisés; mais elle individualise souvent dans un seul type plusieurs générations de héros, et elle concentre dans la vie d'un

homme les événements de plusieurs siècles ; elle donne un nom aux épées, comme aux chevaux de bataille, et colore la vérité sous le prisme du merveilleux. Aussi saisissait-elle d'autant plus vivement l'imagination des peuples, qu'ils retrouvaient dans ces grands drames les origines et les époques glorieuses de leur histoire, la description de leurs mœurs et jusqu'à leurs passions. En effet, que le héros de la chanson de gestes s'appelle Alexandre ou Caton, César ou Charlemagne, Hercule ou Attila, c'est toujours un chevalier du moyen âge, c'est le tableau vivant du XII^e siècle, avec ses idées, son costume et son langage. — Ainsi les tragédies de Racine reproduisaient la cour de Louis XIV et la galanterie raffinée de l'hôtel de Rambouillet.

Nos trouvères et nos troubadours étaient partout accueillis comme des génies bienfaisants ; la langue romane et ses deux grands dialectes, dédaignés et presque ignorés aujourd'hui, avaient pénétré dans les contrées les plus éloignées, avec le goût de nos épopées et la gloire de nos armes.

Un Florentin célèbre, Brunetto Latini, écrivait en français son encyclopédie, précieux monument du XIII^e siècle, qui sera prochainement publié. Le Dante, son élève, fut longtemps indécis s'il composerait en français ou en italien son poème immortel. Et moi, Messieurs, lorsque je songe à la destinée de ces poèmes qui vont renaître à la lumière après avoir été si longtemps enfouis dans les ténèbres, je suis frappé du principe de vitalité qui existe en eux. Citons-en quelques-uns, par exemple : *les Quatre fils Aymon, Fierabras,*

Huon de Bordeaux, Jourdain de Blaye, Amis et Amiles. Dans toute leur pureté à la grande époque littéraire du moyen âge, c'est-à-dire au XII^e siècle, ils ont, au XIII^e et au XIV^e siècles, subi les effets de la décadence, c'est-à-dire qu'on les a remaniés, allongés, paraphrasés, surchargés de détails et d'ornements ambitieux; puis, à la fin du XV^e et au commencement du XVI^e siècles, on les a mis en prose, soi-disant pour les rajeunir et leur faire suivre le mouvement de la langue qui se modifiait toujours davantage; enfin, une autre phase les saisit, on les raccourcit, on les modernise en substituant l'esprit du XVIII^e siècle à ce qui leur restait encore de leur naïveté première. Réimprimés toujours dans les éditions de Troyes et dans la bibliothèque bleue, ils se sont reproduits et se reproduisent encore aujourd'hui comme des livres populaires; de sorte que ces ouvrages que je viens de citer et beaucoup d'autres encore, tels que : *Jean de Paris, Mélusine, le Chien de Montargis, Pierre de Provence, Robert le Diable, Valentin et Orson, Gallien le Restauré*, n'ont point cessé de trouver des lecteurs depuis le XIII^e siècle jusqu'à présent, et cela non-seulement dans notre langue et en France, où ils ont été composés, mais dans toutes les langues et dans toutes les contrées de l'Europe!

N'est-ce pas un événement littéraire que la réapparition de nos poésies originales, dont les plus anciennes datent de 700 ans? Quel vaste champ d'exploration aux études contemporaines! quelles révélations sur le passé et sur l'esprit français, alors dans sa sève primi-

tive et avant qu'il ne se fût détourné de ses voies par l'imitation des Grecs et des Romains ! Quelle lumière sur les origines de notre langue, sur la signification et la valeur des mots ! Et qu'on ne croie pas que tout ait été perdu pour nos prédécesseurs : Villehardouin, Joinville et Froissard n'ont-ils pas formé Rabelais et Montaigne, et sait-on bien aujourd'hui tout ce que Molière et La Fontaine ont imité de nos anciens auteurs ? Le Dante et Pétrarque s'étaient nourris de la lecture de nos poètes ; Le Tasse et l'Arioste leur ont fait de nombreux emprunts.

La publication de nos poésies originales est une mesure que je n'ai hâtée de mes vœux ; je me félicite d'y avoir coopéré selon mes forces. Je la crois heureuse pour notre époque ; en offrant un élément à nos études, elle créera peut-être, au milieu de l'immobilité actuelle, un mouvement littéraire nouveau ; les fictions du passé distrairont notre esprit du positivisme du présent.

Pardonnez-moi, Messieurs, cette digression sur un sujet qui me préoccupe si vivement ; elle me paraît rentrer dans la pensée première de ce discours, sur laquelle je crois devoir insister en terminant. J'en appelle à vous, Messieurs, dans les diverses branches des connaissances humaines où vous excellez, n'avez-vous point reconnu que c'est surtout à l'étude des belles lettres et des sciences morales que vous devez l'intelligence des choses providentielles, l'élévation des sentiments, la verve de l'imagination, la maturité du jugement fondé sur l'expérience et sur les traditions du

passé, enfin l'amour du bien et le sentiment du beau ? Si dans vos spécialités diverses, à quelque ordre d'idées qu'elles appartiennent, vous avez vu le succès couronner vos efforts, si votre esprit a embrassé de vastes horizons, c'est au perfectionnement de vos facultés morales, c'est à la culture de vos facultés intellectuelles que vous devez en rapporter le mérite.

Si j'ai développé peut-être un peu longuement cette thèse, c'est qu'à une époque comme la nôtre, où l'application des sciences positives a produit des résultats tellement importants que leur étude est presque devenue la *passion* du siècle, il est bon qu'une voix se fasse entendre quelquefois pour rappeler qu'indépendamment de ces travaux, dont je ne conteste assurément ni l'utilité pratique, ni les avantages matériels, l'homme éprouve des besoins d'une autre nature, intuitions célestes qui plongent au-delà de ce monde, aspirations de l'âme et de la pensée qui l'emportent dans des sphères plus élevées !

M. Cirot de La Ville, Président de l'Académie, a répondu en ces termes au discours de M. De La-grange :

MONSIEUR LE MARQUIS ET NOBLE COLLÈGUE,

Vous l'avez dit avec raison, cette solennité littéraire était impatientement attendue. Tous avaient le droit de l'appeler de leurs vœux : l'Académie, comme la consécration publique du titre qu'elle a été heureuse d'ajouter

à tant d'autres ; ses deux anciens présidents, comme une récompense méritée par leur initiative et leur talent ; le public distingué qui vient de vous applaudir, comme une jouissance depuis longtemps promise à son intelligence et à son cœur. Seul, j'ai à redouter le périlleux honneur de vous répondre ; et je serais tenté de m'en plaindre, si les souvenirs que vous avez rappelés, si la Compagnie qui me soutient en même temps qu'elle m'élève, si les sympathies dont vous êtes l'objet dans cette noble assistance, et qui sont pour moi quand je m'adresse à vous, n'étaient autant d'inspirations pour ma parole ; si enfin mon rôle n'était moins celui de vous répondre que celui de vous applaudir à mon tour et de vous féliciter.

Ne venez-vous pas, Monsieur et honoré Collègue, d'ajouter un nouveau titre à ceux qui vous ont ouvert le sein de l'Académie, par le sujet même de votre discours ? Signaler les symptômes de décadence d'un siècle, en rechercher les causes, en indiquer les remèdes ; découvrir la plaie pour la guérir, n'est-ce pas une œuvre de réflexion, de philosophie, de patriotisme ? L'homme qui s'élève à ces hautes considérations, ne prouve-t-il pas que, s'il domine la foule par la naissance, les gloires héréditaires, les fonctions publiques, il la domine bien plus, tout en se mêlant à ses aspirations et à ses besoins, par l'expérience et l'ambition de ses intérêts réels ? Ne faut-il pas être possédé d'un grand amour de son pays pour se condamner à lui dire : la passion du bien-être vous entraîne dans un gouffre. Tout progresse : vos arts, vos découvertes, vos relations, mais en ten-

dant à un réalisme brutal). La spéculation grandit, le positivisme gagne, mais le goût s'affadit, la littérature dégénère, le génie s'en va. Vous n'avez plus de poètes, de savants, de philosophes, de politiques du premier ordre. Vos grands hommes d'autrefois dorment leur sommeil, et nul ne sait recueillir le parfum de leur tombe : c'est l'heure du réveil ou l'heure de la mort.

On ne se décide pas de gaieté de cœur, Monsieur, à jeter un pareil cri d'alarme ; il est si commode de louer toujours, de louer quand même ! Il faut tant de résolution pour tenir d'une main ferme, envers et contre tous, un blâme incisif. On pourra contester la vérité de votre langage, on ne pourra en méconnaître la fermeté ; on pourra trouver que vous chargez le tableau de couleurs trop sombres, on ne pourra mettre en doute la vigueur de votre pinceau. Ceux-là même qui vous disputeront la justesse de vos appréciations, en loueront le noble et hardi dessein. Heureux les États et les peuples dont les conseillers ne les flattent pas, et aiment mieux s'exposer à leur colère en exagérant leurs fautes, que courir après leur faveur en exagérant leur bonne fortune ou leur bon génie ! Optimistes et pessimistes du progrès social vous rendront cet hommage ; ils vous sauront gré d'avoir été sévère, de vous être généreusement roidi contre tout ce que roule d'impur le flot de notre civilisation.

Et qui ne flétrirait avec vous, Monsieur et honoré Collègue, cette littérature sans caractère et sans génie qui a tout honni et qui n'a rien élevé ; littérature cupide, qui a tout vendu, son talent, ses opinions, ses

mœurs, sa foi; littérature rêveuse, qui tue le sérieux de la vie humaine; littérature cruelle, qui verse le poison de l'immoralité, du dégoût et du désespoir à toutes les classes, sans épargner ni l'âge, ni le sexe, ni le malheur? Qui ne dénoncerait comme vous au tribunal des sages cette soif maudite de l'or parvenue au dernier période d'une rage envieuse de tout ce qu'elle voit? Qui ne signalerait comme vous aux sentinelles vigilantes de la nation l'irruption menaçante d'un industrialisme qui, refoulant vers les parties inférieures toutes les forces vitales du corps social, constitue, par ses succès même, un immense danger? En présence de ces faits, tout homme qui pense et qui aime se préoccupe, observe, interroge, discute, demande avec anxiété des remèdes à la terre et au ciel, des lumières à l'expérience, des secours aux gens de bien, des lois même au pays, en un mot à tout et à tous, des éléments de toute nature, pour les jeter dans la balance et rétablir l'équilibre.

Mais ces éléments désirés, ces éléments nécessaires et conservateurs ne sont-ils pas autour de nous? Si dans le monde physique, la rose sort des épines, le bon grain croît au milieu de l'ivraie, la lumière triomphe des ténèbres, dans le monde moral la même Providence ne laisse-t-elle pas vivre côte à côte l'ignorance et le savoir, la folie et la sagesse, le mensonge et la vérité, le génie du mal et le génie du bien? Et quand même les éléments délétères et viciés seraient plus considérables en quantité que les éléments nourriciers et purifiants, Dieu, ne le savons-nous pas, tient en réserve,

dans une seule âme vertueuse, plus de force en faveur de la vie qu'il n'y en a en mille autres en faveur de la mort. La France le sait bien. Dans toutes les phases de son existence, dans toutes ses tempêtes, elle a trouvé dans son propre sein un pilote pour la conduire au port. Quand la multitude courait à l'abîme, un homme la sauvait. De son sol ardent surgissent promptes et spontanées les productions les plus hétérogènes. Plus qu'ailleurs les extrêmes s'y touchent ; mais jamais encore les extrêmes du mal n'y ont eu la victoire définitive sur les extrêmes du bien.

Aujourd'hui, dites-vous, nous manquons d'hommes. Mais que pensez-vous du génie sorti de l'orage qui préside aux destinées de la France ? Nous manquons d'hommes ? Mais je doute qu'il y en ait jamais eu de plus fortement trempés que les capitaines qui, en Afrique, en Crimée, en Chine, soutiennent notre réputation de valeur et de stratégie à la hauteur des plus belles époques de nos gloires nationales. Nous manquons d'hommes ? Mais en qui donc se personnifient tant de découvertes de la science auxquelles nos pères ne croiraient pas, dont une seule suffirait à illustrer un siècle, et qui se sont donné rendez-vous dans le nôtre ? Que de littérateurs, de poètes, d'orateurs, qui se partagent les plus rares qualités du goût, de l'éloquence, de la science de la langue et de l'harmonie du vers ! Combien de leurs œuvres auxquelles il n'a manqué, pour être classées parmi les merveilles de l'esprit humain, que d'avoir rempli la vie et d'être restées l'unique souvenir de leur auteur ! Que de nobles caractères, de ressources d'élo-

quence et de savoir fournies par la magistrature ou le barreau à nos temps de lutte et de péril ! Et si Bordeaux vous a offert tant de noms à citer, combien d'autres nous aurions à y joindre recueillis de toutes nos provinces ? Nous manquons d'hommes ? Mais après les avoir signalés dans toutes les carrières sociales, ne me permettez-vous pas, Monsieur et honoré Collègue, de désigner parmi eux le clergé de France ? Et l'auditoire bienveillant qui m'écoute sera-t-il surpris de trouver son souvenir sur mes lèvres en présence d'un de ses princes vénérés ?

Non, chez nous, les hommes ne manquent pas. De notre vieux tronc on a vu tomber bien des branches ; mais la sève n'est pas épuisée, et à leur place s'épanouissent toujours de nouveaux rejetons. Louis XIV disait un jour du maréchal de Villars encore au début de sa carrière : *Il semble que dès que l'on tire en quelque endroit, ce petit garçon sort de terre pour s'y trouver.* Ne pourrais-je pas dire qu'en France le *petit garçon* est de tous les temps et de toutes les carrières ? Dès qu'une de leurs célébrités s'éteint et laisse un vide, *un petit garçon sort de terre pour s'y trouver.*

Sans doute, les hommes, comme les jours, se suivent et ne se ressemblent pas. L'épée de Charlemagne repose dans le fourreau, et qui oserait l'en tirer ? On ne construit plus comme Vauban ; Bourdaloue ne prêche plus à Versailles ; vous chercheriez en vain un nouveau Racine écrivant une autre *Athalie*. Les types et les physionomies varient, et il le faut. Si l'on a pu dire :

Autre temps, autres mœurs, on doit dire aussi avec plus de raison : Autre temps, autres hommes. A des instincts, des tendances, des besoins, des voies où surgit si souvent l'inconnu, il faut des spécialités neuves. Elles affecteront donc des contours qui leur seront propres, tout en conservant la forme commune aux grandes intelligences et aux grands cœurs. A une époque où l'on voyage pour arriver, où toutes choses ayant été discutées on raisonne pour conclure, où l'on se bat pour saisir d'un coup de main la victoire et la paix, où l'on a appris à élaguer en tout les détails et aller droit au but, il est évident que la pensée, le langage, l'action, la guerre, l'éloquence, la philosophie, prendront des allures plus dégagées et une marche plus rapide. Les sages lenteurs, les périodes cadencées dans lesquelles se promène doucement une même idée, une érudition universelle qui s'épuise sur chaque question, toutes ces choses d'autrefois, admirables en elles-mêmes, admirables dans les livres où nous les prenons à l'état de trésor, ne seront plus de saison. Nous n'aurons pas, j'en conviens, des Pic de la Mirandole, des Massillon, des d'Aguesseau, des Louvois, nous aurons des savants, des orateurs, des magistrats, des guerriers que je ne nomme pas, parce que vous les nommez dans votre souvenir ou qu'ici même peut-être vous les désignez de votre regard. Nous ne serons pas le siècle d'Auguste, le siècle de Périclès, le siècle de Charlemagne, le siècle de Louis XIV ; je ne dis pas même que nous les suivrons de près ; nous n'avons pas fourni notre carrière, et il ne nous appartient pas de nous juger nous-mêmes. Mais qui

sait, et je n'en désespère pas, si la postérité ne jugera pas que le XIX^e siècle a eu assez de grandes choses, assez de grands hommes, pour prendre rang dans la brillante pléiade des grands siècles de l'humanité?

Au fond, Monsieur et noble Collègue, c'est votre espérance et votre ambition. Si vous avez fait la guerre à quelques tendances de notre époque qui s'éloignent du but, n'est-ce pas pour les y ramener? Si vous luttez contre les courants contraires, n'est-ce point afin que le vaisseau vogue à pleines voiles vers d'heureux rivages? N'est-ce pas la même pensée qui vous a introduit dans les hautes assemblées où s'élaborent les lois et se traitent les intérêts publics, la même pensée qui tant de fois vous a fait prendre la parole et la plume? Vous avez servi la saine philosophie, lorsque, jeune encore, de la même main qui portait l'épée, vous combattiez à armes courtoises et savantes les systèmes de M. Cousin, et méritiez les félicitations d'un homme qui est presque un siècle, M. de Bonald. Vous avez servi les lettres, lorsque vous traduisiez les Pensées choisies par vous dans les soixante volumes de l'auteur dont vous tracez le portrait suivant : « Jean-Paul interroge à la fois le » monde moral et le monde physique ; il remue le cœur » de l'homme et réveille en lui les sentiments les plus » généreux. Si les visions qu'il nous présente se mon- » trent quelquefois environnées de nuages, c'est qu'il » les élève à la sublimité des cieux après les avoir fait » sortir des abîmes de la terre. Poète, il donne un corps » aux idées et une âme à la matière ; il chante la divi- » nité, la résurrection et les mystères d'une autre vie.

» Philosophe, naturaliste, peintre de mœurs, aucune
 » merveille de la création ne lui échappe, et il sait sai-
 » sir les ridicules de la vanité humaine jusque dans les
 » replis les plus cachés ¹. » Vous avez prêté à la mo-
 rale les charmes d'une originalité piquante et poétique
 en ravissant aux pages inégales de l'écrivain allemand
 des traits comme ceux-ci :

« La vie, comme l'eau de la mer, ne s'adoucit qu'en
 » s'élevant vers le ciel ². »

« Le soleil fait éclore un grand nombre de fleurs :
 » une seule se dirige constamment vers lui. O mon cœur,
 » sois comme le tournesol, n'appartiens pas seulement à
 » Dieu, mais obéis-lui toujours ³ ! »

« Les sentiments sont des étoiles qui ne brillent que
 » sur un ciel serein ; mais la raison est la boussole qui
 » dirige la marche du navire, lorsque celles-ci sont
 » cachées et ne brillent plus ⁴. »

« Les fautes et les hérissons naissent sans dards,
 » mais nous ne sentons ensuite que trop vivement leurs
 » blessures ⁵. »

Cette morale, vous l'avez encore traduite en action
 dans le *Voyage en Jérusalem du seigneur de Cau-
 mont*, l'un de vos aïeux, que vous venez d'éditer, et où
 se révèle, revêtue de mille détails intéressants de temps

¹ *Pensées de Jean-Paul*, par M. le marquis de La Grange. Intro-
 duction, p. 10-11.

² *Id.*, p. 30.

³ *Id.*, p. 96.

⁴ *Id.*, p. 133.

⁵ *Id.*, p. 151.

et de lieux, la naïveté d'un chrétien, d'un père de famille et d'un chevalier du moyen âge. Lorsque, membre de l'Institut, associé aux travaux de Commissions scientifiques, vous dotez ainsi l'histoire, la politique, l'archéologie, la numismatique, d'une foule de Mémoires; lorsque vous ne laissez aucune science utile et sérieuse sans lui payer un tribut d'écrits et d'action, votre juste prétention n'est-elle pas d'apporter votre contingent au mouvement qui s'opère sur toutes les grandes voies de la civilisation? N'est-ce pas la pensée que je saisis dans ces lignes de votre introduction à l'une de vos importantes publications, les *Mémoires du duc de la Force* : « Nous nous sommes toujours préoccupé » du point de vue de l'époque qui se reflétait sous nos » yeux. Cherchant à nous défendre des théories exclu- » sives, à nous soustraire aux tendances philosophiques, » nous avons suivi une marche toute contraire à celle » des restaurateurs modernes, qui, pour faire revivre » les anciens édifices, les polissent, les colorent, sans » songer qu'ils font disparaître en même temps les seuls » témoignages de leur authenticité, c'est-à-dire la ru- » desse de leurs profils et la nudité de leurs formes. » Nous ne craignons donc pas d'offrir cette publication à » nos lecteurs avec toutes ses imperfections de langage, » avec tout ce qu'elle peut avoir d'incomplet dans le » récit des événements. Heureux si, dans ce travail de » longue haleine, nous présentons des matériaux de » quelque valeur, et si quelques-unes de ces pierres » brutes que nous avons arrachées à l'oubli, employées » par une main habile, peuvent servir à élever un de

» ces monuments historiques qui honorent à la fois et
 » le génie qui les produit et le pays dont ils perpétuent
 » la mémoire ¹. »

Ainsi, de votre propre aveu, Monsieur et honoré Collègue, notre génération travaille à un grand édifice; chacun y apporte sa pierre; ni les matériaux ni les hommes ne font défaut à l'œuvre. Qu'il y ait, dans le nombre, des intelligences exclusives, rétrécies; des cœurs à faible battement, des imaginations indisciplinées, des talents avortés ou dévoyés, des savoirs factices et des réputations usurpées, on ne peut le nier, et c'est un malheur dont je gémis avec vous. Ouvriers plus qu'inutiles, ils encombrent la société et gênent ses mouvements. Déserteurs de la cause publique, ils en compromettent le succès, parce qu'ils ne se tiennent pas au poste où ils devaient la servir. Plantes hâtives, ils meurent après le premier fruit. Astres hors de leur orbite, au lieu de la lumière qu'on attendait d'eux, ils n'apportent que secousses et perturbation. Voyageurs égarés de tous les chemins de la vie! vous renverrons-nous l'accusation que vous avez parfois portée contre la société qui vous a nourris? Disons-nous que si vous n'êtes pas vous, si vous n'êtes pas à votre place, si vous communiquez autour de vous le malaise dont vous êtes atteint, ce n'est pas la société, ce n'est pas l'époque, c'est vous qu'il faut en accuser? Nous en aurions le droit; nous serions dans le vrai; mais nous aimons

¹ *Mémoires authentiques de Jacques Nonpar de Caumont, duc de la Force, etc.*, par le marquis de La Grange. — Introduction, p. 109.

mieux chercher dans des causes extérieures, dans l'atmosphère où vous avez grandi, les influences multiples auxquelles il est sans doute toujours possible, mais souvent difficile de ne pas plier.

Pourquoi donc, « dans notre âge, cette sorte d'avortement général des talents » dont vous vous plaignez, Monsieur, comme s'en plaignait Châteaubriand? Vient-il des sciences positives, qui étoufferaient une partie des facultés de l'âme? N'ont-elles pas de quoi fournir à leur exercice et à leur développement? L'imagination n'a-t-elle rien à voir dans les ondes lumineuses, les foyers incandescents, les courants irrésistibles qu'allume ou mesure la Physique; dans l'ordre et l'éclat de l'armée dont l'Astronomie suit les évolutions; dans les sources de la vie vers lesquelles la Chimie remonte par la séparation des éléments; enfin, dans ces tombeaux primitifs où la Géologie va recueillir les éloquentes dépouilles de tout ce qui n'est plus? Le goût reste-t-il inerte en présence de ces familles embaumées dont la Botanique écrit l'histoire? La sensibilité n'est-elle pas émue du concert admirable que l'Anatomie lui découvre dans les systèmes organiques, harmonieux comme les cordes d'une lyre? La raison n'emprunte-t-elle pas aux Mathématiques des axiômes qui sont tout à la fois des bases, des conducteurs et des leviers? Toutes les sciences ont un sanctuaire où l'homme, une fois entré, voit, sent, admire, espère, jouit; mais il faut y pénétrer, mais les avenues en sont difficiles et les portiques sombres. Or, qui en facilitera l'approche? qui en ouvrira les portes? qui introduira dans ce jour égal et tranquille? Sont-ce

les lettres ? Je ne nie pas leur puissance et leurs bienfaits. Qui ne se souvient

Qu'aux accords dont Orphée emplît les monts de Thrace,
Les tigres amollis dépouillaient leur audace ;
Qu'aux accords d'Amphion les pierres se mouvaient,
Et sur les murs thébains en ordre s'élevaient.

BOILEAU, *Art poétiq.*, ch. XXV.

Apprivoiser, adoucir, éclairer, toucher, cultiver l'individu, polir l'homme social, préparer l'homme surnaturel, les lettres font tout cela par leurs diverses expressions. Introduites dans le corps de la science, elles l'animent, le spiritualisent et répandent sur sa physionomie un nouveau caractère de douceur et d'élévation. Sans chercher d'autres preuves, je me contenterai de celles que me fournissent les savants lettrés et les lettrés savants dont j'ai l'honneur d'être entendu.

Mais les lettres suffisent-elles à cette haute mission ? Leur mélange avec les sciences n'a-t-il pas besoin d'un autre arôme qui les préserve de corruption et développe leur activité ? Cet arôme bienfaisant, Monsieur et honoré Collègue, s'est échappé de vos lèvres avec son parfum. En appelant la Religion, vous vous placez du côté de tant d'hommes de foi et de génie de notre époque qui ont dit avec Châteaubriand : Celui qui la repousse « bannit d'abord l'infini de ses ouvrages. » Il renferme sa pensée dans un cercle de boue, d'où » il ne peut plus sortir. Il ne voit rien de noble dans la » nature : tout s'y opère par d'impurs moyens de cor- » ruption et de régénération ¹. »

¹ *Génie du Christianisme*, 3^e part., liv. IV, ch. V.

Honneur aux écrivains qui, au commencement de ce siècle, en présence encore d'un scepticisme railleur, se firent les preux chevaliers d'une idée si féconde et préparèrent son triomphe ! De ce moment, elle a fait son chemin, conquis des amis, imposé le respect à ses ennemis ; et aujourd'hui, tout ce qu'il y a d'esprits d'élite à la tête des nations, professe que pour être complet, pour faire face à toute éventualité, un homme doit revêtir la triple armure des sciences, des lettres et de la religion.

L'union indispensable des sciences exactes, littéraires et morales, ne saurait donc être contestée. Ce ne sont pas trois mondes roulant dans des sphères séparées et indépendantes, mais les trois éléments d'un seul et unique monde dans lequel ils se combinent. Cette combinaison, il est vrai, ne se fait pas toujours dans les mêmes proportions, et se modifie selon la diversité des peuples et des temps. Dans notre siècle, les sciences positives ont pris le sceptre ; elles règnent en souveraines, et, il faut l'avouer, leur règne est plein de merveilles. Elles ont surpris les secrets de la nature, exploité ses forces, triomphé de ses obstacles, et, livrant la pensée, la parole et l'activité humaine aux vents et aux flots assouplis, elles tendent à saisir les peuples les plus reculés dans le même réseau de relations et de progrès. De tels services seront-ils oubliés ? Non, ce serait une ingratitude. Cet empire sera-t-il amoindri et les tendances qu'il a créées prendront-elles tout à coup une autre direction ? Tant vaudrait peut-être dire qu'un torrent impétueux reflue vers les montagnes où il a pris sa source. Ces tendances grandiront-elles jusqu'à chan-

ger en tyrannie le règne des sciences positives, et par leurs excès plonger le monde dans des abîmes? Dieu ne le permettra point; les hommes ne le voudront pas; et s'ils étaient frappés de vertige, plus que jamais, à ces dernières limites, la Religion les saisirait de sa main toujours forte, pour les ramener au vrai centre de l'équilibre et de la stabilité.

Des assertions aussi graves, sous quelque réserve que je les abrite, vous me permettez, Monsieur et honoré Collègue, dans un moment où je ne devrais citer que vous, de les soutenir du témoignage d'un homme qui, descendu de nos tribunes politiques, livre aujourd'hui à la presse les résultats de son expérience :

« Les sociétés de l'avenir ont besoin d'un enseignement scientifique et positif, puisque la propension de l'esprit humain est vers les idées scientifiques et positives. On n'arrêtera que par une savante et religieuse analyse de tous les phénomènes observables de l'ordre naturel et de l'ordre surnaturel les ravages inévitables d'un matérialisme abject, vers lequel les jeunes générations se précipitent aveuglément... Nous croyons donc rendre un véritable service à la Religion et à la société en appelant de nos vœux, à côté de cette analyse des phénomènes observables, cette haute et religieuse synthèse dont nous avons essayé d'esquisser les principaux traits, et qui, arrêtant cette étrange décadence et restituant au spiritualisme son empire en le développant, anoblisse et spiritualise l'enseignement...¹ »

¹ *Le Philosophe, sa profession de foi devant... le Cosmos divin, etc.,*

La sève littéraire, le souffle chrétien, toutes les branches de la vérité, ramenées par une vaste synthèse à la même souche et reliées entre elles par un enseignement commun, telles sont donc les conditions de cette profonde et sublime végétation qui n'appartient qu'aux grands peuples. L'œil fixé sur son travail sourd et caché, c'est du fond d'une âme oppressée par la vue de symptômes menaçants pour elle que vous poussez ce cri, cri d'alarme, cri de désir, cri de doute, cri d'espérance : « Créera-t-on une littérature nationale et populaire? »

Tenterai-je de résoudre ce problème, Monsieur et noble Collègue? Essaierai-je ou d'augmenter vos alarmes ou d'affermir vos espérances? Appelé à vous suivre jusqu'au bout, je ne craindrai pas les flancs escarpés de la montagne. Arrivé au sommet avec vous, vous me promettez un air pur, un beau ciel et un vaste horizon.

Ne faut-il pas d'abord, dans cette question, tenir compte de l'immense diversité des siècles de création et des siècles d'imitation?

Combien de fois, Messieurs, n'avez-vous pas admiré Rome prenant entre ses mains des éléments barbares, hétérogènes, confus, ravis à toutes les parties du monde connu; les pétrissant ensemble, leur donnant une forme incomparable de noblesse et de grandeur; les animant d'un souffle ardent de patriotisme, et en faisant éclore, par une magnifique floraison, les Virgile, les Horace et les Tite-Live? Génies créateurs, qui fondèrent l'em-

par M. Pradié, ancien membre des Assemblées constituante et législative.

pire littéraire auquel s'applique mieux encore qu'à l'empire territorial le mot fameux du poète :

..... Imperium sine fine dedi...

La Grèce, à son tour, entre un ciel resplendissant et un sol fécond, sur un territoire étroit qu'elle gardait l'épée à la main contre les plus forts empires déchaînés contre elle, nourrit ses enfants d'un lait si pur, leur forma un goût si délicat, que son inimitable littérature a eu le privilège singulier de passer, sans rien perdre de sa pureté et de sa jeunesse, de la bouche des Démosthènes à celle des Chrysostôme.

Quand vous voulez encore assister à une création, ne prêtez-vous pas l'oreille aux pas précipités des Barbares qui fondent sur l'empire et au fracas de ses monuments qui tombent en ruines? Tout a été emporté par le flot destructeur : sciences, lettres, arts, peuples et cités. Tout à coup le Moyen Age se lève, vrai monde nouveau, car il rend la vie au passé; monde si caractéristique, qu'on saisit à première vue tout ce qui porte sa physionomie; monde d'une telle unité, que dans son armure d'une pièce on ne peut saisir le défaut; monde d'une telle fécondité, que pendant plusieurs siècles il fournit sans s'épuiser les trésors de notre poésie nationale.

A côté, à la suite des époques créatrices, se placent des siècles d'imitation. La Renaissance y prend son rang. Après avoir épuisé dans le Dante sa force de création, elle ne fit plus que restaurer et imiter, non parfois sans

élégance et sans grandeur, mais trop souvent avec l'engouement, la flatterie et la lâcheté de la servitude. Elle n'était plus européenne, française ; elle s'était faite grecque et romaine. Ce n'était plus une reine, c'était une esclave.

Auquel de ces deux ordres appartiendra notre siècle ? Deviendra-t-il créateur ou restera-t-il imitateur ? Après avoir donné une face nouvelle à la société par les découvertes de la science, lui inspirera-t-il un génie littéraire encore sans pareil ? Qui oserait s'en flatter, mais qui voudrait en désespérer ? Tout ce qu'on peut affirmer, c'est qu'il ne se préparera aux créations de l'avenir, si elles doivent jamais éclore, que par l'imitation large, intelligente et libre du passé.

Qu'on lui emprunte toutes ses lumières, toutes ses expériences, toutes ses conquêtes, toutes ses gloires ; qu'on moissonne dans tous les champs, pourvu qu'on ne recueille qu'un grain pur et de bon aloi ; qu'on exhume de la poussière et de l'obscurité de nos bibliothèques ces poèmes du moyen âge dont plusieurs, Monsieur, vous devront la vie et le grand jour de la publicité, mais qu'on n'y laisse pas retomber et dormir les chefs-d'œuvre de Rome et d'Athènes. Qu'on fasse une large part à l'étude de nos propres origines : c'est une condition indispensable pour être soi, pour rester Français ; mais qu'on ne cesse point de remonter le fleuve jusqu'aux origines communes des littératures modernes : c'est une condition indispensable pour éviter l'isolement et la décadence. Quand vous voudrez puiser à la source de l'originalité, de la naïveté, de la loyauté nationales, ouvrez

les épopées chevaleresques; mais quand vous voudrez y introduire un mélange utile, de bon goût, de diction pure, de sobriété sage, placez à côté les épopées antiques. Les premières vous fourniront la trame moderne et chrétienne sur laquelle vous pourrez travailler; les secondes vous prêteront les dessins et l'art qui achèveront l'ouvrage. Descendons dans la vallée de Roncevaux pour nous asseoir aux pieds d'une de ses roches, et au bruit solennel de la cascade qui tombe, du vent qui mugit dans ses gorges, évoquer les ombres des vieux guerriers qui y racontent leurs combats pour la foi; mais ne refusons pas d'approcher quelquefois des remparts démantelés d'Illion, de donner un souvenir aux colères d'Achille et aux douleurs de Priam : l'homme est toujours le même; et jusque dans les imaginations de la fable il montre la vérité de ses douleurs! S'il fait bon suivre le chevalier-pèlerin, et, transporté avec lui sous le beau ciel d'orient, respirer l'air délicieux dans lequel les mystères chrétiens, et les Louis, les Joinville, les Baudouin ont déposé leurs parfums, il n'est pas sans charmes de s'arrêter dans la campagne romaine, de suivre les traces de ses héros sur son sol volcanisé, et de porter ses regards du tombeau de Virgile à la croix du Panthéon.

Avec ces impressions profondes, variées, habilement et religieusement coordonnées entre elles, notre siècle ne fût-il pas créateur par littérature, créateur pour lui-même, il le serait pour les autres peuples et par sa langue perfectionnée et popularisée. Oui, cette vaste et belle unité des peuples semble une création réservée

à l'influence de la langue française. Langue populaire, organe d'un caractère vif, spirituel, enjoué, franc, loyal, elle tiendra l'empire de la conversation et des rapports intimes des hommes entre eux. Langue scientifique, elle offrira à chaque chose son terme propre, en s'assimilant, mais sans esclavage et sans torture, les expressions pittoresques et tranchées de ses sœurs. Langue politique, elle présidera aux intérêts universels, aux relations internationales, comme l'expression la plus précise de la justice et de la paix. Langue religieuse, tandis que Rome fera parler les hommes à Dieu, elle fera parler de Dieu aux hommes; à l'autre, la voix de la prière; à elle, la voix de l'éloquence. Véhicule rapide, vase précieux, en conservant au monde le dépôt des idées saines, nobles, généreuses, elle se conservera elle-même dans sa pureté, sa politesse et sa douceur; et le monde ne répétera le nom du beau, du vrai et du bien, qu'avec le nom de la France.

CALLIMAQUE

ou

LES POÈTES DU MUSÉE D'ALEXANDRIE;

Par M. J.-Ch. DABAS.

Quand le démembrement du vaste empire fondé par Alexandre eut disséminé de toutes parts cette Grèce que le héros de Macédoine avait répandue hors d'elle-même par ses conquêtes, les sciences, les lettres et jusqu'à la poésie passèrent les mers. Bientôt Athènes ne se retrouva plus dans Athènes, mais un peu partout : à Rhodes, à Colophon, à Syracuse, à Cyrène et surtout à Alexandrie. Alexandrie était son héritière la plus naturelle, sinon la plus légitime. Ville plus qu'à demi-grecque, bien que bâtie sur les bords d'un lac égyptien, sa position, son commerce, sa rapide prospérité, ses richesses croissantes en firent très-vite un grand centre de civilisation et un asile comme à dessein préparé pour les arts fugitifs de l'Hellade. Ses premiers rois, les Lagides, se hâtèrent de la décorer, de lui donner des édifices, des temples, des palais, une cour brillante, des fêtes et des pompes orientales; puis ils se mirent à créer des bibliothèques, à rassembler des collections, à

à convoquer, de toutes les parties du monde, des savants et des littérateurs. Mathématiciens, astronomes, naturalistes, médecins, géographes, grammairiens, poètes même accoururent. Alexandrie devint alors un immense atelier de travail intellectuel, mais surtout de travail scientifique. Aristote, ce grand classificateur des produits de la pensée humaine, venait d'ouvrir des routes nouvelles à l'esprit; on s'y précipita avec passion pour continuer le mouvement donné dans toutes les voies de la science, et les Ptolémées eux-mêmes s'y associèrent. Malgré les distractions du gouvernement, de l'ambition, de la débauche et quelquefois du crime, plusieurs d'entr'eux trouvèrent encore du temps pour analyser et pour écrire.

Au milieu de cette activité générale, la littérature se résigna trop souvent à n'être plus que de la science ou à servir humblement sous la livrée de l'érudition; et toutefois, nous venons de le dire, les muses conservèrent encore des fidèles, même parmi les savants qu'elles délassaient de leurs autres travaux. Les Ptolémées, s'ils aimaient les sciences, n'aimaient pas moins la poésie. Soter avait confié l'éducation de son fils à un poète, à Philétas de Cos. Digne élève d'un tel maître, Philadelphé appela à sa cour tous les poètes qu'il put séduire; il établit pour eux des concours, un théâtre, des jeux poétiques, et surtout il leur ouvrit à deux battants les portes de son Musée.

On sait ce qu'était le Musée d'Alexandrie : c'était à la fois une Académie, ou plutôt un Institut à plusieurs classes; une Université, puisqu'on y faisait des cours

publics; un Prytanée, puisque des savants et des lettrés y étaient logés et nourris à une même table; enfin, une sorte de couvent littéraire dont le chef, primitivement au moins, fut un prêtre chargé, selon toute apparence, d'y desservir un sanctuaire des Muses ¹. Les poètes n'y tenaient pas le dernier rang. Pensionnaires privilégiés de cet établissement royal, ils eurent à cœur de payer l'hospitalité généreuse qu'ils y recevaient, et ils se mirent à faire aussi leur œuvre.

Malheureusement, la poésie grecque était déjà bien vieille et bien épuisée, après tant de créations merveilleuses. Transplantée sur un sol étranger, au sein d'une civilisation brillante mais sceptique, près d'une cour qu'il fallait flatter, au milieu d'une atmosphère de science et de la poussière des bibliothèques, enfin dans une sorte de serre-chaude où il ne lui manquait que l'air du ciel et un foyer naturel d'inspirations, pouvait-on espérer qu'elle y refleurirait avec beaucoup d'éclat et de fraîcheur? Nos poètes travaillèrent, mais comme dans une ruche, avec l'industrie patiente des abeilles qui font leur miel du suc de toutes les fleurs et en emplissent des cellules artistement fabriquées. Si vous voulez une autre comparaison, en voici une de Timon le sillographe. Ce malin disciple de Pyrrhon était venu, lui aussi, à la cour de Philadelphie : il vit le Musée; il assista à ce *synode de savants* ², il s'assit un moment à cette table égyptienne qui conviait tous les hom-

¹ V. l'*Histoire de l'École d'Alexandrie*, par M. Matter. Paris, 1840. Ch. II et *passim*.

² Strab., *Geogr.*, liv. XVII, c. 1.

mes illustres de l'univers ¹. On essaya, bien entendu, de l'y retenir; mais en sauvage jaloux de son indépendance, il se hâta de fuir, et, comme un scythe, décocha en partant ce trait à ses hôtes :

« Ils sont là, dans la polyglotte Égypte, un grand » nombre de barbouilleurs de livres qu'on nourrit en » cage et qui se querellent sans fin dans cette volière » des Muses ². »

Les disputes étaient-elles aussi fréquentes parmi les commensaux du Musée que le prétend le satirique? Je ne saurais le dire; mais on peut croire qu'il s'y donnait, de temps en temps, de bons coups de bec et d'ongle. Ce qu'il y a de plus sûr encore, c'est que les prisonniers de ce beau logis ne pouvaient là dedans que voleter, sans s'élever bien haut. Ils voyaient de loin le ciel, et quelques-uns aspirèrent à s'y élancer; mais l'espace leur manquait et la cage avait des barreaux : ils retombèrent ³.

Cependant, si les poètes du Musée n'étaient pas de force à *homériser* ni à suivre dans les cieus le vol de Pindare, plusieurs d'entr'eux ne manquaient ni d'esprit ni de sentiment, encore moins de grâce et d'art.

¹ Philostrate., *Vitæ sophist.*, liv. I. *Vita Dionys.*

² Πολλοὶ μὲν βόσκονται ἐν Αἰγύπτῳ πολυφύλῳ
Βιβλιακοὶ χαρακεῖται, ἀπείριτα θηριόωντες,
Μουσέων ἐν ταλάρῳ.

(*Athen. Deipn.* I, p. 22. Édit. Casaub.)

³ Apollonius, qui fut du Musée, mériterait seul une mention plus flatteuse; mais on sait que la supériorité même de son talent poétique l'en fit exclure et exiler; aussi s'appelle-t-il Apollonius de Rhodes.

Ils se rabattirent, pour la plupart, sur des genres moins élevés. Je ne parle pas de leurs essais dramatiques, quoiqu'ils aient été nombreux, parce qu'ils ne furent pas non plus à la hauteur de la scène, et que d'ailleurs de plus grands talents eussent échoué dans la tâche de naturaliser le drame au milieu d'une cohue de populations hétérogènes qui ne s'entendaient pas. Le théâtre élevé dans le Bruchion fut bientôt désert; la pléiade tragique, cette constellation douteuse qui ne brilla jamais d'un bien vif éclat, fut encore plus vite éclipsée, et l'Eschyle Alexandrin, Lycophron, réduit au travail stérile des tragédies de cabinet, finit par ne laisser d'autre monument de son génie que son *Alexandra*, ce monologue *ténébreux*¹ où la fille de Priam, *imitant*, comme elle le dit elle-même, *la voix du sphinx*², prédit, en quinze cents vers inintelligibles, les dernières destinées de Troie. Les petits genres allaient mieux à ces poètes-académiciens, et ce fut là qu'ils triomphèrent : d'abord dans l'hymne mythologique, qui leur permettait de fouiller la fable en érudits et de paraître s'associer au culte officiel, en chantant des dieux auxquels ils ne croyaient pas; ensuite dans l'élegie, qui, sous la forme aisée et familière du distique, leur offrait toute facilité pour des compositions de courte haleine et pour l'expression des sentiments les plus divers, surtout du sentiment amoureux; enfin dans l'épigramme,

¹ C'est l'épithète même que l'antiquité a donnée à son poème : τὸ σκοτεινὸν ποίημα.

² ζφειγγὸς κελαινῆς γῆρυ ἐκμιμουμένη.

(LYCOPH.)

cette menue monnaie, non de la satire, chez les anciens, mais de l'épigramme, qui avait l'avantage de donner cours et valeur à la moindre pensée, au plus simple sentiment, à une réflexion, à un regret, à un souvenir, à un seul mot heureux. Les Grecs avaient toujours eu du goût pour cette forme de poésie réduite, qui ne demande qu'une pointe délicate avec une expression élégante. Mais les Alexandrins se passionnèrent pour elle; elle était si bien faite pour eux! N'avaient-ils pas de l'esprit à revendre? De la sensibilité, ils n'en manquaient pas non plus, alors qu'il n'en fallait qu'un peu. Ah! si la dépense en avait dû être forte et qu'il se fût agi, par exemple, d'en défrayer un long poème ¹, ils auraient pu se trouver à court; mais on a toujours assez de ce comptant pour solder quelques bagatelles, comme on a toujours assez de souffle pour aller au bout d'un hémistiche ou deux. Ils forgèrent donc l'épigramme à l'envi; tous s'y mirent, les savants aussi bien que les littérateurs, les mathématiciens et les médecins aussi bien que les poètes, et de ces fleurs souvent éphémères, rarement immortelles, le siècle des Ptolémées vit composer la première anthologie : curieux pendant donné, après huit siècles, à l'*Illiade*! Encore si l'on se fût arrêté à l'épigramme délicate, spirituelle, touchante, claire en même temps que concise! Mais beaucoup tombèrent dans l'épigramme obscure et entortillée, dans le griphe et le logogriphe, dans l'acrostiche, dans l'a-

¹ J'excepte encore une fois Apollonius de Rhodes et son poème des *Argonautiques*, où le sentiment et la passion ne manquent pas toujours.

nagramme, dans le rébus. L'imagination à bout ne savait plus à quoi se prendre, et les ténèbres plaisaient à des esprits familiers avec elles : accoutumés à commenter les anciens, ces grammairiens d'Alexandrie semblaient travailler pour se faire commenter eux-mêmes ; ils voulaient être expliqués plutôt que compris. On eût dit que la mystérieuse Égypte imposait à leur imagination les énigmes de ses sphinx et de ses hiéroglyphes.

Cette littérature artificielle, imitatrice et savante, souvent ingénieuse, quelquefois puérole, eut son représentant le plus fidèle dans un homme de beaucoup de savoir et d'esprit, type du génie Alexandrin, qui s'appelait Callimaque.

Callimaque fut d'abord un grammairien, c'est-à-dire un critique de profession. Il commença par tenir une école de grammaire dans un faubourg d'Alexandrie, et il y eut des disciples célèbres, entr'autres Ératosthène, Apollonius de Rhodes, Aristophane de Byzance.

Callimaque fut ensuite un savant : il s'était occupé de physique, d'histoire naturelle, et il laissa des traités *sur les vents, sur les oiseaux, sur les poissons.*

Callimaque fut encore et surtout un érudit : géographe, historien, philologue, archéologue, mythologue ; que n'avait-il pas lu et que n'écrivit-il pas ? Parmi les 80 ouvrages que Suidas comptait de lui, et d'autres en ont porté le nombre à 800, un auteur distrait à 8,000, il y en avait plus de la moitié en prose, et il nous en est parvenu des titres tels que ceux-ci : *Des fleuves de la terre ; Des noms des différentes nations ; Sur quelques usages singuliers des barbares ; Noms des*

mois chez les divers peuples; Mémoires historiques; Origines des îles et des villes; Colonies argiennes; Merveilles (de la nature et du monde); Muséum, ou Notice sur le Musée d'Alexandrie; Table et Notice des orateurs; Table et Notice des auteurs dramatiques; Didascalies; Des concours ou jeux publics; Table des hommes illustrés dans tous les genres de science. Ce dernier ouvrage donnait, en 420 livres et dans un ordre méthodique, l'histoire de tous les gens de science et de lettres; c'était le premier exemple, et jugez s'il eût été curieux de le recueillir, d'une histoire à la fois littéraire et scientifique. Pendant toute sa vie, qui fut longue puisqu'elle passa 80 ans, Callimaque, ami du plaisir cependant et bon convive, c'est lui-même qui s'est rendu ce témoignage dans une de ses épigrammes ¹, n'eut point de passion capable de primer celle de l'étude; et dans sa vieillesse, son expérience disait, en faisant la part des jouissances du corps et de celles de l'esprit :

« Tous ces parfums, toutes ces couronnes odorantes
 » dont j'ai autrefois paré ma tête, cher Xanthos, ont
 » aussitôt perdu leur douceur. Tous ces mets délicats
 » que j'ai approchés de ma bouche ont vainement flatté
 » mon palais, sans reconnaissance pour un plaisir dont
 » le lendemain ne s'est plus souvenu. Au contraire, tout
 » ce qui est entré en moi par les oreilles m'a procuré
 » les seules jouissances que je goûte encore ². »

¹ Callim., *Épigr.* XXXVI. Édit. Boiss. — Bentley met en doute qu'elle soit de Callimaque, et se borne à dire : *Auctore incerto.*

² *Id. Fragm.* L. Édit. Boiss.

On aime à entendre parler ainsi un enfant de la voluptueuse Cyrène et un compatriote d'Aristippe.

Inutile de dire que Callimaque fut du Musée, ἐξ Μουσείου, comme on disait alors, de la même manière que nous disons aujourd'hui d'un savant : *Il est de l'Institut*. On ne sait s'il ne fut pas même chargé d'organiser la grande bibliothèque d'Alexandrie; mais ce qu'il y a de sûr, c'est que deux Ptolémées, Philadelphie et Evergète, le comblèrent successivement d'honneurs qu'il paya d'une monnaie courante et toujours bien reçue, en compliments et en flatteries.

Voilà l'homme qui devait représenter le mieux la poésie Alexandrine; car, le savant Callimaque fut aussi un poète et le plus illustre de la grande pléiade, la première étoile de ce ciel poétique où tant d'autres ambitionnaient une place disputée. Il composa des tragédies, des comédies, des poèmes satiriques, des hymnes, des élégies en grand nombre, des épigrammes, des iambes, des fables en vers choliambiques, de petits poèmes en vers hexamètres, tels qu'une Sémélé, une Galathée et une Hécate, sans parler d'une histoire en vers de toutes les traditions mythologiques, qu'il intitula : *Causes* (Αἰτίαι). J'en passe, mais je n'assure point que ce soit des meilleurs.

Étrange fatalité! de tant de trésors d'érudition et d'un si riche bagage poétique, Callimaque n'a sauvé, dans le naufrage des siècles, que quelques échantillons de sa poésie, six hymnes et une soixantaine d'épigrammes. *Habent sua fata libelli!*

C'en est assez cependant pour nous permettre de le juger et de retrouver, par exemple, dans le poète l'a-

cadémicien, le courtisan, et surtout l'érudit consommé.

Poète d'académie, Callimaque aime les petits vers et les fleurs poétiques; il cherche le trait, le fini, l'harmonie, l'élégance. A-t-il peur de l'inspiration, ou l'inspiration a-t-elle peur de lui? toujours est-il qu'il aime à se réduire. *Petit livre, petit mal*, avait-il accoutumé de dire en riant, et il n'appliquait ce principe qu'à la poésie, témoins ses *Tables* en prose, si volumineuses. Apollonius, son ancien disciple et son rival, s'avisa un jour d'expliquer son proverbe par la pauvreté de son imagination. Déjà coupable d'un poème épique, il s'attira par ce dernier trait une satire furieusement outrageuse, l'*Ibis*, qui l'obligea à s'exiler d'Alexandrie, pour aller vivre à Rhodes. Apollonius cependant avait dit la vérité, quoique avec un peu d'ingratitude, et devancé la juste critique de Propertius, ajoutant aux plus chaleureuses expressions de son estime pour un modèle aimé :

« Mais que Callimaque n'aille pas, avec son haleine un peu courte, entonner la guerre de Jupiter et d'Encélade dans les champs de Phlégra ¹. »

Poète de cour, Callimaque chante assez souvent les Ptolémées sur le ton du dithyrambe, et il ne fait pas difficulté de les diviniser de leur vivant : « Que celui qui combat les dieux, combatte aussi mon roi. Que celui qui combat mon roi, combatte aussi les dieux ². » N'avait-il pas composé une élégie sur la chevelure de

¹ Sed neque Phlegraeos Jovis Enceladi que tumultus
Intonet angusto pectore Callimachus.

Prop., *Eleg. II*, 1, 40.

² Callim., *Hymn. in Apoll.*, v. 26 et 27. — *Vid. quoque Hymn. in Jovem*, v. 85-90; *Hymn. in Delum*, v. 185-189.

Bérénice, disparue d'un temple où elle avait été suspendue, mais retrouvée dans le ciel, au rang des astres, par le très-savant astronome Conon ? pièce singulière, mais non assurément précieuse, et que l'imitation latine de Catulle ne nous fait point du tout regretter.

Enfin, poète érudit, Callimaque nous étale dans ses vers toutes les richesses d'une mémoire surchargée de lecture, qui plie sous son fardeau et qui cherche à s'en débarrasser. Prenez ses hymnes, et vous y trouverez avec surprise un devancier, un émule, un auxiliaire de Pausanias, de Strabon, mais surtout d'Hygin le mythographe. Il connaît toutes les villes et tous les villages, toutes les montagnes et toutes les collines, tous les fleuves et tous les cours d'eau de la terre. Il nomme les anciens peuples et les anciennes cités sous leurs anciens noms. Mais c'est surtout dans la connaissance des mythes qu'il excelle : nul ne sait mieux les généalogies des dieux, leurs histoires les plus cachées, leurs aventures les plus secrètes. Il vous dira, par exemple, toutes les circonstances de la naissance de Jupiter, le lieu où Rhéa détacha sa ceinture ¹, la ville près de laquelle le cordon de l'enfant tomba ², le nom de la nymphe qui emporta le dieu nouveau-né dans les antres de la Crète ³, le nom de l'abeille qui le nourrit de son miel, comme la chèvre Amalthée de son lait : elle s'appelait *Panacris* ⁴. Il vous décrira même,

¹ Callim., *Hymn. in Jov.*, v. 21.

² *Id.* *ibid.* v. 44.

³ *Id.* *ibid.* v. 333 et 34.

⁴ *Id.* *ibid.* v. 49-51.

car il possède aussi la géographie céleste, les prairies que Junon possédait dans le ciel ¹ et dont nul autre auteur n'a parlé. Une épigramme de l'anthologie dit assez plaisamment de Callimaque, qu'il a révélé sur les dieux et sur les héros, des choses qui jusqu'à lui étaient restées inconnues aux hommes.

Qu'est-ce que tout cela ? un pieux enthousiasme ? la curiosité de la foi ? Mon Dieu, non. Callimaque chante les dieux, non parce qu'il y croit, mais parce qu'il s'y amuse, peut-être parce qu'il a reçu d'en haut un mot d'ordre pour travailler à la restauration des croyances. C'est une dévotion de courtisan, ou plutôt encore une dévotion d'antiquaire, une piété d'archéologue dressant des inventaires mythologiques, comme après décès. Faut-il le croire bien convaincu, quand il a l'air de s'indigner contre les Crétois menteurs montrant, dans leur île, le tombeau de l'immortel Jupiter ² ? Lui-même qu'élève-t-il à ses dieux ? Des tombeaux ; il les ensevelit dans les souvenirs de leur gloire passée, il les embaume et les entoure de bandelettes, comme des momies d'Égypte.

Non, ne pensez pas que Callimaque soit dupe des fables qu'il raconte ; et la preuve, c'est qu'il en invente et qu'il en compose comme à plaisir ; c'est que souvent il se divertit à forger sur les dieux des histoires puérides, tout au plus bonnes pour bercer des enfants. Ainsi, il nous montre Diane, à l'âge de trois ans, assise sur les

¹ Callim., *Hymn. in Dian.*, v. 164.

² *Id.* *Hymn. in Jov.*, v. 7-9.

genoux de Jupiter, tendant vers lui ses petits bras, essayant de caresser son menton, l'appelant du nom de *petit père* (ἄππα), et finissant par lui demander une petite tunique à franges, pour aller à la chasse ¹. Ainsi encore il nous la représente sur les genoux du cyclope Brontès, s'amusant à arracher les poils de la large poitrine du géant, *poils qui depuis n'ont pas repoussé* ². « Toutes les autres filles des dieux, — dit-il en brochant » ce vieux thème des cyclopes de l'Étna, — ne peuvent » envisager sans frémir ces énormes colosses dont l'œil » unique, égal à un bouclier de quatre peaux, étincelle » sous leur sourcil d'un terrible éclat... Et lorsque l'une » des enfants des dieux refuse d'obéir à sa mère, sa » mère fait semblant d'appeler les géants Argès et » Stéropès. Alors, du fond de la maison, Mercure accourt, le visage noirci de cendre et de fumée, pour » faire peur à la fillette, qui se rejette dans le sein maternel, en mettant sa main sur ses yeux ³. »

Ne voilà-t-il pas les dieux eux-mêmes transformés en croque-mitaines ?

De tout cela résultent, vous le comprenez, des défauts très-saillants, principalement celui que Lucien a signalé sous le nom de *leptologie*, ce qui veut dire *manie des riens* : sorte d'exactitude minutieuse à rechercher les petites choses, à exprimer les détails que le génie néglige, ou à marquer des nuances qui affaiblissent les grands traits. Ajoutez, ce qui tient à la

¹ Callim., *Hymn. in Dian.*, v. 4-12; v. 26-28.

² *Id. ibid.*, v. 72-76,

³ *Id. ibid.*, v. 51-53; v. 66-71.

même cause, le soin trop scrupuleux des mots, la recherche des termes rares et curieux, l'affectation des noms peu connus ou énigmatiques, comme d'appeler Apollon le *Carnéen* ¹, Cérès *Déo* ², Diane *Oupi* ³, et Pluton le grand *Agesilas* ⁴. Quand les scholiastes ou les lexicographes appellent Callimaque en témoignage, c'est presque toujours pour autoriser une expression singulière ou une acception détournée. De là une obscurité, qui n'égale pas heureusement celle de Lycophron, mais qui ne laisse pas que d'être fréquente et de fatiguer souvent le lecteur.

Après tout cela, ce serait donner une idée peu juste de Callimaque que de laisser croire qu'il soit, comme poète, sans talent et sans mérite. Il est ingénieux, délicat, plein d'art; il a certainement une dose de génie poétique; il ne manque pas même de sensibilité ni de goût, malgré ses écarts, et il y a lieu plutôt de s'étonner qu'il l'ait si pur, je dis relativement à un siècle déjà bien gâté. Les Latins, qui l'ont dépouillé de tant de choses, surtout de ses élégies, le plus beau fleuron tombé de sa couronne, ont eu toutes sortes de raisons de le louer, et n'ont pas réussi à lui ravir le prix de la grâce. Je comprends qu'Horace ⁵, si bon juge, n'ait mis au-dessus de lui que Mimnerme, entre tous les poètes

¹ Callim., *Hymn. in Apollon.*, v. 71-72.

² *Id.* *Hymn. in Cerer.*, v. 18.

³ *Id.* *Hymn. in Dian.*, v. 240.

⁴ *Id.* *Hymn. in lavacrum Pallad.*, v. 130. — Ἀγροσίλαος
id est mortalium deductor.

⁵ Horat., *Epist. II*, liv. II, v. 98-99.

élégiaques, et que Quintilien¹ lui ait même assigné le premier rang.

Qu'il me soit permis de traduire, ou plutôt de retraduire, après Laporte Du Theil, un épisode mythologique de ses hymnes, qui m'a toujours paru un petit chef-d'œuvre; c'est le récit du châtement infligé par Cérès au sacrilège Erésichton :

« Les Pélasges n'avaient pas fondé Cnide, et habitaient encore la ville sacrée de Dotium; là, ils l'avaient consacré, ô Cérès! un bois magnifique, planté d'arbres si touffus qu'une flèche aurait eu peine à y pénétrer. Il y avait là des pins, il y avait là de grands ormes, et des poiriers et des pommiers aux doux fruits. Une eau pure comme l'ambre y jaillissait de terre en plusieurs sources; et la déesse raffolait de ce lieu, autant que d'Éleusis, autant que de Triope, autant que d'Enna.

» Mais quand les enfants de Triopas encoururent la colère de leur bon génie, alors un projet funeste séduisit Erésichton. Il s'élance à la tête de vingt serviteurs, tous dans la fleur de l'âge, tous semblables à des géants et capables d'emporter une ville entière. Avec ces hommes, armés de haches et de cognées, il court impudemment au bois sacré de Cérès.

» Au milieu s'élevait un peuplier, arbre immense qui touchait aux astres, et à l'ombre duquel les nymphes jouaient vers l'heure de midi. Frappé le premier, il poussa un gémissement de sinistre augure pour les

¹ Quint., *De Instit. orat.*, liv. X. 1.

» autres. Cérès connut aussitôt que son bois souffrait,
 » et elle dit avec courroux : « Qui donc abat mes beaux
 » arbres? » A l'instant, sous les traits de Nicippe (c'é-
 » tait la prêtresse que le peuple de la ville lui avait
 » consacrée), les bandelettes et le pavôt dans les mains,
 » la clé du temple sur l'épaule, elle s'approche, et
 » ménageant encore un coupable et impudent mor-
 » tel : « Mon fils, lui dit-elle, toi qui abats les arbres
 » consacrés aux dieux, ô mon fils! arrête. Mon fils,
 » cher espoir de tes parents, retiens ta main, écarte
 » tes serviteurs; prends garde d'irriter l'auguste Cérès,
 » dont tu dévastes le bocage. » — Mais lui, avec un
 » regard aussi farouche que celui dont une lionne des
 » montagnes de la Thesprotie regarde un homme, au
 » moment où elle met bas : « Retire-toi, lui crie-t-il,
 » ou je te plante ma hache dans le corps. Ces arbres
 » vont me servir à couvrir la maison où je veux, tous
 » les jours, banqueter joyeusement avec mes amis.

» Il dit, le fol adolescent, et Némésis écrivit le blas-
 » phème. Soudain Cérès s'enflamme d'une inexprimable
 » fureur; la déesse reparait... Ses pieds touchent à la
 » terre et sa tête à l'olympé. Les esclaves demi-morts,
 » à la vue de l'immortelle, s'empressent de fuir, en
 » laissant la cognée au tronc des chênes. Cérès ne les
 » poursuit pas : ils n'ont fait qu'obéir à la nécessité,
 » en se rangeant sous la main de leur maître; mais
 » s'adressant à ce maître odieux : « Oui, oui, lui dit-
 » elle, bâtis ta maison, chien, chien, la maison où tu
 » dois banqueter; car ils seront fréquents désormais les
 » festins que tu feras.

« Elle n'en dit pas plus : le supplice d'Erésichton
 » était prêt. Aussitôt elle allume au sein de l'impie une
 » faim cruelle, sauvage, dévorante, irrésistible : affreuse
 » maladie dont il est bientôt consumé. Le malheureux !
 » plus il mange, plus il est pressé du désir de manger.
 » Vingt esclaves lui préparent des mets, et douze lui
 » versent à boire ; car l'injure de Cérès est l'injure de
 » Bacchus, et toujours Bacchus partage le courroux
 » dont Cérès est animée.

» Ses parents honteux n'osaient plus l'envoyer aux
 » repas communs ni aux banquets. Tous les prétextes
 » étaient inventés. Les filles d'Orménos vinrent l'inviter
 » aux jeux de Pallas Itoniade : « Il n'est point ici,
 » répondit sa mère ; il est parti hier pour Cranon ré-
 » clamer une dette de cent bœufs. » — Polyxo, mère
 » d'Actorion, qui préparait les noces de son fils, vint
 » convier à la fête Erésichton et son père. La pauvre
 » femme, toute bouleversée, dit en pleurant : « Triopas
 » ira ; mais Erésichton, un sanglier l'a blessé dans les
 » vallées du Pinde, et voilà neuf jours qu'il est étendu
 » dans son lit. » Mère infortunée ! mère trop tendre, à
 » quels mensonges n'avez-vous pas eu recours ? Don-
 » nait-on quelque festin ? Erésichton était en voyage.
 » Célébraient-on quelque mariage ? Un disque avait frappé
 » Erésichton, ou bien il était tombé de cheval, ou bien
 » encore il comptait ses troupeaux sur l'Othrys.

» Cependant, enfermé au fond de son palais, Eré-
 » sichton festinait tout le jour, insatiable convive, et
 » dévorait mille mets de toute espèce ; mais plus il man-
 » geait, plus son estomac féroce criait la faim. Comme

» au fond de la mer, tous les aliments s'y engloutissaient
 » inutiles. Tel que la neige sur le Mimas, ou qu'une
 » poupée de cire au soleil, tel et plus promptement on
 » le vit se fondre, jusqu'à ce qu'enfin il ne resta plus au
 » malheureux que des nerfs, des fibres et des os. Sa
 » mère en pleura, ses deux sœurs en soupirèrent mille
 » fois, ainsi que le sein auquel il avait bu ¹, et les
 » douze servantes de la maison. Triopas lui-même porta
 » les mains à ses cheveux blancs, et s'adressant à Nep-
 » tune, qui ne l'entendait pas : « Faux père, lui dit-il,
 » regarde ce troisième de ta race, ton petit-fils s'il est
 » vrai que je sois né de toi et de Canace, fille d'Éole ;
 » car c'est moi qui suis le père de ce malheureux. Ah !
 » que n'est-il tombé sous les coups d'Apollon, et que
 » ne l'ai-je enseveli de mes mains ! Maintenant, la faim
 » dévorante est dans ses yeux. Éloigne donc de lui ce
 » mal funeste, ou charge-toi de le nourrir, car mes
 » tables n'y suffisent plus. Veuves sont mes étables, vides
 » sont mes bergeries... Mes cuisiniers eux-mêmes se
 » refusent à le servir. On a dételé pour lui les mulets
 » qui traînaient mes grands chars ; il a mangé jusqu'à
 » la génisse que sa mère nourrissait pour Vesta, jus-
 » qu'au coursier qui lui remportait des prix, jusqu'à
 » son cheval de bataille, jusqu'au chat devant qui
 » fuyaient les petites bêtes ². »

« Tant qu'il resta quelque chose dans la demeure de
 » Triopas, son foyer domestique eut seul le secret du
 » mal. Mais quand les dents d'Érésichton eurent dévoré

¹ La nourrice.

² και τὰν ἀζλουρον τὰν ἔτρεμε θηρία μικκά.

» la maison tout entière, alors on vit le fils d'un
 » roi s'asseoir dans les carrefours en mendiant quel-
 » ques bouchées de pain et les plus sales rebuts d'un
 » repas.

» O Cérès! qu'il ne soit jamais mon ami celui que tu
 » hais, et qu'il n'habite jamais sous le même toit que
 » moi ! »

Voilà, si je ne me trompe, un fort joli morceau de poésie, digne de la renommée de Callimaque. On n'y admire pas seulement une rare délicatesse de travail et une élégance pleine de goût; on y sent une imagination doucement émue, de la vérité, du naturel, disons le mot : de la sensibilité. Sans doute, ce n'est au fond qu'un badinage poétique, où le poète se joue, comme toujours, avec la fable; mais au moins la prend-il cette fois assez au sérieux pour y trouver une veine heureuse d'imagination et surtout de sentiment. Les figures sont nobles et vivantes, le langage assorti aux personnages, la peinture du supplice admirable d'énergie et de couleur. Le rôle de la pauvre mère est touchant, la plainte du père d'une franchise naïve, surtout dans ce dernier trait dont Laporte Du Theil a eu peur et qu'il n'a pas reproduit : « *Jusqu'au chat devant qui fuyaient les*
 » *petites bêtes.* » Enfin, la divinité s'y montre tour à tour sous des traits de bonté indulgente et de sévérité terrible, qui lui conservent tout son prestige de bienveillance et de majesté.

Si vous en avez le temps un jour, comparez avec ce morceau, vraiment achevé dans son genre, l'imitation

¹ Callim., *In Cerer.*, v. 26-119.

plus connue qu'Ovide en a donnée au VIII^e livre de ses *Métamorphoses*. Scaliger la met fort au-dessus de l'original; mais ce savant homme sans goût n'y entend rien : il serait facile de prouver qu'Ovide n'a fait que gâter et parodier son modèle, qu'en effacer tous les traits délicats, tout le naturel, tout le sentiment, pour y substituer... quoi? des détails frivoles, des descriptions diffuses, des jeux d'esprit, des pointes et de froides allégories. Chose curieuse, qu'un Grec d'Alexandrie ait eu le goût meilleur qu'un poète romain du siècle d'Auguste! C'est que ce génie merveilleusement artiste des Grecs a toujours été relativement sobre, et que la tempérance, c'est le goût.

Pourquoi n'avons-nous plus l'*Hécale* de Callimaque, qui servit de modèle à une autre imitation plus heureuse d'Ovide, à son épisode de *Philémon et Baucis*? Nous aurions mieux jugé par cet exemple de tout ce qu'un emprunteur habile pouvait tirer d'un si commode créancier.

Le plus souvent, les hymnes de Callimaque n'offrent au lecteur qu'un seul intérêt, celui qui peut s'attacher aux curiosités, soit mythologiques, soit historiques. Un des passages les plus intéressants sous ce dernier rapport, et l'un des moins connus, est un épisode relatif aux dernières destinées des Gaulois qui, sous les successeurs d'Alexandre envahirent la Grèce défendue par Ptolémée Céraunos, un des fils de Soter. On sait qu'après avoir battu et tué Céraunos, ces braves aventuriers, qui ne craignaient que la chute du ciel, furent, au moment où ils allaient piller le temple de Delphes, sur-

pris par un tremblement de terre que les Grecs attribuèrent à la protection de leurs dieux ; puis, dans le désordre causé par leur frayeur, poursuivis et en grande partie exterminés. Ce qu'on ignore généralement et ce que nous apprenons moitié par Callimaque, moitié par son scholiaste, c'est que les débris de l'armée barbare furent engagés par un certain Antigone au service de Philadelphie, et qu'une fois en Égypte nos Gaulois ayant été accusés de conspirer secrètement pour s'emparer des trésors du roi, Ptolémée les fit tous brûler ou noyer dans les eaux du Nil ¹.

Ce bel exploit, Callimaque le transforme en victoire, afin d'associer son roi au triomphe du dieu Delphien sur les odieux Galates, et voici comment il fait parler Apollon, prophétisant dans le sein de sa mère Latone, qui songe à déposer dans l'île de Cos, patrie de Philadelphie, son divin fardeau :

« Non, ma mère, ce n'est point là que tu dois m'en-
 » fanter. Je n'en veux point à cette île et je ne la dé-
 » daigne point ; elle est des plus fertiles en moissons et
 » des plus riches en pâturages. Mais les Destins lui
 » doivent un autre dieu, fils glorieux des *Sauveurs* ²,
 » qui, ceint du bandeau royal, verra se ranger sous
 » son empire macédonien l'un et l'autre continent, avec
 » les îles assises dans la mer, de l'Orient à l'Occident
 » et jusqu'aux extrêmes limites du monde. Et un jour

¹ Voir sur cet épisode peu connu des invasions gauloises, qu'ont omis également Pausanias et Justin, les scholies anciennes et les *Observationes* d'Ézéchiel Spanheim sur les *Hymnes* de Callimaque.

² C'est-à-dire de Ptolémée Soter et de Bérénice.

» viendra que nous aurons, lui et moi, une lutte com-
 » mune et suprême à soutenir, quand, levant contre les
 » Hellènes un glaive barbare et poussant le cri de guerre
 » celtique, de nouveaux Titans fondront des extrémités
 » de l'Occident, pareils à des flocons de neige et aussi
 » nombreux que les étoiles répandues par milliers dans
 » le ciel; quand gémiront, pressées de toutes parts, les
 » forteresses et les bourgades des Locriens, les hauteurs
 » de Delphes, les plaines de Crissa, les villes de l'inté-
 » rieur; quand chacun verra de ses yeux brûler les
 » moissons du champ voisin, et qu'on saura, non plus
 » seulement par ouï-dire, mais en les contemplant autour
 » de mon temple assiégé, que les phalanges ennemies
 » approchent déjà de mon trépied leurs glaives, leurs
 » énormes baudriers et leurs boucliers odieux. Oui,
 » mais elles auront, ces armes, ouvert une mauvaise
 » voie à la race insensée des Galates... Les unes seront
 » mon trophée et les autres, rostées gisantes sur les
 » bords du Nil, après avoir vu périr dans les flammes
 » ceux qui les portaient, récompenseront la vaillance
 » d'un roi qui aura bien travaillé. — Voilà mes oracles,
 » ô Ptolémée! et plus tard tu glorifieras tous les jours
 » celui qui, dans le sein de sa mère, vient de prophé-
 » tiser ta victoire¹. »

J'ai eu tort peut-être de ranger ce passage au nom-
 bre de ceux qui n'offrent qu'un intérêt de curiosité his-
 torique. N'exprime-t-il pas, avec une énergie éloquente
 et bien flatteuse pour nos braves ancêtres, la terreur
 que leur souvenir tout seul inspirait encore, après un
 lâche massacre, à tous ces Grecs-Égyptiens?

¹ Callim., *Hymn, in Delum*, v. 162-190.

Après ces deux échantillons, je ne veux plus que citer quelques épigrammes. De tous les épigrammatisés, Callimaque était, de son temps, le plus fameux et a toujours passé pour le plus excellent. Il nous paraît justifier cette réputation. Sans doute, les épigrammes qui nous sont restées de lui ne sont pas toutes remarquables, et quelques-unes sont un peu obscures; mais d'abord il ne faut pas leur prêter cette *obscurité impénétrable* et digne de Lycophron, dont un critique¹ les a taxées. Presque toutes se lisent facilement, et on peut dire qu'en général elles ne dépassent pas ce degré d'obscurité transparente dont un esprit fin aime à se voiler, pour se laisser deviner par l'esprit des autres. Puis, il en est de précieuses par la délicatesse des sentiments; il en est d'achevées par la finesse de la forme, et celles-là même qui ont le moins de valeur, ont encore un mérite d'élégance que la traduction, il est vrai, ne rendrait pas.

La première, qui ne ressemble à aucune autre, reproduit, sous forme de récit et de conseil, la sage réponse de Pittacus, l'un des sept Sages, à un de ses amis qui le consultait sur le mariage. Je la traduis pour les jeunes gens en quête d'un parti; car la leçon est bonne à retenir, et elle est de celles qu'on oublie trop souvent :

« Pittacos de Mitylène, fils d'Hyrradios, eut un jour
» à répondre à cette question d'un homme d'Atarné,
» son hôte :

» Bon vieillard, je suis sollicité de choisir entre deux
» épouses : l'une est une jeune fille dont la fortune et

¹ M. Pierron, dans son estimable *Histoire de la Littérature grecque*, p. 388.

» la naissance se rapportent à la mienne, l'autre l'em-
» porte sur ces deux points. Quel parti prendre?

» Il dit, et Pittacos levant son bâton, l'arme du vieil-
» lard : — « Tiens, répondit-il, ceux-ci vont te dire
» ton affaire. » Il y avait là des enfants qui, sur la place
» d'un carrefour, faisaient tourner sous le fouet leurs
» toupies légères. — « Va, suis leurs pas, ajouta le
» sage. » Notre homme s'approcha, et les enfants di-
» saient : — « Poursuis la tienne, près de toi. » — Ce
» qu'ayant entendu, l'étranger s'éloigna de la grande
» maison, s'appliquant à lui-même le mot des enfants.
» Qui que tu sois, fais comme lui, et de même qu'il
» prit la petite femme pour la conduire épouse dans sa
» demeure, va, toi aussi, et poursuis la tienne près de
» toi ¹. »

La suivante est du ton plaisant et se rapproche de
l'épigramme moderne :

« Un garçon couronnait de guirlandes le cippe de sa
» marâtre, une pierre méchante; mais il croyait qu'en
» quittant la vie, la vieille avait aussi quitté son carae-
» tère. Elle inclina sa colonne sur le tombeau, et elle
» écrasa l'enfant... ² »

On peut citer, comme exemple d'une grâce délicate,
ce compliment flatteur adressé à Bérénice, à l'occasion
sans doute de l'anniversaire de sa naissance ³ :

« Il y a quatre Grâces; car, après les trois que l'on
» connaissait, les dieux viennent d'en façonner une au-

¹ Callim., *Epigramm.* I, édit. Boiss.

² *Id.*, *Epigr.* VII. — J'adopte la conjecture de Bentley :
μιαρὰν λίθον, au lieu de μικρὰν λ..

³ Callim., *Epigr.* LIV.

» tre, encore toute baignée d'essences humides ¹, et sans
 » qui les Grâces elles-mêmes ne sont plus les Grâces. »

Dans le nombre se rencontrent beaucoup d'inscriptions tumulaires. On les parcourt avec cet intérêt qu'on trouve à s'arrêter dans un cimetière devant chaque tombe, si ce n'est que les épitaphes de nos cimetières ont rarement autant d'esprit.

Quelques-unes vous frappent par une concision intraduisible; d'autres y joignent l'élévation de la pensée ou le mérite de l'émotion.

En voici une bien simple : elle n'exprime qu'une réflexion banale, en des termes qu'on répète tous les jours; mais elle nous touche par ce côté même, comme formule de nos communes et éternelles douleurs :

« Qui sait le sort de demain? Quand nous t'avons vu,
 » toi Charmis, quand nous t'avons vu, hier, de nos
 » yeux, et qu'aujourd'hui nous t'ensevelissons avec des
 » larmes! Non, jamais, Diophon ton père ne vit rien
 » de plus douloureux ². »

En voici une autre qui est charmante de tour et de sensibilité. Elle a été inspirée par la mort d'une jeune fille :

« Chrétis, amie des longues causeries et des jeux où
 » elle excellait... Les jeunes filles de Samos la rede-
 » mandent souvent, cette aimable compagne qui filait
 » la laine avec elles sans cesser de babiller. Mais elle
 » dort ici... d'un sommeil qui les attend toutes ³! »

¹ Allusion à l'usage de laver les enfants nouveau-nés dans un bain aromatisé.

² Callim., *Epigr.* XV, édit. Boiss.

³ Callim., *Epigr.* XVII.

Celle qui suit n'est pas moins touchante, et elle a plus de valeur poétique. C'est comme une courte élégie sur la mort d'un ami de l'auteur, poète comme lui, d'Héraclite d'Halicarnasse :

« On m'a dit ton trépas, Héraclite, et cette nouvelle
 » m'a plongé dans les larmes; et je me suis rappelé
 » combien de fois tous les deux nous avons, dans nos
 » entretiens, enseveli le soleil. Mais toi, cher hôte
 » d'Halicarnasse, voici que, depuis longtemps déjà, tu
 » n'es plus que cendre. Ah! du moins, tes chansons
 » vivent, sur qui, ravisseur de toutes choses, le dieu
 » d'enfer ne portera pas la main ¹. »

Ce qu'on regrette de ne pas trouver dans ces petites pièces, c'est un sentiment religieux, c'est l'expression au moins de la croyance à l'immortalité de l'âme. Si Callimaque dit quelque part que *les gens de bien ne meurent pas* ², ce n'est dans sa pensée qu'une métaphore; il dit ailleurs tout le contraire, et avec une franchise qui révèle le scepticisme le plus absolu.

Au sujet de Cléombrote, qui, *martyr*, a dit saint Jérôme, *d'une folle sagesse*, s'était donné la mort après la lecture du Phédon de Platon, pour vérifier sa doctrine des âmes immortelles, il s'exprime, sur un ton léger, en ces termes évidemment ironiques :

¹ *Id.*, *Epigr.* II. — J'emprunte ici en partie la jolie traduction que M. Sainte-Beuve a donnée de cette épigramme (dans le *Moniteur* du 28 avril 1856); mais M. Sainte-Beuve me paraît s'être trompé en traduisant les mots *τερι ἀηδόνες* par *les rossignols*. *Ἀηδών* signifie souvent *un chant, une chanson, un air mélodieux*.

² Callim., *Epigr.* X, édit. Boiss.

« En disant : *Adieu, soleil*, Cléombrote d'Ambracie
 » s'est jeté du haut d'un mur dans les enfers. Il n'avait
 » rien souffert pourtant qui valût la peine de mourir ;
 » il avait lu seulement un livre, le livre de Platon sur
 » l'âme ¹. »

Veut-on quelque chose de plus explicite? Voici une dernière épigramme, la plus originale peut-être, la plus piquante certainement et la plus ingénieuse, dans son tour et dans sa forme, que Callimaque nous ait laissée :

« (Pierre du tombeau), Charidas repose-t-il sous toi?
 » — Si tu veux parler du fils d'Arimmas le Cyrénéen,
 » oui, il est là sous moi. — O Charidas, qu'y a-t-il là-
 » bas? — D'épaisses ténèbres. — Et le retour? — Men-
 » songe. — Et Pluton? — Fable; nous sommes morts
 » et bien morts.

» Ce discours que je vous rapporte est vrai; mais le
 » plaisant est que le grand bœuf du Pelléen y est allé
 » comme les autres ². »

Le Pelléen ou l'homme de Pella, c'est Philippe de Macédoine. Son grand bœuf, c'est Alexandre, le maître du monde. Il est impossible de nier plus hardiment l'autre vie et de railler d'une manière plus sarcastique l'immortalité même du conquérant.

On s'explique qu'un poète imbu de ces désolantes doctrines ne fût ni un très-grand lyrique, ni un héritier bien naïf des pieux Homérides. On s'explique qu'une génération de poètes aussi désabusés ne fût plus très-capable des hautes conceptions, et qu'ayant conscience

¹ Callim., *Epigr.* XXIV.

² *Id.*, *Epigr.* XIV.

de son impuissance, elle s'amusa à des épigrammes et à des épitaphes. Il y avait une épitaphe plus curieuse, qu'elle écrivait sans s'en douter : c'était celle de la poésie grecque déjà mourante et qui ne devait pas lui survivre¹.

Rendons hommage cependant au talent de Callimaque. Il n'est pas de ceux que nous ayons le droit de dédaigner. Véritable poète alexandrin, représentant légitime du Musée, type en quelque sorte d'un âge poétique qui accuse le déclin, mais qui rachète encore ses défauts, il doit compter et tenir sa place dans une histoire de l'art ; car, comme Ovide² l'a fort bien dit, *il vaut par l'art, sinon par le génie*.

..... Ingenio non valet, arte valet.

¹ Théocrite lui-même, cet Homère de l'idylle, cet Homère réduit des derniers temps, qui eut le bonheur de naître en Sicile, sur une terre grecque et classique, pleine des souvenirs de la vie pastorale, Théocrite n'a pas laissé d'héritiers dignes de sa muse charmante, mais déjà un peu alexandrine, amie de la miniature et des genres mélangés.

² Ovid., *Amor. I, XV, 13*.

ERRATA. — *Mémoire sur les Eaux du sol* (2^e trimestre).

Page 245, ligne 47, au lieu de : et de sources, *lisez* : et celle de source. — P. 248, lig. 24, au lieu de : ils, *lisez* : ces derniers. — P. 247, lig. 42, au lieu de : 27, *lisez* : 37. — P. 248, lig. 22, au lieu de : 51, *lisez* : 24. — P. 259, lig. 46, au lieu de : dessécher et de calciner avec, *lisez* : dessécher avec, etc. — P. 261 et 265, au lieu de : frite, *lisez* : fritte. — P. 263, lig. 48, au lieu de : 0,154, *lisez* : 0,0154. — P. 266, lig. 22, au lieu de : 0,53, *lisez* : 0,053.

RÉSUMÉ

D'UNE PUBLICATION DE M. E.-A. CARRIÈRE,

INTITULÉE :

« **Les Hommes et les Choses en 1857;** »

PAR M. CHARLES DES MOULINS.

Les Hommes et les Choses en 1857, par M. E.-A. Carrière, tel est le titre d'un volume in-8° de 406 pages, sur les affreux désastres qu'a déjà causés en Europe, et particulièrement en France, l'excès des déboisements, et sur les maux incalculables que doit amener, pour la postérité, la pratique continuée de ce système d'imprévoyante dévastation.

Il ne s'agit de rien moins que de la soustraction graduelle des conditions indispensables à la vie; et les plateaux de la Tartarie, les déserts qui s'étendent au sud de l'Atlas, ceux de la Palestine, la vallée du Nil enfin, d'où la vie se serait entièrement retirée si son

fleuve ne venait, pour ainsi dire, la *galvaniser* périodiquement, et lui restituer par un artifice providentiel les fonctions d'une existence momentanée, — tels sont les témoins qui, sous la foi de l'expérience de tous les siècles, viennent déposer devant le tribunal où préside la raison, et lui commandent de prononcer cet accablant verdict : « L'humanité marche à sa perte, si les » déboisements continuent et si l'on ne travaille pas » efficacement à reconstituer, dans la mesure convenable, l'état de choses que le Créateur a établi comme » condition d'équilibre et d'harmonie dans la nature. »

J'ai voulu, Messieurs, pour attirer votre attention sur ce grave sujet, commencer tout d'abord par placer sous vos yeux, dans sa crudité menaçante et à première vue singulièrement exagérée, la conclusion qui ressort de toutes les pages de ce livre, et qui, j'ose le dire, en ressort irréfragable, implacable, appuyée sur les témoignages les plus graves et les plus authentiques de l'histoire, de l'administration, de l'expérience, de la science, de la raison.

J'ai voulu commencer par là, dis-je, parce que je vous vois déjà étonnés, déroutés, distraits, peut-être même dégoûtés, par l'application étrange de ce titre : *Les Hommes et les Choses en 1857*, à un ouvrage sur l'aménagement des forêts.

Ah! certes, Messieurs, je comprends, — pour l'avoir éprouvée moi-même, — cette première impression que vous ressentez; mais je n'en continue pas moins à vous présenter pêle-mêle, et dans une confusion qui n'est qu'apparente, les traits saillants qui font le relief de

l'œuvre à la connaissance de laquelle je crois utile de vous initier.

J'ai affaire, en effet, à un livre et à un auteur l'un et l'autre tellement extraordinaires, que je ne dois craindre de vous exposer ni les alliances étranges, ni les *heurts* imprévus, ni les transitions subites et comme électriques que l'écrivain fait subir aux sujets dont la foule s'entasse et se presse sous sa plume. Il faut bien que je vous accoutume à ce que trouveront d'inattendu, dans ces pages, ceux d'entre vous qui voudraient, — permettez-moi de le dire à tous également, — qui voudraient *s'instruire* en les lisant.

Vous allez voir, Messieurs, que je n'ai pas trop dit. Faisons d'abord connaissance avec l'auteur; sa personne m'est inconnue, mais j'ai puisé à des sources sûres.

Au Muséum de Paris, dans l'une des sections les moins remarquées de ces vastes cultures scientifiques dont l'ensemble constitue ce qu'on nomme le *Jardin des Plantes*, on rencontre, appliqué à sa tâche de chaque jour, un ouvrier exact, soigneux, actif, intelligent; il se nomme *Carrière*.

Quand son pénible travail est achevé, il disparaît, et sans doute il est allé puiser, dans le repas du soir et dans le repos de la nuit, les forces nécessaires pour reparaitre le lendemain, dès l'aurore, armé des instruments du labeur manuel.

Or, il advint qu'un jour une publication parut sous ce titre : *Traité des Pépinières*, et elle était signée *Carrière*. Jusque-là, rien de bien surprenant : un

homme intelligent et travailleur, entouré des meilleurs exemples et des meilleures leçons, aura trouvé, dans les longues soirées d'hiver, le temps de coordonner les résultats amassés en plusieurs années d'expérience et de pratique. Restait cependant à résoudre cette question : Où donc a-t-il appris l'art d'exprimer ses idées?

Six mois se passèrent, et un deuxième ouvrage, signé *Carrière*, fit irruption, non plus cette fois dans le monde de la pratique et de l'horticulture, mais dans le monde savant. Son titre était *Traité général des Conifères*, et les botanistes de la capitale furent aussi surpris qu'intéressés en voyant l'humble jardinier du Muséum aborder avec succès ce vaste et difficile sujet, dont l'ensemble n'avait exercé jusqu'ici que la plume brillante du célèbre Endlicher.

A quelques mois de là, la signature *Carrière* reparaît encore, et sur un ouvrage d'*horticulture*, mais plus important, d'un horizon plus étendu et plus scientifique que le *Traité des Pépinières* : c'était un *Manuel du Jardinier multiplicateur*. Vous comprendrez, Messieurs, ce que peut être ce livre, quand vous saurez qu'un des hommes les plus célèbres en Europe pour sa suprême intelligence des cultures difficiles, — M. Durieu de Maisonneuve, — me disait : « Je l'ouvre souvent, et j'y puiserai longtemps encore. »

Enfin, notre infatigable athlète laisse à peine le temps de se calmer à l'émoi qu'il a causé dans la lice scientifique, et voici qu'il lance dans le public le livre dont j'essaie aujourd'hui, Messieurs, de vous donner une idée : *Les Hommes et les Choses en 1857*.

Quittons un instant l'auteur pour examiner l'œuvre, dont la physionomie un peu étrange attire tout d'abord les regards.

Cinq épigraphes sont alignées sur la couverture :

- 1^{re}. L'industrie dépeuple les campagnes, agglomère les populations dans des espaces sans air, affaiblit l'esprit comme le corps...
- 2^e. Véritable Saturne du travail, l'industrie dévore ses enfants et ne vit que de leur mort...
- 3^e. Aujourd'hui, tout afflue à Paris ; le centre absorbe à lui seul toute l'activité du pays...

Ces trois observations de fait, et d'une vérité malheureusement trop incontestable, sont extraites de l'*Extinction du Paupérisme*, par le prince Louis-Napoléon Bonaparte, 4^e édition, pages 6 et 51.

- 4^e. Tout progrès qui n'a pas pour but l'amélioration de l'homme, n'en a que le nom.
- 5^e. Multiplier les jouissances, c'est augmenter les charges.

Ces deux aphorismes sont de notre auteur ; on les lit dans le contexte de son livre.

Au-dessous des cinq épigraphes, la couverture porte encore une *vignette*, que je dois vous faire connaître.

Un double degré, — *la vie humaine*, — sépare deux petits édifices. L'un d'eux, où l'on voit un autel sur lequel s'allume une flamme, et dont la coupole est surmontée d'une brillante étoile, c'est *la naissance*. Ces mots y sont inscrits : *Jusqu'ici... l'homme TROUVE tout ce qu'il lui faut.*

L'autre édifice est surmonté d'une mèche encore fumante, et abrite la croix d'un sépulcre ; c'est *la mort*, et on y lit ces mots : *Arrivé là..., il n'a plus besoin de rien.*

Entre les deux propositions extrêmes du syllogisme s'étend sa conclusion, ainsi conçue : « *Il n'a donc à s'occuper, EN FAIT DE MATÉRIEL, que de la traversée.* »

Je ne vous ai parlé que de la couverture du livre de M. Carrière, et pourtant j'ai mis ce livre entier sous vos yeux, Messieurs... ; j'entends, son fonds, sa substance, sa pensée génératrice et dominante.

« Le livre entier, va-t-on dire ! Et les forêts, où donc sont-elles ? Vous avez prétendu, en commençant, que l'auteur a eu pour but de prouver l'indispensable nécessité de leur existence, et le titre, et les épigrammes, et la vignette parlent de tout, excepté d'elles ! »

Patience, Messieurs, patience ! Les forêts y sont aussi, et elles occupent dans le livre la place qui leur convient. Mais n'oubliez pas qu'il s'agit ici, — l'auteur vous l'affirme et va vous le prouver, — d'une question de vie et de mort pour l'humanité tout entière. Dès lors, vous ne sauriez vous étonner qu'il prenne *du plus haut* cette grande question, et que, pour la discuter et la juger, il croie devoir se placer *là* d'où il embrassera l'ensemble et discernera les détails de ses innombrables éléments. Et quels sont-ils ? *Les hommes et les choses*, assurément, et rien de moins !

L'auteur n'a donc pas agi à la légère et sans délibération ; il prend soin de nous avertir, dans sa courte et substantielle préface, des raisons qui l'ont déterminé « à faire disparaître de son titre le mot de *forêts*, qui pourtant devait y occuper la première place. » Mais encore une fois, pour prouver aux hommes que les forêts leur sont nécessaires et qu'ils se tuent lente-

ment eux-mêmes en les détruisant, il fallait combattre les prétextes spécieux sur lesquels on s'appuie pour les détruire. Il fallait montrer que les intérêts matériels, que la cognée appelle à la rescousse de son œuvre dévastatrice, — que ces intérêts, dis-je, bien loin de constituer le *véritable et honnête progrès* que M. Carrière appelle de ses vœux les plus ardents, sont moins importants que ceux dont la voix nous commande de conserver, de perpétuer les forêts. Il fallait montrer enfin que ces intérêts matériels, exaltés au-dessus de la puissance qui leur est assignée par les justes harmonies de la création, prennent leur base et malheureusement leur force dans les passions mauvaises de l'humanité, dans la cupidité, dans l'avarice, dans l'orgueil, dans le luxe, dans l'amour immodéré de soi, dans le désir effréné de la jouissance immédiate, — en deux mots, dans l'égoïsme et dans l'oubli des autres... Hélas! Messieurs, n'est-ce pas là l'homme, — n'est-ce pas là tout l'homme, abandonné aux instincts de sa nature viciée?

Notre auteur a compris tout cela : il a compris qu'en étudiant *les Choses*, il n'avait le mot de rien. Il a étudié *les Hommes*; son horizon s'est agrandi, mais demeurerait encore limité aux causes secondes, et il l'a trouvé trop étroit. Il est monté vers Dieu, et alors son regard a plané sur l'ensemble de la création intellectuelle et matérielle. Il en a vu les harmonies, c'est-à-dire l'obéissance aux lois morales et physiques; il en a vu les désordres, c'est-à-dire l'abandon de cette obéissance.

Alors, — alors seulement, il s'est cru en position d'ouvrir la mission qu'il s'était donnée vis-à-vis de ses

contemporains, et il l'a ouverte dans cette préface qui est un chef-d'œuvre de forte et sobre philosophie, et dont voici les deux premières pages. J'espère qu'elles ne vous paraîtront pas longues, et après vous les avoir lues, j'aurai soin de m'abstenir de citations textuelles :

« L'homme, ce roi de la création, comme l'appelle
 » l'Écriture, est un être tout à fait à part, en raison
 » de l'intelligence dont il a été doué, intelligence qui
 » l'élève au-dessus de tout ce qui l'environne, et qui,
 » susceptible elle-même d'accroissement, se développe,
 » se retrempe et se fortifie à la source de la vérité.
 » Mais cette intelligence de l'homme est un feu inex-
 » tinguible auquel il faut sans cesse de nouveaux ali-
 » ments; aussi ne lui laisse-t-elle aucun repos : elle le
 » pousse, on pourrait presque dire fatalement, et lors-
 » qu'il veut se reposer elle s'y oppose, en lui criant
 » constamment : Marche! Marche! C'est là ce qu'on
 » nomme le progrès.

» Entraîné par cette force occulte, il marche donc,
 » ayant pour se diriger sur l'océan de la vie cette bous-
 » sole intérieure, cette lumière que tout homme apporte
 » en venant au monde : *lux quæ illuminat omnem*
 » *hominem venientem in hunc mundum*, et dont l'É-
 » criture dit : *Et lux in tenebris lucet*.

» Guidé par ce flambeau dont la lumière se trouve
 » trop souvent obscurcie par la matière à laquelle il est
 » attaché, l'homme s'avance, et, pour satisfaire cette
 » soif insatiable qui le consume, il tâte, cherche, inter-
 » roge et sonde tout ce qui l'entoure; en un mot, il
 » veut tout connaître.

» Mais dans cette investigation générale, dans cet

» inventaire qu'il fait des choses, il lui en échappe une,
 » la principale, celle qu'on peut regarder comme la
 » pierre de touche : il oublie que lui-même est une
 » énigme qu'il devrait avant tout s'attacher à déchiffrer.
 » Aussi, qu'arrive-t-il ? Son édifice, bâti sur le sable,
 » manque par les fondations et s'écroule à mesure qu'il
 » s'efforce de l'élever. En d'autres termes, et comme l'a
 » dit un écrivain avec beaucoup d'esprit et de raison :
 » L'homme est une maison dans laquelle il entre rare-
 » ment. Le motif qui l'empêche de s'y retirer, c'est qu'il
 » y trouve souvent un voisin incommode, sa conscience,
 » ce juge implacable qui ne transige jamais. Or, ne se
 » connaissant pas lui-même, il est douteux que l'homme
 » puisse connaître et apprécier équitablement ses œu-
 » vres, et plus douteux encore qu'il puisse en prévoir
 » les conséquences. Aussi lui arrive-t-il bien souvent
 » de travailler à son malheur, tout en croyant se pré-
 » parer du bien-être, et accuse-t-il presque toujours les
 » autres des maux dont il ne devrait accuser que lui-
 » même.

» Excepté par sa partie matérielle, l'homme ne peut
 » être en aucune sorte assimilé ou comparé aux ani-
 » maux : ceux-ci sont dépendants, et forcés de subir le
 » sort dans lequel les circonstances les placent ; l'hom-
 » me au contraire, fait, on peut le dire, le sien ¹, bien

¹ L'être humain n'éclôt sur ce globe que pour y accomplir, comme tous les autres êtres, une destinée providentielle, obligatoire, et cela *par les puissances de la liberté*, pendant que les êtres qui lui sont inférieurs l'accomplissent sous la pression irrésistible de la loi de la fatalité. (*La Vie humaine*, 1855, p. 57.)

» qu'il soit soumis à certaines lois providentielles qui
 » ont été établies en sa faveur, et à l'observation des-
 » quelles est attachée sa conservation.

» Mais, à cette supériorité de l'homme sur tous les
 » êtres de la création, correspond, comme une consé-
 » quence inévitable, la responsabilité de ses actes; c'est-
 » à-dire qu'étant créé libre, et par conséquent arbitre
 » de son sort, tout son avenir dépend de l'usage qu'il
 » fera de cette liberté; quel qu'il soit, il ne pourra en
 » demander compte à d'autres qu'à lui-même. Ceci est
 » vrai au physique comme au moral, soit qu'il s'agisse
 » des actions qui se réfléchissent pour ainsi dire sur
 » l'homme lui-même, soit qu'il s'agisse des rapports de
 » l'individu avec les êtres qui l'entourent et auxquels il
 » est étroitement lié; car rien ici-bas n'est isolé, et,
 » quelle que soit la supériorité de l'homme, il n'est ce-
 » pendant qu'un des nombreux rouages (le principal,
 » il est vrai) de l'harmonie générale et si admirable-
 » ment combinée de l'univers.

» Nous aurons bien des fois l'occasion de constater
 » ces faits et de voir que l'usage que l'homme a fait de
 » sa liberté a été le plus souvent l'origine du mal dont
 » il a été ensuite la victime. Sans vouloir, d'ailleurs,
 » pousser nos investigations à cet égard dans toutes les
 » voies où nous pourrions trouver la preuve de ce que
 » nous venons d'avancer, et pour aborder le sujet qui
 » doit particulièrement nous occuper dans cet ouvrage,
 » nous verrons qu'en abattant, comme il l'a fait, pres-
 » que toutes les forêts que le Créateur avait si libérale-
 » ment répandues autour de lui pour son bonheur,

» l'homme s'est attiré des maux innombrables, qui ne
 » disparaîtront que lorsque la cause qui les a produits
 » disparaîtra elle-même. Disons donc dès à présent que
 » notre conviction intime est qu'au sort des forêts est
 » étroitement lié celui de l'humanité; que la destruc-
 » tion des unes entraîne inévitablement pour l'autre un
 » redoublement de misères et de souffrances, et peut à
 » la longue amener son anéantissement. Nous le prou-
 » verons. »

L'auteur, — j'en suis du moins convaincu, — le prouve en effet, Messieurs, et le moment est venu de vous faire entrevoir, par un coup d'œil rapide, comment il arrive à ses preuves.

L'art proprement dit, l'art littéraire ne lui est guère venu en aide; et il est bien excusable, car il avait tant à faire... et il a tant fait! Lorsque ses publications ont éveillé l'attention et commandé l'étonnement des hommes studieux, on s'est enquis des sources auxquelles il avait puisé de si nombreux trésors de méditation et de science. Alors on a su que le soir, après les rudes labeurs du jour, quand il avait mis au repos la bêche et l'arrosoir, il battait la diane pour son intelligence, et la meilleure partie de la nuit se passait dans les étreintes de cet autre labeur dont l'isolement rend les premiers pas si difficiles, mais qui parvient à vaincre les plus rudes obstacles quand il a trouvé la force de surmonter ceux qui s'accumulent aux abords de la lice.

C'est dans ces combats solitaires que Carrière a vaincu les ennemis qu'il lui fallait abattre pour prendre une place dans le monde intellectuel... la course rapide

des heures, la médiocrité des ressources pécuniaires, l'isolement de l'esprit au milieu d'une foule qui ne pouvait sentir la supériorité du sien, et si loin de cette autre foule qui ne pouvait la deviner, mais qui lui viendrait en aide et dont le contact la perfectionnerait un jour, s'il parvenait à prendre pied dans la région qu'elle habite.

Mais pour franchir cette barrière, que de peines, que de travaux, que de persévérance ! Quand on veut écrire des œuvres qui restent dans la science, ce n'est pas assez d'attaquer corps-à-corps la science dans ses diverses branches, de s'assimiler les résultats acquis par elle, et de les manier magistralement pour les faire entrer dans la charpente intellectuelle d'un édifice scientifique. Quand il s'agit de le bâtir, cet édifice, de donner un corps à l'idée, un vêtement à la science, la science toute seule ne suffit pas : elle est radicalement impuissante à se produire elle-même, à tracer un sillon durable dans la mémoire des hommes. Il lui faut l'assistance des Lettres, et c'est aux Lettres qu'appartient exclusivement l'honneur de poser les fondations de l'édifice où logera la science.

Double travail, devant lequel Carrière n'a pas senti fléchir son courage. Je ne dirai pas qu'il a tout appris : notre conscience à tous me convaincrat de mensonge. Mais il a appris de tout ; il a frappé à toutes les portes du savoir ; il s'est mis au fait de tout, au courant de tout, au niveau de tout, sauf à rejeter comme inutile, après un premier aperçu, ce qui ne devait pas concourir directement à son but.

Les Lettres, par exemple; il ne s'est pas amusé à leur dérober leurs petits secrets de toilette, — les fines délicatesses de l'exposition, le paillon miroitant de l'euphonisme, la subtile mais perfide modestie de la réticence, le voile transparent de l'allusion. Non! Dans le grave métier de philosophe profondément chrétien et de professeur d'économie sociale, il n'est pas besoin de tous ces bijoux.

Aux Lettres, donc, qu'a-t-il emprunté? D'abord, une correction grammaticale irréprochable, et une netteté d'expressions qui traduit toujours fidèlement sa pensée. Or, tout cela, quand il s'agit du français, implique presque à coup sûr le secours et par conséquent l'étude des Lettres latines. A l'aide de celles-ci, il s'est élevé à l'étude des Lettres sacrées, dont le commerce assidu répand dans ses écrits une sève forte et austère à laquelle notre siècle, amoureux des gais ébattements, reprochera volontiers la teinte pour ainsi dire ascétique dont la philosophie de l'auteur est revêtue.

Aux Lettres encore il a demandé la connaissance et l'appréciation des publications les plus variées, les plus dissemblables. Celles-ci lui ont servi comme de clefs pour entrer dans les divers compartiments du monde où sa position et ses principes ne l'avaient pas laissé s'introduire.

Alors, il a vu de près tous les hommes et toutes les choses. Il a vu la richesse et l'abus des richesses; il a vu le luxe, il a vu l'ambition, l'amour du gain, l'égoïsme, l'amour du plaisir, l'oubli du devoir, l'oubli de ceux qui souffrent, l'oubli de la postérité; il a vu la paresse

de l'esprit et celle du corps, le culte de la mode, le désœuvrement, l'inutilité des existences; il a vu l'agio, ce roi du siècle; il a vu le vice lui-même, le vice, l'irréconciliable ennemi de son noble cœur.

Ah! c'est alors, quand il le prend à partie, qu'il fait beau le voir, peu soucieux de l'art des transitions et des procédés compassés de la méthode, saisir son adversaire et le soulever de terre pour le peser au poids de la vertu, de la probité, de l'honneur, du sacrifice, au poids enfin des balances divines. Et puis quand le monstre, nouvel Antée, se précipite à terre pour y reprendre, dans les intérêts matériels, cette force corrosive que nous lui connaissons trop, la vigueur de notre athlète s'accroît de sa colère — *facit indignatio poetam* — il devient éloquent, il tonne, il foudroie, il broie son misérable ennemi sous le double poids de la saine raison et du devoir.

Notre auteur veut l'usage et non l'abus des biens de ce monde; il voudrait le bien-être de tous, mais il ne veut pas le luxe. Aussi, lorsqu'il reproche aux spéculateurs insatiables, aux gouvernements eux-mêmes, de pressurer les forêts pour leur faire suer de l'or, il ne prétend point disputer à ceux-là le droit de tirer un juste revenu de leur propriété, à ceux-ci de puiser dans la propriété de l'État les ressources utiles pour maintenir et accroître la prospérité des peuples; mais il dit à ceux-là comme à ceux-ci : Respectez les lois de l'équilibre que Dieu a posées comme condition *sine quâ non* de la marche régulière des choses morales et physiques. Défrichez des forêts, abattez des arbres, vous en avez

le droit, car l'homme a été établi le roi de la création ; mais renouvelez ces forêts, remplacez ces arbres, car c'est votre devoir de pourvoir à votre propre conservation et au bien-être de ceux qui viendront après vous ; — car au-dessus de vous il y a un roi plus puissant que vous, et dont vous ne sauriez ni contrarier ni corriger les décrets.

Sans doute, encore une fois, le propriétaire agit dans la plénitude de son droit quand il tire profit de ses récoltes ; mais si, quand il les a vendues, il en dévore le bénéfice sans songer à en faire germer de nouvelles, son terrain restera en friche, et il méritera le nom d'insensé... ; s'il est père de famille, celui de malhonnête homme.

Les gouvernements, — les pères communs des familles, — jouissent des mêmes droits de propriétaire sur les biens de l'État, et de plus, d'une autorité morale et administrative, dans de certaines limites d'utilité publique, sur les biens des particuliers ; mais s'ils ont les mêmes droits, ils sont obligés aussi à la même prévoyance, aux mêmes soins de l'avenir. En un mot, ils sont astreints, dans toute leur étendue et sous la même pénalité, aux mêmes devoirs.

Ces mêmes devoirs en impliquent un autre : celui de la réparation. Si les pères de famille qui nous ont précédés ont été prodigues ou imprévoyants, s'ils ont trop défriché, l'obligation nous incombe de reconstituer des forêts.

Et en effet, la science nous apprend que les fonctions assignées aux masses végétales, aux forêts, dans

l'économie du monde physique, sont d'une importance *vitale* pour les succès de l'agriculture et pour l'existence prospère de l'homme.

Elle nous apprend que les forêts attirent et retiennent, divisent et distribuent, dans des proportions harmoniques, tous les météores, les vents, la pluie, l'électricité. Elles sont, peut-on dire, *la source* des sources qui nourrissent le sol et l'imprègnent de fertilité. Ce n'est pas d'elles que viennent les flots dévastateurs qui emportent et dispersent les fruits de la terre et les habitations des hommes : ceux-là viennent immédiatement des météores, et leur masse brutale ne porte que la dévastation et la mort là où, tamisés et comme raffinés par les forêts, ils auraient dispensé doucement la vie et l'abondance.

La science nous apprend encore quelles — et combien importantes sont les fonctions physiologiques des forêts. Le Créateur y a établi ce vaste et puissant laboratoire de chimie naturelle, qui ne chôme jamais et qui, après avoir préparé l'air atmosphérique de telle sorte que l'homme pût le respirer, demeure chargé de la mission de l'entretenir et de le réparer, pour que la vie continue à être possible.

L'oxygène et le carbone, tour à tour aspirés et respirés par tout ce qui a vie, se chargent ici d'impuretés, et là s'en dépouillent pour fournir à l'accroissement d'autres substances organiques ou inorganiques.

Si l'action des forêts cesse ou devient impuissante à force d'être restreinte, ces impuretés demeurent où elles ne devraient pas rester, sous une forme et sous un vo-

lume qu'elles ne devraient pas conserver. L'air atmosphérique est vicié; il cesse d'être balsamique et vital, pour devenir pestilentiel.

La terre est nue et sans défense contre les forces destructives des météores. Les eaux du ciel descendent des montagnes dans la plaine, non plus en gouttes mais en nappes, arrachant la terre, qui n'y pourra jamais remonter, de la surface des rochers qu'elle recouvrait. Les pics décharnés deviendront comme des paratonnerres sans fil, qui attireront encore la foudre et ne pourront plus la désarmer.

Les masses d'eau qui se réuniront en un instant dans les vallées, déboucheront en torrents dans la plaine, et ne leur légueront pour l'avenir que les désolations de l'aridité et l'absence de la vie. L'Océan engloutira à son tour les torrents qui ont tout englouti dans leur course rapide, et qui n'ont laissé, dans les dépressions de la plaine, que des marais, foyers de pestilence et de mort.

Venons aux détails. L'eau est aussi indispensable à la vie que l'air lui-même. Si les forêts alimentent les sources, avec les forêts aura disparu l'arrosement régulier, et l'agriculture, nourrice des hommes, sera tuée dans son principe vital.

Si les vents renouvellent et purifient l'air, ils le dessèchent, le refroidissent et balaient violemment la terre. A certaines cultures il faut des abris, des *brise-vents*, que les forêts leur offrent, que leur absence rend impossibles; et voilà pourquoi, à des latitudes qui n'ont pas pu changer, les lignes isothermes ont varié depuis les temps historiques, et telle culture qui se pratiquait

autrefois dans telle région, — celle de la vigne ou de l'olivier, par exemple, — ne peut plus s'y pratiquer aujourd'hui.

Mais en serions-nous venus déjà à cet état de choses où des maux lentement amassés pendant des siècles, font éclat pour ainsi dire subitement, réveillent l'attention engourdie des peuples, et leur commandent impérieusement de reconnaître leurs ravages, et de chercher activement les moyens de s'y soustraire, s'il en est encore de praticables à notre faiblesse?

Oui, s'écrie l'auteur, oui! et les forces de la nature disent si haut leur état de souffrance et de désordre, que le Pouvoir humain s'en est ému. Le bruit du canon et les préoccupations de la politique n'ont pas empêché le chef de l'État d'entendre cette voix menaçante et de lui prêter une oreille attentive. Il s'est mis personnellement à l'œuvre en ce qui est de son ressort. Il a exposé, à la face de la France, l'étendue des désastres dont il venait de se rendre le témoin oculaire, et les plans généraux que lui ont suggérés ses méditations. Il a ordonné à la science d'étudier, de chercher, et, si elle en trouvait, de prescrire des remèdes qui seraient fidèlement pratiqués.

Il a bien fait; car c'est à la science, dépositaire de la vérité, qu'il appartient de dicter ce qu'il doit faire en ces matières, au Pouvoir humain qui doit en être le bras.

Ainsi, pas de question plus importante, plus vitale, plus *humanitaire* dans le meilleur sens de ce mot, que la question étudiée dans le livre de M. Carrière.

Pas de question plus pressante, car le mal déjà consommé par l'imprévoyance des siècles est immense, et s'accroît quotidiennement avec une rapidité de jour en jour plus fiévreuse.

Pas de question plus opportune, puisque le Pouvoir l'a inscrite au nombre des devoirs de chaque citoyen, puisqu'il appelle la vérité et se tient prêt à l'entendre, puisqu'il prête l'oreille pour recueillir toutes les voix, et promet que, quand on saura ce qu'il faut faire, il le fera.

Mais ici, une grande difficulté s'élève. C'est à la science à juger la question ; mais comment savoir si le jugement formulé par un nombre plus ou moins grand d'hommes savants sans doute, mais individuellement faillibles, sera réellement *le verdict de la science* ?

La science est bien vaste, et tellement, que nul homme ne la peut embrasser dans son ensemble. Chacun s'attache à une de ses parties, s'y affectionne et se trouve involontairement conduit à s'en exagérer l'importance.

Dans la question qui nous occupe, par exemple, et qui a été remise à l'ordre du jour principalement par les funestes inondations des dernières années, vous verrez que chaque bataillon scientifique manœuvrera dans le sens de son point de vue particulier.

L'homme agriculteur vous dira : Laissez-moi étendre mon exploitation. Qu'ai-je à faire des montagnes où je ne puis faire arriver ni mes instruments aratoires, ni les animaux qui les font agir sur le sol ? Il vaut bien mieux que les torrents, les inondations même, m'apportent jusque dans ma plaine un sol plus riche

et plus profond. Si ma terre est trop dure, je l'ameublirai par des labours; elle ne laissera plus glisser improductive l'eau qui doit la nourrir; elle l'absorbera, en abreuvera le sous-sol et ne rejettera que le superflu. Si ma terre est trop compacte, je l'ameublirai par des amendements; si elle est trop froide, je la réchaufferai par des engrais; si elle est trop balayée par les vents, je la couperai par des haies; si elle est trop humide, je l'étancherai par des drains; si elle est trop sèche, j'ouvrirai des rigoles ou je ferai monter les eaux à l'aide de machines. Et alors, qu'aurez-vous à pleurer les forêts et leur alambic naturel, quand je vous en donnerai la monnaie dans les petits végétaux dont je couvrirai incessamment le sol, et qui fonctionneront sans relâche dans leur petite puissance, multipliée par le nombre presque infini de leurs appareils?

Messieurs, cela est vrai, mais c'est vrai dans de certaines limites; c'est vrai, mais ce n'est qu'un comparatif de la vérité.

L'homme mathématicien, l'ingénieur, — viendra à son tour; il vous dira qu'il manque quelque chose au système du laborieux cultivateur, et que *ce quelque chose*, il le lui apporte. Le cultivateur entretient le bon état de ses champs, soit; mais il ne les préserve pas du fléau des inondations auxquelles leur position peut les exposer. Or, de quoi s'agit-il en matière d'inondations? Les secours qu'on peut attendre des eaux sont faciles à leur emprunter. Les ennemis qu'il faut considérer et combattre en elles sont tous du ressort de la physique, de la statique et des mathématiques; ce sont la force,

la pesanteur, la vitesse, la pression partout égale des liquides. Vite à l'œuvre donc : étudions et réglons le régime des cours d'eau ; construisons des digues, des bassins étagés, des épis, des batardeaux, des canaux de dérivation ; emprisonnons les eaux au pied des pics qui les vomissent avec trop d'abondance ; approfondissons le lit des fleuves, car l'Océan ne débordera jamais, — et les inondations seront supprimées sans retour possible.

Messieurs, en tout ceci, il n'y a rien qui ne soit vrai dans le détail, c'est-à-dire praticable ici ou là, dans telle ou dans telle autre circonstance, sur telle ou telle autre échelle. Mais, comme le remède ne s'attaque qu'aux effets et n'entame nullement leurs causes, il est par cela même insuffisant à résoudre la question dans son ensemble. Si la sagesse des nations avait dit : *Sublatis effectibus, infirmatur causa*, nous pourrions du moins nous flatter d'être dans la voie d'un palliatif très-efficace, si ce n'est d'un remède radical et également fort contre toutes les éventualités... Mais la sagesse des nations ne s'est pas exprimée ainsi, et il nous faut dire que les sciences mathématiques n'abordent encore, dans l'espèce, qu'une des faces du problème.

Ainsi devons-nous penser, ce me semble, de tous les points de vue particuliers sous lesquels il pourra être étudié. Les seuls remèdes vraiment efficaces seront ceux qui s'attaquent aux causes, non particulières, mais générales ; et comme la faible humanité, malgré la vaste somme d'intelligence que Dieu lui a départie, n'a été dotée d'aucune action directe sur les forces

générales de la nature, notre puissance se trouve nécessairement limitée à ce que nous pouvons faire pour favoriser le retour de ces mêmes forces à l'état d'équilibre qui constitue l'harmonie du monde physique.

Or, s'il est reconnu que cette harmonie est dangereusement troublée par la destruction excessive des forêts, nous pouvons agir, avec le temps, sur les causes générales du mal; car nous pouvons reconstituer des forêts, et il est indispensablement obligatoire pour nous de le faire : c'est là toute la thèse *physique* de M. Carrière.

Ici se dresse devant nous une seconde difficulté, bien plus malaisée à vaincre, bien autrement effrayante que la première : c'est *l'homme*, qui ne veut pas faire ce qu'il faut que l'homme fasse pour combattre et réparer le mal; c'est l'homme, qui travaille et veut travailler incessamment à accroître la somme du mal qui menace sa propre existence.

Voilà le côté *moral* de la question et de la thèse de M. Carrière.

Le monde n'a pas été créé pour demeurer enveloppé d'eau, ni pour être enveloppé de forêts, mais pour être pénétré d'une somme modérée d'humidité, destinée à y alimenter la vie de tous les êtres. Toutes les terres émergées ne doivent pas être couvertes de forêts, car la terre a été faite pour être habitée par l'homme; et l'homme en société régulière, l'homme civilisé, ne peut vivre ni des bois ni dans les bois comme les bêtes. La nature a été chargée d'opérer elle-même de premiers défrichements, qui ont aussi leur rôle à jouer dans

l'harmonie générale. Puis sont venues les nécessités des sociétés, qui leur ont commandé d'en opérer d'autres.

Toutes choses ont continué à bien marcher, tant que la limite du nécessaire n'a pas été atteinte; et les greniers que la Providence créatrice avait établis pour nous se trouvaient si largement approvisionnés qu'il a fallu bien du temps pour qu'on s'aperçût enfin que cette limite avait été franchie. Les sciences physiques étaient encore aux langes, et faute de comprendre leurs lois, les hommes se laissèrent aller à une imprévoyance que l'exemple de la Perse et de la Syrie n'éclairait pas plus que celui des côtes inhospitalières qui, aux portes de nos cités actuelles, recèlent d'immenses forêts ensevelies sous le sable des dunes. Et d'un autre côté, le besoin de multiplier les subsistances, puis l'âpreté des désirs d'enrichissement, l'ardeur plus âpre encore de l'homme civilisé pour la jouissance immédiate, travaillèrent de plus en plus à épaissir le bandeau de l'expérience et du non-savoir. La civilisation fit des progrès. La spéculation, monstre hideux qui naît dans la fange des sociétés où le raffinement des mœurs tourne à la corruption, eut bientôt inoculé son venin délétère au corps social tout entier, et le mal s'étendit avec une rapidité de plus en plus funeste.

L'éveil fut enfin donné, — pour parler de notre propre pays, — l'éveil fut donné, dis-je, par la crainte qu'on conçut un jour de venir à manquer de bois pour le chauffage, la construction, la marine. La science se fit et se mit à observer, puis à conclure. Les gouvernements s'émuèrent et tentèrent de fructueux efforts pour arrêter du

moins les progrès du mal. Puis, la fumée de la houille et le bruit des révolutions assoupirent ces craintes et donnèrent un autre cours aux pensées. L'imprévoyance et l'ignoble cupidité ressaisirent à qui mieux mieux la cognée, et le mal empira chaque jour.

Et maintenant qu'on sait que nous n'avons plus de houille que pour tant d'années — ou de siècles, peu importe; — maintenant que les forêts qui couvraient jadis la majeure partie de l'Europe et surtout de la France ont presque entièrement disparu; maintenant que nous n'avons pour ainsi dire plus que des fagots, et qu'il nous faut payer, avec l'or, — avec *le sang* de notre siècle, — des bois de construction et de marine; maintenant enfin que les inondations acquièrent des proportions inconnues avant nous, on s'étonne, on s'alarme, et bien des voix autorisées par la science crient à la cognée : Arrête! arrête enfin!!!

Et ce qu'il y a d'affreux à dire, ce qu'il y a d'effrayant pour les années à venir, c'est que la cognée ne s'arrête pas. Et comment s'arrêterait-elle, quand une nation tout entière crie, le jour et la nuit : Je veux m'enrichir, et tout de suite! Que m'importent mes enfants? que m'importent mes vieux jours à moi-même? Je veux jouir, je veux de l'or demain, aujourd'hui, et il y a de l'or dans les arbres!

Comment s'arrêterait-elle, cette cognée fatale, quand son travail est payé, aiguillonné par des hommes qui possèdent à eux seuls plus que la richesse d'une opulente province, et qui l'emploient à se procurer, par la destruction des forêts, le moyen de doubler, de décup-

pler peut-être, d'un trait de plume, la masse d'or qu'ils possèdent déjà ?

Messieurs, je n'exagère point; voici des faits et des chiffres !

Après tant de forêts abattues, il en existait naguère en France quatre belles entre les plus belles : Le Raincy, Crécy, Armainvilliers et la Ferté-Vidame.

La première a été vendue, puis divisée et revendue par lots. La voilà détruite, ou en voie incontestée et incontestable de l'être d'ici à peu de temps. Je n'en parle que pour mémoire et pour dire tout d'une fois le sort qui attend ou qui a déjà atteint les autres.

Crécy, qui mesurait plus de 2,600 hectares, a été acheté cinq millions et demi par M. Émile Péreire, qui s'est remboursé en faisant abattre tous les plus beaux chênes. On élève maintenant des constructions nombreuses dans l'intérieur de la forêt. Il faut bien des employés, des animaux, des bâtiments pour l'*exploiter*, et l'on sait aujourd'hui ce que ce mot signifie ! Il n'y reste déjà plus qu'un petit nombre d'arbres qui dépassent 40 centimètres de diamètre. Voilà une forêt détruite à jamais pour la marine et qui disparaîtra bientôt du sol, puisque la spéculation, cancer honteux de notre patrie, l'a entamée de ses dents empoisonnées.

M. Émile Péreire a acheté pour deux millions et demi la forêt d'Armainvilliers, et sans doute il s'est remboursé par le même procédé, puisque tous les gros chênes, plus beaux encore que ceux de Crécy, en ont déjà disparu. — Autour d'Armainvilliers s'étendaient d'autres bois, que divers spéculateurs ont achetés aux

mêmes fins; ceux-ci mesurent un millier d'hectares.

La Ferté-Vidame a été vendue par parties, dont plusieurs sont déjà défrichées. C'est par l'État que cette vente a été faite : passons à un autre sujet.

Ou plutôt, ne quittons pas celui-ci, et puisqu'une voix qui doit être obéie nous questionne tous sur ces grands intérêts, disons bien hautement, bien franchement, qu'il est de l'intérêt de l'État de ne pas aliéner — c'est-à-dire *détruire* — les forêts qui lui appartiennent, d'abord parce qu'il est d'une grande utilité de conserver le petit nombre de celles qui subsistent encore, au moins jusqu'à ce qu'on ait mis en voie de les remplacer dans leurs fonctions physiques, soit de nouvelles plantations, comme l'Empereur le fait maintenant sur deux autres points de la France, soit des plantations dues aux particuliers, qu'une sage et bien légitime restriction de leur droit absolu forcerait, au nom de la loi, de reconstituer et d'entretenir dans une proportion déterminée.

Disons aussi, avec M. Carrière, qu'il est de l'intérêt de l'État de conserver ses forêts et d'en accroître l'étendue, « parce qu'elles sont la seule base hypothécaire » solide qui puisse garantir la dette publique. Et en » effet, sur quoi l'État emprunterait-il, et quel gage » pourrait-il donner à ses créanciers, lorsqu'il n'aurait » plus de biens-fonds » productifs d'une manière actuelle et stable, — plus de biens-fonds dont la valeur soit toujours présente, *hïc et nunc*?

La Convention avait bien senti tout cela. Je ne suis pas de ses amis, mais je dois le dire parce que c'est la

vérité : rien de plus sage, de plus élevé, de plus clairvoyant, de plus honnête que les considérants d'une mesure qui fut prise par elle lorsqu'on lui proposa d'aliéner les forêts de l'État. Deux rapports lui furent présentés. Des extraits qu'en donne notre auteur, à mon tour j'extrais ces mots éminemment remarquables : « Lorsqu'on est menacé d'une disette prochaine de bois... » faut-il subordonner les besoins de nos descendants aux passions de la génération présente?... Les forêts aliénées par le Gouvernement sont tombées sous le fer de la cupidité. Proposer la vente de toutes les forêts de la République, c'est proposer la destruction totale des bois de construction en France, car des compagnies *malfaisantes* se formeront pour les envahir... Conservez ce que la nature vous a donné, et qui entretient au milieu de vous la pureté de l'air et l'existence de l'eau. Ne rendez pas votre pays tributaire de l'étranger... La vie de l'homme n'est pas assez longue pour acquérir toutes les connaissances nécessaires à un bon forestier. Il faut des hommes qui s'y consacrent entièrement, et qui n'envisagent pas les forêts en financiers. Toute spéculation en finances se propose des jouissances promptes : la prospérité des forêts, au contraire, exige des privations; car les forêts sont le lent ouvrage des siècles!! »

Les rapports dont je parle ne se bornent pas à dicter à l'État son rôle dans la conservation des forêts; ils montrent encore, et trop fidèlement, hélas! le rôle que les particuliers jouent dans leur destruction :

« Un acquéreur attend déjà avec assez d'impatience

» durant l'espace de trente ans; en est-il un seul qui
 » consentît à aménager son acquisition pendant toute
 » sa vie, pour la laisser à un successeur dont l'héritier
 » pourra à peine jouir dans sa vieillesse?... Toute spé-
 » culation qui recule l'époque de la jouissance beau-
 » coup au delà de la vie humaine, trouve peu de parti-
 » sans... Un prodigue, un avare, un joueur, enlève-
 » ront à leurs descendants, en un mois, des ressources
 » que la patrie leur eût conservées!! »

Il ne faut pas croire, Messieurs, que les assemblées délibérantes se soient seules préoccupées de ces graves dangers, de ces impérieuses nécessités. L'administration a eu sa part, et sa grande part, dans les prévoyantes sollicitudes qui n'ont cependant abouti qu'au déplorable état de choses dont nous sommes les témoins.

M. Carrière a recueilli des extraits de trente-neuf rapports officiels émanés, dans autant de départements, des autorités locales ou des corps savants, depuis 1792 jusqu'à 1804. La dénudation des montagnes, dont les pluies enlèvent dès lors à loisir toute la terre pour la charrier plus ou moins vite dans l'abîme des mers; les débordements et leurs ravages, l'encombrement du lit des rivières, l'abaissement de la température moyenne de la contrée, la stérilité et le dépeuplement dont la France est menacée, la perte des oliviers dans plusieurs localités, la diminution des sources, la sécheresse de l'air, le creusement menaçant des ravins, le dépérissement des châtaigniers, la disette de bois de chauffage et de construction, les épizooties multipliées, la disette

qui se laisse entrevoir à travers l'accroissement démesuré de la culture des céréales, le partage *funeste* des biens communaux, le manque de bois-merrain, et dans certains départements la diminution des pâturages, la fréquence des orages enfin, tels sont, à cette époque déjà si éloignée de nous, les éléments divers d'un concert unanime d'alarmes et de plaintes, émanant des hommes les mieux placés pour juger la situation ; et tous, sans exception, ramènent ces maux à une source unique : — AUX DÉFRICHEMENTS.

Plus tard, en 1804, le gouvernement fit imprimer des statistiques départementales, dont M. Carrière donne aussi des extraits. Vingt-neuf préfets élèvent unanimement la voix, dans ces documents officiels, pour plaider la même cause et s'appuyer sur les mêmes faits. Ce serait me répéter inutilement que de vous présenter la substance des rapports de ces hauts fonctionnaires. Je dirai seulement qu'ils ajoutent à la liste des industries et des cultures que l'abus des défrichements met en souffrance, l'industrie des mines, la culture de la vigne, les bois destinés à la marine, la récolte elle-même des céréales, du cidre, et celle des fruits. Enfin, la diminution numérique des bestiaux et l'insalubrité croissante des climats, trouvent leur place dans cet affligeant tableau.

Il est à peine concevable qu'après tant et de si salutaires avertissements, la plaie de la France, au lieu de se cicatriser, n'ait fait que s'étendre ! Les palliatifs, il est vrai, n'ont pas manqué pour en voiler la profondeur, et n'ont servi qu'à détourner de sa gravité l'attention publique. On s'est pris à faire peu de cas des bois,

quand on a vu les beïnes de houille monter si vite et si pressées du sein de la terre. On s'est laissé aller à dédaigner les pâturages naturels, quand l'agriculture a dit : Je ferai tant qu'on voudra de prairies artificielles. On a oublié que l'eau est aussi nécessaire à la vie que le pain, — plus nécessaire en quelque sorte, puisque rien ne peut la remplacer, et on n'a plus voulu songer à lui ménager des réservoirs et des filtres naturels.

Alors, on a aperçu, en France, quelques déserts presque improductifs, nos Landes par exemple, et on s'est dit : Couvrons-les de récoltes herbacées, et nous accroîtrons la masse des subsistances en nous enrichissant nous-mêmes... et on s'est ruiné à l'œuvre. Imprudents! ce n'est pas là ce qu'il fallait faire! La Providence plaçait sous vos pas des déserts pour y reconstituer en partie et sans pertes les appareils distillatoires que le défrichement avait anéantis ailleurs. Il fallait faire dans les Landes ce qu'Amanieu de Ruat, et après lui l'abbé Desbieys et Brémontier avaient fait avec un succès si merveilleux sur les dunes; il fallait faire ce que le vieux Catros a fait au Haillant, ce qu'a fait au Pian M. Ivoy, ce que M. Chambrelent fait à Marcheprime, ce que l'Empereur commence à faire à Sabres et en Sologne.

Mais, Messieurs, si l'imprévoyance seule eût fait le mal, elle serait moins indocile aux dures leçons de l'expérience, aux sages conseils de la science et de la raison; elle ne se roidirait pas longtemps contre le remède que leur sagesse lui propose. Contrairement à la morale d'un politique fameux, je dis qu'il y a loin d'une

faute à un crime. L'imprévoyance est une faute qui peut aveugler l'esprit, mais qui ne corrompt pas les mœurs. La cupidité, au contraire, les corrompt, les gangrène, les dissout... ; et quel siècle, depuis les temps d'Apicius et d'Héliogabale, fut plus que le nôtre marqué du sceau dégradant de la cupidité ?

Aussi, ne soyez pas surpris de voir l'humble avocat des bois appeler au secours de sa plaidoirie les anathèmes que la cupidité et ses innombrables dérivés arrachent à l'honnêteté révoltée de son cœur.

Dans sa juste et sainte indignation, il se prend à tout et n'épargne rien, ni les hommes, ni les choses. Il dit tout et ne se contente ni des initiales ni des insinuations. Il suit le mal partout où il est, depuis ses plus profondes racines jusqu'aux plus futiles jouets que nos âmes blasées emploient pour se désennuyer de leurs joies.

A la lueur de la lampe de l'Histoire, il lit les signes de décadence sociale qui marquent notre front, comme ils marquaient jadis celui des Romains abrutis par les convoitises du corps, du cœur et de l'esprit.

L'irrégion d'abord, et sa fille bâtarde l'indifférence religieuse, produit avorté, stérile, sans nerf comme sans cœur, d'une rébellion qui n'a plus même la force d'être hardie contre le devoir.

S'il gémit de l'abandon de la loi de Dieu, ce n'est pas, croyez-le bien, au profit de ces vaines fumées de religiosité vague, dont l'existence irrationnelle équivaut au pur néant, et dont cependant se bercent, — ou font semblant de se bercer, — tant d'esprits si posi-

tifs en ce qui concerne l'intérêt matériel. Non, et je vous l'ai déjà fait voir : l'auteur est profondément et solidement chrétien ; sa foi est aussi ferme que sa raison.

La corruption des mœurs ensuite : il la signale dans toutes ses voies, dans toutes ses conséquences. Elle est immense de nos jours ; et quoi qu'en disent ceux qui crient bien haut qu'elle est beaucoup diminuée, croyez bien que, dans le secret de leur cœur, ils se font cet aveu : *mentior impudentissimè*.

Le luxe, fils et père à la fois de l'immoralité ; le luxe, que notre Cardinal-Archevêque a si bien nommé l'*enemi mortel de l'agriculture* ¹ ; la mode, avocat sans conscience des folles et mauvaises causes ; l'éducation, qui, « entendue comme elle l'est de nos jours, dit M. » Carrière, devient une véritable plaie sociale, — celle des filles surtout, qui sont pourtant destinées à devenir des mères, et sur qui repose l'avenir de la famille ; — la passion des honneurs et des décorations, qui fait souvent courber si bas la tête dans l'espoir de la relever ensuite un peu plus ; — les fraudes dans les contrats, — pour la vente et la conservation des bois, par exemple, où l'on impose à l'acheteur des conditions *légalés* qu'on sait qu'il n'accomplira pas ; — la surtaxe des objets de consommation ; — les fraudes sur la qualité de la chose vendue, — quand, par exemple, on vend à 30 c. le mètre cube, au lieu de 45, un gaz dont la pression est plus faible et la quantité moindre, ce qui porte l'innocent consommateur à s'ébahir du bon mar-

¹ *Discours au Comice agricole de Bazas ; 1856.*

ché; — l'agio, cet horrible *progrès* des temps modernes, qui donna un jour la mesure éclatante de ce qu'il possède de sens national, — c'était en 1815 : les soldats français étaient morts par milliers à Waterloo ; la nouvelle en fit monter la rente à Paris !

Ne croyez pas, Messieurs, qu'au fond de ces plaintes si nombreuses, et à travers ces véhéments déplaisirs, vous pussiez discerner, en lisant le livre de M. Carrière, un cœur aigri, une âme haineuse, un esprit naturellement frondeur : vous vous tromperiez grandement. Il n'y a pas de nature plus bienveillante, plus calme et plus douce dans l'austérité de sa vertu, plus désireuse du bonheur de ses semblables ; il n'y a pas de cœur plus honnête, plus digne d'estime et d'honneur, de sympathie et de respect.

Le mal est grand chez l'homme moral, et on l'a laissé devenir grand dans la nature physique. Sa réparation, sous le premier point de vue, échappe à la mission que s'est donnée notre auteur, et appartient à une autre sphère que celle où il peut prescrire et agir. Il ne s'occupe donc que de la réparation du mal physique que l'excès des déboisements a produit. Le remède est encore à notre portée, et réside dans des reboisements sérieusement entrepris, continués avec persévérance, protégés, *commandés* même par des lois dont il indique sommairement les bases et les moyens. Il a l'intention de consacrer un nouveau livre à l'étude de ces moyens réparateurs.

Et permettez-moi d'ajouter, Messieurs, qu'une telle loi serait souverainement juste, s'il est une fois reconnu

qu'elle serait la sauvegarde d'un intérêt vital de l'humanité : *Salus populi suprema lex.*

Qu'on ne dise pas qu'elle est impossible en France, parce qu'elle serait coercitive des droits de la propriété ! Si les propriétaires crient, et si leurs cris ne sont dictés que par l'imprévoyance et le non-savoir, laissez-les crier : ce sont des enfants qui se tairont bientôt et que l'âge éclairera.

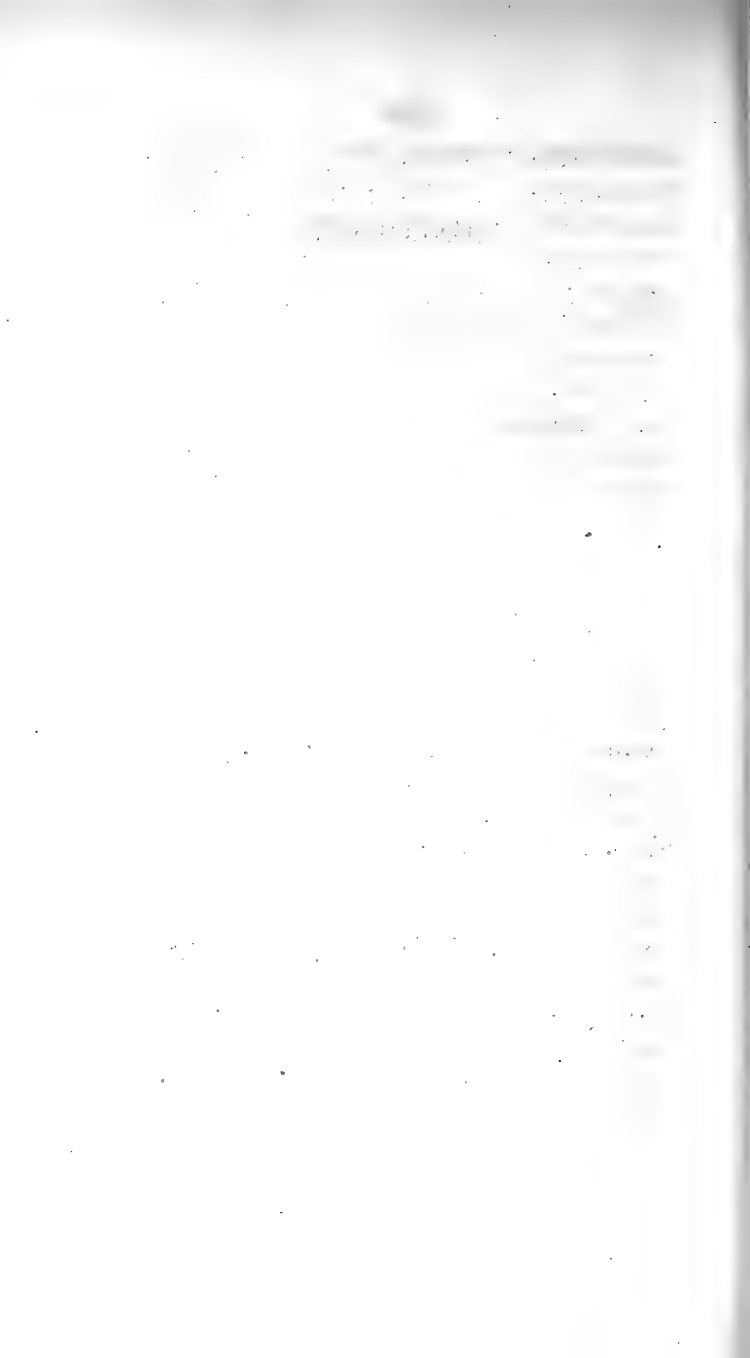
Si ce sont des spéculateurs avides, des vampires d'or, ce ne sont plus des enfants, mais des criminels, des criminels d'État, et je ne dirai plus : « Laissez-les » crier, » mais bien : « Faites-les crier ; » et ce sera justice, et tous les cœurs honnêtes applaudiront, comme ils applaudissent quand la Justice envoie au bagne les voleurs et les assassins !

Je vais enfin mettre un terme à cette communication, Messieurs. J'ai été bien long, je le sens, je l'avoue ; mais il me fallait grouper, assortir, pour vous les présenter sous une forme plus saisissante et plus abrégée, les éléments épars dans le volume dont je vous ai entretenus. C'est là un défaut si excusable dans l'auteur, que je ne vous en ai pas même parlé dans l'appréciation générale que j'ai faite de sa personnalité et de son travail ; et d'ailleurs il en sera corrigé par l'expérience et l'habitude plus prolongée de l'art d'écrire pour le public. Mais je dois le dire ici pour lui-même : la mise en œuvre de ses belles et bonnes pensées manque d'ordre, de méthode, de divisions capitulaires. L'auteur y parle de tout à propos de tout, et les recherches, en dépit d'une Table à laquelle il n'a pas donné assez d'é-

tendue, y sont par conséquent fort difficiles. Ce n'est presque pas exagérer que de dire que son livre se compose de 406 pages, réparties dans deux alinéas.

Je suis heureux du moins de proclamer ce que je crois vrai : il est bien rare aujourd'hui de rencontrer un ouvrage qui donne ouverture à tant de réflexions, à de si sérieuses et si vastes méditations. Il est bien peu de livres dont les pages contiennent, comme les siennes, le germe d'un commentaire qui en triplerait facilement l'étendue; c'est la meilleure louange que je puisse donner à l'auteur.

7 octobre 1858.



DISCOURS

DE M. CIROT DE LA VILLE,

PRÉSIDENT,

POUR LA SÉANCE ANNUELLE DE DISTRIBUTION DES PRIX.

MESSIEURS,

Les Académies ont aussi leurs jours de tristesse et leurs jours de joie, jours dont la solennité se mesure par la force et la durée de leur vie. Notre honorable Secrétaire général fera tout à l'heure passer devant vous les uns et les autres, avec la rapidité d'un mot, mais d'un mot intelligent et caractéristique qui en retracera toute la physionomie. S'ils nous apportent avec eux des émotions diverses, s'ils nous imposent des devoirs aussi variés que ces émotions; si la perte d'anciens collègues a ses regrets, l'acquisition de nouveaux membres, ses espérances; si les travaux ont leurs charmes, et les couronnes à donner leur légitime satisfaction, pourquoi chacun de ces sentiments, sans exclure les autres, ne

prendrait-il pas, à son tour, possession plus ample de notre âme? Quand nous avons payé un juste tribut au passé, pourquoi le présent ne nous fournirait-il pas le sien? Et quand, dans les alternatives de notre marche, après avoir salué un tombeau, nous recontrons un jour, un moment comme celui-ci, pourquoi n'y dresserions-nous pas notre tente pour en recueillir la joie? Qui pourrait nous défendre d'être heureux du bonheur que nous faisons aux autres, et nous ravir le privilège de regarder comme nôtres les succès que nous couronnons?

L'Académie, Messieurs, a bien conquis ce droit, en s'associant constamment au mouvement des sciences, des lettres et des arts. Organe de leurs vérités fondées sur la nature et consacrées par le temps, elle est tenue de les rappeler au novateur trop hardi, à l'esprit de système, au talent dévoyé, à l'inexpérience téméraire. Gardienne des saines traditions du bon goût et des méthodes sages, il faut bien que parfois elle les défende avec les armes d'une critique sévère; et alors, à regret, elle fait des blessures sensibles à l'amour-propre, au cœur paternel dont elle censure les œuvres. Mais quand elle se trouve devant un talent naissant, un travail consciencieux, des recherches exécutées dans une bonne voie, comme elle se plaît à les encourager! Comme elle aime à démêler le bon du mauvais, pour lui prodiguer ses éloges! Comme elle est heureuse de reconnaître un mérite complet, et de n'avoir aucune réserve à faire dans son appréciation et dans le prix qu'elle lui décerne! A toutes les époques, vous la voyez remuer, proposer, récompenser dans leurs solutions, les ques-

tions les plus palpitantes d'intérêt et d'actualité. Dans les sciences, elle couronne les mémoires de physique, de mathématiques, d'économie sociale, que lui adressent de Paris, de Lyon, de Marseille, les Barberet, les Sarrabat et les Cabanis.

Dans les lettres, ses lauriers ne font jamais défaut aux éloges académiques des Talbert et des Foisset, ni aux poésies des Jaubert et des Reyrac. Dans les arts, les de Celles, les Combes, les Paillères, la trouvent toujours prête à applaudir à leurs triomphes. Fidèle à sa mission, elle entretenait ainsi un foyer d'études, de travaux, de critiques, d'encouragements dont l'ardeur se faisait sentir partout, mais surtout dans nos régions méridionales. N'est-ce pas là un immense service rendu au pays?

Il y a, Messieurs, dans la constitution sociale d'un peuple, deux éléments féconds, la Nation et la Province. La nation, c'est l'unité, c'est l'ensemble, l'harmonie générale du corps avec les phénomènes merveilleux de ses mouvements, avec le flux et le reflux de la vie du centre aux extrémités, et des extrémités au centre. La nation, ce sont toutes les idées grandes, nobles, élevées, généreuses, renfermées dans les plis d'un drapeau, conservées dans la mêlée des hommes et des temps comme un dépôt sacré, défendues les armes à la main par un soldat qui meurt et ne se rend pas. La nation, ce sont des frontières respectées, un territoire paisible, où les productions de l'intelligence ressemblent aux productions de la nature, les horizons de l'âme aux horizons du ciel; une langue, une littérature, une his-

toire semblables à trois sœurs sorties du même berceau avec un caractère et une parure qui, les liant entr'elles, les séparent de tout type étranger. La nation, c'est quelque chose comme la France, création poétique, création morale, avec ses progrès et ses destinées, à laquelle Dieu et les hommes ont mis la main; c'est enfin tout ce que révèle de gloire, tout ce que réveille de dévouement et d'enthousiasme le nom mystérieux de Patrie.

La province, c'est la distinction et la variété, mais la distinction et la variété dans l'unité. Son origine, ses traditions, son idiome, ses grands hommes, en se détachant en relief de l'histoire nationale, ne s'en séparent pas. Prêtez l'oreille à ses bruits, et depuis les falaises de la vieille Armorique jusqu'aux montagnes de la fière Bourgogne, vous entendrez mille modulations diverses de brises et d'échos, mais d'une même mélodie. Étudiez ses mirages, les rayons de son soleil, dans les forêts des Vosges ou dans les plaines de la Beauce, vous n'y saisirez pas de couleurs criardes, mais seulement des nuances, des teintes, des tons qui montent et descendent comme les gammes liées d'une lyre. Et pourtant, ces modulations et ces nuances forment des harmonies, des chants, des tableaux, des poésies, qui, en se mêlant, ne se confondent pas. On les reconnaît comme on reconnaît les milliers de fleurs qu'une sève variée fait germer d'une même terre. La province a sa vie propre; et pourtant, elle ne la reçoit et ne l'entretient qu'unie à la nation. La province est nécessaire à la nation, et toute les fois qu'elle lui a été arrachée, la

nation a souffert comme une mère dont le fer déchire le sein pour en arracher le fruit. La nation est nécessaire à la province; et quand la province a voulu se constituer reine indépendante, elle a vu ses efforts paralysés et son existence appauvrie dans l'isolement. La nation a souvent sauvé la province en croisant sur sa tête son sceptre et son épée; la province a plus d'une fois sauvé la nation, alors qu'elle est devenue le dernier asile de ses grandeurs en fuite, et que la patrie tout entière était à Soissons, à Orléans ou à Poitiers. Aussi le vrai patriotisme qui tire du cœur humain des accents si puissants et si doux, n'a jamais séparé la nation et la province; et dans la région des sentiments qu'il crée pour l'une, il réserve à l'autre le recoin le plus intime et le plus familier. Aussi le génie français, qui aime à suivre de son vol hardi nos gloires nationales portées sur l'aile des vents jusqu'aux plus lointains rivages, revient se reposer avec délices à l'ombre du clocher, au fond de la vallée où il vit son premier soleil.

Mais, Messieurs, cette brillante fusion de l'esprit national et de l'esprit provincial dans le génie français, ne se dore-t-elle pas d'un nouvel éclat aux arden-tes qualités de l'esprit Bordelais? Que lui manque-t-il pour s'inspirer et se nourrir? Votre passé ne le cède à aucun autre et ses souvenirs lui rendent la vie. Regardez autour de vous : la domination romaine a laissé sur votre sol d'ineffaçables sillons, d'où a surgi une génération chrétienne; nulle part la transition de l'une à l'autre n'est mieux définie que par Ausone et Saint-Paulin. Vos églises, vos châteaux, vos remparts, tou-

tes vos ruines, votre cité et ses filleules, vos écrivains et leurs livres, tout ce qu'on exhume de la poussière et de l'oubli, tout ce qu'on conserve, tout ce qu'on restaure, tout ce qu'on édifie, porte sur son front le signe d'un siècle et vous parle en son nom. Moyen âge, renaissance, arts, histoire, littérature, commerce, religion, exploits, découvertes, progrès, vous entourent de leur mouvement et vous appellent dans leur action. J'entends d'ici la voix de l'océan qui garde vos frontières, les soupirs des dunes qui luttent pour vous contre les autans, les pas des deux fleuves qui vous portent les tributs indigènes et étrangers, les coups du fer qui taille vos carènes, les chants du pâtre et du matelot, simples et sublimes poètes de vos richesses de terre et de vos richesses de mer.

Au milieu de cette nature forte, sur ce territoire privilégié par ses accidents, ses limites et ses produits, la Providence a placé une race qui leur ressemble. L'imagination y est, comme la végétation, précoce et active; l'esprit vif et pétillant comme le feu de son soleil, le cœur chaud comme l'haleine de son Midi. Cette race a bien, et qui ne les a pas, les défauts de ses qualités. La vivacité de la pensée lui ouvre la pente de l'inconstance et de la légèreté; l'excès des saillies nuit au bon goût, à la politesse et à la gravité; le jugement et la fermeté de résolution courent risque d'y perdre quelque chose; et autant l'ardeur de caractère pousse vite et bien quand elle tend à un noble but, autant elle précipite et use quand elle dévie vers les mauvaises passions. Impossible d'avoir une longue vie, de traverser de grandes vicissitu-

des, de subir des dominations étrangères, d'être successivement Romain, Gaulois, Aquitain, Girondin, sans que de tout cela il ne se soit fait un mélange au fond du creuset d'où est sorti le type bordelais moderne. Mais ce mélange même a ses avantages; soumis à l'action d'un principe patriotique et moral, il aboutit au composé des capacités spéciales qui soutiennent votre renommée et apportent leur contingent aux gloires communes de la France.

Et c'est, Messieurs, ce lent ouvrage des siècles, de vos pères, de vous, qu'un ennemi, non pas du dehors, mais du dedans même, s'efforcerait de démanteler? C'est cet esprit local, aliment indispensable du génie national, dans lequel de petites passions jetteraient des levains de division, de découragement et de mort? Et il se rencontrerait des hommes faisant leur existence et leur plaisir de s'attaquer à toutes les réputations, de rabaisser tous les mérites, d'écraser les essais et les talents naissants? Et pas une intelligence ne pourrait sortir de la foule sans se voir aussitôt dépréciée et livrée à l'ironie! Il suffirait à un fruit littéraire d'appartenir à un sol pour n'avoir aucune valeur devant quelques esprits chagrins; et le titre de concitoyen, au lieu d'assurer la sympathie, l'indulgence, des présomptions favorables, ne serait qu'un titre de plus à être plus cruellement déchiré par une critique sans égards? Et le bon sens, les instincts droits, les sentiments bienveillants de tous, se briseraient contre des préventions isolées, quand ils veulent parquer dans sa solitude la lêpre du dénigrement?

N'est-ce donc point blesser la mère que d'outrager la fille? Le cœur où se sont affaiblies les affections de cité peut-il avoir conservé intactes toutes celles de la patrie? N'est-ce point la desservir que de jeter des obstacles dans les routes où s'engagent, pour lui porter leurs talents et leurs efforts, des hommes sérieux munis d'un bagage suffisant de savoir et de moralité? Les pousser inévitablement hors de leur sphère natale, les éloigner à jamais de ce cercle de relations où ils ont rencontré l'envie et la satire; faire entrer le regret et même l'oubli dans ce retour si doux sur les rives du temps vers les premières années de leur vie; populariser tristement le préjugé qu'il n'est rien de bon en province; créer des courants qui entraîneraient toute force intellectuelle vers la capitale au point de développer la tête jusqu'à l'étiollement et à la dissolution du corps, ne serait-ce point là les suites, suites imprévues souvent et irréfléchies, suites lentes et éloignées, mais non moins certaines et funestes, de la manie du dénigrement. Et tandis que, comme nous l'avons dit et comme nous aimons à le reconnaître, une centralisation politique sagement équilibrée, entretient le vaste réservoir de la prospérité publique des grandes nations, une pareille centralisation intellectuelle, fruit exagéré d'une racine amère, laisserait-elle autre chose que le silence et l'épuisement du génie au sein des plus féconds départements?

Je m'arrête, Messieurs; ce que j'ai dit, vous me l'avez inspiré, je l'ai trouvé écrit dans les dernières pages de votre histoire locale, réalisé dans les institu-

tions nombreuses que vos dernières années surtout ont enfantées en faveur des sciences et des arts. Ce qui me resterait à dire, le gouvernement, l'administration départementale et municipale, par leur appui assuré à l'Académie, l'Académie par l'accueil fait aux concurrents et les récompenses distribuées à ses lauréats, les concurrents et les lauréats par leur concours sur tant de sujets et de tant de lieux divers, le disent plus haut que moi. Belle et puissante unanimité, qui prête à cette solennité littéraire son triple reflet d'autorité, de science et de confraternité ! Aimable spectacle auquel elle vous convie ! Voici vos moissonneurs heureux, se levant de toutes les parties de votre champ bordelais, leurs gerbes dans les mains ; en les applaudissant, vous applaudirez à tous les nobles et immortels sentiments de cité et de patrie, sans lesquels il n'y a ni bons travaux ni glorieuses couronnes.

RAPPORT GÉNÉRAL

sur les

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BORDEAUX,

POUR L'ANNÉE 1858

PAR M. COSTES,

Secrétaire général.

Lu dans la séance publique du 15 janvier 1859.

MESSIEURS,

Lorsque de toutes parts les esprits semblent être voués au culte des intérêts matériels, il appartient à des Sociétés comme la vôtre de demander aux sciences, aux lettres, aux beaux-arts, des enseignements qui élèvent l'âme ; ces notions du vrai, du beau, du grand, qui, à toutes les époques et chez tous les peuples les plus policés, ont fait le bonheur et la gloire de l'humanité. C'est pour savoir dans quelle mesure vous avez concouru à cette noble tâche, que vous voulez qu'il vous soit rendu compte de ce qui, soit par vous-même, soit à votre instigation et dans votre modeste sphère, est

venu enrichir le domaine de l'intelligence pendant l'année que vous couronnez aujourd'hui. — C'est à moi qu'est dévolue la mission de vous exposer le tableau des travaux de l'année et des modifications de votre personnel.

C'est un devoir, je m'y résigne, avec la conviction que je marche entre deux écueils, d'être trop bref pour ceux de qui je parle, trop long pour ceux qui m'écoutent.

TRAVAUX DES MEMBRES TITULAIRES.

M. Baudrimont vous a fait part d'un *Essai de Langue universelle*, langue par laquelle il ne s'agirait pas seulement de faire correspondre les savants entre eux, mais des personnes appartenant à toutes les classes de la société, même étrangères aux études classiques.

Frappé de ce qui lui semble une lacune dans les *rapports entre l'aliénation mentale et le droit civil et criminel*, M. Brochon s'est livré à une étude sur ce sujet. Suivant notre collègue, l'étude médico-légale de la folie n'a pas une place assez importante dans l'enseignement du droit, dans la pratique du Palais, dans les décisions de la magistrature. Il y a des médecins aliénistes, vous a-t-il dit, il n'y a pas de juriconsultes aliénistes. Pour nous, sans porter nos vœux aussi loin, sans désirer que nos magistrats deviennent aliénistes, ce qui serait trop exiger peut-être, ne pourrions-nous demander qu'on accordât à la science si péniblement acquise

un peu moins de défiance? Mais si cet esprit de suspicion contre la médecine légale part de très-haut; si des intelligences d'élite partagent le déplorable préjugé que la justice est plus apte que la médecine à apprécier les aberrations de l'esprit, honneur aux cœurs généreux qui, ne se laissant pas intimider par d'aussi redoutables adversaires, osent s'élever en faveur de ce qu'ils croient la vérité. M. Brochon est un de ceux qui demandent une étude plus attentive de la psychologie légale, moins de dédain pour la science aliéniste, auxiliaire indispensable de la magistrature.

M. Petit-Lafitte vous a entretenus des *Traditions antiques qui se rattachent à la charrue du Midi de la France en général*. Il a jeté un coup d'œil sur l'histoire de la charrue, et a cherché après à établir l'identité de celle qui est décrite par les anciens avec la charrue généralement employée dans le Midi de la France : l'araire. Il a signalé cette circonstance remarquable, quant à la forme de la charrue antique, que nul auteur géoponique n'en a donné la description complète; que pour la trouver, il faut recourir aux poètes, à Hésiode et à Virgile, « comme si l'instrument qui a civilisé les hommes, qui les a engagés dans la voie féconde de la vie sociale, ne pouvait être dignement décrit que par les poètes, par le langage des dieux. »

Un curieux *parallèle entre S. Grégoire de Nazianze et M. de Lamartine* vous a été présenté par M. l'abbé Gaussens. Au premier abord, ce rapprochement paraît

étrange; mais saint Grégoire composa un nombre considérable de poèmes sur des sujets religieux et philosophiques; M. de Lamartine inaugura sa carrière poétique par des méditations et des harmonies religieuses; aussi, le rapprochement des sujets traités par les deux poètes offre-t-il des ressemblances singulières et des analogies inattendues. Mais le dernier, trop riche de son propre fonds, n'a pas été le servile imitateur de son devancier. D'où vient donc leur ressemblance? Les poètes sont les miroirs de leur époque. C'est donc entre notre âge et l'âge de saint Grégoire de Nazianze que M. Gaussens trouve assez de rapports et d'analogies pour que les deux poètes reproduisent dans leurs vers les mêmes images, les mêmes sentiments, les mêmes pensées. C'est donc entre le IV^e et le XIX^e siècle que porte surtout le parallèle. Mais le sentiment religieux qui anime le poète de nos jours, qui en fait, selon l'expression de M. Gaussens, « comme un prêtre célébrant les grandeurs divines, chantant les merveilles de la création, priant et faisant monter comme un parfum ses hymnes vers l'Éternel, » ce sentiment est-il l'expression de l'âme de notre époque, ou plutôt n'est-il qu'une aspiration du poète, qui alors serait, comme le veut l'auteur du parallèle, « le prophète traitant des choses saintes, parlant de Dieu aux hommes, leur transmettant ses ordres, leur expliquant ses enseignements? » Je crains bien que l'analogie trouvée entre notre époque et le IV^e siècle ne soit qu'une vue de l'esprit ou un vœu de l'auteur, plutôt que la constatation d'un fait positif.

Quoi qu'il en soit, dans cette étude remarquable,

vous avez applaudi la grâce et la souplesse d'un talent que vous avez admiré et récompensé de vos palmes avant qu'il ne vous appartint.

Vos poètes aussi ont payé leur tribut.

M. de Gères vous a lu une pièce où brille un talent plein de charme : *Une scène du Déluge en 1856*. — Vous vous rappelez encore cette peinture de l'affreux présage, ces tableaux du désastre accompli ; le poète donnant la parole aux flots, d'abord en chœur, puis isolés ; enfin, le fléau s'arrête, et le poète repose l'esprit par ces vers consolants :

Cependant, le courroux qui menaçait Ninive
 Voit des justes encore et semble s'oublier.
 Il ne veut pas la mort du pécheur, — mais qu'il vive,
 Et que son vaste orgueil dans une foi plus vive
 Vienne, front bas, s'humilier.

.....
 Voici qu'à l'horizon de ce nouveau déluge
 Brille, — apportant l'espoir, et le pardon du juge, —
 L'arc-en-ciel de la charité.

M. Minier, dans une de ces peintures dont il a le secret, et qui toutes portent le cachet d'un enseignement moral, vous a communiqué une pièce de vers, sous ce titre : *La vogue et le génie* ; critique spirituelle et mordante d'un travers du siècle, qui, à aucune époque peut-être, n'eut une application plus étendue qu'aujourd'hui.

Vous y avez applaudi ces vers d'une touche aussi vigoureuse que vraie, dans lesquels, après avoir peint le génie modeste et méconnu, il trace le portrait de la vogue insolente et triomphante :

Saint-Réal est le peintre à la mode; il est riche,
 Décoré par l'Espagne, anobli par l'Autriche.

.....

On ne saurait payer son talent ce qu'il vaut.
 La foule admire en bas ceux que l'on prône en haut.
 Saint-Réal à bon droit se passe de génie;
 Il a pour illustrer le pinceau qu'il manie,
 Le sourire influent, le cordial accueil
 Des grands seigneurs du jour dont il flatte l'orgueil.
 Saint-Réal s'est rendu l'agio sympathique,
 Saint-Réal hardiment peut braver la critique.
 Eh! qui donc oserait lui trouver un défaut?
 Il dine chez Mirès et soupe chez Millaud!

Cette année a vu paraître, sous vos auspices, une production artistique et archéologique qui fait honneur à nos contrées. M. Léo Drouyn a publié une collection de Croix de procession, de cimetières et de carrefours, richesse jusqu'à présent dispersée, et par cela même ignorée du plus grand nombre des amateurs du genre. Il a accompagné d'un texte explicatif ce travail, qui consacre une fois de plus ce que peuvent le crayon et le burin de notre habile collègue; aussi, avez-vous pu applaudir, avec le public, à la nomination de M. Drouyn comme professeur au Lycée Impérial de notre ville.

TRAVAUX DES MEMBRES CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE.

Vos correspondants, Messieurs, ont aussi alimenté et animé vos séances. L'un d'eux, chimiste dont le nom est resté célèbre jusque dans la solitude où il s'est retiré, mais où l'amour de la science l'a suivi, M. Couerbe, est venu vous lire un *Mémoire sur la constitution de l'eau du sol*, se rattachant à ses *Recherches sur la physiologie de la vigne*. Ce travail important, en ce moment soumis à une Commission de l'Institut, ne se prête pas à un simple résumé, tant il contient d'analyses chimiques d'une haute portée.

M. Sédail, que vous avez compté parmi vos titulaires avant qu'il n'allât se fixer à Paris, vous a lu un travail sur l'importance de l'étude de la langue française. Pour connaître parfaitement la langue française, selon notre collègue, il faut l'étudier dans quatre époques différentes, qu'il classe ainsi, en sens inverse des temps : Le français actuel, le français du XVIII^e siècle, celui du XVII^e siècle, et puis enfin le français de Montaigne et d'Amyot, de Marot et de Rénier, que Lafontaine trouvait plus prosodique, plus riche d'harmonie, plus gracieux, plus naïf que la langue que lui préféra Malherbe.

Dans votre hospitalité académique, vous donnez quelquefois la parole à des savants, à des littérateurs qui ne vous appartiennent pas. Cette année, vous avez écouté avec intérêt, pendant trois séances, une lecture

de M. Belin de Launay, professeur d'histoire au Lycée Impérial, sur un point controversé, savoir : *L'Influence de la paix et de la trêve de Dieu sur les mœurs et la formation des communes dans le Nord de la France.* Selon M. B. de Launay, les grandes associations privées de la paix et de la trêve de Dieu ont été l'origine, l'occasion principale et pour ainsi dire le berceau du mouvement communal et consulaire.

RAPPORTS.

Je ne veux pas vous dire, Messieurs, ce que la correspondance donne de soins à votre Secrétaire général; qu'il vous suffise de savoir que plus de 800 ouvrages, plus ou moins importants, vous sont parvenus dans l'année. Aussi, quel que soit votre zèle, vous ne pouvez confier à des rapporteurs le soin de vous faire connaître tous les travaux des Sociétés savantes. Le temps de vos séances n'y suffirait pas non plus; mais vous vous faites rendre compte des plus importants. — Il n'en est pas ainsi pour les ouvrages que vous adressent eux-mêmes les auteurs. — Ceux-ci sont toujours analysés et appréciés devant vous.

Cette année, vous en avez accueilli un grand nombre; je n'en citerai que quelques-uns.

Grâces aux soins de votre collègue M. Geffroy, qui a conservé des relations avec des hommes célèbres des pays du Nord, vous avez reçu des travaux de Christiania, de Stockolm, de Copenhague. — M. Georges Bru-

nus, entre autres, professeur de langue grecque à l'Université de Lund, province de Scanie, vous a fait hommage du *Poème sur les Dieux du Nord*, et vous avez été vivement intéressés par l'analyse brillante que M. Geffroy vous a faite de ce poème, où revit la mythologie Scandinave.

M. Trimoulet, jeune homme laborieux, modeste et passionné pour l'entomologie, vous a adressé un *Catalogue des lépidoptères de la Gironde*. Ce travail, rédigé avec beaucoup de soin et de méthode, était vraiment utile à entreprendre. L'auteur y mentionne 593 espèces presque toutes récoltées par lui-même. Il fait connaître quelques procédés de chasse qu'il a expérimentés, et qui seront certainement utiles aux collecteurs. Aussi l'avez-vous encouragé à persévérer dans la bonne voie où il était entré.

Que ne puis-je, Messieurs, vous faire connaître le Rapport plein de sel attique et de bon goût que M. Duboul a consacré à *la Muse en sabots*, hommage de M. Martinelli à l'Académie. J'en rappellerais surtout les excellents conseils que notre collègue donne à la Muse à cette occasion ; à la Muse, qu'elle porte sabots ou souliers, qu'elle ait les mains nues ou gantées, dès qu'elle prend la plume.

Vous avez écouté avec attention la critique savante et pleine d'érudition à laquelle s'est livré M. G. Brunet à propos d'un *Projet de Langue universelle* que vous avait offert M. Verdu.

M. l'abbé Cirot, dans une exposition claire et lumineuse, vous a fait apprécier les belles considérations que M. Alexandre Monnier a développées dans son *Histoire de l'assistance publique dans les temps anciens et modernes*.

M. Saugeon vous a montré sa compétence en pareille matière en analysant pour vous le bel ouvrage de M. Th.-H. Barrau, *du Rôle de la famille dans l'éducation, ou Théorie de l'éducation publique et privée*. Il a, en quelque sorte, ajouté à la couronne que ce travail a reçu de l'Institut en disant : « Il serait désirable qu'il fût lu et médité par tous ceux qui s'occupent de l'instruction publique. »

Votre Secrétaire général vous a entretenus d'un ouvrage remarquable de MM. les D^{rs} Bachelet et Frousard, ayant pour titre : *Cause de la rage et moyen d'en préserver l'humanité*. Quelle plus belle entreprise si elle était accomplie, dit le Rapporteur; et un examen approfondi l'a fait conclure que ce moyen est encore à trouver.

Une Notice sur les *Cloches de Bordeaux et en particulier sur celle de l'église Notre-Dame*, par M. l'abbé Pardiac, a été l'objet d'un Rapport fait avec cette grâce, cette fine appréciation qui caractérise l'esprit de M. Ch. Des Moulins. Au milieu du travail sur les cloches, rien encore n'avait été dit sur l'ensemble, l'histoire et la description de celles de notre ville. M. l'abbé Pardiac a comblé cette lacune pour nos quatorze paroisses, et il l'a fait en artiste, en érudit, en archéologue.

M. Lagnier vous a soumis un nouveau travail de sculpture sur bois : un bénitier dont la perfection, le fini, la grâce des détails, luttent avec la beauté, la grandeur, le charme de la conception, où respire un parfum de poésie religieuse. Ce n'est pas un prix nouveau que pouvait prétendre votre lauréat ; mais vous lui avez payé, Messieurs, la plus haute récompense à laquelle il puisse aspirer, un tribut d'admiration pour cette œuvre nouvelle.

RELATIONS.

Vos relations, Messieurs, ne font que s'accroître ; aux nombreuses Sociétés savantes qui, depuis plus ou moins longtemps, échangent leurs travaux avec vos *Actes*, non-seulement en France, en Europe, dans l'Inde, dans les deux mondes, s'en sont ajoutées plusieurs autres, parmi lesquelles la Société Impériale de Moscou.

A part un léger nuage que la chaleur sympathique de nos magistrats municipaux a bientôt dissipé, nous n'avons que de la gratitude à leur témoigner pour leur bienveillance habituelle. M. le Maire vous l'a bien montrée, Messieurs, dans une occasion solennelle : l'inauguration des statues de Montaigne et de Montesquieu. — Regardant presque comme un de vos privilèges d'y participer activement, il vous a invités à porter la parole dans cette fête populaire, et vous savez avec quel bonheur M. Cirot de La Ville, votre honorable président, s'est acquitté de cette difficile tâche.

Depuis longtemps aussi, vous aviez à regretter que

la salle où vous tenez vos séances ordinaires fut trop peu spacieuse. Vous êtes aujourd'hui dans de meilleures conditions. Grâce à la générosité de nos édiles, tous vos fauteuils peuvent être placés, et votre bibliothèque, vos archives, ont une disposition qui vous permet leur libre usage, et tout cela, Messieurs, en dehors de la part qu'ils vous font au budget. Sans doute, vous déplorez encore que le public d'élite qu'attire ici l'attrait de vos solennités n'y puisse être admis en plus grand nombre et s'y trouve trop à l'étroit... Mais ne touchons-nous pas au moment où une partie du vaste programme de M. le Maire vous donnera, selon les plans, et d'après même son expression, une *magnifique salle consacrée à vos assemblées solennelles*.

Adressons-leur donc ici nos sincères remerciements.

Rendons grâce aussi à la générosité de M. le Ministre de l'Instruction publique, qui, par une allocation annuelle, veut bien participer à la dépense de vos couronnes.

Vous n'êtes pas moins redevables au premier magistrat du département, et pour la place qu'il vous donne dans ses rapports annuels, et pour ses envois assidus des tableaux des brevets d'invention et des travaux du Conseil général.

RÉCEPTION DU MARQUIS DE LAGRANGE.

Vos souvenirs sont trop récents de la séance que vous avez consacrée à la réception publique de M. le Marquis de La Grange, pour que j'aie besoin de vous

rappeler l'effet qu'a produit sur l'auditoire le discours du récipiendaire, où brillait l'élégance, la correction du style, la profondeur des pensées; la réponse pleine d'à-propos que lui adressa votre digne Président, et le discours de M. Dabas, où la peinture de l'Académie d'Alexandrie et la spirituelle critique des œuvres de Callimaque, reproduites avec cette grâce de style, ce brillant atticisme qui appartiennent au doyen de la Faculté des Lettres, furent vivement applaudis.

NÉCROLOGIE.

Je vous dois, Messieurs, une situation de votre personnel. Heureuses les années où nous n'avons à constater que notre accroissement! Celle-ci restera marquée d'un signe néfaste.

Vous avez perdu, parmi vos membres titulaires, trois collègues que vous étiez habitués à chérir. S'il est douloureux de penser à ses morts, il est un sentiment de tristesse qui ne manque pas de douceur, et qui vous porte à consacrer à leur mémoire un pieux souvenir.

M. J. Magonty s'était fait parmi vous une place honorable; ses travaux en chimie lui avaient ouvert vos rangs. — Il avait rapporté de ses études dans la capitale le goût des travaux sérieux, de la méthode expérimentale. — Dans cette science, qu'il cultivait de prédilection, il recherchait surtout les applications utiles; aussi, les édiles de notre cité, s'associant à cet amour, l'appelèrent à une chaire qui fut créée pour lui, chaire qui a inauguré dans nos murs un enseignement supé-

rieur en dehors de l'Université, et qui a préparé et peut-être sollicité la création de notre Faculté actuelle des Sciences.

Parmi les travaux de notre collègue, vous vous rappelez encore l'une de ses dernières communications. Les vignobles de nos contrées semblaient frappés de stérilité; une des ressources les plus nécessaires à l'alimentation populaire diminuait de jour en jour. Voulant atténuer le mal qui nous menaçait, M. Magonty se livra pendant longtemps et en silence à des essais patients, et enfin il vint un jour vous apporter des produits artificiels, dont l'un, par l'aspect et le goût, simulait à s'y méprendre le produit naturel; quant à l'autre, il lui manquait un élément qu'il n'avait pu encore trouver.

Sa vie fut tout entière vouée au culte de la science. — Si, jeune encore, il avait vu ses travaux couronnés de médailles d'or et d'argent; s'il brilla dans des concours à Paris, il a longtemps excité et entretenu parmi nos populations ouvrières le goût des applications utiles de la science qu'il mettait à leur portée; aussi garderez-vous longtemps le souvenir de votre savant et laborieux collègue Magonty.

La mort a frappé de nouveau au sein de votre Compagnie, et cette fois pour ravir à votre affection celui qui, pendant trente-sept ans, l'avait si dignement conquise et conservée, M. Laterrade, dont le nom ne sera jamais prononcé par vous sans un sentiment de vénération.

Ce n'était pas seulement le botaniste infatigable, celui qu'une génération tout entière avait eu pour initiateur à l'étude et au goût des sciences naturelles, le fondateur à Bordeaux de la Société Linnéenne, titre qui fera vivre à jamais sa mémoire, l'auteur persévérant de cette Flore qu'il compléta toujours, que vous avez pleuré à sa dernière heure. Vous regrettiez de plus solides, de plus éminentes qualités que vous aviez admirées et honorées en lui. C'est par la saine philosophie qui guida sa carrière, par la force et l'élévation de son caractère, qu'il s'était fait parmi vous une place qui n'allait qu'à lui seul. — Modeste, juste et bon, résigné jusqu'à l'héroïsme, vous l'avez vu dans une occasion solennelle, préférant au bonheur de sa famille le respect du sentiment de l'amitié, refuser une place qui devait être cependant le but désiré de sa juste ambition.

Mais un souvenir qui pour vous a plus de charme, c'est celui du jour où vous avez pu peser de toute votre influence pour obtenir à ce digne collègue une position où il était pourtant si naturellement appelé. Votre intervention, Messieurs, le porta à la direction de ce Jardin des Plantes qui a longtemps été sa retraite chérie, et où il a eu la douceur de rendre le dernier soupir, encore entouré de ses fleurs, de ses amies, dont le culte avait été pour lui une source de consolation.

La tombe de notre doyen était à peine fermée que vous aviez à accompagner encore à sa dernière demeure un troisième collègue, M. Durand, à qui nous avions pressé la main presque la veille.

Quelle mort prompt! après une vie si active. Vous avez été tellement surpris par cette funeste nouvelle, que votre Président a eu à déplorer de n'avoir pu rendre les derniers devoirs à ce laborieux collègue. — Qui plus que M. Durand a montré du zèle et de l'activité au service de la science? C'étaient surtout les questions d'archéologie, d'histoire des arts, qu'il éclairait de ses lumières. Pas un des nombreux Rapports qui lui étaient confiés ne resta jamais en arrière. — Vos *Actes*, cette année même, se sont enrichis de celui qu'il avait consacré aux travaux si remarquables de l'*Institution Smithsonnienne*, dont, grâce à lui, nous avons une notion précise. — Et la Commission des Prix pour les *Notices archéologiques*, par un pieux souvenir, voulant rendre hommage aux dernières pensées de leur collaborateur, a religieusement conservé, dans son Rapport les pages dans lesquelles M. Durand avait exprimé son opinion, voulant ainsi, Messieurs, que notre collègue fût encore au milieu de nous et guidât notre jugement d'au-delà de la tombe.

Vous n'avez pas été plus heureux, Messieurs, quant à vos Correspondants. Je regrette de ne pouvoir ici, en quelque sorte, que mentionner le nom de ceux que vous avez perdus.

L'année commençait à peine, que vous appreniez la mort de M. Le Chanoine Grosse, homme plein de cœur et d'affabilité, esprit distingué et travailleur infatigable, que vous comptiez depuis longtemps dans vos rangs.

Bientôt après, vous perdiez le doyen de vos Associés, M. E.-Gabriel Arbanère, qui a illustré la ville de Tonneins, dont il fut longtemps le magistrat suprême.

Que de travaux il a mis au jour!

En 1826, deux volumes : *Tableau des Pyrénées françaises.*

En 1835, deux volumes : *Analyse de l'histoire asiatique et de l'histoire grecque.* Ouvrage qui a eu l'honneur de sortir des presses du Gouvernement.

En 1840, quatre volumes : *Analyse de l'histoire romaine.*

En 1846 : *Analyse de l'histoire du moyen âge et des temps modernes.*

Il appartient à de nombreuses sociétés savantes. Il fut membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques).

Déjà septuagénaire, en 1851 il fut votre lauréat : c'est vous dire, Messieurs, si l'amour de la science s'était refroidi dans cette âme ardente.

Arbanère mériterait et obtiendra peut-être un jour une notice biographique que je ne puis lui consacrer en ce moment. Qu'il me suffise d'ajouter que sa vie publique a prouvé qu'il méritait autant par le cœur que par l'intelligence.

Tout récemment, enfin, un troisième collègue nous a été ravi dans la personne de l'abbé Mitraud, décédé dans un humble village où sa modestie l'avait placé, où ses vertus l'ont fait bénir.

En général, Messieurs, nous perdons nos Correspon-

dants au loin, et ne pouvons leur dire un dernier adieu. Cette fois, l'Académie, qui l'avait dans son rayon, a pu déposer quelques fleurs sur la tombe de l'abbé Mitraud, par l'organe de l'un des siens, M. H. Brochon, délégué par votre Président.

MEMBRES NOUVEAUX.

Mais si la loi inexorable de la destinée s'appesantit sur l'humanité, pour des Sociétés comme la nôtre, une compensation naturelle vient rétablir l'équilibre. — Sans doute, on ne retrouve pas à l'instant tout ce que l'on perd : ces longues intimités, ces rapports sympathiques qui naissent d'une appréciation chaque jour plus intime des qualités qu'on aime dans ses collègues; mais il y a un certain charme à s'acquérir de nouvelles amitiés et à donner réciproquement des marques d'un attachement qui s'accroît à mesure qu'on marche ensemble et qu'on se connaît mieux.

Vous vous êtes agrégés cette année deux nouveaux collègues. Dans l'un, vous avez apprécié l'utile concours qu'il pourra vous prêter dans l'exploration du vaste champ des constructions navales, pour les progrès qui restent à accomplir dans la science encore fort imparfaite de la navigation.

Déjà votre lauréat, M. Arman, avait acquis des titres pour vous appartenir de plus près; aussi avez-vous accueilli avec empressement celui dont l'invention d'un nouveau système de construction navale avait porté le nom dans toutes les mers.

Le second, dans un autre ordre d'études, a entraîné vos suffrages. Rendu tout entier à l'attrait des sciences naturelles, M. Lespinasse consacre depuis longtemps ses loisirs à recueillir d'importants matériaux qui ne peuvent manquer d'enrichir la botanique. — Vous saviez qu'un travail de longue haleine et du plus haut intérêt captive depuis plusieurs années l'attention de M. Lespinasse. C'est dans une partie encore obscure de la science qu'il a dirigé ses pas. Observateur aussi patient que judicieux, il porte un œil investigateur sur les algues d'eau douce de la Gironde, sujet tout nouveau qui donnera lieu à un Mémoire encore sans analogue pour aucune autre partie du territoire français. Ce travail, qui sera illustré par de nombreux et beaux dessins faits sur le vivant par M. Lespinasse lui-même, à l'aide d'un excellent microscope, sera sans nul doute favorablement accueilli par les botanistes, et honorera son auteur et le pays où il aura été conçu et exécuté. — Vous le voyez, Messieurs, M. Lespinasse avait des droits naturels à compter parmi vous.

CORRESPONDANTS.

Vous vous êtes associés encore, Messieurs, des Membres correspondants. — M. Bacci, de Mirandola, duché de Modène, qui vous avait adressé divers Mémoires philosophiques, jugés dignes d'estime.

M. Jules Baudoin, de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), savant géologue, déjà distingué par divers travaux con-

signés dans le *Bulletin géologique de France*, par sa *Description géologique de Châtillon-sur-Seine*, et qui en ce moment même s'occupe de publier des études géologiques appliquées à l'*Hydrographie souterraine* du département de la Côte-d'Or.

Vous avez reçu encore M. Gustave Masson, professeur de littérature française au Collège de Harrow on the hill, près de Londres. — La grande activité, l'immense érudition, l'esprit éclairé de M. Masson; sa collaboration active aux grandes Revues et aux Recueils littéraires hebdomadaires ou quotidiens de l'Angleterre; sa place auprès de dépôts de manuscrits qui comptent parmi les plus riches de l'Europe; l'œuvre qu'il a entreprise de faire connaître ce qu'ils contiennent de documents précieux pour l'histoire de France en particulier, tout, de M. Masson, fait une acquisition précieuse pour notre Compagnie.

Enfin, vous vous êtes adjoint M. Piogey, avocat à Paris, votre lauréat de 1856 dans le concours du morcellement du sol. — Il vous avait soumis un ouvrage traitant de *l'Influence des lois de procédure civile sur le crédit foncier en France*. Il y signale les graves inconvénients de nos procédures actuelles en matière de ventes judiciaires d'immeubles; puis il recherche et propose les moyens de les faire disparaître. Il suffit, vous a dit M. Vaucher, Rapporteur de la Commission, pour faire dignement l'éloge du livre de M. Piogey, de dire qu'une loi toute récente a adopté un assez grand nom-

bre de dispositions nouvelles qui y étaient proposées. C'est donc un digne Correspondant que vous comptez de plus.

Ainsi, nos pertes sont réparées.

CONCOURS.

Toutes vos couronnes, Messieurs, n'ont pas été disputées. Ce sont surtout les questions posées par vous qui sont restées sans réponse, tandis que vos Concours libres ont fourni d'assez nombreux compétiteurs. — Ce fait, qui se reproduit presque partout, même à l'Institut, ce fait a porté quelques critiques à se demander s'il ne valait pas mieux laisser tout le champ libre aux ouvriers travailleurs de l'esprit. Pour nous, nous ne croyons pas que les Académies doivent pour cela abdiquer leur initiative. Il leur appartient de signaler, comme des phares vigilants, les points obscurs de la science, les questions nouvelles à explorer. Et lorsque, comme vous, d'une part, on reste toujours en éclaireurs; de l'autre, on récompense les travaux tentés dans toutes les voies, on n'a pas à se préoccuper si les questions posées ne sont pas toutes abordées.

Vous n'avez pas été heureux pour la question du luxe; bien que trois Mémoires vous soient parvenus, un seul a mérité votre attention, et encore n'avez-vous pu lui accorder qu'une mention honorable.

Cette question est bien difficile donc, puisque six auteurs la traitèrent l'an passé, trois l'ont abordée cette

fois, et vous n'avez pu être satisfaits. — Que ne puis-je ici reproduire les réflexions et les conseils de votre habile Rapporteur, M. Duboul, et qui prouvent si bien que vous n'aviez pas donné une question insoluble ! Toutefois, elle est retirée du Concours.

Votre question agricole, Messieurs, n'a pas été plus heureuse ; un seul concurrent s'en est occupé, et votre Commission, en reconnaissant que son ouvrage a de la valeur, qu'il prouve du travail, de l'observation, constate qu'il ne résout pas, de bien s'en faut, la question, puisqu'il s'agissait de savoir comment il serait possible d'introduire les machines proprement dites dans les travaux de la culture, et quelles seraient les conséquences économiques et sociales de cette introduction. Aussi avez-vous dû vous borner, là encore, à accorder une simple mention honorable.

Cette question pendante depuis deux ans, aussi sans résultat, ne sera pas remise au Concours.

Là où les auteurs ont pu suivre leurs goûts en liberté, ils ont été bien mieux inspirés et ont mieux atteint leur but ; peut-être aussi était-il moins éloigné.

Vous eûtes une heureuse et patriotique pensée lorsque, voulant honorer les hommes célèbres ou utiles qui ont plus ou moins illustré nos contrées, vous promîtes des couronnes à ceux qui vous en feraient connaître la vie et les travaux. — Les faits ont prouvé que vous aviez ouvert une noble carrière.

Cette année, quatre athlètes y ont couru ; un seul est

resté en arrière, nous ne lèverons pas sa visière ; mais des trois autres, les armes étaient assez bien trempées ; aussi sont-ils restés vainqueurs.

Une notice biographique a été consacrée au *marquis de Saint-Marc*. L'auteur en a bien saisi les traits ; il l'a placé dans son milieu, afin de retrouver la réciproque influence qu'il en avait reçue ou qu'il lui avait communiquée. Peut-être n'était-ce pas un héros à ressusciter ; mais le choix accepté, l'auteur en a tiré parti. Ce qui a frappé surtout la Commission dans ce Concours académique, c'est la correction, l'élégance du style et les appréciations justes des qualités et peut-être aussi des défauts du modèle ; aussi, cette œuvre a mérité une de vos couronnes.

Lorsque vous aviez demandé l'*Éloge de Louis*, du célèbre architecte à qui Bordeaux doit l'un de ses plus beaux monuments, personne n'osa l'aborder. Sous la forme d'une notice biographique, un auteur s'est trouvé aujourd'hui pour honorer la mémoire de l'homme qui s'illustra dans notre pays.

Cette notice se distingue surtout par un grand nombre de matériaux remarquables et inédits, qui, s'ils n'ont pas été du premier coup mis en œuvre, sont propres à faire élever un digne monument à l'artiste dont la vie fut semée d'amertume, et de qui l'on ignore encore le lieu où reposent les restes. C'est un véritable service rendu à la biographie, que la découverte et la réunion du grand nombre de documents que contient ce Mémoire. Une médaille d'encouragement lui est aussi ré-

servée. Peut-être que cette récompense excitera l'auteur à revoir son travail et à vous l'offrir plus tard digne d'un plus haut prix.

Enfin, un autre biographe a été chercher plus loin et dans le temps et dans l'espace, le héros qu'il voulait célébrer : c'est dans le IV^e siècle, sur les confins de l'Aquitaine, qu'il a choisi Sulpice Sévère. Mais celui-ci ne fait pas seulement de la biographie, c'est presque de l'histoire.

Cette étude biographique, historique et littéraire, est un travail remarquable, écrit à grands traits, avec cette hauteur de pensées, cette netteté de plan et cette lucidité d'exposition qui caractérisent les grands écrivains. Si l'érudition de l'auteur avait su prendre cette franchise d'allures qui se fait remarquer dans la conception magistrale des aperçus philosophiques et littéraires, l'Académie aurait à s'applaudir, dit la Commission, d'avoir suscité un de ces travaux qui survivent à leur époque, et font également honneur à l'auteur qui l'a composé et aux juges auxquels il est dédié.

Malgré quelques critiques de détail, nous disons avec le Rapporteur : « L'Académie serait heureuse d'avoir à couronner tous les ans des travaux aussi complets, aussi savamment étudiés, aussi profondément pensés, aussi habilement écrits. Il est tout naturel qu'il ait conquis la médaille d'or. »

NOTICES ARCHÉOLOGIQUES.

Pour la première fois, votre *Questionnaire archéo-*

logique vous a valu deux travaux d'un mérite inégal, il est vrai, mais qui tous les deux ont mérité vos suffrages.

Quelques recherches sur des débris romains trouvés dans le Blayais, vous ont offert de l'intérêt. — La notice archéologique, bien plus étendue, bien plus complète, sur les communes de Lormont, Bassens et Carbon-Blanc, a mieux répondu à votre Questionnaire; aussi avez-vous accordé à son auteur une récompense plus élevée.

En dehors même de vos Concours libres, vous avez remarqué des œuvres dignes de vos suffrages. — Vous avez été appelés à donner votre opinion sur un vaste vitrail que M. Villiet vient de déposer sur le croisillon sud de l'église Saint-Seurin, et vous avez constaté l'habileté intelligente avec laquelle ont été groupés, par l'artiste archéologue, les divers sujets de la vie légendaire des deux saints évêques de Bordeaux, saint Amand et saint Seurin, qu'il était chargé de *traduire* sur verre.

Et ici, Messieurs, je n'oserais me servir d'un autre langage que celui de votre élégant Rapporteur. — Le mot *traduire*, dit M. Charles Des Moulins, est employé ici peut-être avec plus de justesse que dans l'application ordinaire. En outre des lois spéciales qui régissent la peinture sur verre en général, la vitrerie religieuse est soumise à une esthétique plus spéciale encore, plus particulière; et si l'artiste qui se livre à ce travail, déjà si difficile, se tire avec bonheur des difficultés nouvelles qu'ajoutent aux premières les exigences légitimes et absolument obligatoires de notre époque, celle par exemple d'obtenir une belle et brillante couleur sans pour-

tant ôter trop de jour; — si cet artiste parvient, à force d'études archéologiques, à se maintenir dans la stricte observance des règles de l'iconographie chrétienne; — si enfin il choisit avec goût l'ornementation dont l'agencement est laissé à son libre arbitre, et s'il satisfait en même temps à la science religieuse, à la science archéologique et aux saines traditions de l'art, pour en rendre l'expression intelligible, agréable à la vue, et pour ainsi dire impérissable, cet artiste aura droit aux témoignages les plus sincères de votre haute approbation. Or, cet artiste est M. Villiet. — Une médaille d'or ne peut être mieux placée.

L'art typographique a eu autrefois de brillantes destinées dans notre ville. Dans le XVI^e siècle, Bordeaux a eu ses Millanges, dont les presses rivalisaient avec celles des Étienne, et dont les éditions des poèmes de Pierre de Brach, d'Ausone et de Vinet, faisaient la gloire. Depuis, Pierre de La Court, Castéra et Boé, n'ont pas soutenu au même degré la supériorité de la province. Aujourd'hui, l'un de nos typographes, animé de cet esprit de progrès qui caractérise les vrais artistes, a conçu le projet de régénérer parmi nous le goût des beaux livres. Il a commencé de l'exécuter en *imprimant*, avec un art exquis, *une notice sur Pierre de Brach*; et, circonstance remarquable, c'est ce même nom que célébra l'imprimeur du XVI^e siècle, et c'est à un ouvrage déjà couronné par vous, dans la personne de son auteur, M. Dezeimeris, que l'Académie décerne aujourd'hui une nouvelle couronne dans la personne du typographe qui l'a imprimé.

Vous n'avez pu rester indifférents aux progrès faits par un ouvrier intelligent qui s'élève peu à peu au rang d'artiste, et dont les *travaux en fer repoussé* feront un jour l'illustration de quelques-uns de nos monuments; aussi lui avez vous destiné un de vos prix d'encouragement.

Pour la première fois cette année, vous avez été appelés à apprécier des travaux en musique, et vous êtes heureux de trouver dans un jeune compatriote, un compositeur dont les mélodies, déjà très-nombreuses, font le charme des salons, et à qui votre Rapporteur présage de plus hautes destinées. — L'examen de ses œuvres lui a prouvé qu'aucune corde ne fait défaut à sa lyre, que sa muse se prête à tous les tons, suivant ce qu'elle veut exprimer. « Là, brille sévérité, largeur, mélancolie; ailleurs, franchise, désinvolture; ailleurs encore, grâce, simplicité, sentiment rustique; puis encore, vigueur, puissance, énergie; enfin, inspiration, adresse, facilité, grâce coquette, et jusqu'à l'élément dramatique. » Et pourquoi n'aurions-nous pas un jour à battre des mains, après avoir été vivement émus par les accents d'une muse bordelaise dont vous auriez présagé la fortune et encouragé les premiers pas? — Mais passons de l'agréable à l'utile.

Déjà, l'année dernière, vous aviez constaté les efforts soutenus du propagateur du soufrage des vignes dans la Gironde. M. de Lavergne vous a soumis de nouveau l'invention d'un soufflet pour cette opération, et vous a fait hommage de son *Manuel du Soufreur*. Voulant

récompenser son activité à répandre une méthode à laquelle il attribue une grande efficacité pour détruire l'oïdium, qui a désolé nos vignobles, mais qui disparaît peu à peu, vous avez accordé à son auteur une médaille d'encouragement.

Je ne dirai rien du Concours de poésie; je laisse à une plume plus élégante et plus poétique à vous en exposer les résultats.

En résumé, Messieurs, votre année n'a pas été stérile; chacun de vous peut se rendre le témoignage d'avoir apporté à la moisson au moins un épi, et quelque léger qu'il soit, relié en faisceau, ne finit-il pas par former une gerbe? Mais aussi sous quelle direction prudente et active à la fois n'avez-vous pas travaillé! Avec quelle impartialité, quel aiguillon bienveillant, quel exemple ne vous a-t-il pas poussés à l'œuvre! Rendons grâce donc à M. Cirot de La Ville, notre Président, qui a su exciter et entretenir parmi nous ces sentiments confraternels, garants d'un bon emploi du temps.

Je termine, Messieurs, non que j'aie rempli ma tâche. J'aurai ma grâce à demander à plus d'un auteur que je n'aurai pas mentionné; mais vous m'aidez à l'obtenir, car ces omissions ont retranché plus d'un feuillet à la lecture déjà si longue que j'ai dû imposer à votre bienveillante attention.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE POÉSIE DE 1858**PAR LA COMMISSION**

composée de

MM. le M^{is} De BOURDILLON, MINIER SAUGEON
et GOUT DESMARTRES, rapporteur.

MESSIEURS,

Je ne connais pas, dans les travaux de l'Académie, de mission plus délicate et plus difficile que celle de rendre compte publiquement du Concours de Poésie. Cette tâche est d'autant plus redoutable, cette année, que déjà des poètes dont la plume est aimée du public et dont l'opinion fait autorité dans les lettres, vous ont précédemment fait connaître des Concours beaucoup plus brillants que celui dont m'est dévolu le périlleux honneur de vous entretenir.

N'allez pas croire, Messieurs, que les concurrents nous aient manqué; non; mais l'inspiration a manqué

aux concurrents. Sur les 63 pièces qui ont été soumises à l'examen de l'Académie, c'est à peine si 5 ou 6 d'entre elles ont pu surnager dans ce naufrage universel, comme ces épaves dont parle le poète latin.

..... rari nantes in gurgite vasto.

Que les trop nombreuses victimes de leur inexpérience ou de leur présomption soient sans crainte, je n'insulterai point à leur agonie, et si je parcours le champ de bataille pour constater le triomphe ou la défaite, j'aurai soin de consoler les blessés et d'ensevelir convenablement les morts.

Je laisserai donc dans l'ombre toutes ces ébauches poétiques, fruits verts et prématurés d'une jeunesse souvent imprudente et trop facile à croire à un talent qui bourgeonne à peine.

Il y a dans presque toutes les pièces du Concours, quelques vers heureux et quelques louables sentiments; mais la plupart manquent de conscience et de soin. Aussi suis-je tenté de dire à leurs auteurs : « Mes jeunes confrères, rien, dans ce monde, ne s'obtient sans travail et sans peine; méfiez-vous d'une facilité qui souvent vous égare.

» Le temps n'épargne pas ce que l'on fait sans lui,

a dit le poète, et si l'inspiration crée la poésie, le goût l'épure et le travail la polit. Ciseleurs poétiques, *vingt fois remettez vos pièces sur le métier*, et n'oubliez jamais que le public est railleur, exigeant, et que s'il

jette des couronnes à ses favoris, il poursuit impitoyablement de ses sifflets ou de son dédain ceux qui lui déplaisent ; car il veut qu'on ait des égards pour lui et qu'on fasse des frais pour obtenir ses suffrages. »

Les corps savants n'ont-ils pas le même droit, Messieurs, et peut-on regarder comme digne d'être envoyée au Concours cette pièce de vingt vers qui débute ainsi :

O mon âme ! pourquoi chercher d'autres rivages ?

Pourquoi regarder *loin au lointain* avenir ?

Laissons le *jour après la nuit sombre venir* ;

N'allons point affronter d'implacables orages.

Avec un peu de réflexion, l'auteur se fût aperçu que *ce loin au lointain* et *ce jour après la nuit sombre venir* eussent pu être heureusement remplacés.

Je sais qu'on a dit quelquefois qu'un sonnet valait un long poëme ; mais certainement le législateur du Parnasse français, malgré son amour pour le sonnet, n'en eût pu dire autant de celui-ci :

Conseils.

SONNET.

Toi qui sens que l'homme est ton frère,

Oh ! verse ton or dans sa main ;

Car la fortune est éphémère,

Et lui pourra t'aider demain.

Riche, soulage la misère.

Le malheureux est ton prochain ;

Si pour lui la vie est amère,
Riche, remplace le destin.

Et tu seras heureux sur terre :
L'ennui dans son étroite serre
Ne pressera plus ton blanc front.

Et pour le pauvre une espérance,
Et pour l'orphelin Providence.
Rudes soucis disparaîtront.

Les conseils sont bons ; mais, je vous le demande, Messieurs, peut-on en dire autant des vers, et n'est-ce pas manquer à ses juges ou s'abuser étrangement soi-même, que d'adresser à un Concours un bagage aussi défectueux ?

Je n'analyserai pas la pièce qui retrace la mort si tragique et si lamentable de M^{sr} Sibour, ni celle intitulée : *Ad Patrem*, ni *les Marguerites*, ni *l'Espoir de la Jeunesse*, ni *les Amours des Anges* (agréable mais pâle imitation du délicieux poème de Thomas Moore.) Toutes ces pièces ne manquent point de facilité et d'un certain sentiment poétique ; mais elles sont souvent inachevées, sans plan, incorrectes, et renferment des défauts qui ne leur permettent pas d'entrer en lice.

Je préfère vous parler des pièces qui, à des titres divers, ont mérité les suffrages ou les éloges de votre Commission.

Le *Trappiste*, au milieu de nombreuses faiblesses et d'une versification souvent rude et tourmentée, est une ode qui offre quelques bonnes strophes comme celle-ci :

Que d'autres fassent leur étude
 De tout ce qui ravit les sens ;
 Lui vient chercher la solitude,
 Inconnue à tous les passants.
 Là, son sacrifice s'achève.
 Mais quand vers toi notre œil se lève,
 Seigneur, que pouvons-nous t'offrir ?
 Si l'homme veut prouver qu'il t'aime,
 Il n'a pour tout don que lui-même ;
 Il ne sait qu'aimer et souffrir !

Souffrir !... Oui, sur la croix auguste
 Où repose notre salut,
 Son esprit, s'unissant au juste,
 T'apporte sa vie en tribut.
 Tandis que le vice et le crime,
 Sortis des bouches de l'abîme,
 Font entendre un rire effronté,
 Tes élus, pour toute espérance,
 N'attendent qu'un legs de souffrance
 Dans l'exil de l'humanité.

.....

Plus puissamment que la parole,
 Leur exemple prêche ta foi ;
 Ils forcent un monde frivole
 A baisser les yeux devant toi ;

Et les peuples, dont les flots roulent
 Autour des vieilles lois qui croulent,
 Surpris de tant de charité,
 Comprenant ta force divine,
 Disent, en frappant leur poitrine :
 Ah ! c'est là qu'est la vérité !

L'auteur de l'élegie intitulée : *l'Aubépine et la Fleur de l'oranger*, est un poète exercé, qui pourra, quand il choisira un sujet plus heureux, plus académique, et dont la mère pourra en permettre la lecture à sa fille, paraître avec succès dans nos Concours.

Cris de jeunesse. — Ce recueil, qui contient quatre pièces, a de la fraîcheur et du sentiment ; mais des longueurs répétées et des négligences regrettables en déparent le mérite. L'auteur, dans son élégie sur la mort d'Alfred de Musset (ce délicieux poète tombé si tôt), tout en faisant preuve de talent, a trop cherché à imiter le style de son héros, dont il rencontre plus souvent les bizarreries, que la grâce et l'originalité. Il est toujours plus facile de copier les défauts des maîtres que de reproduire leurs beautés. Une petite pièce, intitulée : *Fanchette*, lui eût valu, au lieu d'une citation académique, au moins une mention honorable, si tous les vers eussent été comme ceux-ci :

I

C'était par un beau jour de mai,
 Je revenais à mon village ;
 Le ciel était bleu, le feuillage

Plein d'oiseaux, l'air tout embaumé,
 Moi, j'avais l'âme tout en fête,
 Et mille projets en émoi
 Trottaient sur la route avec moi,
 Car j'allais revoir ma Fanchette.

.....

V

Et les oiseaux, à l'unisson,
 Semblaient me parler de Fanchette;
 Enfin, je relevai la tête,
 Et j'étais devant la maison.
 J'ouvris joyeusement la porte.....
 Je tombai raide sur le seuil;
 Car j'avais vu sa mère en deuil,
 Qui pleurait. — Fanchette était morte!

VI

Et tous les ans, au mois de mai,
 Triste, je reviens au village.....
 Que le ciel soit bleu, le feuillage
 Plein d'oiseaux, l'air tout embaumé,
 Moi, j'ai l'âme sombre et muette;
 Mille souvenirs en émoi
 Viennent sur la route avec moi
 Jusqu'à la tombe de Fanchette!

La Volière du Printemps, autre recueil également
 de quatre pièces, est supérieur aux *Cris de Jeunesse*,

quoiqu'il n'ait obtenu qu'une seconde mention honorable. *L'Hirondelle*, le *Rossignol*, la *Fauvette*, ces trois musiciens des beaux jours, se ressemblent beaucoup et chantent, dans la volière du poète, à peu près sur le même ton, ce qui rend le concert un peu monotone. Les premières strophes de ces trois pièces, qui ont les mêmes qualités et les mêmes défauts, sont remarquables de fraîcheur et de coloris; les autres renferment des longueurs, des répétitions et des lieux communs. Aussi l'auteur peut-il dire : *Ce que j'ai de mieux, c'est mon commencement*. Ce commencement est du reste parfumé comme le printemps, et vous l'entendrez avec plaisir, j'en suis certain :

L'Hirondelle.

Le temps des roses va renaître.
 A l'angle noir de ma fenêtre,
 Ce brin de mousse suspendu,
 Ces légers cris et ces coups d'aile,
 M'annoncent qu'avec l'hirondelle
 Le mois des fleurs nous est rendu.

Salut, ô frileuse hirondelle!
 Le ciel rayonne, et toi, fidèle
 A ceux qui respectent ton nid,
 Tu nous reviens d'une autre terre
 Protéger le toit solitaire
 Que ta présence avait béni!

Petit oiseau, bâtis sans crainte!
 La pierre porte encor l'empreinte

De ton séjour de l'an passé.
 Oh ! reste ici ; tout ce qui m'aime
 Est sûr d'être aimé de moi-même...
 Reste... ton gîte est bien placé.

.....

Le Rossignol.

Hôte léger de la feuillée,
 Quand la nature réveillée
 Frémit d'un saint enivrement,
 O rossignol ! par quel mystère,
 Quand tout est bonheur sur la terre,
 Soupires-tu plaintivement ?

La brise, dont la pure haleine
 Berce l'églantier de la plaine,
 Te glace-t-elle sous les fleurs ?
 Dans ta couche, au soleil posée,
 Frissonnes-tu sous la rosée
 Qui sur toi fait perler ses pleurs ?

Dieu, qui pense à sa créature,
 N'a-t-il pas semé ta pâture,
 Ce matin, partout dans les champs ?
 Ou bien, pauvre mère attristée,
 Manquerait-il en ta nitée
 Un petit en proie aux méchants ?

Non, la brise est douce et timide,

Et la rosée, — étoile humide, —
 Respecte la mousse des nids;
 Dieu songe à toi dans ta charmille,
 Et tous les petits en famille
 Sous ton aile sont réunis.

.....

La Fauvette.

Rentrant dans son brillant domaine,
 Voici que le printemps ramène
 La blanche aubépine aux buissons,
 Les tapis d'herbe sur la terre,
 Et dans les bois, pleins de mystère,
 La fauvette aux douces chansons.

Sais-tu, petite gazouilleuse,
 Quand la nature, enfin joyeuse,
 De fleurs et d'azur se revêt,
 Pourquoi j'aime le frais silence
 Des bocages où se balance
 De ton nid le moelleux duvet?

Ce n'est pas pour prendre au feuillage
 L'hôte ailé qu'un enfant volage
 Sur sa branche n'a pas atteint,
 Ni pour cueillir la violette
 Où miroite une gouttelette
 Des larmes d'argent du matin:

.....

 Mais c'est pour toi, c'est pour entendre
 Ton chant toujours gai, toujours tendre.
 Comme la flûte aux mols accents,
 Limpide et pur comme ta vie,
 Comme tes plaisirs que j'envie,
 Comme tes amours innocents.

.....

Une première mention honorable a été accordée à un recueil portant pour titre : *Souvenirs et Aspirations*, pour le commencement d'une pièce intitulée : *la Maison blanche*, et pour *le Coin du feu*, charmante fantaisie pleine de grâce et d'originalité. Ce recueil, qui se compose de 46 pièces, révèle un véritable poète, mais trop prolix, ne châtiant pas assez son style, et dépassant quelquefois ses autres productions par une poésie comme celle : *Aux Enfants qui font les hommes*.

Il est fâcheux que l'auteur de *la Maison blanche*, au lieu d'allonger son tableau par un récit invraisemblable et inattendu, n'ait pas su se borner; il eût offert alors à ses lecteurs une composition complète et ravissante. Écoutez le commencement de *la Maison blanche* :

La Maison blanche.

I

J'avais dix ans, — bienheureux âge! —
 Je suivais un riant chemin,

Accueillant du même visage
Le présent et le lendemain ;

J'avais un jeune et joyeux frère,
Jumeau dont ma sœur est en deuil ;
Ardent à savoir, de mon père
J'étais le bonheur et l'orgueil ;

J'avais la plus sainte des mères,
Et mes jours heureux et vermeils
Ne comptaient point d'heures amères,
Réchauffés par tant de soleils !

Qu'elle était belle et bonne encore,
Celle dont je tenais le jour !
Mon cœur sent, mais ma voix ignore
Les mots pour peindre son amour !

Mon Dieu ! qui pourrait jamais dire,
Sans créer une langue à part,
Le doux charme de son sourire,
L'ardent foyer de son regard ?

C'étaient des tendresses sans nombre,
Un souris de tous les instants ;
Elle était la lumière et l'ombre
Et la sève de mon printemps !

Elle croisait, pour la prière,
Le soir, mes deux petites mains,
Et son baiser sur ma paupière
Faisait mes sommeils plus sercins.

J'étais pieux pour lui complaire,

Et je vous aimais d'avoir mis,
 Dieu bon, cet ange tutélaire
 Près de mes pas mal affermis !

Soir et matin, du fond de l'âme,
 Je vous priais avec amour
 De me conserver cette flamme
 Qui dans ma nuit faisait le jour !

O ma sœur ! ô mon pauvre frère !
 Nous l'aimions si fort tous les trois,
 Que rien ne pouvait nous distraire,
 Bien souvent, d'écouter sa voix !

Nous paraissions, quand nos trois têtes
 S'appuyaient sur son sein béni
 (C'étaient là nos plus belles fêtes !),
 Trois oiseaux dans le même nid.

Nous nous disputions tous ensemble,
 Pour les baiser, ses belles mains ;
 Mais pour son cœur, qui nous rassemble,
 Nous étions tous des Benjamins.

Et pourtant, si nul n'eût pu dire
 Qui de nous elle préférerait,
 Qui de nous son divin sourire
 Couvait avec le plus d'attrait,

Vous pouviez me porter envie :
 J'étais le plus heureux des trois ;
 Car elle me donna la vie,
 Un jour, pour la seconde fois !

II

Nous habitions alors, tout au fond d'une allée,
 Une blanche maison,
Entre les arbres verts rêveusement voilée,
 Un nid dans un buisson.

Les fleurs des amandiers, en odorante neige,
 S'effeuillaient sur son toit,
Où des petits oiseaux s'abritait le cortège
 Aux approches du froid.

Vignes et liserons, entremêlant leurs branches,
 Grimpaient le long du mur,
Tandis qu'au pied, la brise agitait des pervenches
 Les clochettes d'azur :

En avril, les épis, comme de vertes ondes,
 Au lointain moutonnaient,
Et, lorsque nous passions, en juin, leurs têtes blondes
 Vers nos fronts s'inclinaient.

Ce cher réduit perdu, comme une *sainte baume*,
 Au bout du vert sentier,
C'était notre château, c'était notre royaume.....
 C'était le monde entier!

La nature chantait sa plus belle musique
 Partout aux alentours,
Et chaque heure entendait, sur un mode magique,
 D'harmonieux discours.

C'était comme un orchestre aux instruments sans nombre :

Le zéphir dans les blés,
Des peupliers géants et des pins au vert sombre
Les accords ondulés :

Les fauvelles aux nids, les troupes d'alouettes
Dans le creux des sillons,
Les mouches dans les fleurs, et, nocturnes poètes,
Sous l'herbe les grillons ;

Et, dominant encor toutes ces harmonies,
Pas bien loin de ce lieu,
Grondait la mer d'azur, aux ondes infinies,
Comme une voix de Dieu !

.....
.....
.....

Je m'arrête là, Messieurs, il en est temps, car je ne
veux pas que votre plaisir soit mêlé de critiques et de
regrets. J'aime mieux vous faire entendre *le Coin du
feu* :

La bûche pétille
Dans l'âtre éclatant :
Fauve et miroitant,
Le chenet scintille.
Toute la famille
A le cœur content.

Les flammes attaquent
Le bois rondement.

Minent sourdement
Ses voûtes qui craquent ;
Les bluettes claquent
Dans l'appartement.

L'une, à peine née,
Disparaît aux yeux,
Au tapis soyeux
Laisant sa trainée ;
Par la cheminée,
L'autre monte aux cieux.

La mère, qui crie,
Pour sa robe craint,
Quand parfois l'atteint
Cette artillerie,
Et, mal aguerrie,
La levrette geint ;

Le chat, que la soie
De son poil défend,
Au feu se chauffant,
En boule se ploie ;
La bruyante joie
Règne chez l'enfant,

Chère créature
Pour qui tout est jeu
Et qui montre au feu
Sa rose figure,
Que l'âpre froidure
A blêmie un peu ;

De la causerie
 L'aïeul tient le dé ;
 Point de front ridé,
 Nul qui ne sourie ;
 Maint cœur se marie
 A son accordé.

Oh ! la bonne chose !
 Quel coin du ciel bleu
 Vaut le coin du feu
 Dans la chambre close ?
 Quelle âme morose
 Doute alors de Dieu ?

De Dieu, qui nous donne,
 Au point souhaité,
 Le zéphir l'été,
 La vigne en automne,
 Et, quand tout frissonne,
 L'âtre et sa clarté !

Aussi, quand la neige,
 Dans les airs roulant,
 Met un linceul blanc
 Au toit qu'elle assiège,
 Quel beau privilège
 Qu'un foyer brûlant !

On se pelotonne,
 On n'a qu'un désir :
 Narguer à loisir
 La bise qui tonne ;
 On jase, on chantonne,
 On rit de plaisir.

Puis plus d'un s'attriste,
 Songe avec douleur
 A ceux (par malheur,
 Longue en est la liste)
 Que jamais n'assiste
 La douce chaleur !

O vous qu'elle dore,
 Fortunés élus,
 Usez du surplus
 Que la mort dévore :
 Donner est encore
 Un bonheur de plus !

C'est peu qu'à la flamme
 Du foyer fêté
 Le corps enchanté
 Revive et se pâme :
 Réchauffez votre âme
 Par la charité,

Pour que Dieu vous fasse
 Plus tard, à son tour,
 Dans son bleu séjour,
 Une bonne place
 Au feu de sa grâce
 Et de son amour.

Un poème bizarre, dans lequel la poésie a été jetée à pleines mains, mais qui offre des négligences inconcevables, une confusion inouïe, une hardiesse qui étonne, et quelques beautés de détail qui provoquent

les applaudissements, a obtenu, comme *la Maison blanche* et *le Coin du feu*, une première mention honorable.

Voici le sujet de cet étrange poëme :

Quand la terre sortit du chaos, deux races d'hommes furent créées par sa fécondité primitive : les géants et les hommes ordinaires ou hommes de la plaine. Bientôt les premiers, par leurs violences, leurs crimes, leurs débauches, attirent la colère du ciel, et Dieu se décide à punir le genre humain, en l'engloutissant sous les eaux du déluge.

Un des membres de la famille de Noé aime d'un violent amour une jeune fille d'une ravissante beauté. Au moment où le patriarche reçoit l'ordre de l'Éternel d'entrer dans l'arche avec les privilégiés du Seigneur, Tubal (c'est le nom du héros) refuse de quitter Melga, qui, elle, doit périr. Luttés, — cris d'amour, — désespoir des deux amants ; — enfin, l'enfant cède aux ordres du père, et la pauvre Melga reste désolée et inconsolable, non d'être condamnée à périr, mais d'être séparée de son Tubal. Bientôt les cataractes du ciel s'entr'ouvrent, la pluie tombe, la mer sort de son lit, et les pâles humains fuient devant les flots irrités. Melga, dans un moment de désespoir et par un effort suprême, s'attache à l'arche, et, suspendue sur l'abîme, elle vogue tout près de son cher Tubal, dont elle est séparée par une simple cloison :

Une femme a bondi vers l'arche, et, de la main,
Du pied, escaladant, — hirondelle légère, —

Le navire de Dieu, s'est faite passagère;
 De saillie en saillie, elle est montée. Un rien,
 Une double solive, avec un fort lien,
 A suffi.....

Mais si l'amour double ses forces, la nature reprend bientôt ses droits, et la faim, la cruelle faim, la dévore et l'entraîne dans les flots, avec une pauvre colombe qui s'était perchée sur son bras, et qui, épuisée comme elle, roule avec elle dans l'abîme.

L'auteur termine son poème en nous montrant les géants se riant d'abord de la frayeur des hommes de la plaine et de la menace de la mer irritée, mais fuyant eux-mêmes sur le sommet des montagnes, et disparaissant enfin dans la catastrophe universelle et vengeresse.

Ce morceau, celui où l'auteur peint l'Océan sortant de son lit à la voix de Dieu, et quelques vers isolés, sont d'une beauté poétique très-remarquable; mais le dialogue entre la colombe et Melga, les soupirs de Tubal, dans l'intérieur de l'arche, la vie des géants au commencement du poème, fourmillent de bizarreries, de longueurs et de puérités.

Il est vraiment regrettable que ce poète ait prodigué outre mesure les images et les tableaux qui s'enlacent, se confondent et éblouissent tellement quelquefois à force d'être entassés, que l'esprit se trouble et ne voit plus. Cette œuvre ressemble à une forêt du Nouveau-Monde où s'élèvent des arbres gigantesques, où naissent des fleurs inconnues et brillantes, mais où les lianes, les fougères et les ronces sont si épaisses, qu'il

faut, pour y pénétrer, le sabre du planteur ou la hache du bûcheron.

J'ai hâte, Messieurs, après avoir rempli la tâche du bûcheron, de vous faire admirer cette végétation splendide et grandiose.

L'Océan va sortir de son lit :

L'Océan, à cette heure, était silencieux,
 Et son immensité, comme celle des cieux,
 Présentait aux regards un infini limpide
 Où les vents endormis ne creusaient pas de ride.
 Jéhova sur sa face avait mis ses grandeurs.
 Remué tout à coup jusqu'en ses profondeurs,
 Sentant courir en lui cette divine haleine,
 Hérissé, l'Océan se dresse sur la plaine,
 Comme un tigre assoupi qu'on réveille en sursaut ;
 Il comprend le signal qu'a donné le Très-Haut.
 Alors, ivre d'orgueil, de liberté, de rage,
 Il s'arrache à l'abîme, il franchit ce rivage
 Qu'en ses jours de colère il mordait comme un frein,
 Expirant sur le sable, arrêté par un grain.
 Il bat, comme un marteau qui frappe sur l'enclume.
 La terre de sa vague, et partout il écume ;
 Il se roule, gonflé, monstrueux, s'avancant
 De désert en désert, et monte en rugissant.
 Vertigieux chaos ! désordre inexprimable !
 Cet immense Océan, jusqu'alors insondable,
 Abandonne son lit, qu'il laisse voir à nu.
 L'œil plonge, épouvanté, dans ce gouffre inconnu
 Où s'agitent en vain des colosses énormes,
 De toutes les couleurs et de toutes les formes.

Là gronde Béhénot, aux écailles de fer ;
 Comme une vaste cuve, il regarde la mer :
 Secouant de douleur son épaisse cuirasse,
 Ainsi qu'une montagne, il soulève sa masse,
 Et, se sentant mourir, dilate ses naseaux
 Vers l'Océan qui fuit, pour aspirer ses eaux.
 Mais l'Océan vainqueur a rompu ses barrières :
 Ses flots, coursiers fougueux, font bondir leurs crinières
 A travers les tribus, toutes pâles d'horreurs ;
 Et Dieu, qui les déchaîne, active leurs fureurs.
 Il courbe les forêts comme un épi fragile ;
 Les tours craquent sous lui comme un vase d'argile ;
 Assiégeant des cités les contours infinis,
 Formidable bélier, il sape leurs granits
 Et roule dans ses eaux les villes crénelées,
 Les peuples éperdus..... — eifrayante mêlée ! —
 Imprévu, l'Océan surprend l'humanité
 Dans les liens impurs de son iniquité.

Voici comment l'auteur de *Melga* peint la mort des géants :

Mais la mer avançait, montait, s'enflait toujours,
 Et les monts envahis décroissaient tous les jours.
 Une écume insensée, avec mille voix rauques,
 Vers les sommets altiers poussait les vagues glauques.
 Plus haut, à cet aspect, gravissaient les géants ;
 Mais ils ne riaient plus. Immobiles, béants,
 Cruellement rongés par la faim qui les presse,
 Ils commencent à croire à l'onde vengeresse...
 Elle a mouillé leurs pieds et gagne leurs genoux...
 Plus haut!... Mais la terreur les paralyse tous :

Un voile de douleur couvre leurs fronts farouches,
 Le blasphème s'éteint sur leurs livides bouches;
 Abaisant sur les eaux leurs regards attristés,
 Muets, on les prendrait pour des rochers sculptés.
 Ministre intelligent des colères divines,
 L'écume infatigable argente leurs poitrines;
 Et, pris par le délire à ce moment fatal,
 Obéissant encore à l'instinct machinal,
 Ils s'élancent, pareils à d'énormes baleines,
 Pour chercher le salut dans ces liquides plaines,
 Et nagent quelque temps, essoufflés, éperdus;
 Mais, par les maux soufferts, épuisés et rendus,
 Ils cèdent à leur tour... ils cèdent, et la houle,
 Comme des pins tombés les emporte et les roule.

Certes, Messieurs, ce sont-là de bien beaux vers qui font oublier, pour un instant, les singularités et les nombreux défauts de cette étrange composition. Si l'auteur avait mis un frein à son imagination, plus d'ordre dans son plan et plus de goût dans les détails, ce n'est pas une mention honorable qu'il eût obtenue, mais la médaille d'or, à laquelle son talent a le droit d'aspirer.

Enfin, Messieurs, une médaille d'argent petit module a été accordée, à titre d'encouragement, à un fragment dramatique intitulé : *la Mort de Néron*.

Il ne faut point chercher dans cette pièce les élans et les inspirations que l'on rencontre dans *Melga*. La versification en est sage, généralement correcte, heureuse quelquefois. Nourri de Tacite et des historiens de l'an-

tiquité qui ont écrit sur Néron, l'auteur a retracé assez fidèlement le caractère pusillanime et vaniteux de ce tyran, qui, pour voir un incendie, fit brûler Rome, et qui, pour se débarrasser de sa mère, la fit assassiner. Quoique une situation à peu près identique se trouve dans une pièce de Legouvé, cet essai dramatique mérite d'être encouragé, et nous pensons que vous ratifierez le jugement de l'Académie après l'avoir entendue.

La mort de Néron.

Phaon, je sens en moi croître l'inquiétude!
 Sommes-nous en lieu sûr dans cette solitude?...
 Ne puis-je dominer une sombre terreur?...
 Tu vois devant tes yeux trembler ton empereur.
 Les Dieux m'ont envoyé de terribles présages!
 Un éclair a brillé dans un ciel plein d'orages,
 Et j'ai senti la terre osciller sous mes pas...
 Serais-je menacé d'un horrible trépas?...
 A Rome, je crus voir s'ouvrir le Mausolée...
 Une voix en sortit, lugubre et désolée...
 Que disait cette voix?... Tu vas frémir, Phaon...
 C'est moi qu'elle appelait... Elle disait : Néron!...
 Une mort courageuse, une mort ferme et prompte,
 M'eût sauvé de l'outrage, et j'évitais la honte!
 En face du trépas, lâchement je fléchis...
 Je me sauve de Rome avec quatre affranchis...
 Je m'enfuis en tunique, un voile sur la face...
 J'entendais mes soldats célébrer ma disgrâce...
 Sur la route, un cadavre effrayant mon coursier,
 Je descends... Je me perds dans un profond sentier...

Je foule sous mes pieds et la ronce et l'épine...
 Tout semble m'annoncer la colère divine!...
 La maison d'un esclave est mon refuge enfin...
 Tourmenté par la soif, poursuivi par la faim,
 On m'offre un pain grossier, je bois une onde impure;
 Harassé du chemin, je m'étends sur la dure!...
 Suis-je encore Néron? Suis-je encor l'empereur
 Qui, dans Rome, quinze ans, répandit la terreur?...
 J'ai reçu tour à tour l'encens et le blasphème
 D'un peuple qui ne sait se gouverner lui-même ;
 Toujours vêtu de pourpre, au sein du Palais d'or,
 J'étais maître suprême... et j'étais plus encor...
 Presqu'un Dieu!... L'empereur est au-dessus de l'homme!
 J'ai pu nuire aux Romains et j'ai pu brûler Rome!
 J'ai pu jusqu'au dégoût rassasier mes sens!...
 La nuit, dans la cité, j'insultais les passants,
 Je pillais les maisons, je débauchais les femmes...
 N'étais-je pas le maître et des biens et des âmes?...
 Tour à tour libertin, cruel, dissipateur,
 Chaque crime nouveau rencontrait un flatteur!...
 On m'adressait tout bas l'outrage et la satire...
 Personne ouvertement n'eût osé me maudire!
 Obéissante alors qu'elle n'avait pas faim,
 La plèbe ne voulait que des jeux et du pain.
 Je fis manger ces gens, je leur donnai des fêtes;
 Ils purent applaudir des hommes et des bêtes...
 De nobles chevaliers et de grands sénateurs
 Je fis des histrions et des gladiateurs;
 Sous mes yeux, je les vis combattre dans l'arène...
 Mon mépris fut pour eux au-dessus de ma haine.
 L'artiste devait faire oublier le tyran.
 Rome eut-elle jamais un artiste plus grand?
 Mes talents étonnaient l'Italie et la Grèce;

Ma harpe aux sons divins, ma voix enchanteresse
 Triomphaient avec gloire au milieu des concours...
 On proclamait Néron victorieux toujours!...
 Mes concurrents, honteux, pleuraient de jalousie...
 Musicien fameux et maître en poésie,
 J'excellais pour la danse et je primais dans l'art
 De dompter un cheval et de guider un char!
 Rome m'applaudissait... Elle se montre ingrate!...
 Moi, quatre fois consul, vainqueur de Tiridate,
 J'inspire maintenant la haine et le dégoût!...
 Les Romains m'ont chassé!... L'artiste vit partout!...

Ils osent reprocher à Néron ses débauches!
 Qui donc est à l'abri de semblables reproches?...
 Tout homme est hypocrite, et nul n'est vertueux!
 Tout enfant est ingrat, tout fils incestueux!...
 Quelle femme n'a point commis un adultère?...
 La vertu n'est qu'un mot, une vaine chimère!...
 Les Dieux!... Est-il bien sûr qu'il existe des Dieux?...
 Le regard des mortels n'a point percé les cieux!...
 La raison d'un sophiste en est préoccupée...
 Pour Dieux, j'eus mes plaisirs; pour déesse, Poppée!
 Et Sénèque ne fut jamais qu'un imposteur...
 Il jouait ici-bas son rôle de rhéteur!...
 Mais quoi!... les Dieux puissants, ils existent, peut-être!...
 Maître de l'univers, l'empereur a son maître!
 Ai-je pu diriger et la foudre et l'éclair?...
 Au-dessus de Néron s'élève Jupiter!
 C'est lui qui me réproouve aujourd'hui pour mes crimes,
 Qui punit l'assassin et venge les victimes.....
 — Mais, pour les Dieux, j'ai fait égorger les chrétiens! —
 Ce sang rachète-t-il le sang des citoyens,
 Le sang de mon épouse et celui de ma mère?...
 Des Dieux je dois subir l'implacable colère!...

Un voile tout à coup s'épaissit sur mes yeux...
 Ma raison est troublée... Ah ! que vois-je ? grands Dieux !...
 Des spectres menaçants se détachent dans l'ombre !
 Par degrés, devant moi, s'en agrandit le nombre !...
 Ciel ! j'aperçois Sénèque et reconnais Burrhus !
 Ce jeune homme au front pâle, ah ! c'est Britannicus !...
 N'est-ce point Agrippine ?... et, près d'elle, Octavie ?...
 Je t'ai donné la mort et je te dois la vie,
 O ma mère !... C'est moi qui fus ton assassin !
 C'est un monstre odieux qu'a réchauffé ton sein !...
 Mais quels sont ces vieillards, ces enfants et ces femmes
 Se pressant, éperdus, dans une ville en flammes ?...
 Qui donc de l'incendie attise la fureur ?...
 Ce sont des scélérats payés par l'empereur !...
 Néron est dans la joie, et Rome est en alarmes !
 Ceux-ci poussent des cris, ceux-là versent des larmes !
 L'effroi court la cité ; Rome entière est debout...
 Chacun fuit le danger, le danger est partout...
 Le vent porte en tous lieux les flammes vagabondes ;
 Les groupes effrayés roulent comme des ondes...
 Tout se mêle au hasard, peuple et patriciens :
 L'un meurt en se sauvant, l'autre en sauvant les siens !
 Vesta n'a plus de temple... et Rome est sans pénates !...
 Rome, comme un navire en proie à des pirates,
 Voit régner en son sein l'incendie et le vol...
 Et des morts calcinés jonchent partout le sol !...
 Dans la foule, j'entends une voix sépulcrale...
 Cette voix dit : « Néron, voici l'heure fatale !...
 Tes ennemis sont prêts... » — A moi, mes affranchis !...
 Néron, dans son malheur, n'a que vous pour amis !...
 M'abandonnerez-vous lorsque tout m'abandonne ?...
 Je vais perdre à la fois la vie et la couronne !...
 Quoi ! vous ne pleurez point ?... Il faut que vous pleuriez !

Il faut que, devant moi, vous vous désespériez!...
 Quoi! Néron va mourir?... L'univers sera triste...
 Et dira : Quelle mort pour un si grand artiste!...
 Dans cet appartement, qu'on me creuse un tombeau!...
 Il faut que vous brûliez mon corps!... un corps si beau!...
 Tu vas perdre, Néron, ta belle chevelure!...
 Ah! Rome me devrait au moins la sépulture!...
 « Tes ennemis sont prêts! » — Mais ils ne viennent pas!...
 Ciel! j'entends un grand bruit de chevaux et de pas...
 Et les prétoriens assiègent ma retraite!...
 Me faudra-t-il, vivant, devenir leur conquête?...
 Ah! je dois m'enfoncer ce poignard dans le sein! ..
 Mais j'hésite... Néron craint-il d'être assassin?...
 Serai-je donc toujours un misérable, un lâche?...
 Allons, Epaphrodite, aide-moi dans ma tâche :
 Conduis ce bras tremblant... dirige ce poignard.....
 Je t'échappe, Galba!... je meurs!...

(A un émissaire de Galba, qui cherche à le rappeler à la vie, Néron s'écrie ironiquement :)

Il est trop tard!.....

Tel est, Messieurs, le Concours de Poésie. Rien n'y brille d'un grand éclat ; mais il s'y trouve généralement de la facilité et quelquefois du talent. Plusieurs des concurrents, avec plus de soin et de travail, eussent pu obtenir nos récompenses et les applaudissements de ce public d'élite qui a bien voulu m'honorer de sa bienveillante attention. Aussi suis-je persuadé que beaucoup d'entre eux pourront reparaitre avec succès dans nos luttes poétiques : c'est l'espérance de l'Académie et les souhaits de nouvel an que leur adresse le Rapporteur.

RAPPORT

DE LA

COMMISSION CHARGÉE D'EXAMINER LES PRODUCTIONS TYPOGRAPHIQUES

DE M. GOUNOUILHOU,

fait à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux.

le 6 janvier 1859 ¹.

MESSIEURS,

Dans le courant de l'année dernière, M. G. Gounouilhoul, dont les qualités typographiques se font remarquer à un haut degré dans toutes les *publications* qu'il a entreprises pour vous, imprima un volume de M. Dezeimeris, votre lauréat, ayant pour titre : *Notice sur Pierre de Brach, poète bordelais au XVI^e siècle.*

M. Gounouilhoul choisit un des exemplaires qui lui parut le mieux réussi, et en fit hommage à l'Académie.

A l'occasion de ce témoignage de déférence respectueuse pour l'Académie, il fut décidé qu'une lettre flat-

¹ Commission composée de MM. Brochon, Saugeon; É. Dégranges, rapporteur.

teuse de remerciements serait adressée à M. Gounouilhou; mais de plus, j'eus l'honneur de vous proposer, Messieurs, de faire concourir la Notice sur de Brach pour l'une des médailles d'encouragement accordées par vous, chaque année, aux personnes qui, dans notre département, travaillent avec succès à l'avancement des sciences ou des arts.

Je viens vous présenter les résultats de l'examen de votre Commission, après avoir pris, comme Rapporteur, des renseignements précis sur le sujet qui va nous occuper.

Quelques mots sont utiles sur les typographes qui se sont fait remarquer dans notre ville. Ce n'est pas une pure digression dans laquelle nous allons entrer, mais ce sont des appréciations sur lesquelles repose la conclusion de ce Rapport.

L'un des plus anciens typographes bordelais et, sans contredit, le plus renommé est *Simon Millanges*.

On lit dans le *Supplément des Chroniques de Bourdeaux*, par Jean Darnal, sous l'année 1572 (p. 82) :

« Maistre Simon Millanges, qui avait honorablement et utilement régenté au Collège de Guyenne, »
 » homme versé aux bonnes lettres, persuadé d'aucuns »
 » de ses amis d'entreprendre, de dresser une imprimerie à Bourdeaux, dont il y avait grande faute, n'y »
 » ayant que quelques chétifs et ignorans imprimeurs, »
 » Messieurs les Jurats en sollicitèrent le dit Millanges, »
 » et lui donnèrent de beaux et amples privilèges. Il »
 » dressa une des plus belles imprimeries de France, »
 » travaillant assiduëment à la correction des livres,

» à avoir de beaux caractères ¹ tant grecs que latins ;
 » de manière qu'il a été estimé l'un des premiers de son
 » temps, et non en moindre réputation que Robert Es-
 » tienne. Il a consommé ses années en cette honeste
 » occupation, ayant attiré le commerce de la librairie,
 » auparavant incogneu, et à présent l'un des plus grands
 » qu'on y fasse. »

Citons quelques-unes de ses productions :

*Martialis monerii Lemovicis epigrammata, elegiæ
 et odæ (1573).*

Délicieux petit volume in-8°, aussi remarquable par les caractères qui ont servi à l'imprimer, que par le bon goût qui a présidé à l'exécution. Le titre est un chef-d'œuvre de netteté et d'élégance. Millanges a mis en tête un fort joli fleuron qui produit les plus heureux effets. Les dédicaces sont imprimées en lettres rondes de la plus grande beauté, et les italiques dont on a fait usage pour imprimer les poésies, peuvent lutter avec les plus beaux caractères des *Gryphes* (imprimeurs de Lyon). Ce volume a le défaut de ne pas avoir de pagination.

Poëmes de Pierre de Brach. In-4° (1576).

Mêmes qualités que dans le précédent ouvrage, et de plus, des lettres ornées fort élégantes, ainsi que des fleurons parfaitement réussis. Les feuillets liminaires peuvent être considérés comme *spécimen* des divers caractères

¹ C'est nous qui soulignons ces mots.

du typographe. Il y a là des lettres italiques très-fines qui ne le cèdent en rien à celles des *Elzéviens* et des lettres grecques, sobres de ligatures, qui rappellent les plus belles productions des Turnèbe, des Henry Estienne et des Westein. Ces feuillets liminaires sont terminés par un portrait de l'auteur, gravé sur bois.

Ausone de Vinet (1580).

Aux mérites des impressions dont nous venons de parler, l'*Ausone* joint celui d'être imprimé sur un très-beau papier. L'ouvrage est in-4°; mais quelques exemplaires ont conservé de telles marges, que ce sont de véritables in-f°.

Volume des imitations de Pierre de Brach (1584).

C'est un petit chef-d'œuvre d'exécution. D'abord, le titre, fort bien divisé, imprimé en caractères très-purs, présente une vignette en bois dont l'impression s'est heureusement opérée. L'ensemble du volume est en caractères italiques d'une très-grande netteté, bien que fort chargés d'encre. Les fleurons d'en tête sont charmants, et les lettres ornées très-gracieuses. Le détail suivant peut donner une idée du soin apporté à l'impression : les petites majuscules du texte sont variées, et il est même des pages où le signe abrégatif de la conjonction *et* ne se trouve pas répété deux fois d'une manière semblable.

Édition d'Ausone (1590).

Cette édition nous donne un *spécimen* de nouveaux

caractères, remarquables surtout dans la partie du volume qui contient les notes de *Scaliger*. Différents de ceux que nous avons mentionnés, ils n'en sont pas moins beaux, et ont une grande analogie avec les caractères que les *Elzeviers* employaient pour les classiques imprimés à Leyde et à Amsterdam, de 1650 à 1680.

L'annotateur des *Statuts de Bourdeaux* (Des Imprimeurs, art. 3) loue beaucoup Simon Millanges et ses fils, et fait des vœux pour que le dernier rejeton de cette famille soit conservé à l'art typographique.

Cet enthousiasme des contemporains est naturellement expliqué par la juste célébrité de Simon Millanges. — Pour ce qui regarde ses successeurs, nous ne pouvons admettre que des éloges très-restreints, car il est incontestable que, sous eux, la typographie bordelaise perdit l'éclat qu'elle devait à un savant de bon goût.

Pierre de La Court, qui imprimait en 1647 les poésies latines du bordelais *Trichet*, n'a guère laissé que des travaux estimables. Rendons justice toutefois à cette famille, dont un descendant, *Simon de La Court*, exerçait encore dans notre ville en 1774, et imprimait d'une manière remarquable l'histoire de Bordeaux de *Dom Devienne*.

Après avoir cité les noms de *Castera* et de *Boé*, nous devons mentionner favorablement les publications des frères *Labottière*, en ce qu'ils reproduisirent avec soin et correction des ouvrages étendus, tels que les œuvres

de *Coquille*, de *La Peyrère*, les *Coutumes de Bordeaux*, les *Commentaires de Dupin* sur ces mêmes *Coutumes*; enfin, la première feuille hebdomadaire qui ait paru dans notre ville (4^{er} août 1758), sous le titre : *Annonces, Affiches et Avis divers*, distribuée tous les jeudis, à midi.

En se rapprochant graduellement de notre époque, et parmi quelques imprimeurs dont la *netteté* faisait tout le mérite des compositions, *deux* se sont distingués par des facultés intellectuelles qui, seules, élèvent la typographie à la hauteur d'un art.

L'un fut *Racle*, apportant au service de sa profession énergie et sagacité, et s'occupant par lui-même de ces détails matériels, préliminaires si importants, qui, après la confection de ses œuvres, donnaient à celles-ci de l'égalité dans les teintes et en assuraient la conservation.

Un grand nombre d'ouvrages ont révélé cette intelligence remarquable. Nous citerons comme type, le *Recueil des ouvrages du Musée de Bordeaux*, volume dédié à la Reine, et portant la date de 1787.

L'autre fut *Pinard*, dont le nom réveille en votre Rapporteur de doux et tristes souvenirs d'amitié, et qui par son imagination brillante, son esprit aimable, non moins que par ses travaux comme créateur et fondeur de caractères, et comme typographe éclairé, possède des droits incontestables à l'éloge spécial que nous faisons de lui.

Son édition des *Poésies de Saint-Marc*, membre de votre Académie, imprimée à Bordeaux en 1809, avec des vignettes d'Eisen et de Mariller dans le texte, est certainement une œuvre bien exécutée et très-estimable pour la netteté, l'élégance des caractères et l'uniformité des teintes, quoique quelques défauts de justification s'y rencontrent.

Les mêmes qualités, unies à celles du fondeur ayant inventé des *lettres nouvelles*, brillent encore et d'une manière plus marquée dans l'impression du *Temple de Gnide*, in-f^o, qui fut composé pour l'Exposition du Louvre en 1823, et qui fut récompensé.

Par tous les détails qui précèdent, il nous paraît prouvé que l'art typographique, né en 1572 à Bordeaux avec Simon Millanges, est resté après sa mort au-dessous de ce que semblaient indiquer de si brillants commencements. Quelques typographes, il est vrai, ont donné des impressions recommandables, mais seulement pour quelques rares ouvrages, et aucun, nous le croyons du moins, n'a montré dans l'ensemble de ses productions cette perfection dans son art dont notre typographe du XVI^e siècle nous a fourni des preuves si réitérées.

Est-il impossible aujourd'hui de faire ce que l'on faisait jadis? Non, assurément; seulement, il ne faut pas se dissimuler que les moyens mécaniques, en facilitant et accélérant le tirage des livres, ont rendu plusieurs typographes moins soucieux de l'exécution de leurs travaux. D'ailleurs, le travail d'une machine rapide et em-

portée n'égalera jamais celui de la main animée et patiente de l'homme. Au lieu de travailler sans cesse à faire servir des moyens si actifs à l'amélioration de leurs productions, beaucoup d'imprimeurs de nos jours ne songent qu'à accomplir le plus de travaux dans le temps le plus court. Le choix du papier, la confection de l'encre, objets si importants jadis, ne sont plus que des points secondaires aujourd'hui. Enfin, à part quelques louables exceptions, il faut avouer que l'on considère la typographie plutôt comme une spéculation mercantile que comme un art.

Dans un pareil état de choses, on ne saurait trop encourager les rares typographes qui conservent les belles traditions du temps passé, surtout lorsque ces typographes se rencontrent en province, où ces exceptions sont encore plus rares qu'à Paris.

Il appartient donc à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, de féliciter M. Gounouilhou des efforts qu'il a faits pour donner aux ouvrages sortis de ses presses plusieurs des qualités principales que possédait Simon Millanges.

Parmi les publications de M. Gounouilhou qui nous paraissent mériter l'attention des amateurs de l'art typographique, nous citerons *trois* ouvrages, les derniers imprimés, et qui font présager heureusement des futurs travaux de notre concitoyen ; je veux parler du volume in-8° sur le *Pays Basque*, et des Notices in-12 sur le peintre *Goya* et sur *Pierre de Brach*, poète bordelais.

Dans le premier de ces ouvrages, dû à M. Francisque-

Michel, on peut remarquer le choix des caractères employés, qui sont très-variés, mais d'une extrême pureté.

Félicitons spécialement l'imprimeur de ceux qu'il a employés dans le texte de la page 240, bien que les majuscules soient peut-être un peu trop fortes à côté des petites lettres.

Ce volume présentait comme composition de fort grandes difficultés, à cause de la variété des types qu'il fallait employer concurremment; elles ont été surmontées avec le succès le plus complet.

On pourrait peut-être encore regretter que les notes ne soient pas mieux séparées du texte. Il est des pages (405 et 529 par exemple) où l'on ne voit pas tout d'abord où l'une finit et où les autres commencent.

A part cette petite imperfection, ce livre, dont le tirage a été fait à la mécanique, est certainement un beau travail typographique, et il porte dignement, on peut le dire, le nom des *Didot*, qui se trouve sur son titre.

Pour ce qui est de la Notice sur *Goya*, dont l'auteur est M. Matheron, c'est un véritable *bijou* (si l'on nous passe cette expression) de typographie : le caractère, la justification, le papier, n'offrent rien à désirer. Malgré l'absence de pagination, absence qu'on a reprochée aussi à une publication de Millanges (1573), ce volume, dont le tirage a été fait à bras, est digne d'obtenir une place dans le cabinet des amis des arts et des amateurs de livres d'une exécution irréprochable. (Ces dernières lignes sont empruntées au *Bulletin du Bouquiniste*, 4^{er} février 1858.)

Enfin, la Notice sur Pierre de Brach, de votre lauréat, M. Dezeimeris, donne une dernière preuve de ce qu'a tenté avec bonheur M. Gounouilhou, pour se rapprocher des maîtres dans son art. Tout, dans cette Notice, a la couleur du XVI^e siècle; et c'est aussi des impressions de cette époque que s'est inspiré le graveur pour les lettres ornées et les en-têtes imprimés en rouge. Les fleurons sont heureusement imités d'anciennes impressions et en ont conservé la délicatesse et la grâce.

Pour ce qui est de l'impression même, elle se distingue sous les mêmes rapports que les deux premiers ouvrages dont nous avons parlé. Disons seulement (pour *desiderata*) que les caractères latins (pages 50 et 86) pourraient être encore mieux assortis aux caractères grecs, ceux-ci paraissant à l'œil plus longs que les autres. Ces petits détails (qu'on veuille les excuser) sont sans doute sans importance; cependant, leur absence rend un travail typographique *irréprochable*. Les illustres imprimeurs Elzéviens évitaient ces légères différences.

Comme *spécimen* de la réunion des divers caractères employés dans la Notice sur Pierre de Brach, nous citerons les pages 36 et 37, 50 et 51, où les difficultés provenant de l'assemblage des types divers ont été heureusement surmontées. Le tirage est fait à bras et d'une parfaite égalité.

Mais ce qui à nos yeux recommande le travail de M. Gounouilhou, et ce qui nous a permis de rapprocher son nom de celui de Millanges, c'est sa correction grammaticale, son exactitude minutieuse dans la com-

position (premiers mérites du véritable typographe), et ensuite l'aspect général du livre, l'élégance des caractères, le bon goût qui a présidé au choix et à la rareté des ornements, et qui a conservé la simplicité, là même où la gravure est venue aider la typographie.

(Nous donnerons en passant des éloges à M. Roques, pour le portrait de de Brach, qu'il est curieux de comparer avec celui placé en tête des poèmes de Pierre de Brach ; 1576.)

Ainsi tout ce qui précède, appelle et justifie un témoignage flatteur d'encouragement pour des efforts qui vont toujours en progressant.

Simon Millanges avait imprimé (en 1576) le premier volume de Pierre de Brach en l'honneur d'*Aimée*, vivante.

M. Gounouilhou va imprimer, en 1859, le 2^e volume des poésies du même auteur, portant pour titre : *Regrets d'Aimée*, manuscrit qui vient d'être retrouvé dans la bibliothèque d'un descendant du poète bordelais ; et dans ce nouveau travail, notre imprimeur cherchera à reproduire les heureuses qualités et les caractères de celui du XVI^e siècle.

Que des éloges publics rapprochent ces *deux* noms placés aux deux extrémités de la série de nos typographes bordelais !

Limoges et Toulouse ont récompensé déjà le talent de votre typographe.

La Société Philomathique de notre ville, dans son Exposition de cette année 1859, aura sans doute à décerner quelque marque de distinction à M. Gounouilhou.

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts ne peut pas garder le silence lorsqu'il s'agit de donner un témoignage de sympathie et d'estime à un imprimeur distingué et à un concitoyen honorable.

Votre Commission vous propose de voter à M. Gounouilhou une *médaille d'argent grand module*, en attendant de pouvoir lui accorder une récompense plus élevée, en faveur d'ouvrages importants auxquels il travaille et qu'il ne tardera pas à produire.

PROGRAMME

DES PRIX

décernés par l'Académie Impériale des Sciences, Belles-Lettres et
Arts de Bordeaux, pour l'année 1858,

ET DES

QUESTIONS MISES AU CONCOURS

POUR LES ANNÉES 1859 ET 1860.

Séance publique du 13 janvier 1859.

1^{re} PARTIE.

RÉSULTAT DU CONCOURS DE L'ANNÉE 1858.

Des diverses questions mises au Concours pour 1858, cinq n'ont pas été traitées; ce sont celles relatives : 1^o à la météorologie; 2^o à la statistique; 3^o à l'étude biographique sur Éléonore de Guyenne; 4^o à l'étude sur l'état des lettres au XVI^e siècle dans la province de Guyenne; 5^o à l'histoire de la langue gasconne dans le Bordelais.

L'Académie a reçu :

Un Mémoire sur la question des machines agricoles ;
Trois sur celle d'économie sociale ;
Soixante-trois pièces de poésie de vingt-trois concurrents ;

Quatre Notices biographiques :

- Une sur Larroque ;
- Une sur le marquis de Saint-Marc ;
- Une sur l'architecte Victor Louis ;
- Une sur Sulpice Sévère ;

et divers travaux qui, ne concernant aucune des questions mises au Concours, pouvaient cependant être récompensés en vertu de l'art. 48 de son règlement.

Voici le résultat du Concours :

AGRICULTURE.

L'Académie avait mis au Concours la question suivante :

« Étudier et faire connaître les avantages et les inconvénients qui peuvent se rattacher à l'emploi des machines agricoles (moteurs et instruments), principalement dans la région du sud-ouest de la France. »

Un seul Mémoire a été reçu, mais il n'a qu'imparfaitement traité la question ; l'Académie accorde cependant une mention honorable à son auteur, M. J.-B. Breton, agriculteur à Genillé (Indre-et-Loire).

ÉCONOMIE SOCIALE.

La question proposée était la suivante :

« Quelle est l'influence du luxe sur la moralité privée et publique, et sur le bien-être général? »

Trois Mémoires ont traité ce sujet, mais d'une manière trop incomplète pour obtenir le prix. Un seul a paru digne d'attention : c'est celui qui a été inscrit sous le n° 238 et qui porte pour épigraphe : *Ce serait une belle partie de l'histoire du commerce, que l'histoire du luxe.* (Montesquieu, *Esprit des Loix.*)

L'Académie accorde à son auteur, M. Forneron (Henry), inspecteur des finances à Paris, une mention honorable.

POÉSIE.

L'Académie a reçu de vingt-trois concurrents soixante-trois pièces de poésie; elle décerne :

1° Une MÉDAILLE D'ARGENT petit module à M. Octave Giraud, de Floirac (Gironde), pour la pièce de vers intitulée : *la Mort de Néron*;

2° Une première MENTION HONORABLE à l'auteur de *Melga* (conte oriental), qui ne s'est pas fait connaître;

Et à M. Eugène Long, pour une petite pièce intitulée :

lée : *le Coin du feu*, faisant partie du recueil : *Souvenirs et Aspirations*;

3° Une deuxième MENTION HONORABLE à M. Dessiaux, de Libourne, pour la pièce de vers intitulée : *la Volière du printemps*.

Notices biographiques sans sujet déterminé.

L'Académie accorde une MÉDAILLE D'OR de 200 fr. à M. Lavertujon, auteur d'une *Notice sur Sulpice Sévère*;

Une MÉDAILLE D'ARGENT petit module à M. Etcheverry, archiviste de la Mairie de Bordeaux, pour sa *Notice biographique sur Victor Louis, architecte*,

Et une MÉDAILLE D'ARGENT petit module pour la *Notice historique sur le marquis de Saint-Marc*, à M. Octave Giraud, de Floirac (Gironde).

Recherches archéologiques.

Pour la première fois depuis la publication de son *Questionnaire archéologique*, l'Académie a reçu deux travaux.

Elle accorde à M. de Briolle, secrétaire particulier de M. le Préfet, une MÉDAILLE D'ARGENT grand module, pour sa *Notice archéologique* sur les communes de Bassens, Montferrant, Lormont, Carbon-Blanc, etc. — Elle accorde à M. Manizan, conducteur des travaux de Blaye, une MÉDAILLE DE BRONZE, pour ses *recherches sur les débris romains constatés dans le Blayais*.

Récompenses accordées en vertu de l'art. 48 du règlement de l'Académie.

L'Académie accorde une MÉDAILLE D'OR de 400 fr. à M. Villiet, pour ses vitraux peints.

Elle accorde une MÉDAILLE D'ARGENT grand module à M. Faget, pour ses progrès dans les travaux en fer repoussé, qui font de cet ouvrier un artiste.

Elle accorde une MÉDAILLE D'ARGENT grand module à M. Gounouilhou, pour ses remarquables travaux en typographie.

Elle accorde une MÉDAILLE D'ARGENT petit module à M. de La Vergne, pour ses travaux sur le soufrage de la vigne.

A M. Mendes, une MÉDAILLE D'ARGENT petit module, pour son album de compositions musicales.

II^e PARTIE.

CONCOURS OUVERT POUR LES ANNÉES 1859 ET 1860.

I^{re} SECTION.

Questions proposées pour 1859.

I.

ÉLECTRO-MOTEUR.

L'emploi de l'électricité comme moteur aurait sur celui de la vapeur des avantages certains.

L'électro-moteur ne présente pas les mêmes dangers que la vapeur ; il est exempt des inconvénients de bruit et de fumée ; il commence à fonctionner du moment où la pile est mise en action, cesse immédiatement ses effets, et ne dépense que pendant sa marche.

L'électro-moteur n'a d'ailleurs été appliqué jusqu'ici qu'à des machines d'une faible puissance, de la force d'un cheval au plus.

Les principales difficultés rencontrées dans son emploi sont les suivantes :

1° La découverte d'une pile ou source d'électricité constante et économique ;

2° Le peu de course des appareils, par suite du décroissement rapide de la force magnétique avec la distance ;

3° La destruction des surfaces entre lesquelles le contact s'établit, et la perte d'effet utile que détermine la production de l'étincelle ;

4° Les contre-courants ou courants induits qui se produisent à chaque changement de marche, qui agissent en sens inverse du courant de la pile et tendent à en diminuer l'effet.

Beaucoup de recherches ont déjà été faites pour obvier à ces inconvénients.

Quoique les perfectionnements laissent encore bien loin le but à atteindre, et que la découverte d'une machine électrique de dimension un peu considérable reste encore à faire, l'Académie n'en est pas moins persuadée que la puissance électrique sera tôt ou tard appliquée avec succès à l'industrie, et c'est pour hâter ce

moment qu'elle propose un prix de 300 fr. à l'auteur de la *découverte qui aura fait faire un progrès notable à cette intéressante question.*

II.

ARBORICULTURE.

L'Académie, frappée du dépérissement graduel que subissent depuis quelques années les arbres de nos promenades, cours et places publiques, croit devoir mettre ce sujet à l'étude, et propose, en conséquence, la question suivante :

« Établir l'origine des plantations des arbres des promenades publiques de Bordeaux; — dire l'état actuel de celles qui existent;

» Indiquer l'époque de l'apparition du mal qui les détériore, en signaler les progrès;

» Rechercher les causes de ce mal, en assigner le remède;

» Apprécier enfin s'il n'y aurait pas opportunité à changer les essences d'arbres jusqu'ici adoptées, et, dans ce cas, indiquer celles qu'il pourrait être avantageux de leur substituer. »

Ce prix consistera en une MÉDAILLE D'OR.

III.

STATISTIQUE.

« 1° Retracer l'importance et le mouvement de la consommation des diverses substances alimentaires

» dans la ville de Bordeaux, en prenant pour la direc-
 » tion de ces recherches des travaux du même genre
 » exécutés à l'égard de la ville de Paris;

» 2^o Examiner quelles seraient les mesures suscep-
 » tibles d'exercer sur le prix des substances alimentai-
 » res et autres une influence favorable aux intérêts des
 » consommateurs. »

Ce prix consistera en une somme de 300 fr. ou en
 une MÉDAILLE D'OR.

IV.

HISTOIRE.

« Étude biographique sur Éléonore de Guyenne. —
 » Apprécier l'influence qu'elle a pu exercer, notamment
 » dans la Guyenne, sur les sciences, les lettres, les arts
 » et le commerce. »

Le prix consistera en une somme de 200 fr. ou en
 une MÉDAILLE D'OR.

V.

LITTÉRATURE.

« Étude sur l'état des lettres au XVI^e siècle dans la
 » province de Guyenne. »

Le prix consistera en une somme de 200 fr. ou en
 une MÉDAILLE D'OR.

Le roman est le théâtre des mœurs. En même temps
 qu'il les représente, il peut exercer sur elles une in-

fluence considérable. Il y a donc un véritable intérêt à en faire une étude tout à la fois littéraire, philosophique et morale. Souvent il n'a été que le fruit de l'imagination des auteurs; avec Walter-Scott, il s'est placé à la hauteur de l'histoire, « encore plus vrai qu'elle, » a dit spirituellement M. Villemain.

Étudier le roman dans son passé, parcourir ses phases diverses et ses transformations successives, constater son état actuel, et jeter un coup d'œil sur ses destinées probables, tel est le cadre dans lequel devra se renfermer la question suivante :

« Étude littéraire *sur le roman en France*, sur son passé et sur ses développements, sur son état actuel » et sur ses destinées. »

Le prix consistera en une somme de 300 fr. ou en une MÉDAILLE D'OR.

VI.

POÉSIE.

Sans mettre de question spéciale au Concours, l'Académie continuera d'accueillir les pièces de poésie qui lui parviendront, et décernera des récompenses aux auteurs qu'elle jugera dignes de les obtenir.

VII.

NOTICE BIOGRAPHIQUE.

Plusieurs hommes utiles, et dont quelques-uns sont peu connus, ont rendu pendant leur vie des services à

leur concitoyens, dans les sciences, les lettres, les arts ou l'industrie; l'Académie, pensant qu'il serait convenable d'appeler l'attention sur leur mémoire, décrènera, dans sa séance publique de 1859, des récompenses aux auteurs qui lui auront adressé des Notices historiques complètes sur quelques-uns des hommes célèbres ou utiles qui ont appartenu, soit à la province de Guienne, soit au département de la Gironde.

VIII.

RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES.

dans le département de la Gironde.

L'Académie, désirant encourager les recherches archéologiques, a fait imprimer un Questionnaire destiné à servir de guide aux personnes étrangères à cette science, et le tient à la disposition de celles qui en feront la demande au Secrétariat. (Affranchir.)

Des MÉDAILLES D'ENCOURAGEMENT seront décernées aux auteurs des recherches les plus importantes.

II^e SECTION.

Questions proposées pour 1860.

ÉCONOMIE SOCIALE.

La tendance qui porte les grandes villes, et Paris surtout, à exécuter de grands travaux peut avoir des résultats divers sous plusieurs rapports. L'Académie

voulant éclairer ce sujet, propose la question suivante :

« Étudier et faire connaître les effets, relativement à
 » l'équilibre de la population en France, des grands
 » travaux exécutés dans les villes en général et dans
 » la capitale en particulier ; — en signaler les résultats
 » au point de vue de l'agriculture, — de l'économie
 » politique, — de la moralité et du bien-être des po-
 » pulations tant urbaines que rurales. »

Ce prix consistera en une somme de 300 fr. ou en
 UNE MÉDAILLE D'OR.

HISTOIRE.

Convaincue que l'historien voit sa tâche bien facilitée lorsqu'il est assuré de ne faire que des recherches fructueuses avec un guide sûr qui mène à toutes les sources découvertes en tous lieux, l'Académie propose pour sujet d'un prix la composition d'une

« *Bibliographie de la partie de la Guyenne com-*
 » *prise aujourd'hui dans le département de la Gi-*
 » *ronde.* »

L'Académie demande un catalogue raisonné des ouvrages qui traitent des diverses branches de l'histoire politique, littéraire, scientifique et industrielle de notre département.

Des travaux de ce genre ont été entrepris pour diverses provinces, entre autres par M. Castaigne, bibliothécaire à Angou-

lème, pour ce qui concerne l'Angoumois, et par M. Frère, à Rouen, sous le titre de *Dictionnaire du bibliographe normand*.

Ce prix consistera en une somme de 200 fr. ou en une MÉDAILLE D'OR.

CONDITIONS DE CONCOURS.

Les pièces destinées à concourir pour les prix proposés par l'Académie devront remplir les conditions suivantes :

- 1° Être écrites en français ou en latin ;
- 2° Être rendues au Secrétariat de l'Académie, rue Saint-Dominique, n° 4, avant le 31 octobre de chaque année (1859 ou 1860) indiquée au Programme ;
- 3° Elles devront être affranchies ;
- 4° Les pièces ne devront point être signées de leurs auteurs, ni renfermer aucune indication qui puisse les faire connaître ;
- 5° Elles porteront une épigraphe ;
- 6° Cette épigraphe sera répétée sur un billet cacheté, annexé à la pièce à laquelle elle se rapportera ; ce billet contiendra encore l'épigraphe, plus le nom et l'adresse de l'auteur de la pièce, avec la déclaration *qu'elle est inédite, qu'elle n'a jamais concouru, et qu'elle n'a été communiquée à aucune Société académique.*

Toute pièce venant d'un auteur qui aurait préalablement fait connaître son nom, serait, par ce seul fait, mise hors de Concours. *Cette mesure est de rigueur.*

Les billets cachetés ne seront ouverts que dans le cas où les pièces auxquelles ils seraient joints auraient obtenu une récompense académique.

Sont exemptés de l'observation des formalités précitées les travaux des aspirants aux médailles d'encouragement et aux prix dont l'obtention aurait exigé des recherches locales ou des procès-verbaux d'expériences qu'ils auraient faites eux-mêmes.

Sont admis à concourir les étrangers et les régnicoles, même ceux de ces derniers qui appartiennent à l'Académie à titre de membres correspondants.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DE L'ACADÉMIE.

ART. 46. Aussitôt que l'Académie a rendu sa décision sur chaque question, et lorsqu'il y a lieu de décerner des prix ou des mentions honorables, le Président procède, en assemblée générale, à l'ouverture des billets cachetés annexés aux ouvrages couronnés.

Les billets des ouvrages qui n'ont obtenu ni prix ni mention honorable, sont détachés des Mémoires, scellés par le Président, et conservés par l'Archiviste.

Les auteurs des ouvrages couronnés sont immédiatement informés de la décision de l'Académie.

Les décisions de l'Académie, sur tous les sujets de prix, sont rendues publiques.

ART. 47. Les manuscrits et toutes les pièces justificatives, de quelque nature qu'elles soient, adressées à

l'Académie pour le Concours, restent aux Archives tels qu'ils ont été cotés et paraphés par le Président et le Secrétaire général, et ne peuvent, dans aucun cas, être déplacés. Toutefois, l'Académie ne s'arrogeant aucun droit de propriété sur les ouvrages, leurs auteurs peuvent en faire prendre copie aux Archives, après avoir prouvé, néanmoins, que ces travaux leur appartiennent.

ART. 48. Indépendamment des prix dont les sujets sont déterminés dans le Programme annuel, l'Académie accorde des médailles d'encouragement aux auteurs qui lui adressent des ouvrages d'un mérite réel, et aux personnes qui lui font parvenir des documents sur les diverses branches des sciences, des lettres et des arts.

ART. 40. L'Académie peut également décerner un prix à celui de ses membres correspondants qui aura le mieux mérité de l'Académie par l'utilité de ses communications et par l'importance des travaux qu'il lui aura soumis.

Bordeaux, le 12 janvier 1859.

CIROT DE LA VILLE,
Président.

COSTES,
Secrétaire général.

COMPTE RENDU DES SÉANCES

de l'Académie Impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux,

RÉDIGÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

ANNÉE 1858. — 1^{er} N^o.

SÉANCE DU 14 JANVIER 1858.

Présidence de M. ABRIA.

M. le Secrétaire général a la parole pour la lecture ; d'abord du procès-verbal de la séance du 17 décembre 1857, puis de celui de la séance publique du 28 décembre 1857. Ils sont adoptés.

M. Minier a vu avec regret à la séance publique l'auditoire ne pas saisir les idées émises par la Commission du concours de poésie. Les applaudissements donnés à ce qu'il a lu des *Regrets d'un Vieillard* étaient justifiés par la grâce et la facilité des vers qu'il avait choisis ; mais le jugement du Rapport était à son tour justifié par les imperfections de la pièce.

M. Minier demande que, pour le prouver, les *Regrets d'un Vieillard* soient insérés en entier dans les *Actes*.

L'Académie, consultée, décide que la pièce des *Regrets* ne sera pas imprimée dans les *Actes*, et que

la demande de M. Minier sera seulement constatée dans le Compte rendu.

M. Abria , président sortant , avant d'installer le nouveau Bureau , lit le Discours suivant :

MESSIEURS ,

Notre année académique, close le 28 décembre dernier, n'a eu qu'une durée fort courte, puisqu'elle n'a commencé en réalité que le 23 avril; mais elle est loin d'avoir été stérile. Ainsi que l'a dit l'honorable M. Baudrimont dans son rapport, la plupart des séances ont été remplies soit par la lecture de travaux des membres résidants, soit par des rapports étendus sur les divers ouvrages qui nous sont envoyés. Si, au moment où les pouvoirs que vous m'avez confiés expirent de droit, je rappelle les diverses lectures que j'ai été si heureux d'entendre, c'est parce que j'y trouve le moyen de vous exprimer ma profonde gratitude : ma tâche a été singulièrement simplifiée et facilitée par le zèle que vous avez mis à vous acquitter du tribut réglementaire. Au lieu de donner l'impulsion, je n'ai eu qu'à la suivre, et l'intérêt de nos séances a contribué à rendre plus léger le fardeau que vos suffrages m'avaient imposé.

Des divers travaux académiques, un seul se trouve en retard. Les trois premiers cahiers de nos *Actes* pour 1857 devraient être actuellement publiés, et le quatrième devrait être sous presse. Par suite de circonstances indépendantes de la volonté du Conseil d'Administration, le dernier cahier de 1856 n'a pu paraître qu'au mois d'octobre. L'impression des *Actes* de 1857 a été immédiatement entreprise : elle est aujourd'hui à la onzième feuille, et nous espérons que les

deux premiers cahiers pourront vous être distribués vers le 15 février. La situation sera ainsi régularisée assez promptement.

Notre Compagnie a été cruellement éprouvée, Messieurs; elle a subi deux pertes bien sensibles et bien inattendues. Si M. de Boucheporn avait été depuis plusieurs mois forcé de ne plus prendre part à vos travaux, on pouvait espérer que la jeunesse et le courage triompheraient du mal qui le minait depuis longtemps, et dont il avait ressenti plus d'une fois les redoutables atteintes. — L'émotion causée par la mort si subite de M. Burguet est encore présente à vos souvenirs : notre regretté confrère a assisté jusqu'au dernier moment à vos séances et à celles de votre Conseil d'Administration; et lorsque j'adressais quelques paroles d'adieu à M. de Boucheporn, j'étais loin de penser que deux jours après je serais appelé à remplir le même devoir sur la tombe de M. Burguet. L'année qui s'ouvre nous sera, je l'espère, plus favorable, et ne verra pas se renouveler des pertes toujours bien douloureuses.

Ce vœu est le plus agréable que je puisse former en installant mon digne successeur dans ses fonctions. Il vous appartient désormais, M. le Président, de diriger les travaux de la Compagnie avec la collaboration de M. Costes, notre nouveau Secrétaire général. Venez vous asseoir dans ce fauteuil où vous appelait la part active que vous avez prise à nos travaux depuis que vous nous appartenez, et permettez-moi d'ajouter que je suis heureux d'avoir pour successeur un membre dont je suis le collègue à plus d'un titre, et dont j'ai pu depuis longtemps apprécier le savoir et le mérite.

Je termine en remerciant de nouveau l'Académie des marques de bienveillance et de sympathie dont elle m'a constamment honoré, et qui constituent la plus douce récompense que son Président puisse ambitionner. Votre zèle et votre dé-

vouement aux intérêts de la Compagnie, Monsieur et cher collègue, me sont un sûr garant qu'elles ne vous feront pas non plus défaut.

M. Baudrimont, au moment de quitter sa place, donne lecture de la Note ci-dessous :

MESSEURS,

Des travaux surabondants et l'état de ma santé, qui était loin d'être satisfaisant l'année dernière, m'ont mis dans la nécessité de me démettre des fonctions de Secrétaire général dont vous aviez bien voulu m'honorer.

Quoique quittant volontairement ces fonctions, ce n'est pas sans regret que je les abandonne. Avant d'en venir là, j'aurais désiré que l'organisation du Secrétariat fût complète ; c'est un soin que je laisse à mon honorable successeur.

Depuis quelques années, les travaux et les relations de l'Académie se sont accrus d'une manière considérable, et il en résulte que le Secrétaire général doit consacrer à ses fonctions plus de temps et de soins. Cela va quelquefois si loin, qu'il est bien désirable que le Secrétariat reçoive une nouvelle organisation. Sans cela il serait très-difficile de trouver parmi nous des collègues assez dévoués pour faire le sacrifice complet de leur temps et de leurs occupations ordinaires ; mais cela ne pourra avoir lieu que lorsque l'Académie sera installée dans un nouveau local.

M. Baudrimont énumère diverses modifications à imprimer au Secrétariat, puis il termine ainsi :

Il est éminemment désirable que nous ayons une salle de lecture où chacun de nous puisse consulter les ouvrages que

possède l'Académie. Elle a aujourd'hui des collections très-précieuses que l'on ne pourrait trouver nulle part dans Bordeaux, et qui font défaut à plusieurs membres, qui ne peuvent en disposer d'une manière convenable.

J'ai fait remettre à M. Costes, qui va me remplacer dans les fonctions de Secrétaire général, tous les objets qui appartiennent au Secrétariat.

Je ne conserve plus que ce qui m'est personnel, c'est-à-dire quelques ouvrages sur lesquels je dois faire des rapports.

Il remet ensuite à M. Costes, son [successeur, l'inventaire de divers objets appartenant à l'Académie.

M. Cirot de La Ville, sur l'invitation de M. le Président sortant, prend place au fauteuil, et s'exprime ainsi :

MESSIEURS,

Depuis que vous m'avez ouvert pour la première fois les portes de votre Académie, je me suis plu à me la représenter comme une famille dans laquelle la parenté des sciences, des lettres et des arts créait des liens étroits. Je la rêvais semblable à une région sereine dans laquelle venait prendre la place d'une forte culture toute idée noble, généreuse et respectueuse autant que respectée. J'y retrouvais cette petite république située sur le haut des monts, qui voit passer à ses pieds et sur sa tête les orages de la terre et du ciel sans en être troublée. Vous me rappelez « cette conférence dont parle » Montaigne, d'honnêtes et habiles hommes, parmi lesquels » la grâce et la pertinence sont toujours, où tout est teint » d'un jugement mûr et constant, et meslé de bonté, de franchise, de gaieté et d'amitié; cette communication des esprits vigoureux et réglés qui, comme de roides jouteurs,

» se pressent les flancs, se piquent à gauche et à droite, dont
 » les imaginations élancent les imaginations, mais dont l'usage
 » est plus doux que d'aucune autre action de notre vie. » Je
 saluais avec bonheur et gratitude cette union académique où
 l'opinion n'est jamais agressive, la vérité même toujours mo-
 deste, où les cœurs restent liés malgré les divergences des
 esprits, et qui m'avait convié à son œuvre.

Aujourd'hui, Messieurs, vous m'y donnez une part plus
 active en m'appelant au fauteuil de votre Présidence. C'est
 tout à la fois un honneur que vous me faites et une charge que
 vous m'imposez. L'honneur, vous me permettrez de ne pas le
 regarder en face; je douterais de moi-même, je serais tenté
 de le décliner. La charge, je la fixe sans anxiété; loin de
 m'effrayer, elle me rassure et m'encourage. Vous avez pensé,
 Messieurs, que dans un caractère, que sous un habit signe
 de consécration à des services publics, il y aurait assez de
 liant pour former en faisceau vos spécialités multiples, assez
 de dévouement pour se laisser porter par vos efforts vers le
 but commun, assez de persévérance pour tenir un centre tou-
 jours ouvert à vos lumières, un cœur enfin toujours prêt à
 verser quelque chose de soi au Corps et à chacun des Mem-
 bres qui appellent son action. Vous avez espéré me trouver
 digne à force de bonne volonté. J'en suis fier, Messieurs, bien
 moins pour moi que pour la portion de vos concitoyens que
 je représente au milieu de vous. Je vous remercie de cette
 confiance, mais en revendiquant les droits qu'elle me confère.
 Quand je vous adresserai la parole du camp ou du forum,
 qui est bien mieux encore celle du portique : *Jungamus dex-*
tras..., c'est de vous que j'en aurai reçu l'honorable et sym-
 pathique initiative. Vous vous êtes engagés vous-mêmes à me
 prêter la main amie qui m'a porté à votre tête.

Vous vous y êtes engagés, Messieurs, par les deux Prési-
 dences entre lesquelles vous me placez. Dans ce passé que

l'Académie scelle en ce moment dans ses souvenirs, c'est vous que je vois, Monsieur et honorable collègue, qui avez su communiquer à votre carrière présidentielle la douceur et l'urbanité de votre caractère en même temps que l'intelligente activité de votre travail; vous et le digne Secrétaire général qu'environnent avec vous les regrets et les remerciements de la Compagnie. D'un autre côté, l'avenir me présente pour successeur un de ces hommes dont les mérites acquis, les services rendus sont les gages de ceux que peut en attendre une Société savante. Heureusement, Messieurs, ce ne sont pas des comparaisons que vous avez voulu établir; mais dans vos Présidences comme dans le Secrétariat général que vous inaugurez, comme dans votre Conseil, ce sont des appuis, des inspirations, des exemples que vous m'avez préparés. Ainsi soutenu, je marche avec confiance entre vos succès et vos espérances.

Que cette année académique, Messieurs, soit donc féconde! Que votre choix éclairé cherche dans la cité les hommes qui répareront, sans les faire oublier, les pertes récentes que vous avez faites! Que les productions du dehors abondent comme celles du dedans dans ce champ où toute couronne cueillie revient au front de celui qui la décerne! Ce sera bien moins mon œuvre que la vôtre. Mon unique privilège sera d'y applaudir le premier.

M. Léo Drouyn dépose sur le Bureau une collection d'épreuves de croix gravées que l'Académie doit publier dans ses *Actes*.

On procède au scrutin pour la nomination d'un membre du Conseil en remplacement de M. Burguet, décédé. M. Minier obtient la majorité, et est proclamé en cette qualité.

On tire au sort l'ordre des lectures, qui se trouve ainsi fixé :

MM.	MM.	MM.
1. Geffroy.	14. Baudrimont.	27. Duboul.
2. Vaucher.	15. De Lamothe.	28. Delpit.
3. Blatairou.	16. Manès.	29. Grateloup.
4. Dégranges.	17. Raulin.	30. Brunet.
5. De Gères.	18. Dutrey.	31. Cirot de La Ville.
6. Brochon.	19. Ch. Des Moulins.	32. Saugeon.
7. Léo Drouyn.	20. Costes.	33. De Bourdillon.
8. Magonty.	21. Petit-Lafitte.	34. Gorin.
9. Marchant.	22. Abria.	35. Minier.
10. Dabas.	23. Laterrade.	36. Gintrac.
11. De Lacolonge.	24. Gout Desmartres.	37. M ^{is} de Lagrange.
12. Dupuy.	25. Gaussens.	38. Fauré.
13. Gautier.	26. Durand.	

M. Ch. Des Moulins remet au Président une proposition écrite. Elle est ainsi conçue :

PROPOSITION.

Un concours a été ouvert par la ville de Bordeaux pour un projet de fontaine monumentale destinée à l'hémicycle des Quinconces, et les journaux ont fait connaître la composition du Jury nommé pour juger ce concours.

L'Académie n'a aucune qualité pour juger en eux-mêmes les actes de l'autorité; mais, incontestablement, elle a le droit et le devoir de s'en occuper et de les apprécier, lorsque ces actes ont quelque portée par rapport à elle-même.

Or, les membres du Jury des fontaines sont nommés, et l'Administration municipale n'y a appelé aucun membre de l'Académie Impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, bien que ce corps, constitué et reconnu par l'État,

compte dans son sein un ancien architecte et ingénieur hydraulique de la ville, — deux artistes peintres, dont l'un peint l'histoire, et l'autre est un monumentaliste justement apprécié, — un ancien ingénieur en chef des mines, ancien adjoint de maire, et honorablement connu pour ses profondes études en matière d'industrie, d'usines, de machines et d'hydraulique, — enfin un officier appartenant aux corps savants de l'armée, et qui s'est fait connaître comme hydraulicien par des travaux d'un mérite éminent.

Cette méconnaissance des aptitudes et des droits scientifiques de la Compagnie me semble toucher à sa dignité, parce qu'elle est de nature à nuire à sa considération. Je ne demande pas que l'Académie fasse une protestation publique, qui serait inévitablement étouffée par l'autorité supérieure, mais je demande qu'elle examine s'il ne lui conviendrait pas de faire parvenir à l'autorité municipale, soit des remontrances de forme en quelque sorte *parlementaire*, soit des observations motivées, qui puissent prévenir le retour de ses justes sujets de plainte.

Cette démarche ne devrait être faite, à mon sens, que lorsque les fonctions du Jury des fontaines seront complètement terminées.

Tel est, Messieurs, l'objet de la proposition que j'ai l'honneur de déposer sur le bureau, en demandant que, si elle est prise en considération par la Compagnie, elle soit renvoyée à l'examen du Conseil d'Administration.

Bordeaux, 14 janvier 1858.

CHARLES DES MOULINS.

La circonstance signalée par M. Ch. Des Moulins avait également frappé M. le Président et les membres du Bureau qui l'accompagnaient aux visites du jour

de l'an. Ils témoignèrent à M. le Maire la pénible émotion que cet oubli devait causer à l'Académie. M. le Maire répondit que l'Administration municipale n'avait point oublié l'Académie, et que si on ne l'avait pas appelée à figurer dans le Jury des fontaines, c'est parce qu'on avait pensé que ceux des membres de l'Académie dont la compétence en pareille matière était reconnue, pouvaient avoir concouru, et se trouveraient ainsi appelés à se juger eux-mêmes; qu'on avait pensé à y placer M. Lacour, mais que son état de santé le mettait dans l'impossibilité de prendre part aux travaux du jury.

M. Ch. Des Moulins trouve ces motifs peu satisfaisants, car rien ne prouvait que MM. les Membres du Jury appelés de Paris n'eussent pas concouru eux-mêmes; et puis, pense-t-on, que si cette supposition eût été fondée, nos collègues ne se fussent pas récusés? Ce soupçon serait injurieux.

M. Justin Dupuy dit que l'Académie porte le titre d'Impériale; qu'elle est constituée et sanctionnée par le Gouvernement comme un corps qui s'occupe spécialement des sciences, des lettres et des arts; qu'on l'a blessée en la tenant à l'écart dans la circonstance présente. Le Bureau a profité des visites du jour de l'an pour se plaindre de ce manque d'égard; il a bien fait; mais n'ayant pas alors mission de le faire, sa réclamation n'a rien d'officiel, et il importe d'en présenter une qui ait ce caractère et qui amène une réponse qui l'ait elle-même. Il demande qu'on prenne en considération la proposition de M. Ch. Des Moulins.

M. Dégranges parle dans le même sens.

L'Académie, consultée, prend la proposition en considération, et renvoie au Conseil d'Administration pour la formuler.

CORRESPONDANCE.

M. Rabache écrit à l'Académie au sujet des œuvres d'un auteur anglais, M. Davis, qu'il importerait, suivant lui, de faire traduire en français. C'est ce que M. Rabache a fait pour quelques passages.— Il lui sera répondu que l'Académie ne peut s'occuper de travaux de ce genre.

M. Arman, directeur du principal chantier de constructions navales du département et de la ville, demande à être admis comme membre résidant.

MM. Baudrimont, Costes, Dégranges, pensent que les pertes que l'Académie vient d'éprouver sont trop récentes pour qu'on puisse s'occuper déjà de combler les vides qu'elles ont laissé dans ses rangs. L'Académie témoignera de ses regrets en ne se hâtant pas de remplacer les membres qu'elle a perdus. Elle fera connaître, par les organes de la publicité, l'époque où la succession sera ouverte.

M. Ch. Des Moulins verrait quelques inconvénients à publier dans les journaux qu'il y a des fauteuils vacants.

M. Dutrey dit qu'on n'apprendra pas au public les pertes dont il a parfaitement connaissance, mais seulement l'époque à laquelle l'Académie s'occupera de candidatures.

Cette époque est fixée au 4^{er} mars prochain.

En attendant, une Commission est nommée pour apprécier les titres de M. Arman. Elle est composée de MM. Abria, Manès, Baudrimont et de Lacolonge.

A l'occasion de candidatures qui pourraient être multiples, on demande si le fauteuil vacant devrait être occupé par un candidat cultivant les sciences, les lettres ou les arts, comme le membre qui l'aurait précédé. — Cette question est renvoyée au Conseil d'Administration.

M. Verdu envoie un paquet cacheté qui ne pourra être ouvert que le 28 janvier au plus tôt.

OUVRAGES ADRESSÉS A L'ACADÉMIE

SUR LESQUELS SERONT FAITS DES RAPPORTS.

Mémoires et Documents, publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, t. XIV, 1857. (M. Delpit, rapporteur.)

Recueil des travaux de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen, t. VIII, 2^e partie, 1857. (M. Petit-Lafitte, rapporteur.)

Mémoires de la Société académique de Maine et Loire, 1^{er} vol., n^o 2, Angers, 1857. (M. Baudrimont, rapporteur.)

Jeanne d'Arc était-elle Française? troisième et dernière réponse à M. Henry Lepage, par Rénard (Athanase). Paris, 1857. (M. Dupuy, rapporteur.)

Mémoire sur les causes de la cataracte lenticulaire, par M. le Dr Raphaël Castorani. Paris, 1857. (M. Costes, rapporteur.)

Extrait du Compte-Rendu de l'Académie des Sciences de Paris, brochure in-4^o, 5 pages. Même auteur. (Même rapporteur.)

Fixateur de l'œil, par le Dr Castorani. Brochure in-8^o, 4 pages, avec figures. (M. Costes, rapporteur.)

DÉPOSÉS AUX ARCHIVES.

Archives de l'Agriculture du Nord de la France, publiées par le Comice agricole de Lille, t. I, n° 8, octobre 1857.

Annales de la Société d'Horticulture de la Gironde, 2^e série, t. I, 10^e année, nos 3 et 4, 1857; et *Statuts* imprimés de la même Société, 1858.

Revue contemporaine et *Athænum français*, t. XXXIV, 6^e année, 136^e livraison, 30 novembre 1857. — *Idem*, t. XXXV, 137^e et 138^e livraisons.

La *Gazette alimentaire*, journal du commerce des denrées. Paris, décembre 1857.

Programme de la vingt-cinquième session du Congrès Scientifique de France, qui aura lieu à Auxerre, le 2 septembre 1858.

Programme des Prix de l'année 1858 de la Société d'Éducation de Lyon.

Journal d'Éducation, de M. Clouzet, 9^e année, n° de janvier 1858.

Compte-Rendu des travaux de la Société de Pharmacie de Bordeaux, année 1857.

Étaient présents :

MM. Cirot de La Ville, J. Duboul, Léo Drouyn, Abria, Hip. Minier, Ch. Des Moulins, A. Petit-Lafitte, Costes, Justin Dupuy, Dabas, W. Manès, Baudrimont, Louis de Lacolonge, V. Raulin, L. Marchant, Saugeon, Fauré, Dutrey, E. Dégranges.

ANNÉE 1858. — 2^e No.

SÉANCE GÉNÉRALE DU 28 JANVIER 1858.

Présidence de M. CIROT DE LA VILLE.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente.

M. le Secrétaire général donne connaissance du projet de lettre à M. le Maire qui a été adopté par le Conseil d'Administration.

Après quelques modifications proposées et adoptées, l'Académie s'arrête à la rédaction suivante :

A M. le Maire et MM. les Adjoints en Conseil d'Administration.

MESSIEURS,

L'Académie Impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux a toujours été heureuse de prêter son concours, soit à des particuliers, soit à diverses administrations, toutes les fois qu'elle a été consultée.

Aussi a-t-elle été étonnée, dans une circonstance récente, d'avoir été mise en oubli par l'Administration municipale.

Elle ne pouvait qu'applaudir assurément au choix qui plaçait en tête du Jury chargé d'apprécier les projets de fontaine monumentale, des membres de l'Institut et des artistes célèbres de la capitale; mais elle a été affligée de ce qu'elle oserait appeler un déni de justice, en voyant son exclusion complète du nombre des juges pris autour d'elle. N'a-t-elle donc pas parmi ses membres des appréciateurs compétents sous le rapport artistique et scientifique dont l'avis aurait pu être utile?

L'Académie a vu avec regret, Messieurs, ce délaissement; elle croit devoir vous témoigner l'émotion pénible qu'elle en a ressentie.

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre haute et respectueuse considération.

Le Secrétaire général,

COSTES.

Le Président,

CIROT DE LA VILLE.

M. de Gères lit une pièce de vers, intitulée : *Une scène du Déluge en 1856.*

M. Gorin présente plusieurs ouvrages en fer repoussé et ciselé envoyés par M. Faget.

M. Gorin a été membre de plusieurs Commissions déjà chargées d'examiner les œuvres de M. Faget. On reprochait à M. Faget, dit-il, de ne pas savoir dessiner. Depuis, cet habile ouvrier, avec un zèle et une persévérance dignes d'éloges, s'est remis à l'œuvre, et les travaux qu'il envoie aujourd'hui sont au-dessus de ce reproche et le placent au rang des artistes. Ce ne sont plus seulement des copies qu'il vous présente : l'auteur

affirme que l'une des pièces au repoussé est de sa composition.

M. Manès appuie l'opinion de M. Gorin.

L'examen de cette communication est renvoyée à une des prochaines séances.

L'Académie s'occupe des conclusions du Rapport de M. Raulin sur l'ouvrage de M. de Lavergne, le *Guide du Soufreur*.

La majorité de la Commission, formée par la voix prépondérante du Président, demandait seulement des remerciements pour M. de Lavergne; la minorité, dont faisait partie le Rapporteur, voulait, de plus, qu'on reconnut les travaux de ce viticulteur par une médaille d'encouragement.

Après une discussion à laquelle prennent part, en l'absence des membres qui avaient formé la majorité, MM. Dégranges et Ch. Des Moulins pour les conclusions du Rapport; MM. Brochon, Baudrimont et de Lacolonge pour l'avis de la minorité, l'Académie, consultée, vote pour M. de Lavergne une médaille d'encouragement.

CORRESPONDANCE.

Lettre du Président de la Société d'Émulation d'Abbeville renfermant un bon pour retirer de chez M. Derache, libraire à Paris, les Mémoires publiés par cette Société pendant les années 1852, 1853, 1854, 1855, 1856 et 1857. (Remise à M. Brunet.)

Lettre de M. Ed. Simonel, de Nancy, secrétaire perpétuel de l'Académie de Stanislas, envoyant un bon pour un exemplaire des Mémoires de l'Académie pour l'année 1856. (Remise à M. Brunet, archiviste.)

Lettre du Président de l'Académie des Sciences de Montpellier. Bon pour retirer les publications : *Section des Sciences*; fascicules 2 et 3 du tome II^e; idem, le tome III^e. (Remise à M. Brunet.)

Lettre du Ministre de l'Instruction publique du 23 janvier 1858, qui accorde une allocation de 300 fr. (Remise à M. Fauré.)

OUVRAGES ADRESSÉS A L'ACADÉMIE

SUR LESQUELS SERONT FAITS DES RAPPORTS.

Journal des Savants; décembre 1857. (M. Baudrimont, rapporteur.)

Revue des Beaux-Arts; 28^e année, 2^e livr., 15 janvier 1858. (M. Gorin, rapporteur.)

Jahrbuch der Kaiserlich-Königlichen Geologischen Reichsanstalt 1856; 7 Jahrgang; n^o 1, janner, februar et marz; idem, n^o 2, april, mai, juni; idem, n^o 3, juli, august, september; idem, n^o 4, october, september, december; idem, 1857, 8 Jahrgang, n^o 1, janner, februar, Marz. (M. Raulin, rapporteur.)

Neuf brochures de M. Paul-Ernest de Ratier avec une lettre. (Accusé de réception seulement.)

DÉPOSÉS AUX ARCHIVES.

Discours et Rapports lus à la séance de distribution des prix et médailles, tenue le 20 septembre 1857 par la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen, à l'occasion de la fête annuelle du Comice agricole de l'arrondissement d'Agen.

Règlement de l'Association pour l'encouragement des beaux-arts, sous la direction de la Société libre d'Émulation de Liège et le patronage de l'Administration communale de cette ville.

Des *Circonstances et des Faits qui unissent et séparent en matière criminelle les deux mots Respirer et Vivre.* — *Question de médecine légale*, par MM. Dégranges et Lafargue. (Hommage des auteurs.)

Étaient présents :

MM. Cirot de La Ville, Dutrey, Louis de Lacolonge, Costes, J. Duboul, S. Gorin, Léo Drouyn, Jules de Gères, Durand, Aug. Petit-Lafitte, É. Dégranges, G.-H. Brochon, Baudrimont, W. Manès, Jules Delpit, Charles Des Moulins, Gustave Brunet, Hippolyte Miuiet, Dabas, Saugeon.

SÉANCE DU 18 FÉVRIER 1858.

Présidence de M. CIROT DE LA VILLE.

Le procès-verbal de la séance du 28 janvier est lu et adopté.

M. le Président ouvre le paquet cacheté qu'avait adressé à l'Académie M. Verdu dans une séance précédente. Ce paquet contient un projet de langue universelle dont M. Verdu est l'auteur.

Après la lecture de ce projet, qui semble à l'Académie une véritable utopie sans application possible, M. le Président juge qu'il n'y a pas lieu à nommer un rapporteur; mais sur une observation de M. Petit-Lafitte, M. Brunet est désigné pour en donner son opinion.

Lettre de M. le Maire de Bordeaux, ainsi conçue :

Bordeaux, le 8 février 1858.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 30 janvier dernier, pour me faire connaître l'étonnement et le regret éprouvés par l'Académie au sujet de la composition du Jury appelé à statuer sur le concours qui a été ouvert pour une fontaine monumentale aux Quinconces.

Je ne puis, de mon côté, que regretter vivement l'émotion que j'ai bien involontairement occasionnée à l'Académie, et je tiens à ce que cette honorable Compagnie soit bien convaincue qu'aucune pensée d'exclusion n'est entrée dans l'esprit de l'Administration municipale.

Je dois ajouter que le programme du concours vient de l'initiative du Conseil municipal; que, par son article 6, il désigne taxativement les catégories dans lesquelles les membres du Jury doivent être choisis, et que l'Académie de Bordeaux n'y étant pas désignée, j'ai pu, en ce qui concerne les six membres de la localité, appeler *isolément* des artistes et amateurs en dehors de toute Société savante ou artistique; et si quelques-uns de ces artistes ou amateurs se trouvent

appartenir à une autre Société, il n'y a pas à s'en étonner, puisque cette Société est exclusivement artistique.

Agréez, M. le Président, l'assurance ma haute considération.

Le Maire de Bordeaux,

A.-F. GAUTIER.

Notre collègue M. de Gères adresse à l'Académie la copie textuelle d'une lettre autographe de Montesquieu. Nous la reproduisons avec son orthographe :

SUBSCRIPTION.

Monsieur,

Monsieur de Caupos, Vicomte de Biscarrosse, à Bordeaux, et à son absence à Monsieur de Sarrau de Vesis, à Bordeaux.

Je vous écris mon cher confrère aujourd'hui vendredi parce que demain matin je dois aller à la Campagne pour tout le jour; j'écrivis à monsieur de Vesis par extraordinaire de mercredi et lui demanday excuse d'avoir laissé passer deux courriers sans lui écrire, ayant appris que le duc était arrivé le matin de la campagne et retournait le soir, j'y allay à une heure contant bien qu'il me prierait à dîner et je comptois que dans tous le temps que nous serions ensemble il ne pourrait guere sempecher de me parler de l'affaire de l'academie; mais il men garda entierement le secret. Apres dîner je passay chez Bernard, qui me dit qu'il avait parlé de l'affaire à Monsieur le Duc qui lui avoit dit qu'il voyait que le motif de l'academie en lui demandant le droit de revèrsion était de faire un emprunt par elle ou par nous; que cet emprunt fait il arriveroit qu'on laisseroit arrerager les interets; qu'il arriveroit de la infailliblement qu'on ferait quelque jour decre-

ter la maison contre son intention qui avait este que cette maison fut pour jamais a lacademie mais que si on pouvait lui fournir un expédiant qui obviat a cette difficulté il sy preterait. Jus un beau chan pour combatre Bernart et je le poussay si bien qu'il ne put plus soutenir le procedé et me dit — des que vous serés chez vous ecrivés moy une lettre que je puisse montrer qui soit come une suite de notre conversation et que je puisse montrer a Monsieur le Duc. Je¹ cet expédiant jadmira son esprit et je lui envoyay la lettre dont vous trouveres icy la copie. Je comptais partir dimanche prochain, mais cette affaire pourrait bien me retenir quelques jours, estant bien aise de veiller et de scavoir leffet qu'aura produit ma lettre. Je vous prie de dire a monsieur de Vesis que jay fait les comissions et que je compte les porter moy mesme, je ne sache rien icy de nouveau si ce n'est qu'on recommence a y parler de la peste, cette conversation avoit esté long temps assoupie — On continue à dire qu'on refera de nouvelles actions ce qu'il y a de certain c'est que toutes les manufactures dautour de paris sont les unes totalement les autres presque detruites. Je fus hier à la verrerie ou je trouvoy maison a louer; j'habitte mon cher Confrere un f.. pais, et je seray charmé pour bien des raisons d'avoir le plaisir de vous voir et de boire avec vous. je vous embrasse mille fois et suis votre très humble et tres obéissant serviteur

MONTESQUIEU

je vous prie de saluer bien fort de ma part messieurs de Sarrau de Barbot et monsieur le Prèsident de Gasc. Il y a quelque chose dans ma lettre à Bernart concernant lacade-

¹ Là est un mot illisible que M. de Gères a fait calquer : on dirait qu'il y a *souscris*

mie qui pourroit nettre pas du gout de certeine personne que je scay vous scavay mieux que moy a qui vous devès la montrer. Adieu, on me mande de Hollande que la 2^{de} édition de L. p. va paraître avec quelques corrections.

M. Ch. Des Moulins dépose sur le Bureau une lettre, par laquelle il invite l'Académie à écrire à l'Administration municipale pour lui demander qu'elle veuille bien donner le nom de Vital Carles à la nouvelle rue qui va s'ouvrir de la Cathédrale à l'Intendance, ou au moins qu'une plaque commémorative en marbre soit encadrée dans un des murs de l'entrée de cette nouvelle rue. — Renvoi au Conseil d'Administration.

M. Duboul a adressé à M. le Président une lettre dans laquelle il fait à l'Académie la proposition suivante :

« Les Commissions chargées de l'examen, soit des
» demandes du titre de membre résident, soit des tra-
» vaux envoyés pour le concours annuel, seront com-
» posées de cinq membres, nommés par l'Académie au
» scrutin secret et à la majorité relative des voix. »

Cette proposition impliquant une modification au Règlement, ne peut être ni discutée ni prise en considération qu'autant qu'elle serait faite par le nombre d'académiciens qu'exige l'art. 67 du Règlement (quinze membres).

Aussi l'Académie est-elle obligée de passer à l'ordre du jour.

Elle appelle le compte du Trésorier, qui donne la

situation financière de l'Académie au 31 décembre 1857.

M. Brunet expose à l'Académie que l'Administration municipale va s'occuper ou s'occupe déjà des plans pour un monument consacré à la bibliothèque, aux sciences et aux beaux-arts; que le moment lui paraîtrait opportun pour demander à l'Administration de tenir compte des besoins de l'Académie, afin que dans les nouvelles constructions une place convenable lui fût réservée.

M. le Président répond qu'en ce moment même nos édiles s'occupent de nous; que des ouvriers sont à l'œuvre pour nous loger convenablement; que nous pourrions faire nos réserves au moment où nous aurons à remercier l'Autorité de sa bienveillance.

M. Dupuy est d'avis que nous ne saurions trop réclamer, ni trop tôt; que si nous n'avons pas plus obtenu, c'est que nous avons toujours négligé de demander.

M. Costes, depuis qu'il est de l'Académie, a bien souvent entendu nos réclamations. Il convient peut-être d'en être un peu plus sobres. Dans tous les cas, le moment ne lui semble pas opportun pour en faire de nouvelles. D'ailleurs, le local qui va nous être donné, et cela dans notre propre domaine, peut-être nous satisfera-t-il? Il importe donc d'attendre.

M. Baudrimont pense, au contraire, qu'il y a opportunité à demander avant que les plans soient arrêtés, qu'on y travaille, et qu'il ne faut pas courir le risque d'arriver trop tard. Cette question est laissée en suspens.

M. Ch. Des Moulins lit, au nom d'une Commission, un Rapport sur une brochure de M. Du Faur, vicomte de Pibrac, envoyée à l'Académie pour obtenir à son auteur le titre de membre correspondant. Elle a pour titre : *Mémoire sur les ruines gallo-romaines de Verdes*.

Une discussion s'élève après la lecture du Rapport, dont les conclusions ne sont pas formelles. La Commission ne propose ni rejet ni admission. — M. le Rapporteur, mis en demeure de s'expliquer, formule alors la conclusion suivante : « L'Académie n'ayant pas ad- » mis la position de la question telle qu'elle a été for- » mulée à la fin du Rapport, les Membres de la Com- » mission présents à la séance (*MM. Ch. Des Moulins » et Léo Drouyn*), et formant la majorité, demandent » formellement que la candidature de M. de Pibrac soit » accueillie. »

Cette candidature est mise aux voix par M. le Président. Elle n'est pas adoptée. — Il sera écrit à M. de Pibrac que, tout en tenant compte du présent travail, l'Académie, avant de l'admettre, attend de lui une œuvre nouvelle.

CORRESPONDANCE.

M. Trapaud de Colombe demande un exemplaire du Questionnaire archéologique de l'Académie.

M. Rozan demande un exemplaire du Programme des prix, pour le concours de 1858 ouvert par l'Académie.

M. Eugène Mahon demande l'insertion dans les *Actes* de son Mémoire sur le port de Liverpool. — Ce travail, déjà livré à l'impression, paraîtra dans le prochain Recueil.

M. Moreau, membre de l'Académie de Saint-Quentin, demande des renseignements sur tout ce qui concerne la formation, l'histoire et l'état actuel de l'Académie de Bordeaux. — C'est un travail que l'Académie ne peut entreprendre pour M. Moreau.

M. Saint-Dizier informe l'Académie du décès de M. l'abbé Grosse, membre correspondant de l'Académie.

M. Dominique Bacci prie l'Académie de vouloir bien examiner les travaux qu'il lui a adressés. — Le Rapport sera fait.

M. H. Forneron demande un exemplaire du programme des prix proposés par l'Académie pour 1858.

OUVRAGES ADRESSÉS A L'ACADÉMIE

SUR LESQUELS SERONT FAITS DES RAPPORTS.

Description des machines et procédés pour lesquels des brevets d'invention ont été pris, tome XXVII. (MM. Baudrimont et de Lacolonge, rapporteurs.)

Revue des Beaux-Arts; 28^e année, 3^e livr., 1^{er} février 1858. — Idem, 4^e livr., 15 février 1858. (M. Gorin, rapporteur.)

Histoire de l'assistance dans les temps anciens et modernes, par

Alexandre Monnier ; 2^e édition. (M. Cirot de La Ville, rapporteur.)

Rapport de M. Villemain sur les concours de 1857 de l'Institut Impérial de France. (M. Cirot de La Ville, rapporteur.)

Bibliothèque musicale populaire, par Édouard Grégoir. (M. Saujeon, rapporteur.)

De la condition des aveugles en France, par M. J. Guadet. — Paris, 1857. (M. de Lamothe, rapporteur.)

The Atlantis a register of literature and science; january 1858. (M. Brunet, rapporteur.)

Annuaire de l'Institut des provinces; tome X, 1858. (M. Ch. Des Moulins, rapporteur.)

DÉPOSÉS AUX ARCHIVES.

Annales de la Société d'Agriculture du département de la Gironde, 42^e année, 3^e et 4^e trimestres 1857.

L'Agriculture comme source de richesse; 19^e année, n^o 1, janvier 1858.

Journal d'Agriculture de la Côte-d'Or; 21^e année, 3^e série, tome III, n^o 1, janvier 1858.

Prospectus du Dictionnaire des synonymes, par M. Lafaye.

Discours prononcé par M. A. Levy dans les séances de la Société d'Émulation, etc. de la Seine-Inférieure.

Bulletin de la Société Philomathique de Bordeaux; 2^e année, 4^e numéro, 4^e trimestre 1857.

L'Ami des Champs; 36^e année, février 1858, n^o 420.

Archives de l'Agriculture du Nord de la France; n^o 9; novembre 1857.

Bulletin des séances de la Société Impériale et Centrale d'Agriculture; 2^e série, tome XII.

Les Devoirs du Poète, par M. Octave Giraud.

Journal d'Éducation; 9^e année, n^o 4, février 1858.

Annales de la Société d'Agriculture du département de la Charente; n^o 1, janvier et février 1858. — Idem, mars, avril, mai

et juin, idem. — Idem, juillet et août, idem. — Idem, septembre et octobre, idem.

Extrait des travaux de la Société Centrale d'Agriculture de la Charente-Inférieure, 145^e et 146^e Cahiers.

Le Bon Cultivateur, publié par la Société d'Agriculture de Nancy; nos 9, 10 et 11, 1857.

Journal le Réveil; 13 février 1858.

Étaient présents :

MM. Cirot de La Ville, J. Duboul, Léo Drouyn, Aug. Petit-Lafitte, Blatairou, Durand, É. Dégranges, W. Manès, S. Gorin, Hip. Minier, Charles Des Moulins, Saugeon, Gustave Brunet, Dabas, V. Raulin, E. Gintrac, Justin Dupuy, Baudrimont, Dutrey, Costes.

ANNÉE 1858. — 3^e No.

SÉANCE DU 4 MARS 1858.

Présidence de M. CIROT DE LA VILLE.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président donne connaissance d'une demande adressée à l'Académie, pour obtenir le titre de membre titulaire, par M. Lespinasse, auteur de plusieurs Mémoires relatifs à l'histoire naturelle. (Botanique.)

Les pièces à l'appui de la candidature de M. Lespi-

nasse sont renvoyées à une Commission composée de MM. Ch. Des Moulins, Raulin et Blatairou.

A cette occasion, M. le Président prie la Commission déjà nommée pour apprécier les titres à la candidature de M. Arman de se mettre à l'œuvre.

M. Costes, au nom d'une Commission dont il fait partie avec MM. Duboul et Ch. Des Moulins, lit un Rapport étendu sur diverses brochures envoyées à l'Académie par M. Bacci de Mirandole, professeur de philosophie, à l'appui de sa candidature au titre de membre correspondant.

La première de ces brochures traite de *la raison et de l'intelligence* — *sulla ragione e sullo intelletto* — titre qui fait déjà prévoir de la subtilité métaphysique. Ces mots ne sont pas en tout point mais presque synonymes; aussi, le rapporteur dit-il : M. Bacci, en exerçant sur ce sujet son *intelligence*, est-il bien sûr de prouver qu'il a *raison*?

Après avoir analysé en détail ce Mémoire, M. Costes conclut que M. Bacci a prouvé dans cette œuvre qu'il était un penseur sérieux, sinon un dialecticien sévère.

La deuxième n'est qu'une traduction, mais importante quant au fond. Il s'agit d'une leçon de M. Bouillier, Professeur de philosophie et Doyen de la Faculté des Lettres de Lyon.

Cette leçon a pour objet l'appréciation des *Offices de Cicéron*, ce monument de morale universelle admiré de tous les siècles, des modernes et des anciens, des chrétiens comme des païens; cet ouvrage dont l'abbé

de S^t-Ciran disait que Dieu avait voulu qu'il contiât la raison dans ses plus grands développements, avant la loi de grâce, qui excitait l'enthousiasme d'Érasme, au point qu'il ne pouvait lire ce livre sans le baiser et croire son auteur animé de l'esprit divin.

Le professeur de philosophie de Lyon, dit le rapporteur, nourri des œuvres immortelles de celui dont il voulait faire connaître la morale, a appuyé des livres *de Finibus, de Legibus, de Diis, de Divinatione, de Amicitia*, la doctrine du philosophe romain. Quelle lumière Cicéron a répandue sur les devoirs des hommes envers eux-mêmes, envers leurs semblables et envers la divinité! *Deos placatos pietas efficiet et sanctitas*. La piété et la sainteté ne comprennent-elles pas tous les devoirs envers Dieu? On ne pouvait aller plus loin avant l'Évangile. Ni Kant, ni Mallebranche, dit M. Bouillier, n'ont exprimé avec plus de force le caractère absolu de la justice. Cicéron eût élevé un autel à la bonne foi; aussi, le professeur s'écrie-t-il : « Quand » reviendra l'âge d'or où le livre des *Offices* pourra » être le code du commerce. » Cette belle leçon du professeur de Lyon semble la plus amère critique du temps présent.

La troisième brochure, sur *la nature et l'influence de l'idéal relativement aux lettres et aux beaux-arts — sulla onatura sull'officio dello ideale*, etc. — ne se signale, selon le rapporteur, que par une distinction subtile peut-être, mais qui pourrait être admise, entre ces expressions : *beau idéal, idéale beauté, idéal de la beauté*.

Pour M. Bacci, l'*idéal de la beauté* est le beau absolu, parfait; le *beau idéal* est la représentation plus générale de la beauté, qui a pour fondement l'idée d'un genre quelconque de *nature*, d'*essence*; la *beauté idéale* est celle dans laquelle la beauté d'un objet paraît augmentée en l'idéalisant. Je vous livre, Messieurs, dit le rapporteur, ce nouvel article de synonymie.

La quatrième brochure dont il rend compte a pour objet les *songes* et le *somnambulisme* — *sui sogni et sul sonnambulismo*. — C'est la plus importante, et pourtant celle où la critique aurait le plus à s'exercer. Il est vrai que le sujet est plein d'obscurités, et l'auteur n'y a pas répandu de lumières nouvelles. Peut-être, dit le rapporteur, cela tient-il à la fausse idée que l'auteur se fait de la nature de l'homme. Comme Sthal, il veut que l'âme soit le principe des fonctions organiques. Cette question de l'*unité* du dynamisme humain est plus que jamais agitée aujourd'hui. Des philosophes, des physiologistes célèbres, combattent cette doctrine. Bien que soutenue encore par des autorités respectable, elle semble faire de vains efforts pour ressusciter. Vainement, le Père Ventura s'est montré comme un vigoureux athlète pour la maintenir; il n'a pu faire consentir à placer sous le même dynamisme, sous la puissance de l'âme, des fonctions vitales que l'on constate chez la brute, pour lesquelles, par conséquent, il faut bien reconnaître une force autre que l'âme, puisque les animaux ne possèdent pas celle-ci. Je sais bien, dit M. Costes, qu'on ne s'arrête pas pour si peu, et qu'il suffit, pour renverser ce raisonnement, de reconnaître

une âme aux bêtes; mais toujours faudra-t-il qu'on recule devant l'identité de l'âme du chien le plus savant avec l'âme de Newton et de Leibnitz. « On n'exigera » pas, dit M. Anglada ¹, une démonstration en règle » pour admettre que la force active qui a fait l'*Énéide*, » le *Cid*, le *Discours sur la méthode*, les *Méditations* » *poétiques*, n'est pas celle qui fabrique la *bile*, l'*urine*, » les *matières fécales*. » — Ne vous semble-t-il pas, Messieurs, que cet argument est irrésistible, et ne vous rangeriez-vous pas de l'opinion du professeur de Montpellier? Eh bien! il a pourtant trouvé un contradicteur qui lui répond au nom du *progrès*, au nom du *positivisme* : — « Non certes, nous n'exigerons pas cette » démonstration..... uniquement parce que le *cerveau* » n'est ni le *foie*, ni les *reins*, ni le *gros intestin*. » Est-ce que les bêtes n'ont pas de cerveau, dirons-nous à M. Fleury? Pourquoi donc ne font-elles pas l'*Illiade* ou le *Panthéon*? Uniquement parce que la » *force vitale* n'est pas l'*âme*. »

De ces observations, le rapporteur conclut : « Que » la base sur laquelle M. Bacci a établi son étude des » songes et du somnambulisme est mal assurée. Avec » la force vitale comme source de l'instinct, avec les » lois de l'alliance de cette force et du dynamisme hu- » main, avec l'âme, une foule de questions se ratta- » chant à ce sujet s'éclaircissent, autant toutefois que » peuvent être éclaircies des matières qui constituent » l'histoire psycho-physiologique de l'homme. »

¹ V. *Revue Thérapeutique du Midi*, nos des 15 et 30 janvier 1858.

Après avoir exposé la théorie des songes suivant M. Bacci, le rapporteur lui reproche d'avoir laissé dans l'ombre *l'analogie des songes et de l'aliénation mentale, la comparaison de ceux-ci avec les hallucinations; de n'en avoir fait aucune classification*; puis, il termine en faisant connaître les opinions de M. Bacci sur le somnambulisme. Il signale l'erreur qu'a embrassée M. Bacci, l'admission de la transposition des sens chez le somnambule, la croyance aux merveilles du magnétisme animal, aux esprits, et à leurs manifestations fluidiques.

En résumé, le rapporteur reconnaît en M. Bacci un homme instruit, un savant philosophe, dont on peut ne pas partager toutes les opinions, mais dont on doit reconnaître le mérite; et avec ses collègues de la Commission, il conclut à ce que le titre de membre correspondant lui soit accordé.

Ce Rapport est mis en discussion.

M. Dégranges croit qu'un homme qui manifeste sa foi au magnétisme animal, à la transposition des sens et aux esprits, est en proie à une préoccupation qui pourrait quelque peu troubler sa raison.

M. Baudrimont a écouté très-attentivement le Rapport de M. Costes. Il s'est occupé lui-même des questions que le candidat a traitées dans ces mémoires; elles lui semblent dignes du plus haut intérêt. Le professeur Bacci fait à *priori* des définitions et en tire ensuite ce qu'il veut, ses définitions n'étant que des mots. Il signale dans les écrits de l'auteur une erreur anatomique, celle qui lui fait admettre un troisième

système nerveux intermédiaire aux systèmes cérébro-spinal et ganglionnaire; mais il reconnaît que M. Bacci est un homme de mérite. Il ne faut pas arrêter un candidat parce qu'il n'a pas les idées académiques de la Compagnie.

M. Costes dit que M. Bacci est un idéologue qui a son système et qui cherche à expliquer les faits de façon à les faire cadrer avec ses hypothèses. Ces écrits n'ont pas la méthode de ceux de l'École française, mais c'est un philosophe qui portera bien le titre de membre correspondant.

Cette candidature, mise aux voix, est adoptée et renvoyée au Conseil d'Administration.

M. Gorin lit un Rapport sur les pièces en fer repoussé envoyées à l'Académie par M. Faget. Il fait ressortir les progrès qu'a faits cet habile ouvrier, qui devient un artiste, et demande pour lui, au nom de MM. Manès et Brochon, membres de la Commission, une nouvelle récompense de l'Académie, une médaille d'argent grand module.

Cette proposition, mise aux voix, est adoptée.

M. Baudrimont, de concert avec son honorable collègue M. Dabas, fait un Rapport sur une brochure de M. Bouillier, ayant pour titre : *L'Institut et les Académies de province*.

Dans ce travail, l'auteur tend à démontrer que les principales Sociétés de France devraient former une association réunie à l'Institut par voie d'adoption. Il cite

l'opinion de F. Bacon, favorable à l'idée d'une grande Académie qui serait fondée sur ce principe d'alliance, et dont son *Institut de Salomon* offre le merveilleux modèle. Il rappelle l'origine des Sociétés savantes de France, dont l'une, l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse, remonte au moyen-âge.

Passant ensuite aux services rendus par les Académies de province, M. Bouillier dit que :

« Partout elles ont jeté de profondes racines ; partout, fidèles à leur mission, elles ont répandu autour d'elles le goût et le culte des ouvrages de l'esprit. C'est à l'initiative, aux encouragements, aux dons des Académies, que sont dus la plupart des musées, des bibliothèques, des jardins de botanique, des écoles de beaux-arts et des institutions libérales de la province. A elles revient en grande partie l'honneur de la conservation, sur notre sol, des monuments de Rome et du moyen âge. Leur histoire ne se sépare pas de celle de nos plus illustres cités et de l'histoire littéraire de la France. Que de découvertes ont été propagées ! Que de curieuses et persévérantes recherches ! Que d'expériences éclatantes ont été faites par elles ou sous leurs auspices !...

» Les membres de l'Académie française et de l'Académie des Sciences, les plus grands écrivains, les savants les plus illustres du XVIII^e siècle, ne dédaignèrent pas de leur demander un titre d'associé, de venir siéger dans leur sein, comme Voltaire à Lyon, ou de prendre part à leurs travaux, comme Montesquieu à Bordeaux.

» Quelques Compagnies de la province eurent même autrefois le privilège d'une affiliation particulière, soit avec l'Académie française, soit avec l'Académie des Sciences.

» Ce n'est donc pas une chose nouvelle et sans antécé-

dents que nous proposons aujourd'hui humblement à l'Institut de France. »

Puis, étudiant la situation actuelle des Académies de province, l'auteur fait voir qu'à aucune époque leurs travaux n'ont été plus nombreux, plus méritoires, plus faits pour les rendre véritablement dignes de l'union demandée. Il ajoute qu'il y a une tendance à cette union, tendance démontrée par diverses tentatives qui ont eu lieu déjà, soit de la part du Gouvernement, soit de la part des Sociétés particulières, pour faire cesser un isolement fâcheux. En 1834, le Comité historique est fondé, sous le ministère de M. Guizot. Le 27 juillet 1845, M. de Salvandy ordonne la publication d'un *Annuaire des Sociétés savantes*; et le 11 octobre de la même année, il crée cinq Comités historiques qui doivent se rattacher à l'Institut; mais ce projet n'a point de succès, par suite d'une opposition née au sein de l'Institut même. Un peu plus tard, par une Circulaire en date du 10 janvier 1856, M. Fortoul s'adressait aux présidents des Académies de province, et réclamait leur concours pour le Comité de la langue, de l'histoire et des arts. Le même ministre a créé la *Revue des Sociétés savantes*, récemment encouragée par S. E. le Ministre actuel de l'Instruction publique, création, en effet, éminemment utile, et qui pouvait à elle seule réparer les inconvénients de l'isolement des Sociétés académiques.

M. Bouillier, qui n'a négligé aucun des éléments qui se rattachent à son projet, y mentionne l'Institut des provinces; et tout en louant les efforts de M. Caumont,

son créateur, il critique cette institution, qui tient à la vie d'un seul homme et n'a qu'une existence éphémère.

Viennent ensuite les difficultés d'exécution. La France ne compte pas moins de deux ou trois cents Sociétés savantes. « L'Institut les admettra-t-il toutes indistinctement dans son alliance? Lesquelles admettre, lesquelles laisser en dehors? » — Sans vouloir trancher cette question délicate, l'auteur fait remarquer qu'il y a en France dix ou douze Sociétés ayant seules le droit de porter le titre d'*Académies Impériales*; qu'on pourrait y joindre quelques *Sociétés Impériales* des plus importantes, et qu'enfin l'Institut aurait toujours la liberté d'étendre le cercle de ses adoptions, à mesure que les Sociétés d'origine diverse s'en rendraient dignes par leur zèle et leurs travaux; ce qui serait un puissant motif d'émulation entre elles.

Puis vient le choix des correspondants. Pour ceux-là, l'opinion de l'auteur est bien arrêtée : « Au lieu de correspondants illustres ou obscurs, mais également inutiles, qu'elles en aient d'autres qui résident dans leur zone académique, qui reçoivent leurs instructions, qui envoient des observations; qu'elles aient, en un mot, des correspondants qui correspondent. »

L'auteur termine enfin par l'énumération des avantages que l'Institut retirerait de ces nouvelles relations.

Telle est, Messieurs, dit M. Baudrimont, l'analyse succincte, mais aussi exacte que possible, du travail de M. Bouillier. Il a été conçu dans une excellente intention, pour un résultat désiré par plusieurs d'entre

vous, et sur lequel votre rapporteur aura l'honneur d'appeler de nouveau votre attention dans un travail spécial.

Reconnaissant que l'union des Académies ne pourrait manquer d'exercer une heureuse influence sur la science, la littérature et les beaux-arts, et que la pensée de M. Bouillier mérite d'être encouragée, nous demandons que des remerciements lui soient adressés pour l'intéressante communication qu'il nous a faite.

Après quelques réflexions sur la conclusion de ce Rapport, par MM. Dabas, Raulin, Cirot de La Ville et Costes, l'Académie invite M. Dabas à remercier officiellement M. Bouillier, son ami, et à lui annoncer qu'elle s'occupe de sa proposition.

La discussion en sera reprise à l'occasion du travail promis par M. Baudrimont.

M. Blatairou fait successivement deux Rapports : le premier sur l'ouvrage de M. Houpert, ayant pour titre : *De l'Émigration des campagnes, ses illusions et ses dangers, et en particulier de l'Émigration Allemande à Paris*. Cet ouvrage a été envoyé à l'Académie par M. l'abbé Grosse; — le deuxième sur une brochure de M. Gimet, de Joulan, intitulée : *Du Développement du sens moral*.

CORRESPONDANCE.

Lettre de demande de membre titulaire par M. Lespinasse.

OUVRAGES ADRESSÉS A L'ACADÉMIE

SUR LESQUELS SERONT FAITS DES RAPPORTS.

Du Pronostic de l'Épilepsie et du traitement de cette maladie par le valérianate d'atropine; par le Dr Michéa. Paris, 1858. (M. Dégranges, rapporteur.)

La Revue contemporaine; 7^e année, 2^e série, 31 janvier 1858, 11^e livraison. Paris. (M. Minier, rapporteur.)

Revue des Beaux-Arts; 28^e année, V^e livraison, 1^{er} mars 1858. (M. Gorin, rapporteur.)

Mémoires de la section des sciences de l'Académie de Montpellier, années 1852-53, 1854, 1855, 1856 et 1857. (M. Raulin, rapporteur.)

DÉPOSÉS AUX ARCHIVES.

Revue critique des livres nouveaux, bulletin littéraire et scientifique publié par Joël Cherbuliez; première année, janvier 1858.

Le bon Cultivateur, recueil agronomique publié par la Société Centrale d'Agriculture de Nancy; 38^e année, nos 1, 2 et 3; janvier, février et mars 1858.

L'Ami des Champs; 36^e année, mars 1858, n^o 421.

Programme de la 6^e Exposition quinquennale de la Société Industrielle d'Angers.

Notes sur les richesses minérales du royaume d'Espagne; par M. Manès.

Programme de l'Exposition de printemps de la Société d'Horticulture de la Gironde.

Archives de l'agriculture du nord de la France; 2^e série, t. 1, n^o 10, décembre 1857.

Notice nécrologique sur Magloire Nayral aîné; par Anacharsis Combes. Castres, 1858.

Question des Inondations; par Eugène Duval; avec une lettre

d'envoi portant demande d'un exemplaire du *Questionnaire archéologique*.

Hommes et choses; par M. Boucher des Perthes; t. 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e. Paris, 1851.

Chants armoricains; par le même auteur; 2^e édition. Paris.

Petites solutions de grands mots; par le même. Paris, 1848.

Romances, ballades et légendes; par le même. Paris, 1849.

Satires, contes et chansonnettes; par le même; 2^e édition. Paris.

Nouvelles; par le même. Paris, 1832.

Voyage à Constantinople, par le même; t. I et II. Paris, 1855.

Petit glossaire; par le même; 2^e édition, t. I. Paris.

Opinions de M. Cristophe; par le même, t. I et II. Paris.

Emma, ou quelques lettres de femme; par le même. Paris, 1852.

Antiquités celtiques et antédiluviennes, t. II; par M. Boucher des Perthes. Paris, 1857.

Journal des Savants, janvier 1858.

Société centrale d'Horticulture de Caen, bulletin des travaux des années 1855-56-57.

Étaient présents :

MM. Cirot de La Ville, Fauré, J. Duboul, Jules Delpit, E. Gintrac, Costes, Saugeon, Hip. Minier, G. Brunet, E. Dégranges, Durand, A. Petit-Lafitte, S. Gorin, Abria, W. Manès, V. Rau-
lin, Baudrimont, O. de Lacolonge, Ch. Des Moulins, Dutrey, Blatairou, Justin Dupuy, Dabas, Léo Drouyn, Geffroy.

ANNÉE 1858. — 4^e No.

SÉANCE DU 18 MARS 1858.

Présidence de M. CIROT DE LA VILLE.

Le procès-verbal de la séance du 4 mars est lu et adopté.

M. le Maire de Bordeaux, par une lettre du 6 mars, informe l'Académie que l'inauguration des deux statues de Montaigne et de Montesquieu doit avoir lieu sur la place des Quinconces vers le milieu du mois d'avril prochain.

L'Administration municipale a pensé qu'il serait convenable que l'Académie Impériale de Bordeaux fût représentée dans cette cérémonie, et elle serait heureuse que l'Académie voulût bien prendre la parole dans cette circonstance solennelle.

M. le Maire serait reconnaissant que M. le Président lui fit connaître le plus tôt possible quelle est la suite que l'Académie croit devoir donner à cette proposition.

M. le Président n'a pas attendu jusqu'à la séance

d'aujourd'hui pour remercier provisoirement M. le Maire de sa démarche obligeante et accepter son honorable invitation.

Cette réponse est approuvée par l'Académie : M. le Président portera la parole pour l'inauguration des statues des deux grands hommes dont notre pays s'honore.

M. Baudrimont lit un travail relatif à l'organisation des Sociétés savantes de France.

Pensant que le projet de M. Bouillier, en donnant satisfaction à des prétentions plus ou moins légitimes de quelques Académies impériales, ne répondait en aucune manière aux besoins de notre époque, il propose un plan général de réorganisation de toutes les Sociétés savantes, agricoles, industrielles et médicales de France.

Ce projet, sans toucher en aucune manière à l'organisation constitutive de ces Sociétés, et laissant à chacune d'elles son indépendance et sa liberté, ne les ferait pas moins concourir vers un but commun, qui serait le progrès des principaux éléments sociaux de la France.

Pour atteindre ce but :

« 1^o Il serait formé à Paris une bibliothèque *publique* et centrale, où seraient déposées toutes les publications des Sociétés savantes de France.

» Des bibliothèques régionales seraient aussi instituées dans les principaux centres académiques ;

» 2^o Il serait publié une revue générale et analytique de tous les travaux des Sociétés savantes de France.

(Cette revue existe déjà et n'aurait besoin que d'être réorganisée);

» 3° Les Académies, y compris l'Institut, par des délégués, se réuniraient en Congrès une fois par an, à Paris ou dans un centre académique, pour fonder des prix et en décerner;

» 4° Des costumes ou des insignes seraient assignés à chaque ordre de Société;

» 5° Des fonds spéciaux figureraient au budget pour la délivrance des prix, les frais des Congrès et certaines dépenses des Sociétés savantes.

» Il y aurait huit principaux prix annuels :

» Un pour les sciences naturelles, physiques et mathématiques;

» Un pour les sciences historiques (histoire, archéologie, numismatique et philologie);

» Un pour les sciences philosophiques, morales et sociales (droit politique, statistique, etc.);

» Un pour la littérature;

» Un pour les beaux-arts;

» Un pour les applications industrielles;

» Un pour l'agriculture;

» Un pour les sciences médicales.

» Ces prix seraient de 40,000 fr. chacun, et seraient décernés alternativement dans les principaux chefs-lieux par le Congrès des Sociétés académiques.

» Tous les cinq ans, la valeur des prix pourrait être portée jusqu'à 50,000 fr. pour chacun d'eux, et ils seraient décernés exclusivement à Paris.

» Il y aurait donc une distribution quinquennale à

Paris, et une distribution annuelle alternative et successive dans les centres académiques; de telle manière qu'une distribution ne se renouvellerait dans chacun de ces centres qu'environ de quinze en quinze années.

» Indépendamment de ces prix, il y aurait d'autres prix régionaux et des prix décernés par chaque Société académique, comme cela s'est fait jusqu'à ce jour.

» Par la mise à exécution de ce projet, les forces intellectuelles de l'État se trouveraient organisées de manière à produire le plus grand effet possible. L'encouragement accordé aux œuvres du génie leur donnerait un développement inespéré, et le moindre résultat serait de grandir la France aux yeux des autres nations et d'augmenter le patriotisme de ses enfants. »

Il termine par ces propositions : Que ce projet soit adopté par la Compagnie, inséré en son entier dans le *Compte Rendu* de ses séances, tiré à 200 exemplaires, et envoyé à toutes les Sociétés savantes en leur demandant leur concours.

M. Dégranges trouve ce projet trop vaste, trop général, peut-être même, un peu utopique; il le croit impraticable; il craint même qu'il fasse avorter le plan plus modeste sans doute, mais aussi plus pratique, de M. Bouillier.

M. Dutrey pense aussi que ce plan est trop vaste et qu'il pourrait donner lieu à plus d'une difficulté d'application; d'ailleurs, il semble que le Pouvoir, qui préside aux sciences et aux arts, veuille aujourd'hui réaliser le projet dont il s'est déjà occupé à diverses reprises :

celui de réunir toutes les Sociétés savantes entre elles, conspirant à un but commun, ce qui est demandé, et par M. Bouillier, et par M. Baudrimont.

Le dernier numéro du *Journal de l'Instruction publique*, dit M. Dutrey, porte un arrêté du Ministre de l'Instruction publique relatif à l'organisation du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes. Cet arrêté contient des dispositions qui remplissent peut-être quelques-unes des vues de notre collègue.

Ainsi, ce Comité se compose de trois sections : histoire et philologie ; archéologie ; sciences.

Il comprend des membres titulaires, honoraires et non résidants. Il a dans chaque département des correspondants ; les Sociétés savantes lui envoient leurs travaux, qui sont l'objet de récompenses honorifiques ou d'encouragements ; il crée trois prix de 4,500 fr. chaque, etc., etc.

On pourrait donc, avant de rien arrêter sur le projet qui nous est soumis, s'éclairer du dernier acte de Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique, et aussi chercher à le faire concorder avec ce qu'a proposé M. Bouillier.

M. Costes a été frappé aussi, à la lecture du projet de M. Baudrimont, des exigences de ce vaste plan. Sans doute, on ne peut espérer de faire des choses utiles sans les acheter par quelques sacrifices ; mais il lui semble que c'est beaucoup que de demander près d'un million au budget du Ministère de l'Instruction publique, et que cela seul peut frapper de stérilité le projet de notre collègue. Il a, lui aussi, pris connaissance de l'arrêté

de M. Rouland, et il y a apprécié des vues éminemment utiles à la culture en commun des lettres, de l'histoire, des sciences et des arts, par toutes les Sociétés savantes de l'Empire. Ce n'est pas là, il est vrai, le projet d'annexion à l'Institut que demande M. Bouillier, mais peut-être est-ce un pas vers l'Association générale de tous les corps savants du pays.

M. Costes propose de suspendre l'adoption du plan de M. Baudrimont jusqu'à une plus ample discussion; de nommer une Commission dont ferait partie MM. Dabas et Baudrimont, qui se sont déjà occupés de la proposition de M. Bouillier, et auxquels on adjoindrait un ou plusieurs autres membres, pour faire un Rapport, et sur la proposition de M. Bouillier, et sur celle de M. Baudrimont, en s'éclairant aussi de l'arrêté du Ministre de l'Instruction publique.

M. Saugeon dit qu'on a un peu trop laissé de côté le point qui lui semblait devoir être en discussion. Il s'agissait d'abord d'un projet qui lui paraissait acceptable et fécond : M. Baudrimont lui en a substitué un autre plus vaste, mais dont il est difficile de ne pas voir les impossibilités. Il faut remettre le tout à l'étude, pour qu'à une séance prochaine, on puisse s'en occuper avec fruit.

Le projet de M. Bouillier a obtenu les adhésions des Académies d'Aix et de Montpellier, et l'appui de M. Saint-Marc Girardin lui-même, de l'Institut. Il y a donc lieu de lui donner une sérieuse attention.

M. Baudrimont défend son projet. Il y a déjà bien longtemps qu'il l'avait conçu; il en avait fait part à

plusieurs personnes, et il ne voit pas ce qu'il peut avoir d'impraticable. Un million employé à cet usage lui paraîtrait bien dépensé. Au reste, quoi que fasse l'Académie, ou avec elle, ou sans elle, ce projet n'en existe pas moins et a atteint un certain degré de maturité et d'opportunité qui témoigne qu'il devra être réalisé prochainement. Les besoins et les tendances de notre époque, l'existence des Congrès, celle du cercle Malo, les efforts de M. Bouillier, la publication de la revue des Sociétés savantes, et les essais des divers Ministres de l'Instruction publique qui se sont succédé depuis un petit nombre d'années, sont là pour en donner l'assurance.

On est généralement dans l'attente d'une organisation des Sociétés savantes.

Il suffisait de la formuler pour la rendre possible.

L'Académie, après cette discussion, renvoie la question, pour être traitée sous ses divers points de vue, à une Commission composée de MM. Dutrey, Dabas et Baudrimont.

M. Delpit demande à faire divers Rapports. Il se plaint de ce qu'ils se sont accumulés dans ses mains, et d'avoir été obligé d'apporter à plusieurs reprises les volumes dont il avait à rendre compte.

D'abord, il entretient l'Académie du 4^e volume de la *Société de Sphragistique*; étude des sceaux du moyen-âge, travail plein d'intérêt. Ce volume contient :

« 1^o Le procès-verbal très-curieux d'une séance du sceau, tenue par le Roi en personne, en 1757.

» 2° Une intéressante Notice sur Notre-Dame de Larègle, à Limoges, par M. Maurice Ardant. On y voit figurer plusieurs noms qui se rattachent à notre histoire : les Verthamont, les d'Abzac, les Bonneval, les Laforce, les Roffignac.

» 3° De même, dans une Notice assez bizarre sur le sceau dont se servait une rosière, on voit figurer le trop célèbre duc de Fronsac. C'est dans les domaines de Roué que croissait cette rosière, qui plaçait son sceau à côté de celui du révérendissime évêque de Metz.

» 4° Une Notice sur la fête de la Mère-Folle à Dijon, où l'on voit qu'un prêtre d'Auxerre prétendait que cette fête était d'institution divine, aussi bien que la fête de la Conception de Marie. »

Le *Recueil de la Société de Sphragistique* s'améliore chaque jour, et l'Académie doit être heureuse de posséder cette collection, dont les premiers volumes se vendent déjà 60 fr. pièce.

M. Delpit passe successivement en revue, en les accompagnant de quelques réflexions :

Les Mémoires de la *Société Dunkerquoise* pour 1854, où se trouvent quelques renseignements intéressants sur la généalogie de Jean-Bart.

Le tome IX des *Mémoires de la Société Archéologique de Genève* (1855). Ce Recueil, orné de planches, est très-remarquable. Il contient, entre autres, un très-curieux article sur Calvin. — On y voit qu'un portier du nom de Jacquemet fut vivement admonesté en 1558, pour avoir répandu le bruit qu'à son passage

à Bordeaux il avait entendu un conseiller dont il ne savait pas le nom critiquer l'exécution de Servet. Il y est question d'un conseiller *Mestrezat*, chargé de poursuites contre la presse. Il y a aussi des Notes très-intéressantes sur J.-J. Rousseau et sur Voltaire.

Le 2^e livre du tome VI de la *Société Archéologique de Limoges*.

Le tome XVIII des *Annales de la Société libre des Beaux-Arts*.

Les Mémoires de la *Société Archéologique de l'Orléanais*. Cette Société a eu le bon esprit de réunir en un seul volume, dans l'ordre chronologique, toutes les lettres des rois, reines, princes et hauts personnages, adressées à la ville de Chartres depuis le XIII^e siècle jusqu'au XIX^e. M. Delpit signale, comme nous intéressant plus particulièrement, une lettre de Charles VII, fixant d'une manière précise l'époque de la naissance de son second fils, le duc de Guyenne; des lettres de Henri III, de Henry IV et de Louis XIII; des lettres des différents membres de la famille de Sourdis, et surtout la correspondance officielle relative au massacre de la Saint-Barthélemy, qui montre autant de duplicité et d'hypocrisie que de cruauté de la part des ordonnateurs de cette boucherie.

Les Mémoires de la *Société d'Agriculture des Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube* (1854).

Les Mémoires de l'*Académie Impériale de Toulouse*, tome IV; 1855.

Le *Bulletin semestriel de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts du département du Var*;

L'*Annuaire de la Société Archéologique de la province de Constantine*. Il est accompagné de très-curieuses planches, et rapporte un grand nombre d'inscriptions romaines inédites.

Le même rapporteur ne fait que signaler trois Notices de M. Aymard, archiviste de la Haute-Loire : 1^o sur la *Confrérie de Notre-Dame du Puy*, type et modèle, selon l'auteur, de toutes les confréries de ce genre ; 2^o sur la *Confrérie des Pénitents blancs* ; 3^o sur l'*Émailleterie en taille d'épargne*. Ces notions sont accompagnées de gravures sur bois.

Il fait connaître après le *Bulletin du Comité de l'Histoire et des Arts de la France*, tome III, n^o 4 ; les deux numéros de janvier et février 1857 de la *Revue des Sociétés Savantes*, publication dont nous n'avons plus rien reçu depuis cette époque ;

Un Rapport par M. le vicomte de Pibrac sur un *Mémoire relatif à la position de l'ancienne Génombrum* ; par M. le chevalier de Beauregard ;

Une *Notice généalogique*, d'après le Nobiliaire de Belgique, sur la *famille de Kerckhove*, où il ne s'agit que d'un éloge d'un vicomte de cette illustre famille, qui s'est surtout distingué dans les sciences médicales.

Puis encore, M. le Rapporteur entretient l'Académie d'un *Extrait*, par Joseph Labrunie, des *Essais historiques et critiques sur l'Agenais* ; par Argenton, première dissertation, publiée par M. Adolphe Magen.

Dans cette publication, M. Delpit se contente de signaler trois passages qui se rapportent à trois points de l'histoire de Bordeaux : une Note sur l'*autel votif*

trouvé au milieu des *Piliers-de-Tutelle*; une Note sur le temple de *Vernematis*, et une dissertation qui fixe le lieu de la naissance de Louis-le-Débonnaire dans le département de la Gironde, et non dans le département de Lot-et-Garonne.

Enfin, le même membre termine la série de ses Rapports par la mention de deux ouvrages adressés à la Compagnie, il y a déjà bien longtemps, par M. Rémy-Valade; l'un ayant pour titre : *Essai sur la grammaire du langage naturel des signes, à l'usage des instituteurs des sourds-muets*; l'autre : *Études sur la lexicologie et la grammaire du langage naturel des signes*, etc. M. Delpit se croit incompetent pour apprécier la valeur de ces ouvrages; cependant, ils lui ont paru renfermer des aperçus nouveaux, des pensées hardies, des réflexions d'une grande justesse, et d'une utilité pratique. Il n'est jamais trop tard pour en remercier l'auteur.

Les diverses conclusions de ces Rapports sont adoptées.

M. le Président prend la parole pour lire à l'Académie le Rapport suivant sur un ouvrage de M. Pergot, curé de Terrasson, intitulé : *Vie de saint Sour, ermite et premier abbé de Terrasson, avec une Notice historique sur l'abbaye de Terrasson*, etc.

« En me mettant en présence, dit M. le Rapporteur, de l'ouvrage dont vous venez d'entendre le titre et dont vous m'avez confié le soin de vous rendre compte, j'avoue que je me suis senti pris d'intérêt et de sympa-

thie. Une vie de saint, une histoire d'abbaye, me sont choses connues; si je puis me méprendre sur ce qu'elles valent, je sais ce qu'elles coûtent de recherches et de labeurs, et vous m'avez appris à quelle récompense elles pouvaient parfois prétendre.

» Je n'ai ni à craindre ni à excuser cette première impression en parcourant les pages de la vie de saint Sour : tout la justifie et l'accroît. Les faits en sont intéressants, bien dépouillés, constamment contrôlés par le rapprochement des plus anciens titres. L'amitié y a ses scènes, l'amour filial ses sacrifices, la royauté française ses bienfaits. On y voit l'homme qui s'oublie toujours lui-même pour se dévouer aux autres, et qui, sans autre force personnelle, défriche des terres, dessèche des marais, bâtit monastère, hospice, église, et donne naissance à une ville : c'est Terrasson. L'histoire de la ville se confond avec celle de l'abbaye, de la fin du VI^e siècle à la fin du XVIII^e. Dans ce long parcours, les abbés, presque tous de familles historiques, s'y succèdent à travers des destructions, restaurations, réformes, qu'amènent les fléaux de la guerre, les retours de paix et les nécessités des temps. Tout cela est raconté d'une manière simple et sobre. On sent que l'auteur, et c'est là un de ses mérites, veut faire aimer et suivre son héros encore plus que le faire admirer. Néanmoins, son enthousiasme se maintient toujours dans les limites du goût; et si parfois on cueille quelques fleurs, on respire quelques parfums dans ses récits, on voit qu'il ne les a pas cherchés; la nature et l'histoire les lui ont offerts; ils sont sortis du sujet lui-même.

» M. Pergot, en faisant revivre le passé sous sa plume, l'anime encore par le burin. Trois lithographies ornent son volume : elles représentent saint Sour dans sa grotte, une vue de l'église de Terrasson, et les sceaux de quelques abbés.

» La monographie de saint Sour et de l'abbaye de Terrasson est donc, à tous points de vue, un bon livre, en faveur duquel je conclus à des remerciements mérités. J'ajoute qu'elle est une bonne œuvre, car M. le Curé de Terrasson en consacre les résultats à la restauration des vieux monuments dont elle trace l'histoire. L'Académie se félicitera sans doute que l'éloge qu'elle accorde au livre puisse devenir un encouragement vers le but honorable de l'auteur. »

CORRESPONDANCE.

M. de Pichard père demande un exemplaire du Questionnaire archéologique. — Il lui a été envoyé.

Lettre de M. le Maire de Bordeaux.

OUVRAGES ADRESSÉS A L'ACADÉMIE

SUR LESQUELS SERONT FAITS DES RAPPORTS.

La mort de Monseigneur Sibour, ode, accompagnée d'un billet cacheté. (Concours de poésie.)

Rapport imprimé sur le travail intitulé : *L'Institut et les Académies de province*, de M. F. Bouillier ; par M. Feraud-Giraud. — Extrait du procès-verbal de la séance du 23 février 1858 de l'Académie d'Aix. — (Commission composée de MM. Dabas, Baudrimont et Dutrey.)

Deuxième Note sur le garde-train électrique; par M. de Laffolye. (M. Abria, rapporteur.)

Dieu, l'Homme et la Parole, ou la Langue primitive; par M. J. Azaïs père, avocat, président de la Société archéologique de Béziers. (M. Brunet, rapporteur.)

Recueil des travaux de la Société libre d'Agriculture, Sciences et Arts de l'Eure; 3^e série, t. IV, années 1855-1856. (M. A. Petit-Lafitte, rapporteur.)

Mémoires de la Société d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube; t. XXI de la collection; t. VIII, 2^e série, nos 43 et 44, 3^e et 4^e trimestres de l'année 1857. (M. Raulin, rapporteur.)

Revue des Beaux-Arts; 28^e année, VI^e livr., 15 mars 1858. Paris. (M. Gorin, rapporteur.)

Un ouvrage inédit de Gilles de Rome, précepteur de Philippe le-Bel, en faveur de la papauté; par Charles Jourdain. Paris, 1858. (M. Dupuy, rapporteur.)

Ricerche sui pesci fossili della Sicilia; per Gaetano Giorgio Gemmellaro. Catania, 1858. (M. Raulin, rapporteur.)

Rapport lu dans la séance du 25 janvier 1858, de l'Académie de Montpellier, sur un projet d'association de l'Institut et des Académies de province; par M. Bouillier. (Commission composée de MM. Dabas, Baudrimont et Dutrey.)

Journal des Savants; février 1858. (MM. Duboul et Baudrimont, rapporteurs.)

Lettre de M. Jules Baudoin, avec deux brochures ayant pour titre : 1^o *Description géologique de l'arrondissement de Châtillon (Côte-d'Or)*, 1^{re} partie; 2^o *Notice géologique sur une caverne d'ossements des environs de Châtillon (Côte-d'Or)*. (MM. Manès, Raulin et Des Moulins, rapporteurs.)

DÉPOSÉS AUX ARCHIVES. »

Programme d'un prix consistant en une médaille d'or de 300 francs, qui sera décernée le dernier jeudi de décembre 1859, par l'Académie d'Agriculture de Mâcon, et dont le sujet consiste en une Étude sur Ponthus de Thiard.

Bulletin de la Société Philomathique de Bordeaux; 2^e année, 4^e numéro, 4^e trimestre 1857.

Journal de la Société de la morale chrétienne; t. VIII, n^o 1.

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin; t. VII, 3^e livraison.

Bulletin des séances de la Société impériale et centrale d'Agriculture; 2^e série, t. XIII.

Recueil de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Boulogne-sur-Mer; séance semestrielle du 7 novembre 1857.

L'Agriculture comme source de richesse; 19^e année, n^o 2; février 1858.

Journal d'Éducation; 9^e année, n^o 5; mars 1858.

Étaient présents :

MM. Cirot de La Ville, Dutrey, J. Duboul, Saugeon, E. Dégranges, Hip. Minier, Charles Des Moulins, Léo Drouyn, Aug. Petit-Lafitte, Durand, Jules Delpit, E. Gintrac, V. Raulin, Abria, Baudrimont, Costes, G. Brunet, Blatairou, Dabas, A. Geffroy, E. Gaussens.

ANNÉE 1858. — 5^e No.

SÉANCE DU 15 AVRIL 1858.

Présidence de M. CIROT DE LA VILLE.

Le procès-verbal de la séance du 18 mars est lu et adopté.

Parmi les pièces adressées à l'Académie, M. le Secrétaire général signale un petit volume, hommage de son auteur, M. Dezeimeris, contenant la Notice sur Pierre de Brach, que la Compagnie a couronnée. Ce petit volume, sorti des presses de M. Gounouilhou, fait le plus grand honneur à ce typographe. — Il est imprimé avec un soin infini. — Les vignettes, les lettres de couleur, le *fac-simile* de la signature de de Brach, témoignent d'un goût artistique qu'on n'a pas encore eu occasion de signaler parmi nous. Ce travail paraît digne d'une récompense, d'autant que ce n'est là qu'un commencement dans les travaux de ce genre que M. Gounouilhou à l'intention d'exécuter.

A ce propos, M. Dégranges présente à l'Académie, au nom de M. Gounouilhou, un exemplaire de cet ouvrage. Il appuie sur le mérite de ce travail, qu'il croit digne d'une récompense. Il en fait la proposition expresse, et demande la nomination d'une Commission qui serait chargée d'en juger.

Après une légère discussion à laquelle prennent part MM. Durand, Gorin, Costes et de Lacolonge, cette proposition est prise en considération. La Commission se compose de MM. Saujeon, Brochon et Dégranges.

M. Minier lit une pièce de vers ayant pour titre : *la Vogue et le Génie*. Elle est dédiée à M. J. Béliard.

M. Manès, au nom d'une Commission composée de MM. Abria, Baudrimont et de Lacolonge, et à laquelle s'est adjoint M. le Président, donne lecture du Rapport sur les titres scientifiques de M. Arman.

« A l'appui de sa demande, dit le Rapporteur, M. Lucien Arman invoque :

1° Sa qualité de grand producteur dans un genre d'industrie qui occupe une des premières places dans notre cité, ainsi que l'invention qui lui est due d'un nouveau système de construction navale ayant reçu l'assentiment des hommes les plus compétents en cette matière :

» 2° L'utile concours qu'il pourra vous prêter dans l'exploration du vaste champ ayant pour objet les progrès nombreux restant à accomplir dans la science encore fort imparfaite de la navigation. »

Quant au premier point, la Commission constate que, d'après une brochure que M. Arman fit imprimer en 1855 et les divers Rapports qui y sont relatés, déjà, à cette époque, les navires d'après le système de construction mixte, s'élevaient au nombre de 33, jaugeant ensemble 25,000 tonneaux; que depuis, il a encore construit, en 1856, 4 grands navires de commerce du port total de 5,700 tonneaux; en 1857, 3 navires mixtes à vapeur, dont 2 *avisos* de 150 chevaux de force chacun, pour l'État, et une corvette de 30 canons et 300 chevaux de force, pour la Russie. — En ce moment, M. Arman a encore sur les chantiers 2 navires de commerce, l'un de 3,000, l'autre de 500 tonneaux; plus, une frégate à vapeur de 60 canons et 450 chevaux de force, et un yacht à vapeur de 400 chevaux, pour la Russie.

« Les navires construits dans le système Arman, ajoute le Rapporteur, se sont bientôt répandus sur tou-

tes les mers ; ils y ont fait preuve de qualités qui ont engagé le gouvernement français à en faire construire de semblables, et ceux-ci ont eu le même succès. — Ainsi, aux termes du Rapport du Jury international de 1855, *la Mégère*, corvette de guerre, à hélice, établie à Rochefort dans ce système, est un des bâtiments qui ont rendu les services les plus actifs et les plus utiles dans la mer Noire, et des qualités duquel M. le capitaine de frégate Devoulx, qui le commandait, n'a cessé de rendre le meilleur compte. »

Les avantages du système Arman ont été justement appréciés par l'Académie en 1852, et dans la dernière Exposition universelle, ils lui ont valu la grande médaille d'honneur, et l'ont fait placer sur la même ligne que les plus habiles constructeurs anglais.

Toutefois, M. Manès et la Commission, en s'associant aux éloges que contient le Rapport du Jury international de 1855 sur le système Arman, croient devoir en redresser quelques erreurs ou appréciations hasardées. — Ainsi, si l'idée des constructions mixtes appartient à M. Arman, il est juste de faire remarquer que parmi les modifications apportées au système, il en est quelques-unes d'une assez grande importance qui font également honneur à d'autres constructeurs de Bordeaux.

Quant aux progrès dont est susceptible l'art de la navigation et aux lumières que M. Arman peut apporter à l'examen de quelques-unes des questions qui s'y rattachent, la Commission reconnaît que tout n'est pas dit quant aux meilleures formes à donner aux navires pour rendre la résistance du fluide la moindre possible,

non plus que sur les meilleurs moyens de mettre en mouvement les divers propulseurs. — Sur ces divers points, d'utiles découvertes sont encore à faire, auxquelles très-certainement pourra beaucoup contribuer M. Arman, en raison de sa connaissance parfaite de l'art nautique et de l'esprit d'invention dont il est animé. »

D'après l'exposition de ses titres, qui ne sont pas nombreux sans doute, dit le Rapporteur, mais qui ont une assez grande importance, nous vous proposons, à l'unanimité, l'adoption de ce candidat.

Personne ne prenant la parole sur ce Rapport, les conclusions en sont renvoyées au Conseil d'Administration.

Le Rapporteur de la Commission chargée d'apprécier les titres de la candidature de M. Lespinasse n'étant pas présent, le Rapport est renvoyé à la prochaine séance.

On passe au vote sur la candidature de M. Bacci de Mirandole. Le vote est favorable; M. Bacci est proclamé membre correspondant de l'Académie.

CORRESPONDANCE.

Lettre du Maire, qui invite le Conseil à assister à l'inauguration de la statue de l'Empereur.

Le Secrétaire de l'Académie de Clermont-Ferrand envoie un bon pour un exemplaire des *Annales de l'Auvergne*, an 1857.

M. Belin de Launay demande à faire une lecture.

Lettre de M. Joseph Villiet, qui demande qu'on apprécie ses travaux de peinture sur verre.

Lettre de M. Quetelet : Académie des Sciences de Belgique. (Demande des n^{os} de nos *Actes*.)

M. Trimoulet envoie une brochure ayant pour titre : *Catalogue des lépidoptères de la Gironde*.

Lettre de la famille Arbanère, qui fait part à l'Académie du décès de M. Étienne-Gabriel Arbanère, membre correspondant.

M. Lapouyade, membre correspondant, accuse réception des 1^{er} et 2^e trimestres 1857 des *Actes* de l'Académie.

Lettre par laquelle M. Lescarret fait hommage à l'Académie de deux exemplaires de son Mémoire imprimé sur *le Morcellement du sol*.

Le Secrétaire de l'Académie de Metz nous informe de l'envoi d'un exemplaire des Mémoires publiés par sa Compagnie pour l'année 1857.

OUVRAGES ADRESSÉS A L'ACADÉMIE

SUR LESQUELS SERONT FAITS DES RAPPORTS.

Exposé du système électro-vital, ou Application universelle de l'électricité aux besoins hygiéniques de l'homme et des animaux et de l'agriculture; par M. E. Rabold. — Cet Exposé est accompagné de divers rapports par MM. les docteurs Broussais, Du Planty et Garon. — L'auteur a joint à ces ouvrages une lettre par laquelle il demande le titre de membre correspondant. (M. Dégranges, rapporteur.)

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin; t. VII, année 1857. (M. Drouyn, rapporteur.)

Mémoires de l'Académie impériale de Metz; 38^e année, 1856-1857, 2^e série. (M. de Lacolonge, rapporteur.)

Observations relatives aux Lettres sur la constitution géologique de quelques parties de la Savoie; par M. Alph. Favre. (M. Raulin, rapporteur.)

Notice sur la géologie des bases de la montagne du Môle, en Savoie; par le même. (M. Raulin, rapporteur.)

Mémoire sur les tremblements de terre ressentis en 1855; par le même. (M. Raulin, rapporteur.)

Memoirs of the literary and philosophical Society of Manchester, second series, volume fourteenth. (M. Brunet, rapporteur.)

Journal d'Agriculture de la Côte-d'Or; 20^e année; livraisons des mois de janvier, février, mars, avril, mai, juin, juillet, août, septembre, octobre, novembre et décembre 1857. (M. A. Petit-Laffite, rapporteur.)

M. Mamizan, conducteur spécial des travaux du marais de Saint-Ciers-Lalande (arrondissement de Blaye), envoie divers dessins de poteries romaines, briques à rebords, médailles, etc. (Commission permanente : MM. Durand, Des Moulins, Drouyn.)

Mémoires de l'Académie de Stanislas; Nancy, 1857. (M. Delpit, rapporteur.)

Revue des Beaux-Arts; 28^e année, VII^e livr., 1^{er} avril 1858. (M. Gorin, rapporteur.)

Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan; t. I, années 1856-1857. (M. Drouyn, rapporteur.)

Journal des Savants; mars 1858. (MM. Duboul et Baudrimont, rapporteurs.)

Cours familier de Littérature, par M. de Lamartine; t. V, 25^e et 26^e entretiens. (M. H. Minier, rapporteur.)

Cause de la rage et moyen d'en préserver l'humanité; par MM. les docteurs Bachelet et Froussart. — Cet ouvrage est accompagné d'une lettre par laquelle les auteurs le soumettent à l'appréciation de l'Académie. (M. Costes, rapporteur.)

Revue contemporaine; 7^e année, 2^e série, t. II; livraisons des 28 février et 15 mars 1858. (M. Minier, rapporteur.)

Œuvres du comte P.-L. Rœderer, publiées par son fils le baron A.-M. Rœderer; t. V et VI; Paris, 1857. (M. Brunet, rapporteur.)

Catalogue des Lépidoptères. (M. Des Moulins, rapporteur.)

Envoi d'un vitrail peint sur papier, par M. Villiet. (Commission composée de MM. Drouyn, Gorin, Des Moulins.)

Envoi d'une brochure de M. Maury. (Lettre de remerciements.)

DÉPOSÉS AUX ARCHIVES.

Archives de l'agriculture du nord de la France; n° 11, janvier 1858.

Bulletin de la Société de Médecine de Besançon, n° 7, 1857.

Journal d'Éducation; 9^e année, n° 6, avril 1858.

L'Agriculture comme source de richesse; 19^e année, n° 3, mars 1858.

Du morcellement de la propriété en France; par M. Lescarret. (2 exemplaires.)

Rapport fait à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, par M. de Longpérier, au nom de la Commission des Antiquités de la France.

Journal d'Agriculture de la Côte-d'Or; 21^e année, 3^e série, t. III, février 1858.

Rapport sur les opérations de la Caisse d'épargnes de Bordeaux; par M. Feytit, vice-président du Conseil; année 1857.

Bulletin de la Société d'Agriculture de la Sarthe; 3^e et 4^e trimestres 1857, 3^e cahier du tome III.

Programme de la II^e partie de la 25^e session du Congrès archéologique de France, qui sera ouverte à Cambrai le 21 juillet 1858.

Circulaire par laquelle M. le Ministre de l'Instruction publique informe l'Académie d'une nouvelle organisation du Comité des travaux historiques et de la *Revue des Savants*. — Son Excellence envoie un exemplaire de son Arrêté relatif à cette organisation.

Le Secrétaire de la Société libre d'émulation de la Seine-Inférieure envoie un bon pour retirer deux *Bulletins* que la Société vient de faire paraître.

Témoignages attestant le succès du procédé breveté de M. Bethell, pour la conservation du bois par le créosotage. — Bordeaux, 1857.

L'Ami des Champs; par M. Ch. Laterrade; 36^e année, avril 1858, n° 422.

Notice sur Pierre de Brach, poète bordelais; par M. Reinhold Dezeimeris, — avec une lettre d'envoi.

Annales de l'Auvergne.

Étaient présents :

MM. Cirot de la Ville, Dutrey, H. Minier, J. Duboul, Saugeon, Abria, Durand, E. Dégranges, G. Brunet, Léo Drouyn, Jules Delpit, Aug. Petit-Lafitte, M^{is} de Bourdillon, E. Gaussens, W. Manès, Justin Dupuy, G.-H. Brochon, S. Gorin, Costes, E. de Lacolonge.

SÉANCE DU 29 AVRIL 1858.

Présidence de M. CIROT DE LA VILLE.

Le procès-verbal de la séance du 15 avril est lu et adopté.

M. le Président invite MM. les Membres qui ont des Rapports à faire à en prévenir M. le Secrétaire général, afin qu'ils soient appelés selon leur rang d'inscription.

M. Duval, conducteur des ponts et chaussées, adresse à l'Académie quelques brochures, et demande l'intervention de la Compagnie auprès de l'autorité compétente pour faire établir, dans des salles appropriées, des ouvrages et des modèles spéciaux pour aider à l'instruction des employés dans les ponts et chaussées, à l'instar de ce qui se passe à Paris.

M. de Lacolonge, sans nier l'utilité de ce que demande M. Duval, ne croit pas cet objet de la compétence de l'Académie.

M. Baudrimont pense que cette proposition mérite de fixer l'attention. Il a lui-même émis l'idée, il y a longtemps, qu'une réunion de modèles et d'échantillons étiquetés et catalogués, placés dans un lieu accessible à tous, serait désirable, en mettant continuellement sous les yeux de la jeunesse studieuse des objets dont la connaissance serait fort utile.

Sur cette observation, l'examen de la question est renvoyé à M. Raulin.

Au nom d'une Commission composée de MM. Blatairou, Ch. Des Moulins et M. Raulin, ce dernier lit un Rapport sur la candidature de M. Lespinasse.

Bien que ce candidat ne soumette à la Compagnie qu'un bagage scientifique et littéraire mince et exigü, comme il le dit lui-même, dans sa modestie, M. le Rapporteur ne fait pas moins ressortir la valeur de ses travaux inédits, dont témoignent les matériaux importants qu'il a soumis à la Commission.

Ainsi, un travail qui verra le jour prochainement, est un catalogue détaillé des plantes recueillies en Crimée, surtout autour de Sébastopol, par M. le D^r Jeannele, alors pharmacien en chef de l'armée d'Orient. Tandis qu'une nouvelle liste des espèces recueillies aussi autour de Sébastopol, publiée en 1856 par M. le D^r Saint-Supery, ne s'élève qu'à près de 300, le catalogue auquel travaille M. Lespinasse paraît renfermer près de 600 espèces, et il ne serait pas impossible que, parmi

elles, il ne s'en trouvât quelques nouvelles pour la science.

« Un travail de plus longue haleine et du plus haut intérêt, dont M. Lespinasse s'occupe depuis plus de cinq ans, ajoute le Rapporteur, et pour lequel il ne cesse de recueillir des observations et de faire des dessins, est relatif aux algues d'eau douce de la Gironde; sujet tout nouveau, qui donnera lieu à un Mémoire encore sans analogue pour aucune autre partie du territoire français, et qui ne peut manquer d'être accueilli très-favorablement par les botanistes dans quelques années. »

M. Raulin met sous les yeux de la Compagnie quelques-uns des nombreux et beaux dessins faits sur le vivant par M. Lespinasse lui-même, à l'aide d'un excellent microscope.

La Commission pensant que M. Lespinasse, par la connaissance spéciale des végétaux inférieurs, serait pour l'Académie une excellente acquisition, propose à l'unanimité d'accueillir favorablement sa candidature.

Cette proposition, mise aux voix, est admise et renvoyée en conséquence au Conseil d'Administration.

M. Durand fait un Rapport sur deux numéros des *Annales archéologiques du Bas-Limousin*, où il ne trouve que des articles d'un intérêt local. Il signale cependant une étude sur les variations de nom qu'ont subi les rues de la ville de Troyes en Champagne.

Le même membre lit un Rapport sur des ouvrages ¹

¹ Ce Rapport, très-étendu, devant être publié en entier dans les *Actes*, par décision de l'Académie, nous faisons connaître

envoyés par l'Institut Smithsonien dont voici la liste :

- 1° *Notice sur l'Institut Smithsonien*. Broch. in-8°.
- 2° *Dixième Rapport annuel du Bureau des régents de l'Institut Smithsonien*. 1 vol. in-8°.
- 3° *Tribut de l'Institut Smithsonien à l'accroissement et à la diffusion des sciences*. 8 vol. in-4°.
- 4° *Relations historiques et statistiques relatives à l'histoire, à l'état actuel et à l'avenir des tribus indiennes des hommes rouges des États-Unis, réunies et publiées par les soins du Bureau des affaires indiennes*. 3 vol. in-8°; par M. Schoolcraft.
- 5° *Description du grand Lac salé dans la contrée d'Utah*, par Stansbury, imprimé par ordre du Sénat. 1 vol. in-8° et 1 atlas.
- 6° *Rapport fait à la Chambre des Représentants par le Surintendant de l'inspection des côtes pour 1855*; 1 vol. in-4°.
- 7° *Publications de l'Académie des Sciences naturelles de Philadelphie*. 1 broch. in-8°.

M. Durand fait connaître en ces termes l'établissement destiné au siège de l'Institut :

« Le bâtiment, je pourrais dire le *palais* Smithsonien et ses dépendances, occupent à Washington l'emplacement nommé *The Mall*. Il s'étend de l'est à l'ouest de la 7^e à la 12^e rue, et du nord au sud du canal à la rue B. Sa superficie est d'environ 52 acres, soit un peu plus de 21 hectares. On a voulu donner aux constructions le style architectural de la dernière époque du plein-cintre au moyen âge. Elles occupent un espace

ici seulement les matières contenues dans ces nombreux volumes.

de 126 mètres sur 44, et se composent de neuf tours, dont l'une a 32 mètres de hauteur, de nombreuses salles distribuées dans les deux étages du bâtiment et destinées à un amphithéâtre, une bibliothèque, un observatoire, une galerie de tableaux, un muséum, des salles de réunion et toutes les dépendances de ces objets principaux. Ce vaste bâtiment, dont toutes les parties principales ont de grandes dimensions, est couvert en ardoises, et c'est le premier de ce style qui ait été construit en Amérique. »

Puis, après avoir fait observer que le moindre mérite de ces ouvrages est un luxe d'impression et de gravures qui ne le cède en rien aux plus somptueux produits européens, il indique le contenu de chacun d'eux.

Dans le 40^e Rapport annuel, M. Durand signale les Mémoires : sur les algues marines, — l'histoire naturelle appliquée à l'agriculture, — l'instinct et la transformation des insectes, — l'oxygène et ses combinaisons, — les aérolites, — les perturbations planétaires, — le climat de la Californie, — des instructions relatives aux observations météorologiques, — les tremblements de terre, — les aurores, — le baromètre de Green, — les phénomènes périodiques, — le tonnerre et les éclairs, — le galvanisme.

Enfin, il énumère les divers articles que contiennent chacun des huit volumes :

1^{er} Vol. — Anciens monuments de la vallée du Mississipi.

Ouvrages en terre. — Enceintes. — Ouvrages militaires. — Enceintes sacrées. — Monts de sacrifices. — *Id.* de sépultures. — *Id.* d'observation. — *Id.* d'une destination in-

connue. — Amas de pierres. — Débris d'objets d'art trouvés dans les monts. — Poteries. — Objets en argile, en métal, en pierre, en or. — Sculptures. — Métaux, minéraux fossiles, — crânes humains.

48 planches, dont la majeure partie contient divers sujets. — 207 gravures sur bois.

2^e Vol. — Recherches sur la planète Neptune. — Des sons vocaux d'une aveugle - sourde - muette de Boston. — Observations microscopiques sur les produits des sondages faits sur les côtes des États-Unis. — Géographie physique des États-Unis. — Le Mosasaurus, l'Holcodus, le Conosaurus et l'Amphorosteus. — Classification des insectes. — De la propriété explosive du nitre. — Observations microscopiques (botanique). — Monuments aborigènes de l'État de New-York. — Ouvrages en terre, enceintes, monts, amas d'ossements, instruments, ustensiles, etc.

14 planches presque toutes contenant plusieurs sujets; 65 gravures sur bois.

Éphémérides de Neptune. — Occultations visibles aux États-Unis.

3^e Vol. — Observations sur le magnétisme terrestre. — Recherches sur la chiométrie électrique. — Des poissons d'eau douce de l'Amérique septentrionale. — Des algues marines de l'Amérique du Nord. — Botanique. — Lois des dépôts marins. — Anciens ouvrages de l'Ohio. — Éphémérides de Neptune. — Occultations visibles aux États-Unis. — 25 planches.

4^e Vol. — Grammaire et dictionnaire de la langue. — Dacotah.

5^e Vol. — Flore et faune dans les animaux vivants. — Mémoire sur le bœuf fossile. — Anatomie du système nerveux de la Rana pipiens. — Algues de l'Amérique septentrionale. — Botanique. — 42 planches.

6^e VOL. — Botanique. — Des invertébrés marins. — Sur les vents de l'hémisphère boréale. — Faune fossile. — Occultations. — 54 plnaches.

7^e VOL. — Relation d'une trombe près de Newharmony. — Observations microscopiques (botanique). — Antiquités du Visconsin. — Mémoire sur la tribu, éteinte, des Sloth. — 55 planches, dont beaucoup à plusieurs sujets; 61 gravures sur bois.

8^e VOL. — Archéologie des États-Unis. — Des aurores boréales. — De la tangence des cercles et des sphères. — Recherches sur les vertébrés américains. — 27 gravures sur bois.

M. Belin de Launay, professeur d'histoire au Lycée de Bordeaux, est admis à faire une lecture au sein de l'Académie. Son travail a pour objet l'influence *de la paix et de la trêve de Dieu* sur les mœurs et la formation des communes dans le Nord. — L'heure avancée interrompt cette lecture, écoutée avec attention; elle sera reprise à l'une des prochaines séances.

CORRESPONDANCE.

M. Eugène Duval prie l'Académie de vouloir bien lui adresser ses *Actes*.

OUVRAGES ADRESSÉS A L'ACADÉMIE

SUR LESQUELS SERONT FAITS DES RAPPORTS.

M. Guinodie, fils aîné, envoie un travail intitulé : *Traité d'application de l'algèbre à la géométrie*. (M. de Lacolonge, rapporteur.)

M. Eugène Duval envoie le numéro où se trouve la fin de ses *Basses-Alpes*. (M. Raulin, rapporteur.)

De la Santé et du Bonheur; par M. J.-N. Bidaut. Paris, 1858. (M. Duboul, rapporteur.)

Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers; 2^e série, V^e et VI^e vol. (M. de Lacolonge, rapporteur.)

Annales de la Société académique de Nantes; 1857, 2^e semestre. (M. de Lacolonge, rapporteur.)

Annales des Conducteurs des Ponts-et-Chaussées; par Eugène Duval. I^{re} partie, t. I, 1857; II^e partie, t. I, 1857; 2^e année, n^o 3, mars 1858. (M. Raulin, rapporteur.)

Address of the right honourable the lord Wrottesby, etc., the President delivered at the anniversary meeting of the royal Society; november 30 1857. (M. Brunet, rapporteur.)

Proceedings of the royal Society; vol. VIII, n^o 27; vol. IX, n^o 28; vol. X, n^o 29. (M. Abria, rapporteur.)

Discours sur la nature et la loi du Progrès, par M. Valat; n^o 6, septembre 1857. (M. Brochon, rapporteur.)

La Muse en sabots; par M. Jules Martinelli. (M. Duboul, rapporteur.)

Histoire du Droit français; par M. Laferrière; t. V et VI. — *Coutumes de France*. — (MM. Geoffroy et Brochon, rapporteurs.)

Trois brochures de M. Cloz :

1^o *Origine des Champignons, la Truffe et sa culture*;

2^o *Révision comparative de l'herbier de Lapeyrouse*. (M. Ch. Des Moulins, rapporteur.);

3^o *De l'influence de la lune sur la menstruation*. (M. Costes, rapporteur.)

DÉPOSÉS AUX ARCHIVES.

Les Comités de Paris et de Mâcon pour la souscription Lamartine adressent des exemplaires imprimés de l'appel qu'ils font à la France en faveur de cette souscription.

Journal d'Agriculture de la Côte-d'Or; 21^e année, 3^e série, t. III, n^o 3, mars 1858.

Le Moniteur scientifique du Chimiste et du Manufacturier; par le docteur Quesneville; t. I, II^e partie.

Archives de l'Agriculture du nord de la France; 2^e série, t. I, n^o 11, janvier 1858.

Cours familial de Littérature; par M. de Lamartine; 27^e et 28^e entretiens.

Revue contemporaine; t. II, 31 mars 1858, 2^e livr.; 15 avril 1858, 3^e livr.

Report on the adjudication of the copley, rumford, and royal medals; and appointment of the bakerian, croonian, and fair-child lectures. London, 1834.

The royal Society; nov. 30, 1857.

Six Discourses delivered before the royal Society. London, 1857.

Rapport, par M. le Dr Mortagne, sur un Mémoire intitulé : *De la Muscardine, et des moyens d'en prévenir les ravages dans les magnaneries.*

Étaient présents :

MM. Cirot de la Ville, Costes, L. Marchant, J. Duboul, Durand, Ch. Des Moulins, Blatairou, Fauré, G. Brunet, A. Petit-Lafitte, H. Minier, J. Delpit, Saugeon, E. Gaussens, Abria, G.-H. Brochon, V. Raulin, Baudrimont, Dabas, J. Dupuy, E. Gout Desmartres, E. de Lacolonge, A. Geffroy, E. Dégranges.

SÉANCE DU 20 MAI 1858.

Présidence de M. CIROT DE LA VILLE.

Le procès-verbal de la séance du 29 avril est lu et adopté.

M. le Président, en ouvrant la séance pour la première fois dans la nouvelle salle destinée à l'Académie par la Municipalité, propose que des remerciements soient

adressés à M. le Maire d'abord, et à M. Fauré ensuite, dont le zèle et la complaisance infatigables se manifestent dans tous les détails d'une minutieuse installation. La Compagnie acquiesce à ce vœu, et témoigne sa gratitude à l'honorable M. Fauré, présent à la séance.

M. le Président exprime les profonds regrets qu'éprouve l'Académie de la perte récente de M. Magonty, qu'une mort prématurée a enlevé à ses travaux et à l'affection de ses collègues.

L'Académie a été représentée à la cérémonie funèbre, et en son nom M. le Président a prononcé sur la tombe de notre collègue ces paroles d'adieu :

MESSIEURS,

L'Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts, n'a pas besoin d'un regard en arrière et du souvenir de ses pertes récentes, pour sentir le nouveau vide qui se fait dans son sein et apporter à cette tombe qui va se fermer le tribut de ses vifs et sympathiques regrets. M. Joseph-Henri Magonty se suffit à lui-même pour avoir une mort justement pleurée dans la parenté que lui donna la nature et dans celle qu'il s'acquit par la science. Par un choix trop rare de nos jours, et qui honore son cœur autant que son esprit, il accepta, comme une partie précieuse de l'héritage paternel, la profession qui lui était venue avec la vie et qui se montrait à lui avec la double recommandation de ses devoirs sérieux et de ses hommes estimés. Il lui voua ses études d'enfant et de jeune homme, ses travaux de professeur, ses recherches d'homme mûri par l'habitude des expériences. Il lui voua ses talents, ses écrits, son activité,

de longues années, jusqu'au moment où ses forces physiques firent défaut à une volonté encore prête à se donner.

Mais s'il se dépensa tout entier pour sa profession, sa profession ne fut pas moins généreuse pour lui. C'est d'elle qu'il tint ses médailles d'or et d'argent; c'est elle qui le prépara au concours de Paris, où il ne fut inférieur que par l'âge; c'est elle qui l'introduisit dans les jurys, commissions, sociétés savantes et charitables, où sa capacité et son zèle gagnèrent toujours à de nouvelles épreuves; c'est elle qui lui ouvrit les portes de l'Académie, dont les membres mieux que les Actes conserveront le nom de l'homme plus encore que celui du savant; c'est elle, Messieurs, qui, en lui faisant cette existence unie, régulière, pleine, où rien ne s'égaré, où rien ne se perd, parce que tout tend à un but solide et vrai, lui assigne une place parmi les hommes utiles.

La vie privée, dans M. Magonty, soutenait la vie publique. On passe sans contrainte de l'une à l'autre, parce qu'on n'y rencontre qu'une juste harmonie. D'un fonds honnête, paisible, dévoué, s'épanouissaient dans la famille des qualités douces qui, en se produisant ensuite dans la société et dans des rapports plus variés et plus difficiles, sans rien perdre de leur douceur, y portaient l'énergie nécessaire à de loyaux et constants services. Elles lui valurent des cœurs amis et reconnaissants; elles lui vaudront au delà d'une mémoire honorée.

Le chrétien en vous, digne et regretté collègue, ne s'est pas séparé du père de famille et du citoyen. Vous avez appelé la religion près de vous, alors que vous pouviez encore la contempler d'un œil libre et serein et la reconnaître sous les traits d'un ancien et sincère ami. Vous l'avez appelée dans ses secours et ses consolations; comment ne l'appellerai-je pas, moi, dans ses leçons et ses espérances?

Ne nous reprocherions-nous pas de n'avoir point mêlé pour vous aux éloges qui s'échangent entre les hommes l'accent de la prière qui monte jusqu'à Dieu? N'y a-t-il pas dans cette coïncidence d'un jour de fête et d'un jour de deuil, de votre tombe qui se ferme et de ce ciel qui s'ouvre sur elle, la confiance que vous entrerez dans un monde meilleur, tandis que vous vous survivrez dans le souvenir de tous ceux qui vous ont connu?

On procède au vote sur la candidature de M. Arman. Ce candidat réunit la majorité des suffrages, et M. le Président le proclame membre résidant.

Il est passé ensuite au vote sur la candidature de M. Lespinasse. Ayant aussi obtenu la majorité des suffrages, M. Lespinasse est proclamé membre titulaire.

M. Baudrimont présente à l'Académie un *Essai de langue universelle* dont il lit l'introduction :

« Vouloir que tous les peuples de la terre parlent la même langue, dit-il, c'est vouloir l'impossible. Désirer que tous les hommes intelligents et quelque peu lettrés qui connaissent une langue romane quelconque puissent s'entendre entre eux, c'est désirer une chose éminemment utile, qui paraît possible et raisonnable. C'est à ces proportions que j'ai réduit le problème à résoudre et le travail que j'ai accompli.

» Les essais que l'on a tentés jusqu'à ce jour ont pu demeurer infructueux, parce que l'on s'est contenté de tracer les règles d'une nouvelle langue, sans créer le système des mots qui devaient en faire la base, et c'est là qu'était véritablement la difficulté principale.

» J'ai adopté les racines des langues romanes qui sont

les plus répandues aujourd'hui, surtout à cause du latin, qui fait encore partie des études littéraires des peuples policés de l'Europe et de l'Amérique. Ces racines sont soumises à un système de dérivation uniforme et à des règles grammaticales invariables qui les rendent comparables, quelle que soit la langue romane dont elles viennent.

» En résumé, la nouvelle langue, que je nomme ROMÉÏKE à cause de son origine, consiste :

1° Dans un vocabulaire de racines tirées des langues romanes ;

2° Dans un système de dérivation uniforme et invariable, qui permet qu'une même racine puisse remplir successivement plusieurs fonctions grammaticales ;

3° Dans une concordance et une réforme des alphabets romans ;

4° Dans une écriture simple, sténographique, phonographique et pasigraphique ;

5° Dans une méthode de transcription des langues romanes en langue roméïke ;

6° Enfin, dans une grammaire qui a pour principe général de ne point présenter d'exception, de n'admettre aucune irrégularité et d'être aussi simple que possible.

» On peut donner une idée de la simplicité de cette grammaire, en faisant remarquer que tous les verbes actifs ou passifs sont astreints à une conjugaison unique, qui n'en est pas moins plus étendue et plus variée que celles d'aucune autre langue.

» La langue roméïke a été conçue et constituée de telle

manière, qu'il ne faut que quelques heures pour apprendre à en connaître les principes, et qu'il ne faut que quelques jours d'exercice pour s'en servir avec sûreté. Et si, par un commun accord, tous les hommes à qui elle peut être utile consentaient à l'apprendre, il ne faudrait que quelques mois pour qu'elle fût répandue par toute l'Europe et une grande partie de l'Amérique.

» Les voyageurs, les commerçants et même les savants, y trouveraient de grands avantages.

» Les principes de la langue roméique peuvent être appliqués aux langues germaniques et aux langues slaves. Il suffirait alors de connaître les racines de ces deux systèmes de langues pour pouvoir parler et être compris par tous les peuples qui parlent les langues européennes, à cela près d'un très-petit nombre d'exceptions. »

M. Costes pense qu'on ne peut saisir toute la valeur du travail de M. Baudrimont à une rapide lecture; il croit qu'il serait nécessaire de nommer une Commission chargée de l'apprécier et d'en rendre compte à la Compagnie.

M. le Président fait observer que, pour cela, il faut l'assentiment de l'auteur.

M. Baudrimont est prêt à communiquer son travail à chacun de ses collègues, mais il ne croit pas opportun de le confier à une Commission.

Quelques observations sont adressées à M. Baudrimont par MM. Raulin et Gaussens : — Pourquoi, dit M. Raulin, puisqu'il s'agit d'emprunter surtout des racines aux langues romanes, ne pas se contenter simplement du latin, langue commune encore aujourd'hui à tous les savants ?

M. Baudrimont rappelle qu'il ne s'agit pas seulement de faire correspondre les savants entre eux, mais d'autres personnes appartenant à toutes les classes de la société, étrangères aux études classiques.

M. le Secrétaire général rappelle à ce propos que M. Brunet a un Rapport à fournir à l'Académie sur un projet de langue universelle qui lui a été soumis par M. Verdu.

M. Brunet s'engage à faire prochainement le Rapport qui lui est demandé.

M. Charles Des Moulins fait un Rapport sur le *Catalogue des Lépidoptères de la Gironde*, adressé à l'Académie par M. Henry Trimoulet. — Ce travail était vraiment utile à entreprendre, car celui de M. l'abbé Lalanne, sur le même sujet, le seul qui ait précédé la publication de M. Trimoulet, date de plus de trente années et était nécessairement incomplet.

Ce travail est rédigé avec beaucoup de soin et de méthode. L'auteur n'y a admis que les espèces qu'il a récoltées lui-même, à l'exception d'un petit nombre dont il cite les inventeurs.

« Les lépidoptères catalogués par notre studieux observateur, dit M. le Rapporteur, sont au nombre de 593 espèces. Il a eu soin de signaler les genres qui laissent le plus de lacunes à remplir, et il a fait connaître quelques procédés de chasse dont il nomme les auteurs et dont il a fait une fructueuse expérience. » Ce travail sera certainement utile aux collecteurs encore peu expérimentés.

M. Trimoulet, jeune homme laborieux, modeste et passionné pour l'entomologie, promet d'être un observa-

teur vraiment utile à la science, et en particulier à la connaissance plus complète de la faune de notre département. — M. le Rapporteur conclut à un accusé de réception bienveillant de la part de l'Académie, avec un encouragement à persévérer dans la bonne voie où il est entré.

Cette conclusion est adoptée.

M. Ch. Des Moulins, au nom d'une Commission dont il fait partie avec MM. Raulin et Manès, apprécie les titres à la candidature de membre correspondant, que M. Jules Baudoin, suppléant du juge de paix à Châtillon-sur-Seine, a adressés à l'Académie.

Le premier en date (1843), est une *Notice géologique sur une caverne à ossements, située à Batôt*. Après une description détaillée de la caverne, l'auteur énumère les diverses espèces d'animaux dont il y a rencontré des débris, et dont les plus remarquables sont l'Ours des cavernes, le Renne et l'Aurochs; puis il recherche l'époque à laquelle s'est produite la crevasse qui a été l'origine de cette grotte, et la manière dont elle a été remplie.

Le deuxième travail (1844), beaucoup plus important, est la première partie de la Description géologique de l'arrondissement de Châtillon-sur-Seine. L'auteur a divisé son sujet dans l'ordre suivant :

1° Position; limites; étendue et division administrative;

2° Orographie et configuration du sol;

3° Hydrographie ou disposition des eaux, avec un appendice sur leur emploi dans l'industrie;

4° Météorologie, ou exposition des phénomènes atmosphériques, avec un appendice sur l'emploi des vents dans l'industrie, et sur l'influence des forêts dans la constitution climatologique du Châtillonnais.

M. le Rapporteur signale ensuite quatre articles que M. Jules Baudoin a donnés au *Bulletin de la Société Géologique de France* (de 1842 à 1855). C'est au second de ces articles que M. Ch. Des Moulins doit, dit-il, une sorte de droit personnel de s'intéresser au succès de la candidature de M. J. Baudoin, avec qui, cependant, il n'a jamais été en relations directes.

« C'est en 1844, en effet, ajoute-t-il, que M. Jules Baudoin introduisit dans la science, sous le point de vue géologique, la discussion spéciale et approfondie de questions relatives à l'influence qu'exerce le sol sur la croissance des végétaux. Cette influence, incontestée de tous, est-elle due à la constitution *physique* ou à la constitution *chimique* de ce même sol? Là est le sujet de la contestation fort vive, fort longue, et non encore peut-être arrivée à sa fin, qui commença dans le sein de la Société Géologique entre MM. Baudoin, Virlet-d'Aout, Clément Mullet, Bernard et Michelin. Le savant archevêque de Chambéry, M^{sr} Billiet, et M. le Chanoine Chamousset, y prirent part et position lorsqu'elle fut renouvelée en Savoie pendant la session extraordinaire de la Société Géologique. — En 1846, 1847 et 1848, j'intervins dans la discussion, en qualité de botaniste, par la publication de trois petits Mémoires. Puis, notre regrettable confrère Jules Thurmann fit paraître les deux volumes de sa *Phytostatique*, dans laquelle il

traitait la question au double titre de bon botaniste et de géologue éminent. Enfin, la discussion a été assoupie, si ce n'est à tout jamais close, par l'apparition du grand ouvrage de M. Alphonse de Candolle (*Géographie Botanique*), dans lequel cette autorité si compétente et si grave a prononcé un jugement tellement empreint de modération comme de justice rendue au mérite des observations les plus divergentes, que ceux mêmes aux opinions de qui il n'a pas accordé la palme n'ont pu se plaindre d'avoir été écoutés avec prévention ou jugés légèrement. — Or, l'opinion à la défense de laquelle je me suis voué, et qui est celle de l'influence *chimique* du sol, est précisément celle qu'avait émise M. Jules Baudoin, et qu'il développait plus particulièrement en sa qualité de géologue.

» Ce laborieux observateur se dispose en ce moment à faire imprimer, — et sans doute à vous offrir en leur temps, Messieurs, — des *Études géologiques appliquées à l'hydrographie souterraine du département de la Côte-d'Or*.

» Votre Commission pense, Messieurs, que les travaux de l'honorable M. Jules Baudoin dénotent principalement un monographe net et précis dans ses pensées comme dans ses écrits. Elle voit en lui un homme qui vise à produire des travaux vraiment utiles à la science, et qui les a inaugurés avec un succès réel par la publication des six Mémoires qu'il a déjà livrés à l'impression. Elle vous propose, Messieurs, d'accorder à ce géologue estimable le titre de correspondant, le seul qui soit en harmonie avec la demande qu'il vous a présentée. »

Cette proposition est acceptée et renvoyée au Conseil d'administration.

Chargé, avec MM. Léo Drouyn et Gorin, de donner une opinion sur un vaste vitrail que M. Villiet vient de poser sur le croisillon sud de l'église Saint-Seurin, M. Charles Des Moulins expose que la Commission a constaté l'habileté intelligente avec laquelle ont été distribués et groupés, par l'artiste archéologue, les divers sujets de la vie légendaire des deux saints évêques de Bordeaux : saint Amand et saint Seurin, qu'il était chargé de traduire en peinture sur verre.

« Le mot *traduire*, dit M. le Rapporteur, est employé ici peut-être avec plus de justesse encore que dans l'application qu'on en fait communément au passage d'une forme à une autre forme d'expression de l'idée. En outre des lois toutes spéciales qui régissent la peinture sur verre en général, vous savez, Messieurs, que la vitrerie religieuse est soumise à une esthétique plus spéciale encore, plus particulière; et si l'artiste qui se livre à ce travail déjà si difficile, se tire avec bonheur des difficultés nouvelles qu'ajoutent aux premières les exigences légitimes et absolument obligatoires de notre époque, — celle, par exemple, d'obtenir une bonne et brillante couleur sans pourtant ôter trop de jour; — si cet artiste parvient, à force d'études archéologiques, à se maintenir dans la stricte observance de toutes les règles de l'iconographie chrétienne; — si enfin il choisit avec goût l'ornementation dont l'agencement est laissé à son libre arbitre, et s'il satisfait en même temps à la science religieuse, à la science

archéologique et aux saines traditions de l'art, qui est en possession d'en rendre l'expression intelligible, agréable à la vue, et pour ainsi dire impérissable, — votre Commission pense que cet artiste aura droit aux témoignages les plus sincères de votre haute approbation et à vos bienveillants encouragements.

» Or, Messieurs, aux yeux de vos Commissaires, le vitrail de M. Villiet est complètement dans ce cas; ils pensent que l'Académie doit, à la prochaine distribution de ses couronnes, récompenser notre habile peintre-verrier d'une façon proportionnée à l'importance non-seulement de l'œuvre qu'il a soumise à votre appréciation, mais encore des œuvres bien nombreuses déjà dont il a doté notre ville, le diocèse de Bordeaux, et plusieurs provinces plus ou moins éloignées de nous. M. Villiet, en effet, a peint *toutes* les verrières de deux églises paroissiales et de trois chapelles de Bordeaux, et toutes celles de cinq ou six autres églises. Il a exécuté de une à 48 verrières dans 39 églises du diocèse de Bordeaux, et dans 47 églises des diocèses d'Agen, Aire, Bayonne, La Rochelle, Nevers, Rodez et Orléans. Actuellement, il a des commandes pour Paris, pour l'Angleterre, etc. — Vos Commissaires pensent, Messieurs, qu'une médaille d'or grand module ne saurait être mieux employée qu'à récompenser et à encourager à la fois un talent réel et un établissement industriel d'une importance majeure. Ces deux motifs d'intérêt se réunissent, en effet, dans le sujet dont vous nous avez confié l'appréciation. La partie matérielle de l'entreprise de M. Villiet vaut la

peine que Bordeaux y attache du prix, et nous devons être heureux de compter parmi nos concitoyens un homme qui joint au mérite d'un fabricant habile les facultés bien plus rares qui constituent le véritable artiste. »

M. Dégranges pense que la récompense proposée est d'un ordre trop relevé et ne devrait s'appliquer qu'aux œuvres de l'esprit les plus éminentes. Il demande qu'on accorde seulement à M. Villiet une médaille d'argent grand module.

M. Des Moulins défend ses conclusions. Il compare les travaux de M. Villiet à ceux de M. Audoyneau, qui ne lui semblent pas à la hauteur de ceux du premier, et qui a, cependant, obtenu la récompense indiquée par M. Dégranges.

M. de Lacolonge désirerait pour M. Villiet une récompense pareille à celle de M. Lagnier.

M. Brochon trouve le mérite de ce jeune artiste très-supérieur à celui de M. Villiet. — A l'Exposition universelle, le Jury a placé M. Lagnier au niveau des plus grands artistes graveurs sur bois.

M. Saugeon émet le vœu que l'on ne mette pas au même niveau, quant aux récompenses, les travaux présentés pour répondre aux questions posées par l'Académie et ceux exécutés en dehors de tout concours.

M. Costes appuie l'opinion émise par M. Brochon sur la prééminence du talent artistique de M. Lagnier, et croit qu'il y a lieu d'établir une gradation pour la récompense. Il s'associe à la proposition de M. Dégranges.

M. Brochon, vu l'heure avancée, le départ de plusieurs membres, et la nécessité de donner plus de poids à la décision à intervenir, propose l'ajournement.

M. le Président consulte l'Académie. — L'ajournement est prononcé.

CORRESPONDANCE.

Lettre par laquelle M. le Secrétaire général de la Société d'Agriculture de la Gironde invite, au nom de cette Société, l'Académie de Bordeaux à vouloir bien assister à une séance qu'elle tiendra le 6 mai dans le but de traiter la question du soufrage des vignes.

M. Laurendeau, horloger-mécanicien à Bordeaux, prie l'Académie de vouloir bien nommer une Commission pour examiner une horloge avec une modification du pendule, et qu'il nomme *pendule-conoïdal*.

M. Gustave Arbanère, à Tonneins, adresse les renseignements qui lui ont été demandés par M. le Secrétaire général, sur la vie et les ouvrages de M. Étienne-Gabriel Arbanère, son père, ancien membre correspondant de l'Académie de Bordeaux.

M. le baron de Damas remercie l'Académie de l'envoi qui lui a été fait de vingt-cinq exemplaires du Rapport sur les Mémoires adressés pour le Concours sur la question du Paupérisme.

M. le Président du Comité d'organisation du Congrès de la propriété littéraire et artistique de Bruxelles,

adresse le Programme du Congrès qui aura lieu dans cette ville au mois de septembre prochain.

(M. Brochon examinera).

M. de La Roquette, vice-Président de la Société de Géographie à Paris, informe l'Académie qu'il tient à sa disposition un paquet contenant des ouvrages qui lui sont destinés par l'Université de Christiania.

(Renvoi à M. Brunet).

La Société centrale d'Agriculture de Caen et du Calvados fait part des circonstances qui la forcent à différer l'Exposition florale qu'elle s'était proposé d'ouvrir le 15 juillet prochain.

OUVRAGES ADRESSÉS A L'ACADÉMIE

SUR LESQUELS SERONT FAITS DES RAPPORTS.

M. Rey, sous-bibliothécaire de la ville de Montauban, fait hommage à l'Académie d'un exemplaire de la *Galerie biographique de Tarn-et-Garonne*, ouvrage dont il est l'auteur. (MM. Minier, Delpit et Geffroy, rapporteurs.)

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin; t. VIII, 1^{re} livraison. (M. Drouyn, rapporteur.)

Bulletin de la Société libre d'émulation, du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure; 1^{re} partie, 1857; *idem*, 2^e partie, 1857. (M. Durand, rapporteur.)

Revue contemporaine; 7^e année, 2^e série, t. II, 37^e de la collection, 30 avril 1858, 4^e livr. (M. Minier, rapporteur.)

Mémoires de l'Académie Impériale des Sciences, Inscriptions et Belles-lettres de Toulouse; 5^e série, t. I, 1857; (M. Raulin, rapporteur.)

Revue des Beaux-Arts; 9^e livr., 1^{er} mai, 1858; *idem*, 10^e livr. 15 mai 1858. (M. Gorin, rapporteur.)

Journal des savants; avril 1858. (MM. Duboul et Baudrimont, rapporteurs.)

Envoi d'un recueil de poésies intitulé : *La Volière du Printemps* : 1° *l'Hirondelle*; 2° *le Rossignol*; 3° *la Fauvette*. (Ce recueil est destiné au concours de 1858.)

L'Aubépine et la Fleur d'orange, élégie également envoyée pour le Concours de 1858.

Note sur le soufrage appliqué aux vers à soie atteints de gastine et de muscardine; par M. Joly. — *Une page sur les métamorphoses des crustacés décapodes*; par le même. (M. Des Moulins rapp.)

Mémoire sur le mouvement relatif d'un corps solide par rapport à un système invariable; par M. Resal, ingénieur des mines. (M. de Lacalonge, rapporteur.)

Des Donations entre-vifs et des Testaments; par M. E. Saint-Espès-Lescot, président du tribunal civil de Périgueux; t. IV, 1858. (M. Brochon, rapporteur.)

DÉPOSÉS AUX ARCHIVES.

L'Ami des Champs; par M. Ch. Laterrade; 36^e année, mai 1858, n° 423.

Annales de la Société d'Horticulture de la Gironde; 2^e sér., t. II.

L'Agriculture comme source de richesse, etc.; 19^e année, n° 4, avril 1858.

Journal d'Éducation; par M. Clouzet aîné; 9^e année, n° 7, mai 1858.

Mémoires de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences, et Arts du département de la Marne; année 1857.

Annales de la Société d'Agriculture du département d'Indre-et-Loire; t. XXXVII, n° 1; janvier, février et mars 1857; *idem*, t. XXXVII, n° 2; avril, mai et juin 1857.

Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département de la Marne; 1^{er} trim. 1858, 4^e cahier du t. XIII.

Bulletin de la Société Philomathique de Bordeaux; 2^e série, 3^e année, 1858, 1^{er} numéro, 1^{er} trimestre.

Journal d'Agriculture de la Côte-d'Or, publié par la Société d'Agriculture et de l'Industrie agricole de ce département; 21^e

année, 3^e série, t. III, n^o 4, avril 1858; — *idem*, n^o 5, mai 1858.

Notes pour servir à la biographie des grands hommes de la ville de Bordeaux et du département de la Gironde; par M. L. L.; 1858. Bordeaux.

Étaient présents :

MM. Cirot de la Ville, Dutrey, G. Brunet, Saugeon, Charles Des Moulins, Léo Drouyn, de Grateloup, H^{te} Minier, J. Duboul, Blatairou, G. Henry Brochon, A. Vaucher, Dabas, Durand, E. Gintrac, W. Manès, E. Dégranges, E. Gaussens, Baudrimont, Louis-Ordinaire de Lacolonge, Fauré, Costes, E. Gout Desmarteaux, marquis de Bourdillon, V. Raulin, Abria, A. Geffroy.

ANNÉE 1858. — 7^e N^o.

SÉANCE DU 27 MAI 1858.

Présidence de M. CIROT DE LA VILLE.

Il est donné lecture du procès-verbal de la séance du 20 mai, qui est adopté.

M. Belin de Launay est appelé à continuer sa lecture sur *la Paix et la Trêve de Dieu*, commencée dans une des précédentes séances. L'étendue de ce travail ne permet pas à l'Académie de l'entendre dans son entier. La fin en est renvoyée à une séance suivante.

M. Geffroy rend compte d'un recueil de poésies latines adressé par son entremise à l'Académie, au milieu de l'été dernier, par M. C.-George Brunius, professeur de langue grecque à l'Université de Lund, dans la province de Scanie, en Suède ¹ :

« M. Brunius, né en 1792, est connu du monde savant, soit comme archéologue par ses travaux sur les antiquités scandinaves ², soit comme architecte par ses habiles réparations dans la cathédrale de Lund, qu'il a particulièrement décrite ³, soit enfin comme poète latin élégant et érudit à la fois.

» Le recueil dont il a fait hommage à l'Académie contient, avec plusieurs pièces de circonstance, tout un poème, intitulé : *De Diis Arctois*, sur les dieux du Nord. C'est une imitation du poème danois d'Oehlenschlaeger, ou plutôt c'est une version des principaux mythes scandinaves, tels que les donne celle des deux Eddas, qu'on attribue à Saemund Sigfusson, prêtre islandais né en 1056. C'est de la sorte un résumé presque complet de la mythologie du Nord. »

Après avoir donné une analyse et une interprétation de la cosmogonie et de la théogonie de l'Edda, l'auteur du Rapport cite deux épisodes de la lutte des Dieux contre les Géants, qui font partie de cette théogonie. M. Brunius les a reproduits habilement dans son livre,

¹ *C. Georgii Brunii Poëmata*. Lundæ, MDCCCLVII, 1 vol. in-8°.

² *Hallristningslara*, explication des images gravées sur les rochers; *Nordiska fornlemningar*, antiquités scandinaves, en collaboration avec le savant Liljegren.

³ *Beskrifning öfver Lunds Domkyrka*.

et ils suffiront à montrer ici ce qu'il y a parfois de grandeur dans ces imaginations poétiques :

« Loki, le génie du mal, le plus habile des Géants, est dans son palais d'Utgard avec ses compagnons. Thor, avec deux Ases, vient l'y trouver pour le défier. La lutte commence : — Compagnons, dit Loki au dieu Thor et à ceux qui le suivent, à quels exploits êtes-vous préparés? Quel art ou quelle science apportez-vous? — L'un des compagnons de Thor s'avance et dit : Je possède un talent dont je puis vous donner des preuves à l'instant même. Pas un de vous ne mange aussi vite que moi! — C'est un beau talent, répond le Géant, nous allons le mettre à l'épreuve. — Un des Géants est aussitôt désigné pour être l'adversaire du Dieu, et l'on apporte une auge remplie de viande. Chacun des deux concurrents se place à une extrémité; ils mangent tous deux avec une rapidité qui montre une longue expérience, et se rencontrent bientôt au milieu de l'auge. Le Dieu avait mangé toute la viande, mais le Géant avait mangé la viande, les os et l'auge même. — Un autre Dieu offrit, pour seconde épreuve, de lutter à la course. Un Géant dut combattre avec lui, mais le Dieu resta de beaucoup en arrière. — Alors Loki demanda à Thor lui-même par quels exploits il se proposait de soutenir sa renommée. Thor répondit qu'il lutterait à qui boirait le mieux. Loki appela son échanson, et fit apporter la coupe dont les siens avaient coutume de se servir. Thor regarda la coupe et ne la trouva pas trop grande, quoique passablement longue de pied. Ayant soif, il l'approcha de ses lèvres et but beaucoup, pensant qu'il la viderait. A la fin, n'en pouvant plus, il ôta la coupe de ses lèvres, et ne fut pas médiocrement surpris en voyant qu'elle était presque aussi pleine qu'auparavant. Il la rapprocha de sa bouche et but de toutes

ses forces; mais lorsqu'il la regarda, il lui parut que le liquide avait moins baissé que la première fois. Irrité et confus, il la prit une troisième fois et fit d'incroyables efforts; mais ne pouvant la vider, il s'avoua vaincu. — Nous voyons clairement, dit Loki, que ta puissance est bien inférieure à ta renommée. Veux-tu tenter une autre épreuve? Mes compagnons disent qu'il serait digne de toi de chercher à enlever mon chat de terre. Je n'aurais osé faire cette proposition à Thor, si je n'avais reconnu combien son habileté est inférieure à sa renommée. — Dans ce moment, un chat gris extraordinairement grand entra dans la salle. Thor s'avança, le prit par dessous le ventre et le souleva; mais à mesure qu'il levait la main, le chat arrondissait le dos, et le résultat de tous ses efforts fut de faire lever un peu une patte au chat. — Loki dit alors : Cette épreuve s'est terminée comme je m'y attendais; mon chat est très-grand et Thor est très-petit. — Thor s'écria impatient : Malgré ce que vous appelez ma petitesse, j'invite l'un de vous à lutter avec moi, car je suis en colère maintenant. — Loki répondit : Tous ceux que je vois ici regarderaient comme un badinage de lutter avec toi; puis il ajouta : Faisons appeler la vieille Ellé, ma nourrice; Thor essaiera ses forces contre cette femme, s'il le veut. — Une vieille femme entra dans la salle, et Loki lui dit de lutter avec Thor; mais plus celui-ci faisait d'efforts, plus Elle tenait ferme, et aussitôt qu'elle commença à donner des crocs-en-jambe, Thor chancela et ne tarda point à tomber sur un genou. Loki fit cesser le combat, et ajouta que Thor renonçait sans doute à mesurer ses forces avec d'autres adversaires. La nuit approchait : Thor et ses compagnons restèrent jusqu'au lendemain et furent bien traités.

» Le lendemain, Loki lui demanda l'explication des prodiges dont il avait été le témoin et la victime : — Quand un

des tiens lutte à qui mangerait le plus vite, apprend que je lui donnai pour adversaire le feu, qui dévora la viande, les os et l'auge même. — Quand un autre de tes compagnons lutte pour la course, je lui donnai pour adversaire ma pensée. — Quand tu pris toi-même la coupe, il te sembla qu'elle ne se vidait point; tu venais cependant, en y abaissant le liquide, d'opérer un grand prodige, car le fond de la coupe était dans la mer; et quand tu t'approcheras de l'Océan, tu verras combien il a diminué : tu as produit la marée. — Je ne fus pas moins étonné quand tu soulevas mon chat, et en vérité nous fûmes tous effrayés lorsque l'une des pattes de cet animal abandonna le sol; car ce n'était pas un chat que tu soulevais ainsi, mais le serpent Midgord, dont le corps entoure la terre. A peine s'il fut assez long pour venir à la terre par sa tête et par sa queue, et tu le soulevais à une telle hauteur, qu'il touchait presque au ciel. — Tu opéras encore un grand prodige contre (Ellé la vieillesse) : jamais elle n'a été, jamais elle ne sera vaincue. — Il faut nous séparer maintenant. Je souhaite de ne plus te revoir; car, malgré mes prodiges, ta force m'a fait trembler. — Thor, irrité, voulait pour réponse frapper le Géant de son marteau; mais il ne vit plus au lieu de Loki, de ses compagnons et de son château, que de belles et vastes plaines qui s'étendaient au loin. »

« Quelles que soient les embûches et l'adresse des Géants, la puissance et la vie des Dieux sont assurés, suivant la mythologie scandinave, tant que vivra l'aimable Balder. A son sort est attaché celui de toute sa nature. Sa mort marque la fin du monde et des Dieux créés... »

« Est-ce là, dit M. Geffroy, que se terminent cette cosmo-

gonie et cette théogonie scandinaves? S'il en est ainsi, nous avons affaire à une mythologie matérialiste et bornée, suivant laquelle le mauvais principe ét ant vainqueur, les Dieux eux-mêmes étant détruits, tout retombe, en définitive, dans l'éternel chaos. Telle ne peut être et telle n'est point toute l'inspiration religieuse d'une race destinée, avec la civilisation germanique, à se faire une grande place dans le monde. Au-dessus des Ases, les précédant et leur survivant, se place le Dieu unique Allfader, qui domine tout et suscite une création nouvelle que les derniers versets de la *Voluspa* décrivent ainsi :

La Vola ou prophétesse vit sortir de l'Océan une autre terre éternellement verte; elle vit tomber des cascades; les aigles, qui guettent le poisson du haut de la montagne, planaient au-dessus des eaux... Cette terre portera des moissons non semées, les races bonnes y seront heureuses éternellement; Balder reviendra; Celui qui dispose de tout y terminera tous procès, toutes querelles, et désignera les récompenses méritées.

« Ce court résumé aura peut-être suffi, ajoute le Rapporteur, à faire apprécier la grandeur épique du sujet que M. Brunius s'est proposé de revêtir des formes de la poésie latine. Que ce vêtement aille bien naturellement à de tels héros, je n'oserais l'affirmer. Toutefois, l'auteur a montré dans cette tentative un talent très-flexible et une plume très-exercée. On peut en donner pour exemples soit la prière de Freia à toute la nature, qu'elle supplie d'épargner son fils Balder :

Vos, audite, poli candentia sidera, nubes,
 Et tempestates, nimbi, fristes que procellæ,
 Vos, audite simul, montana cacumina terræ,
 Silvosæ valles, saxosa que littora, vasta

Æquora, fontani latices, pigrae que paludes...
 O prohibete minas, magnas compescite vires,
 Ne natum violate pium, decus ætheris alti,
 Florentis que decus telluris amabile, Baldrum...

soit la prédiction dernière de la Vola.

..... Emerget opaco.
 Protinus e barathro tenues in luminis auras
 Terra virens, quæ sole novo luna que renata
 Stallarumque globis radiantibus omne per ævum
 Fulgescet; quam non hiemes, non flamina rauca,
 Non æstus urent, sed purior aere nostro
 Cærulens pontus sacras circumfluet oras.
 Quin mox sponte sua (mirum) flavescet aristis
 Omnis ager, ramos onerabunt aurea poma,
 .Eternumque canent avibus redolentia rura,
 Dulce gement roseis proni convallibus amnes,
 Dulce gement gelidis silvarum in montibus umbræ.

» Si ce Rapport n'était déjà trop long, dit en terminant M. Geffroy, j'aurais voulu constater avec quelques détails les efforts méritants de M. Brunius pour célébrer en vers latins, même en vers grecs, après Odin, Thor et Frei, un autre héros du Nord, Bernadotte, bien que cette dernière figure, on est obligé d'en convenir, ne se prête pas non plus sans quelque gêne au zèle admirateur de sa muse grecque ou latine. »

Sur la proposition du rapporteur, des remerciements sont votés par l'Académie à M. le professeur Brunius pour son intéressant volume.

M. Dabas, au nom d'une Commission composée de MM. Dutrey, Baudrimont et Dabas, donne lecture d'un

rapport sur la question de l'organisation des Académies et Sociétés savantes de la province dans leurs rapports entre elles et avec l'Institut.

Il commence par rappeler l'intéressant Mémoire de M. Bouillier, déjà analysé dans une des précédentes séances par M. Baudrimont, et dont la pensée peut se résumer ainsi :

« Réaliser entre les Académies de France, au double
 » profit de la science et des Corps savants, l'idée d'une
 » vaste association, telle que Bacon l'avait rêvée et tie-
 » tivement établie dans son *Institut de Salomon*, en-
 » tre toutes les Universités du monde; la réaliser par
 » un rapprochement des Académies de province avec
 » l'Institut, qui, en les adoptant et en les conviant à
 » travailler, de concert avec lui, pour la découverte
 » de la vérité, dans le triple domaine de la science, de
 » l'histoire et de l'archéologie, deviendrait le lien fédé-
 » ratif de ces petites républiques aujourd'hui isolées, et
 » exercerait dès lors sur elles et sur la France entière
 » une grande et salutaire magistrature scientifique. »

Après avoir exposé en détail les moyens d'exécution du projet de M. Bouillier, M. le Rapporteur rend compte des approbations qu'il a reçues et des critiques qu'il a essuyées.

Un Rapport présenté sur ce travail à l'Académie Impériale de Montpellier par un de ses membres, M. Victor de Bonald, en approuve complètement la pensée fondamentale : « Loin d'élever aucune objection contre
 » l'idée d'associer toutes les forces intellectuelles de la

» France, il émet hautement le vœu que des relations
 » libres et fortes puissent s'établir entre tous les Corps
 » savants groupés autour de l'Institut. Il pose seulement
 » la question de savoir si l'Institut, président naturel
 » de cette république, voudra ou pourra en régler les
 » mouvements sans les gêner, les modérer sans les sus-
 » pendre, les diriger sans les dominer. — C'est, en
 » somme, un doute exprimé à côté d'un vœu émis. »

Un autre Rapport présenté sur le même travail à l'Académie impériale d'Aix, par M. le conseiller Féraud-Giraud, donne au plan d'association de M. Bouillier une approbation aussi entière et plus confiante, mais en y ajoutant une proposition nouvelle et assez singulière : celle de créer *seize grandes Académies dites provinciales*, pour rallier toutes les Sociétés savantes de chaque province autour d'un même centre académique, en laissant subsister, avec leurs titres et leurs constitutions, toutes les Académies actuellement existantes, et en les obligeant seulement à se mettre en rapport avec les nouvelles Académies provinciales, seules affiliées et en rapport direct avec l'Institut, qui, pour la première fois, en choisirait les membres, sur la présentation des Académies du ressort.

Après avoir analysé ces Rapports, dont les conclusions ont été adoptées par les Académies auxquelles ils s'adressaient, M. Dabas rappelle le nouveau plan d'organisation présenté par M. Baudrimont dans la séance du 18 mars dernier (voir le *Compte Rendu des Séances*, année 1858, 4^e n^o), puis l'arrêté ministériel du 22 février, relatif à l'organisation du Comité des tra-

vaux historiques et des Sociétés savantes, et qui contient plusieurs dispositions dont le but est d'assurer aux travaux des Académies de province, direction, récompense et publicité. (V. le même n° du *Compte Rendu*.)

Sur ces divers documents, qui ont éclairé le jugement de la Commission, M. le Rapporteur formule les conclusions suivantes :

1° Impossibilité d'adopter le plan de M. Baudrimont, certainement inspiré par une pensée noblement ambitieuse, mais trop difficile à faire accepter par le Corps savants, par l'Institut, par le Gouvernement, et marqué d'un cachet trop personnel à son auteur pour que l'Académie puisse en assumer ni l'honneur ni la responsabilité ;

2° Refus d'adhésion à la modification du projet de M. Bouillier, proposé par M. le conseiller Féraud-Giraud, par la raison que la création d'*Académies provinciales* nouvelles, à côté des anciennes qui subsisteraient, risquerait bien de n'être qu'une superfétation et un embarras, peut-être une occasion de discorde ;

3° Adhésion sympathique, mais restreinte et conditionnelle, à la pensée de M. Bouillier.

« La proposition de M. Bouillier, dit le Rapporteur, » est séduisante. Peut-être serait-elle féconde en résultats heureux, si elle était accueillie et réalisée d'après les vues si droites de son auteur. Mais, il faut l'avouer, » on ne peut se défendre aisément des craintes que » M. Bonald mêle à ses vœux et à l'expression de sa » vive sympathie. L'affiliation avec l'Institut laisserait- » elle aux Académies de province leur initiative, leur

» indépendance, et enfin cette liberté dont elles sont
 » justement jalouses? D'ailleurs, l'Institut poussera-t-il
 » la bienveillance jusqu'à leur tendre fraternellement
 » la main, et la modestie jusqu'à combler lui-même
 » une partie de la distance qui le sépare des autres
 » Corps savants? Nous-mêmes, Académies de province,
 » ne serions-nous pas un peu osées et indiscrètes de
 » lui demander, presque à titre de don gratuit, de par-
 » tager avec nous sa considération et sa gloire?

» Ajoutons à ces difficultés les efforts récents et ac-
 » tuels du Gouvernement, qui tendent au même but
 » d'une vaste association scientifique, mais par de tout
 » autres moyens. Aucune fédération des Sociétés sa-
 » vantes ne pourra se réaliser sans l'appui du Gouver-
 » nement, encore moins en dehors des vues qu'il vou-
 » drait faire prévaloir.

» Pour le moment, il semble qu'il y ait peu de chose
 » à faire. Si les espérances que le Gouvernement paraît
 » fonder sur le nouveau Comité et sur la Revue des
 » Sociétés Savantes ne se réalisaient pas, alors il fau-
 » drait revenir à la pensée, peut-être excellente, de
 » faire de l'Institut de France le lien de l'Association
 » dont tout le monde sent le besoin.

» En attendant, peut-être qu'au lieu de demander
 » l'affiliation immédiate de toutes les Académies Impé-
 » riales et d'un certain nombre de Sociétés Savantes,
 » il convient mieux d'inviter l'Institut à choisir et à
 » récompenser, par une adoption spéciale, celles des
 » Académies ou des Sociétés Savantes qui lui paraî-
 » traient mériter cet honneur, soit par des travaux

» antérieurs et déjà appréciés, soit par la promesse
 » d'une actuelle et véritable collaboration.

» Tel a été l'avis de la majorité de la Commis-
 » sion. »

Ce Rapport donne lieu à une longue discussion, à laquelle prennent part successivement MM. Saugeon, Brochon, Costes, Dégranges, Baudrimont, Gout Desmartres, Geffroy et Dabas. Enfin, l'Académie, sur la proposition de M. Costes, émet un vœu dans le sens de la conclusion de la Commission, en décidant qu'il sera communiqué aux autres Sociétés savantes. Le Conseil d'Administration reste chargé du soin de le formuler.

OUVRAGES ADRESSÉS A L'ACADÉMIE

SUR LESQUELS SERONT FAITS DES RAPPORTS.

Mémoires de la Société Impériale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers; 2^e série, 7^e volume, 1856. — Idem, 2^e série, 8^e volume, 1857. (M. de Lacolonge, rapporteur.)

DÉPOSÉS AUX ARCHIVES.

Guide du Soufreur de vignes, par M. F. de La Vergne; 3^e édition; Bordeaux, 1858. — Hommage de l'auteur.

M. le Président de la Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales, informe l'Académie qu'il lui adresse, par l'intermédiaire de M. le Ministre de l'Instruction publique, le onzième volume des *Bulletins* de ladite Société.

Bulletin n^o 2 (4^e année, 1856-57); de la Société Académique des Hautes-Pyrénées. (Janvier, février, mars, avril et première quinzaine de mai 1857. — Le Règlement de la même Société est joint à ce *Bulletin*.

Le *Bon Cultivateur*, recueil agronomique, publié par la Société Centrale d'Agriculture de Nancy; 37^e année, n^o 12, décembre 1857.

Mémoires de la Société Académique de Maine-et-Loire; 2^e volume, Angers, 1858.

Étaient présents :

MM. Cirot de la Ville, Fauré, Léo Drouyn, Durand, Abria, Gustave Brunet, Blatairou, Hippolyte Minier, J. Duboul, L. Marchant, A. Petit-Laffitte, G.-Henry Brochon, Jules Delpit, É. Dégranges, Costes, Louis de Lacolonge, Baudrimont, A. Geffroy, V. Raulin, Dabas, E. Gout Desmartres, marquis de Bourdilon.

SÉANCE DU 10 JUIN 1858.

Présidence de M. CIROT DE LA VILLE.

Le procès-verbal de la séance du 27 mai est lu et adopté.

M. L. Arman, récemment élu, est introduit; M. le Président lui donne la parole. Le nouveau membre s'exprime en ces termes :

MESSIEURS,

Mes premières paroles au milieu de vous doivent être l'expression d'une vive reconnaissance pour l'accueil que vous avez fait à une candidature que ne recommandaient

peut-être pas une suite de travaux semblables à ceux qui font la base ordinaire des titres académiques.

C'est donc, j'en suis convaincu, au bienveillant souvenir que l'Académie a conservé de la récompense élevée qu'elle décerna, il y a quelques années, à mes travaux industriels maritimes, que je dois l'heureux privilège de venir m'asseoir aujourd'hui au milieu de vous, pour essayer de concourir à vos utiles travaux scientifiques.

S'il est une époque où l'activité féconde des esprits puisse se diriger avec profit vers l'étude des questions maritimes, c'est évidemment celle au milieu de laquelle nous vivons. Notre noble pays, la France, sous le rapport de sa puissance militaire, de sa grande organisation administrative et judiciaire, dans le domaine de l'industrie comme dans celui des sciences, des lettres et des arts, marche incontestablement toujours la première à la tête des nations du globe; mais sa marine, qui en 1781 disputait encore à l'Angleterre la prééminence navale, n'est aujourd'hui, il faut le reconnaître, que la première des marines secondaires. Une louable émulation, un actif sentiment de patriotisme, doit donc animer les marins et les ingénieurs français; car de leurs efforts réunis peuvent naître, non-seulement des résultats importants au point de vue de la science et de l'humanité, mais encore un élément croissant de la puissance du pays.

Ce sera donc avec intérêt que vous écouterez quelquefois, dans cette enceinte, une voix qui n'aura d'autre ambition que de vous rendre un fidèle compte des faits utiles que lui aura révélé la vie d'activité maritime à laquelle elle est vouée.

Mais ces questions positives de la science navale, soit qu'elles se rattachent aux utiles bîments du commerce, ou bien à ceux de marine de la guerre, ne sont pas tou-

jours arides et dépourvues de cet intérêt que recherche la littérature et que peut désirer le poète. Peu de travaux matériels offrent, autant que la construction du navire, une aussi grande latitude pour les élans de l'imagination. Dans son ensemble, ce mobile édifice revêt souvent un cachet de grandeur et d'harmonie qui peut fournir à l'esprit des inspirations pleines de charme et peut-être même de poésie.

Les courbes gracieuses de sa carène, l'élégance de son accastillage, la hardiesse de sa mâture, la symétrie de ses cordages, la coquetterie enfin qui préside réellement à l'arrangement de ses voiles et de ses espars, toutes ces choses se combinent à l'avance; et pour atteindre la perfection dans les rapports exacts de tant d'éléments divers, qui donnent à la fois la beauté, la grâce, la rapidité et la sécurité au navire, il faut, Messieurs, vous en conviendrez, il faut alors que l'artiste se passionne pour sa création, il faut alors qu'il devienne poète; car la poésie ne se traduit pas seulement par la parole, elle respire dans toutes les œuvres des arts, elle vit aussi dans le navire.

C'est qu'il faut bien le dire, jamais cadre et plus vaste et plus noble ne s'offrit toujours prêt pour recevoir l'œuvre échappée à la main de l'homme. L'immensité des mers est le domaine du navire; là, soit qu'il s'élançe sur la cime des flots, qui semblent le porter en frémissant, soit qu'il descende dans la profondeur de l'abîme que lui creusent les vents; là, pendant qu'il flotte sous l'œil de Dieu, l'âme de la créature qui le mène passe dans sa matière inerte, il s'anime, il combat, il marche, il vole sur les mers. Mais tous les actes de cette vie active ont été mûrement calculés à l'avance; ils obéissent aux lois impérieuses de la pesanteur et de la densité. Aussi, le compas qui a déterminé ses contours, l'œil et la main qui les ont minutieusement combinés, l'intelligence qui les a doués de force et de ra-

pidité, peuvent bien revendiquer toujours une part de paternelles émotions; après avoir devancé, par une étude approfondie, dans cette vie aventureuse, l'objet de leur prédilection, ils le suivent longtemps avec joie ou douleur, selon ses bons ou ses mauvais jours.

Il y a donc, et vous le savez comme moi, mes chers Collègues, des jouissances infinies dans la pratique d'une science qui conduit à une œuvre d'art, quelle que soit la forme qu'elle revête. Le contact journalier de la matière aride, le bruit incessant de l'outil de l'ouvrier, les préoccupations mêmes de la vie industrielle, n'enlèvent pas, croyez-le bien, le charme qui s'attache à des travaux dont l'intelligence a fait les premiers frais; et c'est à cette vie intellectuelle, qui domine de bien haut les difficultés matérielles que créent quelquefois les nécessités du commerce, que l'on doit souvent la force de les surmonter.

Diriger autant qu'il est possible la question d'art dans le sens des exigences commerciales, qui le plus souvent semblent s'opposer à leur complet développement, tel est le but que je me suis depuis longtemps proposé. Mes premiers efforts, Messieurs, eurent en 1852 votre approbation spontanée, et depuis cette époque, les principes que vous avez couronnés ont reçu dans mes mains les plus vastes applications.

Aussi, croyez-le bien, Messieurs, fidèle au culte de l'art et de la science, comme je l'ai toujours été à celui du travail, c'est avec le sentiment d'une joie sincère que, grâce à votre bienveillant appel, je viens aujourd'hui m'asseoir au milieu de vous; et pour résumer les sentiments qui m'animent, pour m'associer comme je le désire à ceux que vous professez tous ici, je redirai en terminant, avec une conviction profonde, ces paroles d'Augustin Thierry que chacun de vous, Messieurs, met si noblement en pra-

tique : « Il y a au monde quelque chose qui vaut mieux
 » que les jouissances matérielles, mieux que la fortune,
 » mieux que la santé elle-même : c'est le dévouement à la
 » science. »

M. le Président répond ainsi à M. Arman :

MONSIEUR,

C'était un vœu de l'Académie de voir se renouer les liens que lui avaient donnés quelques-uns de ses membres avec la marine bordelaise. Destinée à embrasser, dans ses études et son action, tous les éléments de bien; composée de spécialités diverses par lesquelles elle y touche de plus près, — elle ne pouvait perdre de vue cette branche féconde de la fortune et de la gloire locale. Une candidature qui y germerait devait lui sourire, et passer bientôt du désir au succès.

La vôtre, Monsieur et cher collègue, se présentait avec des titres qu'un vote favorable a consacrés, et que l'honorable rapporteur de la Commission chargée de les apprécier, résumait en ces termes : « M. Arman n'est pas seule-
 » ment un constructeur habile, réunissant en marine les
 » connaissances de la théorie à celles de la pratique; c'est
 » encore un économiste distingué, exposant ses idées avec
 » lucidité et talent. Les nombreux et remarquables Rapports
 » qu'il a faits au Conseil Général sur le chemin de fer de
 » Bordeaux à Nantes, sur la liberté des transactions com-
 » merciales, sur la situation financière de la caisse des so-
 » ciétés de secours mutuels à Bordeaux, et sur beaucoup
 » d'autres sujets, montrent que son activité est aussi grande
 » que ses connaissances sont variées. »

N'étiez-vous pas un de nos concitoyens les plus natu-

rellement signalés à l'attention et au choix de l'Académie? N'avait-elle pas honoré de sa médaille d'or votre ingénieux système de constructions navales? Ne trouvait-elle pas en vous l'homme qui a conçu et exécuté, capable de créer et de réaliser encore parce qu'il est noblement passionné pour son œuvre? Vous venez de nous le dire en termes qui renferment une grande pensée : le navire répond à toutes les justes ambitions, à tous les désirs généreux d'une belle carrière. Le navire a sa science : en parcourant nos admirables quais, ne nous sommes-nous jamais demandé où avait été jeté le plus de savoir, ou dans ces maisons assises sur un rivage immobile, ou dans ces maisons flottantes sur un fleuve et des mers agités? Quel problème plus difficile à résoudre : la solidité dans la fixité, ou la solidité dans la flexibilité et le mouvement? Le navire a son histoire grande et variée, comme les mers qu'il a parcourues, les écueils qu'il a traversés, les plages auxquelles il a versé ou ravi ses trésors. Il a sa poésie; il la porte avec ses ancres, dans les plis de ses voiles, dans les jeux et les bondissements de sa poupe et de sa proue, dans les sifflements de ses vergues; dans les craintes, les espérances, les chants ou la prière de ses mariniers. Il a sa philosophie : image de la vie, il en a la rapidité, les vicissitudes, les naufrages, l'entrée dans le port. Lien des deux hémisphères, il figure l'unité humaine; héraut de la Providence, il la célèbre par ses pas sur l'abîme entre les capricieuses révoltes des flots et le cours régulier des astres. Rien ne lui manque pour être le signe de l'empire de l'homme et de l'empire de Dieu.

Vous l'avez ainsi apprécié, Monsieur et cher Collègue, et c'est pour cela que, semblable à ces marins dont le navire devient le toit, le foyer et la patrie, vous lui avez confié vos pensées, vos travaux, votre avenir. Ce fils de votre intelligence vous a coûté cher : la tempête l'a d'abord as-

sailli. Avant de vous obtenir les suffrages de vos concitoyens au Conseil général, au Conseil municipal, à la Chambre de Commerce, à la Législature; avant de vous introduire dans cette enceinte, il vous a causé des revers: mais vos sacrifices ont été plus grands que vos revers, et votre honneur a grandi dans vos sacrifices. Venez donc, Monsieur et cher Collègue, vous asseoir parmi des hommes auxquels vous associaient déjà votre esprit inventif et votre persistance à la poursuite du dernier mot des questions les plus vitales pour les constructions maritimes. Tandis que vous livrez au commerce ou à l'État ces grandes œuvres que la tempête peut anéantir, et que vous appelez si bien vos *pages flottantes*, vous donnerez à l'Académie d'autres pages dans lesquelles les premières auront leur explication et une vie plus calme et plus durable. Venez apporter à nos relations académiques cette part d'aménité, de politesse et de bonté qui vous distinguent, et dont le privilège est de gagner toujours à être vues de plus près.

M. Lespinasse, nouvel élu, prend à son tour la parole :

MESSIEURS,

J'attendais avec impatience, et j'ai vu arriver avec bonheur, le jour où, prenant pour la première fois la parole dans cette enceinte, j'ai pu remercier l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, de l'honneur qu'elle m'a fait en m'admettant dans son sein, pour la section des sciences, avec un empressement et une bienveillance dont je serai toujours fier.

L'Académie a bien voulu comprendre que les occupations de la vie commerciale, qui jusqu'ici m'avaient laissé si peu

de loisirs, justifiaient en quelque sorte le mince volume de travaux que j'avais à lui offrir.

Vous avez pu apprécier, Messieurs, grâce au dévouement des deux amis qui m'ont encouragé dans ma démarche auprès de l'Académie, que si mes publications sont peu nombreuses, les matériaux que je réunis depuis longtemps, et dont une faible partie est passée sous vos yeux, se rattachent à des travaux d'une tout autre importance. Ces travaux, ma nouvelle position me permettra, je l'espère, de les mener promptement à bonne fin.

Le *Florula Sebastopolitana*, auquel je mets la dernière main, est destiné à vos *Actes*, si toutefois, après avoir examiné ce travail, l'Académie le juge digne de figurer dans ses publications.

Si l'Académie a été bienveillante pour moi, mes devoirs envers elle en deviennent d'autant plus grands. Elle peut être assurée d'avance que tous mes efforts tendront à justifier ses espérances, et que, par des recherches sérieuses et persévérantes, je tâcherai toujours de trouver autre chose qu'un attrait stérile dans ces admirables études de la nature, où la main de celui qui créa tout semble s'être complue à prodiguer, avec une inépuisable générosité, ses inépuisables richesses.

M. le Président répond à M. Lespinasse par ces paroles :

MONSIEUR,

C'est un heureux moment pour l'Académie que celui où elle s'ouvre à un nouveau collègue. Qu'il vienne de la région des lettres ou de la région des sciences : qu'il soit né dans les arts ou même dans les affaires, quand l'amour de la

science lui a créé une existence nouvelle, il est le bienvenu. En le recevant, sans oublier ses pertes, elle les répare; elle consacre ses souvenirs dans ses espérances; son passé revit dans son avenir; elle perpétue, en l'enrichissant, son héritage de lumières et de labeurs.

C'est vous dire, Monsieur et honoré collègue, l'accueil satisfait, plein d'estime et de sympathie, assuré parmi nous à votre personne comme aux premières œuvres de votre carrière scientifique. Vous leur avez imprimé, dès votre début, le caractère des ouvrages préparés par des études sérieuses et des connaissances sûres. Vos premières plantes sont écloses d'un fonds depuis longtemps cultivé. Vous saviez avant de faire montre de savoir. Plus modeste que les écrivains hâtifs dont la plume précipitée devance la maturité de la pensée, vous n'avez publié qu'après avoir beaucoup cueilli. C'est le grenier qui s'est ouvert et a versé de l'abondance de la moisson.

Sage et indispensable condition de succès dans toute science, et peut-être plus encore dans celle qui a eu vos préférences et qui vous conduit aujourd'hui au fauteuil académique! — Qui n'admire la nature? Qui n'est tenté de mettre la main sur quelques-uns des trésors dont elle nous environne? Qui, avec un peu d'imagination et de sentiment, n'éprouve le besoin de prendre la plume ou le pinceau, et ne se persuade que sous ses doigts vont se former les images de tant de magnifiques réalités? Qui ne se croit capable, dans son enthousiasme, de parler des beautés d'une fleur, de son calice, de ses couleurs, de son parfum; de raconter toutes les merveilles de sa vie d'un jour? Et, sans doute, s'il ne fallait en parler qu'en admirateur, ou même en poète, le cœur pourrait y suffire; mais quand il s'agit d'en parler en savant, ne surprend pas qui veut ses innombrables secrets. Il faut une contemplation persévérante et exclusive, des

recherches infatigables, pour arracher, comme vous le disiez, Monsieur et cher collègue, d'inépuisables trésors à une inépuisable fécondité cachée dans les replis du plus petit des êtres. Celui qui fait l'histoire du plus imperceptible des cryptogames n'a pas moins de labyrinthes à parcourir que celui qui tente l'histoire des hommes. L'historien demande des faits aux siècles qui les emportent, à des intérêts qui les dénaturent ; le naturaliste demande des faits au brin d'herbe, au grain de sable, qui ne fuient ni son regard ni sa main, mais qui, sous des enveloppes superposées, dérobent un élément qui disparaît tout à coup plutôt que de se révéler. L'historien creuse des causes d'autant plus profondes et plus sérieuses, qu'elles dépendent de la volonté humaine et cachent la volonté divine ; mais il en trouve souvent en lui-même l'indice et le dessin. Le naturaliste cherche des causes qui ne dépendent que de l'ordonnance créatrice ; et si les lois connues de la nature, l'expérimentation, lui apportent des lumières et des analogies, que d'origines inconnues dans ces atomes qui montent tout à coup des profondeurs à la surface de la vie ! L'historien ne sait pas toutes les raisons des révolutions des empires, et s'assied souvent, silencieux, aux pieds d'une grande ruine. Le naturaliste n'a pas moins de peine à suivre, dans leurs transformations, les germes que les vents de la Providence dispersent de toutes parts, et qui de la mort font sortir la vie. Combien de fois, lui aussi, il s'arrête et s'incline devant ces débris ?

Mais je m'oublie, Monsieur et cher collègue, avec les charmes de la science séduisante qui se personnifie en vous, et dont vous venez augmenter parmi nous les spirituels et laborieux représentants. Je devrais m'excuser de cette digression, si en faisant son éloge, je n'avais fait le vôtre ; si je ne vous avais, par là, plus vivement exprimé les sympathies de l'Académie, qui vous tend la main par celle de son

Président, et qui sera heureuse, en recevant votre zélé concours, de vous prêter le sien, pour enter sur l'honorabilité de la vie des affaires, nourrie par l'étude, la fécondité des fruits de la science.

L'ordre du jour appelle le vote sur la candidature, au titre de membre correspondant, de M. J. Baudoin, que le Conseil d'Administration présente à l'Académie. — M. le Président fait ouvrir le scrutin. La majorité étant acquise au candidat, il est proclamé membre correspondant.

La proposition formulée par M. le Rapporteur Ch. Desmoulins, au nom d'une Commission, relative à la récompense à accorder à M. Villiet, pour ses vitraux, est remise en discussion. M. le Secrétaire général, pour éclairer les opinions des membres qui n'avaient pas entendu le Rapport, rappelle en quelques mots les considérations qu'avait fait valoir le rapporteur à l'appui de sa conclusion.

M. Léo Drouyn, membre de la Commission, insiste pour faire adopter cette conclusion.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Dégranges, Gaussens, Brochon et Costes, la proposition qu'avait faite M. Dégranges, et à laquelle les divers orateurs se sont ralliés, d'accorder à M. Villiet la plus haute médaille d'encouragement, est mise aux voix et admise par la majorité. — Une médaille d'or sera décernée à M. Villiet.

M. Brochon a la parole pour une lecture (son tribut académique). Elle a pour titre : *Introduction à un*

Traité sur l'aliénation mentale étudiée dans ses rapports avec le droit civil et criminel.

L'auteur expose d'abord les incertitudes de la science sur la nature, les causes, le siège de l'aliénation mentale, connue surtout par ses effets; puis il dit :

« Dans la mystérieuse union de l'âme et du corps, dans cette secrète et réciproque dépendance de l'esprit et du corps, dans cette incompréhensible dualité qui est l'homme, tout est obscur, merveilleux et caché. Et si l'homme sain est le plus difficile des problèmes, si la raison humaine, dans sa plénitude et son intégrité, ne s'explique elle-même qu'en remontant à sa divine origine, l'aliéné présente un mystère plus ténébreux encore; car le mal qui trouble son intelligence se révèle seulement par ses effets, et ses effets sont appréciés diversement. »

M. Brochon montre à combien d'erreurs les effets mêmes de l'aliénation ont donné lieu chez tous les peuples, à toutes les époques :

« Au milieu de ces folies si diverses, aux formes si changeantes, ce ne sont pas les fous qui étonnent le plus; hélas! ce sont les sages, ce sont les esprits sains et éclairés qui, à toutes les époques, ont été asservis aux plus grossières erreurs... Jetons rapidement, ajoute l'auteur, un coup d'œil rétrospectif sur les folies des gens sages à propos des fous. »

Puis parcourant l'histoire, il montre l'aliénation mentale bien souvent méconnue, tantôt divinisée par les anciens, tantôt persécutée et torturée dans les temps modernes :

« A la superstition païenne succéda une superstition plus

déplorable encore. L'antiquité avait admiré, divinisé les fous : l'Europe moderne les persécuta. Leur inspiration ne vint plus des dieux ; elle vint des démons. Au lieu de temples, l'aliénation eut des échafauds ; au lieu du trépied prophétique de Delphé, l'infâme bûcher de la sorcellerie ; elle n'avait mérité :

Ni cet excès d'honneur, ni cette indignité. »

L'auteur insiste sur les services rendus, dans notre siècle, à la science et à l'humanité par Pinel d'abord, et à sa suite par nos savants aliénistes :

« En présence de ces incontestables progrès de la science médicale en matière d'aliénation mentale, la justice est appelée chaque jour à résoudre, dit-il, en droit civil et en droit criminel, les redoutables problèmes de la folie.

» Dans le droit civil, les questions d'interdiction, les nullités des contrats et des libéralités entre-vifs ou testamentaires pour cause d'insanité d'esprit, placent dans les mains de la magistrature la fortune et l'honneur des familles.

» Dans le droit criminel, la responsabilité morale du juge est terrible : son erreur déshonore et tue. Si l'innocence ne doit jamais être frappée, il ne faut pas non plus que le crime reste impuni et que la société soit désarmée. Après le malheur de condamner un innocent, il n'en est pas de plus grand que d'acquitter un coupable. Les questions d'aliénation mentale sont souvent posées devant les cours d'assises : le crime et la folie ont souvent des ressemblances et des affinités. D'inconcevables forfaits, comme celui de Papavoine, par exemple, laissent dans la conscience publique de pénibles inquiétudes ! »

Suivant l'auteur, l'étude médico-légale de ces matières ardues n'a pas une place assez importante dans

l'enseignement du droit, dans la pratique du Palais, dans les décisions de la jurisprudence :

« Il y a des médecins aliénistes, dit M. Brochon; il n'y a pas de jurisconsultes aliénistes. »

« Osons tout dire, poursuit l'auteur. La science aliéniste est quelque peu dédaignée au Palais. Des esprits très-sagaces et très-éclairés par ailleurs font profession de se passer d'elle et la mettent en complète suspicion. Pour beaucoup de jurisconsultes et pour beaucoup de magistrats, la raison seule suffit pour discerner et reconnaître sûrement les cas d'aliénation soumis à leur appréciation. Les études spéciales, les observations quotidiennes des médecins aliénistes égarent, dit-on, leur jugement bien plus qu'elles ne l'éclairent. A force d'étudier la folie, on ne voit plus que des fous; et la justice se défie ainsi de la science, dans la crainte que de trop nombreuses contestations en matière civile, en matière de testament surtout, ne viennent troubler le repos des familles et la cendre des morts; de crainte aussi qu'en matière criminelle, le glaive de la loi ne reste impuissant et oisif aux mains de ses ministres. »

Aux opinions des jurisconsultes dédaigneux du secours de la science médico-légale, M. Brochon oppose des pages remarquables d'une brochure de M. Sacaze, conseiller à la Cour impériale de Toulouse, et secrétaire perpétuel de sa savante Académie de Législation. Il invoque aussi d'intéressants détails de statistique judiciaire puisés dans une brochure de M. le Dr Vingtrinier, médecin en chef des prisons de Rouen. Il examine et il discute une doctrine exprimée par M. Troplong dans son *Traité des Donations et Testaments*,

L'auteur formule après les conclusions suivantes :

« En présence des enseignements de l'histoire, lorsqu'on voit, à toutes les époques et dans tous les pays, tant et de si funestes erreurs régner en souveraines, sachons nous défier de nous-mêmes et douter un peu de notre infaillibilité... Le jour où des connaissances plus répandues dans le monde judiciaire en matière de psychologie légale auront diminué la population des bagnes et des prisons en augmentant celle des maisons d'aliénés, nous ne voyons pas en quoi la justice et l'humanité auront à s'en affliger. Il nous semble, au contraire, qu'il vaut mieux avoir des malades à soigner que des coupables à punir... »

M. Brochon termine ainsi son travail :

« C'est donc par l'union de la science de la médecine et de la science du droit que de tels problèmes peuvent, devant les tribunaux, recevoir de sages solutions; et sur ce point, il y a beaucoup à faire. Un service signalé aura été rendu à l'humanité par celui qui, à l'exemple de M. le Conseiller Sacaze et de M. le Dr Vingtrinier, saura faire entendre, haut et loin, la voix de l'observation et de la science, et obtenir, par l'influence de ses exhortations, une étude plus attentive de la psychologie légale, moins de dédains pour la science aliéniste, auxiliaire indispensable de la magistrature.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE

SUR LESQUELS SERONT FAITS DES RAPPORTS.

Rapport sur les prisons de Christiania en 1856. Christiania, 1857, brochure in-8° (en norvégien).

Études de Grammaire latine; par M. Aubert, professeur à l'Université royale de Christiania, 1^{re} partie. Christiania, 1856, brochure in-8° (en norvégien).

Documents sur la faune littorale de la Méditerranée, notes d'un voyage en Italie; par M. Sars. Sans date. 1^{re} partie, brochure in-8° (en norvégien).

Observations faites pendant un voyage d'étude agricole dans la Norvège méridionale pendant l'été de 1855; par J. Lindeqvist. Christiania, 1856, brochure in-8° (en norvégien).

Actes du quatrième Congrès des naturalistes Scandinaves, tenu à Christiania en juillet 1844. Christiania, 1847, un vol. in-8° (en norvégien).

Rapport de l'agronome T. Wiel sur son voyage en 1855 dans les provinces de Jarlsberg, Laurvig, etc. Christiania, 1856, brochure in-8° (en norvégien).

Observations faites pendant un voyage dans la province de Romsdal pendant l'été de 1855; par G. Aahlstroem (Dessèchement des marais, etc.). Christiania, 1856. Brochure in-8° (en norvégien).

De la formation des Alpes norvégiennes; par Th. Kjerulf. Sans date. Christiania, brochure in-8° (en norvégien).

Annuaire de l'Université royale de Christiania pour 1854. Christiania, 1857, brochure in-12 (en norvégien).

Annuaire de l'Université royale de Christiania pour 1855. Christiania, 1857, brochure in-12 (en norvégien).

Rapport sur les prisons de Christiania en 1855. Christiania, 1856, brochure in-8° (en norvégien).

Fondation norvégienne. Recueil de testaments, actes de fondations, etc., relatifs aux établissements de charité, deuxième partie du deuxième volume. Christiania, 1857, un volume in-8°, commençant à la page 401 (en norvégien).

(Pour ces douze ouvrages, M. Geffroy, rapporteur).

Mémoire sur un cas d'extroversion de la vessie urinaire, et un fait de luxation congénitale de la cuisse; par le professeur Vost. Christiania, 1857. (M. Costes, rapporteur).

Quelques observations de morphologie végétale faites au Jardin

Botanique de Christiania; par J.-M. Norman. (M. Raulin, rapporteur).

Observations sur les phénomènes d'érosions en Norvège, recueillies par J.-C. Horbge. (M. Raulin, rapporteur).

Rapport verbal sur une excursion archéologique faite, en mars 1857, au Mans, en Touraine et en Poitou; par M. de Caumont. (M. Léo Drouyn, rapporteur).

Voyage d'outremer en Jérusalem; par le Seigneur de Caumont, l'an MCCCXVIII, publié pour la première fois par M. le Marquis de Lagrange, membre de l'Institut. (M. Delpit, rapporteur.)

Recueil de l'Académie des Jeux-Floraux, 1858. (M. Gout-Desmarts, rapporteur.)

Cours familier de Littérature, par M. de Lamartine; 19^e entretien, 1858. (M. Minier, rapporteur.)

Revue Contemporaine; 7^e année, 2^e série, t. III, 38^e de la collection; 15 mai 1858, 1^{re} livraison. (M. Minier, rapporteur.)

Revue des Beaux-Arts; XI^e livraison, 1^{er} juin 1858. (M. Gorin, rapporteur.)

Réponse au Questionnaire Archéologique; par M. A. Briol. (M. Durand, rapporteur.)

DÉPOSÉS AUX ARCHIVES.

Chroniques Saintongeaises et Aunisiennees; par M. Hip. d'Aussy de Saint-Jean-d'Angély.

Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse, n^o 143, 1858.

Journal de la Société de la Morale chrétienne, t. VIII, n^o 2, mars et avril 1854. — Idem, t. VIII, n^o 3, mai et juin 1858).

Journal d'Éducation; par P.-A. Clouzet aîné; 9^e année, n^o 8, juin 1858.

L'Ami des Champs; par M. Ch. Laterrade; 36^e année, juin 1858, n^o 424.

Étaient présents :

MM. Cirot de La Ville, Dutrey, Saugeon, J. Duboul, Hip. Minier, Léo Drouyn, A. Petit-Lafitte, Durand, Jules Delpit, E.

Gintrac, Costes, G. Brunet, G.-Henry Brochon, E. Gaussens, de Lacolonge, E. Gout Desmartres, marquis de Bourdillon, W. Manès, Baudrimont, V. Raulin, Dabas, Gustave Lespinasse, L. Arman, Fauré, L. Marchant, A. Geffroy, E. Dégranges.

ANNÉE 1858. — 8^e N^o.

SÉANCE DU 17 JUIN 1858.

Présidence de M. CIROT DE LA VILLE.

Le procès-verbal de la séance du 40 juin est lu et adopté.

M. Couerbe, membre correspondant, lit un Mémoire sur la *Constitution de l'eau du sol*, se rattachant à ses recherches sur la *Physiologie de la vigne*.

« Les analyses qui font la substance de mon travail, » dit M. Couerbe, ont été obtenues à l'aide de méthodes simples qui me sont particulières, et avec lesquelles je me suis familiarisé. Les résultats ont été » contrôlés par une expérience spéciale que la théorie » corrobore. Toute analyse de cette importance qui » n'est pas suivie de contrôle, ne doit inspirer aucune » garantie en ce qui touche le rapport des principes » constitutifs des eaux. Tous les jours, pourtant, on » publie des travaux de cette nature entachés de cette » négligence. Semblables à des recettes mensongères, » ces compositions sont inscrites même sans données » principales; de telle sorte qu'il est impossible de vé-

» rifier les calculs, d'estimer la valeur des résultats et
 » d'apprécier la sagacité de l'observateur. Cette manière
 » d'écrire la science dans un Mémoire de faits nou-
 » veaux, ne saurait être trop blâmée, parce qu'elle
 » n'est d'aucun profit pour l'enseignement, et qu'elle
 » peut faire naitre des doutes sur l'exactitude des ré-
 » sultats. »

M. Couerbe ne s'est pas borné à la détermination des sels contenus dans l'eau : il s'est également occupé à caractériser et à analyser les matières organiques qui, jusqu'à ce jour, ont été considérées comme de l'albumine. On sait que ce principe immédiat, très-répandu dans l'organisme animal, renferme près de 46 0/0 d'azote, d'après les expériences de Gay-Lussac et Thénard et d'autres savants. Par l'analyse élémentaire, M. Couerbe a pu se convaincre que les matières organiques contenues dans l'eau n'ont aucun rapport avec l'albumine.

L'auteur distingue quatre substances organiques dans les eaux qu'il a analysées :

- 1° Une matière ulmique.
- 2° L'*hydramide* contenant . . . 5,69 0/0 d'azote.
- 3° L'*hydruline*. 6,52 —
- 4° L'*acide azocrénique*. 5,14 —

Parmi ces substances, l'hydruline se combine à la silice dans la proportion de 20 0/0 pour former des organisations diverses qui offrent de l'intérêt.

La première de ces organisations, que M. Couerbe dénomme *globulithe*, se présente sous forme de globules légèrement jaunâtres. En voici la description d'après l'auteur :

« La combinaison de l'hydruline avec la silice est
 » très-remarquable : elle constitue une substance ar-
 » gentée, qui, récemment précipitée et vue au micros-
 » cope, paraît roussâtre, transparente et globulaire,
 » mêlée à quelques filaments irréguliers provenant d'or-
 » ganisations plus complètes et de même nature. C'est
 » sans nul doute cette matière globuleuse qui donne
 » naissance aux organisations capillaires dont j'ai parlé
 » et sur lesquelles nous reviendrons. Cette combinaison
 » physiologique de silice et d'hydruline sera distinguée
 » par le nom de *globulithe*. »

La seconde organisation, beaucoup plus complète, formée de filaments capillaires, se présente sous forme de petits faisceaux flexibles. Voici comment M. Couerbe s'exprime à son occasion :

« Parmi les substances que je viens de signaler dans
 » les eaux, celles qui se précipitent sous forme de flo-
 » cons filamenteux sont excessivement curieuses : ces
 » petites masses chevelues, du poids seulement de 5
 » milligrammes, sont de véritables organisations de la
 » famille des *algues*, composées principalement de si-
 » lice et d'une *matière azotée*. Vues au microscope
 » d'un faible grossissement, elles paraissent comme un
 » assemblage de tubes cloisonnés de $\frac{3}{100}$ de millimè-
 » tre de diamètre, irisent et brillent la lumière à
 » la façon des aigrettes. Quelques-unes sont multico-
 » lores. Lorsqu'on les calcine sur une lame de pla-
 » tine, elles se crispent, brunissent légèrement sous le
 » carbone, et le résidu, qui à peu de chose près a con-
 » servé la forme du faisceau primitif, reste ineffaçable
 » par les acides. »

La trop petite quantité de ces conferves n'a pu permettre à l'auteur de les analyser; mais il pense qu'elles sont composées dans le rapport de la globulithe, d'où elles dérivent, c'est-à-dire de

Silice.	80
Hydruline.	20

M. Couerbe s'est assuré que cette plante se formait pendant la concentration de l'eau et par le développement de séminules microscopiques. Il ne partage pas à cet égard l'opinion de M. Longchamp, qui admet que ces sortes de naïades peuvent se former par la seule puissance de l'attraction sans germes primitifs.

Le Mémoire de M. Couerbe, très-étendu, renferme des détails analytiques nécessaires et beaucoup de faits nouveaux qui ont conduit l'auteur à la conclusion suivante :

« L'histoire des eaux laisse encore beaucoup à désirer; tout un monde nous sépare de leur véritable » *constitution organique*. Que les hydrologistes veuillent se donner la peine de réfléchir, en effet, que » pas une de leurs analyses n'a été vérifiée par une » expérience de contrôle, et que les matières azotées, » dont la plus riche en azote n'en renferme pas 7 0/0, » ont été considérées comme de l'albumine.

» Les sciences physiques et naturelles, la thérapeu- » tique générale, partie de l'art de guérir qui s'appuie » sur la connaissance intime des médicaments, etc., » réclament, selon nous, de nouvelles recherches sur » les eaux minérales. Nous souhaitons que cet im- » mense travail soit abordé et résolu par de jeunes sa-

» vants rompus aux expériences de précision et dédiés à l'art et à l'humanité. »

M. le Président nomme la Commission qui doit être chargée de préparer le Programme des Questions de Concours pour l'année prochaine; elle est composée de MM. Abria, Durand et Saugeon.

M. de Lacolonge lit un Rapport sur un Mémoire de M. Resel, membre correspondant, ayant pour titre : *De la rotation des corps solides.*

M. G. Brunet fait un rapport sur la communication de M. Verdu, relative à un projet de *langue universelle*. Trois pages seulement forment le travail de l'auteur; d'où l'on peut aisément conclure, dit M. Brunet, que les difficultés nombreuses que soulève la solution de ce problème épineux sont à peine effleurées. — Le projet de M. Verdu est très-simple : « il est basé sur la numération des mots du dictionnaire, prenant une langue pour type. Ce dictionnaire, dont chaque mot serait marqué par un numéro d'ordre, servirait de modèle à tous les peuples, lesquels n'auraient qu'à appliquer ces mêmes numéros d'ordre aux mots de signification identique de leurs dictionnaires, ces mots étant écrits en langue respective. »

Le rapporteur fait remarquer que le principe mis en avant par M. Verdu n'est pas nouveau; qu'il a déjà été mis en œuvre dans la télégraphie maritime; mais que les communications sur terre rencontreraient l'inconvénient qui les gêne sur mer.

Les Anglais ont ce qu'on appelle le *Code Marryat*; les Français emploient le *Code Reynolds*. De cette différence résultent les plus graves difficultés pour l'échange des dépêches sur mer.

L'adoption d'une langue universelle serait, pour les marins de tous les pays, un avantage des plus précieux; mais en présence des amours-propres nationaux qui se combattent, ce résultat n'a pas encore été obtenu. M. Brunet fait connaître, par quelques exemples, l'application du système Reynolds.

Tout ingénieuse que soit la langue des chiffres, elle ne pourrait être employée qu'en mer, où l'on est obligé de correspondre à de grandes distances. — Il faut donc chercher ailleurs, dit M. Brunet, les moyens d'amener des peuples divers à échanger leurs idées au moyen d'un idiome de convention et d'un usage général.

Le problème d'une langue universelle a été l'objet d'une foule de travaux, et M. Brunet signale, parmi ceux qui ont attiré l'attention des hommes d'étude, l'ouvrage de Georges Dalgarno, imprimé à Londres en 1661, sous le titre d'*Ars signorum character universalis et lingua philosophica*. Ce livre a été signalé comme remarquable à divers titres, et surtout pour l'époque où il fut écrit ¹.

¹ Le livre de Dalgarno, devenu extrêmement rare, a été réimprimé à Édimbourg en 1834, avec d'autres ouvrages de cet écrivain (Voir un article intéressant dans l'*Edinburgh Review*, n° 134, juillet 1835). Du reste, peu de temps avant Dalgarno, un autre Écossais, Thomas Urquhart, avait publié, sous le titre pompeux de *Logopandectection*, une introduction à la langue universelle (Londres, 1653); elle a été réimprimée à Édimbourg en 1774 et en 1834 dans le recueil des œuvres d'Urquhart

Tout récemment, on a vu paraître le projet d'une langue universelle par l'abbé Sotos Ochardo, traduit de l'espagnol par l'abbé Touzet. Paris, 1855. — *Philosophy of discourse, an universal alphabet, grammar and language*, by G. Edmond. Londres, 1854. 4°. — Il n'est pas difficile, dit M. Brunet, de créer, dans le silence du cabinet, une langue de convention universellement usuelle et au moyen de laquelle, comme disait Dalgarno, les hommes de tous les temps pourraient apprendre, en moins de quinze jours, à exprimer toutes leurs idées dans les matières essentielles et vulgaires de communication (*in rebus familiaribus*); mais il a toujours été impossible, il le sera probablement toujours, de faire entrer dans le domaine de la pratique une langue, même une écriture universelle.

Des hommes de premier ordre ont été séduits par cette recherche attrayante; il suffira de nommer, dans le XVII^e siècle seul, Bacon, Descartes, Pascal, et surtout Leibnitz, qui s'en occupa toute sa vie, mais qui voulut l'établir sur des bases trop abstraites et tout à fait en désaccord avec la réalité; car il supposait que les idées arriveraient chez tous les hommes, dans un temps donné, au même degré de clarté et de précision. — Ce que l'illustre philosophe, qui disputa à Newton la gloire d'avoir inventé le calcul différentiel, appelait *la caractéristique universelle*, était fondé sur un catalogue de toutes les idées simples représentées chacune par un signe ou un numéro d'ordre, de manière que, pour exprimer les diverses opérations de la pensée, on n'aurait eu qu'à combiner entre eux ces divers signes, comme on a fait de ceux du calcul.

En théorie, des systèmes de ce genre peuvent paraître dignes d'attention; mais on n'a jamais pu chercher à les faire entrer dans la pratique.

M. Brunet, au milieu de plus de trente ouvrages relatifs à la langue universelle, se contente de citer celui d'un écrivain resté d'ailleurs inconnu, Beurnonville, qui, vers la fin du XVII^e siècle, s'efforça de créer pareil idiome à l'usage des négociants. — En 1793, un autre personnage également tombé dans l'oubli, le citoyen Lormel, présenta à la Convention un projet de langue universelle. — En 1806, M. de Vismes cherchait dans les notes musicales les moyens d'arriver à la langue universelle; et il y a là peut-être une voie dans laquelle on pourrait marcher, car la notation musicale est la même chez tous les peuples civilisés. Il ne serait donc pas difficile de l'employer pour énoncer des mots, des idées, des lettres, aussi bien que des sons.

De nos jours, un homme d'État des plus distingués, qui a été ambassadeur à Rome et à Londres, et qui a su, au milieu des travaux diplomatiques, trouver le temps d'écrire des livres où se montre l'érudition la plus étendue, M. Bunsen, s'est vivement occupé de déterminer tout au moins les bases d'un alphabet universel. Des conférences ont eu lieu sous sa direction; on y a discuté les systèmes de deux orientalistes des plus distingués, MM. Müller et Lipsius.

M. Brunet, par ce Rapport, a voulu prouver tout l'intérêt que l'Académie doit attacher à la question dont elle a été saisie.

En somme, dit-il, le travail de M. Verdu témoigne

des bonnes intentions de l'auteur; mais il repose sur une idée élémentaire connue depuis longtemps, employée pour les communications maritimes, et qui paraît, sur terre et de peuple à peuple, d'une exécution extrêmement difficile et très-lente. Ce n'est pas là qu'il faut chercher les moyens propres à permettre aux diverses nations d'échanger leurs idées, en dépit de cette différence des idiomes qui paralyse l'identité des organes du langage dans la race humaine. — Une lettre de remerciement annoncera à M. Verdu que l'Académie a entendu avec intérêt la communication qu'il a faite.

M. Brunet fait ensuite un Rapport verbal sur le premier volume d'une publication en langue anglaise, intitulée : *Atlantis, Transactions of the catholic university of Ireland*.

Il conclut à des remerciements pour les auteurs, et ils sont votés par l'Académie.

M. Léo Drouyn lit un Rapport sur la 45^e livraison de la *Société Archéologique de Béziers*. Il signale en passant une *deuxième note sur l'alphabet Ibérien*, par M. M.-P. Boudard; un Mémoire par lequel la Société réclame auprès des ministres de l'intérieur et de l'instruction publique le buste en marbre du Père Vanière, l'auteur du *Prædium rusticum*, buste sculpté par David pour le Musée Archéologique, et que le maire de Béziers avait fait placer sur une fontaine. Les ministres ont fait droit à la demande, et le buste est rentré au Musée Archéologique. — M. Léo Drouyn

note avec éloge, dans ce recueil, des *fouilles faites à Béziers en 1855-56, à l'occasion des travaux exécutés par l'administration du Canal du Midi, pour établir le Pont-Canal sur la rivière d'Orb*; et à cette occasion, comparant les éléments de l'histoire à ceux de l'archéologie, il donne la prééminence à la dernière, comme entachée de moins d'erreurs et redressant souvent celles de la première.

Enfin, M. le Rapporteur entre dans des détails pleins d'intérêt relativement au dernier travail que contient ce volume : la *Monographie du Prieuré de Cassan*.

Somme toute, dit M. Léo Drouyn, ces bulletins sont pleins d'intérêt, et il serait bon de demander à la Société l'échange avec nos *Actes*, si déjà cela n'a pas lieu.

Cette proposition est adoptée.

Le même Rapporteur entretient l'Académie du 2^e vol. d'*Antiquités celtiques et antediluviennes* de M. Boucher de Perthes. Après quelques critiques sur certaines propositions avancées par cet auteur, M. Léo Drouyn termine son rapport par ces paroles : « En résumé, ce livre prouve que M. Boucher de Perthes est un savant; il écrit avec clarté, et son style est parfois ferme et élégant. Son imagination ardente lui fait souvent dépasser le but, et quelquefois il s'égare au milieu d'opinions archéologiques et religieuses qui me paraissent erronées. Il a pourtant d'excellentes idées et des vues très-larges. Très-bon observateur, il pousse parfois l'observation jusqu'à la minutie; et en archéologie, on sait que ce sont les détails qui servent à faire connaître les diverses époques des monuments. Je demande

qu'une lettre de remerciements, de félicitations pour ses grands travaux, soit adressée à l'auteur. » L'Académie accueille cette proposition.

OUVRAGES ADRESSÉS A L'ACADÉMIE

SUR LESQUELS SERONT FAITS DES RAPPORTS.

Mémoires de l'Académie Impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen; 1858. (M. Manès, rapporteur.)

Revue contemporaine; 7^e année, 2^e série, t. III, 38^e de la collection. (M. Minier, rapporteur.)

Journal des Savants; mai 1858. (MM. Duboul et Baudrimont, rapporteurs.)

DÉPOSÉS AUX ARCHIVES.

Programme d'un concours poétique de l'Académie d'Amsterdam, provenant du legs Hoeufftiano.

Étaient présents :

MM. Cirot de la Ville, E. Dégranges, A. Petit-Lafitte, Costes, Saugeon, Baudrimont, Léo Drouyn, J. Duboul, Couerbe, Hipp. Minier, Blatairou, Durand, G.-H. Brochon, E. Gintrac, V. Raulin, G. Brunet, S. Gorin, E. Gaussens, W. Manès, L. Arman, Abria.

SÉANCE DU 1^{er} JUILLET 1858.

Présidence de M. CIROT DE LA VILLE.

Le procès-verbal de la séance du 17 juin est lu et adopté.

M. Gustave Masson, professeur de littérature au col-

lège de Harrow on the Hill, près de Londres, demande le titre de membre correspondant, et envoie, à l'appui de sa candidature, trois brochures en anglais. — Renvoyé à une Commission, composée de MM. Costes, Brunet et Geffroy.

M. Duboul adresse à l'Académie une question pour sujet d'un prix à décerner l'année prochaine. Cette question est renvoyée à la Commission des prix. Elle est ainsi conçue :

- « Etudier et faire connaître les effets, relativement à
- » l'équilibre de la population en France, des grands
- » travaux exécutés dans les villes en général et dans
- » la capitale en particulier ;
- » Signaler les résultats d'un développement exagéré
- » de ces travaux :
- » 1^o Au point de vue de l'agriculture ;
- » 2^o Au point de vue de l'économie politique ;
- » 3^o Au point de vue de la moralité et du bien-être
- » des populations tant urbaines que rurales. »

M. Petit-Lafitte est appelé, par l'ordre du jour, à faire sa lecture. Son travail, qui a pour titre : *Des traditions antiques qui se rattachent à la charrue du Midi de la France en général*, se divise en deux parties. La première est consacrée à l'histoire de la charrue en général ; la seconde a pour but d'établir l'identité de la charrue décrite par les auteurs anciens, avec la charrue encore généralement employée dans le Midi de la France, l'araire.

Dans la première partie, l'auteur dit que les arts peuvent agir comme les hommes, et revendiquer des titres de noblesse basés sur l'ancienneté et sur l'importance de leurs services. A cet égard, il croit qu'une telle manière d'agir peut être surtout le partage de l'agriculture. Il montre la charrue, dont l'origine se perd dans la nuit des temps, comme ayant été deux fois, de la part des dieux, le prix de l'hospitalité. « Deux fois, dit-il, chez » les Grecs et chez les Romains, le plus utile des instruments, celui qui a exercé le plus d'influence sur » le bien-être de l'homme, fut le prix de la plus touchante des vertus. »

Il fait voir qu'il est pour l'agriculture de l'Europe deux origines distinctes et opposées, deux origines se symbolisant dans la forme de la charrue : l'agriculture du Nord, avec sa charrue à roues ; l'agriculture du Midi, avec son araire. En France, la Loire est à peu près le seul point où se rencontrent et viennent se confondre les deux agricultures.

Les Romains sont les propagateurs de l'agriculture du Midi. Ce sont eux qui l'ont transportée dans nos contrées avec leur langue, avec leurs lois, avec leur organisation municipale. Et, pour nous, les *Georgiques* de Virgile ne sont pas seulement une admirable poésie, mais encore le traité le plus complet et le plus fidèle du mode d'agriculture que nous impose notre climat.

Dans la seconde partie, l'auteur recherche d'abord la forme de la charrue antique, et il signale cette circonstance remarquable, que nul auteur géoponique n'en a donné la description complète. Pour avoir cette des-

cription, il faut recourir aux poètes, à Hésiode et à Virgile : « Comme si l'instrument, dit-il, qui a civilisé les » hommes, qui les a engagés dans la voie féconde et » heureuse de la vie sociale, ne pourrait être digne- » ment décrit que par les poètes, que par le langage » des dieux ! »

Après ces généralités, il examine pièce par pièce l'aire du Midi, et compare chacune de ces pièces à celles que lui offre également la charrue antique. Enfin, il invoque à l'appui de son opinion celle que renferme, sur le même sujet, le grand ouvrage de l'abbé Rozier; celle que développa, il y a quelques années, devant la Société centrale d'agriculture de Paris, M. le premier président Seguiér.

Des planches accompagnent l'ouvrage de M. Petit-Lafitte.

Le Conseil d'Administration fait connaître la formule qu'il a rédigée pour répondre au vœu de l'Académie. En voici les termes :

« L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, considérant la tendance générale des Sociétés savantes à réunir leurs efforts et les résultats féconds que semblerait promettre une telle réunion, émet le vœu d'inviter l'Institut de France à s'agréger les Académies qui lui paraîtraient par leurs travaux avoir mérité cet honneur. »

L'Académie décide que ce vœu sera communiqué aux diverses Académies et Sociétés savantes de France.

M. Duboul lit un Rapport sur l'ouvrage de M. Martinelli, ayant pour titre : *La Muse en sabots*.

Après quelques mots d'appréciation générale sur les travaux de M. Martinelli, le Rapporteur s'exprime ainsi :

« La Muse en sabots aime naturellement la campagne; elle aime aussi la poésie, qu'on rencontre, il est vrai, un peu partout, mais principalement dans ces champs où le rail n'a pas effacé le sillon, et dans ces bois d'où les locomotives n'ont pas encore chassé les rossignols. N'allez pas croire cependant que cette muse rustique se consume en d'infécondes rêveries et s'enfonce dans la solitude pour y oublier les hommes. Non; elle s'associe à leurs labeurs, à leurs chagrins, à leurs espérances. Elle connaît la ville, et c'est parce qu'elle a vu de près les misères qu'on y trouve, qu'elle s'efforce de prémunir contre une fascination funeste l'inexpérience et la crédulité de l'homme des champs. Elle se repose dans son ermitage, mais elle ne s'y endort jamais dans un coupable égoïsme; souvent elle en sort, souvent même elle s'en éloigne pour remplir quelque'un de ces devoirs au joug desquels nous n'avons pas le droit de soustraire notre existence en ce monde. Mais avec quelle joie elle s'écrie en y rentrant :

« A toi maintenant tout entier,
 Enchanteresse du foyer,
 Viens m'enivrer, ô solitude!
 Qui te repousse avec mépris,
 Insensé n'a jamais compris
 Le bonheur dans sa plénitude;

Les pensers longs et sérieux,
 L'essor de l'âme vers les cieux,
 Les paresseuses rêveries;
 Sous le couvert des bois fourrés,
 Au grand soleil, le long des prés,
 Les nonchalantes flâneries.
 Ce bien sans prix, la liberté,
 Que repousse l'humanité,
 Il n'est qu'au sein de la nature,
 Oasis d'un désert brûlant,
 Où le voyageur haletant
 Trouve toujours une onde pure.
 Bois à longs traits, bois, voyageur,
 Rends à tes membres la vigueur;
 Mais pour repartir tout à l'heure
 A travers le désert humain.
 Au bout seulement du chemin
 Est l'oasis où l'on demeure. »

M. Martinelli est mieux qu'un conteur facile, agréable et spirituel; il est un poète ému, comme le prouve la pièce intitulée *les Deux Misères*. (M. Duboul en fait lecture.)

Cette pièce, dit-il, révèle une inspiration sérieuse, un remarquable et vrai talent; mais tout n'a pas les mêmes qualités: il y a ça et là des taches, des défectuosités. — « Il ne suffit pas que la muse chausse des sabots pour être à l'abri de tout faux pas, et l'on glisse aussi bien sur la mousse d'un sentier que sur le parquet d'un salon ou sur le pavé d'une rue. Heureux ceux qui ne font que glisser. »

Le rapporteur ne regarde ni à la chaussure, ni au costume de la muse; qu'elle porte sabots ou souliers

verniss, qu'elle ait les mains nues ou gantées, dès qu'elle prend la plume, il croit avoir le droit de lui dire :

« Défiez-vous de la trivialité, dans laquelle on tombe souvent sous prétexte de simplicité et de naturel. Il y a la nature vulgaire, commune, essentiellement prosaïque, à côté de la nature dont la poésie s'empare du cœur de l'homme et dont les pures émanations l'élèvent, en quelque sorte, au-dessus de lui-même. Inspirez-vous de celle-ci, et vous vous en trouverez bien; mais dédaignez celle-là, ou, du moins, lorsqu'elle veut vous obliger à ramper, faites comme l'oiseau, souvenez-vous que vous avez des ailes. Heureux les poètes émus! heureux ceux qu'anime une inspiration sincère! Mais qu'est-ce que l'émotion, qu'est-ce que l'inspiration elle-même sans l'expression? Qu'est-ce que l'idée sans la forme, ou le foyer sans rayonnement et sans chaleur? Étudiez-donc tous les secrets du style; usez de toutes les ressources du bon et beau langage; soyez écrivain à une époque où l'art d'écrire, remplacé par le métier d'auteur, est considéré par tant de fortes têtes comme une pure frivolité. Il n'est pas, Dieu merci, nécessaire de se faire trivial pour se rendre intelligible; et la poésie, même lorsqu'elle s'adresse à la foule, ne doit pas renoncer à sa langue pour adopter tel ou tel jargon à la mode. Même à travers les mots qu'on n'entend pas parfaitement ou dont on ne saisit pas toutes les nuances, on voit rayonner l'idée qu'on devine, lorsqu'elle a su trouver son expression véritable. Il y a, si je puis m'exprimer ainsi, une électricité morale que le bon langage seul peut faire pas-

ser dans l'esprit de ceux-là même qui n'ont pas appris à le parler. »

Après ces conseils donnés aux poètes en général, M. Duboul en revient à son auteur et termine par ces paroles :

« M. Martinelli est un homme éclairé à qui la langue des poètes est familière ; qu'il la parle donc toujours comme il sait si bien la parler quelquefois, et il sera certainement compris.

» Dans mon opinion, l'Académie doit une lettre de remerciement et de félicitations à l'auteur de la *Muse en sabots*. Des livres du mérite de celui de M. Martinelli ont droit à la sympathie de tous ceux qui aiment encore les bons vers. »

Cette proposition est adoptée.

M. Costes lit un Rapport sur un ouvrage de MM. les Drs F.-J. Bachelet et Froussart, ayant pour titre : *Cause de la rage et moyen d'en préserver l'humanité*.

« Quelle plus belle entreprise si elle était accomplie, dit M. Costes. Voyons si les auteurs y sont parvenus. D'abord, dans des considérations générales qui constituent leur première partie, ils font l'histoire de la rage suivant les temps et suivant les lieux. Comme plusieurs de leurs devanciers, ils blâment la synonymie de l'hydrophobie et de la rage ; ils établissent que l'anatomie pathologique n'a fourni aucune lumière quant au siège de la maladie ; que le sang, les humeurs, le lait, le sperme de l'animal enragé ne peuvent la communiquer ;

que la bave seule est imprégnée du virus rabique, qui s'inocule par une blessure; enfin, que la rage est un *empoisonnement de nature spéciale* que produit un *virus sui generis*.

Ils n'admettent que la rage *spontanée* ou *communiquée* : la première, comme apanage des seuls animaux du genre *canis* ou *felis*, qui seuls peuvent la communiquer à d'autres. D'un coup d'œil jeté sur le traitement, soit préservatif, soit curatif de la rage, il résulte pour eux qu'il n'y a point de spécifique; — d'où *virus inoculé*, *virus absorbé*, animal mort. — Empêcher l'absorption est donc le seul moyen de succès. Et elle est si rapide! Néanmoins, il faut le tenter, et au risque de répéter ce que tant de personnes savent, ce qu'un bien plus grand nombre ignore, le rapporteur en rappelle les moyens :

1° Si on a affaire à un membre, placer immédiatement une ligature, à un pouce environ au-dessus de la morsure, à l'aide d'un mouchoir, d'une cravate ou d'une bretelle, dans le but de retarder un peu l'absorption;

2° Faire sur la blessure de larges lotions avec l'eau froide, qui est préférable à tous les autres liquides que l'on a conseillés;

3° Presser en même temps, méthodiquement, sur la plaie, afin d'en exprimer le plus de sang possible, et d'entraîner ainsi toute la bave qui a pu y être déposée;

4° Afin de dégorger la blessure et d'attirer plus sûrement au dehors toutes les parties virulentes, il sera bon de la débrider largement et de l'agrandir à l'aide d'incisions cruciales, surtout si elle est profonde;

5° On secondera ce dégorgement de la plaie, non par la succion, que nous n'oserions conseiller, mais par l'application d'une ventouse ou d'un verre d'une dimension *ad hoc*, si la configuration des parties le permet.

Ces moyens sont simples et à la portée de tout le monde; il serait à désirer que chacun les connût.

Ils sont insuffisants toutefois. Il reste la cautérisation, au fer rouge si elle est possible, sinon avec des acides azotique, chlorhydrique, chlorure d'antimoine, potasse caustique, caustique de Vienne; enfin, l'excision des parties, même l'amputation d'un membre.

Jusque-là, MM. Bachelet et Froussart n'ont fait que répéter ce qui est connu jusqu'à ce jour.

Mais leur problème va plus loin : Quelle est la cause de la rage ? — Ils nient d'abord, après les avoir rapprochées des faits, toutes celles qu'on lui a attribuées jusqu'à présent; puis, ils formulent hardiment cette proposition : *La cause de la rage réside uniquement dans la privation de la faculté génératrice.*

Déjà, sous la forme du doute, cette idée avait été émise par Jean Hildenbrandt et P.-F. Roserus; puis, en 1848, un médecin allemand, Græve, l'avait formulée d'une manière plus précise, et Capello, en 1823, avait partagé cette opinion, mais sous forme hypothétique.

Il n'en est plus de même du docteur Lecœur, de Caen, qui vient de publier une brochure pour établir ce fait. Mais il n'est pas entré assez profondément dans la question, disent les auteurs. — Il a été moins affirmatif et peut-être plus sage, dit M. Costes. — Il nous semble, ajoute le rapporteur, que MM. Bachelet et Froussart ne

se sont pas assez conformés à la bonne méthode de philosopher dans les sciences; ils sont partis d'une idée préconçue, et ont ensuite cherché des arguments pour la prouver. Y sont-ils parvenus? Sont-ils en droit de poser comme un axiôme la proposition suivante : *La rage est plus ou moins fréquente dans tous les pays où les animaux ne jouissent pas de la liberté et où la civilisation a eu pour résultat de contrevenir aux lois naturelles en comprimant leurs instincts et leurs passions les plus impérieuses?* — Nous ne le croyons pas. Eh quoi! les loups ne sont pas libres dans les forêts, les chats ne prennent pas leurs ébats sur les toits, et est-il bien établi que ce ne soit pas parmi les chiens précisément sans maître, vaguant en pleine liberté, que l'on observe plus souvent la rage?

On voit aujourd'hui la rage dans des lieux qu'elle épargnait autrefois, disent les auteurs, et cela tient à ce que nous y importons nos mœurs et notre civilisation. — Cela ne proviendrait-il pas seulement de ce que nous y importons des chiens? Ainsi, lorsque en Algérie quinze cas de rage se sont montrés à Bone, Philippeville, Oran, Tlemcen, Tenès, Orléansville, Mostaganem, Novi et les faubourgs, et que treize ont eu pour auteurs des chiens appartenant à des Européens, cela conclut-il pour la thèse de nos auteurs?

Une autre proposition posée par eux est celle-ci : *La rage est inconnue ou du moins très-rare partout où les animaux vivent à l'état sauvage et en pleine liberté.*

« C'est parce que depuis 1854, ces messieurs, dit le rap-

porteur, ont habité l'Afrique pendant de longues années sans avoir entendu parler d'un seul cas de rage bien avéré ; parce que l'un d'eux a vu à Constantinople une véritable armée de chiens vivant en promiscuité et où la rage n'a jamais fait invasion ; parce que les chacals, ces *loups dorés* des pays chauds, nombreux en Afrique, en Asie, dans la Perse, en Arménie, au Bengale, en Barbarie, autour du Mont Caucase, où ils sont très-nombreux et où la rage ne s'est jamais montrée ; parce que les animaux du genre *felis* : lion, tigre, panthère ou léopard, vivant en pleine liberté, n'ont jamais été atteints de cette maladie, que MM. Bachelet et Froussart se croient autorisés à conclure que cet état de liberté qui leur permet de satisfaire leur instinct à la loi de progéniture est une innocuité pour la rage. »

Est-ce que ces auteurs n'auraient pas pu habiter Londres ou Paris, où ne manquent pas les chiens en liberté, sans entendre parler, comme à Constantinople, d'aucun cas de rage pendant de longues années ? Et quant au genre *felis* habitant les déserts, sont-ils en mesure de savoir s'ils peuvent ou non devenir enragés, et surtout s'ils communiquent la rage à l'homme ? Leur proie sort-elle quelquefois vivante de leurs griffes ?

Un troisième axiôme est posé par nos auteurs, dit M. le Rapporteur ; c'est celui-ci : *Plus un animal est soumis à notre empire, plus il est exposé à contracter la rage.* Et là ils font l'histoire des relations sociales du chien avec l'homme ; du chien, le plus esclave des animaux, et aussi le plus sujet à la rage.

Les études statistiques sur la rage, qui, sur l'initiative de M. Dumas, alors ministre, ont été suivies dans

toute la France, ne peuvent manquer d'éclairer la question d'étiologie, soulevée tout au moins, sinon résolue par MM. Bachelet et Froussart. Et, par exemple, dit M. le Rapporteur, si l'on parvenait à prouver, par les faits, que les animaux non encore adultes ou trop vieux, chez lesquels l'instinct générateur n'est pas encore éveillé ou est déjà amorti, ne sont jamais atteints de rage spontanée, cette observation viendrait singulièrement en aide à la théorie de MM. Bachelet et Froussart.

« Ils ont fait valoir à son appui, dit M. le Rapporteur, un autre ordre de considérations puisées dans une conformation anatomique des animaux soumis à la rage spontanée, et qui n'existe pas chez l'homme. Celui-ci a des vésicules séminales; tous ceux des espèces *canis* et *felis* en sont privés. De là, des considérations physiologiques qui rendent la privation de l'acte générateur beaucoup plus grave chez ces derniers; de là, la comparaison du satyriasis avec les apparences de la rage; mais cette analogie est forcée.

En s'occupant de la cause de la rage, MM. Bachelet et Froussart ont cherché à savoir d'où provenait ce virus; mais je crains bien que ce soit sans succès. La privation de l'acte générateur produisant la rage chez un animal, il était tout simple de conclure que ce virus n'était autre que le fluide spermatique résorbé. Mais comment serait-il résorbé précisément chez les animaux qui n'ont pas de réservoir? Alors, il le serait dans ses éléments, c'est-à-dire que les organes qui le secrètent n'étant en action qu'au moment de l'acte, ses éléments resteraient dans le sang. — Mais si les femelles peuvent être atteintes de la rage spontanée, où en serait la cause matérielle chez elles? D'abord, il n'est pas prouvé d'une manière positive qu'elles y soient sujettes,

disent-ils; et puis n'y a-t-il pas des liquides contenus dans les ovaires ou des fluides sécrétés par les cryptes muqueux de l'utérus et du vagin, et leur résorption ne pourrait-elle être assimilée à celle du sperme chez le mâle. — J'aime mieux, dit M. Costes, l'opinion carrée de M. Lecœur, qui, admettant la résorption du sperme comme cause, nie résolument, à tort selon moi, la rage spontanée chez les femelles. »

Cette opinion que la rage n'est transmise que par les animaux chez lesquels elle s'est spontanément développée, tend à s'établir de plus en plus, et elle est consolante. En même temps qu'elle rendrait compte de bien des faits, elle infirmerait cette croyance que tel ou tel remède a triomphé de la maladie, en établissant qu'elle n'existait pas. En effet, que de personnes mordues en troisième ordre et par conséquent non atteintes, guéries par des remèdes ridicules!

La cause de la rage ainsi découverte par MM. Bachelet et Froussart, le remède en découlait : Exterminer la race canine? Non, on n'oserait. La laisser vivre en liberté? Que de difficultés d'application! et puis ce moyen serait-il efficace? Nos auteurs en arrivent à ce grand moyen : la castration des chiens. Certes, on pourrait y souscrire. Pour de moindres motifs, on y recourt envers les chevaux, les bœufs, les pores. L'incertitude du succès peut pourtant faire reculer devant ce moyen. — Mais n'aurait-on pas à craindre l'extinction de la race? Pour l'éviter, les auteurs proposent d'établir des dépôts de chiens étalons.

« Tout ce travail, Messieurs, dit M. Costes, n'a abouti,

selon moi, qu'à soulever une question bien importante, qu'à éclairer un point à rechercher. Les auteurs l'ont entrepris dans une conviction entière, mais ils ne peuvent se dissimuler que leur théorie ne doive être accueillie avec une grande réserve et un esprit de doute. Aussi, pour donner à leur opinion une sanction après coup, qu'il leur aurait été si facile de lui donner par avance, ils conseillent une expérience, qui, selon eux, serait décisive.

» Il s'agirait de réunir, dans un établissement particulier, une soixantaine de chiens répartis comme il suit : vingt chiens entiers, vingt castrats et vingt femelles. On leur donnerait de l'eau à discrétion et une nourriture excellente, copieuse, et même un peu excitante. Dès que l'époque du rut serait arrivée, on mettrait les chiens en demeure de flairer les femelles, et on exciterait leur ardeur érotique au plus haut degré, par tous les moyens possibles, et sans les laisser consommer l'acte de la copulation. Le contact direct serait empêché à l'aide d'un grillage de séparation. Ce nombre de chiens, loin d'être trop considérable, serait peut-être insuffisant, parce que l'ardeur génésique est très-variable suivant les tempéraments. Cette distinction n'étant pas facile à faire chez les animaux, il vaudrait mieux en réunir un plus grand nombre, dans la crainte de ne pas obtenir de résultat, bien que l'idée fût vraie.

» D'après eux, aucun castrat ne serait atteint de la maladie; mais ils sont convaincus qu'au bout d'un temps qu'ils ne sauraient limiter, plusieurs cas de rage spontanée se déclareraient parmi les chiens entiers. En surgirait-il parmi les femelles? Ils n'osent l'affirmer d'une manière positive.

» L'expérience était facile. — N'était-ce pas par là qu'il fallait commencer, dit le rapporteur; et combien cette théorie, bien défendue d'ailleurs par ses auteurs, n'eût-elle

pas gagné, tandis que tous leurs efforts n'ont abouti, je le crains bien, qu'à établir une hypothèse.

» Mais je ne me serai pas occupé, continue M. Costes, d'une question si pleine d'intérêt, sans mentionner d'autres travaux qui s'y rapportent, et dont le rapprochement peut-être les fera valoir.

» Ainsi, M. le Dr Lecœur, de Caen, qui a publié en 1856 une petite brochure sur la rage, a émis aussi, comme MM. Bachelet et Froussart, l'opinion que cette affection était due à la privation qu'on impose aux chiens de l'acte générateur, à l'esclavage dans lequel on les tient, et il s'élève vivement contre l'usage des muselières. En cela, il s'appuie sur un fait physiologique. Les chiens ne transpirent pas, on le sait, et cette voie d'élimination si importante est suppléée chez eux par la langue portée en dehors de la bouche en liberté.

» Un autre auteur encore, M. le Dr Loreau, à son tour, attribue la rage spontanée à la privation absolue de l'acte génésiaque; et, d'après lui, elle ne se développe que lorsque l'animal a été amené par diverses causes, et en première ligne par l'ingestion abusive du phosphore, à l'aphrodisie la plus excessive. Ainsi, la rage serait l'attribut des chiens d'hommes civilisés, réduits à la vie d'esclavage, — chaîne, chenil, boudoir, — soumis à une alimentation phosphorée. Les symptômes de la rage ont, d'après M. Loreau, quelque analogie avec l'intoxication phosphorée.

» La théorie de cet auteur est complète, car l'étiologie connue, la prophylaxie ou la méthode préventive, en découle, et la nature du virus rabique établie, *un virus phosphoré*, les substances qui peuvent le neutraliser, telles que d'abondantes boissons avec l'azotate de potasse, doivent obtenir ce résultat.

» Enfin, un autre docteur, M. Aliès, médecin-inspecteur

des bains de mer de Trouville, a publié un article sur ce sujet dans l'*Union médicale de Paris* (19 juillet 1856), à un tout autre point de vue.

» Après avoir établi que, bien que jusqu'à présent on ne connaisse pas la cause de la rage, il n'est pas interdit d'en chercher les remèdes, cet auteur, partant d'un point tout opposé, va presque jusqu'à nier la rage spontanée, tant il a à cœur de faire jouer un rôle à l'inoculation, à la rage communiquée. Celle-ci, dit-il, est bien positivement connue par les faits; la rage spontanée ne l'est que négativement. Le temps d'incubation possible étant ignoré, empêche de remonter à la morsure; et puisqu'on est obligé d'admettre des cas d'incubation de six, dix et onze mois, il n'y a pas de raison de n'en pas admettre de plus tardives; et alors comment s'assurer que l'animal que l'on dit atteint de *rage spontanée* ne l'a pas reçue, à une époque plus ou moins éloignée, d'un animal qui l'avait mordu. — Mais M. Aliès n'a pas peut-être réfléchi à cette opinion, qui gagne du terrain, que la rage cesse de se transmettre après une première inoculation.

» Il n'en est pas moins vrai que la rage spontanée paraît plus rare chez les chiens que la rage communiquée.

» Partant de là, le problème consiste à empêcher l'inoculation. Pour M. Aliès, le maître du chien est l'*auteur* involontaire, mais bien réel, des accidents. Cette manière de voir est un peu forcée; il faudrait pour cela que le maître sût que son chien a été mordu, ou bien qu'il connût le moment où la rage spontanée va éclater chez son chien, pour qu'il fût tenu de le séquestrer ou de le surveiller, ou bien que l'animal fût sans cesse captif; et alors, selon d'autres, il devient enragé.

» La responsabilité donc ne pourrait exister que pour la rage communiquée. Pour cela, il faudrait que tout pos-

esseur de chien connaît parfaitement les prodromes de la rage; et cela n'est pas très-difficile : il suffirait de publier tous les ans, dans toutes les communes, une instruction bien détaillée, de la faire lire en chaire et tout haut sur la place publique, et afficher devant la maison-commune. Voilà pour l'instruction; mais pour l'application, il y a d'autres difficultés.

» Éclairer les propriétaires de chiens sur la surveillance dont la société leur fait un devoir dans l'intérêt de sa sécurité, est un premier point essentiel.

» Le second serait de leur faire subir la responsabilité de leur négligence dans l'accomplissement de ce devoir, tant sous le rapport de la vindicte publique, que vis-à-vis de la partie civile.

» Au premier aspect, ces mesures pourraient paraître iniques ou vexatoires. Il n'en est rien pourtant.

» La responsabilité atteint les propriétaires d'animaux dans le mal que ces derniers peuvent produire, et divers articles du Code civil ou du Code pénal comprendraient très-bien cette responsabilité.

» Il y a dans le travail de M. Aliès une chaleur d'exposition qui vous séduit; et comme il a envisagé son sujet sous le rapport pratique, il semble qu'il serait facile d'atteindre le but qu'il se propose : diminuer d'abord le nombre de chiens, et très-certainement aussi et par suite les cas de rage.

» Pour donner de la publicité aux mesures qu'il indique, il suffirait de transcrire tout au long en tête des bulletins qu'on délivre aux propriétaires des chiens : 1° les articles 4582 et 4585 du Code civil, et 575, § VII, art. 459, 479, 549 et 520 du Code pénal; 2° une description succincte, mais claire, des signes prodromiques de la rage; 3° un avertissement dans lequel on ferait connaître aux proprié-

taires de chiens la surveillance à laquelle ils sont soumis et la peine qu'ils pourraient encourir, si, par leur négligence, venaient à se produire quelques-uns de ces terribles accidents qui compromettent la vie de l'homme, jettent le deuil dans les familles et l'effroi dans les populations.

» Si déjà des instructions n'étaient données tous les ans par le Conseil supérieur d'hygiène publique, sur le sujet qui vient de nous occuper, peut-être me serais-je permis de formuler quelques propositions qui se déduisent des travaux que je viens d'analyser devant vous. Mais j'ai pensé que ces travaux doivent être connus de ceux qui veillent à la santé publique, et néanmoins qu'il était encore important de nous en faire l'écho.

» Nous ne devons pas oublier d'ailleurs que tout est à l'étude dans ces graves matières, et que nous n'avons pas assez d'autorité pour appuyer même les conclusions qui nous paraissent les plus satisfaisantes.

» Oserions-nous dire mettez les chiens en liberté, ôtez-leur la muselière ?

» Contentons-nous donc de répondre à MM. Bachelet et Froussart que nous voyons avec plaisir le travail qu'ils ont fait, et que nous les encourageons à chercher à l'entourer de preuves qui lui manquent encore. »

CORRESPONDANCE.

Le Secrétaire de l'Académie des Jeux Floraux informe qu'il a adressé au ministère de l'instruction publique un recueil destiné à notre Académie.

Lettre de M. Villiet.

Lettre de M. Baudoin.

OUVRAGES ADRESSÉS A L'ACADÉMIE

SUR LESQUELS SERONT FAITS DES RAPPORTS.

M. Gustave Masson demande le titre de membre correspondant; il envoie à l'appui de sa demande trois brochures, intitulées : *Trois ans de littérature française*. (MM. Costes, Brunet, Geffroy, rapporteurs.)

Le Cabinet historique, revue mensuelle contenant le catalogue général des manuscrits que renferment les bibliothèques publiques de Paris et des départements. (M. Delpit, rapp.)

Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen pendant l'année 1856-57. (M. Minier, rapporteur.)

Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales; 11^e vol., n^o 1, en 4 livraisons. (M. Raulin, rapporteur.)

Revue contemporaine; 7^e année, 2^e série, t. III, 15 juin 1858. (M. Minier, rapporteur.)

Histoire complète de Bordeaux; par M. l'abbé O'Reilly, membre correspondant; 1^{re} Partie, t. II, 1857. (M. Gaussens, rapp.)

Revue des Beaux-Arts, 12^e livraison, 15 juin 1858. (M. Gorin, rapporteur.)

DÉPOSÉS AUX ARCHIVES.

Bulletin de l'Académie delphinale, 2^e série.

Le Bon Cultivateur; 38^e année, n^{os} 4 et 5, avril et mai 1858.

Tombeau de M^{sr} Cart, érigé à Nîmes; par M. l'abbé Corblet. Paris, 1858.

Programme de la Société libre d'Émulation de Liège pour le Concours de 1859.

Annnonce de l'envoi d'un volume des travaux de la Société Impériale d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai; 4^e vol. de la 2^e série.

Société de Secours des Amis des Sciences fondée le 3 mars 1857; par M. Thénard.

CONCOURS.

Un Mémoire envoyé pour le Concours ouvert pour l'année 1858 par l'Académie. (Question d'économie sociale : *luxe.*)

Étaient présents :

Cirot de La Ville, E. Dégranges, A. Petit-Laffitte, Baudrimont, Durand, J. Duboul, Saugeon, Abria, G. Brunet, V. Raulin, Jules Delpit, Costes, E. Gintrac, Blatairou.

SÉANCE DU 15 JUILLET 1858.

Présidence de M. CIROT DE LA VILLE.

Le procès-verbal de la séance du 4^{er} juillet est lu et adopté.

M. Dutrey, en mission universitaire, s'excuse de ne pouvoir assister aux séances.

M. Belin-De Launay continue sa lecture sur la *Paix et la trêve de Dieu dans le nord de la France*.

Son mémoire a eu surtout pour objet de répondre aux objections de M. Vion, qui lui contestait ces propositions, à savoir : Que les grandes associations privées de la Paix et de la Trêve de Dieu ont été l'origine, l'occasion principale, et pour ainsi dire le berceau du mouvement communal et consulaire. — Il rétablit d'abord la part qui revient aux traditions de l'autorité romaine, puis l'influence de la première croisade, dont un des effets, selon M. Belin-De Launay, était le devoir et le droit que se donna le clergé d'organiser la paix conti-

nue, dont il avait garanti l'observation dans les fiefs de tous les seigneurs qui partiraient pour la Terre-Sainte. Puis l'auteur cherche à prouver que la Paix et Trêve de Dieu a laissé des traces dans la Picardie, après s'être étendue en Italie et sur le nord de la Gaule. Il tire ses preuves du fait de l'expédition du roi Henri I^{er} pour pacifier son royaume. Or, cette expédition ne pouvait avoir lieu qu'avec la réunion des forces dont disposait le clergé, et l'armement des paroisses fut le premier symptôme de l'existence de cette *communia popularis* que, suivant Orderic Vital, ont formée les rois de France et les peuples de Neustrie. M. Belin-De Launay appuie ce fait par des preuves moins hypothétiques, dit-il, par des textes formels, d'où il ressort pour lui que l'existence de la Paix et Trêve de Dieu, non-seulement dans le nord de la France, mais même en Picardie, ne peut plus être niée pour les années 1094 et 1099. Or, cette date est importante.

« Les Croisés sont alors en Asie, dit M. Belin-De Launay, et déjà la commune, non pas seulement la commune populaire dont parle Orderic Vital, mais la vraie commune urbaine, est apparue. Elle existe à Noyon et à Doullens, comme à Autun et à Châlons. Nous sommes en plein mouvement communal. Comment la guerre a-t-elle pu sortir des institutions pacifiques? On l'a déjà dit : la paix était le but, mais la guerre était le moyen. Pour rétablir la sécurité et l'autorité, il fallait abattre le brigandage et la rébellion. C'est ce qu'ont fait les associations jurées de la Paix et Trêve de Dieu. Au milieu de cette lutte sont nées les institutions dites d'amitié, de paix, de commune et de con-

sulat, à l'origine desquelles on trouve souvent un nom d'évêque. Ainsi, le souvenir lointain du gouvernement des empereurs romains offrait le type d'une sécurité que l'on cherchait à reproduire; les vastes associations jurées de la Paix et Trêve de Dieu, organisées par le clergé, ont donné la force nécessaire pour y réussir; et plus tard, ces associations, en se sécularisant, ont produit les villes de paix, de commune, de consulat, de mairie, et successivement les paix des grands seigneurs, des rois et des empereurs, c'est-à-dire la fin de l'anarchie féodale par le rétablissement progressif de l'autorité centrale. »

M. Saugeon lit un premier rapport sur une petite brochure de M. J.-F. Samazeuilh, membre correspondant, ayant pour titre : *Souvenirs de Saint-Jean-de-Luz*.

« Ce livre, dit le Rapporteur, est une sorte de *vademecum* du touriste qui visite Saint-Jean-de-Luz et ses environs; un style élégant et facile en rend la lecture fort agréable. L'auteur rattache le récit des faits historiques aux divers lieux qui en ont été le théâtre; cette partie de l'ouvrage est très-habilement traitée. M. Samazeuilh présente également une histoire de la marine de Saint-Jean-de-Luz, qui sera lue avec beaucoup d'intérêt.

» Je conclus à ce qu'il soit adressé des remerciements à notre correspondant, pour l'envoi de cet opuscule. »

Le même Membre présente ensuite l'analyse d'un ouvrage intitulé : *Du rôle de la famille dans l'éducation, ou Théorie de l'éducation publique et privée*, par M. Th.-H. Barrau.

« Composé sur une question mise au concours par l'Académie

démie des Sciences Morales et Politiques, cet ouvrage a obtenu le prix.

» L'auteur partage son sujet en quatre parties : *le Droit, le Devoir, les Moyens, Applications pratiques.*

» Le droit de la famille est limité par celui de la société et celui de l'enfant, mais il est indépendant de toute contrainte; en sorte que, d'après M. Barrau, il y a pour le père obligation morale de faire instruire son fils, mais il ne saurait y avoir obligation légale : cela me paraît peu conséquent, dit M. Saugeon. Une loi de Solon dispensait le citoyen auquel son père n'aurait pas donné un métier, de le nourrir dans sa vieillesse. Cette disposition a été généralement approuvée. Eût-on blâmé le sage Athénien s'il eût ajouté que le père devait faire apprendre à son fils la lecture et l'écriture?

» L'auteur veut que la gratuité de l'enseignement primaire ne soit établie qu'en faveur des indigents; notre expérience est conforme à cette opinion. Les élèves qu'on accepte sans rétribution sont ceux qui profitent le moins; sans doute parce qu'ils sont sous l'influence des parents, et que ceux-ci n'estiment que ce qu'ils paient.

» M. le Rapporteur trouve digne des plus grands éloges le chapitre qui traite des droits de l'enfant.

« Tous les moyens, dit l'auteur, employés pour élever l'enfant, doivent avoir un caractère libéral, noble, généreux, propre à entretenir en lui la fierté, la spontanéité, l'élévation des sentiments; en un mot, tout ce qui fait la dignité de l'homme; car la dignité est inséparable de la liberté. Tout ce qui blesse cette dignité, en éducation, est par cela même illicite. »

» M. Barrau flétrit l'espionnage employé comme moyen de discipline : on ne moralise pas en avilissant. Il ne veut pas qu'on surcharge l'enfance d'études inutiles, et s'élève

contre cette émulation surexcitée, contre cet abus des concours où des chefs d'institution forcent, pour le premier prix, des adolescents, comme on prépare pour l'hippodrome ces chevaux lauréats qui ne sont plus bons ni pour la selle ni pour la charrue.

» Le père et ceux qui le remplacent ont des devoirs à remplir envers la société; l'auteur s'en occupe en traitant des rapports de l'éducation avec la politique, la civilisation et l'économie sociale. Par le titre même de ces chapitres, on voit qu'il entre dans le cœur de la question, et que, pour lui, le vrai but de l'éducation est de faire un homme complet.

» Nous nous associons aux préoccupations que causent à M. Barrau les progrès matérialistes de l'enseignement professionnel. Il craint que tout enthousiasme ne s'éteigne chez l'adolescent au souffle glacé de l'intérêt; il sait rendre ici sa pensée plus saisissante à l'aide de deux dialogues très-bien réussis.

» L'auteur ne s'occupe que très-accessoirement de l'éducation des filles; car la valeur d'une femme est toute, pour lui, dans cette épitaphe d'une matrone romaine :

*Casta vixit, domum servavit, lanam fecit*¹.

» Grâce aux mécaniques, dit le Rapporteur, les femmes ne filent plus; mais il est très-bon qu'elles s'occupent du ménage. Je regarde comme fort compromise celle qui néglige les soins matériels de la maison. La femme s'épure surtout par le travail; mais celui de l'intelligence doit-il lui être interdit? Ce qui perd aujourd'hui tant de familles, c'est la frivolité de la mère. Or, la frivolité n'est jamais le résultat d'une instruction rationnelle et solide.

¹ Elle a vécu chaste, gardé la maison et filé de la laine.

» Revenons à l'éducation des jeunes gens, que l'auteur a sérieusement étudiée, surtout celle qui serait appropriée aux besoins de la classe moyenne; car, en ce qui touche les écoles primaires, tout en l'approuvant sur divers points, nous aurions à lui présenter de nombreuses objections. Il pèse avec soin les avantages et les inconvénients de l'éducation publique ou privée, et donne la préférence à cette dernière. Il signale l'externat comme pouvant former une heureuse transaction entre les deux modes.

» Les rapports de la religion avec l'éducation, ou plutôt du clergé avec le corps enseignant, présentent un problème que M. Barrau n'est pas parvenu à résoudre. Il est plus heureux en traitant de l'influence du gouvernement; ses opinions sont ici nettement formulées, et, tout en louant la centralisation, il en caractérise bien les inconvénients :

« Cette organisation, qui substitue à la vie intellectuelle de chaque collège l'impulsion mécaniquement imprimée par l'autorité centrale, produit partout une régularité, une uniformité qui, sur le papier, font un effet merveilleux; mais elle n'apporte au succès de l'éducation morale qu'un faible contingent d'efforts. »

» Peu partisan de l'école normale, l'auteur y substituerait volontiers un noviciat dans les établissements d'instruction publique; les maîtres d'études deviendraient tous alors des aspirants au professorat: ils ne seraient plus répétiteurs de nom, mais de fait. Plus respectés des élèves, ayant plus conscience de leur propre dignité, ils pourraient exercer une très-heureuse influence.

« La dernière partie de l'ouvrage est consacrée aux méthodes et aux objets d'étude. Relativement aux méthodes, nous nous permettrons quelques critiques. L'auteur s'applique à ridiculiser des systèmes absurdes qui ne valent

pas une réfutation. D'un autre côté, il ne tient aucun compte des procédés rationnels et vraiment progressifs. Il nie le droit d'expérimenter une méthode sur des enfants; or, comme on ne saurait, ainsi qu'en physiologie, expérimenter sur des animaux, il en résulte une prohibition absolue contre les procédés nouveaux. Nous croyons, sans doute, qu'il ne faut jamais admettre des procédés extravagants, mais nous pensons qu'il est encore dans les méthodes bien des progrès désirables. D'ailleurs, les innovations, alors même qu'elles ne sont pas supérieures, ont l'avantage de surexciter le zèle de ceux qui enseignent, ce qui profite toujours à ceux qui sont enseignés.

» Tout le chapitre relatif aux objets d'étude est digne d'une sérieuse attention, et nous lui accordons une adhésion complète. M. Barrau voudrait retrancher beaucoup du programme et y ajouter un peu. Il réduirait le travail de linguistique au français et au latin : la comparaison de deux idiomes lui paraît suffisante pour perfectionner le style et faire saisir les principes de la grammaire générale. Il fait grand cas du grec, mais il voudrait qu'il ne fût étudié que plus tard, par ceux qui auraient la vocation de devenir des érudits. L'étude d'une langue moderne ajoutée au programme lui paraît une superfétation fâcheuse. Quelques mois de séjour à Londres ou à Berlin apprennent, en effet, plus d'anglais ou d'allemand à un jeune homme que plusieurs années de classes mal écoutées dans un collège. Nous pensons, d'après notre expérience, dit le Rapporteur, que cette multiplicité d'idiomes fait de la tête de l'élève une sorte de Babel où se perdent l'imagination et le goût, et nous concluons comme M. Barrau : « L'enseignement polyglotte tue l'enseignement littéraire. »

» L'auteur voudrait, d'autre part, qu'on ajoutât aux études actuelles. Il réclame, pour les classes élémentaires :

les faits usuels de l'histoire naturelle, de l'industrie, de l'agriculture; pour les classes supérieures: quelques notions de législation, d'économie sociale, d'hygiène privée et publique, quelques idées sur les sciences militaires et sur l'organisation administrative.

» Les ouvrages d'un mérite réel appellent seuls la critique: c'est pour cela que nous ne l'avons pas épargnée à l'auteur; mais nous lui devons des éloges mérités pour une œuvre où l'élégance du style se joint à la noblesse des sentiments; où il indique des réformes très-utiles, et où il signale des tendances de l'enseignement actuel dont on ne se préoccupe pas assez. Il serait désirable que cet ouvrage fût lu et médité par tous ceux qui s'occupent de l'instruction publique. »

M. le Rapporteur conclut à des remerciements et à des éloges.

Ces conclusions sont adoptées.

M. Raulin fait un rapport sur deux Mémoires de M. Eug. Duval, imprimés dans les *Annales des Conducteurs des ponts et chaussées*, et désire que des remerciements soient adressés à l'auteur. — Quant à la demande que M. E. Duval avait faite à l'Académie, d'intervenir auprès de l'autorité pour la création d'une bibliothèque spéciale et d'un musée particulier à l'usage des conducteurs des ponts et chaussées, M. le Rapporteur émet l'avis d'appuyer cette demande auprès de l'autorité municipale, lorsqu'elle sera appelée à s'occuper à nouveau de ce qui a trait aux établissements scientifiques.

Cette proposition donne lieu à une discussion à la-

quelle prennent part MM. Petit-Lafitte, Baudrimont, Delpit. — L'Académie décide qu'il y aura lieu de s'occuper de cet objet au moment où l'administration municipale procédera aux plans d'amélioration des établissements scientifiques en général.

M. l'abbé Gaussens présente l'analyse verbale d'une *Notice historique, etc., sur les cloches*, brochure de M. Jules Coblet, directeur de la *Revue de l'art chrétien*. Le Rapporteur signale plusieurs passages intéressants au point de vue de l'histoire et de l'art. — Des remerciements sont votés à l'auteur.

M. Costes fait connaître un Mémoire de M. Cloz père, sur l'influence de la lune sur la menstruation, qui a été adressé à l'Académie par M. Cloz fils, de Sorèze. — Ce travail, fruit d'une observation de quarante ans sur la même personne, de dix-huit ans sur une seconde, ne saurait être contrôlé, infirmé ou confirmé que par un observateur qui y aurait consacré autant ou plus de temps que ne l'a fait M. Cloz lui-même, lequel ne voulait admettre de critique que de la part de ceux qui auraient répété ces expériences. « Nous ne pouvons donc, dit M. Costes, juger ce travail qu'avec les données générales de la science, et il en résulte qu'il n'y a pas même lieu de s'occuper d'observations analogues. — Remercions toutefois M. Cloz fils de nous avoir transmis le travail de feu son père. » — Ces conclusions sont admises.

Le même Rapporteur rend compte d'une brochure

de M. Castorani, sur *la cause de la cataracte*. — Ce Mémoire, qui a été envoyé à l'Institut, contient quelques expériences ingénieuses à l'appui du mode de nutrition du cristallin, et sans apprendre rien de nouveau, l'auteur confirme par des faits différents ce que l'on savait déjà de la cause de la cataracte. Confirmer des faits scientifiques par des faits d'un autre ordre est encore une chose utile dont nous pouvons remercier M. Castorani. — Ce médecin nous a aussi envoyé, dit M. Costes, une figure représentant un instrument nouveau de son invention. C'est un *fixateur de l'œil*, qui nous paraît ingénieux et bien disposé pour son usage. Remercîments à l'auteur. — Ils sont votés.

M. Minier lit un rapport sur un volume de poésies intitulé *VARIA*.

« L'auteur, M. Jules Canonge, est du petit nombre des poètes distingués dont la province est justement fière, et Paris, ce grand consécrateur de la renommée, a toujours fait l'accueil le plus flatteur aux séduisantes productions de l'académicien du Gard. — *Varia*, ainsi est intitulé le livre de M. Jules Canonge, et jamais ouvrage n'a mieux justifié son titre. Le poète a chanté sur tous les tons, et son recueil est un heureux mélange de ces chants divers, — reflets d'une âme prompte à se laisser impressionner, et qui, pareille au limpide miroir des eaux, s'assombrit ou s'illumine selon que le ciel est voilé de nuages ou que le soleil respandit.

» Tantôt graves, tantôt souriants, mais toujours mélodieux, les vers de M. Jules Canonge varient à chaque instant de rythme et de couleur, sans jamais rien perdre de

leur charme ni de leur éclat. — Le recueil du poète Nimois produit l'effet magique du kaléidoscope : vous tournez la page, et ce n'est plus le même dessin, ce ne sont plus les mêmes nuances, mais c'est toujours une ravissante mosaïque.

» Le livre de M. Jules Canonge se divise en quatre parties : *Réver, chanter, croire, aimer et sourire*. — N'est-ce pas absolument comme si le poète nous disait : mes vers, c'est mon cœur; mon livre, c'est moi?

» D'illustres bravos ont, à plusieurs reprises, salué les vers de M. Jules Canonge. — Châteaubriand, Pellico, George Sand, les ont chaudement applaudis. Ils ont fait plus et mieux : ils ont joint à leurs glorieux éloges d'affectueux conseils, témoignage évident d'une haute estime. — Conseiller, c'est aimer. Et ceux-là dont le style est le type du vrai et du beau, ne peuvent aimer que ce qui est ou ce qui promet d'être le vrai et le beau.

» Il ne faudrait pas pourtant, après ce que je viens de dire, s'attendre à trouver dans les vers de M. Jules Canonge, ce feu de la pensée et ce rayonnement du style qui font les chefs-d'œuvre. La poésie de l'auteur de *Varia* n'a pas ces ailes puissantes qui atteignent au sublime; ce n'est pas l'essor impétueux de l'aigle, c'est le vol mesuré de l'hirondelle; ce n'est pas le génie, mais c'est le talent.

Pour appuyer ces diverses propositions d'une seule preuve, M. Minier lit la pièce intitulée : *le Pin blessé*.

Près d'une antique sépulture,
 Au flanc d'un sablonneux ravin,
 Comme une tente de verdure
 Se déployait un jeune pin.
 Là venait souvent le poète

Reposer son âme inquiète ;
 Il méditait sur ce tombeau,
 Les phases de joie et de peine
 Que présente la vie humaine
 Entre la fosse et le berceau.
 Là, dans ses rêves solitaires,
 Sur l'écorce il avait gravé
 Les mystérieux caractères
 De quelque mot inachevé ;
 Avec une extase enfantine
 Il voyait pleuvoir la résine
 Que le tronc blessé distillait...
 Et soudain un triste présage,
 Se révélant dans cette image,
 Au fond du cœur il se troublait.
 Mais à tant de fronts, gais ou sombres,
 Le pin grandi prêta ses ombres,
 Tant de noms y furent inscrits ;
 De son écorce mutilée
 Tant de sève s'est écoulée,
 Que les trésors en sont taris ;
 Il est tombé sous la tempête ;
 Maintenant ce n'est qu'un squelette
 Blanchi par les vents, et déjà
 Oublié, — comme la poussière
 Du mort caché sous cette pierre
 Que son feuillage protégea.

Ainsi l'homme, ici-bas, souffre d'une blessure
 A chaque impression que son âme reçoit ;
 La sève de ses ans s'en échappe à mesure,
 Et des pertes qu'il fait à peine il s'aperçoit.
 Il regarde couler avec indifférence
 Ce trésor qui pourtant n'est point renouvelé ;
 D'un fécond avenir la trompeuse espérance
 Lui cache un présent désolé.

Mais de son être enfin il comprend la faiblesse ;
 Soigneux de ce qui reste, avare de ses jours,
 Il voudrait... vains efforts : l'âge vient, le temps presse,
 Et la douleur frappe toujours :
 C'est l'amitié qui l'abandonne ;
 C'est le sarcasme injurieux
 Qui fait tomber de sa couronne
 Les fleurons les plus radieux ;
 C'est toi qui meurs, décolorée,
 Ou qui traînes, déshonorée,
 Parmi les fanges du chemin,
 Fleur d'amour qu'il a respirée,
 Quand tu balançais, adorée,
 Dans l'air brillant ton front serein.

Et chaque heure, en passant, emporte une espérance,
 Ternit un souvenir, éveille une douleur ;
 La mort, qui sourdement s'avance,
 Fait le vide autour de son cœur.
 Épuisé, solitaire, il se traîne, il succombe ;
 Et, de l'infortuné qui meurt en gémissant,
 Rien ne reste ici-bas qu'un squelette, une tombe,
 Un nom qui va s'affaiblissant :
 Heureux, — comme cet arbre à la sève odorante,
 Confident et martyr d'une indiscrete ardeur,
 En féconde rosée, en perle éblouissante, —
 Heureux, s'il répandit la sève de son cœur !

Après cette lecture, qui intéresse, le Rapporteur continue :

» La pensée mélancolique qui fait le fond de la pièce que je viens de vous lire, se répand, en nuances plus ou moins accusées, sur tout le volume de M. Jules Canonge. Ses chants de gloire et d'amour sont fréquemment entrecoupés

par des soupirs; et quand sa muse sourit, c'est le plus souvent pour dissimuler une larme.

» Cela vient évidemment de ce que M. Jules Canonge a moins écrit avec son imagination qu'avec son cœur, et que, plus sensible que tout autre, le cœur des poètes est toujours prompt à s'attrister.

» Si les vers du poète Nîmois sont irréprochables quant aux sentiments qui les ont inspirés, sentiments toujours nobles, généreux, élevés, ils ne sont point, quant à la forme, à l'abri de la critique. Il ne serait pas difficile de trouver, dans cette poésie intime, des défaillances, des disparates, des taches; mais à quoi bon signaler ces imperfections? L'ensemble est plein de charme; cela suffit pour nous rendre indulgent envers quelques détails défectueux. — Quand un bouquet exhale un suave parfum, ne serait-il pas puéril de rechercher si, parmi les fleurs dont il se compose, il n'y en a pas quelques-unes d'étiolées?

» Je demande, en terminant ce Rapport, que l'auteur de *Varia*, M. Jules Canonge, soit remercié de son poétique envoi, et que des félicitations soient jointes à ce remerciement. »

Ces conclusions sont adoptées.

OUVRAGES ADRESSÉS A L'ACADÉMIE

SUR LESQUELS SERONT FAITS DES RAPPORTS.

Essai sur les fresques de Raphaël au Vatican; par A. Gruyer. Paris, 1858. Hommage de l'auteur. (M. Gorin, rapporteur.)

M. Gassiés, correspondant, adresse les deux ouvrages suivants : — *Rectification de quelques synonymes dans le genre PISTIUM*, de Pleiffer : — *Description de coquilles terrestres et fluvia-*

tilles recueillies à la Nouvelle-Calédonie. — (M. Raulin, rapporteur.)

Cours familier de littérature, par M. de Lamartine. 33^e entretien. (M. Minier, rapporteur.)

Revue contemporaine; 7^e année, 2^e série, t. III, 30 juin 1858. (M. Minier, rapporteur.)

Mémoires de la Société impériale d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai; 2^e série, t. IV, 1856-57. (M. Petit-Lafitte, rapporteur.)

Revue des Beaux-Arts; 28^e année, 13^e livre, 1^{er} juillet 1848. (M. Gorin, rapporteur.)

Examen critique, par M. L.-J. Hubaud, d'un opuscule intitulé : *Quelques recherches sur les débuts de l'imprimerie à Toulouse*, par M. Desbarreaux (Bernard). Hommage de l'auteur. (M. Delpit, rapporteur.)

Journal des Savants, juin 1838. (MM. Duboul et Baudrimont, rapporteurs.)

DÉPOSÉS AUX ARCHIVES.

Le Chirurgien de marine; traduit de l'anglais, par M. Laburquet.

L'Agriculture comme source de richesse; 19^e année, n^o 6, juin 1858.

Journal d'Éducation; 9^e année, n^o 9, juillet 1858.

L'Ami des Champs; 36^e année, juillet 1858, n^o 425.

Notice sur les cloches de Bordeaux, et en particulier sur celle de l'église Notre-Dame.

M. le Préfet de la Gironde adresse les deux ouvrages suivants : — *Catalogue des brevets d'invention pris du 1^{er} janvier au 31 décembre 1857*; — *Description des machines et procédés pour lesquels des brevets d'invention ont été pris sous le régime de la loi du 5 juillet 1844*; t. XXVIII.

Annales de la Société d'Agriculture, Arts et Commerce du département de la Charente, n^o 5, novembre et décembre 1857.

Étaient présents :

MM. Cirot de la Ville, Hip. Minier, E. Dégranges, A. Petit Lafitte, Durand, Léo Drouyn, Charles Des Moulins, Abria, J. Duboul, Saugeon, G. Brunet, Fauré, Baudrimont, Costes, Jules Delpit, V. Raulin, E. Gaussens.

SÉANCE DU 29 JUILLET 1858.

Présidence de M. CIROT DE LA VILLE.

Le procès-verbal de la séance du 15 juillet est lu et adopté.

M. Abria s'excuse de ne pouvoir assister à la séance, retenu qu'il est par des travaux universitaires. — Il sera prêt incessamment pour le rapport sur l'appareil télégraphique de M. Marqfoy.

M. Brochon lit un rapport sur le programme du Congrès de la propriété littéraire et artistique qui doit avoir lieu au mois de septembre prochain. Après avoir donné connaissance à l'Académie de la circulaire et du programme, M. Brochon fait remarquer que les questions sont posées avec intelligence et préparent un débat élevé sur les points les plus essentiels des législations internationales. — « Je me demande, néanmoins,

ajoute-t-il, pourquoi le Congrès n'embrasse pas la propriété scientifique en même temps que la propriété des ouvrages de littérature et d'art; les œuvres de la science n'ont-elles pas le même droit et le même besoin de protection?»—L'Académie de Bordeaux, selon le Rapporteur, s'associerait à une excellente pensée si elle pouvait être représentée par un ou plusieurs de ses membres à cette assemblée quasi législative : elle montrerait par là qu'elle ne regarde ni à la distance ni à la nationalité là où se rencontre la grande fraternité du travail et de l'intelligence.

« Et ce serait, dit M. Brochon, un véritable honneur pour ceux d'entre nous auxquels il serait donné de vous représenter en cette solennelle occasion. — Et puis, le lieu (Bruxelles) est admirablement choisi pour que la propriété littéraire et artistique s'empresse de revendiquer bien haut ses droits. Vos champions auraient constamment pour mission, en un tel tournoi, de lutter à armes courtoises mais rudes contre les tenants de la contrefaçon. »

M. Brochon propose à l'Académie de répondre au Comité d'organisation du Congrès : 1^o qu'elle donne sa complète adhésion à la pensée et au but de ce Congrès; 2^o qu'elle désire, qu'elle espère pouvoir, à l'époque indiquée, y envoyer comme délégués un ou plusieurs de ses membres.

Ces conclusions donnent lieu à un débat auquel prennent part MM. Costes, Durand et Baudrimont. — Ce dernier voudrait que le Congrès de Bruxelles eût à s'occuper aussi de la propriété des créations indus-

rielles, des brevets d'invention. — M. Brochon ne combattrait pas cet avis, mais il ne nous appartient pas, croit-il, de faire intervenir un nouvel élément dans la question.

Les conclusions du Rapport de M. Brochon sont adoptées par l'Académie.

M. Gaussens lit un curieux parallèle entre saint Grégoire de Nazianze et M. de Lamartine. — Ce travail, qui captive l'attention de l'Académie, sera inséré dans ses *Actes*, et ne peut être ici l'objet d'une analyse qui ne serait nécessairement qu'écourtée.

M. de Lacolonge rend compte des publications de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers.

Le 5^e vol., 2^e série, 1854, reçu seulement le 29 avril 1858, prouve que certaines Sociétés sont plus en retard que nous pour leur publication. Ces Mémoires, tout d'intérêt local, ne contiennent qu'un fait curieux :

« Les Visitandines de Nozé, pour soustraire les objets du culte aux profanations des représentants du Comité de Salut-Public, les confient à un de leurs fournisseurs. Ce dernier ne trouve rien de mieux, pour déjouer les soupçons, que d'exposer dans sa boutique une statue de la Vierge faisant partie de son dépôt; il la garnit des emblèmes alors à la mode, la coiffe du bonnet phrygien. Après quelques jours de cette mise en scène, à laquelle les yeux s'habituent, la statue est mise de côté et traverse sans encombre la période dangereuse pour sa conservation. »

Le 6^e vol., 1855, bien que consacré, comme le pré-

cédent, à des recherches qui intéressent spécialement le département de Maine-et-Loire, contient cependant quelques articles dignes d'être mentionnés. — Ainsi, l'un des conseillers à la cour d'Angers présente quelques considérations sur les moyens de régler les inondations; mais ce travail est loin, sous tous les rapports, de celui que nous avons couronné. — Dans des considérations sur les promenades publiques en général et le nom des rues d'Angers, l'auteur ne voit pas sans regret disparaître de vieilles désignations qui indiquaient des faits et des personnages anciens.

« L'auteur, dit M. de Lacolonge, regrette que l'histoire locale se perde ainsi devant un empressement sujet à variations.

» Il désirerait que les eaux publiques fussent, de nuit, employées à l'arrosage des arbres des promenades, ce qui semble une fort bonne idée.

» Une Notice sur les hommes qui ont illustré le nom de Beauveau a dû demander à son auteur de longues recherches. C'est en étudiant ainsi les vieilles familles de chaque province, qu'on jette les bases de leur histoire. Émettons des vœux pour que cette idée trouve à Bordeaux des imitateurs.

» Un officier du génie, qui a eu à combattre l'envahissement et le délaissement des sables près de plusieurs forts placés sous sa surveillance, rend compte des effets qu'il a obtenus par l'emploi des claies, telles qu'on les dispose depuis bien longtemps dans nos dunes; il parle aussi de semis ou plantations de topinambours, qui, se reproduisant seuls annuellement, lui ont donné de bons résultats. Ce moyen mériterait d'être sérieusement expérimenté. »

Dans le 7^e vol, outre un compte-rendu des Établissements scientifiques et artistiques d'Angers, M. le Rapporteur signale aux amateurs des voyages et de l'archéologie, *la Promenade en Touraine*, de M. Belleuvre. L'auteur passe rapidement en revue les châteaux de ce pays renommé : — Lamgeais, Vilandri, Ussé, Azay-le-Rideau, Amboise, Chenonceau, Chaumont, Chambord, Blois, Chinon, Loches, fait leur histoire et leur description en quelques mots, et énumère les toiles précieuses conservées dans quelques-uns d'entre eux.

Le 8^e vol., parmi des articles réellement curieux, en contient un plein d'intérêt : c'est une visite au monastère des Arméniens, de l'île Saint-Lazarre, près Venise. M. Textoris y a trouvé l'occasion de résumer la vie de Méchitar, de préciser le but, l'histoire et les résultats de sa fondation. Il termine par quelques détails curieux sur l'histoire de l'Arménie et de la religion arménienne.

M. de Lacolonge approuve l'habitude qu'a prise la Société d'Angers de terminer ses volumes par une analyse rapide des ouvrages qu'elle reçoit des autres Sociétés savantes. Cette table raisonnée lui paraît fort utile et donne raison à notre honorable collègue, M. Baudrimont, qui en voudrait une pareille pour toute la France. Le Rapporteur conclut à des remerciements envers cette Société. Cette conclusion est adoptée.

M. l'abbé Cirot lit un rapport sur les deux volumes du compte-rendu du Congrès scientifique tenu au Puy en 1855.—Il fait d'abord ressortir la difficulté d'analyser

un tel ensemble de travaux. — Le premier volume est consacré à reproduire les séances et les discussions qui les ont remplies. — Le second, renferme une trentaine de Mémoires, Notices et Pièces de vers. — Parmi les premiers, M. le Rapporteur signale trois Mémoires : sur *la Découverte du fossile humain de Denise*, par M. Robert; sur *la Fréquence comparée des vents supérieurs et inférieurs*, par M. Bertrand de Dom; sur *l'Organisation des Caisses d'Épargne avec les Monts-de-Piété*, par M. Sauteyron. — Parmi les seconds, une *Étude critique sur les moyens de combattre la misère*, par M. Front de Frontpertuis, chef du cabinet du préfet de la Haute-Loire. — Ce travail signale les causes de la misère pour arriver à en trouver le remède; et en face de l'ivrognerie, de l'affaiblissement de l'esprit de famille, de l'émigration des campagnes dans les villes, de l'encombrement des carrières littéraires et des professions libérales, il propose des remèdes qui ne sont autres que ceux-là mêmes mis en œuvre au sein de notre société.

Après avoir énuméré un travail de M. le Dr Mouret, sur la *fièvre typhoïde*, sa nature et son étiologie; un autre de M. Aymard, sur *les Origines de la ville du Puy*, vaste collection de recherches sur l'ère celtique et gallo-romaine, accompagnée de plusieurs planches; un troisième sur *l'Influence de la liturgie sur l'architecture*; plus loin, de *la Musique sur les mœurs*, par M. l'abbé Deviau; enfin, une *Notice complète sur Charles Crosatier*, par M. Francisque Naudet, M. l'abbé Cirot termine par ces paroles : « Vous n'exigez pas de

moi, Messieurs, que j'apprécie ces divers travaux ; il faudrait pour cela que je pusse un instant vous dérober vos connaissances spéciales et diriger par elles un jugement sûr. Tout ce que je puis constater, c'est le caractère sérieux, travaillé, l'esprit sage et prudent, le style discipliné de ces œuvres ; ce sont l'estime, les éloges et les félicitations que méritent les savants de tout ordre qui apportent ainsi leur trésor particulier au trésor commun de la science et du bien public. »

M. l'abbé Cirot lit ensuite un rapport sur *l'Histoire de l'assistance publique dans les temps anciens et modernes*, par M. Alexandre Monnier.

Il cite d'abord un fragment du rapport de M. Villemain sur le Concours de 1857 ; puis il entre dans l'appréciation de l'ouvrage auquel l'Académie Française décerna une médaille de premier ordre.

« Dès le début de son travail, dit M. le Rapporteur, M. Monnier établit la distinction du *devoir* et du *droit* qui, dans l'histoire de l'assistance publique, se divisent les époques et les nations ; il signale leur caractère et leurs conséquences, en attendant que l'étude des faits vienne le justifier. »

Après avoir cité un passage de l'auteur, qui se termine par cette proposition : « Cette étude prouvera, je l'espère, qu'en fait d'assistance, l'ordre, c'est la liberté, » M. le Rapporteur continue :

• Nous avons donc un flambeau à la main, et devant nous, le monde sur lequel il projette sa lumière. Voici d'abord le paganisme. Qu'on le regarde chez les Grecs ou

chez les Romains, c'est toujours, sous des formes diverses, l'assistance publique régnant comme un droit. Les distributions générales, le patronage, les transactions officielles en faveur des débiteurs, les lois contre l'usure, les réductions d'impôts, la fondation des colonies, les entrepôts publics, les préfectures de l'aumône, les caisses militaires, les théoriques, les médecins publics, les écoles, les efforts renouvelés de temps à autre pour l'adoucissement de l'esclavage, rien ne manque de ce que dicte une fois ou autre, même à l'homme le plus aveuglé et le plus glacé par l'égoïsme, le sentiment d'humanité imprimé dans tous les cœurs. Mais toutes ces institutions méritent-elles l'honneur d'être rangées parmi les modes de l'assistance publique? Peut-on compter parmi les libéralités de la bienfaisance ces largesses politiques, « bien moins inspirées par les » grandes nécessités des pauvres que par les calculs et le » désir d'une possession tranquille? » ces prodigalités étranges des Empereurs qui, pour effacer dans les esprits les regrets de la liberté évanouie et les passions de la vie politique, jetaient du pain et des plaisirs à la mendicité du peuple-roi? ces sommes immenses enfouies dans le gouffre béant d'une misère toujours inassouvie et toujours révoltée?

» Le paganisme avait constaté l'impuissance du *droit*; vient le christianisme, qui inaugure l'ère du *devoir*. Il ne le fait pas triompher du premier coup, mais il insinue peu à peu dans les veines du vieil empire romain la sève qui devait le rajeunir en lui donnant une autre vie. La doctrine des Chrisostôme et des Augustin, si énergique, si explicite sur le devoir de l'aumône, ne tarde pas à porter ses fruits : de toutes parts on voit s'élever une moisson d'œuvres de charité qui naissent du sein même de tous les délaissements et de toutes les douleurs pour les consoler et les secourir. L'assistance physique, intellectuelle, mo-

rale, est organisée ; elle se base sur le dogme chrétien ; elle grandit par son souffle. En s'avancant, depuis Charlemagne jusqu'à saint Vincent-de-Paul, elle subit les modifications que chaque siècle lui demande par ses calamités et ses besoins ; mais, toujours active et vivace, elle continue sa marche, même à travers les obstacles, puisant en elle-même la force de les briser.

» Il en est ainsi jusqu'au moment où le siècle dernier, dans son déclin d'âge et plus encore de raison, voulut remettre de nouveau entre les mains du droit le soin du pauvre, l'avenir du malheureux. Ici, la France d'alors, l'Angleterre, la Hollande, la Suisse, en un mot l'Europe d'aujourd'hui, viennent avec leurs statistiques attester de quel côté est le vrai remède du mal, où se rencontre le secours le plus utile, le plus moral, le plus doux à celui qui donne comme à celui qui reçoit, dans la taxe ou dans l'aumône, dans l'assistance légale ou dans la charité libre. Non que les gouvernements ne puissent et ne doivent être les pères de leurs pauvres, mais parce qu'ils ne les protègent jamais plus efficacement qu'en protégeant l'action individuelle dont ils sont l'objet ; mais parce que l'action individuelle seule est une vertu, et que rien n'est vraiment puissant et fécond que la vertu.

» Voilà, en raccourci, le livre de M. Monnier, gros et fort volume, non-seulement par son format et le nombre de ses pages, mais bien plus par l'abondance des documents et l'exactitude des chiffres qui y sont amassés, par la solidité d'une pensée qui ne s'éparpille jamais en détails inutiles ; par la fermeté d'un style modeste et digne. Si vous partagez, Messieurs, ces impressions en présence de l'ouvrage que je viens de parcourir avec vous, vous n'hésitez pas à voter pour l'auteur des éloges et des remerciements. »

Ces conclusions sont adoptées.

OUVRAGES ADRESSÉS A L'ACADÉMIE

SUR LESQUELS SERONT FAITS DES RAPPORTS.

Main-Courante, poésies diverses, par J.-B. Fort-Meu, de Bordeaux, t. I; le Havre, 1857. (M. Minier, rapporteur.)

Faits pour servir à l'analyse des sucres, travail lu à la Société de Médecine de Toulouse, par M. Louis Cazac. (M. Baudrimont, rapporteur.)

Grammaire primitive d'une langue commune à tous les peuples (Pantos-dimou-glossa), par Lucien de Rudelle; deux exemplaires, avec une lettre d'envoi. (M. Brunet, rapporteur.)

Revue contemporaine, 7^e année, 2^e série, t. IV, 15 juillet 1858. (M. Minier, rapporteur.)

Mémoires de la Société Royale des Sciences de Liège, t. XI et XIII, 1858, avec une lettre d'envoi. (M. de Lacolonge, rapporteur.)

Mémoires de l'Académie des Sciences, Agriculture, Commerce, Belles-Lettres et Arts du département de la Somme; Amiens, 1854-55-56-57. (M. Petit-Laffitte, rapporteur.)

Revue des Beaux-Arts, 14^e livr., 15 juillet 1858. (M. Gorin, rapporteur.)

DÉPOSÉS AUX ARCHIVES.

Tracé graphique d'un appareil (br. s. g. d. g.) pour alimenter directement toutes les chaudières à vapeur par les bouilleurs; par M. Roger, à Wazemmes. Lez. Lille.

Le Devoir, comédie en deux actes et en vers, par M. Ch. de Batz-Trenquelléon. Poèmes et bluettes.

Société d'Agriculture, des Belles-Lettres, Sciences et Arts de Rochefort, année 1856-57.

Programme du Concours d'automne de la Société d'Horticulture du département de la Gironde.

Programme des sujets que la Société Dunkerquoise met au Concours pour l'année 1859, avec une lettre d'envoi.

Association des médecins du département de la Seine-Inférieure,
assemblée générale du 4 juin 1858.

Annales des Universités néerlandaises et des Athénées d'Amsterdam et de Deventer, années 1853-54, avec une lettre d'envoi.

Étaient présents :

MM. Cirot de La Ville, J. Duboul, Costes, Ch. Des Moulins, E. Gaussens, Durand, Ordinaire de Lacolonge, Léo Drouyn, H. Minier, A. Petit-Laffite, G. Brunet, Saugeon, G.-H. Brochon, E. Dégranges, Blatairou, Baudrimont, L. Arman.

SÉANCE DU 12 AOUT 1858.

Présidence de M. CIROT DE LA VILLE.

M. Ed. Clerc, de Besançon, demande le rapport du Concours sur le morcellement du sol. — Chargé par l'Académie de cette ville d'un travail sur une question analogue, M. Clerc désire consulter ce document important. — Il lui sera envoyé.

M. Duval adresse à l'Académie deux numéros des *Annales des conducteurs des ponts et chaussées*.

M. le marquis de La Grange écrit à M. le Président pour l'informer que ses travaux et sa santé ne lui ont pas encore permis de s'occuper de son discours de réception en séance publique. Il prévient lorsqu'il sera prêt.

Ce membre transmet en même temps à l'Académie un ouvrage de M. Achille Barbier, sur *l'Action de*

l'électricité dans les gaz et dans les liquides. Ce Mémoire étant en entier publié dans un journal politique, ne peut être envoyé au rapport. Il est déposé aux archives.

M. le Président nomme les commissions pour l'examen des Concours de 1858.

M. Sédail, ancien membre résidant, aujourd'hui correspondant, lit un travail sur l'importance de l'étude de la langue française, mais à certain point de vue. — Il s'est, en effet, proposé de répondre à une question qu'il a formulée en ces termes : *Quelles études le jeune homme, après avoir quitté les bancs de l'école, devrait-il faire pour connaître le mieux possible la langue qui, par ses écrivains, a conquis chez les modernes la place qu'occupait la langue grecque dans l'antiquité?*

Il établit d'abord que pour les contemporains de la seconde moitié du XIX^e siècle, il y a comme trois langues françaises, qu'il classe dans cet ordre chronologique inverse :

Le français actuel.

Le français du XVIII^e siècle.

Le français du XVII^e siècle.

Mais l'étude de ces trois âges de notre idiome, dit-il, en laisserait de côté un quatrième, la portion la plus riche de cette précieuse mine. Est-ce que le français de Montaigne, d'Amyot, de Marot et de Regnier n'est pas un idiome plus prosodique, plus riche d'harmonie, plus

gracieux, plus naïf, que la langue que lui préférerait Malherbe? La Fontaine le croyait.

Voilà donc quatre âges de la langue française que M. Sédail voudrait voir étudier par nos jeunes gens, s'ils veulent savoir à fond la langue maternelle. — Il voudrait voir surtout étudier *l'ellipse*, qui distingue si fort la langue du XVII^e siècle de la langue de Montaigne et d'Amyot; plus, l'accent et la prosodie; enfin, les *idiotismes*, et il développe sa thèse de manière à vous ramener à son opinion.

M. Ch. Des Moulins rend compte des ouvrages suivants :

D'abord, de *l'Annuaire de 1858 de l'Institut des provinces*.

Ce recueil, de 720 pages, contient la session de 1857 du Congrès des délégués des Sociétés savantes des départements.

La deuxième partie est consacrée aux *Assises scientifiques de 1857*, tenues à Poitiers, Amiens, Alençon, Arras, Mende et Valence.

A la fin du volume se trouve un aperçu des Congrès de 1857, tant en France qu'en Allemagne.

M. le Rapporteur signale les communications qui lui ont paru les plus importantes.

Il rend compte après des ouvrages suivants, en les classant sous deux titres : Mémoires offerts par leurs auteurs; Recueils publiés par les Sociétés savantes.

Au nombre des premiers se placent : 1^o *La Révision comparative de l'herbier de Lapeyrouse*, par le D^r

Clos, professeur de la Faculté des Sciences, et directeur du Jardin botanique de Toulouse. Par ce travail, M. Clos a placé désormais l'herbier type des Pyrénées, la pierre fondamentale de tout l'édifice de la botanique pyrénéenne, au niveau actuel de la science, autant que les lacunes qu'il offre ont pu le permettre, « et il n'est plus possible, dit le Rapporteur, de faire usage de la flore pyrénéenne de Lapeyrouse sans faire usage en même temps de l'important et beau travail de M. Clos. »

— Remerciements et félicitations à l'auteur.

2° Mémoire sur *l'Origine des champignons ; la truffe et sa culture*. M. Clos est moins heureux dans ce travail, parce qu'il s'est placé sur un terrain où il ne compte plus parmi les maîtres. La botanique est si vaste, que des hommes studieux ont consacré leur vie entière à l'élucidation d'une seule famille, « et pourtant, dit M. Des Moulins, ceux qui sont venus après ont pu dire avec le psalmiste : *Labor est antè me*.

« On ne doit donc pas s'étonner qu'un savant professeur n'ait pu scruter aussi profondément les secrets de la cryptogamie que ceux de la phanérogamie, et c'est ce qui est arrivé à M. Clos. Dans ses courtes généralités sur les champignons, rien de faux, mais rien de neuf; et quant à la culture, soit *directe*, soit *indirecte*, des truffes, rien de bien précis, de bien concluant en fait d'expériences; rien, en un mot, qui soit d'une pratique sûre et par conséquent *neuve*, car on n'a constaté jusqu'ici, d'une manière irréfragable, que deux faits relatifs aux truffes considérées dans leurs rapports avec l'homme :

- » 1° Les truffes sont fort bonnes;
- » 2° Les truffes sont fort chères.

» M. Clos n'a pas voulu, dit-il, faire une histoire générale de la truffe, mais seulement combattre certaines opinions erronées qui tendent à se répandre au sujet de sa nature et de sa culture. A ce point de vue, il a rempli la tâche qu'il s'était donnée ; mais ce Mémoire n'a pas droit à autant d'éloges que celui dont j'ai parlé en premier lieu. »

3° *Lettre adressée à l'Institut sur les métamorphoses des crustacés décapodes*, par M. le Dr Joly, professeur à la Faculté des Sciences de Toulouse. — Simple réclamation de priorité dans cette question des métamorphoses, contre MM. Milne-Edwards, Thompson et Coste, de l'Institut.

4° *Notes sur le soufrage appliqué aux vers à soie malades*, par le même.

Application par analogie de ce moyen, présumé bon contre l'oïdium, à la muscardine. — Malheureusement, on n'a pas fait assez d'expériences pour constater la réalité de cette présomption.

Simple lettre de remerciements pour ces deux communications d'un savant professeur qui nous en a déjà fait de beaucoup plus importantes.

5° *Notice sur les cloches de Bordeaux, et en particulier sur celle de l'église Notre-Dame*, par M. l'abbé Pardiac, premier vicaire de cette paroisse. — Au milieu des travaux sur les cloches, rien n'avait encore été dit sur l'ensemble, l'histoire et la description particulière de celles qui existent dans notre ville. M. l'abbé Pardiac a comblé cette lacune pour nos quatorze paroisses, et il l'a fait en artiste, en érudit et en archéologue.

M. Ch. Des Moulins établit ainsi cette proposition :

« La date, les légendes et ornements lorsqu'il y en a, le nom du fondeur et l'histoire de chacune de nos cloches, sont relevées aussi exactement qu'il a été possible de le faire, et il résulte des soigneuses recherches de l'auteur, que sur les trente-neuf cloches que nous possédons à Bordeaux, une seule, fort petite et servant au timbre de l'horloge de Saint-Bruno, est sans date; vingt-deux, y compris le bourdon de Pey-Berland, ont été fondues depuis le commencement de ce siècle; et quatorze, y compris le bourdon municipal, datent du siècle dernier. Deux seulement sont antérieures, savoir : l'une des cloches de Saint-Seurin, qui date de 1640; l'autre, qui appartient à la paroisse Notre-Dame, est de 1544, et c'est ce bel instrument qui fait l'objet principal de l'intéressant Mémoire de M. Pardiac, Mémoire que notre habile collègue M. Léo Drouyn a enrichi de sept charmantes petites gravures sur bois intercalées dans le texte.

» Sur les cinquante-six pages du Mémoire, trente-huit sont consacrées à la description de cette cloche, à la discussion des caractères qu'offrent sa légende et sa très-élégante ornementation, aux difficultés que présente la lecture de son millésime, à des recherches sur son histoire présumable.

» Chose éminemment remarquable et qui nous a tous trompés au premier abord lorsque M. Pardiac fit, dans son clocher, *la découverte* de cette belle cloche, la légende est en caractères du XIII^e siècle; nous crûmes tous, avec l'inventeur, avoir affaire à un des produits, devenus si rares, de l'art chrétien dans sa plus belle période. Mais l'illusion ne dura pas longtemps pour les yeux exercés de M. Léo Drouyn : il reconnut des procédés de dessin, il démêla de menus détails de style qui le forcèrent à rabaisser au XVI^e siècle la fonte de cette cloche, tout en reconnaissant l'intention, fort rare à cette époque, d'imiter le

caractère en usage trois siècles auparavant. Je croirais volontiers que le fondeur a voulu reproduire, autant qu'il était en lui, une cloche ancienne qu'il était appelé à refondre ; mais il n'a pas su ou voulu imiter les détails du style dans l'ornementation, et il les a remplacés par ceux qui étaient de mode à son époque.

» En ce qui touche le millésime, M. Léo Drouyn a prouvé par de nombreux exemples que ce qui, au premier coup-d'œil, nous avait semblé devoir exprimer l'an 1244, devait en réalité être lu 1544. Dès lors, il a fallu renoncer définitivement au roman d'antiquité qui nous avait traitreusement séduits, et abandonner aux landes de Lipostey l'honneur de posséder une cloche de 1240. M. l'abbé Pardiac a rédigé son *Mémoire* d'après ces nouvelles bases.

Il y a introduit un résumé très-curieux, et dont les faits sont peu répandus, sur l'histoire du monogramme du Christ, connu sous le nom univoque de *Chrismon*, et sur le monogramme de la sainte Vierge, dont il cite plusieurs exemples sur des cloches du département de la Gironde.

» Notre cloche porte sur elle-même le nom de *Campano de S. Miqueu*. M. Pardiac estime, — et je dirai même qu'il donne toute probabilité à son hypothèse, — qu'elle a été fondue par le commandement de l'abbé de Sainte-Croix, pour l'église Saint-Michel, brillante vassale de son abbaye, et il étaye son opinion sur de nombreuses citations extraites des travaux de notre collègue M. L. de Lamoignon sur cette dernière collégiale. Il dit aussi que la *campano de S. Miqueu*, transportée au Château-Trompette avec ses trois sœurs, par ordre de Louis XIV, après l'émeute de 1675, a pu être apportée à l'église Notre-Dame, ancienne chapelle du couvent des Dominicains, pour y solenniser les ignobles fêtes de la *Raison* (celle d'alors !), ou bien en 1802, lors du rétablissement du culte, ou enfin (et c'est là le sentiment de quelques personnes à Bordeaux) seulement en 1818.

à l'époque où le Château-Trompette fut démoli. Le fait est qu'on n'a conservé aucun document précis en faveur de l'une ou de l'autre de ces suppositions.

» M. Pardiac décrit avec beaucoup de soin les médaillons fondus en relief sur la cloche, et dont deux qui sont ronds et tout pareils, représentent sainte Barbe, vierge et martyre. Il en prend occasion de donner une notice pleine de documents curieux et peu connus sur le culte de cette sainte, dont il voudrait voir donner définitivement le nom à la cloche où l'on voit son image.

» Deux autres médaillons, elliptiques et semblables entre eux, représentent la résurrection de N.-S., et l'auteur, décrivant la forme donnée par l'artiste à cette représentation, prouve que cette forme n'a pas été employée avant le XVI^e siècle.

» Les deux derniers médaillons, elliptiques et semblables aussi, représentent une circonstance de la vie de saint Benoît, et M. Pardiac présume que c'était là le sceau de l'abbaye bénédictine de Sainte-Croix. C'est de la présence de cet écusson qu'il a tiré son hypothèse sur la confection de la cloche A SAINTE-CROIX, pour *Saint-Michel*.

» Telle est, Messieurs, l'analyse très-succincte des sujets développés avec un talent réel dans le *Mémoire* de notre jeune et savant concitoyen. Veuillez trouver bon que M. le Secrétaire Général le remercie cordialement de l'hommage qu'il en a fait à notre Compagnie, et l'encourage fortement, en son nom, à consacrer ce que le saint ministère lui laisse de loisirs à la belle et attachante science où il a fait d'une manière si heureuse ses débuts d'abord, puis des pas de plus en plus assurés. »

Les Recueils publiés par les Sociétés savantes ont fourni au même Rapporteur les observations suivantes :

1^o *Deux cahiers des Archives de l'agriculture du nord de la France*, par le Comice agricole de Lille.

Dans ces remarquables cahiers, qui se distinguent de ceux du même genre, qui en général ne brillent pas par la nouveauté des sujets, ni par l'élévation des vues, ni par la rédaction, M. Ch. Des Moulins distingue :

Un *Mémoire sur le riz sec*, qui paraît ne pas réussir beaucoup mieux dans le Nord que dans notre Midi. — « L'auteur commence par se faire une question qui, pour être fort simple, dit M. le Rapporteur, n'en est pas moins empreinte d'autant d'intelligence que de sagesse *pratiques* : « Existe-t-il du riz sec, » c'est-à-dire qui puisse prospérer dans des terrains non arrosés ? — Après un mûr examen, il se répond : *C'est fort douteux*. Pour faire réussir le riz qu'on nomme ainsi, il faudrait peut-être employer un système de *contre-drainage* qui aurait pour effet d'entretenir, au lieu de l'épuiser, l'excès d'humidité du sol. — Il est fort bon, ce semble, que les agriculteurs sachent qu'il ne faut pas trop compter sur les belles choses qu'on a publiées si haut sur le riz sec. »

Un *Mémoire* de M. Faure ayant pour titre : *L'Industrie et l'Agriculture*, et pour pensée dominante : « L'industrie tend à démoraliser les masses, c'est là son crime, mais elle est devenue nécessaire. Il faut donc l'accepter telle quelle, en s'efforçant d'atténuer ses mauvaises influences ; il faut même la faire prospérer, car sa prospérité fait celle de l'agriculture.

M. Faure voudrait qu'on étudiât l'organisation d'une caisse de crédit agricole et qu'on tâchât de diminuer

l'immigration des campagnes dans les villes. « Il y a longtemps, Messieurs, dit le Rapporteur, que vous vous êtes occupés vous-mêmes de ces objets. »

2° *Annales de la Société, etc., etc., de la Loire.*
Ce cahier, d'un intérêt tout local, contient une note sur *l'aluminium*, par M. Rousse, professeur de chimie au Lycée de Saint-Étienne. « Ce Mémoire est l'analyse des travaux de M. Sainte-Claire Deville sur ce métal, qui coûte encore 300 fr. le kilogramme, dit M. Rousse, et qu'on ne peut employer pour la batterie de cuisine à cause de l'action que le sel marin aurait sur lui.

3° Le *Bulletin de la Société de la Sarthe* contient :
D'abord une lettre de M. Hucher à M. le marquis de Lagoy, sur la *Numismatique gauloise*.

« Hélas ! Messieurs, dit M. le Rapporteur, c'est là une spécialité, et une spécialité dont l'abord est bien difficile ! Souffrez que je me borne à vous dire que les noms de M. Hucher et de M. de Lagoy sont, en numismatique, de fort grands noms et de sûrs garants, par conséquent, de l'intérêt et de l'excellence du travail qui s'échappe de la plume de l'un pour être lu par l'autre. »

Puis des *Recherches historiques et techniques sur le percement de l'isthme de Suez*, savant travail qui intéresse tout le monde :

« Je n'ai pas oublié, dit M. Des Moulins, le retentisse-

ment qu'eut, en 1856, la communication du professeur abbé Baruffi, de Turin, au Congrès scientifique de La Rochelle.

» Il était allé sur les lieux avec la Commission internationale, dont il avait suivi et je crois même partagé les travaux. On était heureux d'avoir des documents précis, des mesures exactes, des détails recueillis *de visu* et *de auditu*; aussi cette communication fut-elle reproduite dans le plus grand nombre de journaux.

» Ici, c'est mieux encore, en ce que l'auteur, M. Martin, ingénieur des ponts et chaussées, fils d'un ingénieur membre de la grande Commission d'Égypte, présente l'histoire de tous les travaux opérés en 1799, dans le but de cette étude, par les illustres savants que le général Bonaparte avait appelés auprès de lui. Le projet de percement fut rédigé en 1800, et ce n'est que près de cinquante ans après, en 1847, qu'il a été repris, sur l'initiative de M. Enfantin, et sous la direction de M. Talabot. L'auteur du Mémoire met en lumière les efforts intelligents et couronnés de succès que M. Ferdinand de Lesseps a consacrés à la réussite de cette grande entreprise, et fait connaître les travaux de la Commission actuelle jusque dans les premiers mois de 1857. (Le canal aura 445,000 mètres, sur 8 mètres de profondeur.)

» Le mémoire de M. Martin, je le répète, est d'un haut intérêt, d'un intérêt général et d'une lecture attachante. »

Ce même recueil contient une traduction de la X^e églogue de Virgile. Dans cette pièce, dont M. Des Moulins ne connaît pas l'auteur, on lit : que

Sylvain paraît, le front ceint de feuillages verts,
Et portant de grands lis que sa marche secoue.

Pan, dieu de l'Arcadie, arrive : sur sa joue
On voit rougir saignants l'hièble³ et le carmin.

« Ceci me rappelle que dans le Cahier de la Société de la Loire, il y avait aussi des *fables en quatrains*. En voici une ; j'ai éprouvé beaucoup d'embarras dans le choix :

Un âne, impunément, souffrait les horions
De tous les gamins du village,
Pourvu qu'il s'emplît de chardons.
Qui supporte un affront mérite qu'on l'outrage.

» Je conviens, Messieurs, que la citation, *ab uno disce omnes*, ne pourrait être appliquée que très-témérairement à toute la population d'une ville ; mais enfin, s'il était reçu parmi les poètes du Maine et du Forez de fabriquer, non sans gloire locale, de pareils vers, ne serait-on pas tenté de dire à ceux de Saint-Étienne : « Faites des pistolets et des rubans, » et à ceux du Mans : « Faites des poulardes? »

Dans les *Comptes Rendus des travaux de la Société des Sciences naturelles de la Rochelle*, il n'y a d'intéressant pour l'Académie, d'après le Rapporteur, que la mention d'un Mémoire présenté par notre collègue M. Manès, au Congrès de La Rochelle, sur la géologie de la Charente-Inférieure.

Enfin, le dernier travail que M. Des Moulins fait connaître à la Compagnie, c'est le *Bulletin de la Société d'histoire naturelle de la Moselle*, 8^e cahier, excellent et savant recueil dont les preuves sont faites depuis longtemps. Après cinq articles consacrés à la description d'espèces nouvelles ou litigieuses d'insectes, d'oiseaux, de mollusques terrestres et fluviatiles, et de

mollusques fossiles, on trouve une singulière et utile monographie, celle des *insectes nuisibles* qui vivent sur le poirier, par M. Géhen.

« La première partie, seule publiée dans ce cahier, comprend les coléoptères, et ils sont au nombre effrayant de cinquante et une espèces. L'auteur insiste sur *l'état maladif des arbres*, que les insectes se prennent, en grand nombre, à attaquer. Je ferai remarquer à ce sujet, dit le Rapporteur, qu'il en est des parasites animaux comme des parasites végétaux, et c'est là un des fondements les plus solides de la doctrine *intérieuriste* en matière d'oïdium.

» Des notes géologiques contenues dans ce volume constatent qu'une mine de cuivre a été exploitée, au XVI^e siècle, dans le grès bigarré de la Moselle, et qu'une source jaillissante de la saline de Saltzbroun a confirmé la mesure d'accroissement de la chaleur intérieure de la terre, fixée par les travaux antérieurs de Fourier, de MM. Cordier, etc. à 4° par 54 mètres. »

Après avoir mentionné simplement une *Méthode algébrique* de M. du Colombier, le Rapporteur signale comme inspirant un vif sentiment de curiosité, un Mémoire du colonel de Lamothe, sur *les Effets du coup de foudre du 24 mai 1856 sur une pile d'obus*. Cet intéressant travail est orné d'une planche représentant l'équilibre instable d'un bon nombre d'obus non arrachés de la pile par la foudre, et le caprice singulier avec lequel elle a *retourné* tous ces obus, l'orifice en haut, quoiqu'en construisant les piles on dirige toujours celui-ci vers le sol.

COMMISSIONS POUR L'EXAMEN DES CONCOURS.**ÉCONOMIE SOCIALE.**

MM. Dégranges, Brochon, Duboul.

STATISTIQUE.

MM. Fauré, Manès, Arnan.

MÉTÉOROLOGIE.

MM. Abria, Raulin, Costes.

AGRICULTURE.

MM. Des Moulins, Petit-Lafitte, de La Colonge.

HISTOIRE.

MM. Dutrey, Geffroy, Blatairou.

LITTÉRATURE.

MM. Dabas, Dupuy, Gaussens.

POÉSIE.

MM. Gout Desmartres, De Bourdillon, Minier.

LINGUISTIQUE.

MM. Brunet, Saugeon, Delpit.

NOTICES BIOGRAPHIQUES.

MM. Durand, de Lamothe, Lespinasse.

RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES.

MM. Durand, Ch. Des Moulins, Léo Drouyn.

OUVRAGES ADRESSÉS A L'ACADÉMIE

SUR LESQUELS SERONT FAITS DES RAPPORTS.

Bulletin de la Société académique d'Agriculture, Belles-Lettres et Arts de Poitiers, 1^{er} semestre de 1857, nos 45 et 46. — *Idem*, même semestre, nos 47 et 48.

Bulletin des séances de la Société impériale et centrale d'Agriculture, 2^e série, t. XIII, n^o 4.

Bulletin de la Société historique et archéologique du Limousin, t. VIII, 2^e livraison. (M. Léo Drouyn, rapporteur.)

Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, 1858, 2^e trimestre, 5^e cahier, t. XIII.

Notice sur la découverte faite en juin 1858 de tombeaux gallo-romains dans la commune d'Ambrugeat (Corrèze), par M. Honoré Arnoul. (M. Léo Drouyn, rapporteur.)

Cours familier de littérature, XXXI^e entretien. (M. Minier, rapporteur.)

Revue des Beaux-Arts, 28^e année, 15^e livraison, 1^{er} août 1858. (M. Gorin, rapporteur.)

Bulletin de l'Académie royale de Belgique, t. XXIII, 2^e partie, 1856. — *Idem*, 26^e année, 2^e série, t. I, 1857. — *Idem*, 26^e année, 2^e série, t. II, 1857. — *Idem*, 26^e année, 2^e série, t. III, 1857. (M. Duboul, rapporteur.)

Le dernier pasteur des Landes, études de mœurs, par M. Les-carret, 1858. (M. Dupuy, rapporteur.)

Essai d'interprétation d'un fragment en langue romane-provençale, par M. L. Hubaud. Marseille, 1858. (M. Delpit, rapporteur.)

Arcachon et ses environs, par M. Oscar Dejean, 1858. (M. Brochon, rapporteur.)

Traité théorique et pratique de l'action rédhitoire dans le commerce des animaux domestiques, par M. Oscar Dejean. (M. Brochon, rapporteur.)

Annales des conducteurs des ponts et chaussées, n^{os} 5 et 6, 1858. (M. Manès, rapporteur.)

DÉPOSÉS AUX ARCHIVES.

L'Agriculture comme source de richesse, 19^e année, n^o 7, juillet 1858.

Journal d'Éducation, 9^e année, n^o 10, août 1858.

L'Ami des Champs, 36^e année, août 1858, n^o 426.

La Feuille du Cultivateur, 4^e année, 2^e série, n^o 5.

Annales de la Société d'Agriculture du département de la Gironde, XIII^e année, 1^{er} et 2^e trimestres 1858.

Bulletin de la Société protectrice des animaux, t. IV, n^o 6.

Recherches sur l'électricité des gaz et des liquides, par M. Achille Barbier.

CONCOURS.

Épreuves de la vie artistique du célèbre architecte Victor Louis, avec cette épigraphe : *Monumentum quæris, circumspice*. — Travail envoyé pour le Concours de 1858.

Fables et un Conte en vers, avec cette épigraphe : *L'Apologue, c'est la toilette d'une moralité*. — Pour le Concours de 1858.

Étaient présents :

MM. Cirot de La Ville, J. Duboul, H. Minier, Jules Delpit, Léo Drouyn, Lespinasse, Ordinaire de Lacolonge, E. Gintrac, Durand, L. Arman, Ch. Des Moulins, de Lamothe, Costes, A. Petit Laffite, G. Brunet; — Sédail, membre correspondant.

SÉANCE DU 19 AOUT 1858.

Présidence de M. CIROT DE LA VILLE.

La Société impériale des naturalistes de Moscou demande à échanger ses publications avec celles de l'Académie. — Cette proposition est acceptée.

M. Duboul demande à ne plus faire partie de la Commission chargée, en avril 1857, d'examiner les pièces relatives à la candidature de M. Piogey, et qui depuis ne s'est pas réunie. M. le président nomme,

pour le remplacer, M. Imbert de Bourdillon. La commission sera donc désormais composée de MM. Brochon, Vaucher et Imbert de Bourdillon.

M. Brunet fait connaître un sujet de prix à proposer par l'Académie, ainsi formulé :

« Il reste beaucoup à faire pour l'histoire de Bordeaux et de la Guienne en général, et l'Académie ne saurait trop encourager les travaux qui se rapporteraient à un pareil objet; mais pour construire un édifice il faut des matériaux, abondants, et bien choisis. En d'autres termes, l'histoire doit s'appuyer sur la bibliographie: avec la certitude acquise de ne faire que des recherches fructueuses et de les faire vite, avec l'assurance positive de ne rien laisser échapper de ce qui peut être trouvé, avec un guide facile qui mène à toutes les sources découvertes en tous lieux, l'historien voit sa tâche bien facilitée.

» Des travaux dignes d'éloges ont été entrepris pour diverses provinces. Je me bornerai à citer: 1^o Les recherches qu'a entreprises M. Castaigne, bibliothécaire à Angoulême, sur ce qui concerne l'Angoumois; 2^o le *Dictionnaire du bibliographe normand*, importante publication que fait paraître M. Frère, à Rouen.

» L'Académie ferait donc une œuvre fort utile en choisissant pour sujet d'un de ses prix la composition d'une *Bibliographie du département de la Gironde*, ou un catalogue raisonné des principaux ouvrages qui traitent des diverses branches de l'histoire politique, littéraire et industrielle de notre département.

» Un pareil travail exige de longues recherches. Le prix pourrait être décerné en 1860. »

M. Petit-Lafitte voudrait, à son tour, qu'on disposât d'une médaille d'argent en faveur de la question suivante :

« Depuis plusieurs années, l'administration municipale de la ville de Bordeaux fait les plus louables efforts pour remédier au dépérissement des arbres des promenades publiques. Dans grand nombre d'autres villes de France, les mêmes circonstances ont nécessité de semblables efforts ; mais nulle part encore il n'a été constaté des succès remarquables.

» Dans le double intérêt de l'agrément des cités peuplées et de leur état sanitaire, l'Académie pourrait mettre au concours le sujet suivant :

» 1^o Faire l'histoire des différentes promenades de Bordeaux ;

» 2^o Constater l'état actuel de celles qui existent, et signaler l'apparition du mal qui a pu les atteindre ; décrire les progrès qu'il a faits ;

» 3^o Rechercher les causes de ce mal ;

» 4^o Signaler le remède à y appliquer ;

» 5^o Apprécier l'opportunité qu'il y aurait à changer les essences d'arbres jusqu'ici adoptées ; signaler celles qu'il pourrait être avantageux de leur substituer. »

Ces deux questions sont renvoyées à la commission chargée de rédiger le programme.

M. de Lacolonge lit un rapport sur le *Traité de Géométrie analytique* de M. Guinodie, résumé ainsi :

« Pour apprécier justement ce livre, dit M. le Rapporteur, nous avons voulu savoir si nos idées n'étaient point surannées et entachées des méthodes de notre jeunesse,

puisque depuis que nous étions sur les bancs le programme des études classiques a été fortement modifié. Nous avons pu nous convaincre que la division adoptée de notre temps était encore regardée comme la meilleure. — Or, l'ordre qu'a adopté M. Guinodie dans son livre, l'empêchera d'être mis entre les mains des élèves : c'est aux savants qu'il s'adresse. Il prouve chez son auteur une étude profonde de la matière et une connaissance très-sérieuse des ouvrages spéciaux. Ses démonstrations sont claires et méthodiques. Il arrive, sans employer le calcul différentiel, à donner des mesures très-précises de la forme et des proportions de plusieurs courbes transcendantes, dont on parle rarement, avec autant de développement, dans les *Traité*s de géométrie analytique.

» Les planches de M. Guinodie, au nombre de dix-huit, sont toutes dessinées par lui et d'une parfaite clarté. Disons cependant que dans le voisinage des foyers, plusieurs de ces courbes sont tracées au moyen d'arcs de cercle, ce qui ne peut pas être. Quand le dessinateur, pour simplifier sa besogne, a recours à ce moyen, il doit faire ses raccordements avec grand soin pour dissimuler ce que son procédé a de fautif.

» Ce coup d'œil d'ensemble suffira, Messieurs, dit M. de Lacolonge, pour vous donner une idée générale du *Traité* de M. Guinodie, vous faire comprendre que, sérieusement écrit et pensé, fruit de laborieuses études, il ne me semble attaquant que sous le rapport de la méthode et de l'ordre suivi. — Je demande que des remerciements élogieux soient adressés à M. Guinodie, pour son intéressante communication. »

Ils sont votés par la Compagnie.

M. Minier fait un rapport sur un volume de poésies

intitulé *Main-Courante*, par M. Fort-Meu, banquier au Havre.

« M. Fort-Meu partage son temps entre la finance et la poésie, entre la réalité et le rêve, dit M. Minier.

» D'une main il tient un bordereau, et de l'autre une lyre. — Le banquier-poète passe d'un report à une strophe, d'une addition à une tirade; — et, pour être éclos dans l'atmosphère des chiffres, les vers de M. Fort-Meu n'en sont pas moins exempts de sécheresse et de monotonie.

» Il est des cerveaux privilégiés où le génie des vers rayonne à côté du génie des affaires, où l'inspiration ne s'engourdit point au contact glacial de la règle de trois, et le banquier-poète n'est pas un homme si rare qu'on doive le considérer comme un phénomène.

» Nous en connaissons plusieurs à Bordeaux dont les productions ne manquent ni de grâce ni d'originalité. — Il en est un surtout, — aimé, estimé, honoré. — qui nous a prouvé souvent avec quelle puissance la poésie triomphe des plus sérieuses préoccupations.

» Que de fois nous avons été éblouis par l'éclat des beaux vers où le financier bordelais a répandu, en même temps que sa verve étincelante, toutes les émotions qui jaillissent d'une âme prompte à se passionner, toutes les généreuses sympathies qui débordent d'un noble cœur!

» Pourquoi faut-il que l'âge et la maladie aient étendu leur ombre sur cette intelligence choisie, et qu'il ne nous soit plus donné de suspendre notre attention charmée aux lèvres de ce brillant poète, — qui, lui aussi, aurait eu sa part de célébrité littéraire, s'il ne se fût obstiné, par une modestie invincible, à faire seulement quelques amis confidents de sa muse! — Vous avez tous reconnu Joseph Rodrigues. »

La première partie du volume de M. Fort-Meu, *Histoires naturelles*, ne présente qu'un médiocre intérêt : ce sont des allégories locales dont le voile ne peut être transparent que pour les habitants du Havre ou des environs.

Dans les satires qui forment la deuxième partie, la pensée est plus claire, les vers ont plus d'énergie, et le coup de fouet y est quelquefois vigoureusement appliqué.

« Voilà, dit le rapporteur, un portrait de *publiciste* qui n'est pas sans vérité, bien que tous les directeurs de journaux ou de revues n'aient pas, Dieu merci, l'outrecuidance du publiciste qui a posé devant le poète.

.....
 Savez-vous ce que c'est qu'un publicite ? En somme,
 Si ce n'est pas un dieu, c'est toujours plus qu'un homme.
 Ce diamant placé dans l'écrin d'un journal
 Eclaire l'univers comme un brillant fanal.

La lumière jaillit du tuyau de sa plume,
 Comme jaillit l'éclair du fer mis sous l'enclume :
 Le jour où d'une feuille il fut proclamé roi,
 Ce souverain s'est dit : « L'univers est à moi !
 » Arrière, renommée et ceux que tu nous prônes :
 » Ceux que tu couronnas verront briser leurs trônes,
 » Si ma puissante main ne leur prête un appui. »
 C'est qu'en effet il règne et gouverne aujourd'hui.
 Il règne sur les arts, il gouverne le monde,
 Toute science éclot sous sa plume féconde.
 De ce don créateur ne soyez pas surpris,
 Il enseigne souvent ce qu'il n'a pas appris.
 Avec le grand génie, il semble avoir fait pacte,
 C'est l'Encyclopédie, édition compacte.

Oui, c'est un dieu, vous dis-je, un être universel,
 A qui tout peuple doit et l'encens et le sel :
 L'encens, symbole pur du parfum de sa gloire,
 Le sel, de son esprit symbole obligatoire.

.....
 Il sait le vœu public, car ce vœu c'est le sien :
 Lui seul est la patrie, — et notre belle France,
 Heureuse quand il l'est, souffre de sa souffrance :
 Lorsqu'à ce grand pacha vous êtes présenté,
 Ne lui demandez pas : Comment va la santé ?
 Demandez-lui plutôt : Comment va la patrie ?
 Ceci n'est à vos yeux que basse flatterie,
 Mais pour celui qui tient les rênes de l'État,
 Pour le grand écrivain qui siège en potentat,
 La chose est toute simple ; il n'y voit qu'un hommage
 De vassal à seigneur. — C'est beau, c'est moyen âge !
 Le haut baron répond à ce coup d'encensoir :
 « La patrie!... elle était assez bien hier soir ;
 » Mais mon attention s'est un peu détournée....
 » Je ne réponds de rien, Monsieur, pour la journée. »

M. Fort-Meu a fait aussi un portrait de *petit* marquis qui rappelle un peu le paillasse de Béranger ; mais la satire n'est pas toujours heureuse dans le choix des types qu'elle flagelle ou qu'elle raille.

Le volume est clos par un *drame* ; l'analyse n'en sera pas longue. Ce drame est un seul tableau, et a pour titre : *le Mauvais sujet et sa famille*.

« Conduit à la misère par la débauche, le *mauvais sujet* est au moment de devenir criminel ; mais le spectacle d'un assassinat le glace d'horreur ; il recule, il se trouble, une réaction se fait dans son cœur, les bons sentiments s'y ré-

veillent ; le voilà sauvé ! — Il y a, dans ces quelques scènes, de l'émotion et par conséquent de l'intérêt.

» Tout n'est pas assurément d'un goût très-pur dans la poésie de M. Fort-Meu ; avec la louable intention d'être simple, elle est parfois triviale ; — mais son plus grave défaut, c'est l'exubérance ; elle tord et retord une idée en tous sens, et ne la lâche que lorsqu'elle en a tiré le dernier mot.

» Après tout, il y a dans la *Main Courante* de beaux et bons vers dont il serait injuste de ne pas tenir compte à M. Fort-Meu. — Remercions-le donc de son poétique envoi ; mais, en même temps, conseillons-lui de faire, à l'avenir, son profit de cette sentence devenue classique :

Tout ce qu'on dit de trop est fade et rebutant ;
L'esprit rassasié le rejette à l'instant.

M. Petit-Lafitte lit un rapport sur les Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen. Il fait ressortir la valeur de ce Recueil, et demande que l'Académie en fasse l'échange avec ses Actes.

CORRESPONDANCE.

Lettre de M. L. Renard, premier secrétaire et conseiller d'État impérial ; proposition d'échange de travaux de la Société impériale des naturalistes de Moscou, 23 juillet — 4 août 1858.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE

SUR LESQUELS SERONT FAITS DES RAPPORTS.

Revue contemporaine, 7^e année, 2^e série, t. IV, XXXIX de la collection; 31 juillet 1858, 2^e livraison (M. Minier, rapporteur.)

Revue des Beaux-Arts, 16^e livraison, 15 août 1858. (M. Gorin, rapporteur.)

Journal des Savants, juillet 1858. (MM. Baudrimont et Duboul, rapporteurs.)

Douze lettres de Victor Louis, 1776-1777. (M. Dégranges, rapporteur.)

CONCOURS.

La Lampe mourante, élégie.

Étaient présents :

MM. Cirot de La Ville, E. Dégranges, A. Petit-Laffite, G. Brunet, J. Duboul, Léo Drouyn, Durand, E. Gintrac, Dutrey, Ch. Des Moulins, Fauré, H. Minier, G. Lespinasse, Ordinaire de Lacolonge, Costes; — Ch. Sédail, membre correspondant.

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 1858.

Présidence de M. CIROT DE LA VILLE.

Le procès-verbal de la séance du 4^o août est lu et adopté.

M. le Président donne lecture du discours qu'il a prononcé aux funérailles de M. Laterrade :

» MESSIEURS ,

» La mort, pour la quatrième fois en moins d'une année,

vient de frapper ses coups au sein de l'Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts, et ravir un de ses membres à ses travaux et à ses affections. Et cette fois, c'est son doyen d'admission qui laisse vide une place si dignement remplie depuis trente-sept ans.

» Une famille nombreuse pleure le père vénéré qu'elle entourait de ses soins affectueux; elle sent se briser des liens d'autant plus forts que le temps les a consacrés, et qu'en remontant de la vieillesse aux jeunes années de celui qu'elle perd, elle y trouve l'origine de la profession libérale où elle s'est elle-même honorée.

» Le monde, ce monde que chacun forme ici bas autour de soi, se voit privé du centre d'où il aimait à recevoir depuis si longtemps la vie de la science et la vie de l'amitié; il s'en va en débris qui ne se rapprocheront plus au même point, ou pour mieux dire dans le même cœur. Collègues, parents, amis, confondent leurs larmes et leurs regrets, et tandis que nos fronts s'inclinent sous le poids de la douleur et devant l'arrêt de la Providence, les fleurs elles-mêmes, dont il avait fait son second monde, semblent courber autour de sa tombe leurs tiges flétries par le premier souffle de l'hiver, comme pour lui dire un dernier adieu.

» Mais, Messieurs, sous ces images de tristesse, sous ces voiles de deuil, que de vraies consolations, que de souvenirs sereins! M. Laterrade n'a pas disparu tout entier du milieu de nous; il vit pour l'Académie, où ne sera jamais oubliée son exactitude aussi modeste que laborieuse; il vit pour sa famille, que sa mémoire bénira comme elle y sera bénie; il vit pour ces jeunes gens qui se succédèrent autour de lui et qu'il entraînait à sa suite par son savoir et sa bonté; il vit dans toutes les parties du département, qui admirèrent le botaniste infatigable recueillant sa moisson au prix de ses sueurs; il vit dans ses œuvres, où il trouva le secret de rendre sa science

si vaste et si solide, toujours morale et religieuse. Il vivra surtout par les exemples de foi humble, d'abnégation ferme, de patience persévérante dont il sema sa vie et ses longues douleurs.

» Oui, cher et regretté collègue, voilà votre plus beau titre de gloire; et à Dieu ne plaise que je vous le dérobe dans un moment où rien ne reste que la vérité, et au milieu d'une assemblée qui veut vous voir tel qu'elle vous a connu! Avant d'être savant vous étiez croyant. Vous aimiez la nature, mais vous aimiez encore plus le Dieu qui s'y est caché. Jusque sur votre lit de mort vous vous occupiez de plantes et de fleurs, mais sans perdre de vue votre âme et les choses éternelles. Vos regards, un instant abaissés vers ces merveilles d'un jour au milieu desquelles avait coulé votre existence si paisible, remontaient sans efforts vers les merveilles d'un monde meilleur. Votre piété profonde se révélait lorsque vous parliez aux hommes comme lorsque vous parliez à Dieu. Elle vous conserva jusqu'à la fin cette présence d'esprit qu'il me fut donné d'admirer encore à vos dernières heures; elle fit de votre mort un doux sommeil, comme elle avait fait de votre vie une carrière pleine de mérites. Et à nous tous, qui laissons ici vos dépouilles mortelles, après les avoir accompagnées d'un solennel et sympathique hommage, elle nous donne votre nom à emporter dans nos souvenirs comme une impérissable espérance et une utile leçon.»

M. le Secrétaire général fait connaître la situation des divers envois pour le concours de 1858.

Sur onze sujets de prix proposés par l'Académie, il en est cinq qui n'ont pas été disputés :

Ce sont les prix relatifs : 1^o à la Météorologie; 2^o à la Statistique; 3^o à l'Histoire; 4^o à la Littérature; 5^o enfin, à la Linguistique.

Mais il s'est présenté des concurrents :

1^o Pour le prix d'agriculture, question relative aux machines agricoles, un seul Mémoire, avec ce titre : *Études sur les avantages et les inconvénients de l'emploi des machines agricoles, principalement dans le Sud-Ouest de la France*, avec cette épigraphe : « En vain, vous appliquez les plus admirables machines à la culture des champs ; jamais vous n'obtiendrez d'aussi magnifiques produits que ceux des prairies du Sud-Ouest, fécondées par l'irrigation. »

2^o Pour la question d'économie sociale, *sur l'influence du luxe*, deux mémoires ; l'un avec cette épigraphe : « Ce serait une belle partie de l'histoire du commerce que l'histoire du luxe. » (Montesquieu, *Esprit des Lois*.) — Le second avec l'épigraphe : « *Fortuna vitrea est, tum quum splendet frangitur.* »

3^o Pour les notices biographiques, trois mémoires ont été reçus ; le premier avec ce titre : *Épreuves de la vie artistique du célèbre architecte Victor Louis*, portant cette épigraphe : « *Monumentum quæris circumspice.* » — Le second, *Éloge et vie de Larroque*. — Le troisième, *Étude sur la vie et les ouvrages du marquis de Saint-Marc*, avec cette épigraphe : « Tout ce que je dis, je le pense »

4^o Le concours de poésie, plus riche encore cette année que les années précédentes, compte vingt-trois concurrents, avec soixante-six pièces de vers.

5^o Les recherches archéologiques, en réponse au questionnaire ; deux travaux : l'un par M. Manizan, l'autre par M. de Briolle.

Enfin, des ouvrages non classés et pouvant con-

courir à un prix, en conformité de l'article 48 du Règlement, et pour lequel l'Académie a reçu trois ouvrages.

Un Essai sur *la division du cercle et des arcs en parties égales*, portant pour épigraphe : « *Omnia* » *disposuisti in mensura et pondere et numero.* » (Psalm.)

Napoléon ; *Étude historique et philosophique*, avec cette épigraphe : « *Nous formons une nouvelle époque.* » (Bonaparte.)

Et un Essai d'*étude philosophique sur la chasteté*.

M. Charles Des Moulins fait lecture de l'analyse d'un ouvrage de M. Carrière, simple aide-jardinier au Jardin Botanique de Paris, ayant pour titre : *Les hommes et les choses en 1857*.

Ce travail a pour but d'exposer les affreux désastres qu'à déjà causés en Europe, et particulièrement en France, l'excès des déboisements, et les maux incalculables que doit produire pour la postérité la pratique continuée de ce système d'imprévoyante dévastation. Cet ouvrage est d'un grand intérêt, et mérite d'être lu et médité. — M. le rapporteur ne se contente pas de le faire connaître ; il fait encore en quelque sorte la biographie de l'auteur, qui, sous sa plume, devient presque un panégyrique, écouté avec une curieuse attention.

M. le Président remercie M. Charles Des Moulins de son intéressante lecture.

M. Vaucher fait un rapport sur un ouvrage de M. Chauvot, avocat, *Histoire du Barreau bordelais*, qui

a obtenu à son auteur une récompense de la part de l'Académie. Depuis, il a fait à son ouvrage des additions notables; il l'a enrichi de documents nouveaux et livré à l'impression. « C'est après avoir ainsi complété son œuvre, dit le rapporteur, qu'il vous en a fait hommage. J'ai l'honneur de vous proposer, Messieurs, d'adresser, au nom de l'Académie, des remerciements à M. Chauvot. »

Cette proposition est accueillie.

Le même rapporteur rend compte d'un travail de M. Piogey, avocat à Paris, ayant pour titre : *De l'influence des lois de procédure civile sur le crédit foncier en France.*

« M. Piogey, dit le rapporteur, signale d'abord les graves inconvénients de nos procédures actuelles en matière de ventes judiciaires d'immeubles; puis il recherche et propose les moyens de les faire disparaître. Le premier et le plus puissant de ces moyens est la décentralisation. Au lieu de ne pouvoir être faites que devant le Tribunal de première instance, ces ventes pourraient avoir lieu devant les juges de paix; de là, diminution des frais. — Après son examen des frais, M. Piogey critique les formes qui accompagnent les ventes judiciaires d'immeubles, et signale les améliorations qu'on y pourrait apporter. L'ouvrage se termine, dit le rapporteur, par un travail approfondi sur la procédure d'ordre, et cette partie du livre de M. Piogey est sans contredit l'une des plus importantes. Il dresse un plan de procédure d'ordre dans une sorte de projet de loi d'une simplicité extrême, qui fait vraiment honneur à M. Piogey et prouve que l'auteur joint à de sérieuses études théo-

riques un remarquable esprit de pratique et d'application.

» Au reste, Messieurs, dit en terminant M. Vaucher, il suffit, pour faire dignement l'éloge du livre de M. Piogey, de dire qu'une loi toute récente a adopté un assez grand nombre de dispositions nouvelles qui y étaient proposées. Sans doute, toutes les améliorations indiquées par l'auteur ne lui appartenaient point en propre; mais il n'en est pas moins vrai qu'il a su très-habilement mettre en ordre les matériaux épars; que son œuvre a été utile, et que tous les progrès qu'elle est destinée à provoquer ne sont peut-être pas encore accomplis.

» Ce rapport n'a pu que vous donner une idée très-incomplète du livre que M. Piogey vous a présenté à l'appui de sa candidature; mais ce livre a un mérite sérieux et réel, et votre Commission est unanime pour vous proposer d'accueillir la demande de M. Piogey et de l'admettre au nombre de vos membres correspondants. »

Cette conclusion est renvoyée au Conseil d'Administration.

CORRESPONDANCE.

La Société Impériale des naturalistes de Moscou témoigne le désir d'entrer en relations avec l'Académie, et propose l'échange des publications mutuelles. — Accepté avec reconnaissance.

L'Académie Impériale de Reims envoie un *bon* pour retirer les volumes XXV et XXVI de ses travaux.

M. le Ministre de l'Instruction publique, dans une circulaire, fait appel au zèle et aux lumières de l'Académie pour la préparation d'un dictionnaire géographique de la France.

La Société industrielle d'Angers, etc., donne avis qu'elle adresse à l'Académie, par l'intermédiaire du Ministre de l'Instruction publique, des volumes de ses *Bulletins* pour 1857.

OUVRAGES ADRESSÉS A L'ACADÉMIE

SUR LESQUELS SERONT FAITS DES RAPPORTS.

Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse, n° 144, 1858. (M. de Lacolonge, rapporteur.)

Revue des Beaux-Arts, 17^e livraison, 1^{er} septembre 1858; 18^e livraison, 15 septembre; 19^e livraison, 1^{er} octobre; 20^e livraison, 15 octobre. (M. Gorin, rapporteur.)

La Société Royale de Norvège envoie les ouvrages suivants :

Bercting om Fante-eller Landstrygerfolket i Norge (Rapport sur les Bohémiens de Norvège, par Hilert Sundt, 2^e édition; Christiania, 1852, en norvégien, un volume in-12).

Norsk og Keltisk (Norsk et Celtique). Étude sur les rapports de l'ancienne langue du Nord avec le celtique, par G.-A. Holmboe, professeur de langues orientales à l'Université de Christiania, une brochure in-4^o de 25 pages, en norvégien.

Norske Pftiftelser (Fondations charitables et autres en Norvège; première partie; Christiania, 1854, un volume in-8^o, en norvégien).

Das chemische Laboratorium der Universität Christiania... (Le laboratoire de chimie de l'Université de Christiania et les expériences qui y ont été faites... par Adolphe Strecker, directeur du laboratoire; Christiania, 1854; brochure in-4^o de 104 pages, en allemand).

Bereting om Bodsfaengslets Virksomhed... (Rapport sur les établissements pénitentiaires en Norvège en 1853; Christiania, 1854; brochure de 141 pages, en norvégien).

Klinik over Hudsygdommene... (Clinique des maladies de peau et des maladies syphilitiques en Norvège en 1852, par W. Boeck; Christiania, brochure de 106 pages en norvégien).

Syphilisationem studeret ved Sygesengen (La Syphilisation étudiée au lit du malade, par W. Boeck; Christiania, 1854; un volume in-8° de 211 pages, en norvégien, avec figures.) Rapporteur des sept ouvrages ci-dessus, M. Geffroy.

Pharmacopea Norvegiana, en latin. (M. Costes, rapporteur.)

Bulletin des travaux de la Société Impériale des naturalistes de Moscou, nos 1 et 2, 1858. (M. Raulin, rapporteur.)

Jarbach. (*Annales de l'Institut Impérial et Royal Géologique de Vienne*, 8^e année, 1857, n° 234 d'avril à décembre. (M. Raulin, rapporteur.)

Monographie sur les polypiers-nageurs, pennatulides, par M. Sterklotz. (Mémoires de la Société Royale des Pays-Bas. — M. Charles Des Moulins, rapporteur.)

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, n° 4, 1858. (M. Raulin, rapporteur.)

Mémoires de la Société Impériale des Sciences naturelles de Cherbourg, tome V, 1857. (M. Charles Des Moulins, rapporteur.)

Revue contemporaine, 7^e année, 2^e série, tome IV, 1858, 3^e et 4^e livraisons, 1^{re} et 2^e livraisons, 15 et 30 septembre 1858. (M. Minier, rapporteur.)

Cours de Littérature de Lamartine, 32^e et 33^e entretiens. (M. Minier, rapporteur.)

Méthode de Haute Lecture. Un tableau par M. Gustave Lamhout, de Toulouse. (M. Saugeon, rapporteur.)

Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube, tome IX, 2^e série, nos 45 et 46, 1^{er} et 2^e trimestre, 1858. (M. Petit-Lafitte, rapporteur.)

Voyage en Danemarck, en Suède, en Norvège, etc., etc., par M. Boucher de Perthes. (M. Brunet, rapporteur.)

Journal des Savants, août 1858, septembre 1858. (MM. Baudrimont et Duboul, rapporteurs.)

Grammaire béarnaise, suivie d'un vocabulaire français-béarnais, par M. V. Lespy, professeur au Lycée de Pau.

Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Limousin, tome VIII, 3^e livraison. (M. Léo Drouyn, rapporteur.)

DÉPOSÉS AUX ARCHIVES.

L'Instituteur des Aveugles, année-scolaire 1857-58, juin 1858, n^o 9.

Bulletin de la Société Archéologique de Béziers, supplément à la 13^e livraison, 2^e série, tome I, 1^{re} livraison, 1858.

Bulletin de la Société Impériale et Centrale d'Agriculture, 2^e série, tome XXIII, 21 et 28 avril, 5, 12 et 17 mai 1858.

Mémoires de la Société Impériale des Sciences et Belles-Lettres de Lyon, tome IV, V et VI.

Annales des Sciences physiques et naturelles d'agriculture et d'industrie. Société Impériale d'Agriculture, etc. de Lyon, 1855, tome XIV, 1^{re} partie, 2^e série.

Origine des diverses variétés ou espèces d'arbres fruitiers, par Alex. Jourdan.

Mémoire sur l'OEgilops triticoïdes, par Alex. Jourdan.

Pradier et Ary Scheffer; notes, souvenirs et documents d'art contemporain, par M. Jules Canonge.

L'Ami des Champs, par M. Ch. Laterrade, 36^e année, 1858, nos 427, 428 et 429, septembre, octobre et novembre.

Journal d'éducation, par M. Clouzet, 9^e année, n^o 11, septembre, n^o 12, octobre 1858; 10^e année, 1^{er} numéro, novembre 1858.

Heures d'études, mélanges politiques et littéraires, par M. Mahon de Monaghan.

Divers ouvrages envoyés par la Société des Sciences d'Amsterdam, en hollandais.

Le philosophe et le portefeuille, proverbe, par M. Huyet.

Annales de la Société Impériale d'Agriculture du département

de la Loire, tome I, 3^e livraison, juillet, août et septembre; 4^e livraison, octobre, novembre et décembre 1857.

L'Agriculture comme source de richesses, 19^e année, nos 9, 10 et 11; août, septembre et octobre 1858.

Journal de la Société de la Morale chrétienne, tome VIII, n^o 4, juillet et août 1858.

La dernière pensée, 5 mai 1821. Hommage aux vétérans de l'Empire, par Théodore de Rive; Paris, 1858.

Esquisse biographique du baron de Giey (1649-1733), par Gustave Van Hoorbek; Gand, 1858.

Compte Rendu des travaux de l'Académie du Gard, par M. Nicot, secrétaire général, 28 août 1858.

Mémoires de l'Académie du département de la Somme, année 1858-59.

Annales de la Société d'Horticulture de la Gironde, 2^e série, tome II; 11^e année, n^o 2, 1858.

Bulletin de la Société industrielle d'Angers, 28^e année, 8^e de la 2^e série, 1857.

Bulletin mensuel de la Société d'Agriculture et du Commerce de Caen, nos de janvier, février, mars, avril, mai, juin, juillet, août et septembre 1858.

Annales de la Société d'Émulation du département des Vosges, tome IX, 3^e cahier, 1857.

Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne, tome XXXVI, 1857.

Brevets d'invention pris sous le régime de la loi du 5 juillet 1844, tome XXIX; envoi de M. le Préfet de la Gironde.

Étaient présents :

MM. Cirot de La Ville, E. Dégranges, Costes, A. Petit-Lafitte, Durand, J. Duboul, G. Brunet, H. Minier, Léo Drouyn, V. Raulin, Ch. Des Moulins, J. Dupuy, Dutrey, Dabas, Blatairou, Lespinasse.

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 1858.

Présidence de M. CIROT DE LA VILLE.

Lecture du procès-verbal de la séance du 4 novembre. — Il est adopté.

M. le Président prononce les paroles suivantes :

MESSIEURS ,

En ouvrant cette séance, j'éprouve le besoin d'exprimer un double regret profondément senti par toute l'Académie ; elle vient de perdre un de ses membres, M. Durand, par un coup d'autant plus cruel qu'il a été plus inopiné ; et par des circonstances indépendantes de sa volonté, elle a été privée de payer sur la tombe de cet honorable collègue son tribut accoutumé de sympathique hommage.

Je n'essaierai pas, Messieurs, de vous parler des travaux et des services de M. Durand, d'une générosité qui se dépouillait elle-même pour donner aux autres. A un moment plus solennel et plus libre son éloge académique ! Qu'il suffise à votre Président d'avoir fait entendre une parole qui explique et répare, s'il est possible, son silence aux obsèques d'un membre de la Compagnie.

M. Lespinasse écrit pour excuser son absence.

M. Dardé, avoué à Carcassonne, adresse quelques opuscules à l'appui de sa candidature comme membre

correspondant. Ils seront examinés par une Commission composée de MM. Minier, Saugeon et Dabas.

M. Lesfauris envoie à l'Académie un exemplaire de son *Essai d'Esthétique*, précédé de notions nouvelles sur le vrai, le beau, le bien. Il désire que son travail soit soumis à la Commission du Concours sur la question *du luxe*, quelques pages de son ouvrage pouvant éclairer cette question.

M. Gauzence de Lascours se présente comme candidat à une place de titulaire. Il offre à l'appui de sa candidature deux de ses ouvrages, ayant pour titre, l'un : *Enchiridion classique*, et l'autre : *L'Espagne historique, littéraire et monumentale*. — MM. Geffroy, Dupuy et Saugeon sont chargés d'apprécier les titres de ce candidat.

M. le Secrétaire général a reçu, depuis la séance dernière, diverses pièces pour les Concours. Il les a immédiatement envoyées aux Commissions respectives; ce sont deux Mémoires sur la question du luxe, deux pièces de poésie, une Notice biographique sur *Sulpice-Sévère*.

M. Laterrade fils remercie, au nom de sa famille, M. le Président des paroles sympathiques prononcées sur la tombe de son père. Sa piété filiale se plaît à rappeler l'honorable initiative que prit l'Académie, lorsqu'en 1842 elle fit nommer son savant et regretté collègue à la direction du Jardin des Plantes.

A cette occasion, divers membres de l'Académie font remarquer qu'il est regrettable que dans les deux discours qui ont été prononcés sur la tombe de notre si vénéré collègue, il n'ait pas été fait mention d'un fait qui honore à la fois l'Académie et celui de ses membres qui l'a inspiré. — En effet, M. Laterrade avait refusé cette fonction à la place de M. Dargelas, parce que ce dernier quittait ce poste contre son gré. — M. Gachet fut nommé; et lorsque, jeune encore, celui-ci succomba après avoir quatorze ans occupé ce poste, l'Académie, par délégation, se rendit chez M. Dufour-Dubergier, alors maire, et demanda, pour M. Laterrade, la place libre, et l'obtint. Ce trait historique pour l'Académie, et qui est un hommage à la mémoire d'un de ses membres, a paru digne d'être conservé. L'Académie désire qu'il soit mentionné dans ses éphémérides.

M. Minier dépose la copie des paroles qu'il a prononcées sur la tombe de M. Rodrigues. — Sur la proposition de M. Dégranges, l'Académie manifeste ses regrets pour la perte de cet homme de lettres doué d'un remarquable talent de poète, que sa modestie et son aménité rendaient cher à tous ceux qui le connaissaient.

M. Dutrey, vice-Président pour l'année 1858, expose à l'Académie l'impossibilité où il se trouve de pouvoir remplir, avec l'exactitude convenable, les fonctions de Président, pour l'année qui va venir. « Les absences fréquentes qui depuis un an ont été pour moi, dit M. Dutrey, un regret très-vif, seraient désormais un

remords et un vrai trouble de conscience. Je ne dois pas m'y exposer. » Il prie donc ses collègues de vouloir bien admettre sa démission de ses fonctions.

Ce n'est qu'avec regret que l'Académie renonce à voir à sa tête cet honorable collègue et qu'elle accepte sa démission. — Il ne sera procédé à l'élection du vice-Président qui remplacera M. Dutrey que dans la séance prochaine.

M. Ch. Des Moulins fait un Rapport verbal : 1^o sur la monographie des *pennatulides* ou polypiers d'eau douce, ouvrage de M. Sterklots publié avec un luxe remarquable dans les Mémoires de la Société Royale des Pays-Bas ; 2^o sur le tome V des Mémoires de la Société Impériale des Sciences naturelles de Cherbourg.

Le même membre lit un travail sur la végétation comparée des départements de la Gironde et de la Dordogne. Il ne se borne pas à comparer la végétation spontanée, mais il fait figurer les produits de la culture à côté de ceux qui croissent naturellement dans les deux départements.

Ce travail figurera dans le prochain recueil de nos Actes.

On procède aux élections pour le renouvellement du Bureau.—Le dépouillement du scrutin donne la majorité à M. Minier, qui est proclamé vice-Président ; à MM. Petit-Lafitte et Léo Drouyn, comme Secrétaires-adjoints ; à M. Fauré, comme Trésorier ; à M. Brunet, comme Archiviste, et à MM. Cirot de La Ville et Duboul,

comme Membres du Conseil d'Administration pour l'année 1859.

On passe au vote sur la candidature de M. Piogey, avocat à Paris, que le Conseil présente à l'Académie.

Le vote est favorable à ce candidat. Il est proclamé Membre correspondant de l'Académie.

M. le Président prévient l'Académie que M. le marquis de Lagrange est prêt pour sa réception, et qu'il y aura lieu de s'occuper de la séance publique.

La Commission du Programme se réunira jeudi prochain, 25, à sept heures et demie du soir.

CORRESPONDANCE.

M. Ferdinand Leroy, membre correspondant, réclame quelques numéros des *Actes* qui ne lui sont pas parvenus.

M. Lapouyade, membre correspondant, accuse réception du 2^e trimestre 1858 des *Actes*.

OUVRAGES ADRESSÉS A L'ACADÉMIE

SUR LESQUELS SERONT FAITS DES RAPPORTS.

Du luxe (Concours d'économie sociale). « Ils se sont tous égarés... » (Commission du luxe.)

Jahrbuch (*Annales de l'Institut Impérial et Royal géologique de Vienne*, 8^e année, n^o 4; octobre, novembre et décembre 1857.) (M. Raulin, rapporteur.)

Influence du luxe. *Fortuna vitrea est; tum quum splendet frangitur.* (Cicéron.) (Commission du luxe.)

Paraphrase du 62^e Psaume de David.

Étude biographique, historique et littéraire sur Sulpice Sévère.

Commission des Notices biographiques.)

Revue des Beaux-Arts, 28^e année, 22^e livre, 15 novembre 1858.

(M. Gorin, rapporteur.)

Essais d'Esthétique, par M. Lesfauris. (Commission du luxe.)

L'Espagne littéraire, historique et monumentale. — Enchiridion classique, par M. Gauzence de Lascours. (MM. Geffroy, Dupuy, et Saugeon, rapporteur.)

Diverses brochures sur l'École de Soréze, par M. Darde, avoué à Carcassonne. (MM. Minier, Saugeon et Dabas, rapporteurs.)

DÉPOSÉS AUX ARCHIVES.

Le Secrétaire général de la Société d'Émulation de Liège propose l'échange des *Actes* avec les publications de cette Société.

Le Secrétaire perpétuel de la Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, adresse un bon en échange duquel le 5^e volume des Mémoires de cette Société nous sera délivré.

M. Ch. Durand renvoie divers ouvrages qui avaient été confiés à son père pour faire des Rapports.

Satan, épopée, par M. Henri Delpech, t. I et II.

Programme des prix à décerner en 1859 par l'Académie Impériale de Metz.

Guide des adultes, par le Dr C.-B. Chardon.

Bulletin de la Société Académique d'Agriculture de Poitiers, nos 49 et 50, 1^{er} semestre 1858.

Bulletin de la Société Philomathique de Bordeaux, 2^e série, 3^e année, 1858, 2^e n^o, 2^e trimestre.

Étaient présents :

MM. Cirot de La Ville, Saugeon, Costes, Léo Drouyn, Jules Delpit, J. Duboul, E. Dégranges, A. Petit-Lafitte, Blatairou, E. Gintrac, V. Raulin, Ch. Des Moulins, de Lacolonge, W. Manès, S. Gorin, J. Dupuy, H. Minier, Dabas, A. Vaucher, Baudrimont.

ANNÉE 1858. — 12^e N^o.

SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 1858.

Présidence de M. CIROT DE LA VILLE.

Le procès-verbal de la séance du 18 novembre est lu et adopté.

M. Labat, organiste à Montauban, envoie, à l'appui de sa candidature comme membre correspondant, un ouvrage ayant pour titre : *Études philosophiques et morales sur l'histoire de la musique*, 2 vol. in-8^o; avec quelques autres petites brochures.

Une Commission, composée de MM. H. Brochon, de Gères et Delpit, est chargée d'apprécier la valeur de ces ouvrages.

M. Ch. de Piquemilh, avocat à Pau, envoie deux volumes in-8^o : *Statistique générale des Basses-Pyrénées*.

M. Petit-Lafitte est chargé de l'examen de cet ouvrage.

M. le Président informe l'Académie de la nouvelle perte qu'elle vient de faire dans la personne de M. l'abbé Mitraud, l'un de ses membres correspondants, décédé récemment curé de la commune du Tourne,

canton de Créon. C'est dans ce poste modeste, où l'avait conduit son extrême humilité, que la mort est venue frapper cet ecclésiastique, aussi recommandable par ses vertus que par son savoir. Dans cette circonstance douloureuse, M. H. Brochon, avec l'autorisation du Président de l'Académie, s'est rendu l'organe de nos regrets.

Sur la proposition du Conseil d'Administration, la réception publique et solennelle de M. le Marquis de La Grange, sénateur, est fixée au jeudi 9 décembre.

M. Léo Drouyn, comme organe d'une Commission, lit un Rapport sur les Notices relatives au *Questionnaire archéologique*. — Il fait remarquer que c'est surtout de notes laissées par notre zélé et savant collègue M. Durand, que la Compagnie vient de perdre, que se compose son travail. Ces notes avaient été lues à la Commission et approuvées par elle; ainsi, ce Rapport peut être considéré comme la dernière œuvre académique de notre regretté collègue.

Des deux Notices reçues, l'une adressée par M. Manizan, conducteur des travaux des marais de Blaye, est relative aux débris romains constatés dans le Blayais. Elle est accompagnée d'abord de quatre feuilles de dessins lavés à l'encre de Chine; ensuite, d'un cahier de dessins à la mine de plomb, au nombre de vingt-un, et représentant des vases entiers ou mutilés; une médaille de Trajan et quelques autres objets.

Après avoir examiné ces divers objets, et constaté la

promesse que fait l'auteur de faire de nouvelles recherches et d'en communiquer les résultats à l'Académie, la Commission, trouvant le travail de M. Manizan digne d'un sérieux intérêt, propose d'accorder à son auteur une médaille de bronze grand module.

La seconde Notice, celle de M. de Briolle, secrétaire particulier de M. le Préfet de la Gironde, contient des recherches archéologiques sur les communes de Bassens, Montferrand, Lormont, Carbon-Blanc, etc. — Après s'être livré à l'examen de tout ce que contient le travail de M. de Briolle relativement à l'église de Bassens et des vestiges de la voie romaine qui traversait les communes de Bassens et du Carbon-Blanc; au pèlerinage des Montuzets; au château de Beauval, ancienne baronnie de Montferrand, et aux ouvrages qui existent entre celui-ci et la ferme de Fleurs, aux maisons, fiefs, logis de Bassens, et au domaine de Maignan. — Après avoir jeté un coup-d'œil sur tout ce qu'a dit l'auteur dans son intéressant Mémoire à propos de l'abbaye de Beaulieu, d'où le bourg du Carbon-Blanc tire sans doute son origine; de Lormont, dont M. de Briolle recherche l'étymologie; du château Archiépisopal, de l'église de Lormont; du château de Carriet, dit château du Diable; du puits du château de La Croix; de l'hermitage de Sainte-Catherine; enfin, du Cypressat, M. le Rapporteur conclut par ces paroles :

« Le travail de M. de Briolle est une réponse aussi complète que possible au *Questionnaire*; pas un monument n'a été oublié, tous sont décrits avec soin, détails et méthode. S'il s'est glissé quelques erreurs dans

les appréciations archéologiques, elles sont peu nombreuses et tombent sur des points discutables; une surtout, à propos de l'emplacement de l'ancien château de Montferrand, sur lequel plusieurs opinions sont émises. Quoi qu'il en soit, l'auteur, en discutant ce fait, a rendu un véritable service à la science archéologique.

» Si les faits historiques rapportés par M. de Briolle n'apprennent rien de nouveau à ceux qui se sont occupés d'histoire locale, c'est parce que tous ces faits rentrent dans le domaine de l'histoire générale; mais il a fallu à l'auteur du soin, du temps et du travail pour les grouper, en extraire ce qui avait rapport seulement aux trois communes dont il faisait la statistique. C'est ce qui fait honneur à M. de Briolle.

» En conséquence, la Commission vous propose de lui décerner une médaille d'argent grand module. »

Les deux conclusions du Rapport de la Commission *archéologique* sont accueillies par l'Académie. Elle accorde à M. Manizan une médaille de bronze, à M. de Briolle une médaille d'argent grand module.

M. Minier soumet à l'appréciation de la Compagnie un nouveau travail de sculpture sur bois de M. Lagnier. C'est un bénitier, où respire un parfum de poésie religieuse. Cet ouvrage, tout à fait digne, par la perfection et le fini des détails, du lauréat de l'Académie, excite l'admiration de tous les membres présents.

La démission de M. Dutrey des fonctions de la présidence appelle un vote pour son remplacement. — Le

scrutin désigne M. Geffroy comme président pour 1859.

CORRESPONDANCE.

M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes demande plusieurs numéros des *Actes* manquant au Comité des travaux historiques.

Le Secrétaire perpétuel de l'Académie Impériale de Toulouse demande des numéros des *Actes* qui manquent à la collection de cette Compagnie.

OUVRAGES ADRESSÉS A L'ACADÉMIE

SUR LESQUELS SERONT FAITS DES RAPPORTS.

La Chapelle de Notre-Dame de Beauville et une ancienne mélodie. — Variétés. — Les Chants de l'office de la semaine sainte à la chapelle Sixtine. — J.-B. Rey, compositeur et chef d'orchestre de l'Opéra. — Études philosophiques et morales sur l'histoire de la musique, tom. I^{er} et II^e, par M. Labat. (Commission : MM. H. Brochon, Delpit et de Gères.)

Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1857. (M. Delpit, rapp.)

Revue contemporaine, 7^e année, t. V, 11 octobre 1858.

Cours familial de littérature, par M. de Lamartine, 34^e entretien. (M. Minier, rapporteur.)

Société chimique de Paris; — compte rendu sur les applications de la chimie en France et à l'étranger, 1^{re} livr., octob. 1858. (M. Baudrimont, rapporteur.)

Journal des savants, octob. 1858. (MM. Duboul et Baudrimont, rapporteurs.)

Archives municipales de la ville d'Ussel. Études historiques et juridiques. par M. Paul Huot. (M. Ch. Des Moulins, rapporteur.)

Statistique générale des Basses-Pyrénées, 2 vol. in-8^o, par M. Piquemilh, de Pau, avocat. (M. Petit-Laffitte, rapporteur.)

DÉPOSÉS AUX ARCHIVES.

Bibliothèque indienne. — Envoi de la Société Asiatique du Bengale, en *Sanscrit*. Ces cahiers ne forment pas d'ouvrages complets. Collection d'ouvrages orientaux; nos 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 142, 143, 144, 145. — Fascicule 6, 7, 3, — 12, 8, 13, 5, II, III, 4, 5.

Société des sciences, agriculture et belles-lettres de Tarn-et-Garonne; séance publique du 10 juin 1858.

L'Agriculture comme source de richesse, 19^e année, n^o 11, novembre 1858.

Procès-verbaux des délibérations du Conseil général de la Gironde; session de 1858.

M. le Préfet de la Gironde adresse le tome LXXXVIII des *Brevets d'invention*.

Étaient présents :

MM. Cirot de LaVille, Fauré, G. Brunet, Saugeon, J. Duboul, Ch. Des Moulins, Léo Drouyn, H. Minier, V. Raulin, E. Gintrac, Dabas, Abria, Lespinasse, W. Manès, E. Dégrange, E. Gaussens, Costes, A. Petit-Lafitte, Justin Dupuy, E. Goût Desmartres, Vaucher.

SÉANCE PUBLIQUE DU 9 DÉCEMBRE.

RÉCEPTION DE M. LE MARQUIS DE LA GRANGE.

Présidence de M. CIROT DE LA VILLE.

La séance est ouverte à huit heures.

M^{sr} le Cardinal-Archevêque de Bordeaux, M. le Pré-

fet du département de la Gironde, M. le Maire, M. le Procureur Général, M. le Général de Tartas sont présents.

M. le Président prie MM. Gout Desmartres et Brochon d'introduire le récipiendaire.

La parole est à M. le Marquis de La Grange, qui prononce un discours, dans lequel il critique l'état de la littérature et la prédominance des études scientifiques à notre époque.

M. le Président répond à M. de La Grange pour réhabiliter les travaux et les tendances actuelles.

M. Dabas obtient la parole et fait une lecture sur les travaux du poète *Callimaque*, de l'Académie d'Alexandrie.

(Les discours prononcés dans cette séance seront publiés dans les *Actes de l'Académie*).

Étaient présents :

MM. le Marquis de La Grange, Cirot de La Ville, Dutrey, G.-H. Brochon, J. Duboul, Lespinasse. A. Petit-Lafitte, Hip. Minier, Dabas, Abria, E.-G. Desmartres, Costes, Fauré, Gorin, Jules Delpit, Léo Drouyn, G. Brunet, de Lacolonge, A. Vaucher, Justin Dupuy, E. Gaussens, E. Gintrac.

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 1858.

Présidence de M. CIROT DE LA VILLE.

Le procès-verbal de la séance du 2 décembre est lu et adopté.

M. Gorin soumet à l'appréciation de ses collègues un tableau qu'il vient de terminer pour l'église de Saint-Bruno. — L'Académie remercie M. Gorin et le félicite sur son nouvel ouvrage.

Le manuscrit de M. Hyrigoyen, intitulé : *Lafontaine vengé*, a été retrouvé. — M. Gaussens est prié de l'apprécier.

M. Geffroy témoigne à l'Académie les regrets qu'il éprouve de ne pouvoir accepter la présidence. Ses travaux obligés et le soin de sa santé lui interdisent, dit-il, de répondre à cette marque de sympathie qui l'honore. — La Compagnie exprime ses vifs regrets de ce refus.

Le même membre fait connaître que M. le professeur Eschricht, de l'Université de Copenhague, connu par ses beaux travaux sur les migrations des cétacés, et qui a visité pendant l'été dernier notre ville, désire répandre sur notre côte océane, dans l'intérêt de ses travaux ultérieurs, une série de questions qu'il nous soumet. L'Académie s'empresse d'accueillir sa demande; voici ces questions :

A. — *Quant aux baleines.*

1° Y a-t-il des personnes qui se rappellent avoir vu dans le golfe de Biscaye de grandes et grosses baleines à tête immense et sans nageoires au dos (vraies baleines ou baleines franches)?

2° Ne reste-t-il pas, conservés dans les musées ou chez des particuliers, provenant de l'ancienne pêche à la baleine

sur les côtes du golfe, quelques os, par exemple, des mâchoires inférieures (vulgairement réputées côtes) montées en forme de portes cochères? N'en trouverait-on pas enfouis en terre?

5° Ne trouve-t-on pas, enfouis en terre ou gardés par les paysans, des coquillages appartenant à des cirripèdes parasites des baleines? Chaque pièce de cette sorte, même un fragment, serait importante, puisqu'on en pourrait induire l'espèce de baleine. Ces coquillages s'appellent *Tubicinella*, *Diadema balœnaris*, *Coronula balœnaris*.

4° Trouve-t-on dans le golfe de Biscaye, en certaines saisons, de petits mollusques (Ptéropodes) nageant librement, ou des crevettes en grande quantité, pouvant servir de nourriture aux baleines?

B. — Quant aux marsouins.

1° Sont-ce de véritables marsouins (*Phocœna*) ou des dauphins (*Delphis*) qu'on rencontre dans le bassin d'Arcachon? Un crâne, même mutilé, ou seulement une dent, suffirait pour en juger.

2° Les marsouins sont-ils plus abondants à Arcachon dans une saison que dans une autre? Peut-on fixer l'époque de leur arrivée et celle de leur départ?

5° Leur apparition ne correspond-elle pas avec celle du royan?

4° Y a-t-il des documents historiques sur une pêche régulière du marsouin ou dauphin, par exemple à l'époque où leur chair servait de nourriture?

5° Un squelette (la tête, la queue, les ailerons du dos et les nageoires pectorales laissés intacts) serait très-précieux.

Sur la demande de M. Baudrimont, chargé d'appré-

cier le mérite d'une grammaire de la langue béarnaise qu'il trouve assez recommandable pour mériter une Commission, MM. Brunet et Delpit lui sont adjoints.

M. Brunet, rapporteur avec MM. Geffroy et Costes d'une Commission chargée d'apprécier les titres de M. Gustave Masson comme correspondant, s'acquitte de cette tâche.

« M. Gustave Masson est professeur de littérature française au collège de Harrow on the Hill, près de Londres. — Les écrits qu'il nous a adressés révèlent un appréciateur judicieux, inspiré par un goût éclairé et par un amour sincère des lettres et des études sérieuses.

» M. Masson, nous le savons d'ailleurs, est doué d'une grande activité et d'un savoir étendu. Divers journaux français : l'*Athenæum*, la *Correspondance Littéraire*, publication d'une grande valeur, s'enrichissent des communications dues à la plume de ce laborieux critique, dont l'activité intellectuelle se porte sur un grand nombre de sujets.

» Voici comment s'exprime l'un de vos Commissaires, M. Geffroy, dans l'appréciation des titres de M. Masson :

• On sait combien la collaboration active aux grandes Revues et aux Recueils littéraires, hebdomadaires ou quotidiens, de l'Angleterre, fait naître incessamment de notices, d'articles, d'*essais*, qu'anime une vie ardente dont notre production littéraire française ne donne pas exactement peut-être l'idée. M. Gustave Masson est mêlé à cette activité littéraire, où se dépensent tant de connaissances et d'idées.

Placé auprès de dépôts de manuscrits qui comptent parmi les plus riches de l'Europe, il a entrepris l'œuvre de faire connaître ce qu'ils contiennent de documents précieux pour l'histoire de la France en particulier, et il rendra assurément par là, à côté de Bréquigny et de notre collègue M. Delpit, dont il cite plus d'une fois les travaux, un service signalé à la science historique.

» Il a publié récemment une étude intitulée : *Thirty years of french literature*, dans laquelle il apprécie sévèrement, d'un point de vue religieux très-élevé, et au nom d'un protestantisme très-prononcé, certains écarts trop réellement blâmables de notre littérature dans ces dernières années.

» Comme érudit, il a collaboré principalement à l'intéressante publication de M. Louis Paris, le *Cabinet historique*, où il a donné le commencement de son travail sur les manuscrits du musée britannique intéressant l'histoire ou la littérature de la France.

» Pour montrer dès à présent, par un exemple, que les communications de M. Gustave Masson nous seraient profitables, je puis dire que notre collègue M. Brunet, qui s'occupe d'une édition des mémoires de Gramont, trouvera, grâce aux indications de M. Masson, dans le manuscrit 4353 — *fonds harleien*, — n° 3493, des renseignements qu'il cherche depuis longtemps sur Christine, duchesse de Savoie ; je puis ajouter que M. Masson nous donnera plus d'une pièce utile pour l'histoire anglaise de la Guienne et de Bordeaux. »

» M. Masson peut donc et doit offrir à l'Académie un concours utile à tous égards.

» Nous croyons, dit en terminant le Rapporteur, qu'il serait inutile de donner plus d'étendue à ces con-

sidérations, et nous vous proposons, d'un avis unanime, d'admettre M. Masson au nombre de vos correspondants. »

Ces conclusions sont renvoyées au Conseil d'Administration.

Une Commission, composée de MM. Dabas, Duboul et Minier, ce dernier rapporteur, déclare insuffisants les titres de M. Dardé pour être membre correspondant.

M. Raulin, au nom d'une Commission dont font partie MM. Minier et Saugeon, ne reconnaît aucun mérite à un écrit sur la Chasteté qui a été adressé à l'Académie.

L'élection pour la présidence donne la majorité à M. Jules de Gères, qui est proclamé président pour 1859.

M. Duboul rend compte d'un opuscule de M. Bidant, ayant pour titre : *De la santé et du bonheur*, et demande qu'une lettre de remerciements soit adressée à l'auteur.

Le même membre fait un Rapport sur les *Bulletins de l'Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux Arts de Belgique*, 4 volumes contenant les travaux de ses membres pendant les années 1856 et 1857.

On y trouve beaucoup *de tout*, dit le Rapporteur : histoire, sciences naturelles, statistique, météorologie,

astronomie, géométrie, archéologie, musique, etc. Il leur reproche des répétitions, de la prolixité.

Ne pouvant tout analyser, M. Duboul se contente de jeter un regard sur quelques pages qui lui paraissent offrir le plus d'intérêt.

« Dans trois lettres sur l'identité de race des Gaulois et des Germains, dit-il, M. le général Renard discute des questions historiques dont l'importance et l'intérêt ne sauraient être contestés. Les Celtes et les Germains sont-ils deux peuples de race différente? On a répondu assez longtemps par l'affirmative; mais depuis quelques années, l'opinion contraire a trouvé des partisans décidés et de fort habiles avocats. Il faut dire aussi que cette opinion, quoique remise en faveur depuis peu, n'est pas précisément nouvelle, puisqu'on la trouve dans Strabon, ainsi que dans plusieurs autres auteurs anciens. En se plaçant à leur point de vue, il faudrait considérer les Celtes et les Germains non pas comme deux peuples de race différente, mais comme deux branches d'une même souche dont l'une a précédé l'autre dans l'occupation de la partie occidentale de l'Europe. C'est la manière de voir de M. le général Renard. Il s'appuie sur des faits et sur des textes nombreux pour démontrer :

- » 1^o Que les Bas-Bretons ne sont pas des Gaulois;
- » 2^o Qu'ils descendent des vieux Silures, rattachés par Tacite à la race des Ibères;
- » 5^o Que l'origine celtique, à laquelle on les rattache, est repoussée par eux-mêmes et condamnée par les chroniqueurs.

» D'après M. Renard, la description des mœurs des Germains par Tacite n'est que la paraphrase de la description des mœurs des Gaulois par César.

- » Ces questions, passablement obscures par elles-mêmes

mes, ont été singulièrement embrouillées par l'imagination des érudits. Les linguistes s'en étant mêlés, il est arrivé que des ombres ont été remplacées par des ténèbres. Aussi, **M. Renard**, qui se défie, à bon droit, de tout écart d'imagination, croit-il avoir le droit de déclarer, « qu'il n'est pas possible de fonder un système historique sérieux sur des analogies linguistiques. » L'étymologie employée comme base d'un système conduit en effet où l'on veut. **Bochart** fait sortir le Gaulois de la Phénicie; la Tour d'Auvergne présente le bas-breton comme la langue mère des idiomes scandinave, teutonique ou slave; **Asterloa** réclame cette prééminence pour le basque; un autre soutient que le flamand est la langue primitive par excellence, celle que parlèrent Adam et Ève dans le paradis terrestre. On n'en finirait pas si l'on voulait énumérer toutes les folies auxquelles de pareilles recherches ont donné lieu.

» Depuis les travaux des **Bopp**, des **Grimm**, des **Humboldt** et de plusieurs autres savants illustres, l'affinité et l'identité des langues dites indo-européennes ne semblent plus pouvoir être contestée avec succès. Ils ont montré que le teuton, le suéviqne, le slave, le celtique, le grec, le latin, sortent de la même souche et ont avec le sanscrit une commune origine. Que prouverait donc la découverte de quelques centaines d'étymologies entre deux langues indo-européennes, se demande **M. Renard**? Absolument rien, répond-il; puis il ajoute sagement : « à moins pourtant que les expressions ne soient similaires et de forme et de sens; car une similitude complète peut seule, dans l'état actuel de la linguistique, donner quelque portée à l'argumentation fondée sur l'étymologie, parce qu'elle prouve au moins que les langues comparées ont subi, à travers les temps, des modifications identiques. »

» Selon **M. Renard**, dont le travail est fort remarquable, les analogies linguistiques pèseraient d'un poids incontes-

table sur la solution de la question des races, si l'on établissait, par exemple, que le bas-breton explique parfaitement les mots de la vieille langue celtique, ou bien qu'elle entre comme partie constitutive dans la composition du français, tandis que le teuton ne satisfait à aucune de ces conditions. Mais, ici, un semblable argument ne peut être invoqué. M. Renard montre, par de savantes recherches, que le teuton ou le flamand, comme on voudra l'appeler, satisfait le mieux aux exigences de l'histoire, et qu'il offre infiniment plus de ressources pour expliquer les origines de la langue française ou celle des vieux mots donnés par les auteurs grecs et latins comme appartenant à la langue des Gaulois. »

Après ce travail de M. le général Renard, M. le Rapporteur signale la découverte qu'a faite récemment à Bruxelles, de deux poèmes inédits de Froissart, M. Kervyn de Lettenhove, à qui nous devons une histoire de Flandre très-justement estimée, et classée parmi les livres que l'on consulte avec fruit.

De ces deux poèmes, le premier a pour titre : *La Court de May*.

« M. Kervyn de Lettenhove étudie ces deux poèmes avec beaucoup de soin, et en donne une analyse trop développée pour qu'il me soit permis, dit M. Duboul, de faire plus que le mentionner.

» Froissart est moins connu comme poète que comme prosateur. Tous ceux qui veulent étudier sérieusement notre histoire et notre langue sont familiers avec ses chroniques et avec sa prose si pleine d'entrain, si éblouissante de vives et fraîches couleurs. Il annonce Rabelais, Amyot et Montaigne. Il a déjà une désinvolture et un charme de style que l'italien Boccace a seul égalés. Cependant, il faut

se garder de dédaigner ses vers, dont la sensibilité, l'élégance et le mouvement sont remarquables. Ils sont dignes non-seulement de l'attention des érudits, mais encore de l'estime et de la sympathie des poètes.

» Quant à l'authenticité de ces poèmes, il m'est de toute impossibilité d'en faire l'objet d'une discussion devant l'Académie. Je ne puis qu'enregistrer les déclarations de M. Kervyn de Lettenhove, dont le témoignage, sanctionné par l'Académie de Belgique, doit inspirer beaucoup de confiance. J'ajouterai pourtant qu'après m'être livré à un travail de comparaison entre les extraits des deux poèmes inédits donnés par M. de Lettenhove et les nombreuses pièces de vers de Froissart contenues dans le recueil de ses poésies édité par M. Buchon, je ne saurais éprouver la moindre répugnance à reconnaître le spirituel chroniqueur pour père de la *Court de May* et du *Trésor amoureux*. »

Au nom d'une Commission dont il fait partie avec MM. Manès et de Lacolonge, M. Abria rend compte d'un travail intitulé : *Essais sur la division du cercle et des arcs en parties égales*, par M. l'Abbé C. H. Caudéran, professeur de mathématiques au Collège catholique de Sainte-Foy-La-Grande.

Après avoir sommairement analysé ce petit travail, le Rapporteur est obligé de reconnaître qu'il ne renferme pas, à proprement parler, de méthode géométrique, l'auteur indiquant seulement la valeur numérique des ordonnées de la courbe qu'il cherche pour quelques cas particuliers, et ne faisant nullement connaître la marche qu'il faudra suivre pour la tracer avec certitude.

« Vos Commissaires, ajoute le Rapporteur, ont ce-

pendant remarqué dans ce petit Mémoire un travail opiniâtre. Ils pensent que l'auteur ferait bien de poursuivre l'étude des mathématiques au-delà des limites tracées par le programme du baccalauréat. Les connaissances avec lesquelles il a attaqué le problème qu'il s'est posé étaient évidemment insuffisantes pour le résoudre. L'équation de la courbe qu'il a cherchée est une équation transcendante, qui, pour être obtenue et discutée, exige au moins qu'on se soit exercé sur les matières des cours de mathématiques spéciales. L'auteur s'est trop pressé : nous osons lui conseiller d'étudier dans son cabinet l'algèbre, l'application de l'algèbre à la géométrie, même les éléments du calcul différentiel et intégral, et peut être sera-t-il plus heureux une autre fois, lorsqu'il vous soumettra de nouveaux travaux. »

M. de Lacolonge ajoute quelques mots qui ont pour but de faire comprendre l'inconvénient qu'il y a à mettre aux mains des élèves des traités de géométrie où l'on se contente d'à peu près. La géométrie des frères des Écoles chrétiennes, où paraît avoir puisé l'auteur, l'a trompé par des appréciations fausses sous le rapport scientifique, oiseuses sous le rapport pratique.

M. Abria rend compte de deux brochures de M. Gloesener, professeur à l'Université de Liège, relatives, l'une à un nouveau chronoscope, l'autre à la télégraphie électrique.

« La première est l'analyse d'un Mémoire sur un nou-

veau chronoscope, qui diffère de ceux de MM. Bréguet, Constantinoff et Martin de Brettes par la substitution aux électro-aimants d'aimants artificiels et de conducteurs électro-dynamiques. Cette substitution permet, dans la mesure de la vitesse des projectiles, de dégager les résultats des expériences de plusieurs causes perturbatrices dont il serait impossible de déterminer l'influence.

» Les *recherches sur la télégraphie électrique* comprennent l'étude d'un très grand nombre de questions sur les avantages et les inconvénients que présentent (ou plutôt que présentaient en 1855, époque où cet ouvrage a été composé) les divers systèmes de télégraphes employés dans la pratique. Ainsi, M. Glœsener signale les résultats désavantageux que présente l'emploi du ressort de rappel, résultats sur lesquels M. de Laffolloye, inspecteur des télégraphes à Bordeaux, a appelé l'attention de l'Académie dans deux Mémoires fort intéressants. Les réflexions de M. Glœsener, toujours importantes au point de vue scientifique, le sont moins actuellement au point de vue pratique, les télégraphes de M. Morse étant aujourd'hui d'un emploi à peu près général ; mais l'ouvrage dont il a adressé un exemplaire à l'Académie sera toujours consulté avec fruit par ceux qui voudront connaître l'histoire de la science sur ce point et les tentatives faites à diverses époques pour simplifier et améliorer ces remarquables appareils de communication. »

Le même Rapporteur rend compte à la Compagnie de la brochure qui lui a été adressée l'année dernière par M. Marqfoy, sur un système d'appareils électriques destinés à assurer la circulation des trains sur les chemins de fer ; il regrette de ne pouvoir donner, du tra-

vail de ce savant ingénieur, qu'une analyse très-brève et nécessairement très-incomplète.

« L'inventeur s'est proposé : 1° d'empêcher sur les chemins à une seule voie la rencontre des trains marchant dans le même sens ou en sens contraires; 2° de prévenir sur les lignes à double voie la rencontre des trains marchant dans le même sens; 3° de rendre impossibles ou du moins très-difficiles les erreurs d'aiguilles; 4° d'obvier aux inconvénients que présente la manœuvre des disques généralement employés à l'entrée des stations.

» De là, quatre catégories d'appareils basés sur l'emploi de l'électricité; mais pour donner une idée du principe sur lequel ils sont fondés, il suffit de considérer d'une manière plus spéciale les appareils qui ont pour but d'empêcher deux trains d'aller à l'encontre l'un de l'autre ou de se rejoindre sur la voie unique.

» Concevons sur une ligne à une seule voie deux stations consécutives, *A* et *B*: chacune d'elles est munie, dans le système de M. Marqfoy, d'un appareil contenant: un disque, une aiguille et un commutateur. Admettons, pour fixer les idées, qu'un train circulant de *A* vers *B* se présente à la station *A*.

» Avant que ce train n'ait dépassé la station *A*, le chef de cette station manœuvre son commutateur dans un sens déterminé, et cette manœuvre a pour effet d'amener le disque de *B* au rouge et d'incliner en même temps à 45° l'aiguille de *A*. La station *B* est ainsi avertie du départ d'un train, et de plus, le chef de la station *A* sait que son signal a été reçu. Ce train pourra donc marcher en toute sécurité de *A* vers *B*; lorsqu'il sera parvenu à cette dernière station, le disque de *B* sera ramené au blanc, et ce mouvement ramènera à la verticale l'aiguille de *A*. Le chef de

cette dernière station apprendra donc ainsi que le train a dépassé la station *B* et qu'un nouveau convoi pourra, si cela est nécessaire, partir de *A*.

» M. Marqfoy s'est attaché, dans l'établissement de son appareil, à prévenir les erreurs d'indication, à rendre pour ainsi dire solidaires l'une de l'autre l'inclinaison à 45° de l'aiguille de *A* et la position au rouge du disque de *B*; la direction verticale de la première et la position au blanc du second. Ces dispositions, mécaniques en quelque sorte, une fois remplies, des règles simples et d'une application facile assurent la marche des trains, sans erreur possible. — Les causes accidentelles de perturbation, telles que les courants atmosphériques, ne peuvent pas produire de fausses indications.

» Les autres combinaisons présentent des dispositions analogues et les mêmes conditions de sécurité. Des appareils appartenant aux deux premières catégories ont été placés depuis la fin du mois de septembre 1857 sur la ligne de Bayonne entre Dax et Saint-Vincent (huit appareils) et sur la ligne de Cette entre Bordeaux et Cadaujac (quatre appareils.) — Il résulte d'un rapport de MM. de Freycinet et Duvignaud, ingénieurs du contrôle de l'exploitation, que ces appareils ont fonctionné d'une manière très-satisfaisante, et qu'il suffit de les compléter par quelques détails d'installation destinés à les rendre aussi visibles que possible, pour qu'ils soient appelés à rendre des services réels sur les voies ferrées. »

CORRESPONDANCE.

Le Président de la Société Impériale des Sciences naturelles de Cherbourg donne avis qu'il a adressé au

Ministère de l'Instruction publique le cinquième volume des Mémoires de la Société destiné à l'Académie.

OUVRAGES ADRESSÉS A L'ACADÉMIE
SUR LESQUELS SERONT FAITS DES RAPPORTS.

Recherches médico-légales sur une intoxication phosphorique, par M. Besnou, pharmacien en chef de la marine. (M. Baudrimont, rapporteur.)

Considérations sommaires sur les sables coquilliers et les tanques, par le même auteur. (M. Raulin, rapporteur.)

Quelques considérations sur le nouveau système d'études, par M. A. Lévy; Rouen, 1858. (M. Saugeon, rapporteur.)

Rapport sur les travaux de la classe des sciences de l'Académie de Rouen, par le même. (M. Saugeon, rapporteur.)

Bulletin de la Société des sciences, belles-lettres et arts du département du Var, 1857-1858, 25^e et 26 années. (M. Léo Drouyn, rapporteur.)

Séance publique annuelle de la même société, 1857.

Mémoires de l'Académie Impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, 5^e série, tom. II. (M. Raulin, rapp.)

Cours familial de littérature, 35^e entretien. (M. Minier, rapp.)

Revue des beaux-arts, décembre 1858. (M. Gorin, rapp.)

Œuvres du comte P.-L. Rœderer, publiées par son fils, M. le baron A.-M. Rœderer. 6^e vol. (M. Brunet, rapporteur.)

Journal des Savants, novembre 1858. (MM. Baudrimont et Duboul, rapporteurs.)

DÉPOSÉS AUX ARCHIVES.

Journal de la Société de la morale chrétienne, tom. VIII, n^o 5.

Recherches sur les causes de la production de l'oidium aurantiacum, par M. Besnou.

Archives de l'agriculture du nord de la France, 2^e série, t. II; mars, avril, mai et juin 1858.

Archives du Bibliophile, paraissant tous les mois; Paris, n^o 10, octobre 1858.

L'Ami des Champs, décembre 1858.

Journal d'éducation, décembre 1868.

Rapport du Maire de Bordeaux au Conseil municipal, le 8 novembre 1858. — Programme de l'emprunt des 5 millions.

Le bon Cultivateur de Nancy, mois de juin, juillet, août et septembre 1858.

Observations présentées par M. Fol à la commission d'enquête au sujet du raccordement des lignes des chemins de fer d'Orléans et du Midi.

Envoi de l'Institution Smithsonienne, à Washington :

Compte rendu (report) pour 1856, Institut Smithsonian, 1 vol.

Catalogue des deptoses de l'Amérique du Nord, 1 vol.

Société d'histoire naturelle de Boston, 1850-1857, 1 vol. — VI.

Actes de la Société d'Hesting de Boston, vol. VI, de 11 à 22 feuil.

Académie des Sciences naturelles de Philadelphie, en feuilles, vol. VIII, 1856, 1858 de janvier à avril.

Académie des Sciences de Saint-Louis, 1 vol.

Neuvième Rapport annuel de la Société d'agriculture de l'État de l'Ohio, année 1856.

Une brochure sur l'établissement d'aliénés de la ville de Williamsborg (Virginie), rapport de 1855-56, 1856-57.

Étaient présents :

MM. Cirot de La Ville, Costes, de Lacolonge, G. Brunet, E. Gintrac, W. Manès, S. Gorin, Lespinasse, Ch. des Moulins, Saugéon, J. Duboul, Jules Delpit, Léo Drouyn, A. Petit-Lafitte, H. Minier, Fauré, G. Henry Brochon, Justin Dupuy, Dutrey, Dabas, Abria, V. Raulin, Gout Desmartres, E. Dégranges, E. Gaussens.

SÉANCE DU 23 DÉCEMBRE 1858.

Présidence de M. CIROT DE LA VILLE.

Le procès-verbal de la séance du 16 décembre est lu et adopté.

La séance tout entière a été consacrée à la lecture et à la discussion du Rapport de M. Delpit, au nom d'une Commission, composée de MM. de Lamothe, Saugeon et Lespinasse, sur les Notices biographiques composant le concours.

La Notice relative à Larroque n'est pas jugée digne de récompense. — La Commission propose pour chacun des auteurs des Notices, relatives, l'une au *marquis de Saint-Marc*, l'autre à l'*Architecte Louis*, une médaille d'argent; et pour l'auteur de la Notice sur *Sulpice Sévère*, une médaille d'or du prix de 200 fr.

Ces propositions sont l'objet d'une discussion, à laquelle prennent part MM. Duboul, de Lamothe, Petit-Lafitte, Minier, Costes, Saugeon, Delpit; et puis, mises aux voix par M. le Président, elles sont successivement adoptées.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE

SUR LESQUELS SERONT FAITS DES RAPPORTS.

Recueil des travaux de la Société médicale du département d'Indre-et-Loire, 1857. (M. Costes, rapporteur.)

Mémoires de la Société Impériale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille, 2^e série, 4^e volume, 1857. (M. Raulin, rapporteur.)

Revue Contemporaine, tome VI, 30 novembre 1858, 2^e livraison. (M. Minier, rapporteur.)

Jahrbuch; n^o 1, Janv., févr. et mars 1858; idem, n^o 2, avril, mai, juin 1858. *Journal de Géologie*; Vienne. (M. Raulin, rapporteur.)

Cours familier de Littérature, par M. de Lamartine, 36^e entretien. (M. Minier, rapporteur.)

Revue Contemporaine, 7^e année, 2^e série, tome V, 15 octobre 1858. (M. Minier, rapporteur.)

Notice sur des plombs historiques trouvés dans la Seine et recueillis par Arthur Forgeais; Paris, 1858. (M. Delpit, rapporteur.)

Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse, n° 145, 1858. (M. de Lacolonge, rapporteur.)

Aux abonnés et aux lecteurs de la *Revue des Beaux-Arts*. (M. Gorin, rapporteur.)

DÉPOSÉS AUX ARCHIVES.

Comptes rendus des travaux de l'année scolaire 1857-58 des Facultés et de l'École préparatoire de Médecine et de Pharmacie de Bordeaux.

Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, 1858, 3^e trimestre, 6^e cahier du tome XIII.

Mémoires de la Société Dunkerquoise, pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts; 1857-58.

Société Académique des Hautes-Pyrénées, 5^e année, 1857-58.

Compte rendu des opérations du Conseil d'Administration de la Société de Charité maternelle, pour l'année 1857. (2 exemplaires.)

Mémoires de la Société de Physique et d'Histoire naturelle de Genève.

Étaient présents :

MM. Cirot de La Ville, Léo Drouyn, E. Dégranges, A. Petit-Lafitte, Dutrey, V. Raulin, G. Lespinasse, Saugeon, Jules Delpit, Ch. des Moulins, J. Duboul, W. Manès, H. Minier, Lamothe, de Lacolonge, Costes.

SÉANCE DU 30 DÉCEMBRE.

Présidence de M. CIROT DE LA VILLE.

Cette séance a été tout entière consacrée à la discussion et à la formation du programme des questions de prix pour les années 1859-1860.

Étaient présents :

MM. Cirot de La Ville, Jules Delpit, E. Dégranges, Costes, A. Petit-Lafitte, J. Duboul, Saugeon, H. Minier, Baudrimont, de Lacolonge, E. Gaussens, Blatairou, V. Raulin, L. Arman, Gustave Lespinasse, Ch. Des Moulins, Dabas.



TABLEAU

DES

MEMBRES DE L'ACADÉMIE DE BORDEAUX,

arrêté au 31 décembre 1858.

—

Membres Honoraires.

DONNET (FERDINAND) ✱, cardinal, archevêque de Bordeaux.

MM. BRYAS (DE) ✱, ancien maire de Bordeaux.

CURÉ (GUSTAVE), ancien maire de Bordeaux.

DUFOUR-DUBERGIER, ancien maire de Bordeaux.

LACOSTE (DE), ancien préfet de la Gironde.

NEVEUX, ancien préfet de la Gironde.

SERS (LE BARON), ancien préfet de la Gironde.

YZARD, ancien membre résidant, ancien conseiller à la Cour d'appel de Bordeaux.

GUESTIER JUNIOR (P.-F.) ✱, négociant, ancien membre résidant.

HAUSSMANN ✱, ancien préfet de la Gironde.

MENTQUE (DE) ✱, préfet de la Gironde.

GRATELOUP (DE), ancien membre résidant.

Membres Résidents.

1823. MM. GINTRAC père ✱, profess. à l'École préparat^{re}. de médecine, rue du Parlem^t Ste-Catherine, 22.
1826. DES MOULINS (CHARLES), président de la Société Linnéenne de Bordeaux, rue de Gourgues, 9.
1828. MARCHANT (LÉON), docteur en médecine, rue Porte-Dijeaux.
1836. FAURÉ, pharmacien, adjoint de maire, fossés Bourgogne, 9.
1837. PETIT-LAFITTE, professeur d'agriculture, rue Henri IV.
1837. DÉGRANGES (E.), docteur en médecine, rue Ste-Catherine, 25.
1839. GOUT DES MARTRES ✱, avocat, chemin de Saint-Genès, 161.
1841. BRUNET (GUSTAVE), secrétaire de la Chambre de commerce, hôtel de la Bourse.
1842. ABRIA ✱, professeur de physique et doyen de la Faculté des Sciences, quai de Bacalan, 15.
1842. LAMOTHE (LÉONCE), inspecteur des établissements de bienfaisance, rue Servandony, 8.
1843. GAUTIER AINÉ ✱, maire de Bordeaux, rue Blanc-Dutrouilh, 18.
1846. MANÈS ✱, ingénieur des mines, ruelle des Cossus.
1847. SAUGEON, professeur de belles-lettres, rue de la Taupe, 45.
1847. MM. RAULIN, professeur de botanique, de minéralogie et de géologie, à la Faculté des sciences.
1848. DELPIT, littérateur, cours d'Albret, 42.
1848. DUBOUL (JUST-ALBERT), littérateur, rue de Saugéon.

1849. MM. BAUDRIMONT, professeur de chimie à la Faculté des Sciences, rue des Herbes, 42.
1850. LÉO DROUYN, peintre et graveur, rue de Gasc, 143.
1850. IMBERT DE BOURDILLON * (Marquis D'), conseiller à la Cour impériale de Bordeaux, cours d'Albret, 88.
- 1850 GORIN, peintre, rue Saint-Dominique, 2.
1850. DABAS, professeur de littérature ancienne et doyen de la Faculté des Lettres, cours d'Aquitaine.
1850. CIROT DE LA VILLE, chanoine honoraire, professeur d'Écriture sainte à la Faculté de Théologie, rue de la Concorde, 10.
1851. COSTES, professeur à l'École préparatoire de Médecine, rue Baubadat, 25.
1851. BROCHON (HENRY), avocat, rue Margaux, 22.
1851. BLATAIROU, chanoine honoraire, doyen de la Faculté de Théologie de Bordeaux, rue Montméjean, 36.
1852. GÈRES (JULES DE), homme de lettres, place Dauphine, 35.
1853. A. VAUCHER, avocat, rue Devise-Ste-Catherine, 55.
1854. O. DE LACOLONGE, capitaine d'artillerie, inspecteur de la poudrerie de Saint-Médard.
1854. MINIER (HYPOLITE), homme de lettres, rue de la Prévôté, 24.
1856. DUTREY, recteur de l'Académie de Bordeaux, cours du XXX Juillet.
1856. LAGRANGE (Marquis DE), sénateur, membre de l'Institut.
1856. GEFFROY, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Bordeaux, rue de l'Église Saint-Seurin.
1857. GAUSSENS, curé de Saint-Seurin, rue del'Église-Saint-Seurin.

1858. MM. LESPINASSE, botaniste, rue du Vaux-Hall, 1.
 1858. ARMAN (LUCIEN), ingénieur de constructions navales, quai Sainte-Croix.

Membres Correspondants.

- MM. ABRAHAMSON (D'), homme de lettres, à Copenhague.
 AUSSY (H. D'), de Saint-Jean-d'Angély, membre correspondant de 1^{re} classe de l'Institut de France.
 AYMARD (AUGUSTE), au Puy.
 BACCI, professeur de philosophie, à Mirandola (duché de Modène).
 BALBI (ADRIEN), littérateur, à Paris.
 BAREYRE, médecin vétérinaire, à Agen.
 BARRAU, professeur de rhétorique, à Niort.
 BASCLE DE LAGRÈZE (GUSTAVE), conseiller à la Cour impériale de Pau.
 BAUDOIN (J.), à Châtillon-sur-Seine.
 BEAULIEU, antiquaire, rue du Cherche-Midi, 13, à Paris.
 BLOSSAC (DE), ancien magistrat, à Saintes (Charente-Inférieure).
 BONNET DE LESCURE, officier du génie maritime, à Rochefort.
 BORDÈS, conservateur des hypothèques, à Pont-Lévêque (Calvados).
 BOUCHEREAU JEUNE ✱, correspondant agricole, à Carbonnieux.
 BOUCHER DE PERTHES, directeur des contributions directes, en retraite, à Abbeville.
 BOUCHERIE ✱, ancien membre résidant, docteur en médecine, à Paris.

- MM. BOUILLET (JEAN-BAPTISTE), naturaliste, à Clermont-Ferrand, département du Puy-de-Dôme.
- BRONDEAU (LOUIS DE), naturaliste, à Estillac, près d'Agen.
- BOURRAN (E. DE), littérateur, à Bruxelles.
- BURGADE, à Libourne.
- CUISINE (DE LA), conseiller à la Cour impériale de Dijon.
- CASTAIGNE (EUSÈBE), bibliothécaire, à Angoulême.
- CAVALLERO (J.-B.), avocat à Valence (Espagne).
- CAVENTON, chimiste, rue de Gaillon, 18, à Paris.
- CAZEAUX, propriétaire, correspondant agricole, à Béliet.
- CAZENAVE DE LIBERSAC, propriétaire à Saint-Capraise (Dordogne).
- CAZENAVE DE PRADINES, au Passage, près d'Agen.
- CHAPUIS DE MONTLAVILLE (LE BARON), sénateur, littérateur, rue de Rivoli, à Paris.
- CHASSAY (L'ABBÉ ÉDOUARD), professeur de philosophie au Grand-Séminaire de Bayeux.
- CHEVALIER, pharmacien-chimiste, quai Saint-Michel, 25, à Paris.
- COMARMON (DE), à Lyon.
- CONTENCIN (DE), ancien membre résidant, à Paris.
- COQ (PAUL), ancien membre résidant, à Paris.
- COUERBE, propriétaire, à Verteuil, en Médoc, arrondissement de Lesparre.
- DAGUT, astronome, à Rennes.
- DARMAILHAC, correspondant agricole, à Pauillac.
- DEMOGEOT, professeur de rhétorique au Lycée impérial Saint-Louis, 15, rue Vieille Estrapade, à Paris.
- DÉPIOT-BACHAN, correspondant agricole, à Saucats.
- DERBIGNY (Valéry), directeur des domaines de 1^{re} classe en retraite, à Arras.
- MM. DESCHAMPS (E.), littérateur, à Versailles.
- DINAUX, à Valenciennes (Nord).

- DROUOT, ingénieur des mines, à Châlons-sur-Saône.
- DUBROCA, médecin, à Barsac.
- DU BURGNET, maire d'Allemans, près de Ribérac, département de la Dordogne.
- DUFAU FILS, directeur de l'Institution des Jeunes-Aveugles, à Paris.
- DUMEGE, ancien ingénieur militaire, à Toulouse.
- DUMONCEL (TH.), président de la Société Naturelle de Cherbourg.
- DUMONT (GASTON), inspecteur des eaux minérales, à Paris.
- DUPERRIS, médecin, à la Nouvelle-Orléans.
- DUPLAN ancien capitaine d'artillerie, à Castelmoron, département de la Haute-Garonne.
- DUVIVIER (ANTONY), archéologue, à Nevers.
- ELWART, musicien, rue Bréda, 26, à Paris.
- FABRE, médecin, à Villeneuve-sur-Lot.
- FEUILLERET, professeur d'histoire au Collège de Saintes.
- GAUDRY (ALBERT), docteur ès sciences naturelles, attaché au Muséum d'histoire naturelle de Paris.
- GAVARRET, professeur de physique à la Faculté de Médecine de Paris.
- GIMET DE JOULAN, homme de lettres, à Nérac.
- GINDRE (JULES), ingénieur des mines, à Itxassou, par Bayonne et Cambo.
- GASSIES, naturaliste, à Bordeaux.
- GIRARDIN, professeur de chimie à l'École municipale et à l'École d'agriculture de Rouen, correspond^t de l'Institut (Académie des Sciences, etc.).
- GOURGUES (LE COMTE DE), à Lanquais (Dordogne).
- GRAGNON-LACOSTE, ancien notaire, à Ste-Croix-du-Mont.
- MM. GRIMAUD, avocat, à Grenoble.
- GRUIN, à Paris.

- GRELLET-BALGUÉRIE, juge à la Guadeloupe.
- GUADET, S^s-directeur de l'Institution des Jeunes-Aveugles, à Paris.
- GUILLAND, capitaine d'artillerie, à Belley.
- HAYS, S^s-commissaire de marine, chef de comptoir à Mahé.
- HEYER, docteur médecin, à Pondichéry.
- HEEMSKERK, juge au tribunal d'arrondissement, à Amsterdam.
- JASMIN, littérateur, à Agen.
- JOUBERT, correspondant agricole, à Paris.
- KERCADO (LE COMTE DE), correspondant agricole, à Gragnan.
- LACHAPELLE (DE), régent de rhétorique au Collège de Cherbourg.
- LAFERRIÈRE, avocat, ancien professeur à la Faculté de Droit de Rennes, inspecteur général de l'enseignement supérieur pour le droit, rue Madame, 8, à Paris.
- LAGATINERIE (DE), commissaire de la marine, à Fontainebleau.
- LANET (ÉDOUARD), ancien membre résidant.
- LAPOUYADE, archéologue, président du tribunal de première instance, à La Réole.
- LAGRÈZE (DE), à Pau.
- LA PYLAIE (DE), naturaliste, à Fougères, département d'Ille-et-Vilaine.
- LE BIDART DE THUMAIDE (DE), magistrat, secrétaire général de la *Société libre d'Émulation*, à Liège.
- LEGUAI, docteur médecin, correspondant agricole, à St-Aubin, canton de Saint-André de Cubzac.
- LEMONNIER (CH.), avocat, à Paris.
- LERMIER, rue Porte-d'Ouche, 1.
- LEROY (FERDINAND), ancien membre résidant, rue de Varennes, à Paris.

- LEVY (AUGUSTE), professeur de mathématiques, à Rouen.
- LIAIS (EMMANUEL), physicien, attaché à l'Observatoire de Paris.
- MAGEN, membre du jury médical du Lot-et-Garonne, pharmacien, à Agen.
- MAHON DE MONAGHAN (EUGÈNE), chancelier de 1^{re} cl. du consulat impérial de Cardiff (St-Germain-en-Laye).
- MAILLE, professeur agrégé de la Faculté de médecine de Strasbourg.
- MARCEL DE SERRES, conseiller à la Cour impériale de Montpellier, prof^r à la Faculté des Sciences de cette ville.
- MARTIN, docteur médecin, à la Paz.
- MASSON (GUSTAVE), professeur de littérature au Collège de Harrow on the hill, près de Londres.
- MAURY (ALFRED), avocat, S^s-bibliothécaire de l'Institut de France.
- MÉTIVIER (LE COMTE DE), archéologue, à Arx, par Garret (Landes).
- MICHAUD, chef d'institution, à Ste-Foy-la-Grande.
- MICHELOT, ancien officier du génie, à Paris.
- MICHON (L'ABBÉ), chanoine honoraire, à la Valette, près Angoulême.
- MILLER (L'ABBÉ), curé d'Izon, près de Libourne.
- MOREAU (CÉSAR), homme de lettres, à Paris.
- MOREAU DE JONNES, naturaliste-géographe, membre de l'Institut de France, à Paris.
- NAYRAL (MAGLOIRE), littérateur, juge de paix, à Castres, département du Tarn.
- O'REILLY, curé à Montferrand (Gironde).
- PAIGNON, avocat à la Cour de Cassation.
- MM. PAYEN, docteur médecin, à Aix.
- PÉCOUL, ancien représentant du peuple, présid^t de la Société d'agriculture et d'économie rurale de la Martinique.

- PERNET, directeur du Collège de Salins.
- PERREY, professeur à la Faculté de Dijon.
- PIOGEY, avocat, à Paris.
- PIORRY (P.-A.), professeur de clinique médicale à la Faculté de Paris.
- PUYBUSQUE (AD. DE), littérateur, rue Bourgogne, 40, à Paris.
- RAFN (CH.-CHRÉTIEN), professeur de philosophie, à Copenhague.
- REUME (AUGUSTE DE), à Bruxelles.
- RENAN (ERNEST), agrégé de philosophie, employé au département des manuscrits à la Bibliothèque Imp. de Paris.
- RÉSAL, ingénieur des mines.
- RICHARD (DAVID), ancien membre résidant, directeur de l'Asile des aliénés de Stephensfeld (Bas-Rhin).
- RIFAUD (J.), homme de lettres; à Paris.
- ROBINET, professeur du cours d'industrie séricicole, rue Jacob, 48, à Paris.
- ROOSMALEN (DE), professeur de littérature, rue du Jardin, 11, à Paris.
- ROUX-FERRANT, homme de lettres.
- RUELLE, ancien membre résidant, recteur en Corse.
- SAINT-ANGE (MARTIN).
- SAINT-DIZIER, professeur d'histoire, à Bergerac.
- SAMAZEUIL, avocat, à Nérac.
- SCHULTZ, botaniste, à Wissembourg (Bas-Rhin).
- SÉDAIL, ancien membre résidant, littérateur, rue de la Nation, 10, à Montmartre.
- SISMONDA (EUGÈNE), docteur médecin, à Turin.
- MM. SOYER-WILLEMET, naturaliste, à Nancy.
- TARRY, médecin, à Agen.
- THURMANN, ancien directeur de l'École normale du Jura bernois, à Porrentruy (Suisse, canton de Berne).

TUPPER, naturaliste, à Paris.

VALADE - GABEL, ancien membre résidant, directeur honoraire de l'Institut des Sourds-Muets de Bordeaux, rue d'Enfer, à Paris.

VALAT, ancien membre résidant, ancien recteur à Rhodéz, rue Paradis-Poissonnière, 2.

VALERNES (LE VICOMTE DE), homme de lettres, à Sault, département de Vaucluse.

VALLOT, médecin, à Dijon.

VANHUFFEL, jurisconsulte, rue Méhul, 1, à Paris.

VAUVILLIERS, inspecteur divisionn. des ponts et chaussées, rue Duphot, 23, à Paris.

VINGTRINIER, médecin des prisons de Rouen.

WATEVILLE (LE BARON DE), inspecteur des établissements de bienfaisance de la ville de Paris, rue du Faubourg Saint-Honoré, 14, à Paris.

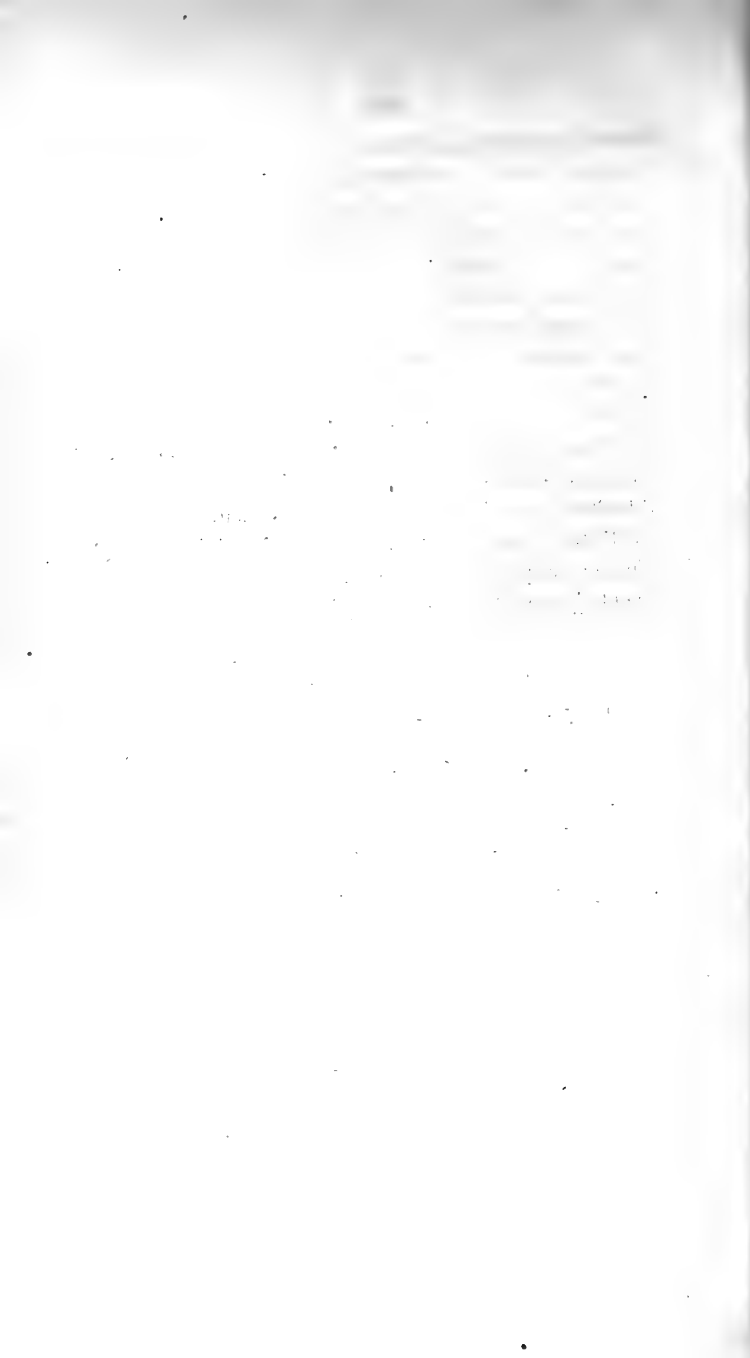


TABLE DES MATIÈRES

DE LA VINGTIÈME ANNÉE.

	Pages.
Sur les chrysanthèmes d'automne de nos jardins, et sur quelques plantes qui leur sont congénères; par M. <i>Charles Des Moulins</i>	5
Étude littéraire sur le Livre de Job; par M. <i>Cirot de la Ville</i>	17
De la population et de la production; par M. <i>J. Duboul</i>	67
Étude sur le Code des Gentoux; par M. <i>Henry Brochon</i>	101
De l'état actuel de l'industrie aux États-Unis et des brevets d'invention qui y ont été délivrés en 1855; par M. <i>W. Manès</i>	147
Les Lugues, vallées du Ciron et de l'Avance; par M. <i>Samazeuilh</i> , membre correspondant.....	171
Scènes du déluge en 1856; par M. <i>Jules de Gères</i>	199
Faits pour servir à la physiologie de la vigne; par M. <i>J.-P. Couerbe</i>	209
Rapport fait à l'Académie sur plusieurs ouvrages qui lui ont été envoyés des États-Unis d'Amérique; par M. <i>G.-J. Durand</i>	289
Introduction à un Traité sur l'aliénation mentale, étudiée dans ses rapports avec le droit civil et criminel; par M. <i>Henry Brochon</i>	305
Saint Grégoire de Nazianze et M. A. de Lamartine: par M. <i>Gaussens</i>	337
Mémoire sur le problème de la rotation des corps solides; par M. <i>H. Resal</i>	367
De l'enseignement de la langue française; des études qui devraient entrer dans le programme de cet enseignement; considérations sur le présent et l'avenir de notre langue nationale; par M. <i>Ch. Sédail</i> , membre correspondant.....	401

Inauguration des statues de Montaigne et de Montesquieu; discours à cette occasion; par M. <i>Cirot de la Ville</i> , président.....	419
Comparaison des départements de la Gironde et de la Dordogne sous le rapport de leur végétation spontanée et de leurs cultures; par M. <i>Charles Des Moulins</i>	431
Séance publique du 9 décembre. — Réception de M. le marquis de Lagrange. — Présidence de M. <i>Cirot de la Ville</i> . — Discours de M. <i>de Lagrange</i> , récipiendaire.....	457
Réponse de M. le Président de l'Académie au récipiendaire.....	475
Callimaque ou les poètes du Musée d'Alexandrie; par M. <i>J.-Ch. Dabas</i>	495
Résumé d'une publication de M. E.-A. Carrière, intitulée : <i>Les Hommes et les Choses en 1857</i> ; par M. <i>Charles Des Moulins</i>	523
Discours du Président de l'Académie pour la séance annuelle de distribution des prix.....	559
Rapport général sur les travaux de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, pour l'année 1858; par M. <i>Costes</i> , Secrétaire général. — Lu dans la séance publique du 13 janvier 1859.....	569
Rapport sur le Concours de poésie de 1858; par M. <i>Gout Desmartres</i> , rapporteur.....	597
Rapport de la Commission chargée d'examiner les productions typographiques de M. Gounouilhou; par M. <i>E. Dégranges</i> , rapporteur.....	625
Programme des Prix décernés par l'Académie Impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, pour l'année 1858, et des questions mises au Concours pour les années 1859 et 1860. (Séance publique du 13 janvier 1859.).....	637
<hr/>	
Compte rendu des séances.....	1
Officiers de l'Académie pour l'année 1859.....	235
Tableau des Membres de l'Académie.....	236



